UC-NRLF
$B 764 767

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

REESE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
Class

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

PAR

M. LOUIS DE VIEL-CASTEL

TOME TROISIÈME

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS

—

1861

Digitized by Google

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS. — IMPRIMERIE WITTERSHEIM.
RUE MONTMORENCY, 8.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

PAR

M. LOUIS DE VIEL-CASTEL

TOME TROISIÈME

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS

1861

Tous droits réservés.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LC35G
V5
v.3

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XIII

— 1815 —

Publication de l'acte additionnel. — Mauvais effet qu'il produit et qui oblige Napoléon à convoquer les Chambres. — Mouvement démocratique et révolutionnaire. — Fédérations. — Licence de la presse. — Élections peu favorables à l'Empereur. — Découragement du parti bonapartiste. — Divisions et intrigues de la cour de Louis XVIII à Gand. — Manifestes du Roi. — Attitude du duc d'Orléans. — Voyage à Gand de M. Guizot. — Commencement des troubles de la Vendée.

L'activité dont Napoléon fit preuve, après son retour de l'île d'Elbe, pour se mettre en mesure de lutter contre l'Europe avec les ressources d'un pays épuisé et désuni,

210692

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

paraît plus étonnante encore lorsqu'on se rend compte des préoccupations de toute nature qui absorbaient une grande partie de son temps.

Malgré les professions de foi libérales qui remplissaient ses discours, malgré les hommages qu'il ne cessait de rendre au principe de la souveraineté du peuple, les amis de la liberté remarquaient avec inquiétude qu'aucune garantie sérieuse n'avait encore été donnée contre le retour du despotisme, et qu'à côté de quelques concessions arrachées par la force des circonstances ou par l'opiniâtreté de Carnot, des décrets arbitraires venaient trop souvent rappeler les plus mauvais temps de la tyrannie. On se disait que si, dans la lutte qui allait s'ouvrir, la fortune des armes favorisait Napoléon, s'il recouvrait sa puissance et son prestige, il serait trop tard pour lui demander des institutions auxquelles son caractère répugnait invinciblement; on en tirait la conclusion qu'il fallait profiter des embarras de sa position et du besoin qu'il avait de tout le monde pour lui lier les mains et pour établir un mode de gouvernement libre qui pût résister à ses empiétements.

Tels étaient les calculs des partis qui s'étaient ralliés à lui en haine de l'ancien régime et des Bourbons; tels étaient aussi ceux de beaucoup d'hommes qui, sans avoir conspiré en sa faveur, sans avoir même désiré son retour, se résignaient maintenant au rétablissement de l'Empire, soit par lassitude, par crainte de nouveaux bouleversements, soit parce qu'ils voyaient dans Napoléon le plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

puissant instrument de résistance à l'invasion étrangère dont on était menacé. La crainte de voir renaître le pesant despotisme renversé il y avait à peine un an, de subir de nouveau tous ses égarements, tous ses excès, était le sentiment dominant; il n'était même pas étranger à un bon nombre de bonapartistes des plus dévoués qui, dans l'intérêt de Napoléon autant que dans l'intérêt public, désiraient limiter son pouvoir par des barrières assez fortes pour le préserver et préserver la France des entraînements de son ambition. M. de Lavallette, M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély s'exprimaient ouvertement dans ce sens. Nous avons vu quel était le langage de M. de Labédoyère.

Les royalistes, pour la plupart assez peu soucieux de la liberté, s'unissaient, par une tactique qui a été de tout temps celle des partis vaincus, aux réclamations de l'opinion libérale; c'était un moyen de susciter des obstacles et des entraves au gouvernement dont la chute était l'objet de tous leurs vœux.

Les républicains ou, comme ils s'appelaient alors, les *patriotes*, auraient voulu que Napoléon, fidèle à l'attitude qu'il avait prise en traversant la Provence et le Dauphiné, se présentât à la France, moins comme un monarque remontant sur son trône, que comme l'homme du peuple, venant le remettre en possession de sa souveraineté, prêt à se soumettre sans réserve à ce qu'il déciderait pour l'avenir, n'exerçant, en attendant cette décision, que l'autorité nécessaire pour assurer à la nation le libre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

exercice de ses droits et se gardant bien surtout de réclamer, en vertu des anciennes constitutions de l'Empire, un pouvoir dont il avait tant abusé et que d'ailleurs il avait formellement abdiqué. Les constitutionnels de toutes nuances, moins chimériques, se bornaient à demander, mais demandaient instamment, qu'une loi conforme aux idées généralement admises alors sur la balance des pouvoirs et sur les moyens de concilier l'autorité monarchique avec la liberté, mît promptement fin à l'état précaire qui inquiétait et agitait tous les esprits.

Ces vœux divers se faisaient jour dans des pamphlets dont les auteurs, pour mieux établir la nécessité d'institutions libérales, ne craignaient pas de rappeler les malheurs causés par l'ambition omnipotente de Napoléon. On remarqua parmi ces écrits celui que publia, sous le titre de *Principes politiques*, l'ancien sénateur Lambrechts, celui-là même qui, l'année précédente, avait provoqué la déchéance de l'Empereur, et dans lequel il reproduisait la vieille théorie de l'élection populaire considérée comme la seule base légitime d'un gouvernement, prétendant que Louis XVIII n'avait pas été légitime, faute d'avoir voulu accepter la Constitution du Sénat qui reconnaissait cette base.

On eût pu croire que les journaux, affranchis pour la première fois depuis quinze ans de la censure préalable, s'empresseraient d'entrer aussi dans la lice, mais cet affranchissement avait été plus apparent que réel. Par un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

singulier terme moyen, le ministre de la police, chargé de leur surveillance, avait imposé à chacun d'eux un rédacteur officiel qui, jusqu'à un certain point, réglait le ton et la mesure de leur polémique. Dans les premiers moments surtout, il eût été difficile d'y apercevoir la moindre trace d'opposition. Ce ne fut que peu à peu qu'ils commencèrent à s'enhardir. L'opinion royaliste, en cachant un peu son drapeau et en usant de grands ménagements, put conserver parmi eux plus d'un interprète. Ses organes les plus violents avaient, il est vrai, disparu : le *Journal royal* n'existait plus; le *Journal des Débats*, abandonné par ses directeurs, les frères Bertin, qui avaient suivi le roi en Belgique, était redevenu le *Journal de l'Empire ;* la *Gazette de France* avait subi une transformation analogue; mais la *Quotidienne*, maintenant déguisée sous le nom de *Feuille du jour*, et le *Journal général*, toujours inspiré par M. Royer-Collard, étaient sur la brèche, attentifs à saisir les occasions de décrier, sans trop se compromettre, le régime impérial, et d'inquiéter les esprits par des nouvelles alarmantes. Malgré toutes leurs précautions, le *Nain jaune* les dénonçait parfois comme des ennemis du gouvernement impérial et des agents de l'étranger. Il est d'ailleurs à remarquer que ni le *Moniteur*, ni les autres journaux favorables au pouvoir, ne prenaient la défense de l'absolutisme renversé en 1814. Le *Nain jaune* lui-même, quelque dévouement qu'il professât pour la cause impériale et à travers les flatteries qu'il prodiguait à l'armée, condamnait sévè-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rement le système qui avait perdu le premier Empire, affectait des sentiments presque démocratiques et demandait une Constitution.

Le *Censeur* se signalait, comme sous la royauté, par son indépendance et son audacieuse franchise. Le duc d'Otrante, qui n'avait pas sur lui d'action directe, parce que ce n'était pas un journal, avait tout mis en œuvre pour le désarmer. Ayant fait appeler MM. Comte et Dunoyer, il avait essayé de les gagner par des compliments et des cajoleries mêlés d'insinuations menaçantes; il leur avait offert la rédaction du *Moniteur*, puis des emplois dans la magistrature ou dans l'administration, mais ils avaient tout refusé. Le *Censeur* n'était pourtant pas devenu *royaliste* dans le sens étroit de ce mot: il le prouvait assez par le dédain avec lequel il s'exprimait sur les prétentions de la légitimité et de l'aristocratie nobiliaire, comme aussi par ses attaques injurieuses contre la personne de Louis XVIII; mais telle était la haine des rédacteurs de ce recueil pour le régime impérial que, dans leur ardeur à le combattre, ils recouraient à des arguments dont les partisans des Bourbons pouvaient tirer avantage. Ils disaient, par exemple, que le gouvernement actuel n'avait qu'un caractère provisoire, que peu importait que Napoléon eût été proclamé empereur par l'armée et par les populations des pays où il avait passé, que la France n'appartenait ni aux soldats ni à ceux de ses habitants qui s'étaient rencontrés sur la route de Cannes à Paris. En réponse à ceux qui rappelaient les quatre mil-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lions de suffrages par lesquels Napoléon avait été élevé à l'Empire, il s'efforçait de prouver que la sanction populaire n'est pas le principe véritable de la légitimité d'un gouvernement, que cette sanction est bien souvent une pure cérémonie, une formalité dérisoire ; que, d'ailleurs, le vote de trois ou quatre millions d'hommes, en le supposant complétement libre, ne saurait avoir pour effet d'obliger neuf millions d'hommes qui n'y ont pas pris part, ni même de lier à jamais les descendants des votants ; que l'origine d'un gouvernement peut difficilement être tout à fait pure et régulière, mais que sa véritable légitimité consiste dans sa conformité au vœu de la nation, dans l'adhésion qu'il donne à ses droits, dans les garanties qu'il lui offre ; que les temps de la plus terrible tyrannie, de l'oppression la plus pesante avaient été précisément ceux où l'on rendait les plus pompeux hommages à la souveraineté populaire ; que les Anglais, plus pratiques que nous, n'avaient jamais attaché autant d'importance à certaines théories auxquelles nous étions trop portés à sacrifier les réalités ; que peu importait, après tout, de qui émanait une Constitution, pourvu qu'elle garantît la liberté et qu'elle fût observée, et que la Charte de 1814, tout octroyée qu'elle fût, n'en était pas moins la meilleure Constitution par laquelle la France eût été régie. Ils disaient encore que Napoléon, par le fait de sa déchéance, de son abdication, du rétablissement des Bourbons, avait perdu ses droits antérieurs ; ils rappelaient l'enthousiasme avec lequel les Bourbons avaient été accueillis et que Car-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

not lui-même avait constaté dans son fameux pamphlet. S'attaquant au décret qui convoquait tous les colléges électoraux de France au Champ de Mai pour y voter une Constitution, ils se refusaient à reconnaître un pareil droit à quelques milliers d'électeurs nommés d'après des formes et dans des circonstances qui ne les rendaient nullement aptes à représenter la France, et ils n'avaient pas de peine à démontrer l'impossibilité d'une délibération sérieuse dans une pareille assemblée. Ils s'élevaient avec plus de force encore contre l'esprit militaire dont ils croyaient voir renaître le fatal ascendant, et les sarcasmes les plus amers leur suffisaient à peine pour témoigner l'horreur qu'ils en éprouvaient. C'est ainsi que, faisant allusion à une plaisanterie bien connue du *Nain jaune*, ils proposaient de remplacer l'ordre de l'*éteignoir* par celui du *sabre;* qu'ils parlaient de la prochaine publication d'un ouvrage destiné à démontrer l'influence de la moustache sur le raisonnement, qu'ils demandaient ce que c'était que la gloire, si un lion qui faisait trembler tous les animaux de la contrée avait de la gloire, si la *bravoure* considérée en elle-même était une qualité estimable, si celui qui *bravait* les voyageurs pour leur enlever leur bourse, celui qui *bravait* les mers pour enlever des esclaves ou qui *bravait* des armées pour mettre les peuples en servitude, méritaient l'estime des hommes: toutes questions dont ils abandonnaient la solution aux journalistes qui ne cessaient de parler de *braves* et de *bravoure*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

On a peine à concevoir qu'une telle diatribe ait pu être publiée dans un pays aussi épris que la France de la gloire des armes, sous le règne de Napoléon, en présence de l'armée d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, de Wagram, alors qu'elle venait de faire le 20 mars. Rien ne prouve mieux combien la réaction des esprits rendait alors impossible cette domination de l'esprit militaire, tant redoutée par le *Censeur*.

Cependant le volume de ce recueil qui, comme nous venons de le voir, mettait en question ou plutôt niait formellement la légitimité de Napoléon et celle de la révolution par laquelle il venait d'être reporté sur le trône, fut saisi avant d'avoir été mis en vente. Le préfet de police fit appeler MM. Comte et Dunoyer, leur exprima vivement sa surprise et sa douleur de cette saisie, et les invita à voir le ministre pour essayer d'arranger l'affaire à l'amiable. Ils auraient consenti à des suppressions pour obtenir que le volume leur fût rendu, mais on ne put s'entendre. Ils s'adressèrent alors à quelques bonapartistes influents, à M. de Labédoyère entre autres, qui les avaient engagés à se rallier à l'Empire comme à un régime de liberté, et leur demandèrent si c'était là ce qu'on avait promis. Ceux-ci s'interposèrent. Le gouvernement ne crut pas pouvoir soutenir la mesure de répression qu'il avait prise dans un moment de colère irréfléchie. Napoléon, cédant, non sans dépit, aux représentations de quelques-uns de ses conseillers les plus intimes, de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély entre autres, ordonna la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

levée de la saisie. Le *Nain jaune* lui-même exprima l'opinion que la poursuite si malencontreusement entamée était une maladresse. Cette feuille s'indignait pourtant de la polémique du *Censeur* et l'accusait d'être devenu l'agent des royalistes les plus forcenés, tandis que le *Censeur*, de son côté, lui reprochait d'avoir, depuis le 20 mars, remplacé sa vive et spirituelle hardiesse par un système de plate flagornerie.

L'effet de cet incident fut d'encourager les agressions de la presse hostile en prouvant qu'elle pouvait beaucoup oser avec impunité.

En présence de dispositions pareilles, l'Empereur comprit le danger et même l'impossibilité d'éluder plus longtemps les concessions qu'on lui demandait. Il résolut de donner, sans plus tarder, une Constitution; mais, pour la préparer, il fallait entrer en relations avec les amis de la liberté, avec ceux qui inspiraient confiance à l'opinion, sans l'effrayer par des souvenirs révolutionnaires. Ces hommes s'étant, pour la plupart, déclarés les ennemis de Napoléon, soit au moment de sa chute, soit pendant la crise qui avait précédé le 20 mars, il éprouvait certainement à leur égard, sinon un ressentiment bien vif, au moins une profonde antipathie. On le vit, néanmoins, les rechercher, les appeler auprès de lui, les féliciter du rôle qu'ils avaient joué dans la dernière Chambre des députés où ils avaient, il est vrai, combattu certains actes et certaines tendances du gouvernement royal, mais où leur langage avait été constamment très-hostile au régime

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

impérial. Plusieurs ne reçurent ces avances qu'avec une froide réserve et se tinrent à l'écart; d'autres se laissèrent séduire et acceptèrent des emplois. De ce nombre furent MM. Dumolard et Bedoch.

Napoléon eût attaché un bien autre prix à s'assurer le concours de M. de La Fayette, dont le nom commençait à redevenir une puissance. N'osant s'adresser directement à lui de peur de s'exposer à un refus, il chargea son frère Joseph, qui avait eu jadis des rapports intimes avec le héros de 1789, de sonder ses intentions. Le général Mathieu Dumas, vieil ami de M. de La Fayette, de tout temps dévoué à la cause d'une sage liberté, mais qui avait servi l'Empire et que l'Empereur avait déjà réussi à se rattacher en lui confiant la direction générale des gardes nationales, fut l'intermédiaire de cette négociation. Il alla trouver M. de La Fayette dans sa terre de La Grange et lui témoigna le désir qu'avait le prince Joseph de s'entretenir avec lui. M. de La Fayette, bien décidé à conserver son indépendance, mais ne voulant pas laisser échapper l'occasion qui s'offrait d'exercer peut-être sur la marche des événements une influence favorable aux idées et aux espérances de sa vie entière, se rendit aussitôt à cet appel. Joseph lui fit l'accueil le plus affectueux, lui parla longuement des bonnes intentions de l'Empereur, de sa volonté bien arrêtée d'accorder à la France les institutions les plus libérales, et lui offrit en son nom une place dans la Chambre des pairs qu'on se proposait de créer. M. de La Fayette, qui ne vou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lait pas faire acte d'adhésion à un pouvoir dont il se défiait, et qui d'ailleurs, pour bien des raisons, préférait siéger à la Chambre élective, refusa absolument la pairie, mais il promit de s'unir franchement aux efforts que l'on ferait pour repousser les étrangers et avec eux les Bourbons qui acceptaient leurs secours ; il ne dissimula pas que les promesses actuelles de Napoléon le rassuraient médiocrement et que si la politique de l'Empereur continuait à être celle du passé, il lui serait impossible de ne pas désirer la prompte chute du gouvernement impérial. Joseph dut se contenter de cette profession de foi à demi hostile. Il essaya vainement d'engager le général à aller voir l'Empereur; M. de La Fayette éluda les insinuations qu'il lui fit dans ce sens.

Il était un homme à qui des motifs plus impérieux encore semblaient interdire l'entrée des Tuileries. Je veux parler de Benjamin Constant, l'éloquent auteur de la protestation si véhémente que le *Journal des Débats* avait publiée le 19 mars contre Napoléon ; les termes en étaient tels qu'ils paraissaient élever entre eux une infranchissable barrière. Malheureusement, Benjamin Constant, doué d'un esprit rare, d'une grande finesse d'intelligence, écrivain politique de premier ordre et enclin par nature aux doctrines libérales, n'avait pas un caractère au niveau de ses talents. Énervé par un scepticisme absolu qui ne laissait pénétrer en lui aucune conviction réelle et le livrait sans défense à tous les entraînements de l'imagination, et réduit parfois à chercher dans les émotions du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jeu un refuge contre le vide et la sécheresse désespérée qu'il sentait au fond de son âme, il était, par bien des côtés, accessible aux séductions qu'on voudrait exercer sur lui. Des influences de société avaient contribué, autant que le ressentiment des persécutions endurées pendant le premier Empire, à le rattacher à la cause royale à laquelle il n'avait d'ailleurs adhéré qu'en maintenant avec assez de dignité les principes de liberté professés par lui dans les rangs du parti républicain. Le 20 mars, il s'était cru assez compromis pour que sa première pensée eût été de quitter la France. Des incidents malencontreux l'y ayant retenu, Napoléon qui, apparemment, le connaissait, conçut la pensée bien étrange de se servir, pour élever l'édifice constitutionnel sur lequel devait reposer le nouvel Empire, de l'homme même qui, peu de jours auparavant, s'était déclaré son irréconciliable ennemi. Il le fit appeler et eut avec lui, le 14 avril, un très-long entretien. Sans essayer de lui persuader qu'il était réellement converti aux idées libérales, ce que Benjamin Constant n'aurait certainement pas cru, il s'attacha avec un art infini à lui faire croire que, cédant aux nécessités d'une situation nouvelle, il voulait tenter de bonne foi l'établissement en France du gouvernement représentatif avec le concours des hommes qui en avaient toujours été les partisans.

« La nation, lui dit-il, s'est reposée douze ans de toute » agitation politique et, depuis une année, elle se repose » de la guerre. Ce double repos lui a rendu un besoin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» d'activité. Elle veut ou croit vouloir une tribune et des » assemblées. Elle ne les a pas toujours voulues. Elle s'est » jetée à mes pieds quand je suis arrivé au gouvernement. » Vous devez vous en souvenir, vous qui essayâtes de » l'opposition. Où était votre appui, votre force? Nulle » part. J'ai pris moins d'autorité qu'on ne m'invitait à en » prendre.... Aujourd'hui, tout est changé. Un gouverne- » ment faible, contraire aux intérêts nationaux, a donné » à ces intérêts l'habitude d'être en défense et de chicaner » l'autorité. Le goût des constitutions, des débats, des » harangues, paraît revenu. Cependant, ce n'est que la » minorité qui les veut, ne vous y trompez pas. Le peu- » ple... ne veut que moi. Vous ne l'avez pas vu se pres- » sant sur mes pas, se précipitant du haut des montagnes, » m'appelant, me cherchant, me saluant. Je ne suis pas » seulement, comme on l'a dit, l'empereur des soldats, » je suis celui des paysans, des plébéiens, de la France... » Il y a sympathie entre nous. Ce n'est pas comme avec » les privilégiés. La noblesse m'a servi, elle s'est lancée » en foule dans mes antichambres. Il n'y a pas de place » qu'elle n'ait acceptée, demandée, sollicitée....; mais il » n'y a jamais eu analogie. Le cheval faisait des cour- » bettes, il était bien dressé, mais je le sentais frémir. » Avec le peuple, c'est autre chose. La fibre popu- » laire répond à la mienne. Je suis sorti des rangs » du peuple, ma voix agit sur lui. Voyez ces conscrits, » ces fils de paysans; je ne les flattais pas, je les trai- » tais rudement; ils ne m'entouraient pas moins, ils ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» criaient pas moins *vive l'Empereur!* C'est qu'entre eux » et moi il y a même nature. Ils me regardent comme » leur soutien, leur sauveur contre les nobles... Je n'ai » qu'un signe à faire, ou plutôt à détourner la tête, les » nobles seraient massacrés dans toutes les provinces. Ils » ont si bien manœuvré depuis dix-huit mois! Mais je » ne veux pas être le roi d'une jacquerie. S'il y a des » moyens de gouverner avec une Constitution, à la bonne » heure!... J'ai voulu l'empire du monde et, pour me » l'assurer, un pouvoir sans bornes était nécessaire. Pour » gouverner la France seule, il se peut qu'une Constitu- » tion vaille mieux. J'ai voulu l'empire du monde, et qui » ne l'aurait pas voulu à ma place?... Souverains et sujets » se précipitaient à l'envi sous mon sceptre. J'ai rarement » trouvé de la résistance en France, mais j'en ai pourtant » rencontré davantage dans quelques Français obscurs et » désarmés, que dans tous ces rois si fiers aujourd'hui de » n'avoir pas un homme populaire pour égal... Voyez » donc ce qui vous semble possible, apportez-moi vos » idées. Des discussions publiques, des élections libres, » des ministres responsables, la liberté de la presse, vous » aurez tout cela... La liberté de la presse surtout, l'é- » touffer serait absurde. Je suis convaincu sur cet article... » Je suis l'homme du peuple; si le peuple veut la liberté, » je la lui dois. J'ai reconnu sa souveraineté, il faut que » je me prête à ses volontés, même à ses caprices. Je n'ai » jamais voulu l'opprimer pour mon plaisir. J'avais de » grands desseins; le sort en a décidé. Je ne suis plus un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» conquérant, je ne puis plus l'être. Je sais ce qui est pos-
» sible et ce qui ne l'est pas. Je n'ai plus qu'une mission,
» relever la France et lui donner un gouvernement qui lui
» convienne... Je ne hais point la liberté. Je l'ai écartée
» lorsqu'elle obstruait ma route, mais je la comprends,
» j'ai été nourri dans ses pensées... Aussi bien, l'ouvrage
» de quinze ans est détruit, il ne peut se recommencer. Il
» faudrait vingt ans et deux millions d'hommes à sacri-
» fier... D'ailleurs, je désire la paix et je ne l'obtiendrai
» qu'à force de victoires. Je ne veux pas donner de fausses
» espérances; je laisse dire qu'il y a des négociations; il
» n'y en a point. Je prévois une lutte, une guerre longue.
» Pour la soutenir, il faut que la nation m'appuie, mais,
» en récompense, je le crois, elle exigera de la liberté. Elle en
» aura... La situation est neuve, je ne demande pas mieux
» que d'être éclairé. Je vieillis. On n'est plus à quarante-
» cinq ans ce qu'on était à trente. Le repos d'un roi con-
» stitutionnel peut me convenir. Il conviendra plus sûre-
» ment encore à mon fils. »

Ainsi parla Napoléon. Cette apparente franchise produisit l'effet qu'il s'en était promis. Benjamin Constant sortit de cet entretien séduit, entraîné et se persuadant peut-être qu'il donnait une preuve de dévouement à la France en acceptant une position élevée et lucrative qui le mettrait en mesure d'influer sur les destinées futures du pays. Le public apprit bientôt qu'il était nommé conseiller d'État. De toutes les défections qui marquèrent cette triste époque, aucune ne produisit un étonnement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus profond. D'autres avaient excité plus d'indignation et de colère, aucune ne jeta sur celui qui s'en était rendu coupable autant de déconsidération et de ridicule. Vainement Benjamin Constant, dans un écrit publié peu de jours après, essaya-t-il de prouver que l'émigration des Bourbons avait changé les devoirs des patriotes et que, la France n'ayant pas émigré avec les princes, *ne pas fuir ce n'était pas être transfuge;* vainement, plus tard, a-t-il, en mainte occasion, épuisé sa prodigieuse dextérité de pensée et de langage à développer ce texte d'apologie; tous ses efforts devaient échouer contre le souvenir, trop bien gravé dans tous les esprits, de cet article où il jurait, à la veille du 20 mars, *qu'on ne le verrait pas, lâche transfuge, passer d'un pouvoir à l'autre et couvrir l'infamie par le sophisme.* Une faiblesse qui n'était pourtant pas une trahison criminelle avait compromis pour jamais un homme appelé par ses talents et par l'attitude qu'il avait prise dans ces derniers temps à tenir un des premiers rangs parmi les champions d'une sage liberté.

Dans une seconde entrevue qu'il eut avec l'Empereur, Napoléon lui montra un grand nombre de plans de constitutions qu'on lui faisait parvenir de tous les côtés. Comme il arrive toujours en France dans les temps de révolutions, l'esprit d'utopie s'y donnait libre carrière. Il y avait, parmi ces projets, des déclamations sur les droits de l'homme et en faveur des formes républicaines. Un ancien conventionnel avait dressé une esquisse de république où il proposait, dans l'intérêt de la liberté, des in-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quisiteurs d'État, un conseil des dix, des censeurs chargés d'exclure les suspects de toutes les fonctions, enfin, des assemblées muettes et des lois préventives. D'autres projets paraissaient dictés exclusivement par l'aversion et la défiance de l'influence populaire contre laquelle on engageait l'Empereur à se mettre en garde en reprenant tout son ancien pouvoir.

Telles n'étaient pas, on le comprend, les vues de Benjamin Constant. Il eût voulu dégager la Constitution nouvelle de tout vestige des anciennes constitutions impériales, de ces sénatus-consultes organiques qui avaient imposé à la France un si intolérable despotisme ; il eût voulu qu'on ne fît pas même mention du premier Empire comme antécédent du nouveau ; mais, à cet égard, il rencontra dans la volonté de l'Empereur un insurmontable obstacle. « Ce n'est point là ce que je prétends, s'écria » Napoléon. Vous m'ôtez tout mon passé : je veux le con- » server. Que faites-vous donc de mes onze ans de règne? » J'y ai quelque droit, je pense ; l'Europe le sait. Il faut » que la nouvelle Constitution se rattache à l'ancienne ; » elle aura la sanction de plusieurs années de gloire et de » succès. » A ces considérations d'une valeur plus que contestable, Napoléon en ajouta d'autres qui avaient un côté spécieux. Les lois civiles et criminelles, l'organisation administrative, la hiérarchie et les attributions de tous les pouvoirs se rattachaient aux institutions antérieures à 1814; déclarer ces institutions abrogées, c'était ébranler tout l'édifice, et cela, dans un moment où le loisir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

manquait pour en élever un autre. L'Empereur tenait donc à ce que la loi qu'on allait faire fût, non pas une nouvelle Constitution, mais un acte additionnel aux constitutions déjà existantes. Ce système avait un côté absurde : présenter comme une simple addition à l'état de choses antérieur l'acte qui allait substituer la liberté au plus intense de tous les despotismes, c'était tout à la fois fournir matière à la dérision et s'exposer à faire soupçonner des arrière-pensées. Benjamin Constant ne dissimula pas à Napoléon que, dans l'état de l'esprit public, l'Empire avait plus besoin de popularité que de souvenirs, et que ceux dont on pensait à se faire un appui étaient plutôt des écueils à éviter. Napoléon fut inflexible. Il parut même plus d'une fois disposé à renoncer à tout essai de gouvernement constitutionnel, et Benjamin Constant, craignant de compromettre la question de fond en insistant trop sur un détail de forme, finit par se résigner à ce qu'il ne pouvait empêcher.

En général, l'Empereur se montra facile sur toutes les garanties, sur toutes les libertés qu'on lui demandait. On voulait une pairie héréditaire. Il y résista d'abord, en démontrant par d'assez bonnes raisons l'impossibilité presque absolue d'en trouver les éléments dans les conjonctures où était le pays. Il céda pourtant sur ce point; mais sur une question non moins grave, celle de l'abolition de la confiscation, il fut impossible d'obtenir son consentement. Elle avait pourtant été supprimée par la Charte de Louis XVIII. Il ne s'agissait donc que de ne pas revenir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur une réforme à laquelle avait applaudi l'Europe civilisée. De grands efforts furent faits par Benjamin Constant, par les ministres, par tous les conseillers de Napoléon, pour ébranler sa détermination. Lorsque le projet d'acte additionnel, arrêté définitivement dans un comité formé des présidents des sections du conseil d'État, fut présenté au conseil réuni pour y subir une dernière élaboration, cette assemblée tout entière se prononça dans le même sens. On chargea les membres du comité de faire connaître à l'Empereur ce vœu unanime. Le 21 avril, dans la dernière séance consacrée à la discussion du projet et que Napoléon avait voulu présider, les commissaires s'acquittèrent du mandat qui leur avait été donné. Tant d'insistance exaspéra Napoléon. Il se leva, et promenant un regard irrité sur ceux qui osaient ainsi contrarier sa volonté : « On me pousse, dit-il, dans une route » qui n'est pas la mienne. On m'affaiblit, on m'enchaîne. » La France me cherche et ne me trouve plus. L'opinion » était excellente, elle devient exécrable. La France se de- » mande ce qu'est devenu le vieux bras de l'Empereur, ce » bras dont elle a besoin pour dompter l'Europe. Que me » parle-t-on de bonté, de justice abstraite, de lois natu- » relles ? La première loi, c'est la nécessité ; la première » justice, c'est le salut public. On veut que des hommes » que j'ai comblés de biens s'en servent pour conspirer » contre moi à l'étranger ? Cela ne peut être, cela ne » sera pas ; chaque Français, chaque soldat, chaque pa- » triote aurait droit de me demander compte des richesses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» laissées à ses ennemis. Quand la paix sera faite, nous » verrons. A chaque jour sa peine, à chaque circonstance » sa loi, à chacun sa nature. La mienne n'est pas d'être » un ange. Messieurs, je le répète, il faut qu'on retrouve » le vieux bras de l'Empereur. » En prononçant ces paroles caractéristiques, la voix de Napoléon était altérée, sa main se contractait et s'étendait par des mouvements convulsifs. Il n'avait convaincu personne, mais toute résistance cessa et l'article qui abolissait la confiscation fut rayé du projet. Un mouvement d'impatience venait de faire tomber le masque de mansuétude et de libéralisme dont Napoléon affectait de se couvrir; sa véritable nature reprenait pour un moment le dessus; le despote, le tyran reparaissait. Dans le cours de la séance, ces emportements se renouvelèrent à plusieurs reprises. Benjamin Constant en fut si frappé qu'il crut devoir exprimer à M. de La Fayette les tristes pressentiments dont il était saisi : « Je vois, lui dit-il, l'Empereur revenir par moments à » d'anciennes habitudes qui m'affligent... Surveillez-le, » et si jamais il vous paraît marcher au despotisme, ne » croyez plus ce que je vous dirai par la suite : ne me confiez rien; agissez sans moi et contre moi-même. » Il était difficile de mieux se mettre en règle avec l'avenir, quel qu'il pût être. Si Benjamin Constant lui-même n'avait pas, avec une naïveté qui lui est peu ordinaire, rapporté dans ses Mémoires ce singulier propos, on pourrait le prendre pour une épigramme inventée contre lui par ses ennemis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le travail de la Constitution était enfin terminé. Quelques-uns des ministres, Carnot, les ducs Decrès, de Vicence et d'Otrante avaient vivement insisté pour persuader à l'Empereur qu'il était d'une bonne politique de ne pas promulguer le nouvel acte constitutionnel avant de l'avoir soumis à des débats et à un vote solennels et publics; ils avaient représenté que suivre une autre marche, ce serait, pour l'unique avantage de gagner un peu de temps, s'exposer à éveiller de dangereuses défiances et à blesser les partisans de la souveraineté nationale, à qui on avait fait tant de promesses. Ces représentations avaient produit peu d'effet sur l'Empereur; au dernier moment, ils revinrent à la charge. Napoléon, apparemment pour se débarrasser de leurs objections, promit d'y réfléchir; mais son parti était pris, et le surlendemain, 23 avril, le *Moniteur* publia l'*acte additionnel aux Constitutions de l'Empire*. L'Empereur s'exprimait ainsi dans le préambule :

« Depuis que nous avons été appelé, il y a quinze » années, par le vœu de la France au gouvernement de » l'État, nous avons cherché à perfectionner, à diverses » époques, les formes constitutionnelles suivant les be- » soins et les désirs de la nation et en profitant des leçons » de l'expérience. Les Constitutions de l'Empire se sont » ainsi formées d'une série d'actes qui ont été revêtus de » l'acceptation du peuple. Nous avions alors pour but » d'organiser un grand système fédératif européen que » nous avions adopté comme conforme à l'esprit du siècle » et favorable aux progrès de la civilisation. Pour parve-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» nir à le compléter et à lui donner toute l'étendue et
» toute la stabilité dont il était susceptible, nous avions
» ajourné l'établissement de plusieurs institutions inté-
» rieures plus spécialement destinées à protéger la liberté
» des citoyens. Notre but n'est plus désormais que d'ac-
» croître la prospérité de la France par l'affermissement
» de la liberté publique. De là résulte la nécessité de plu-
» sieurs modifications importantes dans les constitutions,
» sénatus-consultes et autres actes qui régissent cet em-
» pire. A ces causes, voulant, d'un côté, conserver du
» passé ce qu'il y a de bon et de salutaire, et, de l'autre,
» rendre les Constitutions de notre empire conformes en
» tout aux vœux et aux besoins nationaux ainsi qu'à l'é-
» tat de paix que nous désirons maintenir avec l'Europe,
» nous avons résolu de proposer au peuple une suite de
» dispositions tendant à modifier et perfectionner les actes
» constitutionnels, à entourer les droits des citoyens de
» toutes leurs garanties, à donner au système représen-
» tatif toute son extension, à investir les Corps interméd-
» diaires de la considération et du pouvoir désirables, en
» un mot à combiner le plus haut point de liberté poli-
» tique et de sécurité individuelle avec la force et la cen-
» tralisation nécessaires pour faire respecter par l'étranger
» l'indépendance du peuple français et la dignité de notre
» couronne. En conséquence, les articles suivants, for-
» mant un acte supplémentaire aux Constitutions de l'Em-
» pire, seront soumis à l'acceptation libre et solennelle
» de tous les citoyens dans toute l'étendue de la France. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Aux termes de ces articles, les Constitutions impériales étaient maintenues en tant qu'elles n'étaient pas expressément modifiées par l'acte additionnel. Le pouvoir législatif devait être exercé par l'Empereur et par deux Chambres ; la première, héréditaire, portant le nom de Chambre des pairs, dont les membres, nommés par l'Empereur en nombre illimité, siégeraient à vingt et un ans, délibéreraient à vingt-cinq, où les princes de la famille impériale prendraient place à dix-huit ans et délibéreraient à vingt et un, et qui aurait pour président soit l'archichancelier, soit un pair désigné par l'Empereur ; la seconde, dite la Chambre des représentants, élus par le peuple au nombre de six cent vingt-neuf, âgés de vingt-cinq ans au moins et dont le président serait, à chaque session, nommé par l'Assemblée avec l'approbation de l'Empereur. Les députés devaient recevoir l'indemnité pécuniaire décrétée par l'Assemblée constituante ; ils étaient déclarés indéfiniment rééligibles. La Chambre serait renouvelée en entier tous les cinq ans. Aucun pair, aucun représentant ne pouvait être arrêté, sauf le cas de flagrant délit, ni poursuivi criminellement ou correctionnellement pendant la session qu'en vertu d'une résolution de la Chambre à laquelle il appartenait. Aucun ne pouvait être arrêté pour dettes à partir de la convocation, ni pendant quarante jours après la session. Les pairs n'étaient justiciables que de leur Chambre en matière criminelle ou correctionnelle. La qualité de pair et celle de représentant étaient compatibles avec toutes fonctions publiques, hors celles de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comptables; seulement, les préfets et sous-préfets étaient inéligibles dans leurs départements et arrondissements respectifs. L'Empereur avait le droit d'envoyer dans les Chambres des ministres d'État et des conseillers d'État autorisés à prendre part aux discussions. Les séances des Chambres étaient publiques. Elles pouvaient se former en comité secret, la première, sur la demande de dix de ses membres, la seconde, sur la demande de vingt-cinq. Le gouvernement pouvait aussi requérir le comité secret pour faire des communications. Le vote ne devait avoir lieu, en aucun cas, qu'en séance publique. L'Empereur pouvait proroger, ajourner, dissoudre la Chambre des représentants, sauf, en cas de dissolution, à convoquer immédiatement les colléges électoraux pour nommer une Chambre nouvelle dont la réunion devait avoir lieu dans six mois au plus tard. Le gouvernement avait la proposition des lois; les Chambres pouvaient y proposer des amendements, mais si le gouvernement ne les adoptait pas, elles étaient tenues de voter sur le projet présenté. Elles avaient la faculté d'inviter le gouvernement à proposer une loi sur un objet déterminé. Aucun discours écrit ne pouvait être lu dans les Chambres, sauf les rapports des commissions et des ministres et les redditions de comptes. Les colléges électoraux de département et d'arrondissement, institués par un sénatus-consulte de 1802 et formés d'électeurs nommés à vie par les assemblées primaires des cantons, étaient maintenus, et désormais ils devaient choisir directement les représentants,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tandis que jusqu'alors leurs attributions s'étaient bornées à présenter des candidats au choix du Sénat. L'industrie et la propriété manufacturière et commerciale obtenaient, dans la Chambre élective, une représentation spéciale dont les membres, au nombre de vingt-trois, devaient être nommés par les colléges électoraux sur des listes d'éligibles dressées par les Chambres de commerce et les Chambres consultatives réunies. L'impôt direct ne pouvait être voté que pour un an, les impôts indirects pouvaient l'être pour plusieurs années. Aucun impôt ne pouvait être perçu, aucun emprunt contracté, aucune rente inscrite, aucun domaine aliéné ou échangé, aucune levée d'hommes ordonnée, aucune portion du territoire échangée, qu'en vertu d'une loi. Les lois financières, aussi bien que celles qui ordonneraient des levées d'hommes, devaient être portées d'abord à la Chambre des représentants. Les actes du gouvernement n'étaient valables que moyennant le contre-seing d'un ministre. Les ministres étaient responsables des actes signés par eux et de l'inexécution des lois. Ils pouvaient être accusés par la Chambre des représentants, aussi bien que les commandants des armées de terre et de mer qui auraient compromis la sûreté et l'honneur de la nation, et c'était à la Chambre des pairs qu'il appartenait de les juger; un pouvoir discrétionnaire lui était attribué pour caractériser les délits et infliger les peines. Sauf le cas d'accusation, les ministres ne pouvaient être appelés ni mandés par les Chambres. Une loi devait modifier l'article de la Constitution de l'an VIII qui

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

défendait de poursuivre en justice les agents du gouvernement sans l'autorisation du conseil d'État. Tous les juges étaient à la nomination de l'Empereur, tous inamovibles, à l'exception des juges de paix et des membres des tribunaux de commerce ; cependant, l'inamovibilité ne devait commencer qu'au 1er janvier suivant. Le jury était conservé, la publicité des débats garantie en matière criminelle. Les délits militaires seuls restaient soumis à la juridiction des conseils de guerre. Le droit de grâce et d'amnistie appartenait à l'Empereur. Les interprétations de lois devaient être données en forme de lois sur la demande de la Cour de cassation. Tous les Français étaient égaux devant la loi, au point de vue de l'impôt et des charges publiques comme pour l'admission aux emplois. Nul ne pouvait être distrait des juges assignés par la loi, ni poursuivi, arrêté, détenu ou jugé autrement que dans les cas prévus et suivant les formes prescrites. Les cultes étaient déclarés libres. Toutes les propriétés possédées ou acquises en vertu des lois et toutes les créances sur l'État étaient inviolables. Les citoyens avaient le droit d'imprimer et de publier leurs opinions en les signant, sans aucune censure préalable, sauf à en répondre devant un jury. Le droit de pétition était consacré, mais toutes les pétitions devaient être individuelles. Elles pouvaient être adressées, soit au gouvernement, soit aux Chambres, mais, dans ce dernier cas même, elles devaient porter l'intitulé à l'Empereur. Présentées aux Chambres sous la garantie et avec la recommandation d'un de leurs membres, elles devaient,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

si on les prenait en considération, être portées à l'Empereur par le président de l'Assemblée. Aucune place, aucune portion du territoire ne pouvait être mise en état de siége qu'en cas d'invasion étrangère ou de troubles civils, dans le premier cas, par un acte du gouvernement, dans le second, par une loi ou, si les Chambres étaient absentes, par un acte du gouvernement.

Telle était la substance de l'acte additionnel. Il se terminait par un article qu'on y avait introduit au dernier moment, à la grande surprise des membres du conseil d'État, mais sans qu'aucun d'eux osât en exprimer sa désapprobation : « Le peuple français, disait-il, déclare... que, dans la délégation qu'il a faite et qu'il fait de ses pouvoirs, il n'a pas entendu et n'entend pas donner le droit de proposer le rétablissement des Bourbons ou d'aucun prince de cette famille sur le trône, même en cas d'extinction de la dynastie impériale, ni le droit de rétablir, soit l'ancienne noblesse féodale, soit les droits féodaux et seigneuriaux, soit les dîmes, soit aucun culte privilégié et dominant, ni la faculté de porter aucune atteinte à l'irrévocabilité de la vente des domaines nationaux; il interdit formellement au gouvernement, aux Chambres et aux citoyens toute proposition à cet égard. »

Un décret publié le même jour ordonna, conformément à l'usage suivi pour le vote des Constitutions antérieures, d'ouvrir immédiatement, au secrétariat de toutes les administrations et de toutes les municipalités, au greffe de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tous les tribunaux, chez tous les juges de paix, chez tous les notaires, des registres sur lesquels les Français seraient appelés à consigner leurs votes par rapport à l'acte additionnel. Ces registres devaient rester ouverts pendant dix jours. L'acte additionnel était également envoyé à l'acceptation des armées de terre et de mer. Le dépouillement de tous les registres et le recensement des votes auraient lieu à l'assemblée du Champ de Mai, qui était convoquée à Paris pour le 26 mai.

Il y avait, certes, dans le projet de Constitution que Napoléon présentait ainsi à la France, bien des éléments de liberté. Il était, pour ainsi dire, calqué sur la Charte de Louis XVIII, plus libéral en beaucoup de points, moins en quelques autres. M. de La Fayette, en qui la passion de la liberté, bien ou mal entendue, a constamment dominé tous les sentiments, toutes les affections personnelles, éprouva, en présence de ces larges concessions, une satisfaction qui, bien que mêlée de quelques réserves, calma pour un moment ses défiances, mais peu de personnes partagèrent cette satisfaction. Telle était la disposition des esprits que la publication de l'acte additionnel devint le signal d'une explosion de colère qu'aurait à peine expliquée la promulgation d'un code de despotisme. Tandis que quelques bonapartistes restés fidèles au culte du pouvoir absolu, s'effrayaient de voir l'Empereur transiger avec ce qu'ils appelaient l'anarchie et, dans leur terreur, s'éloignaient d'un pouvoir qui leur paraissait toucher à une ruine certaine, tous les partis, les révolu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tionnaires, les constitutionnels, les royalistes eux-mêmes, s'unissaient au contraire pour blâmer comme insuffisant l'acte en ce moment soumis au vote de la nation. Chacun s'ingéniait à en relever les imperfections et à démontrer que celles mêmes de ses dispositions qui semblaient plus satisfaisantes, renfermaient quelque piége secret. Le maintien des Constitutions antérieures, le silence gardé sur la confiscation, le mode d'acceptation décrété qui, en écartant toute discussion, toute possibilité d'amendement, ne laissait au peuple que l'alternative d'une acceptation pure et simple ou d'un rejet dont l'effet serait de prolonger indéfiniment la dictature, le ridicule et impuissant article par lequel on prétendait obliger la nation à ne jamais rappeler les Bourbons, c'étaient là des objections qui frappaient tous les esprits et soulevaient des clameurs d'indignation mêlées d'amers sarcasmes. Des colléges électoraux formés de membres élus à vie paraissaient peu conformes au caractère d'un véritable gouvernement représentatif. Les démocrates se plaignaient aussi de l'hérédité de la pairie comme d'une atteinte portée aux principes populaires, et une opinion plus modérée, qui eût applaudi à cette institution dans d'autres circonstances, la condamnait aussi, par ce motif au moins spécieux qu'avec les éléments dont on pouvait disposer, la première Chambre, composée en immense majorité d'hommes dépourvus tout à la fois du prestige de la naissance et de celui de la fortune, serait affaiblie plutôt que fortifiée par un privilége propre seulement à soulever contre elle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le sentiment de l'égalité. Les royalistes n'étaient pas moins ardents que les démocrates dans cette revendication des droits populaires. Les têtes s'échauffant par cette unanimité de blâme, on ne voulait voir dans l'acte additionnel tout entier qu'une pierre d'attente posée pour la tyrannie; on se disait que décidément Napoléon était un incorrigible despote, ce qui était vrai, mais ce qui ne ressortait certainement pas de ses dernières manifestations.

La presse s'évertuait à propager le mécontentement et à lui fournir de nouveaux aliments en commentant dans le sens le plus malveillant le projet de Constitution. Les pamphlets se multipliaient, et dans presque tous l'acte additionnel était l'objet du plus amer dénigrement. Le *Censeur* soutenait qu'on devait le rejeter, ne fût-ce qu'à raison de la forme dérisoire dans laquelle on le présentait à l'acceptation du peuple, et il s'attachait à faire voir le parti que le pouvoir absolu pourrait tirer, à un moment donné, du maintien des anciennes Constitutions impériales. Le *Nain jaune*, tout bonapartiste qu'il était, ne dissimulait pas l'effet déplorable produit sur l'opinion par l'acte additionnel et, pour son compte, il y blâmait ouvertement l'hérédité de la pairie, le nombre illimité des pairs qui donnait au pouvoir exécutif trop d'ascendant sur la Chambre haute, et le rétablissement de la noblesse; il allait même jusqu'à exprimer le regret que la nation n'eût pas été appelée à proclamer de nouveau les droits de l'Empereur. Le *Journal général* disait que l'acte additionnel trompait la juste attente de la France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Deux écrivains seulement osèrent prendre franchement la défense du projet si vivement attaqué. L'un était son auteur principal, Benjamin Constant, qui, dans un écrit intitulé *Principes politiques*, reproduisit, pour en justifier les dispositions, les théories sagement libérales qu'il avait eu plusieurs fois l'occasion de développer depuis l'année précédente. L'autre était M. Sismondi, le célèbre historien et économiste génevois, très-lié avec Benjamin Constant, et qui se trouvait alors à Paris. Avec plus de naïveté et de désintéressement que son ami, il se laissa fasciner par le libéralisme qu'affectait le gouvernement impérial sous le joug d'une nécessité impérieuse. Dans un travail étendu qu'il fit insérer au *Moniteur*, il déclara que l'*acte additionnel*, malgré quelques imperfections, lui paraissait supérieur à toutes les Constitutions dont il avait connaissance, qu'il était plus complétement conforme aux principes, qu'il garantissait mieux la liberté des citoyens, qu'il donnait à la France des libertés aussi étendues que celles de l'Angleterre, plus que celles de la Suisse, qu'il établissait plus solidement l'équilibre et l'harmonie des pouvoirs et préparait une représentation nationale plus égale, moins exposée à la corruption que la Chambre des communes; il regrettait seulement que, pour la formation de la Chambre des pairs, on n'eût pas préféré à l'hérédité l'élection qui l'aurait rendue plus indépendante.

Déjà les registres étaient ouverts dans toutes les communes de l'Empire pour recevoir les votes des citoyens. Le nombre des votants fut bien moins considérable qu'il ne

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'avait été lorsqu'on avait consulté la France sur l'établissement du Consulat et du premier Empire. Comme il arrive presque toujours en cas pareil, surtout lorsqu'on est obligé, comme alors, de signer son vote, l'immense majorité de ceux qui n'approuvaient pas la proposition du gouvernement ne protesta que par son absence. Il y eut cependant plusieurs milliers de votes négatifs, et quelques royalistes affectèrent même de motiver les leurs en termes très-hardis. Celui de M. de Kergorlay était ainsi conçu : « Je crois devoir à mes concitoyens, et certai-
» nement je me dois à moi-même, d'exposer les motifs qui
» m'engagent à voter contre l'acceptation de l'acte inti-
» tulé *Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire.*
» Ces motifs sont que le soixante-septième article de cet
» acte viole la liberté des citoyens français en ce qu'il pré-
» tend les empêcher d'exercer le droit qu'ils ont de pro-
» poser le rétablissement de la dynastie des Bourbons sur
» le trône. Je suis forcé de protester contre cet article,
» parce que je suis convaincu que le rétablissement de
» cette dynastie sur le trône est le seul moyen de rendre
» le bonheur aux Français. » M. de Kergorlay ne se contenta pas d'inscrire cette protestation sur le registre même ouvert à la préfecture de police, il la fit imprimer et distribuer à profusion. M. de Rosambo en publia une à peu près semblable. Dans quelques-uns des votes d'acceptation, il y eut des restrictions : M. de La Fayette déclara qu'il n'approuvait pas certains articles de l'acte additionnel, et que si, néanmoins, il ne se refusait pas à les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

signer, c'était parce qu'il comptait, pour les réformer, sur la souveraineté populaire, parce qu'il tenait avant tout à hâter la réunion d'une assemblée représentative, le premier moyen de salut, de défense et d'amendement.

Napoléon, qui croyait avoir fait d'immenses sacrifices à l'opinion publique, éprouva autant de surprise que de dépit en les voyant accueillir ainsi. Ne prévoyant pas ce mauvais succès, il avait préparé une longue proclamation dans laquelle il félicitait la France du bonheur dont elle allait jouir sous la nouvelle Constitution ; il n'y donna pas cours. On dit qu'il eut un moment la pensée de reprendre ses concessions, de ressaisir son omnipotence, et que le conseil lui en fut donné, non-seulement par des amis dévoués, mais par des jacobins qui pensaient que la dictature était le seul moyen d'opposer une résistance efficace à l'ennemi du dehors en comprimant les partis et en excitant l'ardeur populaire. Carnot était d'un tout autre avis : il aurait voulu que, pour apaiser le mécontentement causé par l'acte additionnel, on reconnût formellement, dans un nouveau décret, la nécessité d'y apporter des améliorations, que la Chambre des représentants fût appelée à le réviser et qu'on réservât au peuple le droit de le sanctionner définitivement dans les assemblées primaires ; il proposait en même temps de retrancher du vocabulaire officiel les mots, suivant lui justement impopulaires, de *monseigneur* et de *sujet*.

Ces partis extrêmes furent également écartés, et l'on s'arrêta à un terme moyen qui n'en constituait pas moins

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un progrès essentiel dans la voie où l'on était de plus en plus entraîné.

Napoléon, en se résignant à poser les bases d'un gouvernement constitutionnel, n'avait pas eu l'intention de le mettre immédiatement en pratique, soit que, dans son insurmontable répugnance, il espérât toujours qu'en gagnant du temps il pourrait éluder l'accomplissement de ses promesses jusqu'au moment où l'affermissement de son pouvoir et un nouveau revirement de l'opinion lui permettraient de s'en dégager tout à fait, soit seulement qu'il craignît que pendant qu'il combattrait les armées étrangères, les Chambres ne profitassent de son absence pour s'emparer de l'autorité. Il n'avait donc fixé aucune époque pour l'élection des représentants ni pour la réunion des Chambres, et le silence qu'il gardait à ce sujet n'était pas un des moindres motifs du mauvais accueil fait à l'acte additionnel. Plusieurs de ses conseillers et de ses adhérents, partageant eux-mêmes la défiance publique, pensèrent qu'il fallait trouver un moyen de rassurer les esprits en le liant irrévocablement à l'exécution de ses engagements. C'était l'avis de Carnot, de MM. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély et Lavallette, de Benjamin Constant, des généraux Dumas et Sébastiani. Dans une sorte de conseil qui se réunit, à l'insu de l'Empereur, chez le ministre de la police, la question de la convocation immédiate des Chambres fut discutée et examinée sous tous les aspects. Réunir dès ce moment les colléges électoraux, n'était-ce pas préjuger la question de l'acceptation de l'acte addi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tionnel, qui ne devait être officiellement résolue que par le dépouillement des scrutins fait au Champ de Mai? Avait-on lieu d'espérer qu'en appelant autour du gouvernement des hommes animés de l'ambition parlementaire, on augmenterait sa force? N'était-il pas à craindre que les colléges électoraux, composés des principaux propriétaires et de beaucoup d'anciens nobles, ne fissent des choix favorables à la cause des Bourbons? Ce danger était-il suffisamment conjuré par la présence dans ces colléges d'un certain nombre de membres que le gouvernement avait le droit d'y faire entrer en vertu de son libre choix, et par la très-grande probabilité que l'obligation de prêter un serment hostile à la légitimité en écarterait la plupart des royalistes? Les Chambres une fois réunies, leur disposition ne serait-elle pas d'entraver le pouvoir et même de le renverser si la guerre venait à tourner mal? Pourraient-elles modifier l'acte additionnel en considérant comme provisoire l'acceptation qui en aurait été faite? Après avoir mûrement pesé ces considérations diverses, on s'accorda à juger que celles qui tendaient à la prompte réunion des colléges électoraux devaient l'emporter. Fouché, pensant qu'un tel conseil serait de sa part suspect à l'Empereur, chargea Regnaud de Saint-Jean-d'Angély de traiter avec lui ce sujet délicat. Napoléon se révolta d'abord contre la proposition qu'on lui faisait ainsi parvenir, il persista même pendant plusieurs jours dans sa résistance, et il fallut, pour la surmonter, que Regnaud lui fît entrevoir, avec sa propre démission, celles de plu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sieurs autres ministres et conseillers d'État. Un décret du 30 avril attesta cette nouvelle victoire remportée sur la volonté de l'homme qui avait si longtemps dominé l'Europe, mais qui, maintenant, abandonné par la force morale plus encore que par la force matérielle, se voyait contraint à subir, presque en toute rencontre, la loi de ses serviteurs.

Le préambule de ce décret était calculé pour donner une apparence de conséquence logique aux résolutions contradictoires par lesquelles avait successivement passé l'esprit de l'Empereur. On y lisait qu'en convoquant les colléges électoraux au Champ de Mai, il avait d'abord compté constituer chaque assemblée électorale de département en un bureau séparé, composer ensuite une commission formée des délégués de ces assemblées, et, dans l'espace de quelques mois, arriver au grand but objet de ses pensées, qu'il avait cru en avoir le temps et le loisir, son intention étant de maintenir la paix avec les peuples voisins en se résignant à tous les sacrifices imposés à la France par la dernière paix, mais que les dispositions hostiles des puissances étrangères l'obligeant à prévoir la guerre et à s'y préparer, il s'était vu réduit à l'alternative de prolonger la dictature dont il se trouvait investi par les circonstances et par la confiance du peuple, ou d'abréger les formes qu'il s'était proposé de suivre pour la rédaction de l'acte constitutionnel, que dans l'intérêt de la France, il avait adopté ce second parti, qu'il avait présenté à l'acceptation du peuple un acte conçu de manière

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à garantir ses libertés et ses droits et à mettre la monarchie à l'abri de tout danger de subversion, que cet acte, déterminant le mode de formation de la loi, contenait en lui-même le principe de toute amélioration conforme aux vœux de la nation, tout en interdisant de discuter un certain nombre de points fondamentaux irrévocablement fixés, que l'Empereur aurait voulu attendre l'acceptation du peuple avant de faire procéder à l'élection des députés, mais que le plus haut intérêt de l'État l'obligeait, dans les conjonctures où se trouvait le pays, à s'entourer le plus promptement possible des corps nationaux. En conséquence, il était enjoint aux électeurs des colléges de département et d'arrondissement de se réunir en assemblées électorales quatre jours après la publication de ce décret, et de procéder au choix des députés à la Chambre des représentants. Les députés ainsi choisis devaient se rendre à Paris pour assister à l'assemblée du Champ de Mai, l'Empereur se proposant d'ouvrir la session des Chambres après la proclamation de l'acceptation de l'acte additionnel.

Par une telle mesure, Napoléon entrait d'une manière irrévocable dans la voie du régime constitutionnel, il s'enlevait à lui-même tout moyen de reculer. Les soupçons de ceux en qui l'expression de la défiance n'était pas un voile jeté sur d'implacables ressentiments, de ceux qui aspiraient avant tout à la liberté, de quelque côté qu'elle vînt, parurent se calmer pour un moment. M. de La Fayette ne dissimula pas la joie dont il se sentait pénétré en voyant

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se rouvrir devant lui la tribune où il n'avait pu monter depuis vingt-quatre ans. Un article du décret causa une satisfaction générale parce qu'il contenait une nouvelle concession ; il abandonnait aux colléges le choix de leurs présidents, bien que l'acte additionnel eût paru le réserver au monarque.

Un autre décret publié le même jour et inspiré du même esprit, autorisa les habitants des communes de moins de cinq mille âmes à élire leurs maires et adjoints dont, aux termes des lois existantes, la nomination appartenait aux préfets, tandis que ceux des communes plus considérables étaient nommés directement par le chef de l'État. Cette élection dut avoir lieu dans le délai de dix jours. C'était annuler en partie les pouvoirs conférés aux commissaires envoyés dans les divisions militaires, et qu'on avait chargés de recomposer les municipalités, mais on en donnait pour motif l'impossibilité qu'ils pussent acquérir, avec la promptitude nécessaire, la parfaite connaissance des hommes sur qui devaient porter leurs choix.

Tous ces appels à la liberté, à la démocratie, étaient présentés à l'Empereur, par ceux qui les imposaient à ses répugnances, comme l'unique moyen de réveiller l'esprit public et de renouveler contre l'ennemi étranger les prodiges des premiers temps de la Révolution. C'est encore par de tels arguments qu'on le décida à tolérer, à encourager même un système d'agitation qui aurait pu alarmer même un prince moins jaloux de son autorité; je veux parler du système des fédérations.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 24 avril, un grand nombre d'habitants des départements de l'ancienne Bretagne, réunis à Rennes, y avaient signé un pacte par lequel ils s'engageaient à soutenir la cause nationale. Le nom de l'Empereur ne figurait pas dans la rédaction primitive de ce pacte, mais on consentit à l'y introduire sur l'observation d'un des principaux fonctionnaires de la ville, que l'association serait *brisée comme verre* si elle paraissait s'isoler de Napoléon. Les fédérés proclamaient donc la résolution de s'armer pour défendre la liberté et l'Empereur, s'obligeant, à la première réquisition de l'autorité publique, à porter un secours prompt et effectif partout où besoin serait et à se prêter mutuellement assistance et protection. La fédération devait cesser le jour même où l'Empereur ferait connaître que la patrie n'était plus en danger. Cette formule était irréprochable, comme le sont presque toujours les premières manifestations de ces pouvoirs irréguliers qui, dans les troubles, s'élèvent à côté du pouvoir officiel et finissent trop souvent par se substituer à lui. Les sentiments qui poussaient la jeunesse de Rennes, de Nantes et de plusieurs autres villes, au nombre, dit on, de plus de vingt mille hommes en état de porter les armes, à entrer dans cette association qu'on appela la fédération bretonne, c'étaient un attachement sincère aux résultats de la Révolution et la crainte de les voir compromis par une nouvelle insurrection vendéenne dont on apercevait déjà quelques symptômes. Bien que les fédérés s'offrissent à appuyer dans l'Empereur le représentant, le défenseur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

actuel de la Révolution, l'esprit de liberté était celui dont ils s'inspiraient, et nullement l'esprit de bonapartisme.

Napoléon, en apprenant cette manifestation, s'en montra d'abord fort irrité, mais on lui représenta qu'il était possible de s'en emparer, de la diriger, et, en la généralisant, de s'en faire un puissant instrument de résistance à l'invasion étrangère comme aux tentatives du royalisme. C'était l'avis de son frère Lucien et celui de Carnot en qui survivaient les traditions et les superstitions mêmes des temps révolutionnaires. Pour des motifs moins patriotiques, Fouché, dont la politique artificieuse et compliquée cherchait partout des points d'appui éventuels contre l'Empereur, se prononça dans le même sens. Le pacte breton fut donc inséré au *Moniteur* qui déclara d'ailleurs qu'on s'était assuré que tous ceux qui y avaient pris part présentaient des garanties par leur éducation et la consistance de leurs familles.

Le mouvement ainsi toléré et même encouragé par le gouvernement s'étendit rapidement à l'Anjou, à la Bourgogne, à la Champagne, à l'Alsace, à la Lorraine, au Lyonnais, à presque tous les départements, même à ceux du Midi, où dominait cependant le parti royaliste, mais où son voisinage même et la nécessité de se mettre en garde contre lui étaient pour ses adversaires un motif de plus de serrer leurs rangs, de se compter, de s'organiser. Comme on peut bien le penser, les jeunes gens, les hommes à passions ardentes et à vive imagination, ceux que le défaut de fortune et de moyens d'existence reléguaient dans les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rangs inférieurs de la société, formaient la masse principale des fédérations. C'est assez dire qu'elles prirent presque partout le caractère de la démagogie. En quelques endroits, cependant, on y vit entrer aussi, par contrainte ou par calcul, des hommes d'une tout autre espèce : le premier président de la cour d'Angers, M. Portalis, crut devoir, avec tous les membres de la Cour, s'inscrire parmi les fédérés, dans l'espérance sans doute d'exercer sur eux une utile influence.

A Paris, cette nouvelle milice révolutionnaire se recruta principalement parmi les ouvriers de ces terribles faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau dont le nom, depuis 1793, n'était prononcé par la population parisienne qu'avec un inexprimable effroi. Napoléon, au temps de sa puissance, les avait contenus par une surveillance sévère, et même en 1814, lorsque les alliés menaçaient de si près Paris presque sans défense, il n'avait pas consenti à les armer. Maintenant, il se voyait réduit à les rechercher, à les caresser. Il visita leurs ateliers, se mêlant familièrement à eux, écoutant leurs plaintes et promettant d'y faire droit. « Je vous reconnais pour de braves patriotes, leur » dit-il ; en 1814, on vous a refusé des armes, il n'en sera » pas de même aujourd'hui ; j'ai quarante mille fusils à » votre service. » La foule répondit par de bruyantes acclamations.

Le 14 mai, les fédérés parisiens furent passés en revue dans la cour du Carrousel. Le célèbre manufacturier Richard Lenoir, un des colonels de la garde nationale,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

marchait à la tête de ceux du faubourg Saint-Antoine. Leurs délégués présentèrent à l'Empereur une adresse dans laquelle les déclamations contre les Bourbons et en faveur de la liberté et des droits des peuples se mêlaient, sans trop de violence, à des assurances de dévouement à Napoléon, à l'ordre public et à la loi. Ils y demandaient instamment des armes. L'Empereur leur répondit d'un ton brusque et saccadé où se trahissait un certain malaise. « Soldats fédérés des faubourgs Saint-Antoine et » Saint-Marceau, leur dit-il, je suis revenu seul, parce que » je comptais sur l'amour du peuple des villes, des habi- » tants des campagnes et des soldats de l'armée... J'ac- » cepte votre offre. Je vous donnerai des armes ; je vous » donnerai pour vous guider des officiers couverts d'ho- » norables blessures et accoutumés à voir fuir l'ennemi » devant eux. Vos bras robustes et faits aux plus pénibles » travaux sont plus propres que tous autres au maniement » des armes... Vous serez les éclaireurs de la garde natio- » nale. Je serai sans inquiétude pour la capitale lorsque la » garde nationale et vous seront chargés de sa défense... » S'il est des hommes nés dans les hautes classes de la » société qui aient déshonoré le nom français, l'amour de » la patrie et le sentiment de l'honneur national se sont » conservés tout entiers dans le peuple des villes, les ha- » bitants des campagnes et les soldats de l'armée. J'ai » confiance en vous. *Vive la nation !* » On voit que dans ce discours, il n'était pas question de liberté.

En défilant devant Napoléon, les fédérés criaient *Vive*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Empereur! mais surtout, et avec une affectation marquée, *vive la nation! vive la liberté!* On n'était pas encore assez éloigné du temps de la terreur pour que ces derniers cris ne réveillassent pas dans les imaginations de sinistres idées. L'exaltation évidente de ceux qui les proféraient, leur costume même qui indiquait la classe de la société à laquelle ils appartenaient, effrayaient la bourgeoisie et augmentaient son aversion pour le régime qui acceptait d'aussi dangereux défenseurs. Les royalistes, plus légers, plus imprévoyants, plus disposés à se réjouir de ce qui faisait tort au gouvernement impérial sans se préoccuper beaucoup des autres conséquences qui pouvaient en résulter, s'amusaient de ce spectacle. Les vrais amis de l'Empereur étaient, pour la plupart, très-mécontents et ne cachaient pas leur inquiétude. Le *Nain jaune*, qui avait d'abord applaudi à la fédération bretonne, se montra au contraire très-peu satisfait de celle des faubourgs parisiens et de l'aspect sous lequel elle s'était fait voir au Carrousel. Tout en la présentant comme la représaille, la conséquence forcée de ce qu'il appelait la fédération des salons du faubourg Saint-Germain, il reconnaissait qu'elle pouvait avoir des suites très-fâcheuses. « La plus noble des causes, disait-il, doit être » servie par de nobles moyens. La crainte est l'estime des » enfants;... le peuple leur ressemble; il ne faut pas, avec » lui, tant de familiarité, et surtout on doit craindre » d'avilir en sa présence la majesté du trône. » La même feuille blâmait sévèrement une espèce de proclamation

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans laquelle les fédérés déclaraient vouloir, par leur attitude, *frapper de terreur les traîtres qui pourraient désirer encore une fois l'avilissement de la patrie.* Cette proclamation avait pourtant été concertée avec quelques-uns des ministres, et, sauf cette phrase malheureuse, le ton en était assez modéré.

Dans les départements, dans les campagnes, là surtout où la présence d'un parti royaliste nombreux et passionné effrayait et irritait l'opinion opposée, le mouvement fédéraliste fut beaucoup plus vif qu'à Paris et présenta des symptômes plus décidément révolutionnaires. Sur plusieurs points des clameurs grossières et injurieuses, renouvelées de 1793, insultaient, menaçaient les prêtres, les nobles, les riches. On criait : *A bas la calotte ! A bas les habits!* L'hymne des Marseillais, auquel se liaient tant de souvenirs sanglants et qu'on n'avait plus entendu depuis vingt ans, retentissait partout.

Napoléon, au moment même où il se prêtait à des démonstrations commandées par la position fausse où il se trouvait, en éprouvait un dégoût, un effroi qu'il avait peine à cacher au public et qu'il ne dissimulait pas à ses confidents : « Ah ! disait-il, ils m'ont rendu la France bien » gâtée ! » On prétend qu'il avoua à M. Molé que s'il avait pu prévoir à quel point, pour se maintenir, il aurait à complaire au parti démocratique, il n'aurait jamais quitté l'île d'Elbe. Il dut pourtant consentir à donner aux fédérés de Paris et de la banlieue une organisation militaire. Un décret les forma en vingt-quatre bataillons de tirail-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leurs attachés à la garde nationale et commandés par des officiers pris dans l'armée. Le lieutenant général Darricau leur fut donné pour chef avec six maréchaux de camp. On assigna à chaque brigade les hauteurs qu'elle aurait à défendre en cas d'attaque contre Paris. Il était enjoint aux capitaines de réunir leurs compagnies tous les dimanches et d'en faire l'appel. Il était dit, enfin, qu'il y aurait dans les casernes un nombre suffisant de fusils et de gibernes. Il résultait de cette dernière disposition que les fédérés ne conserveraient pas habituellement entre les mains les armes que l'État leur confiait. Cette restriction pouvait s'expliquer par la difficulté de se procurer assez de fusils pour en munir tous ceux qui n'étaient pas de service, mais il est probable qu'on hésitait à donner à de pareilles gens des moyens de force dont ils pourraient être tentés d'abuser. Les paisibles habitants de Paris ne les voyaient pas sans effroi traverser la ville en chantant des airs révolutionnaires, soit pour être passés en revue, soit pour aller travailler aux fortifications qu'on élevait sur la rive droite de la Seine.

Les fédérations ne reçurent pas, à beaucoup près, à Paris ni dans les départements, le développement qui aurait pu en faire un puissant instrument de résistance à l'invasion étrangère, mais qui aussi aurait donné une armée au jacobinisme. Ce dernier danger était peut-être celui que Napoléon redoutait le plus. Quelquefois, dans son irritation contre les royalistes, il semblait vouloir les dominer par la terreur populaire. « Les prêtres et les nobles

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» jouent gros jeu, disait-il; si je leur lâche le peuple, ils » seront dévorés en un clin d'œil. » Mais c'étaient là de vaines paroles auxquelles il n'avait aucune envie de donner suite : outre qu'il savait très-bien que le monstre, une fois déchaîné, ne l'eût pas épargné plus que les victimes qu'il lui aurait livrées, l'orgueilleux souvenir de sa gloire et de sa grandeur passées se révoltait contre la pensée d'un aussi criminel abaissement. Il n'était déjà que trop descendu.

La situation n'était plus, en effet, ce qu'elle avait été au 20 mars, dans les premiers moments de l'exaltation produite par son merveilleux retour. La certitude, maintenant acquise, qu'il allait avoir à combattre l'Europe entière sans le secours d'un seul allié, les hésitations qu'on remarquait dans sa politique et qui prouvaient, soit l'affaiblissement de ses facultés, soit l'impuissance à laquelle il était réduit, la résignation d'assez mauvaise grâce avec laquelle il subissait un régime de contrôle et de liberté si contraire à sa nature, lui avaient complétement enlevé le prestige un moment reconquis. On ne le craignait plus, et les haines qu'il inspirait se donnaient libre carrière.

La licence de la presse dépassait toutes les limites. Des écrivains royalistes prenaient ouvertement la défense des Bourbons et demandaient leur rappel comme le seul moyen de salut. D'autres disaient que les alliés ne voulant pas traiter avec l'Empereur, la future Chambre des représentants devait leur envoyer des députés et leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

proposer de traiter avec la nation. Ce n'était plus seulement à l'autorité du chef de l'État qu'on en voulait : des provocations au meurtre de Napoléon furent publiées avec le nom des auteurs et des libraires, et pas un libelliste ne devint l'objet d'une poursuite sérieuse, pas un ne fut arrêté pendant plus de quatre jours. On remarquait cependant que ces écrivains si violemment déchaînés contre l'Empereur ménageaient beaucoup, en général, le ministre de la police, et c'était, pour les esprits sagaces ou défiants, un indice ajouté à tous ceux qui faisaient soupçonner, de la part du duc d'Otrante, des arrière-pensées de trahison. En révolutionnaire expérimenté, il avait compris tout le parti qu'on pouvait tirer de la presse périodique. Non content de s'assurer, comme nous l'avons vu, des intelligences dans les journaux existants, il avait jugé à propos d'en susciter ou du moins d'en laisser naître de nouveaux peu favorables au régime impérial. Au commencement du mois de mai, on vit paraître l'*Aristarque*, feuille libérale, d'une couleur un peu indécise, et l'*Indépendant*, destiné plus tard à jouer un rôle important sous le nom de *Constitutionnel*. Inspiré alors par Fouché, il faisait une guerre très-vive au pouvoir absolu en mêlant à sa polémique des injures contre les Bourbons et des éloges de l'Empereur. Un autre journal, le *Patriote de* 89, dirigé par Mehée de la Touche, qui obtint à cette époque un emploi subalterne dans la police des théâtres, et redigé par d'ardents républicains, représentait particulièrement l'alliance de la Révolution et du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bonapartisme, dont certaines gens essayaient alors de faire un système et un moyen de salut public. Il appelait énergiquement les Français à la défense de la patrie menacée, et s'efforçait de réveiller l'enthousiasme de 1792. Dans un langage incorrect, grossier, de mauvais goût, il insultait les rois et les prêtres et s'attachait à réhabiliter le régime de la Terreur; en souvenir sans doute et par imitation du temps dont il faisait l'apologie, il ne cessait de signaler de prétendues conspirations, de dénoncer des fonctionnaires publics qu'il accusait de trahison. Une autre feuille de plus bas étage encore, le *Père Nicolas, ami du peuple*, que les colporteurs criaient et distribuaient dans les faubourgs, était redigée dans le même esprit. Le *Nain jaune*, humilié de voir la cause à laquelle il s'était dévoué déshonorée par de tels auxiliaires, les comparait au *Père Duchesne* de honteuse mémoire et s'efforçait de les accabler sous ses sarcasmes méprisants. Un écrit ouvertement royaliste, le *Lis*, se glissait sous les portes sans que la police parût s'en inquiéter.

Le café Montansier était devenu un véritable club où la démagogie et le bonapartisme se donnaient la main. On y chantait chaque soir les airs de la Révolution; on les chantait aussi sur les théâtres.

Les partisans de la royauté trouvaient un motif d'encouragement dans l'impuissance évidente du gouvernement impérial, dans ses hésitations, dans les alliances avilissantes auxquelles il se voyait condamné. Leur attitude, leurs propos décelaient plus de confiance. Non-seulement les procla-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mations de Louis XVIII et les manifestes des puissances circulaient sans difficulté, mais les portraits des princes étaient exposés chez les étalagistes; on mettait publiquement en vente deux gravures dont l'une représentait Jeanne d'Arc, l'autre l'*héroïne de Bordeaux*, c'est-à-dire la duchesse d'Angoulême, et des caricatures où le gouvernement n'était pas ménagé. La triste comédie de libéralisme, de popularité, de mansuétude que Napoléon se voyait contraint de jouer et qu'il jouait si mal était, pour les beaux esprits royalistes, un texte inépuisable de sarcasmes, d'épigrammes, de chansons que l'on répétait partout et qui répandaient sur le héros déchu l'opprobre et le mépris. Contre un homme dont le passé offrait à ses adversaires, à côté de tant de gloire, tant de griefs légitimes, on recourait sans scrupule aux plus grossières calomnies. Les plus misérables inventions étaient accueillies avec empressement dès qu'elles pouvaient lui prêter quelque ridicule : on disait, par exemple, qu'il ne s'appelait pas *Napoléon*, mais Nicolas, et comme ce nom que n'avait pas encore anobli un puissant souverain du Nord, semblait alors presque grotesque, on se plaisait à croire que c'était en effet le sien et qu'il ne s'en était attribué un autre que par vanité. On disait aussi qu'il se rajeunissait d'une année pour faire croire qu'il était né depuis la réunion de la Corse à la France et, de cette prétendue rectification de dates, on tirait l'étrange conclusion qu'il n'était pas Français.

Telles étaient les dispositions des esprits lorsque les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

colléges électoraux se réunirent pour choisir les députés à la Chambre des représentants. Je dois rappeler ce qu'étaient alors ces colléges. Il y en avait un par département et un par arrondissement, dont les membres étaient également élus à vie par les citoyens réunis dans les assemblées primaires de canton. Les électeurs départementaux, au nombre de trois cents au plus et de deux cents au moins par département, devaient être pris dans la liste des six cents plus imposés. Les grands-croix, grands officiers, commandeurs et officiers de la Légion d'honneur faisaient partie de droit des colléges de département, et les simples légionnaires de ceux d'arrondissement. Le gouvernement pouvait adjoindre à chacun des premiers, vingt citoyens, et à chacun des autres, dix pris à son gré parmi ceux qui avaient rendu des services à l'État. Les colléges ainsi composés étaient appelés, avant 1814, non pas à nommer les députés au Corps législatif, mais à désigner les candidats parmi lesquels le Sénat devait les choisir. L'acte additionnel leur conférait des attributions plus importantes : chaque collége d'arrondissement avait à élire un représentant, et chaque collége départemental un nombre de représentants proportionné à la population du département.

Comme, à l'époque où ces colléges avaient été formés, toutes les influences s'exerçaient dans le sens de la réaction anti-révolutionnaire, comme d'ailleurs les électeurs départementaux sortaient nécessairement de la classe des propriétaires les plus considérables, l'organisation de ces

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

assemblées était certainement peu favorable au mouvement des Cent-Jours et offrait au contraire de grandes chances de succès aux royalistes. Cependant la plupart s'abstinrent de leur droit électoral pour ne pas paraître adhérer au régime impérial. Beaucoup d'hommes paisibles et timides qu'effrayait l'agitation du parti démocratique et qui craignaient de se compromettre avec un avenir incertain, se tinrent aussi à l'écart. Les colléges départementaux ne réunirent donc, en général, qu'un assez petit nombre de votants. Dans cinq ou six, tels que ceux de la Gironde, des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes, il en vint à peine quelques-uns, de quinze à vingt tout au plus. Dans dix-sept seulement on put réunir la moitié de ceux qui avaient le droit d'y siéger. Sur près de vingt mille électeurs inscrits, un peu plus du tiers se présenta; il en fut à peu près de même dans les colléges d'arrondissement. Les efforts des préfets et des sous-préfets furent impuissants pour stimuler le zèle de la grande majorité des citoyens.

Ils ne réussirent pas davantage à diriger les votes des électeurs sur les amis du gouvernement. Il semblait qu'on pût compter pour cela sur l'influence des commissaires extraordinaires envoyés dans les divisions militaires; mais, comme nous l'avons vu, ils appartenaient à des nuances d'opinions très-diverses et ils n'étaient pas tous également disposés à favoriser les candidats du bonapartisme. Les ministres eux-mêmes, ceux que les attributions de leurs départements mettaient en mesure de s'immiscer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans les opérations électorales, les ministres de l'intérieur et de la police, avaient des arrière-pensées ou des préoccupations qui n'étaient pas, tant s'en faut, celles de Napoléon. Carnot, qui essayait sincèrement de le soutenir, mais à condition de s'appuyer sur la démocratie, ne pouvait manquer d'incliner dans le sens du vieux jacobinisme; il exerçait d'ailleurs peu d'action. Fouché, qui était en position d'en exercer davantage, n'avait pas encore des vues assez arrêtées sur le choix du parti auquel il se rallierait définitivement pour donner à ses agents une direction uniforme, première condition du succès; peut-être n'avait-il en ce moment qu'un désir bien réel, celui que la majorité de la nouvelle Chambre ne fût pas trop dévouée à Napoléon.

Ceux qui formaient ce vœu eurent pleine satisfaction. Les bonapartistes n'obtinrent qu'un très-petit nombre de nominations. Le prince Lucien fut élu dans l'Isère. Le comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, ancien constituant, Merlin de Douai, conventionnel régicide, Defermon, conventionnel aussi, mais plus modéré, Boulay de la Meurthe, l'un des auteurs du 18 fructidor, tous les quatre ministres d'État et ralliés depuis longtemps à l'Empire, qu'ils servaient avec un zèle égal, malgré la différence de leurs antécédents, quelques autres fonctionnaires moins connus, quelques militaires, tels furent à peu près, dans la nouvelle Chambre, les seuls représentants de la pensée impériale. Fouché parvint également à se faire nommer aussi bien que quelques-uns de ses affidés. Par suite sans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

doute de l'absence de la majorité des électeurs, un grand nombre d'anciens révolutionnaires, de régicides, de terroristes depuis quinze ans retirés de la vie publique ou complétement oubliés dans des emplois subalternes qu'ils devaient à la dédaigneuse pitié du premier Empire, reparurent au grand jour. Les noms de Barère, de Cambon, de Garnier de Saintes, de Félix Lepeletier, de plusieurs autres encore, proclamés représentants de la nation, vinrent apprendre à la France que ceux qui les portaient existaient encore. C'était un grand scandale, ce n'était pas un danger réel. Ces hommes, touchant pour la plupart à la vieillesse, désabusés de leurs illusions, sinon de leurs coupables erreurs, et courbés sous le poids de la réprobation qui s'attachait à leur triste passé, étaient loin d'avoir le désir de rouvrir la terrible carrière qu'ils avaient parcourue. Ennemis naturels de la royauté bourbonienne qui avait pu leur pardonner, mais dont la seule présence les condamnait à une sorte d'ilotisme et de proscription morale, plusieurs s'étaient sincèrement attachés à l'Empire, depuis surtout que les circonstances avaient obligé Napoléon à se rapprocher de la démocratie; ils voyaient en lui un abri, un protecteur. La plupart eussent donc été pour lui des soutiens plutôt que des obstacles si le fait seul de leur élection n'eût été un principe de déconsidération pour le gouvernement sous lequel il se produisait. Leur adhésion, d'ailleurs, ne suffisait pas, à beaucoup près, pour assurer la majorité au parti bonapartiste dans l'Assemblée sortie des colléges électoraux. Cette majorité se composait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'hommes indépendants, quelques-uns décidément hostiles à l'Empire, les autres se résignant à le subir, à se servir même de lui comme d'un moyen de surmonter de grandes difficultés et de résister à l'étranger, mais animés à son égard d'une incurable défiance, résolus à le surveiller de près, à ne lui rien passer et disposés à se séparer de lui sans beaucoup de regrets si la fortune l'abandonnait encore une fois. Il n'y avait peut-être pas parmi eux un seul royaliste connu comme tel, mais on y comptait beaucoup d'anciens et de nouveaux amis de la liberté, quelques-uns des membres les plus honorables de nos premières assemblées, M. de La Fayette, le duc de La Rochefoucauld, Lanjuinais, Théodore de Lameth, Siméon, la plupart des orateurs de l'opposition dans la Chambre de 1814, MM. Flaugergues, Souques, Lefèvre-Gineau, Dupont de l'Eure, Durbach, Bedoch et Dumolard, ces derniers, il est vrai, devenus suspects à leur parti pour avoir accepté de l'Empereur des fonctions administratives, enfin, beaucoup d'hommes qui n'avaient encore figuré dans aucune Assemblée, mais qui devaient plus tard prendre une part importante aux luttes parlementaires, M. d'Argenson, qui, préfet sous le premier Empire, avait donné sa démission pour ne pas s'associer à un acte arbitraire, MM. Dupin et Tripier, avocats déjà renommés, M. Roy, célèbre pour son habileté dans les affaires, à laquelle il devait une immense fortune, les banquiers Laffitte et Benjamin Delessert, très-influents sur la place de Paris, les généraux Sébastiani et Grenier. La

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

députation parisienne, composée presque en entier dans ce sens, représentait assez bien les idées et les tendances de la France nouvelle, presque également dégoûtée alors de la Révolution, de l'Empire, du royalisme exclusif et cherchant le repos et le bien-être dans les voies de la paix et d'une liberté modérée.

En dehors des catégories que je viens d'énumérer, l'Assemblée renfermait encore quelques personnages difficiles à classer : tel était l'ancien sénateur Garat, dont le libéralisme sentimental et métaphysique avait su s'accommoder à toutes les époques; tel était aussi un avocat d'Aix, Manuel, encore inconnu hors de sa ville natale, qui allait préluder, en qualité de protégé et de commensal de Fouché, au rôle de chef ardent de l'opposition démocratique.

Sur plus de six cents membres dont se composait la Chambre, près de trois cents étaient des fonctionnaires publics de l'ordre administratif, des magistrats, des militaires; les avocats y avaient été envoyés au nombre de plus de cent vingt; ils abondent toujours dans les Assemblées lorsqu'un pays entre pour la première fois dans les voies du système représentatif ou lorsqu'il y revient après une longue interruption, parce qu'ils sont alors les seuls à qui le public connaisse le talent de la parole.

Une pareille Chambre ne promettait pas au gouvernement impérial un appui bien efficace, et sa composition ne laissait guère de doute sur le peu de faveur qui s'atta-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chait à lui dans la masse de la nation, surtout dans les classes riches et éclairées. Les adresses que les colléges électoraux votèrent pour être présentées à l'Empereur avant la réunion du Champ de Mai étaient plus significatives encore. A peine quelques-unes rappelaient-elles les formes adulatrices du premier Empire. Beaucoup d'autres s'exprimaient avec une grande hardiesse. On y blâmait sévèrement l'absolutisme et les guerres continuelles du régime antérieur à 1814; on faisait entendre que l'acte additionnel était insuffisant et que la nation attendait une Constitution complète, fortement libérale. Le collége de la Seine réclamait des institutions vraiment représentatives comme l'unique moyen de prévenir la tyrannie.

Le découragement gagnait peu à peu les bonapartistes, même ceux qui, dans les premiers moments, avaient paru les plus confiants. En présence de l'Europe hostile et déjà en armes et de la France mécontente et divisée, ils redoutaient une prompte catastrophe. Ils croyaient assez généralement que Napoléon obtiendrait d'abord, comme à l'ordinaire, quelques succès, mais qu'il finirait par succomber dans une lutte trop inégale où l'esprit public ne le soutiendrait pas avec assez d'énergie. C'était aussi l'opinion des étrangers : le duc de Wellington pensait que la guerre ne durerait pas plus de six mois et il ne doutait pas qu'elle ne finît par la ruine de Napoléon.

L'état du crédit public attestait le changement qui, depuis quelques semaines, s'était opéré dans les es-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prits : le cours de la rente, que le débarquement de Cannes avait fait tomber de 77 à 60 francs, qui, le 20 mars, ce qui est presque incroyable, était remonté à 73 francs, parce que apparemment on ne croyait pas alors à la guerre, était redescendu progressivement à 55 francs ; celui des actions de la Banque, à travers des variations analogues, était tombé de 1,200 francs à 800.

Déjà, jusque dans les conseils de l'Empereur, parmi les personnages qui remplissaient dans son gouvernement les emplois les plus importants, il en était qui pensaient à se garantir contre les chances d'un avenir peut-être bien rapproché et à se mettre en mesure avec Louis XVIII. Fouché avait renoué, au moyen de quelques émissaires, ses anciens rapports avec l'entourage de Monsieur. Nous verrons plus tard que d'autres étaient dans des dispositions analogues.

La position de Louis XVIII, qui semblait désespérée au moment où il était sorti de France, s'était naturellement améliorée dans la même proportion que celle de l'Empereur était devenue plus mauvaise. J'ai dit qu'après avoir quitté, le 23 mars, le territoire français, il s'était dirigé sur Ostende et de là sur Gand, désigné par le roi des Pays-Bas pour le lieu de sa résidence. Monsieur et le duc de Berry n'avaient pas tardé à venir l'y joindre. Le vieux prince de Condé s'était établi à Bruxelles ; le duc d'Angoulême et le duc de Bourbon s'étaient, comme nous l'avons vu, retirés en Espagne après leurs tentatives in-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fructueuses pour soulever le Midi et l'Ouest du royaume. La duchesse d'Angoulême, toujours empressée à se porter là où elle croyait pouvoir être de quelque utilité, partageait son temps entre l'Angleterre et Gand. Le duc d'Orléans résidait à Londres, évitant de s'associer à des mouvements qui n'étaient pas toujours conformes à sa manière de voir.

Le Roi, dans les premiers instants de son séjour en Belgique, n'avait guère avec lui de personnages considérables, avec les ducs de Duras et de Gramont, premier gentilhomme de la Chambre et capitaine des gardes de service, que deux de ses ministres, MM. de Blacas et de Jaucourt, et les maréchaux Berthier, Marmont et Victor. Berthier n'avait pas tardé à s'éloigner, appelé, disait-il, par des affaires personnelles en Allemagne, où il périt peu après par un accident dans lequel bien des gens voulurent voir un suicide. L'espèce de solitude dans laquelle le Roi se trouvait ne devait pas durer longtemps. A l'exception de M. de Talleyrand qui continuait à siéger au Congrès de Vienne et de l'abbé de Montesquiou qui, bien résolu à ne plus rentrer dans les affaires et forcé de quitter la France, attendait en Angleterre la fin de la crise, tous les ministres, le chancelier, le duc de Feltre, le baron Louis, M. Beugnot, ces deux derniers un peu tardivement, et sur une invitation formelle qui leur fut transmise, vinrent successivement se joindre à MM. de Blacas et de Jaucourt et reprendre leurs portefeuilles. On vit aussi arriver M. de Chateaubriand qui s'empara, en quelque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sorte de son autorité privée, de celui de l'intérieur, abandonné par l'abbé de Montesquiou, MM. de Beurnonville et de Lally qui, en leur qualité de ministres d'État, furent admis aux délibérations de ce conseil nominal, M. Anglès, à qui l'on confia la direction de la police chargée de veiller à la sûreté du Roi et des princes, M. de Vaublanc, ancien membre de l'Assemblée législative et du conseil des Cinq-Cents, naguère préfet de la Moselle, que la faveur de Monsieur fit aussi admettre dans le conseil, un autre préfet, M. Capelle, fort en crédit également auprès du comte d'Artois, M. Mounier, fils du constituant, jadis secrétaire intime de Napoléon, mais fortement et sincèrement dévoué à la royauté, enfin le général Donnadieu, que nous avons vu seconder, à Bordeaux, les efforts de Madame pour conserver cette ville au Roi. M. de Bruges avait accompagné Monsieur. Plusieurs généraux et beaucoup d'officiers se réunirent autour du duc de Berry. Le nombre des soldats ne répondait pas à un semblable état-major : deux ou trois mille gardes du corps et volontaires royaux composaient toute cette petite armée dont le général Maison avait le commandement et qui était campée à Alost. Comme les fonds qu'on avait apportés de Paris donnaient la possibilité de l'entretenir pendant quelque temps, on s'occupa de l'organiser et même de la recruter. Il paraît qu'on eut un moment l'idée de la faire concourir aux opérations militaires que les alliés préparaient alors contre la France, mais heureusement on y renonça bientôt. Un ordre du jour du général Maison annonça que les mili-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

taires qui étaient déjà venus ou qui viendraient se ranger sous le drapeau de la légitimité formeraient un corps de réserve, le Roi ne voulant pas les voir exposés à verser le sang de leurs frères, et que la récompense de leur dévouement serait la gloire de ramener eux-mêmes leur souverain dans sa capitale. Des officiers furent placés sur plusieurs points de la frontière pour faciliter aux Français qui voudraient s'incorporer à cette réserve l'entrée du territoire belge. Un commissaire spécial était chargé d'indiquer au gouvernement néerlandais quels étaient, parmi les voyageurs arrivant de France sous prétexte d'affaires de commerce ou d'intérêts de famille, ceux qu'il convenait d'admettre et ceux qu'il était à propos d'éloigner comme suspects d'être les agents de Napoléon. Le comte Édouard de Dillon résidait, en qualité de ministre de Louis XVIII, auprès du roi des Pays-Bas.

Pour donner autant que possible à la royauté réfugiée à Gand l'apparence et la consistance d'une royauté effective, pour bien établir qu'on voyait toujours en elle le gouvernement de la France, les puissances alliées s'étaient décidées à maintenir auprès de Louis XVIII un véritable corps diplomatique : le général Pozzo, sir Charles Stuart, le baron de Vincent, le baron de Fagel y représentaient la Russie, l'Angleterre, l'Autriche et les Pays-Bas, comme ils les avaient représentés à Paris. Rien ne se faisait, dans la petite cour de Louis XVIII, qu'avec l'assentiment des envoyés des grandes cours, et surtout avec celui du duc de Wellington, dont sir Charles Stuart recevait les directions.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour que rien ne manquât, dans la forme et dans les accessoires, à ce gouvernement d'émigration, il se donna un organe officiel, le *Journal de Gand*, qui paraissait deux fois par semaine. Le premier numéro, en date du 14 avril, publia les ordonnances que le Roi était censé avoir signées avant de sortir de France pour défendre aux Français de payer l'impôt à l'usurpateur et d'obéir à la loi de la conscription. Ce journal, dirigé par les frères Bertin, les célèbres propriétaires du *Journal des Débats*, et auquel travaillaient parfois MM. de Chateaubriand, de Lally, de Jaucourt, Beugnot, contenait contre le gouvernement impérial, ses actes, ses adhérents, des articles quelquefois éloquents, presque toujours d'une extrême violence. Dans un de ces articles, on montrait Napoléon réduit à un isolement effrayant, ne pouvant compter que sur un petit nombre d'hommes déshonorés dont le sort était inséparablement lié au sien, près d'être abandonné, peut-être, par une partie de cette armée qu'il avait trompée, entouré des vétérans de la Révolution qui l'avaient ramené pour s'en faire un instrument et qui déjà sapaient son pouvoir en feignant de le servir, incertain, inquiet, tour à tour menaçant et caressant dans sa détresse, tantôt despote, tantôt démagogue et voué à une ruine assurée autant que prochaine : « Les royalistes, » disait-on enfin, n'en voudront jamais, les républicains » n'en veulent plus, l'armée regrette d'en avoir voulu, les » bonapartistes n'osent avouer qu'ils en veulent. »

Le *Journal de Gand* publiait naturellement, avec les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

manifestes des puissances alliées, ceux que Louis XVIII faisait paraître de temps en temps pour se rappeler à ses sujets et leur annoncer ses intentions. Le premier de ces manifestes, adressé à la nation, porte la date du 24 avril. Il avait été arrêté en conseil sur le rapport de M. de Lally et l'on y reconnaissait son langage déclamatoire et sentimental. Le Roi affectait de s'y montrer convaincu que la France n'avait pas cessé d'être fidèle et tendrement dévouée à son souverain, à la seule exception de l'armée, dont une portion même n'était qu'entraînée et séduite, et dont les chefs les plus glorieux avaient suivi le monarque ou du moins se tenaient éloignés de l'usurpateur. Il se présentait comme un médiateur nécessaire entre la France et l'Europe, comme le garant de leurs intérêts mutuels, comme empêchant seul que l'Europe, résolue à détruire Bonaparte, ne considérât les Français comme ses complices. La France n'avait qu'à vouloir, et elle ne compterait plus que des amis dans une alliance où son Roi était prié d'intervenir et où il intervenait en effet. Invitant enfin les coupables à se repentir pendant qu'il en était temps encore, on leur disait : « Le Roi a trop pardonné peut-être, et cependant, il est » aussi impossible à Louis XVIII de ne pas faire grâce » que de ne pas faire justice. Que l'innocence accueille » encore le repentir, que la fidélité persuade et ramène, » que les bons ouvrent leurs rangs à tous ceux qui peu- » vent être dignes d'y entrer et, d'un autre côté, que les » complices du grand coupable profitent du temps qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» reste au repentir pour avoir quelque chose de méri-
» toire. » Le Roi reconnaissait d'ailleurs que son gouvernement avait pu faire des fautes ; il en promettait la réparation, comme aussi, le maintien des institutions constitutionnelles. Le manifeste, enfin, contenait cette allusion à la réunion annoncée du Champ de Mai : « Mé-
» fiez-vous des rôles qu'on voudrait vous désigner dans
» la parodie de ces assemblées qui, jadis, attestèrent la
» liberté sauvage de nos ancêtres, mais dont le spec-
» tacle dérisoire n'a pour but aujourd'hui que de vous
» rendre la proie du plus vil et du plus odieux escla-
» vage, entre le despotisme anarchique et la tyrannie mi-
» litaire. »

Bientôt après, le 2 mai, une déclaration royale invita tous les Français à saisir les moyens de résistance offerts à leur courage, à se rallier à leur Roi, à leur père, aux défenseurs de tous les droits, à mettre fin à une révolte dont la durée pourrait attirer tant de maux sur la patrie, à accélérer, par la punition de son auteur, l'époque de la réconciliation générale.

Un rapport que M. de Chateaubriand, en qualité de ministre de l'intérieur, présenta au Roi, le 12 mai, sur la situation de la France, était conçu dans un style et exprimait des idées qui ne pouvaient manquer de produire une vive sensation. L'illustre écrivain s'y était proposé tout à la fois de justifier la Restauration des reproches dirigés contre sa politique et de démontrer qu'il n'y avait rien, dans les succès obtenus par Napoléon, qui dût faire croire à sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

puissance morale et à sa popularité, rien qui dût exciter l'admiration ni même l'étonnement. Dans un langage éclatant et magnifique qui eût été à sa place partout ailleurs que dans un document officiel, il le comparait à Genséric, descendant là où l'appelait la colère de Dieu, à ces chefs barbares de la côte d'Afrique, à ces beys proscrits qu'on voit, de temps en temps, reparaître à la frontière du désert, réunir quelques mameloucks qui les proclament leurs chefs et leurs maîtres, s'avancer au bruit des chaînes, rentrer dans la capitale de leur empire, triompher et mourir. Il disait que, devant la soldatesque rebelle, le Roi s'était retiré un moment, mais que la monarchie était restée tout entière et que la nation, par ses larmes, par le témoignage de ses regrets, avait montré qu'elle se séparait de la puissance armée qui lui dictait des lois. A la tyrannie de Napoléon, peinte avec toute l'éloquence de la haine, il opposait l'énumération des bienfaits que le gouvernement royal avait déjà répandus sur la France. Il repoussait comme une odieuse calomnie l'imputation dirigée contre ce gouvernement d'avoir voulu détruire la Charte, et il en prenait texte pour faire, au nom du ministère, une profession de foi constitutionnelle. « Oui, sire, disait-il, et c'est ici l'occasion d'en faire la » protestation solennelle..., tous vos ministres, tous les » membres de votre conseil sont inviolablement attachés » aux principes d'une sage liberté ! Qu'il nous soit permis » de le proclamer avec le respect profond et sans bornes » que nous portons à votre couronne et à vos vertus ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» nous sommes prêts à verser pour vous la dernière goutte
» de notre sang, à vous suivre au bout de la terre, à par-
» tager avec vous les tribulations qu'il plaira au Tout-
» Puissant de vous envoyer, parce que nous croyons
» devant Dieu que vous maintiendrez la Constitution que
» vous avez donnée à votre peuple, que le vœu le plus
» sincère de votre âme royale est la liberté des Français.
» S'il en avait été autrement, sire, nous serions toujours
» morts à vos pieds pour la défense de votre pouvoir
» sacré, parce que vous êtes notre seigneur et maître, le
» Roi de nos aïeux, notre souverain légitime, mais, sire,
» nous n'aurions plus été que vos soldats ; nous aurions
» cessé d'être vos conseillers et vos ministres. »

C'est dans cette péroraison que résidait la véritable pensée du mémoire de M. de Chateaubriand. De graves divisions s'étaient élevées dans la petite cour de Gand. Le désœuvrement forcé auquel elle était réduite avait ravivé les dissentiments qui existaient, avant le 20 mars, dans le gouvernement de Louis XVIII. Comme il arrive toujours, chacun croyait trouver dans les événements accomplis la justification de sa propre politique et la condamnation de celle de ses adversaires. Suivant les uns, on n'avait péri que pour avoir fait trop de concessions à la Révolution. C'était l'avis de Monsieur, qui dit à M. Beugnot, en le voyant arriver à Gand : « Eh bien, nous
» voilà encore une fois dehors ! A qui la faute ? Faut-il
» s'en prendre cette fois à mes principes qu'on n'a pas
» voulu admettre, à mes amis qu'on a pris tant de soin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» d'écarter ? » D'autres prétendaient, au contraire, que les velléités imprudemment manifestées par les fanatiques de l'ancien régime et du pouvoir absolu avaient été une des causes principales de la catastrophe. M. de Blacas, accusé par l'opinion publique d'être l'inspirateur principal des fautes qui avaient contribué à renverser la royauté, possédait toujours la confiance exclusive du Roi, qui seule le soutenait contre une impopularité exagérée jusqu'à l'injustice. Monsieur et son entourage désiraient la chute du favori, parce qu'il faisait obstacle à leur prépondérance, et aussi parce qu'il leur eût été commode de rejeter sur lui toute la responsabilité du passé; mais pas plus que lui ils ne comprenaient la nécessité d'abandonner les voies dangereuses dans lesquelles on avait marché jusqu'alors; bien moins que lui encore ils étaient disposés à adopter le seul système qui pût rallier la nation au Roi, la sincère application des principes libéraux posés dans la Charte, la renonciation absolue aux traditions de l'ancien régime dans ce qu'elles avaient d'inconciliable avec l'état actuel de la France. Ils étaient naturellement très-hostiles à M. de Talleyrand et à la majorité des membres du conseil, plus ou moins dévoués au système constitutionnel, soit par sentiment, soit par une saine intelligence des nécessités de la situation. M. de Talleyrand plaisait peu au Roi et ne lui inspirait aucune confiance. Il semble donc qu'il eût dû être facile de l'ébranler et de le renverser, mais le rôle important qu'il jouait à Vienne, les services qu'il venait d'y rendre, l'influence qu'il exer-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

çait sur les cabinets étrangers ne permettaient pas de penser à lui retirer en ce moment les fonctions qu'il occupait. Les gouvernements alliés avaient alors la conviction que le triomphe des royalistes absolus porterait à la cause des Bourbons un coup funeste, irréparable, et que M. de Talleyrand était le seul homme dont les conseils pussent les préserver, s'ils devaient recouvrer leur puissance, du renouvellement des erreurs qui la leur avaient fait perdre. Les agents étrangers reçurent donc l'ordre de représenter à Louis XVIII le tort qu'il se ferait en se privant d'un tel serviteur. Le duc de Wellington s'exprima dans ce sens avec la netteté et la décision qui le caractérisaient. Dans les circonstances où l'on se trouvait, la cour de Gand n'était pas en mesure de ne pas tenir compte de ces avis. Le Roi, quels que pussent être ses penchants secrets, comprit que le ministre appuyé ainsi par l'Europe, et qui tenait entre ses mains le fil des négociations auxquelles se rattachait la seule espérance de la restauration du trône, était, en ce moment, un homme nécessaire. Monsieur et ses amis comprirent eux-mêmes l'impossibilité de le renverser, et ils bornèrent leurs prétentions à modifier la composition du cabinet en y faisant entrer quelques-uns des leurs qui auraient pris la place des ministres les plus connus pour leur attachement aux principes constitutionnels comme pour leurs liaisons avec M. de Talleyrand. Ces derniers, ainsi menacés, se mirent en défense. Le rapport de M. de Chateaubriand était leur manifeste. Revêtu de l'approbation du Roi, et répandu à profusion en France et dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toute l'Europe, ce rapport irrita grandement Monsieur et le parti dont il était le chef. Ils crurent pourtant devoir dissimuler leur mécontentement.

Celui des ministres qui avait le plus de relations avec ce parti, le duc de Feltre, imagina de créer un *ordre de la fidélité* pour les personnes qui avaient suivi le Roi en Belgique. Un émigré, homme d'esprit, M. de Lamaisonfort, lui demanda si, à cet ordre, il n'en joindrait pas un autre, celui de l'*infidélité*, pour ceux qui étaient restés en France.

Un des grands motifs de préoccupation de la cour de Gand, c'était l'attitude du duc d'Orléans et les combinaisons qui pouvaient se rattacher à lui. On ne peut pas dire qu'il eût un parti dans le sens ordinaire de ce mot, c'est-à-dire un nombre considérable d'hommes unis dans la pensée de le faire arriver au trône de préférence à tout autre, mais ce qui lui donnait peut-être plus de chances, ce qui était plus dangereux pour la royauté de ses aînés, c'est que tous les partis, à l'exception des purs royalistes, étaient disposés, s'ils ne pouvaient triompher pour leur compte, à préférer son triomphe à celui de leurs adversaires et, au besoin même, à y contribuer. En France et à l'étranger, on le considérait comme pouvant devenir, à un moment donné, l'instrument d'une transaction qui concilierait les opinions et les intérêts les plus divergents et qui, à raison des sentiments connus de ce prince, de la part qu'il avait prise aux premiers actes de la Révolution, rassurerait le pays contre la crainte d'une réaction ultra-monarchique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Napoléon lui-même ne cachait pas l'inquiétude qu'il en éprouvait. Nous avons vu qu'avant le 20 mars une conspiration avait été formée pour renverser Louis XVIII au profit du duc d'Orléans ; nous avons vu aussi qu'à Vienne l'empereur Alexandre s'était montré enclin à penser que son élévation au trône serait le seul moyen de réunir les esprits. Le duc d'Orléans se tenait soigneusement à l'écart de ces projets. On assure même que des propositions lui ayant été faites avant la dernière catastrophe, il en avait averti le Roi, tout en s'abstenant d'en nommer les auteurs. A Lyon, à Lille, il avait fait ce qui avait dépendu de lui pour la défense du trône; mais son langage, ses relations, son genre de vie, formaient avec les habitudes de la branche aînée des Bourbons un contraste qui eût suffi pour faire de lui un drapeau d'opposition. Il n'approuvait pas la politique suivie naguère par le gouvernement du Roi et qui, dans les conseils de Gand, prévalait trop souvent encore contre les efforts de quelques serviteurs éclairés, et il était loin de le dissimuler. Louis XVIII lui avait écrit le 17 avril pour le charger d'éclairer le Prince Régent et la nation anglaise sur tous les faits dont il avait été témoin. Dans une longue réponse datée du 25 du même mois, le prince ne craignit pas d'énoncer, sur la conduite à tenir en présence de l'invasion étrangère et après la restauration de la royauté, des idées qui devaient paraître singulièrement hardies, non-seulement aux courtisans de Monsieur, mais même à la plupart des ministres du Roi. Il avouait que le renversement de Napoléon

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par des insurrections intérieures n'était pas possible et que malheureusement, comme en 1814, les armées étrangères pouvaient seules l'abattre, mais, ajoutait-il, la coalition se plaisant à déclarer qu'elle agissait dans son propre intérêt, non dans celui des Bourbons, il importait beaucoup que la famille royale, par son attitude et par son langage, ne donnât pas une idée contraire et évitât de s'exposer au grave reproche d'avoir provoqué l'invasion de la France. Il suppliait le Roi de se tenir éloigné des armées alliées et de défendre aux princes d'y paraître; il lui représentait qu'en retombant dans les fautes de 1792, on jetterait bien inutilement sur la royauté un funeste discrédit; il s'efforçait de lui faire comprendre la nécessité d'adopter, lorsque le trône aurait été relevé, un système différent de celui qui venait de porter de si funestes fruits; il prêchait la conciliation; il allait jusqu'à soutenir qu'on devait avant tout essayer de regagner l'armée, objet de tant de malédictions et d'anathèmes, parce que c'était là seulement qu'on pouvait trouver une force véritable, et qu'il serait à propos de substituer au luxe parfaitement inutile de la maison militaire une garde organisée sur le modèle de la garde impériale. »

Ces conseils étaient, en eux-mêmes, parfaitement raisonnables, mais quelques-uns étaient de nature à blesser Louis XVIII, et les préventions du Roi contre son cousin ne devaient pas lui en adoucir l'amertume. Il ne se hâta pas d'y répondre. La situation était embarrassante. Si,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans l'entourage du Roi et des princes, bien des gens, animés contre de duc d'Orléans des ressentiments et des défiances les plus hostiles, se réjouissaient de le voir éloigné, d'autres pensaient qu'il serait habile d'appeler au secours de la royauté l'espèce de popularité qui s'attachait à lui et de ne laisser subsister aucune apparence de dissentiment dans la famille royale. M. de Chateaubriand fit remettre au Roi un mémoire dans lequel il conseillait de l'inviter, en termes pressants, à venir au secours du Roi et de la patrie. M. de Lally voulait qu'on lui envoyât en même temps l'épée de connétable et il se donna beaucoup de mouvement pour l'obtenir, mais Monsieur, tout en approuvant qu'on fît pour lui quelque chose de considérable, qu'on l'élevât du rang d'Altesse sérénissime à celui d'Altesse royale et qu'on lui donnât l'entrée au conseil, demanda que si on y joignait le titre de connétable, il fût purement honorifique, les ducs d'Angoulême et de Berry ne pouvant servir sous les ordres d'un prince plus éloigné qu'eux de la succession au trône. M. de Lally désirait aussi être chargé de porter au duc d'Orléans les communications qu'on jugerait devoir lui faire, mais on lui représenta que l'envoi d'un membre du conseil serait une démarche trop solennelle, et qui proclamerait trop ouvertement le besoin qu'on croyait avoir du concours du prince. On lui promit d'ailleurs, pour se débarrasser de ses instances, que le Roi écrirait au duc d'Orléans en termes dignes de l'un et de l'autre.

Tout se réduisit à une lettre brève et sèche par laquelle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Louis XVIII, après avoir déclaré qu'il ne s'éloignerait pas des armées alliées, de peur d'accréditer les bruits répandus par Bonaparte sur les intentions hostiles des puissances envers la France, et qu'il approuvait comme le duc d'Orléans le principe de conciliation, mais qu'il n'en tirait pas les mêmes conséquences, l'invita à venir à Gand où il promettait de lui faire connaître avec plus de détail ses vues et ses intentions. Le duc d'Orléans ne se rendit pas à cet appel. Dans une lettre dont le ton irrité ne s'explique pas suffisamment par les circonstances qui l'avaient précédée ou, du moins, par ce qu'on en connaît, il dit au Roi qu'il ne lui était pas possible d'aller le trouver avant de savoir précisément quels étaient ses projets, parce qu'il ne pouvait s'exposer à la fâcheuse nécessité de s'éloigner de nouveau après en avoir été informé; il se plaignit d'avoir été traité avec peu de confiance après la restauration de 1814, d'avoir été exclu du conseil où, d'ailleurs, il ne désirait pas être admis, mais où siégeaient Monsieur et ses deux fils, et de n'avoir pas été autorisé, non plus que les autres princes, à prendre place à la Chambre des pairs; il rappela, non sans amertume, la distance qu'on avait établie, par des règlements d'étiquette, entre les princes du sang tels que lui et les parents plus proches du Roi; revenant ensuite à des questions d'un intérêt plus élevé et plus général, il se livra à de nouvelles accusations contre les folles exagérations des émigrés et supplia Louis XVIII de ne pas se présenter à son peuple entouré de ces dangereux amis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Non content de développer avec plus de force et de vivacité, dans des lettres adressées à M. de Lally et à M. de Talleyrand, les idées qu'il venait d'exprimer au Roi, le duc d'Orléans en écrivit à sir Charles Stuart avec qui il entretenait une correspondance suivie; il entra avec lui dans de longs raisonnements sur les motifs qui devaient engager Louis XVIII à se tenir à l'écart pour éviter de reparaître en France à la suite des armées étrangères et entouré d'émigrés; il disait qu'au lieu de provoquer, comme en 1792, des émigrations utiles seulement à Bonaparte, au lieu de travailler à gagner quelques individus ou même quelques corps de l'armée, qui ne pouvait être utile que si on l'entraînait tout entière, on ferait mieux de chercher à former des intelligences dans la Chambre des représentants qui allait se réunir. « Mais, ajoutait-il, on préfère le moyen anodin d'un million de baïonnettes. »

Le duc d'Orléans avait communiqué aux ministres anglais sa correspondance avec Louis XVIII. Il en avait aussi donné connaissance au duc de Wellington, dont chacun alors recherchait le suffrage et l'appui. Ce dernier, tout occupé de la campagne qui allait s'ouvrir, trouva pourtant le temps de lui faire une réponse remarquable. Naturellement, il ne pensait pas, comme lui, que le Roi dût en ce moment se tenir à l'écart, il croyait tout au contraire que Louis XVIII devait, par son appui personnel et par celui de ses serviteurs et de ses adhérents, faciliter les opérations des forces étrangères venant lui prêter main forte, non pas contre la nation, mais contre

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une armée rebelle, et engager ses fidèles sujets à recevoir les alliés comme des libérateurs. Quant au duc d'Orléans, le duc de Wellington donnait une pleine approbation aux motifs qui l'empêchaient de se rendre à Gand, mais il ajoutait que si, par suite des succès qu'obtiendraient les armées coalisées, un grand parti venait à se prononcer sur quelque point du royaume en faveur de la légitimité, le prince devrait s'empresser d'aller offrir ses services au Roi.

Peu de jours après, le duc d'Orléans, poursuivant sa correspondance avec le commandant en chef de l'armée anglaise, lui présentait comme la cause déterminante de la catastrophe du 20 mars le déplorable système adopté par le gouvernement du Roi qui, au lieu de chercher à s'attacher l'armée, avait entrepris de la dompter, et, même dans ce qu'il avait fait de bien, avait constamment gâté le fond par la maladresse de la forme ; il lui montrait dans ce système une inspiration des courtisans et des émigrés qu'il comparait aux pygmées luttant contre des géants, et il affirmait qu'il n'y avait eu d'autre conspiration bonapartiste que le mécontentement général causé par une telle conduite.

Le Roi n'avait pas répondu à la dernière communication du duc d'Orléans, mais un royaliste personnellement attaché à ce prince, le comte Thibaud de Montmorency qui se trouvait alors à Gand, lui écrivit pour le supplier de se rendre à l'appel qui lui avait été fait ou, tout au moins, de publier une déclaration de ses sentiments qui fit tomber

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les bruits répandus sur l'existence d'un parti d'Orléans dont on assurait qu'il avait reçu les propositions, et sur les propos malveillants qu'on l'accusait de tenir contre les royalistes. M. de Montmorency ajoutait qu'il était bon, sans doute, d'éviter l'impopularité, mais qu'il ne fallait pas, pour cette considération, risquer tout son avenir. Le duc d'Orléans lui répondit que jamais il ne se départirait d'un principe auquel il avait été constamment fidèle, celui de ne pas prendre place dans des corps français formés au milieu des armées étrangères et sous leur influence, qu'il n'était pas vrai qu'aucun parti lui eût fait des propositions, que, d'ailleurs, on n'agirait pas sur lui par la menace et que, tout au contraire, si on l'attaquait, il se défendrait.

Les détails dans lesquels je viens d'entrer m'ont paru mériter d'être recueillis, parce qu'ils caractérisent de la manière la plus nette les rapports existant dès cette époque entre les deux branches de la maison de Bourbon et qu'ils semblent annoncer l'avenir.

Cependant le Roi, qui venait d'apprendre l'étrange entretien de l'empereur Alexandre avec lord Clancarty au sujet du duc d'Orléans, soupçonnant peut-être quelque intelligence secrète entre le premier prince du sang et M. de Talleyrand, avait ordonné à ce dernier de quitter Vienne sans attendre la fin des négociations qui s'y suivaient encore et de venir lui donner son avis sur la situation. M. de Talleyrand, comprenant que sa véritable force était au centre des affaires européennes, au milieu des chefs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des cabinets étrangers dont il possédait plus ou moins la confiance et qui le regardaient en ce moment comme un homme indispensable, ne se pressa pas d'obéir: il répondit que sa présence à Vienne était encore nécessaire pour le règlement des questions d'Italie auxquelles la France prenait un si grand intérêt. Puis, quelques jours après, ces questions étant entièrement réglées, il écrivit au Roi que MM. de Metternich, de Nesselrode et de Hardenberg le pressaient de rester jusqu'à la conclusion de l'acte général qui devait réunir les résolutions du Congrès et auquel il convenait qu'il apposât sa signature. Dans l'état où se trouvait Louis XVIII, c'était pour lui un bonheur inespéré que de pouvoir encore prendre part, par son représentant, à l'arrangement des affaires européennes; M. de Talleyrand avait donc plus qu'un prétexte pour rester en Autriche; le Roi n'insista pas.

Nous venons de voir quelle était, à l'étranger, l'action de la royauté exilée. Elle entretenait aussi des communications régulières avec les royalistes qui n'avaient pas quitté la France. Napoléon aurait voulu empêcher ces communications, ou du moins les rendre très-rares et très-difficiles, comme elles l'avaient été pendant la République et le premier Empire, mais les ressorts de terreur et de despotisme qui y mettaient obstacle à ces deux époques étaient maintenant brisés et il ne dépendait plus de personne de les rétablir. Dans l'incertitude des événements, les fonctionnaires publics, à bien peu d'exceptions près, n'avaient garde de se compromettre par des procédés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rigoureux dont ils pouvaient avoir bientôt à rendre un compte sévère; les mœurs politiques tendaient d'ailleurs à s'adoucir dans les partis nés de la Révolution, peut-être par l'effet de cet affaiblissement des convictions qui est l'ordinaire résultat des excès violents et des revirements multipliés de la destinée. On vit alors des généraux, de ceux même qui semblaient s'être le plus irrévocablement engagés dans la cause impériale, tels que Grouchy et Excelmans, obéissant, soit à un sentiment de générosité naturelle, soit à des arrière-pensées d'avenir, favoriser l'émigration de ceux de leurs compagnons d'armes qui désiraient aller rejoindre le Roi. Le ministre de la police lui-même, qui tendait dans tous les sens les filets de son astucieuse politique et avait dans tous les partis des intelligences plus ou moins directes, se gardait bien d'entraver des manœuvres auxquelles il pourrait lui convenir un jour de se rattacher.

Il y avait alors à Paris un comité de royalistes constitutionnels dont M. Royer-Collard était l'âme et où figuraient le marquis de Clermont-Gallerande, ancien constituant; M. Becquey et M. Guizot. Apprenant les divisions qui s'étaient élevées dans le conseil de Gand, ils crurent qu'il serait utile de faire parvenir au Roi l'expression de leur opinion sur l'état des affaires et sur la conduite qu'il convenait de tenir. M. Guizot, le plus jeune d'entre eux, partit pour Gand dans les derniers jours de mai. Après s'être concerté avec MM. de Jaucourt, de Lally, Louis, Beugnot et Mounier, dont les vues étaient en accord avec les siennes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et celles de ses amis, il eut avec le Roi, le 1er juin, une conversation qui dura plus d'une heure. Pour le disposer à écouter favorablement les vérités qu'il avait à lui faire entendre, il commença par l'entretenir du sentiment royaliste qui, de jour en jour, éclatait plus vivement à Paris, et par l'égayer du récit de quelques anecdotes qui prouvaient l'impopularité croissante de Napoléon. Il ajouta que malheureusement, en croyant au rétablissement de la monarchie légitime, on n'avait pas confiance dans sa durée, qu'on redoutait la faiblesse du gouvernement royal, ses hésitations entre les anciennes et les nouvelles idées, les anciens et les nouveaux intérêts, la désunion ou tout au moins l'incohérence du ministère, et qu'il était chargé par des hommes dont le Roi connaissait la fidélité éprouvée et l'intelligence de lui représenter la méfiance qui s'attachait au nom de M. de Blacas, le mal qui en résultait pour la royauté. Louis XVIII, qui avait d'abord paru se plaire aux récits de M. Guizot, changea alors de physionomie. « Je tiendrai tout ce que j'ai promis dans la Charte, lui dit-il d'un ton grave; les » noms n'y font rien; qu'importe à la France quels amis » je garde dans mon palais, pourvu qu'il n'en sorte nul » acte qui ne lui convienne? Parlez-moi de motifs d'in- » quiétude plus sérieux. » M. Guizot entra dans quelques détails sur l'agitation et les menées des partis, sur les alarmes des protestants du Midi, menacés par les catholiques, et sur les violences dont ils avaient déjà été l'objet dans quelques endroits. « Ceci est très-mauvais,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» reprit le roi, je ferai ce qu'il faudra pour l'empêcher; » mais je ne peux pas tout empêcher, je ne peux pas être » à la fois un roi libéral et un roi absolu. » Puis il questionna M. Guizot sur quelques faits récents et sur les dispositions des hommes de l'Empire, et M. Guizot ayant profité de l'occasion pour lui nommer deux de ces hommes, dont l'un occupait alors une position des plus importantes et qui, informés de son voyage, l'avaient prié d'assurer le Roi de leur dévouement, Louis XVIII, l'interrompant, lui dit qu'il comptait sur l'un des deux, mais que l'autre était de ceux dont il ne pouvait ni ne voulait entendre parler. Ce dernier était un régicide, et ce n'était pas Fouché, déjà en rapport, à cette époque, avec l'entourage de Monsieur.

En dehors de Paris, dans les départements, le royalisme intelligent et modéré dont MM. Royer-Collard et Guizot étaient les interprètes, n'était guère compris et comptait alors peu d'adhérents, mais le royalisme d'ancien régime dominait, je l'ai déjà dit, dans plusieurs départements de l'Ouest et du Midi et commençait à sortir de l'engourdissement, de la stupéfaction où l'avait jeté le coup terrible du 20 mars. Seul, il n'eût pas suffi pour susciter à l'Empire des dangers bien sérieux, mais dans la crise où se trouvait le gouvernement de Napoléon, il pouvait lui causer de graves embarras, diviser ses forces et opérer au profit de ses autres adversaires des diversions efficaces.

Dans la Provence et le Languedoc, la guerre civile qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avait occupé les derniers jours de mars et les premiers jours d'avril avait laissé des germes d'irritation et de haine dont on ne devait pas tarder à recueillir les fruits amers et qui, dès lors, inquiétaient les autorités. Dans une commune du département du Gard, un attroupement arbora un moment le drapeau blanc. A Nîmes, le commissaire général de police crut devoir exiler quatre personnes dont la présence lui semblait dangereuse pour la tranquillité publique. Cette mesure provoqua des réclamations qui prouvaient à quel point on s'était déjà déshabitué de la pratique de l'arbitraire.

Du côté de l'Ouest, la situation était plus immédiatement menaçante. Le gouvernement avait compris la nécessité de traiter cette partie de la France avec de grands ménagements; la loi de la conscription, qui y était plus odieuse encore que dans le reste de l'Empire, n'y avait été appliquée qu'avec mesure et précaution. Cependant, dès la fin d'avril, les agitateurs royalistes étaient parvenus à exciter quelques mouvements dans le Bocage. Sur divers points, les paysans se refusaient à payer l'impôt et à fournir des recrues, arboraient le drapeau blanc, attaquaient les gendarmes. Dans les Côtes-du-Nord, un maire fut massacré par d'anciens chouans. L'Empereur craignant que ces mouvements, s'ils n'étaient promptement réprimés, ne fussent le principe d'une grande insurrection, se hâta d'envoyer des forces pour pacifier le pays. Un de ses aides de camp, le général Morand, parcourut non-seulement les départements riverains de la Loire, mais une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

partie du Poitou et de l'Angoumois, essayant d'intimider les populations par un grand appareil militaire et par de sévères proclamations. Bientôt après, le général Travot, qui connaissait parfaitement ces contrées où il avait combattu jadis la première Vendée et où il s'était honoré par sa modération et son humanité autant que par ses talents, entra dans le Bocage avec deux régiments d'infanterie et dissipa quelques attroupements, mais il ne put réussir à s'emparer des chefs qui, d'accord avec les royalistes du dehors, préparaient de tous leurs efforts un grand soulèvement.

En présence de pareilles manifestations, le gouvernement impérial crut devoir prendre des mesures de défense. Le ministre de la police présenta à l'Empereur un rapport conçu en termes très-amers envers la Restauration et le parti royaliste. Il y signalait les manœuvres de ce parti, les commencements d'émigration, les actes de rébellion déjà consommés, les cris séditieux, les correspondances établies à l'étranger. Rappelant la modération dont le pouvoir avait fait preuve jusqu'alors par respect pour la liberté, il déclarait qu'il était urgent de mettre enfin un terme à cette tolérance excessive. L'ancien conventionnel osait évoquer à l'appui de cette opinion les souvenirs d'une époque à laquelle se liait si tristement sa renommée. « D'où sont nées, disait-il, ces lois terribles qui frap-
» pèrent les émigrés, les insurgés et leurs familles? N'est-ce
» pas de la nécessité où se trouvèrent nos Assemblés na-
» tionales de punir des attentats, d'arrêter des complots,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» de rompre des correspondances contre lesquels les » lois ordinaires étaient insuffisantes?..... Si, lorsque de » pareils symptômes se manifestèrent pour la première » fois...., on eût arrêté le mal dans son principe, si, au » lieu de se borner à des menaces et de suivre les conseils » d'une indulgence temporisatrice, l'autorité eût développé » toute la puissance dont elle est investie, la patrie n'au- » rait pas été entraînée sur le bord de l'abîme, on n'aurait » pas à déplorer les mesures de violence auxquelles les » gouvernements d'alors furent contraints d'avoir re- » cours, et que la gravité des circonstances *peut à peine* » *justifier*. » Cette apologie indirecte de la Terreur servait de préambule à un projet de décret par lequel tous les Français, autres que les émigrés bannis, qui se trouvaient hors de France au service de Louis XVIII et des princes de sa famille, étaient sommés de rentrer dans un mois, sous peine d'être poursuivis conformément à un décret de 1809; il était enjoint au ministère public de poursuivre les *auteurs et complices de toute relation et correspondance* qui aurait lieu avec le Roi, les princes et leurs agents, lorsqu'elle aurait pour objet des complots ou manœuvres contraires à la sûreté de l'État; le fait d'enlever le drapeau tricolore placé sur le clocher d'une église ou sur tout autre monument public, devait être puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 100 à 500 fr.; les communes qui ne s'y seraient pas opposées seraient elles-mêmes poursuivies conformément à une loi de la République; enfin, toute personne con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vaincue d'avoir porté un signe de ralliement autre que la cocarde nationale, était passible d'une année de prison, aux termes d'une autre loi républicaine, sans préjudice des peines portées par le Code pénal pour les cas de guerre civile, de dévastation, de massacre et de pillage. Ce projet reçut le 9 mai la signature de l'Empereur, et fut publié le lendemain. Une circulaire du ministre de la justice recommanda aux préfets la surveillance la plus rigoureuse.

Quelques officiers qui avaient abandonné les corps dont ils faisaient partie pour passer en Belgique, furent traduits devant des conseils de guerre qui les condamnèrent à mort par contumace et ordonnèrent, suivant la loi en vigueur, la confiscation de leurs biens.

En réponse à ces actes sévères, une ordonnance de Louis XVIII menaça de la vengeance des lois quiconque, osant se rendre complice d'une autorité illégitime, prétendrait comprimer par la terreur le dévouement des sujets fidèles.

En tenant compte des idées et des habitudes du temps, on peut trouver qu'il n'y avait rien d'excessif dans les dispositions répressives prescrites par le gouvernement impérial. Il n'en est pas de même d'un arrêté du lieutenant général de police Moreau que le duc d'Otrante avait envoyé dans les départements de l'Ouest. Il imposait à tous les nobles l'obligation de se présenter devant les préfets et de transporter leur résidence dans le lieu qu'on jugerait à propos de leur désigner ; en cas de con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

travention, ils devaient encourir la confiscation de leurs biens et des peines plus graves encore. Cet arrêté, qui ressuscitait une classe abolie par les lois de l'Empire pour la frapper de proscription et qui rappelait jusqu'à un certain point l'exécrable loi des otages, fut annulé par le gouvernement, mais il avait déjà excité dans les campagnes et parmi les hommes les moins disposés jusqu'alors à s'émouvoir une irritation qui ne fut sans doute pas sans influence sur les événements postérieurs.

Le 11 mai une entrevue avait eu lieu à la Chapelle-Basse-Mer entre trois hommes dont les noms étaient bien connus dans les fastes de la Vendée, MM. de Suzannet, d'Autichamp et Auguste de la Rochejaquelein, le plus jeune des deux frères survivants du héros de la première insurrection. Ce dernier avait communiqué à MM. de Suzannet et d'Autichamp une lettre de son frère Louis, commandant des grenadiers à cheval de la garde royale, qui, ayant suivi le Roi en Belgique, avait obtenu l'autorisation de passer dans la Vendée et s'était d'abord rendu à Londres où il s'occupait, avec le concours du gouvernement britannique et l'appui de la duchesse d'Angoulême, à rassembler des armes et des munitions. La résolution fut prise entre les trois chefs d'opérer un soulèvement général au moyen du tocsin sonné dans toutes les communes le même jour et à la même heure. Ainsi que dans les précédentes guerres, le commandement se partageait, sur la rive gauche de la Loire, en quatre divisions ; on espérait que la basse Vendée ou Vendée maritime, sous les ordres de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. de Suzannet, pourrait fournir de sept à huit mille hommes, la Vendée centrale, sous M. de Sapinaud, quatre mille, le haut Poitou, sous M. de la Rochejaquelein, à peu près autant, et le haut Anjou, sous M. d'Autichamp, de huit à dix mille. Sur la rive droite où M. d'Andigné devait commander, dans la Bretagne, l'Anjou, le Blésois, le Vendômois, on comptait trouver aussi de nombreux auxiliaires.

Le tocsin sonna en effet, pendant la nuit du 15 au 16 mai, dans toutes les campagnes; partout le drapeau blanc remplaça l'étendard aux trois couleurs et partout on afficha une proclamation datée de la Tour-Landry, lieu célèbre dans les précédentes luttes, qui rappelait aux Vendéens leurs anciens exploits, les invitait à se lever de nouveau pour la cause de Dieu et du Roi, protestait contre tout esprit de vengeance, promettait le maintien de la plus sévère discipline et engageait les Français *de tous les pays* à venir aussi se ranger sous le drapeau de l'honneur, sous la bannière des lis.

Le 16, au lever du jour, les chefs de division avaient déjà réuni les hommes de leurs paroisses. On put, dès ce moment, reconnaître combien ce mouvement, imposé aux paysans par l'autorité des anciens chefs et des seigneurs, devait rester inférieur à l'élan spontané qui, vingt-deux ans auparavant, sous l'aiguillon des persécutions religieuses plus encore que des persécutions politiques, avait poussé à la révolte les populations entières des campagnes, dont les nobles avaient alors reçu l'impulsion bien

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus qu'ils ne la lui avaient donnée. Cette fois, le nombre des insurgés fut loin d'atteindre ce qu'on avait attendu. La majeure partie était armée de fusils de différents calibres, les autres de faux ou de baïonnettes attachées au bout d'un bâton, mais on comptait sur les armes et les munitions annoncées par Louis de la Rochejaquelein. Les Angevins du Marais, chargés d'en favoriser le débarquement, se portèrent vers la côte et chassèrent de Sainte-Croix-sur-Vie deux cents douaniers qu'on y avait réunis pour empêcher toute communication avec la mer. Pendant ce temps, M. de Sapinaud se dirigeait, avec trois ou quatre mille hommes, vers Bourbon-Vendée dont il espérait tenir en échec la faible garnison jusqu'à ce qu'il eût pu opérer sa jonction avec M. de Suzannet qui s'avançait à la tête de deux mille paysans des environs de Nantes; M. Auguste de la Rochejaquelein entrait à Bressuire avec une force à peu près égale rassemblée aux Aubiers, et dans laquelle l'ancien général républicain Canuel servait comme volontaire; M. d'Autichamp réunissait à Jallais quatre ou cinq mille Angevins, en laissait la plus grande partie en observation devant Chollet et Chemillé et conduisait le reste vers la mer dans l'espoir de rencontrer les trois autres chefs; mais n'ayant pu obtenir de renseignements positifs sur la direction qu'ils avaient prise, il revint sur ses pas, après avoir rétabli momentanément l'autorité royale à Beaupréau, à Clisson et sur quelques autres points. Dans cette marche, sa troupe avait recueilli d'assez nombreuses recrues. Trouvant, à son retour, la ville de Chollet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

évacuée par les forces impériales qui s'étaient repliées sur Angers, il y entra le 23 mai, sans avoir eu à tirer un seul coup de fusil.

MM. de Sapinaud et de Suzannet avaient opéré leur jonction à Palluau et cherchaient à se réunir à Auguste de la Rochejaquelein qui, déjà, avait eu à combattre un régiment de ligne. Cependant, Louis de la Rochejaquelein, arrivé sur la côte à bord de l'escadre anglaise de l'amiral Hotham, avait débarqué à Sainte-Croix-sur-Vie avec deux mille fusils et deux cent mille cartouches. Suivant quelques versions, il avait pris, en touchant le rivage, le titre de général en chef qu'il croyait, peut-être par suite d'un malentendu, lui avoir été conféré par le Roi. Au dire de ses partisans, ce seraient les autres chefs qui, le voyant muni de pouvoirs émanant de la royauté, auraient cru devoir lui donner ce titre. Ce qui ne paraît pas douteux, c'est qu'ils éprouvèrent une secrète jalousie et un mécontentement très-vif de se trouver sous les ordres d'un officier dont l'âge et les services n'avaient rien qui l'élevât au-dessus d'eux. Cette suprématie et ce titre étaient peu compatibles, d'ailleurs, avec les coutumes et l'esprit indépendant des Vendéens et avec la nature même d'une telle guerre.

L'annonce de l'insurrection arriva à Paris dans la nuit du 17 au 18 mai. A la veille de l'ouverture de la lutte contre l'Europe, Napoléon se vit donc obligé de distraire une partie des forces qu'il comptait y employer pour se défendre contre un ennemi intérieur. Le général Brayer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

partit en poste pour Angers avec deux régiments de la jeune garde. Des régiments de ligne et une nombreuse gendarmerie furent aussi envoyés sur le théâtre de l'insurrection et le général Lamarque reçut le commandement en chef de toutes ces troupes. L'Empereur avait d'abord voulu en charger, soit le duc de Rovigo, soit un de ses aides de camp, le général Corbineau, à qui il accordait une grande confiance, mais il pensa ensuite qu'il y aurait de l'inconvénient pour lui à ce que des hommes qui lui tenaient d'aussi près fussent exposés à prendre des mesures de rigueur.

Le général Travot, devenu l'un des lieutenants du général Lamarque, avait déjà, à la tête d'un faible détachement, atteint à Saint-Gilles le convoi d'armes et de munitions apporté par l'amiral Hotham et l'avait enlevé presque en entier après en avoir dispersé l'escorte, non sans lui faire éprouver une perte sensible. Par des marches rapides, par des attaques imprévues, il réussit à fatiguer, à déconcerter les insurgés en qui tout annonçait l'absence de plan arrêté et de direction. Louis de la Rochejaquelein, comptant sur un second convoi qui devait arriver d'Angleterre, désirait se maintenir en possession de la côte; il essaya d'engager les autres chefs à attaquer les Sables; il ne put les y décider, et, sur la proposition de M. de Suzannet, on résolut d'attaquer Noirmoutiers; mais ce second projet resta aussi sans exécution et on s'arrêta enfin à celui d'une tentative contre Bourbon-Vendée. Les trois corps réunis marchèrent donc sur cette place, mais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

surpris pendant la nuit par le général Travot, ils furent mis en complète déroute avant d'avoir pu se former et se reconnaître. Tous les efforts de leurs chefs pour les rallier furent impuissants. Louis de la Rochejaquelein eut un cheval tué sous lui et vit tomber son beau-frère; un neveu de Charette resta également sur le champ de bataille. Le désastre fut complet. Les paysans se débandèrent et retournèrent pour la plupart dans leurs villages. Pendant quelques jours, MM. de Sapinaud et de Suzannet errèrent à peu près seuls. M. d'Autichamp, qui avait aussi subi un échec du côté de Segré, en Anjou, se vit lui-même abandonné de presque tout son monde. Il fallut s'occuper de nouvelles levées. Louis de la Rochejaquelein se rendit à Chollet pour se concerter avec M. d'Autichamp, mais il ne tarda pas à éprouver de nouveaux mécomptes. Plus la fortune se déclarait contre les Vendéens, moins ils semblaient disposés à se soumettre au général en chef qu'on leur avait donné. De prompts et éclatants succès eussent pu seuls affermir son autorité. Malheureux, il ne trouvait que des censeurs parmi ceux qui devaient être ses subordonnés. Comme il arrive toujours dans les revers, on s'en imputait mutuellement la responsabilité, les uns accusant l'orgueilleuse inexpérience du jeune général en chef, et celui-ci l'indiscipline et la vanité de ses rivaux qui voulaient agir chacun d'après ses propres idées.

Cet état de choses ménageait des chances de succès à un essai de pacification que fit alors le gouvernement im-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

périal. Travot, tout en poursuivant avec vigueur les insurgés, avait vivement insisté dans sa correspondance avec le gouvernement sur la convenance de recourir à des moyens de conciliation qui, combinés avec l'emploi de la force, lui paraissaient devoir mettre bientôt fin à la révolte. La part qu'il avait eue, dans d'autres temps, après une lutte bien autrement grave, à un résultat semblable, donnait beaucoup de poids à sa parole. On se détermina à entrer dans la voie qu'il indiquait. Fouché, avec l'autorisation de l'Empereur, fit appeler d'anciens chefs vendéens qui n'avaient pas pris part à la nouvelle levée de boucliers, MM. de Malartic et de la Béraudière. Affectant, dit-on, des dispositions personnellement favorables à la cause royale, il leur représenta que l'insurrection, à quelque point de vue qu'on la considérât, était intempestive et prématurée; que les destinées de la royauté ne dépendaient pas de ce qui se passerait dans la Vendée, mais bien de l'issue du conflit où Napoléon allait se trouver engagé contre l'Europe, qu'il fallait donc attendre et ne pas verser sans utilité un sang précieux, ne pas exposer les malheureux habitants de l'Ouest aux conséquences d'une lutte dans laquelle ils seraient vraisemblablement écrasés. MM. de Malartic et de la Béraudière se laissèrent persuader. S'adjoignant un autre royaliste, M. de Flavigny, dont ils pensèrent que le concours donnerait plus d'efficacité à leur mission, ils consentirent à porter à leurs anciens compagnons d'armes les propositons du duc d'Otrante. Lorsqu'ils arrivèrent dans les départements de l'Ouest, il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trouvèrent plusieurs des chefs de l'insurrection découragés par les échecs qu'ils venaient d'éprouver et disposés à se prêter au système de temporisation qu'on leur offrait. M. d'Andigné, qui commandait sur la rive droite de la Loire, entra sans difficulté dans leurs vues. M. de la Rochejaquelein, au contraire, repoussa toute idée d'atermoiement comme une inspiration de trahison, mais il lui devenait de plus en plus difficile de se faire obéir, et ces pourparlers avaient produit l'effet ordinaire de toute négociation entamée au milieu d'une lutte, ils avaient jeté dans le parti déjà vaincu des germes d'affaiblissement moral et de dissolution.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XIV

— 1815 —

Fin du Congrès de Vienne. Signature de l'acte final et dernier manifeste contre Napoléon. — Intrigue de Fouché avec le cabinet autrichien découverte par l'Empereur. — Les bonapartistes désirent que Napoléon abdique en faveur de son fils. — Force des armées ennemies. — Extrême disproportion de celles qu'on leur oppose. — Champ de Mai. — Ouverture des Chambres. Attitude hostile de celle des représentants. — Napoléon part pour l'armée du Nord. — Défaite des Vendéens, mort de Louis de la Rochejaquelein.

On approchait du moment où devait se terminer la crise terrible qui tenait en suspens tous les esprits et tous les intérêts.

Le Congrès de Vienne touchait à son terme. Les puissances se hâtaient de résoudre les questions encore indécises pour être en mesure de consacrer toutes leurs forces et toutes leurs pensées à la destruction de l'ennemi commun, et bien des difficultés qui, en temps ordinaire, eussent consumé des mois, des années, que peut-être même il n'eût pas été possible de régler à l'amiable, s'aplanissaient en quelques jours par le sentiment du péril qu'eussent créé des dissentiments prolongés.

Murat, en se précipitant lui-même, avait tranché la question de Naples; et les Bourbons de Sicile étaient re-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

montés sur leur trône où un traité d'alliance et d'occupation militaire les plaça sous le vasselage autrichien. Les Bourbons de Parme, s'ils ne furent pas rétablis aussi dans la possession immédiate de ce duché dont l'impératrice Marie-Louise conserva la jouissance viagère, se virent appelés à en hériter après elle et obtinrent en attendant, à titre de compensation, le duché de Lucques, destiné à revenir plus tard à la Toscane. Le fils de Napoléon et de Marie-Louise, privé ainsi du rang souverain que lui avait reconnu le traité de Fontainebleau, fut réduit, sous le titre de duc de Reichstadt, à une position intermédiaire dans l'empire autrichien, et à de riches domaines. Le 20 mars, en dégageant les puissances des arrangements stipulés avec Napoléon, légitima en quelque sorte cette spoliation à laquelle la plupart des cabinets étaient déjà décidés avant cette époque.

Le Saint-Siége recouvra presque en entier la Romagne et les légations que le cabinet de Vienne aurait bien voulu garder, mais qu'il n'osa pas détenir contre le vœu de l'Europe entière. L'Autriche, cependant, en possession du territoire vénitien, de la Lombardie, des forteresses du Pô, occupant militairement pour plusieurs années le royaume de Naples et régnant par deux de ses archiducs en Toscane et à Modène, resta, en Italie, la puissance prépondérante, au grand déplaisir de la Sardaigne, réduite, comme nous l'avons vu, d'une partie de la Savoie laissée à la France et aussi de quelques villages abandonnés à la Suisse, mais fortifiée par l'annexion de Gênes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le sort de la Pologne fut définitivement fixé par trois traités conclus, le 5 avril, entre l'Autriche, la Russie et la Prusse et qu'on incorpora ensuite dans l'acte général du Congrès. En vertu de ces traités dont les bases avaient été, comme je l'ai expliqué, arrêtées entre toutes les grandes cours, le duché de Varsovie resta à l'empereur de Russie, mais on en détacha en faveur de la Prusse ce qui a formé depuis le grand-duché de Posen et en faveur de l'Autriche des districts qui devaient améliorer sa frontière du côté de la Galicie. L'empereur Alexandre restitua aussi à l'Autriche le district de Tarnopol qu'il lui avait enlevé en 1809. La ville et le territoire de Cracovie, autre démembrement du duché de Varsovie, furent érigés en État libre sous la protection des trois cours, combinaison bizarre qui, en rétablissant un état purement polonais dans des proportions dérisoirement exiguës, semblait avoir pour but d'exciter, par cette résurrection microscopique, les regrets de l'esprit national et de le provoquer à de téméraires tentatives. Pour concilier, d'ailleurs, le libéralisme de l'empereur Alexandre et le devoir qu'il s'était imposé de réaliser une sorte de restauration de la Pologne avec les susceptibilités de ses alliés, on déclara que le duché de Varsovie ainsi réduit était réuni à l'empire de Russie et y serait lié irrévocablement par sa constitution pour être possédé par l'Empereur, ses héritiers et successeurs, à perpétuité, que l'Empereur se réservait de donner à cet état, jouissant d'une administration indépendante, l'*extension intérieure* qu'il jugerait convenable, c'est-à-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dire, apparemment, d'y réunir un jour tout ou partie des provinces jadis polonaises de l'empire, et que les Polonais sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse obtiendraient une représentation et des institutions nationales réglées d'après le mode d'existence politique que les gouvernements auxquels ils appartenaient jugeraient convenable de leur donner. Peu de jours après, l'empereur Alexandre, écrivant au président du Sénat de Varsovie pour lui annoncer que le sort de sa patrie venait d'être fixé par l'accord de toutes les puissances, lui disait que le grand intérêt du repos général n'ayant pas permis de réunir tous les Polonais sous le même sceptre, il s'était efforcé du moins d'adoucir autant que possible les rigueurs de leur séparation et de leur obtenir partout la jouissance paisible de leur nationalité. Avant la fin de l'année, le duché de Varsovie, érigé en royaume de Pologne avec une administration et une armée séparées, reçut de l'Empereur une Constitution assez libérale, fondée sur les principes du système représentatif, mais qui ne fut mise en vigueur que plusieurs années après.

C'est principalement sur le règlement de l'organisation intérieure de l'Allemagne que la catastrophe du 20 mars exerça une influence décisive. Il fallait, à tout prix, se ménager de nouveau contre Napoléon le concours national qui avait produit deux ans auparavant de si merveilleux effets, mais qui pouvait paraître moins assuré après les malentendus qui avaient éclaté au sein

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du Congrès et les germes de mécontentement qu'ils avaient jetés dans les esprits. Les principaux souverains renonçant à leurs prétentions dictatoriales, prodiguèrent aux petits princes que naguère ils voulaient réduire, ou peu s'en faut, à l'état de sujets, les avances, les promesses, les protestations de respect pour leur indépendance et leurs droits légitimes, et les uns comme les autres comprirent qu'il ne fallait plus marchander aux peuples les espérances de concessions libérales. Une commission composée, cette fois, non plus des ministres des cinq cours les plus puissantes, mais des représentants de tous les États Germaniques, fut chargée de rédiger le pacte fédéral. Forcée de hâter son travail, de laisser dans une vague obscurité certaines questions sur lesquelles il ne fut pas possible de se mettre d'accord, elle rédigea, en onze séances, l'acte fédéral qui, un moment renversé en 1848, mais rétabli en 1850, est encore aujourd'hui la base du droit politique de l'Allemagne. Ce pacte établit entre tous les États allemands une confédération perpétuelle pour le maintien de la sûreté intérieure et extérieure du pays, de l'indépendance et de l'inviolabilité des États fédérés. Ils furent tous déclarés égaux en droits. La conduite des affaires de la Confédération fut remise à une Diète où les dix plus considérables durent avoir chacun un représentant et les vingt-huit autres sept voix collectives. Pour le cas où l'on aurait, soit à porter, soit à modifier des lois fondamentales, on fixa un mode de votation qui permît aux plus petits et aux plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faibles d'émettre individuellement leurs suffrages. La présidence fut déférée à l'envoyé d'Autriche. Il fut prescrit à cette Assemblée de s'occuper, dès sa première session, des lois fondamentales et des institutions organiques relatives aux rapports extérieurs et intérieurs de la Confédération. Les gouvernements fédérés s'engagèrent à défendre l'Allemagne entière et chaque État particulier contre toute attaque, et ils se garantirent réciproquement toutes leurs possessions comprises dans le territoire de l'Union. En cas de guerre, il fut interdit aux membres de la Confédération de négocier en particulier avec l'ennemi et de conclure avec lui un traité de paix ou un armistice sans le consentement commun. Les gouvernements, en se réservant le droit de former des alliances, s'obligèrent à ne contracter aucun engagement contre la sûreté de la Confédération ou des États qui en faisaient partie, à ne se faire la guerre sous aucun prétexte et à soumettre leurs différends à la Diète qui devrait les terminer par voie de médiation ou par voie judiciaire. Il fut décidé qu'il y aurait partout des constitutions avec des assemblées d'États. Les princes médiatisés, c'est-à-dire ceux qui, dans les dernières révolutions, avaient perdu la souveraineté, furent maintenus dans certains honneurs et prérogatives qui faisaient d'eux une classe intermédiaire entre les souverains et les sujets. L'égalité des droits civils et politiques fut consacrée entre les chrétiens de toutes les communions et on promit d'améliorer la condition des juifs. On promit également de régler, par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une législation uniforme dans toute l'étendue de l'Allemagne, la liberté de la presse, le commerce et la navigation.

Telle est la substance de l'acte fédéral qui fut conclu, le 8 juin, entre les représentants de tous les États germaniques.

Le Congrès n'attendait plus que ce résultat pour clore enfin sa session. Le lendemain 9, les représentants des huit puissances qui formaient le comité central signèrent l'acte général dont la rédaction était déjà arrêtée depuis dix jours. On avait eu un moment la pensée d'ajourner cette signature à un temps plus opportun, les circonstances ne laissant pas le loisir nécessaire pour résoudre quelques difficultés assez graves qui durent rester indécises, mais M. de Talleyrand, d'accord avec les ministres d'Autriche et d'Angleterre, fit repousser un ajournement qui eût permis, plus tard, de remettre tout en question. L'acte général, composé de cent vingt-un articles, n'était autre chose que la réunion des résolutions prises pendant le cours des délibérations du Congrès; il comprenait par conséquent, avec les arrangements territoriaux, les stipulations relatives au sort futur des populations polonaises, à la Confédération germanique, à la neutralité de la Suisse, à la libre navigation des fleuves et à l'abolition de la traite des noirs. On y avait placé sous la garantie européenne bien des clauses qui, se rapportant plus ou moins au régime intérieur des divers États, ne pouvaient manquer de susciter plus tard d'inextricables difficultés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En tout autre temps, l'achèvement de ce code européen eût semblé l'œuvre la plus grave qui pût occuper l'attention des cabinets. En ce moment, elle s'effaçait presque devant l'importance des travaux auxquels ils se livraient pour combiner avec plus de chances de succès les moyens de renverser Napoléon. Tandis qu'ils terminaient leurs préparatifs de guerre, ils n'épargnaient rien pour démontrer au monde que l'équité et le droit étaient de leur côté. Nous avons vu qu'ils avaient eu d'abord l'idée de répondre par une nouvelle déclaration aux arguments que Napoléon avait produits dans ses manifestes et surtout dans celui qui était censé émaner du conseil d'État. On pensa ensuite qu'il suffisait d'insérer dans la *Gazette de Vienne* un rapport que le comité des représentants des huit puissances avait fait rédiger par une commission choisie dans son sein. Il avait pour but de prouver que l'arrivée à Paris de Napoléon et l'offre faite par lui d'accéder aux conditions de la paix de Paris ne modifiaient en rien sa situation par rapport à l'Europe et que les puissances ne devaient y trouver aucun motif de revenir sur les résolutions qu'elles avaient annoncées au moment où, s'évadant de l'île d'Elbe, il avait pénétré sur le territoire français. « Les événements qui l'ont conduit à Paris, disait » la commission, et qui lui ont rendu l'exercice du pou- » voir, ont sans doute changé de fait la position dans » laquelle il se trouvait...., mais ces événements, amenés » par des intelligences criminelles, par des conspirations » militaires, par des trahisons révoltantes, n'ont pu créer

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» aucun droit. La question à examiner se réduit aux
» termes suivants : le consentement réel ou factice, expli-
» cite ou tacite de la nation française, au rétablissement
» du pouvoir de Bonaparte, peut-il opérer dans la posi-
» tion de celui-ci vis-à-vis des puissances étrangères un
» changement légal et former un titre obligatoire pour
» ces puissances? La commission est d'avis que tel n'a
» pu être l'effet d'un tel consentement... Les puissances
» connaissent trop bien les principes qui doivent les gui-
» der dans leurs rapports avec un pays indépendant pour
» entreprendre de s'immiscer dans ses affaires inté-
» rieures, de lui assigner une forme de gouvernement,
» de lui donner des maîtres au gré des intérêts ou des
» passions de ses voisins. Mais elles savent aussi que la
» liberté d'une nation de changer son système de gouver-
» nement doit avoir ses justes limites et que si les puis-
» sances étrangères n'ont pas le droit de lui prescrire
» l'usage qu'elle fera de cette liberté, elles ont celui de
» protester contre l'abus qu'elle en ferait à leurs dépens...
» Elles ne se croient point autorisées à imposer un gou-
» vernement à la France, mais elles ne renonceront jamais
» au droit d'empêcher que, sous le titre de gouvernement,
» il ne s'établisse en France un foyer de désordre et de
» bouleversement pour les autres États..... L'abolition du
» pouvoir que l'on prétend y rétablir était la condition
» fondamentale d'un traité de paix sur lequel reposaient
» tous les rapports qui, jusqu'au retour de Bonaparte,
» ont subsisté entre la France et le reste de l'Europe. Le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» jour de leur entrée à Paris, les souverains déclarèrent » qu'ils ne traiteraient jamais de la paix avec Bonaparte. » Cette déclaration, hautement applaudie par la France et » par l'Europe, amena l'abdication de Napoléon et la con- » vention du 11 avril, qui forma la base de la négociation » principale. » Après avoir posé ces prémisses, la commission en tirait la conclusion que la volonté de la nation française, à la supposer même unanime et libre dans son expression, ne suffisait pas pour légitimer le rétablissement d'un pouvoir proscrit par des engagements solennels pris avec toutes les puissances de l'Europe, que le consentement formel du peuple français à ce rétablissement équivaudrait à l'annulation du traité de Paris et à une déclaration de guerre contre ces puissances, que la révolution du 20 mars avait tout changé et que les choses se trouvaient replacées, entre la France impériale et les alliés, au point où elles étaient avant leur entrée à Paris. Pour démontrer l'impossibilité d'accepter l'offre faite par Napoléon, de se soumettre aux conditions du traité de Paris, la commission traçait ce terrible portrait du dominateur de la France : « L'homme qui prétend substi- » tuer sa garantie à celle d'un souverain dont la loyauté » est sans tache et la bienveillance sans mesure est le » même qui, pendant quinze ans, a ravagé et bouleversé » la terre..., qui a sacrifié des millions de victimes et le » bonheur d'une génération entière à un système de » conquêtes que des trêves peu dignes du nom de paix » ont rendu plus accablant et plus odieux, qui, après

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» avoir, par des entreprises insensées, fatigué la fortune,
» armé toute l'Europe contre lui et épuisé tous les moyens
» de la France, a été forcé d'abandonner ses projets et a
» abdiqué son pouvoir pour sauver quelques débris de
» son existence, qui, dans un moment où les nations de
» l'Europe se livraient à l'espoir d'une tranquillité dura-
» ble, a médité de nouvelles catastrophes et, par une
» double perfidie envers les puissances qui l'avaient trop
» généreusement épargné et envers un gouvernement
» qu'il ne pouvait atteindre que par les plus noires
» trahisons, a usurpé un trône auquel il avait renoncé.
» Cet homme n'a d'autre garantie à proposer à l'Europe
» que sa parole. Après la cruelle expérience de quinze
» années, qui aurait le courage d'accepter cette garantie?
» Et si la nation française a réellement embrassé sa cause,
» qui respecterait davantage la caution qu'elle pourrait
» offrir? La paix avec un gouvernement placé dans de
» telles mains..... ne serait qu'un état perpétuel d'incerti-
» tude, d'anxiété et de danger. Aucune puissance ne
» pouvant réellement désarmer, les peuples ne joui-
» raient d'aucun des avantages d'une véritable pacifi-
» cation; ils seraient écrasés de charges de toute es-
» pèce; la confiance ne pourrait se rétablir nulle part,
» l'industrie et le commerce languiraient partout, rien
» ne serait stable dans les relations politiques, un
» sombre mécontentement planerait sur tous les pays
» de l'Europe, et, du jour au lendemain, l'Europe en
» alarme s'attendrait à une nouvelle explosion... Une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» guerre ouverte est préférable à un tel état de choses. »

La conclusion de ce rapport, c'était que les motifs allégués par les puissances dans leur déclaration du 13 mars n'avaient reçu aucune atteinte des sophismes par lesquels on les avait attaqués, qu'ils subsistaient dans toute leur force, que les changements survenus de fait depuis cette déclaration n'en avaient point opéré dans la position de Napoléon et de la France à l'égard de l'Europe et que l'offre de ratifier le traité de Paris ne pouvait en aucune manière modifier les intentions des cabinets. Cette conclusion, adoptée par les plénipotentiaires des huit puissances, fut communiquée ensuite aux représentants de la Bavière, du Hanovre, des Pays-Bas, de la Sardaigne, de la Saxe, des Deux-Siciles et du Wurtemberg qui la revêtirent également de leurs signatures.

Il y avait certainement plus d'une réponse à faire à l'argumentation du Congrès au point de vue du droit et de la logique. Les distinctions sur lesquelles elle reposait étaient parfois bien subtiles, bien arbitraires. Le rapport exprimait pourtant une idée vraie qui dominait toute la question : l'existence de Napoléon comme souverain était incompatible avec la paix et la sécurité de l'Europe ; un pareil génie uni à une ambition aussi désordonnée, qui en est peut-être inséparable, et disposant des ressources d'un pays tel que la France, ne pouvait se concilier avec l'équilibre politique et, dans les sociétés modernes, les lois de cet équilibre sont si absolues que, tôt ou tard, elles brisent la puissance qui leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fait obstacle si elles ne parviennent pas à la modérer.

Il était singulier de voir M. de Talleyrand et les autres envoyés de Louis XVIII signer un manifeste dans lequel les alliés, parlant au nom de l'Europe, admettaient, au moins hypothétiquement, qu'ils étaient en guerre, non pas seulement avec Napoléon, mais avec la France. Cette anomalie ne pouvait s'expliquer que par l'avantage qu'on y trouvait de maintenir la royauté des Bourbons au rang des gouvernements existants en fait comme en droit, au moment même où, par une combinaison tant soit peu contradictoire, on saisissait toutes les occasions de proclamer bien haut qu'en excluant Napoléon du trône, on n'entendait pas obliger la France à subir un gouvernement qui ne lui conviendrait pas.

Nous avons vu que lord Clancarty, en remettant aux envoyés des autres cours l'acte de ratification du traité du 25 mars, s'était déjà expliqué dans ce sens par ordre du cabinet de Londres. M. de Metternich, dans sa réponse, avait déclaré que cette interprétation du traité était entièrement conforme aux principes sur lesquels l'empereur François se proposait de régler sa politique. Une dépêche que lord Clancarty écrivit à son gouvernement pour lui faire connaître la pensée du Congrès et qui fut aussitôt livrée à la publicité pour laquelle on l'avait évidemment calculée, développa cette théorie. Lord Clancarty commençait par y protester que les puissances s'étaient décidées à la guerre uniquement pour renverser Napoléon dont l'existence était incompatible avec leur sûreté, non

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas pour s'immiscer dans les droits légitimes du peuple français, pour lui contester celui de choisir son gouvernement, pour attenter à l'indépendance d'une grande nation. Il disait ensuite : « Quelque générales que puissent » être les dispositions des souverains en faveur de la res- » tauration du Roi, ils ne cherchent à influencer les actes » des Français relativement à telle ou telle dynastie ou » forme de gouvernement qu'autant que cela peut être » essentiel à la sûreté et à la tranquillité permanente du » reste de l'Europe. Si la France donne des garanties » raisonnables sous ce rapport, ainsi que les autres » États ont le droit de l'exiger..., leur objet sera rempli, » et c'est avec joie qu'ils rentreront dans cet état de » paix qui alors, mais seulement alors, s'ouvrira pour » eux... »

Dans les deux chambres du Parlement, lorsque les ministres, en leur soumettant l'ensemble des traités de subsides conclus avec les divers gouvernements européens, vinrent leur demander un nouveau vote d'approbation qui fut accordé par d'immenses majorités, ils eurent bien soin de déclarer encore une fois que les alliés, tout en désirant le rétablissement en France du souverain légitime comme le meilleur moyen de rendre la paix solide et durable, ne s'étaient pas engagés à rétablir Louis XVIII sur son trône malgré la volonté du peuple francais, ni à contraindre ce peuple à accepter telle ou telle forme de gouvernement. C'est sur le caractère de Napoléon, sur l'impossibilité d'ajouter foi à ses promesses pacifiques qu'ils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se fondèrent exclusivement pour démontrer la nécessité et la justice de la guerre.

Les puissances n'en étaient pas moins décidées à faire tout ce qui dépendrait d'elles pour relever la royauté des Bourbons. L'empereur Alexandre lui-même paraissait revenu de ses hésitations et tenait à M. de Talleyrand le langage le plus satisfaisant. Comme je l'ai expliqué, on voulait tout à la fois ménager en Angleterre les susceptibilités de l'opinion, ne pas se fermer toute voie de transaction pour le cas où les événements militaires ne seraient pas décisifs, et aussi, en montrant Napoléon à la nation française comme l'unique objet de la guerre et sa chute comme la seule condition absolue mise par les alliés au rétablissement de la paix, détacher de lui les partis qui ne l'avaient accepté qu'en haine des Bourbons, et jeter même de l'incertitude parmi les bonapartistes assez crédules pour croire qu'il était possible, en l'écartant, de maintenir sa dynastie.

J'ai parlé des insinuations qu'un agent envoyé à Vienne par Napoléon et par Fouché pour sonder les intentions définitives des cabinets étrangers avait, à ce qu'on prétend, recueillies sur la possibilité de quelque arrangement de cette nature. Le cabinet de Vienne ne se borna pas à ces insinuations. Vers la fin du mois d'avril, le duc de Vicence découvrit qu'un agent autrichien était arrivé à Paris et qu'il avait déjà eu plusieurs entrevues secrètes avec le duc d'Otrante. Il en informa l'Empereur. Napoléon, à qui Fouché n'en avait pas parlé, chargea directement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le préfet de police Réal de faire arrêter l'agent. Celui-ci, conduit dans un des pavillons du palais de l'Élysée, où l'Empereur avait depuis peu fixé sa résidence, et menacé d'être fusillé comme espion, avoua qu'il avait remis au duc d'Otrante une lettre de M. de Metternich, avec des signes de reconnaissance dont il pourrait munir une personne qu'il chargerait d'aller, sur le pont de Bâle, remettre à un secrétaire confidentiel du ministre autrichien, le baron Werner, sa réponse écrite ou verbale aux communications qui lui avaient été envoyées. Le duc d'Otrante ignorait l'arrestation de l'émissaire du cabinet de Vienne. Appelé à l'Élysée sous un prétexte insignifiant, il persista à garder le plus complet silence sur les rapports qu'il avait eus avec lui. Napoléon, voyant dans ce silence un témoignage évident de sa trahison, eut un moment la pensée de faire saisir ses papiers dans l'espoir d'en acquérir ainsi la preuve matérielle, mais il se ravisa et, dissimulant son mécontentement, cachant même à celui qui en était l'objet la découverte qu'il venait de faire, il voulut essayer d'en tirer parti pour s'assurer de l'étendue et de la portée des machinations dont l'existence venait de lui être révélée. Le jeune auditeur Fleury de Chaboulon, celui-là même qui était allé le visiter à l'île d'Elbe et qui était devenu depuis son secrétaire intime, partit pour Bâle avec les signes de reconnaissance qu'avait livrés l'agent autrichien. Il rencontra en effet sur le pont le baron Werner à qui il se présenta comme envoyé par le duc d'Otrante, et il eut avec lui un entretien qui se prolongea

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pendant plusieurs heures. Le confident de M. de Metternich lui fit entendre que les alliés se croyaient autorisés à compter sur Fouché pour les débarrasser de Napoléon, que ce résultat obtenu, ils feraient bon marché des Bourbons et que, suivant toute apparence, on laisserait les Français libres de se donner le gouvernement qui leur conviendrait. Le nom du duc d'Orléans, celui du jeune Napoléon furent prononcés sans qu'on s'y arrêtât, soit que le baron Werner craignît d'engager la coalition, soit que son jeune interlocuteur crût devoir éviter de s'exposer, en serrant de trop près les questions, à mettre au grand jour sa parfaite ignorance des relations que Fouché avait pu avoir avec les étrangers. Cependant, il crut reconnaître que rien n'avait été arrêté entre eux et qu'on en était encore aux préliminaires d'une négociation. En se séparant du baron Werner, il convint avec lui d'une seconde conférence qui aurait lieu huit jours après au même endroit. Fouché, sur ces entrefaites, avait été averti par Réal lui-même de ce qui s'était passé. Il ne se déconcerta pas. A la fin d'une conversation qui avait roulé sur de tout autres matières, il dit à l'Empereur, d'un ton de négligence et d'indifférence, qu'il avait reçu depuis plusieurs jours une lettre de M. de Metternich dont il avait différé jusqu'alors de lui parler parce qu'elle était écrite en encre sympathique et qu'on venait seulement de parvenir à en faire reparaître l'écriture; il lui présenta cette lettre qui, destinée apparemment à servir d'introduction au porteur, était très-insignifiante. Napoléon se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

laissa tromper par cette apparence de simplicité et de franchise ou, plus vraisemblablement, ne pouvant pas sans péril, dans les circonstances, donner un libre cours à ses soupçons et à ses ressentiments, il jugea à propos, pour sauver sa dignité, pour ne pas pousser à bout un homme dangereux, de paraître ajouter foi à ses paroles. Lorsque M. Fleury de Chaboulon, de retour à Paris, vint lui rendre compte de sa mission, il lui dit : « Fouché m'a » raconté l'affaire; son intérêt n'est pas de me tromper; » il a toujours aimé à intriguer, il faut le laisser faire. » Allez le voir et dites-lui tout ce qui a eu lieu entre vous » et M. Werner. » M. Fleury de Chaboulon se rendit au ministère de la police. Le duc d'Otrante le chargea de porter au baron Werner deux lettres qu'il venait d'écrire à M. de Metternich. La première, en quelque sorte officielle, disait que le trône de Napoléon, soutenu par l'amour et la confiance de la France, n'avait rien à redouter de la coalition. Dans la seconde, plus sincère au moins en apparence, le duc d'Otrante discutait les avantages et les inconvénients qu'auraient pour la France l'établissement d'une république, celui d'une régence gouvernant au nom du fils de Napoléon, et celui de la royauté du duc d'Orléans; il laissait apercevoir quelque préférence pour cette dernière combinaison, mais il concluait en faveur du maintien de l'Empereur, à qui il prodiguait les plus pompeuses louanges. M. Fleury de Chaboulon repartit pour Bâle où il trouva encore le baron Werner. Ce dernier lui répéta que les souverains ne vou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

laient reconnaître à aucun prix la souveraineté de Napoléon, mais il se dit autorisé à lui déclarer de la manière la plus formelle que ces mêmes souverains n'exigeaient pas la restauration des Bourbons et qu'ils pourraient même consentir à laisser monter sur le trône le jeune Napoléon. M. Fleury de Chaboulon ayant alors demandé ce qu'on ferait de l'Empereur : « Commencez par le dé-
» poser, répondit l'agent de M. de Metternich, les
» alliés prendront ensuite les déterminations convenables.
» Ils sont grands, généreux, humains ; on aura pour Na-
» poléon les égards dus à son rang, à son alliance, à son
» malheur. » Il ajouta que le duc d'Otrante avait dû recevoir par M. de Montrond et par un autre Français qu'il avait également envoyé à Vienne des communications de M. de Metternich. Il parut surpris du langage qu'on lui tenait en faveur de Napoléon contre qui Fouché avait toujours témoigné à M. de Metternich une haine si profonde, à tel point que l'année précédente il exprimait le regret qu'on ne l'eût pas enfermé dans un château-fort, prévoyant qu'il abuserait de sa liberté pour revenir sur le continent et ravager de nouveau l'Europe. En terminant cette seconde conférence qui semblait plus significative que la première, MM. de Werner et Fleury de Chaboulon s'étaient promis de se revoir le 1er juin. L'agent français fut fidèle au rendez-vous, mais il n'y trouva personne. On peut supposer que Fouché avait fait donner au cabinet de Vienne des avis qui mirent fin à cette étrange négociation.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Tels sont les détails rapportés par M. Fleury de Chaboulon lui-même dans ses intéressants Mémoires. Je ne sache rien qui représente plus au vif la confusion, l'incertitude qui existaient alors dans toutes les situations. Il est presque impossible de discerner exactement la part de sincérité, d'artifice, de dissimulation qu'il y avait au juste dans le jeu de chacun des acteurs de ce singulier drame. Quant à Fouché, en cette occasion comme toujours, il n'avait probablement aucune vue définitivement arrêtée, mais il arrangeait son thème pour toutes les chances, uniquement préoccupé de la pensée de n'être pas pris au dépourvu par les événements, multipliant, croisant ses manœuvres de manière à les rendre inintelligibles pour ceux mêmes qui viendraient à en reconnaître les traces; toujours prêt à trahir s'il y trouvait son avantage, mais seulement dans le cas et au moment où il pourrait le faire sans courir de trop grands hasards.

Le dernier entretien de M. Fleury de Chaboulon avec M. de Werner fit une impression assez vive sur Napoléon. D'une part, il apprenait que le duc d'Otrante avait reçu à deux reprises de M. de Metternich des communications dont il ne lui avait pas parlé, et cette circonstance confirmait ses soupçons sur la fidélité du ministre de la police. D'un autre côté, le consentement que M. de Werner avait semblé donner éventuellement, de la part des alliés, à ce que son fils régnât en France, lui parut révéler de leur part un sentiment d'hésitation et de timidité

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui pouvait les conduire à de plus grandes concessions. Il lui échappa de dire à son lever : « Eh bien, messieurs, on » m'offre la régence, il ne tiendrait qu'à moi de l'ac- » cepter ! »

Peut-être affectait-il, en s'exprimant de la sorte, plus de confiance qu'il n'en éprouvait en effet ; peut-être espérait-il ainsi ranimer le courage défaillant de ses partisans ; mais si tel était réellement son but, le moyen auquel il avait recours était peu propre à l'y conduire. Les bonapartistes les plus zélés, à bien peu d'exceptions près, étaient disposés à trouver fort acceptable l'idée d'éviter une lutte inégale et terrible en sacrifiant la personne de l'Empereur, mais en sauvant l'Empire et les établissements qu'il avait fondés. A plus forte raison, une transaction semblable souriait aux partis qui n'aimaient pas Napoléon, bien qu'ils détestassent encore plus Louis XVIII : pour ces partis, tout aurait été bénéfice dans une combinaison qui eût écarté à la fois l'un et l'autre. En vain l'exemple d'un passé bien récent disait-il à ces hommes imprévoyants qu'il n'y avait pas d'intermédiaire entre la royauté légitime et Napoléon, que l'Empire sans lui n'était pas possible, que toute autre forme de gouvernement, toute autre dynastie était hors de question dans l'état du pays ; on s'opiniâtrait à croire praticable ce que l'on désirait, ce qui eût fait disparaître d'immenses dangers, garanti de nombreux intérêts, et certains calculs ambitieux, habiles, suivant l'usage, à se déguiser sous le voile de l'intérêt général, favorisaient cet entraînement. On dit que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le frère de l'Empereur, Joseph, aimait à arrêter sa pensée sur la possibilité d'une régence dans laquelle une place importante lui serait réservée, et qu'il fit sonder M. de La Fayette sur le concours que cette régence pourrait attendre de lui.

Le désir de voir Napoléon faciliter par une seconde abdication des arrangements que l'on voulait croire aisés à conclure gagnait donc peu à peu son entourage. Comme on s'était habitué à oser beaucoup avec lui depuis que le malheur l'avait dépouillé de son ancien prestige, ses plus intimes lui en parlaient ouvertement en faisant appel à son patriotisme. On lui répétait sous toutes les formes que sa présence étant la seule cause de la guerre, il serait digne de lui de donner la paix à la France et d'assurer en se sacrifiant l'existence de sa dynastie. « Eh quoi, s'écria-» t-il, vous voudriez une Autrichienne pour régente? Je » n'y consentirai jamais, ni comme père, ni comme » époux, ni comme citoyen. J'aimerais mieux les Bour-» bons. Ma femme serait le jouet de tous les partis, mon » fils malheureux, la France humiliée sous l'influence de » l'étranger. » Et comme on lui rappelait les propositions qu'il avait faites lui-même, en 1814, sur la base de la régence, il répondit : « Il y a des raisons de famille que je » ne peux pas dire. D'ailleurs, que deviendrais-je? » Il faisait sans doute allusion, en indiquant ces raisons de famille, aux nouveaux liens déjà contractés par Marie-Louise. Cette résistance imposait nécessairement silence aux conseillers indiscrets, mais ne détruisait pas leurs il-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lusions; loin du maître, ils accusaient son intraitable ambition qui, à les en croire, faisait seule obstacle à la paix. Il est aisé de comprendre quel affaiblissement résultait pour la cause impériale de semblables propos tenus par un grand nombre de ses adhérents.

Ses adversaires ne pouvaient négliger un moyen d'attaque aussi puissant. « Si Napoléon, disait le *Censeur*, » abdiqua en 1814 pour prévenir la guerre civile et mettre un terme à la guerre étrangère, pourquoi, en 1815, » lorsque la guerre civile est près d'éclater, et que la » France est menacée de l'invasion de tous les peuples de » l'Europe, retient-il la puissance? Sa patrie lui est-elle » moins chère cette année que l'année dernière, et une » abdication en faveur des Bourbons lui semble-t-elle » préférable à une abdication en faveur de son fils? »

Déjà les armées européennes s'approchaient des frontières de la France. Dès le milieu du mois de mai, celles du duc de Wellington et du maréchal Blücher étaient réunies sur l'Escaut et sur la Meuse où, chaque jour, il leur arrivait des renforts. L'armée du duc de Wellington se composait, non compris les garnisons des places, de soixante-onze mille fantassins, de seize mille cavaliers et de près de neuf mille hommes appartenant à l'artillerie et au génie, en tout de plus de quatre-vingt-quinze mille combattants avec cent quatre-vingt-six pièces de canon. Les Anglais n'en formaient guère plus du tiers; le reste comprenait le contingent hollando-belge, ceux du Hanovre et de quelques petits États allemands. Le prince d'Orange,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lord Hill, lord Uxbridge en commandaient les principales divisions. Les cantonnements de cette armée s'étendaient de Nivelles à la mer. Bruxelles en était le quartier général.

L'armée prussienne du maréchal Blücher, forte de plus de cent mille hommes d'infanterie, de vingt-deux mille cavaliers et de trois cent douze canons, était partagée en quatre corps postés à la gauche des Anglais le long de la Meuse, depuis la Dyle jusqu'au grand-duché de Luxembourg, sous les ordres des généraux Ziethen, Pirch, Thielmann et Bulow. La landwehr, sorte de garde nationale mobile, en faisait à peu près le tiers. C'était, à proprement parler, l'armée du Bas-Rhin.

La force de celle du Haut-Rhin dépassait deux cent cinquante-cinq mille hommes, dont cent cinquante mille Autrichiens, le surplus Bavarois, Wurtembergeois et autres Allemands. Elle bordait la frontière de l'est, depuis Manheim jusqu'à la Suisse. Le prince de Schwarzenberg était désigné pour la commander en chef; l'archiduc Ferdinand, le prince de Hohenzollern, le comte Colloredo, le maréchal bavarois, prince de Wrède, le prince royal de Wurtemberg figuraient parmi ses lieutenants.

La grande armée russe, commandée par le prince Barclay de Tolly, forte de cent soixante-dix mille hommes, sans compter une réserve considérable réunie sur les frontières de la Pologne, n'était pas encore en ligne, mais elle s'avançait à marches forcées et, le 19 mai, la tête de sa première colonne était déjà à Nurenberg. Elle devait for-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mer une armée du Rhin moyen, destinée à relier celle du prince de Schwarzenberg à celle du prince Blücher. En attendant son arrivée, la communication était maintenue entre les deux armées par un corps de vingt-six mille hommes appartenant aux petits États allemands, établis sur la Moselle, sous les ordres du général prussien Kleist. Trente-cinq mille soldats suisses couvraient la frontière du territoire fédéral, prêts à le défendre contre toute tentative que feraient les Français pour le traverser, et comme il était entendu qu'en cas de besoin les alliés auraient la liberté d'y pénétrer eux-mêmes pour envahir la France, ces trente-cinq mille soldats pouvaient être considérés comme faisant partie des forces de la coalition pour laquelle ils gardaient une position importante.

Dans le Valais et en Savoie, le général autrichien Frimont était à la tête de soixante mille Autrichiens et Sardes que pouvait bientôt renforcer une partie des cent vingt mille soldats employés naguère à contenir et à renverser Murat. Il y avait encore sur le Var dix mille Piémontais commandés par le général d'Osasco.

Enfin, vers les Pyrénées, le roi d'Espagne qui, pour des difficultés d'étiquette, n'avait pas formellement adhéré au traité du 25 mars, mais qui avait publié contre Napoléon une proclamation pompeuse et déclamatoire, réunissait deux armées, peu redoutables, il est vrai, par leur force numérique et par leur organisation. Les Portugais, bien qu'ils eussent accédé au traité, ne firent pas marcher un seul homme.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'état de guerre existait déjà en droit, le ministère du Prince Régent l'avait déclaré dans le Parlement. Il existait aussi en fait; les croisières anglaises avaient arrêté et conduit dans les ports de la Grande-Bretagne plusieurs bâtiments de commerce français, et une frégate de guerre, la *Melpomène,* capturée après une vive résistance par un vaisseau de ligne, y avait aussi été amenée.

Dès le 26 mai, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, sans attendre la clôture officielle du Congrès, avaient quitté Vienne pour se transporter, comme pendant les précédentes campagnes, sur le théâtre des hostilités. L'empereur d'Autriche les avait suivis le lendemain.

A ces masses formidables de combattants, que les calculs officiels présentés au Parlement britannique évaluaient au-dessus d'un million d'hommes et qui, en y comprenant les réserves préparées pour les soutenir, dépassaient en effet ce chiffre, Napoléon, malgré ses prodigieux efforts, n'avait à opposer que des moyens de résistance bien disproportionnés: ses forces disponibles, celles dont il pouvait dès ce moment faire usage pour des opérations actives, les soldats complétement instruits, armés, équipés, non compris, bien entendu, les gardes nationales mobilisées qui devaient combattre à côté d'eux, n'atteignaient pas le nombre de deux cent mille hommes, et il avait fallu en détacher quelques milliers d'hommes d'excellentes troupes pour tenir tête aux insurgés vendéens.

C'est seulement du côté de la Belgique qu'on put réunir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un nombre de soldats un peu considérable, bien qu'inférieur encore de près de moitié aux armées de Wellington et de Blücher. L'Empereur y porta environ quatre-vingt-dix mille fantassins, vingt-deux mille cavaliers, quinze mille hommes de l'artillerie et du génie et trois cent quarante-quatre bouches à feu. Il se réservait de commander lui-même cette armée, et à défaut de Berthier, dont il ne cessait de regretter la perte, le maréchal Soult avait été appelé à y remplir les fonctions de major général. La garde, forte seulement de dix-neuf mille hommes de toutes armes, parce qu'une portion en avait été envoyée dans la Vendée, et conduite par des généraux renommés, tels que Duhesme, Morand, Friant, Lefèvre-Desnouettes, devait avoir le maréchal Mortier pour commandant en chef. Le nouveau maréchal Grouchy était désigné pour commander la réserve de grosse cavalerie qui, bien qu'elle ne comptât pas plus de douze mille hommes, était divisée en quatre corps, sous les généraux Pajol, Excelmans, Kellermann et Milhaud. L'infanterie de ligne, avec la cavalerie légère, formait cinq corps d'armée sous les généraux comtes d'Erlon, Reille, Vandamme, Gérard et de Lobau, tous officiers de grande réputation.

Cette armée devait être appuyée par une armée de réserve placée en seconde ligne entre Laon et Paris, où l'on aurait réuni cent mille gardes nationaux et soixante mille hommes de troupes réglées provenant de nouvelles levées, mais celle-ci n'existait encore qu'en projet.

Le général Rapp, un des aides de camp de l'Empereur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui lui accordait, à juste titre, la plus grande confiance, était chargé de couvrir l'Alsace avec un corps de dix-neuf mille hommes dont dix ou douze mille seulement de troupes de ligne, le surplus consistant en gardes nationaux du Haut et du Bas-Rhin mobilisés sous les ordres du général Molitor. Sur la Moselle et à l'entrée de la forêt d'Argonne, on plaça aussi quelques milliers de gardes nationaux.

L'habile général Lecourbe, dont Napoléon avait laissé longtemps les rares talents dans un injuste oubli, prit position à Béfort avec quatre mille cinq cents soldats auxquels on adjoignit dix mille gardes nationaux, pour garder les défilés du Jura.

Le maréchal Suchet fut investi du commandement de l'armée des Alpes qui, forte de neuf mille soldats et de douze mille gardes nationaux, avait la tâche difficile de protéger, du côté de la Savoie, une frontière de soixante lieues.

Dans le département du Var, le maréchal Brune, tiré, comme Lecourbe, par la force des circonstances, de la disgrâce et de l'inactivité, réunit sous ses ordres un corps d'observation de quatre mille soldats et de trois mille gardes nationaux. Enfin, quelque peu redoutables que parussent être les armements des Espagnols, il fallut bien leur opposer au moins des simulacres d'armées : on forma à Bordeaux et à Toulouse, sous les généraux Clauzel et Decaen, d'autres corps d'observation, dits du Midi et des Pyrénées, à peu près égaux à celui du maréchal Brune.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Comme pour l'armée du Nord, on comptait, avec le temps, organiser derrière ces faibles armées des réserves dans lesquelles on aurait versé, avec des masses de gardes nationaux, les produits des levées en voie d'exécution et de la conscription nouvelle qu'on se proposait de demander aux Chambres. Il serait superflu de donner le détail de ces projets qui devaient rester sans accomplissement. Je ne m'arrêterai pas non plus à énumérer les militaires en retraite et en réforme, les vétérans, les anciens marins, les gardes nationaux, les douaniers dont on composa les garnisons des places de guerre, pour rendre disponibles toutes les troupes de ligne.

Voilà, en y ajoutant quelques corps francs levés dans les départements de l'Est, ce qui représentait alors ces immenses armées françaises qui, trois ans auparavant, couvraient et dominaient l'Europe de Cadix à Moscou. Pour apprécier tout ce qu'il y avait d'insuffisant dans de tels armements, il faut tenir compte de cette circonstance, qu'un bon nombre de gardes nationaux qui en formaient une portion si considérable n'étaient ni habillés, ni équipés, ni complétement armés et manquaient de toute instruction militaire.

Parmi les chefs appelés aux commandements supérieurs, il n'y avait, comme on vient de le voir, que bien peu de ces maréchaux dont le nom était associé dans les imaginations au souvenir des grandes victoires de l'Empire. J'ai dit que trois d'entre eux, Berthier, Victor, Marmont, avaient suivi Louis XVIII à l'étranger, et que trois autres, Macdo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nald, Oudinot, Gouvion Saint-Cyr, bien qu'ils n'eussent pas émigré, ne s'étaient pas ralliés à la cause impériale. Quelques autres encore, tels que Masséna, étaient, par leur mauvaise santé, par leurs blessures ou par leur âge, hors d'état de reparaître sur un champ de bataille. Augereau était exilé. Ney lui-même, qui avait conservé toute sa vigueur physique et pour qui il ne semblait plus y avoir de salut que dans le triomphe de Napoléon, avait encouru une sorte de disgrâce : son caractère intraitable et quelques procédés maladroits avaient irrité l'Empereur contre lui. Mécontent de lui-même et des autres, le malheureux maréchal avait quitté Paris, il vivait à la campagne et, jusqu'à ce moment, aucune proposition ne lui avait été faite pour l'engager à prendre un commandement?

On a dit que Napoléon qui, depuis longtemps, ne retrouvait plus dans les hauts dignitaires de l'armée l'ardeur et l'activité dont il les avait vus jadis animés, avait eu un moment la pensée de les laisser jouir d'un repos acheté par tant de fatigues et de périls et de les remplacer par des hommes plus jeunes, d'un mérite déjà reconnu, mais qui, n'ayant pas encore occupé des emplois du premier ordre, étaient stimulés par le désir de compléter leur réputation et leur fortune. Cette pensée semble, en effet, avoir inspiré la plupart des choix que j'ai indiqués tout à l'heure.

La question de savoir s'il convenait d'attendre l'attaque de l'ennemi ou de prendre l'offensive, fut posée par l'Em-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pereur dans un conseil composé des principaux généraux, et qui se réunit à plusieurs reprises. On assure que le maréchal Soult s'y prononça pour le premier de ces deux avis : Il fallait, disait-il, laisser les alliés s'engager dans l'intérieur de la France, mieux préparée cette fois que l'année précédente à les repousser; lorsqu'ils se seraient épuisés à surmonter les obstacles qu'ils y rencontreraient à chaque pas, on pourrait les attaquer avec plus d'avantage. Cette opinion ne rencontra que peu d'adhérents. On y objectait qu'en attaquant sans délai les corps ennemis qui se trouvaient déjà à portée, l'armée française avait la chance de les accabler avant que leurs alliés ne pussent venir à leur secours et de compenser ainsi l'extrême inégalité des forces; on faisait remarquer que la défensive va mal au caractère français et que l'opinion, déjà ébranlée, tomberait dans un profond découragement le jour où l'on verrait le territoire envahi, sans que rien eût été fait pour en défendre l'entrée. Ces raisons étaient fortes, elles s'accordaient avec la nature et les habitudes de l'Empereur; il se décida donc pour l'offensive.

Cependant, avant d'aller se mettre à la tête de sa principale armée, il avait à remplir un devoir non moins impérieux, celui d'inaugurer le gouvernement constitutionnel qu'il venait de proclamer.

Le Champ de Mai, où devait être publié le résultat du vote national sur l'acte additionnel et qui était le préliminaire obligé de la réunion des Chambres, avait d'abord, comme je l'ai dit, été convoqué pour le 26 mai. Des diffi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cultés matérielles l'avaient fait ensuite ajourner au 1er juin. L'Empereur devait y présider. Les patriotes, ceux mêmes qui s'étaient le plus sincèrement rattachés à lui, auraient voulu qu'il s'y présentât à cheval, en habit militaire, sans appareil de cour, qu'il témoignât la plus grande confiance dans les intentions de la Chambre nouvellement élue et qu'il lui reconnût spontanément le droit de réviser les Constitutions impériales. Des conseils lui furent donnés dans ce sens. Au point où les choses en étaient venues, on peut croire qu'ils étaient conformes à ses intérêts, mais ils contrariaient trop ses penchants naturels pour qu'il pût se résoudre à les accepter.

Au jour fixé, le Champ de Mars présentait un grand spectacle. Une foule énorme se pressait dans toutes ses avenues. Trente mille gardes nationaux de Paris et des départements et vingt mille soldats de la garde et de la ligne en occupaient l'intérieur. Les membres des colléges électoraux, les députations des armées de terre et de mer et les membres élus de la Chambre des représentants étaient réunis dans une enceinte circulaire et couverte faisant face au trône que l'on avait adossé au grand balcon de l'École Militaire. Comme beaucoup d'électeurs n'étaient pas venus, de simples curieux avaient été admis dans cette enceinte pour dissimuler le vide causé par leur absence. Non loin de là s'élevait un autel. Napoléon arriva en voiture, suivi de ses frères, des grands dignitaires, des chambellans, des pages, et revêtu de ce qu'on appelait le costume impérial. Le manteau semé d'abeilles, la to-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que, la fraise, les souliers de satin, tout cet attirail de théâtre qui reproduisait les modes du XVIe siècle, offrait un singulier contraste avec les circonstances dans lesquelles on se trouvait. Les témoins oculaires disent que la figure et tout l'extérieur de Napoléon, déjà alourdi par une obésité excessive, ressortaient d'une manière ridicule et presque grotesque au milieu de ces oripeaux. Lorsqu'il parut, cependant, d'assez vives acclamations se firent entendre. Les dignitaires, les ministres, les maréchaux, parmi lesquels on s'étonnait de voir Oudinot qu'on avait décidé, non sans peine, à prendre part à cette solennité, les chambellans et autres officiers de l'Empereur se rangèrent sur les marches du trône. La cérémonie commença par la célébration de la messe. Le célébrant était le cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen, frère de l'archichancelier. MM. de Barral et de Beaumont, archevêques de Tours et de Bourges, et un petit nombre d'autres prélats entouraient l'autel. La messe terminée, une commission centrale des colléges électoraux, composée de cinq cents électeurs, s'avança au pied du trône, et l'un d'eux, M. Dubois d'Angers, lut, d'une voix forte, une adresse qui, votée la veille par cette commission et revue pendant la nuit par l'archichancelier et le comte Chaptal, avait été un peu modifiée sur leur demande. Elle déclarait à l'Empereur que les suffrages du peuple lui imposaient le devoir de reprendre la couronne déposée par lui sans l'aveu de ceux qui la lui avaient décernée, le vœu populaire étant la seule source légitime du pouvoir. Réclamant pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la nation le droit de disposer d'elle-même : « Que veut,
» disait-elle, la ligue des Rois alliés...? Par quel acte,
» par quelle violation avons-nous provoqué leur agres-
» sion? Nous ne voulons pas du chef que veulent pour
» nous nos ennemis, et nous voulons celui dont ils ne
» veulent pas. Ils osent vous proscrire personnellement,
» vous, sire, qui, maître tant de fois de leurs capitales, les
» avez raffermis généreusement sur leurs trônes ébranlés.
» On proscrirait le moins connu de nos citoyens que nous
» devrions le défendre... On nous menace d'une inva-
» sion, et, cependant, resserrés dans des frontières qui
» ne sont pas les nôtres, que, depuis longtemps et avant
» votre règne, la victoire et la paix même avaient recu-
» lées, nous n'avons point franchi cette étroite enceinte
» par respect pour des traités que vous n'avez pas signés
» et que vous avez offert de respecter... Ne craint-on
» pas de nous rappeler des temps et un état de choses
» naguère si différents et qui pourraient encore se repro-
» duire? »

L'adresse protestait ensuite contre la prétention des gouvernements étrangers de soumettre les Français à des maîtres avec qui ils n'avaient plus rien de commun, qui ne les entendaient plus et ne pouvaient plus être entendus d'eux, dont la courte présence avait détruit toutes les illusions encore attachées à leur nom, qui ne pourraient plus croire aux serments qu'on leur prêterait et dont les promesses n'inspireraient plus aucune confiance, qui voulaient évidemment la dîme, la féoda-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lité, les priviléges, tout ce qui était odieux à la France, pour qui tout ce que les Français avaient considéré pendant vingt-cinq ans comme des titres de gloire était devenu autant de titres de proscription, qui ne voulaient régner que pour une poignée de privilégiés, et qui avaient poursuivi, persécuté l'opinion même, cette propriété sacrée de l'homme, jusque dans le paisible sanctuaire des lettres et des arts; elle promettait, dans le cas où les alliés rejetteraient les offres de paix, trop modérées peut-être, qu'on leur avait faites, l'appui de la nation tout entière pour repousser un joug ignominieux. Ces protestations étaient telles que l'Empereur pouvait les désirer, mais il dut être moins satisfait du langage des électeurs par rapport à la politique intérieure. « Confiants dans les promesses de Votre Majesté, disait l'adresse, nous lui remettons, nous remettons à nos représentants et à la Chambre des pairs le soin de revoir, de perfectionner, de consolider de concert, sans précipitation, sans secousse, avec sagesse et maturité, notre système constitutionnel et les institutions qui doivent en être la garantie. » Un autre passage était ainsi conçu : « Sire, un trône relevé par les armées étrangères s'est écroulé en un instant devant vous, parce que vous nous rapportiez de la retraite, qui n'est féconde en grandes pensées que pour les grands hommes, tous les errements de notre véritable gloire, toutes les espérances de nos véritables prospérités. »

Dans le premier projet préparé par les auteurs de cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

adresse, la dernière phrase était autrement rédigée. « Nous nous sommes ralliés à vous, disait-elle, parce que » nous avons espéré que vous nous rapporteriez de la re- » traite toute la fécondité des repentirs d'un grand » homme. » Cette phrase parut trop rude, et on consentit à la changer. Même avec cet adoucissement, l'adresse, malgré les protestations de dévouement qui y étaient prodiguées à l'Empereur, respirait un esprit d'indépendance difficile à méconnaître. Elle annonçait positivement l'intention de reviser cet acte additionnel que Napoléon avait d'abord présenté comme le complément définitif des Constitutions impériales.

Lorsque l'orateur eut achevé de parler, l'archichancelier proclama le résultat des votes dont le recensement avait été fait les jours précédents par la commission centrale des électeurs. 1,288,357 suffrages avaient été émis en faveur de l'acte additionnel, 4,207 contre. Dans l'armée de terre et de mer, il y avait eu 244,000 votes approbatifs et 595 négatifs. Les registres de onze départements, de plusieurs arrondissements et de quelques régiments n'étaient pas encore arrivés. C'était dans les départements frontières du Nord que les approbations avaient été le plus nombreuses. En Bretagne, au contraire, un seul département, les Côtes-du-Nord, comptait plus de mille votes négatifs. Le chef des hérauts d'armes, sur l'ordre que lui transmit le grand maître des cérémonies, déclara au nom de l'Empereur, que l'acte additionnel aux Constitutions de l'Empire avait été accepté par le peuple. Les tambours

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

battirent un ban, et l'Empereur, d'une voix haute et perçante, prononça le discours suivant :

« Empereur, consul, soldat, je tiens tout du peuple... » Dans la prospérité, dans l'adversité, sur le champ de » bataille, au conseil, sur le trône, dans l'exil, la France » a été l'objet unique et constant de mes pensées et de » mes actions. Comme ce roi d'Athènes, je me suis sacri- » fié pour mon peuple, dans l'espoir de voir se réaliser » la promesse donnée de conserver à la France son intégrité naturelle, ses honneurs et ses droits. L'indignation » de voir ces droits sacrés, acquis par vingt années de » victoires, méconnus et perdus à jamais, le cri de l'honneur français flétri, les vœux de la nation m'ont ramené » sur ce trône qui m'est cher, parce qu'il est le *palladium* » de l'indépendance, de l'honneur et des droits du peuple. En traversant, au milieu de l'allégresse publique, » les diverses provinces de l'empire pour arriver dans » ma capitale, j'ai dû compter sur une longue paix : les » nations sont liées par les traités de leurs gouvernements, quels qu'ils soient. Ma pensée se portait alors » tout entière sur les moyens de fonder notre liberté par » une Constitution conforme à la volonté et à l'intérêt du » peuple. J'ai convoqué le Champ de Mai. Je n'ai point » tardé à apprendre que les princes qui ont méconnu tous » les principes, froissé l'opinion et les plus chers intérêts » de tant de peuples, veulent nous faire la guerre. Ils » méditent d'accroître le royaume des Pays-Bas, de lui donner pour barrière toutes nos places du Nord et de con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» cilier les différends qui les divisent en se partageant la
» Lorraine et l'Alsace. Il a fallu se préparer à la guerre.
» Cependant, devant courir personnellement les hasards
» des combats, ma première sollicitude a dû être de con-
» stituer sans retard la nation. Le peuple a accepté l'acte
» additionnel que je lui ai présenté. Lorsque nous aurons
» repoussé ces injustes agressions...., une loi solennelle,
» faite dans les formes voulues par l'acte constitutionnel,
» réunira les différentes dispositions de nos constitutions
» aujourd'hui éparses. Français, vous allez retourner
» dans vos départements. Dites aux citoyens que les cir-
» constances sont grandes, qu'avec de l'union, de l'éner-
» gie, de la persévérance, nous sortirons victorieux de
» cette lutte d'un grand peuple contre ses oppresseurs.....
» Dites-leur que les rois étrangers que j'ai élevés sur le
» trône ou qui me doivent la conservation de leur cou-
» ronne, qui tous, au temps de ma prospérité, ont brigué
» mon alliance et la protection du peuple français, diri-
» gent aujourd'hui tous leurs coups contre ma personne.
» Si je ne voyais que c'est à la patrie qu'ils en veulent, je
» mettrais à leur merci cette existence contre laquelle ils
» se montrent si acharnés. Mais dites aux citoyens que,
» tant que les Français me conserveront les sentiments
» d'amour dont ils me donnent tant de preuves, cette rage
» de nos ennemis sera impuissante. Français! ma volonté
» est celle du peuple, mes droits sont les siens, mon hon-
» neur, ma gloire, mon bonheur ne peuvent être autres
» que l'honneur, la gloire et le bonheur de la France. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il manquait à ce discours, pour être vraiment digne et noble, d'exprimer les véritables sentiments de celui qui le prononçait. Napoléon venait d'y faire une nouvelle concession : il avait consenti à la révision des constitutions impériales en essayant, il est vrai, de la faire ajourner à l'époque du rétablissement de la paix, sans doute parce qu'il espérait être alors en mesure d'y exercer plus d'influence qu'il n'aurait pu le faire en ce moment. Malgré cette concession, les paroles de l'Empereur, accueillies par les acclamations de la cour et de l'armée, produisirent, dit-on, peu d'effet sur le reste de l'assemblée ; ce qui put y contribuer, c'est que divers bruits répandus depuis quelques jours avaient disposé beaucoup d'esprits à attendre de lui d'importantes communications : suivant les uns, il devait annoncer d'heureuses nouvelles tenues en réserve pour ce moment, par exemple, l'arrivée de l'Impératrice et du roi de Rome ; d'autres pensaient que, pour conjurer les périls de la patrie, il abdiquerait une seconde fois en proclamant son fils ; d'autres encore croyaient qu'en invoquant ces mêmes périls il se saisirait de la dictature. A des esprits ainsi préparés, son discours dut paraître insignifiant. Une circonstance qui choqua certaines personnes, c'est qu'il avait gardé son chapeau sur la tête en parlant aux représentants et aux électeurs découverts.

Le grand chambellan ayant fait apporter ensuite devant le trône l'acte additionnel, l'Empereur y apposa sa signature. L'archevêque de Bourges lui présenta ouvert le livre des Évangiles. Napoléon, la main étendue, prononça ces

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

paroles : « Je jure d'observer et de faire observer les Con-
» stitutions de l'Empire. » Quittant ensuite son manteau et descendant les marches du trône, il alla se placer sur une estrade, au milieu du Champ de Mars, pour y distribuer les aigles à l'armée et à la garde nationale. Les ministres de la guerre et de la marine au nom des armées de terre et de mer, et le ministre de l'intérieur au nom de la garde nationale, vinrent prêter serment à leur tour et recevoir des mains de l'Empereur les aigles destinées à ces divers corps, Napoléon était debout sur la première marche. « Soldats de la garde nationale de l'empire, s'é-
» cria-t-il, soldats des troupes de terre et de mer, je vous
» confie l'aigle impériale aux couleurs nationales! Vous
» jurez de la défendre au prix de votre sang contre les
» ennemis de la patrie! Vous jurez qu'elle sera toujours
» votre signe de ralliement! Vous le jurez! » Il y eut alors, dans ces masses armées, un vif mouvement d'enthousiasme. Le cri de *vive l'Empereur!* éclata de toute part avec une sorte de frénésie. Les troupes défilèrent devant Napoléon qui leur jetait de vives paroles, rappelant aux divers régiments les batailles dans lesquelles ils s'étaient signalés. « Soldats de la garde, dit-il lorsque la vieille
» garde se présenta, vous jurez de vous surpasser vous-
» mêmes dans la campagne qui va s'ouvrir; vous jurez
» de périr tous plutôt que de souffrir que l'étranger
» vienne dicter des lois à la patrie! » Les acclamations redoublèrent. On raconte qu'à l'aspect de ces braves soldats partant, presque au sortir du Champ de Mars, pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la frontière où les attendait une lutte si inégale, bien des cœurs se sentirent saisis d'une inexprimable tristesse.

L'impression générale que laissa dans les esprits cette éclatante cérémonie ne fut pas favorable. L'étiquette de cour que l'Empereur affecta d'y porter irrita les démocrates et parut ridicule aux hommes sensés.

Trois jours après, les électeurs, au nombre de plusieurs milliers, et les députés des armées et des gardes nationales, allèrent présenter leurs hommages à Napoléon qui les reçut aux Tuileries. Après avoir défilé devant lui, ils se formèrent en rang dans les galeries où il les passa pour ainsi dire en revue et remit aux représentants des gardes nationales des départements les aigles qu'il n'avait pas eu le temps de leur remettre au Champ de Mars.

La séance impériale pour l'ouverture de la session ne devait avoir lieu qu'après que les Chambres se seraient constituées. La Chambre des représentants y consacra trois jours. Dès les premiers moments, on put reconnaître de quels éléments hétérogènes elle était composée et combien il serait difficile, pour ne pas dire impossible, d'y former une majorité en faveur du gouvernement, mais aussi combien le parti jacobin était loin de pouvoir y dominer. Un ancien conventionnel, Poullain-Grandprey, rappelant, comme un acte odieux de la réaction royaliste, la destitution votée l'année précédente par la Chambre des députés, de deux régicides qui remplissaient auprès d'elle les fonctions de secrétaire rédacteur, proposa de les leur rendre;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cette proposition, accueillie par des murmures, ne fut pas même appuyée. Un autre député demanda que, dans les procès-verbaux, on s'abstînt de désigner les représentants par leurs titres par respect pour l'égalité et afin de ne pas humilier le plus grand nombre en flattant l'amour-propre de quelques-uns; on passa à l'ordre du jour, par le motif que l'Assemblée, n'étant pas encore constituée, ne pouvait s'occuper de questions semblables.

L'acte additionnel déférait la nomination du président à la Chambre elle-même, sauf l'approbation de l'Empereur. Napoléon eût désiré que cette nomination tombât sur son frère Lucien, élu représentant dans le département de l'Isère; des démarches avaient été faites pour diriger les votes dans ce sens, et dans l'espoir d'y réussir, l'Empereur n'avait point encore publié la liste des pairs, se réservant d'y comprendre son frère si le scrutin ne lui était pas favorable; mais le nom de Lucien, qui rappelait le 18 brumaire, ne pouvait rallier les suffrages d'une assemblée animée de pareilles dispositions. Comprenant l'intention de Napoléon, elle exprima le désir de connaître les noms des membres de la pairie. Napoléon fit répondre que la liste ne serait publiée qu'après l'ouverture formelle de la session. De violents murmures s'élevèrent. M. Dupin proposa d'ajourner la constitution définitive de la Chambre jusqu'à ce que la liste demandée lui eût été fournie. On passa outre, mais un tel incident n'était pas fait pour augmenter les chances de succès du gouvernement.

A défaut du prince Lucien dont la candidature à la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

présidence avait été bientôt reconnue impossible, le gouvernement aurait voulu que l'on nommât un des ministres d'État qui faisaient partie de la Chambre, et particulièrement le *comte* Merlin de Douai. Il fallait se faire d'étranges illusions pour croire que, dans l'état des esprits, la Chambre pût choisir un des conseillers intimes du pouvoir, et c'était certainement une inspiration bien malheureuse que celle qui lui désignait pour chef l'auteur si tristement fameux de la loi des suspects. L'immense majorité était bien décidée à nommer un président indépendant, et confondant, comme toute assemblée novice, l'indépendance avec l'hostilité contre le pouvoir, elle hésitait entre deux hommes presque également odieux à Napoléon, l'ancien sénateur Lanjuinais, un de ceux qui, en 1814, avaient provoqué la déchéance, et M. de La Fayette. L'Empereur témoigna une irritation très-vive en apprenant quelles étaient à cet égard les dispositions de l'Assemblée, et il fit entendre qu'il ne confirmerait pas l'élection de M. Lanjuinais, si elle avait lieu. Cette manifestation imprudente ne servit qu'à assurer davantage un résultat déjà à peu près certain. M. de La Fayette, que l'Empereur ne paraissait pas repousser d'une manière aussi absolue, se hâta de déclarer qu'il n'accepterait pas la présidence et d'engager ses amis à voter pour M. Lanjuinais qui, de son côté, avait d'abord exprimé l'intention de lui céder la place. Lorsqu'on alla aux voix, sur 472 membres présents, M. Lanjuinais obtint, au premier tour de scrutin, 189 suffrages, M. Flaugergues 74, M. de La Fayette 68. Qua-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tre-vingt-six voix se disséminèrent sur divers candidats impérialistes. Personne n'ayant eu la majorité absolue, il fallut procéder à un second tour de scrutin qui la donna à M. Lanjuinais. De très-vifs applaudissements éclatèrent à la proclamation de ce résultat. Les quatre vice-présidents furent choisis dans la même opinion, en dehors des hommes de l'Empire comme en dehors des débris du jacobinisme : ce furent MM. Flaugergues, Dupont de l'Eure, de La Fayette et, avec eux, le général Grenier, dont on connaissait également les sentiments libéraux. Ce dernier l'emporta, au ballottage, sur M. Bedoch, porté par les impérialistes, qui ne put arriver au bureau qu'en qualité de secrétaire, avec M. Dumolard, le frère du général Carnot et M. Clément du Doubs.

C'étaient là de rudes épreuves pour un homme tel que Napoléon. Contraint de subir ces affronts répétés, il n'était pas assez maître de lui pour dissimuler le dépit qu'il en éprouvait, et l'expression de ce dépit ne faisait que donner plus de retentissement aux coups portés à son autorité. Lorsque le doyen d'âge, chargé de soumettre à sa confirmation le choix de M. Lanjuinais, se présenta au palais de l'Élysée, il attendit longtemps avant d'être reçu. Napoléon, l'ayant enfin admis en sa présence, se borna à lui dire qu'il ferait connaître sa réponse dans la soirée *par le chambellan de service*. La Chambre, en entendant de la bouche du doyen le récit de cette singulière audience, témoigna beaucoup de mécontentement. « C'est impossible, » il y a erreur ! » criait-on de tous côtés. M. Dumolard,

Digitized by Google. Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui n'était pas hostile au gouvernement, dit que très-certainement le doyen d'âge avait mal compris les paroles de l'Empereur, que, dans les relations du monarque avec la Chambre, un chambellan n'était pas un intermédiaire convenable et que la réponse devait être directe, immédiate. On parlait déjà de l'envoyer réclamer par un second message. Pour détourner le coup, un des ministres d'État, M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, prit sur lui d'affirmer qu'elle ne tarderait pas à arriver. Il courut à l'Élysée et en revint bientôt, rapportant un décret qui confirmait la nomination de M. Lanjuinais. Un autre ministre d'État, M. Boulay de la Meurthe, vint expliquer le lendemain qu'il y avait eu malentendu de la part du doyen d'âge, que l'Empereur ne l'avait pas renvoyé à un chambellan pour avoir sa réponse, mais lui avait dit : « Je suis désolé qu'on vous ait fait attendre, » vous auriez dû me faire avertir par un chambellan. » Peu de personnes crurent à la sincérité de cette explication.

Dans le discours que M. Lanjuinais prononça, suivant l'usage, en prenant possession de ses fonctions présidentielles, il promit qu'on le verrait toujours *uni* à l'Empereur, *dévoué* à la patrie, à la justice, à la prospérité de la France, à son indépendance, à sa liberté, et qu'il ne cesserait de faire des vœux pour une paix honorable et pour le bonheur du peuple.

Pour déterminer l'Empereur à sanctionner le choix de la Chambre, il n'avait fallu rien moins que les pressantes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

instances de ses plus intimes conseillers. Il voulut voir M. Lanjuinais. Leur entretien a été rapporté de diverses manières; il paraîtrait en résulter que Napoléon, ayant essayé d'amener le nouveau président à prendre envers lui des engagements, mais n'ayant obtenu que des assurances générales de fidélité au devoir et à la patrie, prit le parti de se tenir pour satisfait et l'embrassa.

Telle était alors la force des préventions défiantes contre le chef du gouvernement que M. Lanjuinais lui-même encourut un moment, de la part de beaucoup de représentants, le soupçon de n'être pas suffisamment en garde contre les influences du palais ; ces novices amis de la liberté osaient reprocher à l'illustre vétéran qui avait jadis livré pour elle tant de glorieux et périlleux combats, non pas de s'être laissé corrompre, mais de n'avoir pas su résister à la séduction des caresses impériales.

Avec des esprits ainsi disposés, on ne sortait d'une difficulté que pour tomber dans une autre. Un décret rendu quelques jours avant le Champ de Mai avait établi pour les Chambres un règlement provisoire. Aux termes de ce règlement, leurs membres étaient tenus de prêter serment d'obéissance à la Constitution et de fidélité à l'Empereur. Ce serment répugnait et à ceux qui n'acceptaient pas franchement le règne de Napoléon, et à ceux qui, mécontents du fond ou de la forme de l'acte additionnel, se proposaient de le remplacer bientôt par une Constitution nouvelle. On devait donc s'attendre à une résistance sérieuse qui s'était déjà annoncée dans un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comité secret. Pour en prévenir l'éclat, l'Empereur avait autorisé le prince Joseph à se concerter avec M. de La Fayette, et, par suite d'une conférence qu'ils avaient eue ensemble, on était tombé d'accord qu'il n'y aurait pas d'appel nominal et que le serment serait prêté en masse au lieu de l'être individuellement. On évitait ainsi de poser formellement la question et, en fait, l'opposition avait gain de cause.

L'impatience d'un jeune député qui, apparemment, n'avait pas été mis dans le secret de cet arrangement, déjoua ces calculs de prudence. M. Dupin, après s'être concerté avec deux autres députés de Paris, MM. Roy et Benjamin Delessert, prit la parole à l'ouverture de la séance du 6 juin : sans contester le devoir de l'obéissance aux Constitutions de l'Empire et de la fidélité envers le chef de l'État, il prétendit que le serment, pour être bon, valable, obligatoire, constitutionnel, devait être prêté, non en vertu d'un décret, expression de la volonté unilatérale du prince, mais d'une loi, c'est-à-dire du vœu de la nation constitutionnellement exprimé. Un député breton, M. Leguevel, repoussa une telle réserve comme inconstitutionnelle, l'acte additionnel ayant été approuvé par le peuple; pour établir la nécessité du serment, il rappela un sénatus-consulte de l'an IX. La majorité de l'Assemblée qui, peut-être, croyait voir dans la démarche de M. Dupin une manœuvre royaliste, donna des marques d'assentiment à la réponse qui venait de lui être faite. M. Roy voulut le soutenir : suivant lui, on aurait dû ajouter à la formule du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

serment une clause relative à la fidélité envers la nation, qui était le premier devoir des représentants; il fit, de plus, l'observation que la puissance législative n'était plus constituée comme à l'époque dont on invoquait le souvenir. Le langage de M. Roy, comme celui de M. Dupin, avait cela de maladroit, qu'il laissait entrevoir tout à la fois beaucoup de malveillance pour le gouvernement établi, et quelque timidité dans la manifestation de ce sentiment; il semblait avoir pour but d'entraîner la Chambre, à son insu et comme malgré elle, dans un système d'hostilité directe qui dépassait ses intentions. Rien n'était plus propre à mettre en défiance une assemblée inexpérimentée, à l'irriter contre ceux qui paraissaient vouloir la dominer par surprise. De violents murmures éclatèrent, et les bonapartistes, jusque-là isolés, reprirent courage en s'apercevant que leurs adversaires venaient de leur fournir un bon terrain. M. Bedoch s'attacha à démontrer la nécessité du serment, M. Dumolard dit que sans doute, s'il avait fallu opter entre l'Empereur et la nation, son choix n'aurait pas été douteux, mais que, dans les circonstances où l'on se trouvait, il fallait que la nation se sauvât avec et par l'Empereur, que tous les dissentiments devaient cesser lorsque l'ennemi était aux frontières, qu'il fallait avant tout le repousser, déjouer les intrigues de l'Angleterre et que, pour y parvenir, l'accord de la nation et de l'armée était indispensable. Des acclamations d'enthousiasme répondirent à cet appel. On avait proposé de passer à l'ordre du jour. Le colonel

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bory de Saint-Vincent s'y opposa, jugeant nécessaire de résoudre immédiatement la difficulté qui venait d'être posée : « Au moment où les Cosaques s'avancent, s'écria-» t-il, vous élevez des questions sur le serment qui est le » premier de vos devoirs ! » Le ministre d'État Boulay de la Meurthe fut plus véhément encore. « Il faut parler avec » franchise, dit-il. Il existe en France deux partis, l'un » qui est le parti national, car il comprend la grande masse » du peuple et ne stipule que pour l'honneur et l'indépen-» dance de la France ; l'autre, qu'on peut appeler la fac-» tion de l'étranger. Oui, messieurs, il existe des Français » assez vils, assez corrompus, pour appeler les Anglais, » les Russes, les Prussiens. Ce sont les Bourbons qui sont » les chefs de cette faction, ce sont eux qui, à l'aide » des baïonnettes étrangères, veulent nous imposer un » joug humiliant. Il faut donc nous prononcer forte-» ment..., avec unanimité. » On criait de toutes parts : Oui, oui ; aux voix ! L'opposition était réduite au silence. La Chambre décida, malgré une faible minorité dont faisaient partie MM. de La Fayette et d'Argenson, le duc de La Rochefoucauld, M. Flaugergues, MM. Roy, Delessert et Dupin, que chacun de ses membres prêterait individuellement le serment à l'Empereur et aux Constitutions. Le parti bonapartiste triomphait, il voulut poursuivre ses avantages. Le général Carnot-Feulins, frère du ministre de l'intérieur, proposa de déclarer que les armées avaient bien mérité de la patrie. Un député libéral, M. Duchesne, représenta qu'elles n'avaient encore rien fait qui justifiât

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une telle déclaration. Ces paroles excitèrent un grand tumulte. Un autre membre rappela que c'étaient les armées qui, par un mouvement spontané, avaient délivré la France. Le débat qui s'ouvrait pouvait donner à l'opposition l'occasion de prendre sa revanche de l'échec qu'elle avait éprouvé. La motion du général Carnot était évidemment une imprudence. Le comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angély le comprit et se chargea de réparer cette faute, ou du moins d'en atténuer les conséquences. Tout en vantant beaucoup l'armée, il soutint que la proposition faite en sa faveur était prématurée et irrégulière, la session n'étant pas encore formellement ouverte et la Chambre ne formant d'ailleurs qu'une des branches de la législature; il ajouta que l'armée aurait d'ailleurs connaissance des sentiments qui venaient d'être exprimés. L'ajournement, motivé de la sorte, fut voté à l'unanimité.

Les partis s'essayaient, se mesuraient ainsi au sein d'une Assemblée divisée, incertaine, qui ne se connaissait pas elle-même et dont une défiance soupçonneuse était le caractère dominant. Un moyen presque assuré de tourner contre soi la majorité, c'était, après l'avoir décidée à un vote quelconque, d'essayer d'en tirer les conséquences et de l'entraîner à les adopter aussi. Dans la séance qui suivit celle que je viens de raconter, Garnier de Saintes, l'ancien terroriste, ayant demandé que le procès-verbal constatât l'unanimité avec laquelle, selon lui, avait été porté le vote relatif au serment, et qu'en outre, ce procès-verbal fût envoyé à tous les départements, la Chambre passa à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'ordre du jour sur l'observation faite par le président que, constater l'unanimité, ce pouvait être un moyen de gêner la liberté des votants. M. Dumolard remarqua, de plus, que l'énonciation au procès-verbal du fait d'un vote unanime tendrait à établir une distinction entre des votes qui devaient tous avoir une égale autorité. Enfin, le président, qui s'était entendu sur ce point avec M. de La Fayette et ses amis, rappela qu'il avait été reconnu que le serment n'excluait pas, de la part de ceux qui le prêteraient, la faculté de coopérer aux changements qui seraient jugés nécessaires dans les Constitutions existantes. Le vote triomphant qui avait un moment relevé les espérances des bonapartistes se trouva donc à peu près annulé. Il paraît d'ailleurs que, dans une conférence qui avait eu lieu entre le ministre de l'intérieur, le président de la Chambre et M. Dupin, Carnot, tout en insistant sur la nécessité d'éviter jusqu'à la moindre apparence d'un dissentiment, avait admis que M. Dupin avait raison en principe, que le serment était de pure forme, que le prêterait qui voudrait et qu'à l'appel nominal on ne coterait pas les noms des absents. On assure que bon nombre de représentants s'abstinrent, en effet, de prêter serment sans que personne eût l'air de s'en apercevoir,

Napoléon fut péniblement affecté de ces débuts de la Chambre qui témoignaient envers lui de si peu d'abandon et de bon vouloir. « Je m'aperçois avec douleur, disait-» il, que les députés ne sont pas disposés à ne faire qu'un » avec moi et ne laissent échapper aucune occasion de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» me chercher querelle. De quoi ont-ils à se plaindre?
» Que leur ai-je fait? Je leur ai donné la liberté à pleines
» mains, je leur en ai peut-être trop donné, car les rois
» aujourd'hui ont plus besoin de garanties que les nations.
» J'y mettrai du mien tant que je pourrai, mais s'ils
» croient faire de moi un soliveau, un second Louis XVI,
» ils se trompent; je ne suis pas homme à me laisser
» faire la loi par les avocats ou à me laisser couper la tête
» par les factieux. »

Dans un autre moment, l'Empereur disait qu'il ne connaissait pas de moyens de gouverner une assemblée pareille à la Chambre des représentants, que le caractère français excluait les moyens usités en Angleterre, qu'on croirait se déshonorer en appuyant systématiquement le pouvoir et que, quant à la Chambre des pairs, loin d'être en état de couvrir la couronne, elle aurait plutôt besoin d'être couverte par elle.

Cette dernière observation, trop souvent applicable en France, avait surtout alors un caractère frappant de vérité. Le gouvernement impérial, repoussé par la grande majorité des classes supérieures, s'était vu réduit à choisir, dans un cercle très-restreint, les membres de la Chambre haute. Napoléon avait chargé ses ministres, et aussi M. de Lavallette, de lui présenter chacun une liste de candidats. Les listes ainsi préparées offraient un assortiment d'anciens nobles, de généraux, de propriétaires, de négociants, d'industriels, mais plusieurs de ceux à qui on offrit la pairie ne voulurent pas l'accepter;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le refus du maréchal Macdonald fut très-sensible à l'Empereur. Certains consentements furent pour ainsi dire forcés ou du moins arrachés par la crainte de se compromettre; tel fut celui de M. Molé. D'un autre côté, on assure que d'anciens sénateurs qui, admis dans la pairie de Louis XVIII, avaient apparemment, par leur conduite pendant la Restauration, encouru d'une manière plus particulière le mécontentement de leur ancien maître, témoignèrent vainement le désir d'être reçus dans la nouvelle Chambre. La liste qu'on se décida enfin à publier, après l'élection du président de la Chambre des représentants, contenait à peu près cent vingt noms. Les frères de l'Empereur, son oncle le cardinal Fesch, le prince Eugène, bien qu'absent, les ducs de Parme et de Plaisance, c'est-à-dire Cambacérès et Lebrun, archichancelier et architrésorier de l'empire, étaient portés en tête et hors de rang. On y comptait de plus quatre archevêques, entre autres le cardinal Cambacérès, douze maréchaux, Moncey, Lefebvre, Kellermann, Jourdan, Brune, Ney, Mortier, Soult, Masséna, Davoust, Suchet et Grouchy, plus de quarante généraux et amiraux, tous les ministres actuels et plusieurs anciens ministres, quelques membres marquants de la Constituante et de la Convention, tels que MM. Alexandre de Lameth, de La Tour-Maubourg, Siéyès, de Pontécoulant, vingt-cinq anciens sénateurs et vingt-trois pairs de la Restauration ; huit ou dix seulement appartenaient aux rangs élevés de l'ancienne noblesse, trois ou quatre à la banque et à l'industrie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

De glorieux souvenirs se rattachaient sans doute aux noms de beaucoup des nouveaux pairs, mais l'ensemble ne représentait certainement d'une manière suffisante aucune des aristocraties du pays, pas plus celle qui résulte de la richesse territoriale que celle qui tient à la naissance ou à de grands services personnels. Sous tous ces rapports, la pairie présentait trop de lacunes. La foule de généraux, de courtisans, d'aides de camp qu'on y avait fait entrer pour dissimuler autant que possible le vide des autres catégories, était peu propre à lui donner, aux yeux du public, la force morale qui s'attache à un corps formé d'éléments indépendants. A l'exception du duc d'Otrante, elle ne renfermait pas, comme la Chambre des représentants, d'anciens terroristes proprement dits, mais on y comptait sept régicides.

L'acte additionnel, en conférant la présidence de la haute Chambre au prince archichancelier, disait qu'il y aurait un vice-président nommé par l'Empereur. Le choix tomba sur le comte Lacépède. Le comte Thibaudeau, régicide, et le général comte de Valence furent élus secrétaires.

Les deux Chambres se trouvant ainsi constituées, la session s'ouvrit le 7 juin par une séance impériale. Napoléon, revêtu du costume qu'il portait au Champ de Mai, précédé de hérauts d'armes, accompagné de ses frères et suivi de son cortége habituel, se rendit au palais Bourbon où les deux Assemblées s'étaient réunies. Le conseil d'État y avait aussi été appelé; sa présence excita

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des murmures sur les bancs des représentants, peut-être parce qu'en voyant figurer parmi les autorités constituées un corps dont l'acte additionnel ne prononçait pas même le nom, ils craignirent qu'on ne pensât à lui rendre, en vertu des anciennes Constitutions impériales, l'importance et les attributions dont il était investi à l'époque où une déclaration insérée au journal officiel l'avait placé au-dessus du Corps législatif. Napoléon, cependant, fut bien accueilli. Les traits de son visage, fortement contractés, portaient l'empreinte des sentiments pénibles auxquels il était livré. Il sut pourtant les contenir. « Depuis trois mois, dit-il, les cir-
» constances et la confiance du peuple m'ont revêtu
» d'un pouvoir illimité. Aujourd'hui s'accomplit le be-
» soin le plus pressant de mon cœur : je viens commen-
» cer la monarchie constitutionnelle. Les hommes sont
» trop impuissants pour assurer l'avenir, les institu-
» tions seules fixent les destinées des nations... Nos con-
» stitutions sont éparses; une de nos plus importantes
» occupations sera de les réunir dans un seul cadre
» et de les coordonner dans une seule pensée. Ce tra-
» vail recommandera l'époque actuelle aux générations
» futures. J'ambitionne de voir la France jouir de toute
» la liberté possible; je dis possible, parce que l'anarchie
» ramène toujours au gouvernement absolu. Nos ennemis
» comptent sur nos divisions intestines. Des rassemble-
» ments ont eu lieu; on communique avec Gand comme
» en 1792 avec Coblentz. Des mesures législatives sont

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» indispensables. C'est à votre patriotisme, à vos lumiè-
» res, à votre attachement à ma personne que je me
» confie sans réserve. La liberté de la presse est inhérente
» à la Constitution actuelle, mais il faut des lois répres-
» sives, surtout dans l'état actuel de la nation... Une
» coalition formidable de rois en veut à notre indépen-
» dance; ses armées arrivent sur nos frontières; la fré-
» gate la *Melpomène* a été attaquée et prise dans la Médi-
» terranée, après un combat sanglant contre un vaisseau
» anglais de 74. Le sang a coulé en pleine paix. Il est
» possible que le premier devoir du prince m'appelle
» bientôt à la tête des enfants de la nation pour aller dé-
» fendre la patrie. L'armée et moi nous ferons notre de-
» voir; vous, pairs et représentants, donnez à la nation
» l'exemple de la confiance, de l'énergie, du patriotisme,
» et, comme le Sénat du grand peuple de l'antiquité, soyez
» décidés à mourir plutôt que de souscrire au déshonneur
» et à la dégradation de la France. La cause sainte de la
» patrie triomphera. »

L'Empereur recommanda aussi à l'attention des Chambres la situation des finances qui, suivant lui, eût été satisfaisante sans le surcroît de dépenses que les circonstances avaient exigé.

Ce discours fit une assez bonne impression. Les adresses que les deux Chambres votèrent en réponse prouvèrent néanmoins, non-seulement qu'il n'avait pas changé les dispositions des représentants, mais que les pairs eux-mêmes, entraînés par le mouvement universel des esprits,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

étaient surtout préoccupés de la crainte de ne pas paraître assez indépendants, de se montrer trop dociles au pouvoir qui les avait créés. Le projet dressé par leurs commissaires portait que *tout pouvoir vient du peuple et est institué par le peuple, et que la monarchie constitutionnelle est nécessaire au peuple français comme garantie de sa liberté et de son indépendance*. On y lisait ce passage significatif : « Si les succès répondent à la justice » de notre cause et aux espérances que nous sommes accou- » tumés à concevoir de votre génie et de la bravoure de » nos armées, la nation n'a plus à craindre que l'entraî- » nement de la prospérité et la séduction de la victoire. » Napoléon, à qui cette phrase fut communiquée par l'archichancelier, fut très-mécontent de la leçon qu'on lui donnait en termes si peu déguisés et avec si peu d'opportunité. Il demanda que la phrase fût changée. Malgré MM. de Pontécoulant et de La Tour-Maubourg, qui voyaient de grands inconvénients à ce que le chef de l'État intervînt dans les délibérations intérieures des Chambres, la commission consentit à modifier ainsi qu'il suit le passage qui avait blessé l'Empereur : « Si les succès » répondent à la justice de notre cause..., la France n'en » veut d'autre prix que la paix. Nos institutions garan- » tissent à l'Europe que jamais le gouvernement français » ne peut être entraîné par les séductions de la victoire. » Le projet, amendé de la sorte, fut voté en comité secret.

La Chambre des représentants avait décidé que la rédaction de son adresse serait confiée à une commission

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

composée des membres du bureau et de cinq membres qu'ils s'adjoindraient. Au moment où elle venait de prendre cette résolution, Félix Lepeletier, cet ancien terroriste soudainement transformé en adulateur de l'homme qui jadis l'avait condamné à la déportation, proposa de décerner à Napoléon le titre de *Sauveur de la patrie*, pour avoir délivré la France de l'esclavage royal : c'était, disait-il, la meilleure réponse à opposer aux calomnies des rois. Cette flagornerie grossièrement maladroite souleva des murmures presque universels. De tous côtés, on demandait de passer à l'ordre du jour. M. Dupin, qui voulait réfuter l'homme de 93, put à peine se faire entendre au milieu du tumulte. « Le peuple, s'écria-t-il, ne » nous a pas envoyés pour flatter l'Empereur, mais pour » l'aider de nos conseils et de notre coopération légitime. » L'adulation n'a que trop égaré les Assemblées précé- » dentes. Quels moyens réserverions-nous à notre recon- » naissance pour le moment où la patrie serait en effet » sauvée ? » L'ordre du jour fut adopté à l'unanimité.

La commission s'étant mise à l'œuvre, M. de La Fayette y parla de la nécessité de prendre une attitude telle que la Chambre méritât le nom de représentation nationale et non pas celui de *Club Napoléon*. Un projet d'adresse fut présenté par Garat ; il contenait un éloge emphatique de l'Empereur. M. de La Fayette et M. Lanjuinais en ayant fait rejeter la plus grande partie, M. Durand de Mareuil, diplomate du premier Empire et élève de M. de Talleyrand, apporta le lendemain une nouvelle rédaction beaucoup

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus simple et qui fut acceptée avec quelques modifications. M. de La Fayette en fit retrancher quelques injures contre les Bourbons. Napoléon y recevait la qualification de *grand homme*. M. Lanjuinais proposa de substituer à cette expression celle de *héros* qui, ainsi qu'il le fit remarquer avec une rude franchise, ne supposait pas nécessairement, comme la première, certaines vertus morales. M. de La Fayette suggéra celle de *grand monarque*. L'avis de M. Lanjuinais prévalut.

Le projet fut ensuite porté devant la Chambre et discuté par elle en comité secret. Il donna encore lieu à des débats prolongés et subit de nouvelles altérations conçues presque toutes dans le sens de la paix et de la liberté, mais, au dernier moment, M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély décida l'Assemblée à revenir sur tous ceux de ses votes qui auraient pu blesser trop vivement l'Empereur, et l'adresse resta telle, à peu près, qu'elle était sortie de la commission. La Chambre y insistait, avec une affectation qui sentait tant soit peu la méfiance, sur les promesses du discours du trône. « Les principales bases » de cette monarchie protectrice de la liberté, de l'éga- » lité, du bonheur du peuple, ont été, disait-elle, recon- » nues par Votre Majesté qui, se portant d'elle-même » au-devant de tous les scrupules et de tous les vœux, a » déclaré que le soin de réunir nos constitutions éparses » était une des plus grandes occupations réservées à la » législature. Fidèle à sa mission, la Chambre des repré- » sentants remplira la tâche qui lui est dévolue dans ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» travail. Elle demande que, pour satisfaire à la volonté
» publique, la délibération nationale rectifie le plus tôt
» possible ce que l'urgence de la situation a pu produire
» de défectueux..... Tandis que Votre Majesté, opposant
» à la plus injuste agression la valeur de nos armées et la
» force de son génie, ne cherchera dans la victoire qu'un
» moyen d'arriver à une paix durable, la Chambre des
» représentants croira marcher vers le même but en tra-
» vaillant sans relâche au pacte dont le perfectionnement
» doit cimenter encore l'union du peuple et du trône et
» fortifier aux yeux de l'Europe la garantie de nos enga-
» gements... Aucun projet ambitieux n'entre dans la pen-
» sée du peuple français; la volonté même du Prince vic-
» torieux serait impuissante pour entraîner la nation hors
» des limites de sa propre défense. »

Deux pensées, on le voit, dominaient dans la Chambre, celle de fonder à l'intérieur un régime de liberté sérieuse en s'emparant, ou peu s'en faut, du pouvoir constituant, et celle de prémunir la France, de rassurer l'Europe contre la possibilité d'un retour à ce système de conquêtes, de guerres incessantes qui avaient fait tant de mal à l'une et à l'autre.

Presque chaque jour, les séances étaient marquées par quelque incident qui mettait de plus en plus en relief les dispositions soupçonneuses de la Chambre. M. Bérenger de la Drôme présenta une pétition d'un citoyen qui se plaignait d'avoir été arbitrairement arrêté par ordre du commissaire extraordinaire envoyé dans cette partie de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

France. Elle fut prise en considération, et le président dut aller la porter à l'Empereur lui-même, suivant la forme singulière établie par les règlements en vigueur. Dès le lendemain, le comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angély apprit à l'Assemblée que l'Empereur avait chargé un ministre d'État de s'enquérir au ministère de la justice des circonstances de l'affaire et qu'il résultait de cette enquête que le pétitionnaire était déjà en liberté depuis plusieurs jours. Bientôt après, on renvoya à une commission spéciale une pétition analogue qui paraissait avoir besoin d'être vérifiée avant d'être transmise au pouvoir. Quelques députés représentèrent vainement que de tels procédés offraient aux yeux du public l'apparence dangereuse d'une lutte entre la Chambre et le pouvoir exécutif.

L'Empereur, soit dans la pensée de rendre ses ministres à département indépendants du Parlement, soit parce que ces ministres étaient généralement dépourvus du talent de la parole, soit aussi, comme on l'a supposé, parce qu'il entrait dans ses vues de mettre obstacle aux intrigues que Fouché voudrait former dans le sein de la représentation nationale, avait adopté le système assez singulier de ne communiquer habituellement avec elle que par les ministres d'État Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, Merlin de Douai, Defermon et Boulay de la Meurthe, qui avaient la longue expérience des assemblées délibérantes, et dont le dévouement ne lui était pas suspect. Ce mode de communication déplut à la Chambre; la confiance même que Napoléon témoignait aux ministres d'État suffit pour les lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rendre suspects; on disait, d'ailleurs, avec quelque raison, qu'il était peu conforme aux principes constitutionnels de ne pas mettre en présence des députés de la nation les chefs des départements ministériels, c'est-à-dire les agents vraiment responsables. Fouché, qui comptait parmi les députés quelques amis dévoués, tels que l'avocat Manuel, et M. Jay, ancien précepteur de ses enfants, se servait d'eux pour entretenir et propager ce mécontentement.

On eût pu croire que la Chambre des pairs, composée pour moitié de généraux bonapartistes, ne partagerait pas ces ombrages, mais là aussi la crainte de passer pour servile, cette crainte qui, à certains moments comme à d'autres celle de passer pour factieux, paralyse en France les plus fermes courages, entraînait jusqu'aux meilleurs amis du pouvoir et leur permettait à peine de lui prêter un timide appui. La plupart de ces généraux étaient, d'ailleurs, partis pour l'armée. En leur absence, une opposition peu nombreuse, mais active, hardie, dont MM. de La Tour-Maubourg, de Pontécoulant et Boissy d'Anglas étaient les chefs, commençait à se dessiner. Les frères de l'Empereur, qui assistaient aux séances, ne semblaient pas devoir y exercer beaucoup d'influence. Un incident puéril indiquait déjà le peu de sympathie qu'ils inspiraient : ils avaient d'abord pris place à côté du bureau sur des siéges particuliers; cette distinction déplut aux autres pairs et ils le témoignèrent d'une manière assez évidente pour que les princes jugeassent à propos de quitter leurs fauteuils privilégiés.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il y avait à peine huit jours que les Chambres étaient réunies et déjà l'Empereur avait reçu d'elles bien des preuves de mauvais vouloir. Quoiqu'il ne fût pas sans inquiétude sur les actes auxquels elles pourraient se porter lorsque sa présence ne les contiendrait plus, il éprouvait, dit-on, un véritable soulagement à penser que bientôt, entouré de ses soldats, il n'aurait plus à se préoccuper à toute heure des caprices et des exigences de quelques avocats et retrouverait au milieu des camps cette plénitude de commandement, cette liberté d'action nécessaires au développement de ses grandes facultés. Le moment de son départ était enfin arrivé. Dans la matinée du 11 juin, il reçut les députations chargées de lui présenter les adresses des deux Chambres. Nous avons vu que celle des pairs tendait à le prémunir contre les *entraînements de la victoire*. Il y répondit avec beaucoup de sens et d'à-propos. « L'entraînement de la prospérité, dit-il, n'est pas » ce qui nous menace aujourd'hui; c'est sous les fourches » caudines que les étrangers veulent nous faire passer. » La lutte dans laquelle nous sommes engagés est sé- » rieuse. La justice de notre cause, l'esprit public de la » nation et le courage de l'armée sont de puissants motifs » pour espérer des succès, mais si nous avions des revers, » c'est alors que je trouverais dans la Chambre des pairs » des preuves d'attachement à la patrie et à moi. » Aux représentants, qui s'étaient montrés surtout empressés à s'emparer du pouvoir constituant, il dit, pour essayer de modérer cette ardeur : « Je partirai cette nuit pour me

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» rendre à la tête de mes armées, les mouvements des » différents corps ennemis y rendent ma présence indis- » pensable. Pendant mon absence, je verrais avec plaisir » qu'une commission nommée par chaque Chambre mé- » ditât sur nos institutions. La Constitution est notre point » de ralliement; elle doit être notre étoile polaire en ce » moment d'orage. Toute discussion politique qui ten- » drait à diminuer, directement ou indirectement, la con- » fiance qu'on doit avoir dans ses dispositions, serait un » malheur pour l'État. La crise est forte. N'imitons pas » l'exemple du bas Empire qui, pressé de toute part par » les Barbares, se rendit la risée de la postérité en s'occu- » pant de discussions abstraites au moment où le bélier » brisait les portes de la ville... Aidez-moi à sauver la pa- » trie. Premier représentant du peuple, j'ai contracté » l'obligation d'employer, dans des temps plus tran- » quilles, toutes les prérogatives de la couronne et le peu » d'expérience que j'ai acquis à vous seconder dans » l'amélioration de nos institutions. » Les représentants prirent très-mal ces conseils, bien résolus qu'ils étaient à ne pas se contenter de *méditer*, en attendant le retour de l'Empereur, sur la réforme des Constitutions impériales.

L'Empereur institua, dans la soirée, un conseil chargé de gouverner en son absence. Le prince Joseph en était le président; le prince Lucien en faisait partie; quant au prince Jérôme, il devait avoir un commandement dans l'armée. Les autres membres du conseil étaient les ministres à portefeuille et les ministres d'État qui représen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

taient le gouvernement auprès de la Chambre. Le duc de Vicence eût désiré accompagner l'Empereur, mais Napoléon s'y refusa, voulant, lui dit-il, laisser à Paris quelqu'un sur qui il pût compter. Fouché lui inspirait toujours de très-vives inquiétudes. Peu de jours auparavant, il avait acquis la certitude que ce ministre venait, à son insu, de faire partir pour la Suisse un nouvel émissaire chargé, sans aucun doute, d'entamer quelque négociation secrète avec les étrangers ; il avait envoyé par le télégraphe l'ordre de retenir cet agent à la frontière, mais l'ordre était arrivé trop tard. On dit que l'Empereur, dans sa juste colère, avait pensé un moment à faire arrêter et juger le duc d'Otrante, qu'il avait bientôt compris le danger d'une telle mesure dans les conjonctures où l'on se trouvait, mais qu'il l'avait accablé de reproches et de menaces violentes suivis bientôt d'une feinte réconciliation. Outrager, menacer ainsi un homme qu'il ne croyait pas pouvoir punir ni même destituer, c'était renouveler avec plus de gravité et de péril la faute commise l'année précédente à l'égard de M. de Talleyrand.

A minuit, Napoléon réunit les membres du conseil qu'il venait d'instituer et leur dit, en prenant congé d'eux : « Faites votre devoir, l'armée et moi nous allons faire le » nôtre. Je vous recommande de l'union, du zèle et de » l'énergie. » Le 12, à trois heures et demie du matin, il partit pour la frontière du Nord.

Ce jour-là même, le journal officiel publiait la nouvelle d'avantages assez considérables remportés par l'armée de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Ouest sur l'insurrection vendéenne. Dans le Morbihan, les royalistes avaient éprouvé plusieurs échecs. Dans le Marais, ils avaient été plus malheureux encore. Nous avons vu que le généralissime Louis de La Rochejaquelein, sans se laisser ébranler, comme la plupart des autres chefs, par de premiers revers et par les représentations des émissaires de Fouché, avait formé le projet de se diriger de nouveau vers la côte pour aller recevoir un second envoi d'armes et de munitions que l'amiral Hotham devait amener d'Angleterre. Il s'y était rendu, en effet, avec la division de son frère Auguste, espérant être bientôt rejoint par les autres corps à qui il en avait donné l'ordre positif. Arrivé le 1er juin sur le point indiqué pour le débarquement, l'amiral, qui s'y trouvait déjà, le reçut à bord de son bâtiment avec les honneurs dus à un général en chef. On employa la nuit et le jour suivant à transporter à terre une quantité considérable de poudre, de balles, de sabres et de fusils; mais, sur ces entrefaites, M. de La Rochejaquelein, au lieu des renforts qu'il attendait, reçut communication d'un arrêté pris l'avant-veille par MM. de Sapinaud, d'Autichamp et de Suzannet, qui lui déclaraient que s'étant réunis pour délibérer sur les moyens de le soutenir dans l'opération qu'il leur avait annoncée, ils avaient reconnu à l'unanimité l'impossibilité de quitter leurs cantonnements, les soldats se refusant à marcher, les rassemblements diminuant à vue d'œil, sans qu'il y eût beaucoup d'espoir d'en former de nouveaux, et quelques districts n'ayant même pas fourni un seul homme; ils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'invitaient donc à revenir sans retard au centre du pays où il était plus facile de se soustraire à la poursuite de l'ennemi et à attendre pour agir que le commencement des hostilités entre Napoléon et les étrangers ou l'arrivée d'un Bourbon avec un corps de troupes auxiliaires permît à la Vendée de déployer encore une fois ses forces paralysées par les événements. Cet avis était bien tardif. M. de La Rochejaquelein était trop engagé pour pouvoir s'y conformer, alors même qu'il l'aurait voulu. Dans son dépit de se voir ainsi abandonné, prenant pour une preuve de mauvaise volonté ce qui n'était certainement que l'effet de l'impuissance, il publia un ordre du jour par lequel, accusant les trois chefs de trahison et de lâcheté, il les destitua et leur donna des successeurs. Le débarquement des munitions et des armes étant terminé, on s'occupait à les charger sur des chariots pour les transporter dans l'intérieur du pays, mais les forces impériales, averties de ce mouvement, avaient eu le temps d'accourir. Le général Travot s'était rendu, avec une faible division, de Nantes à Bourbon-Vendée. Le général Grosbon, qui commandait son avant-garde, attaqua à Saint-Gilles un détachement vendéen qui y avait été posté pour protéger le débarquement. Il y eut là un engagement peu décisif dans lequel cet officier fut tué. Travot, survenant avec quelques renforts, se mit à la poursuite des insurgés qui avaient profité de la nuit pour s'éloigner du rivage et s'enfoncer dans les terres. Le général Estève, qui conduisait une de ses colonnes, rencontra un convoi d'armes et d'effets d'ha-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

billements escorté par un corps assez nombreux de Vendéens; il chargea vigoureusement l'escorte, la dispersa et enleva le convoi. Poursuivant son succès, il se trouva un peu plus loin, au lieu appelé les Mattes, en présence de trois mille insurgés embusqués derrière plusieurs lignes de fossés et de haies épaisses. Feignant de vouloir se retirer, il les engagea ainsi à quitter leurs retranchements pour essayer de lui couper la retraite, mais dès qu'il les vit en rase campagne, il se retourna, les chargea à la baïonnette et les rejeta dans la position qu'ils venaient de quitter. La plupart prirent la fuite. Leur chef, en s'exposant bravement pour les rallier, reçut un coup de feu qui le renversa mort. C'était Louis de La Rochejaquelein lui-même qui venait, comme jadis son illustre frère, de succomber héroïquement pour la cause de la royauté. Son cadavre resta entre les mains des vainqueurs qui ne le reconnurent pas immédiatement.

Plus encore que les combats précédents, celui-ci avait démontré l'inutilité des efforts faits avec tant de courage par quelques gentilshommes pleins de dévouement et d'honneur pour rendre aux populations vendéennes l'élan d'une autre époque. Cependant, la nouvelle de la mort du généralissime, loin de décourager les esprits, parut, pour un moment, par la vive émotion qu'elle produisit parmi les insurgés, ranimer leurs forces défaillantes. Tous les dissentiments s'apaisèrent. Les chefs se réunirent. M. de Sapinaud fut élevé, par leur choix unanime, au commandement en chef; M. Auguste de La Rocheja-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quelein fut chargé des fonctions de major général, jusqu'alors exercées par le général Canuel; d'autres moins connus furent placés à la tête des divisions que ces deux officiers avaient précédemment dirigées; on procéda à de nouvelles levées d'hommes.

Ces événements, assez mal connus à Paris, n'y appelaient que faiblement l'attention. Tous les regards étaient alors tournés vers la frontière du Nord. Quelques jours devaient nécessairement s'écouler encore avant qu'on n'en reçût des nouvelles décisives.

Les Chambres poursuivaient leur session. On leur soumit successivement les rapports des divers ministres sur la situation de leurs départements respectifs. Celui du ministre de l'intérieur présentait un tableau général de l'état de la France et des ressources qu'elle possédait pour résister aux dangers qui la menaçaient. Le ton qui y régnait n'était pas celui du découragement. Les projets de l'ennemi, suivant Carnot, étaient les mêmes que ceux qui, en 1792, avaient inspiré le manifeste du duc de Brunswick, mais, avec de la volonté et de l'union, on en triompherait d'autant plus glorieusement que les efforts auxquels on se livrerait auraient uniquement pour but la défense la plus légitime contre la plus injuste et la plus odieuse agression. « Si l'Empereur, disait encore l'ancien démocrate, était moins sûr de son caractère et de » la pureté de ses intentions, il se regarderait sans doute » comme placé entre deux écueils, les partisans de la » monarchie dépossédée et ceux du système républicain.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» Mais les premiers, n'ayant pas su conserver ce qu'ils » tenaient, sauront encore moins le ressaisir; les autres, » désabusés par une longue expérience et liés par grati- » tude au Prince qui les a délivrés, sont devenus ses plus » zélés défenseurs; leur franchise, aussi connue que le » fut leur exaltation philanthropique, environne le trône » occupé par l'auguste fondateur d'une dynastie nouvelle » qui se fait gloire d'être sortie des rangs populaires. » Le rapport se terminait par une longue énumération de projets formés pour rendre aux communes et aux hospices les ressources dont on les avait spoliés, aux travaux publics leur activité, au commerce son essor, à l'Université son ancien éclat, au clergé de l'aisance et de la considération. Le régime de la Restauration y était fort maltraité.

Le mémoire du ministre des affaires étrangères entrait dans de très-longs détails sur les tentatives faites par le gouvernement français pour obtenir la paix, et sur les actes des puissances qui avaient abouti à la guerre; il disait que les Anglais, les Prussiens, les Autrichiens étaient déjà en ligne, que la France ne pouvait conquérir la paix que sur le champ de bataille, et que c'était un devoir d'accélérer l'heure du combat, promettant d'ailleurs que tous les efforts des ennemis du bonheur et de la liberté de la France, de son honneur et de son indépendance, viendraient se briser contre le mur d'airain qu'élèverait autour de la patrie l'union sincère du peuple avec le monarque.

Le rapport du ministre de la police sur la situation in-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

térieure de l'empire semblait calculé pour effrayer les Chambres, et pour rehausser à leurs yeux l'importance et les mérites de l'homme sur qui reposait le maintien de la tranquillité publique. Il présentait sous les couleurs les plus exagérées les troubles des départements de l'Ouest; il montrait les départements du Midi en proie à une extrême fermentation, et prêts à prendre les armes en faveur des Bourbons; à l'en croire, la Normandie même était, en partie, sur le point d'être entraînée dans ce mouvement, les bataillons de garde nationale ne s'y formaient qu'avec difficulté, les militaires et les marins refusaient de répondre aux appels ou n'obéissaient qu'à la contrainte. Tous les écrits qui pouvaient décourager les hommes faibles, enhardir les factieux, ébranler la confiance, déconsidérer le gouvernement, tous les pamphlets sortis des presses de la Belgique ou des imprimeries clandestines de France, tout ce que les journaux étrangers publiaient contre l'Empereur, se distribuait, se colportait, se répandait impunément. Le duc d'Otrante en tirait la conséquence que la législation en vigueur ne donnant pas les moyens de réprimer de tels attentats, il était indispensable que les Chambres prissent sans retard les mesures nécessaires pour contenir la licence de la presse, et pour restreindre la liberté individuelle jusqu'au rétablissement de la tranquillité. Revenant, dans une suite de considérations rétrospectives, sur les premiers temps de la Révolution française, et cédant au besoin, bien naturel dans sa position, de lier la défense de cette Révolution à celle du jacobinisme, il s'attacha à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prouver qu'il ne fallait chercher la cause du grand mouvement de 1789, ni dans la tyrannie d'un pouvoir qu'on pouvait plutôt accuser d'orgueil et de faiblesse, ni dans les excès du fanatisme religieux, ni dans l'ambition des grands seigneurs, ni dans les complots de conspirateurs obscurs, qu'il était le résultat lentement préparé du progrès des lumières, qu'entrepris dans des vues de justice et d'ordre, il ne s'en était pas écarté jusqu'au jour où les fureurs d'une opposition insensée avaient obligé les fondateurs de la Révolution à mettre leur ouvrage sous la garde de la multitude ; que, ce jour-là, le but qu'elle avait eu d'abord fut manqué, qu'elle dévia de ses principes, qu'aucune force humaine ne fut plus capable d'arrêter le torrent, et que ce fut un devoir de sagesse d'en suivre la marche pour tâcher de le modérer. Cette déduction aboutissait à une apologie des hommes de la Terreur, bien timide en comparaison de ce qu'on a osé dire depuis à des générations qui ne l'avaient pas vue, mais qui devait paraître alors un paradoxe bien hardi : « Quelque sévère que soit » le jugement porté par les contemporains sur cette époque de notre histoire, disait le duc d'Otrante, la postérité » pensera peut-être que les hommes qui contribuèrent » à soutenir l'honneur français, à défendre l'indépendance nationale, à sauver la liberté publique, ne » manquaient ni de courage, ni des vertus qu'exige » l'amour de la patrie. »

Il y avait une évidente exagération dans le tableau si sombre que le ministre de la police venait de tracer des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

troubles intérieurs de l'empire. Un député de Normandie crut devoir affirmer que certains faits cités par lui étaient complétement faux. On se demandait quel pouvait être le motif de pareilles inexactitudes. En général, on supposait que Fouché avait voulu, en effrayant les esprits, faciliter le vote des lois d'exception qu'il réclamait. Les défiances des représentants s'en accrurent.

La forme et le mode de présentation de ces rapports donnèrent lieu, dans l'assemblée élective, à des débats assez animés. Lus à la Chambre des pairs par les ministres à portefeuille qui en faisaient partie, ils l'avaient été à la Chambre des représentants par les ministres d'État. C'était la conséquence du système adopté par l'Empereur qui, comme je l'ai expliqué, ne voulait pas laisser établir des rapports habituels entre ses ministres proprement dits et la représentation nationale, et qui tenait surtout à en éloigner Fouché. Ce dernier en était fort contrarié. M. Jay, dont personne n'ignorait les rapports intimes avec le duc d'Otrante, demanda si les ministres d'État qui avaient présenté les rapports étaient en mesure de répondre aux questions qui pourraient leur être faites sur le contenu de ces documents, et pourquoi ils étaient adressés à l'Empereur au lieu de l'être à la Chambre. M. Manuel, autre confident de Fouché, appuya ces observations. M. Boulay de la Meurthe répondit que l'Empereur avait certainement eu le droit de demander des rapports à ses ministres, et d'en ordonner la communication aux deux Chambres, et comme on lui objectait le défaut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de responsabilité de la part des ministres d'État qui les avaient présentés, il fit remarquer, d'une part, que les rapports étaient signés par les ministres responsables, de l'autre, que les ministres d'État, membres du gouvernement, étaient chargés de les compléter au besoin en donnant les explications qu'on pourrait désirer. M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély s'exprima dans le même sens. Après une discussion prolongée, la question fut renvoyée à l'examen d'une commission, qui devait préparer un projet de loi pour régler la forme des communications avec le gouvernement. M. Roy avait soulevé une question plus délicate encore : s'appuyant sur un article de la Constitution de l'an VIII qui portait que toute déclaration de guerre serait proposée, discutée et votée comme une loi, il avait fait une proposition dont l'adoption eût mis en doute la légalité de la guerre qui commençait en ce moment, mais le général Sébastiani lui répondit que si une loi était nécessaire pour déclarer la guerre, elle ne l'était pas pour repousser une agression, et la proposition, n'étant pas appuyée, ne fut pas mise aux voix.

La Chambre, cependant, s'occupait de la vérification des pouvoirs de ses membres. Elle discutait un projet de règlement intérieur, et un autre projet de loi qui avait pour objet de pourvoir aux vacances survenues dans son sein. Sur l'invitation de MM. Dupin et Scipion Mourgues, appuyée par MM. Duchesne et Jay, et sans s'arrêter aux conseils que l'Empereur lui avait donnés en partant, elle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chargeait une commission de réunir en un seul corps les Constitutions impériales, de les coordonner et d'y proposer les changements qu'elle jugerait convenables. Elle prenait en considération une proposition de M. Dubois, ancien préfet de police, pour l'abolition de la confiscation, et une autre qui soumettait à la nécessité d'une réélection tout député promu à des fonctions publiques. M. de Maleville, fils de l'ancien sénateur, avait présenté un projet de loi sur la presse, conçu dans un esprit très-libéral, et qui établissait les pénalités dans des proportions modérées. Il avait été écouté avec faveur.

Autant la Chambre était prompte à s'associer à toute initiative prise dans le sens de la liberté et des réformes, autant elle témoignait de répugnance à entrer dans la voie des mesures exceptionnelles de répression, que la gravité des circonstances pouvait rendre plus ou moins opportunes. Nous avons vu que le rapport du ministre de la police appelait des restrictions à la liberté individuelle et à celle de la presse. M. Dumolard demanda, en conséquence, qu'une commission fût instituée pour rechercher et présenter des mesures législatives conformes au vœu du gouvernement. La proposition fut chaudement appuyée par M. Durbach, et par d'anciens révolutionnaires maintenant très-dévoués à l'Empire, par Barère, par Garnier de Saintes. Ce dernier retrouva, pour la défendre, des accents semblables à ceux dont il faisait jadis retentir la Convention, lorsqu'il dénonçait à ses fureurs les royalistes et les modérés : « Les brigands sont en armes, s'é-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» cria-t-il, les uns l'épée, les autres la plume à la main, » et vous hésiteriez ! » De tels défenseurs n'étaient pas faits pour recommander la proposition de M. Dumolard. La commission dont il proposait la formation se présentait à beaucoup d'esprits comme un nouveau Comité de salut public. Un des ministres d'État, M. Boulay de la Meurthe, essaya vainement de la faire considérer sous un aspect moins effrayant. La proposition, combattue par M. Mourgues, par M. Tripier et par d'autres membres qui voulaient qu'on laissât au gouvernement l'initiative des mesures de rigueur, dont il pouvait seul apprécier la nécessité, fut écartée.

Un député du Morbihan, M. Leguevel, exaspéré apparemment par les nouvelles qu'il recevait de son pays sur les maux causés par la guerre civile, vint lire à la tribune un projet de loi dirigé contre ceux qu'il appelait les *brigands des armées royales*. Les premiers articles de ce projet, bien que fort rigoureux, furent entendus avec assez de calme, mais il en fut autrement du septième qui commençait ainsi : « Les révoltés et leurs ascendants et descendants sont mis hors la loi. » Un cri d'horreur partit de tous les bancs. L'indignation était universelle. Les anciens terroristes eux-mêmes protestaient avec une vivacité singulière contre leur imitateur arriéré. « C'est une » horreur ! point de lois sanguinaires ! A l'ordre ! à » l'ordre ! » criait-on de toutes parts. MM. Dumolard, Lefèvre-Gineau, les généraux Solignac et Desfourneaux se précipitèrent vers la tribune. Malgré les efforts du prési-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dent pour rétablir le calme, le tumulte continua jusqu'au moment où M. Leguevel, désespérant enfin d'obtenir le silence, se résigna à retourner à sa place en laissant tomber, au milieu du bruit, ces paroles de dépit et de colère : « Point de pitié pour les assassins et les brigands ! » La Chambre, sans vouloir écouter ceux qui se préparaient à le réfuter, passa unanimement à l'ordre du jour.

Un journal royaliste, le *Journal général,* ayant raconté que le général Travot, enveloppé par les Vendéens, avait été battu et fait prisonnier, un des ministres d'État, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, vint déclarer à la Chambre que cette nouvelle était entièrement controuvée. Il voulut profiter de l'indignation que l'audace de la feuille royaliste avait excitée dans une grande partie de l'Assemblée pour faire sentir le danger qu'il y avait à laisser le pouvoir complétement désarmé en ce qui concernait les excès de la presse. Un député, entrant dans sa pensée, demanda qu'on invitât le ministre de la police à faire connaître les mesures qu'il avait prises contre les propagateurs de cette imposture, mais M. Dupin invoqua les principes de la liberté, parla de la raison, de la sagesse publiques qui suffiraient pour faire justice des mensonges, et la Chambre passa à l'ordre du jour. Le bruit se répandit que le rédacteur du *Journal général*, M. Étienne Feuillant, avait été arrêté, aussi bien que l'imprimeur. Il n'en était rien, aucune poursuite ne fut dirigée contre eux, et dans l'état des esprits, si le gouvernement eût voulu leur intenter un procès, il aurait probablement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

échoué. En ce moment même, la cour d'assises acquittait plusieurs individus renvoyés devant elle pour avoir distribué des écrits séditieux.

Les séances de la Chambre des pairs offraient moins d'incidents que celles de la Chambre des représentants, elle émettait moins de votes, mais l'esprit qui s'y manifestait n'était pas très-différent, et l'absence de ses membres les plus impérialistes, appelés loin de Paris par leurs devoirs militaires, laissait le champ libre à l'opposition libérale dont j'ai signalé l'existence. M. Boissy-d'Anglas éleva, contre les rapports présentés par les ministres, des objections analogues à celles qui avaient été développées dans l'autre Chambre, et proposa une loi destinée à garantir la liberté individuelle. M. de La Tour-Maubourg demanda que le gouvernement fût invité à rendre compte des exils, des détentions arbitraires ordonnés dans ces derniers temps, et que tous ceux qui en avaient été l'objet fussent traduits en justice ou mis en liberté. Le sentiment que respiraient ces propositions était noble et généreux sans doute, mais l'exagération et l'aigreur qui s'y mêlaient décelaient chez leurs auteurs des préventions malveillantes contre le pouvoir.

Tels étaient, quinze jours après l'ouverture de la session, les rapports établis entre les deux Chambres et le gouvernement. Déjà de grands événements s'étaient accomplis sur le théâtre de la guerre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XV

— 1815 —

Campagne de 1815. — Victoire de Ligny. — Désastre de Waterloo. — — Retour de Napoléon à Paris, où la Chambre des représentants le force à abdiquer. — Création d'une Commission exécutive. — Pacification de la Vendée.

Napoléon qui, comme je l'ai dit, avait quitté Paris le 12 juin, entre trois et quatre heures du matin, visita dans la journée les fortifications de Soissons et de Laon, et coucha dans cette dernière ville. Le 13, il arriva à Avesnes. Les troupes se concentraient en avant, entre Maubeuge et Philippeville. Dans la soirée, la garde et les autres corps achevèrent de prendre position le long de la frontière. Ces mouvements, masqués avec beaucoup d'art par la marche de divers détachements et de bataillons d'élite de la garde nationale qui allaient renforcer les garnisons, purent être dérobés aux alliés. Le 14 au matin la concentration était terminée, l'armée se trouvait établie dans les trois directions de Philippeville, de Beaumont et de Maubeuge, à une demi-lieue de la frontière, dans des camps couverts par le bourg

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Montreuil et par des bois qui les cachaient à l'ennemi. Le quartier général était au centre, à Beaumont.

Ce jour-là même, une proclamation de l'Empereur, mise à l'ordre du jour, annonça l'ouverture de la campagne. « Soldats, disait-elle, c'est aujourd'hui l'anniver-
» saire de Marengo et de Friedland, de ce jour qui décida
» deux fois des destinées de l'Europe. Alors, comme après
» Austerlitz, comme après Wagram, nous fûmes trop gé-
» néreux! Nous crûmes aux protestations et aux serments
» des princes que nous laissâmes sur le trône! Aujour-
» d'hui, cependant, coalisés entre eux, ils en veulent à
» l'indépendance et aux droits les plus sacrés de la France.
» Ils ont commencé la plus injuste des agressions. Mar-
» chons donc à leur rencontre! Eux et nous, ne sommes-
» nous pas les mêmes hommes? Soldats, à Iéna, contre ces
» mêmes Prussiens aujourd'hui si arrogants, vous étiez
» un contre trois, à Montmirail un contre six. Que ceux
» d'entre vous qui ont été prisonniers en Angleterre vous
» fassent le récit de leurs pontons et des maux affreux
» qu'ils ont soufferts. Les Saxons, les Belges, les Hano-
» vriens, les soldats de la Confédération du Rhin gé-
» missent d'être obligés de prêter leurs bras à la cause des
» princes ennemis des droits de tous les peuples; ils sa-
» vent que cette coalition est insatiable! Après avoir dé-
» voré douze millions de Polonais, douze millions d'Ita-
» liens, un million de Saxons, six millions de Belges, elle
» devra dévorer les États de second ordre de l'Allemagne.
» Les insensés! un moment de prospérité les aveugle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» L'oppression et l'humiliation du peuple français sont » hors de leur pouvoir. S'ils entrent en France, ils y trouve- » ront leur tombeau. Soldats, nous avons des marches » forcées à faire, des batailles à livrer, des périls à courir ; » mais avec de la constance, la victoire sera à nous ; les » droits, l'honneur et le bonheur de la patrie seront re- » conquis. Pour tout Français qui a du cœur, le moment » est arrivé de vaincre ou de périr. »

J'ai dit que l'armée dont Napoléon s'efforçait ainsi d'exalter l'enthousiasme était forte d'environ cent vingt-cinq mille hommes. J'ai nommé ses chefs. Nous avons vu que le maréchal Soult en était le major général, que le maréchal de Grouchy commandait la réserve de cavalerie, et que le maréchal Mortier était désigné pour commander la garde. Ce dernier, retenu à Lille par une violente sciatique, ne put rejoindre l'armée, et son absence produisit un très-mauvais effet, parce qu'on se demandait, bien à tort, si elle n'était pas volontaire. L'Empereur, au moment de quitter Paris, s'était enfin décidé à faire appeler aussi un homme qu'on s'étonnait de voir laisser à l'écart dans un pareil moment : le maréchal Ney avait été invité à se rendre au quartier général. Il n'y était pas encore arrivé au moment où parut la proclamation que je viens de rapporter, bien que, dans son empressement, il fût parti à l'instant même, sans aides de camp et sans avoir pris le temps de se procurer des chevaux.

Napoléon, dans la position qu'il occupait, avait devant lui, à sa gauche l'armée anglaise, à sa droite l'armée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prussienne, chacune presque aussi forte que la sienne, obligées par leur nombre même d'occuper une ligne assez étendue, mais se tenant autant que possible en mesure de se secourir l'une l'autre, et ayant leur point de jonction à Charleroi qu'occupait un détachement prussien. Le projet auquel s'arrêta l'empereur des Français, ce fut d'emporter Charleroi, de séparer ainsi les deux armées ennemies, de surprendre et de détruire en détail celle de Blücher, avant que le duc de Wellington n'eût eu le temps d'accourir.

Tout était prêt pour que ce mouvement, auquel les Prussiens, immobiles dans leurs cantonnements, ne paraissaient nullement s'attendre, s'exécutât le 15, à la pointe du jour. C'était le corps du général Gérard qui devait le commencer. M. de Bourmont commandait la division qui devait marcher la première, et qui se trouvait en ce moment à Florennes, à deux lieues de Philippeville. Ancien chef de chouans, puis officier au service du Portugal, M. de Bourmont, après une suite d'aventures singulières, s'était rallié au premier Empire dans le temps de ses plus grandes prospérités, et il était rapidement parvenu au grade d'officier général. Distingué par une brillante bravoure et par une grande intelligence des choses militaires, il ne possédait malheureusement ni cette fermeté de caractère, ni cette droiture de principes, ni cette justesse de vues sans lesquelles un homme ambitieux échappe difficilement aux tentations dangereuses des crises révolutionnaires. Au mois de mars précédent,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il était employé sous les ordres du maréchal Ney; il n'avait rien fait pour empêcher sa défection, mais il l'avait ensuite quitté pour aller à Paris offrir ses services à la royauté chancelante. Néanmoins, après le 20 mars, il avait demandé à rentrer dans l'armée impériale. Malgré la répugnance de l'Empereur et du ministre de la guerre, à qui il inspirait peu de confiance, les pressantes instances du général Gérard, son ancien chef, appuyées par MM. de Flahault, de Labédoyère et même, dit-on, par le maréchal Ney, avaient triomphé de cet obstacle et, comme je le disais tout à l'heure, au moment de l'ouverture de la campagne il commandait la division qui se trouvait, en quelque sorte, former l'avant-garde. Dans la soirée du 14, après avoir pris connaissance de l'ordre de mouvement, il avait reconnu le terrain, et tout disposé en apparence pour la marche. Mais déjà, depuis plusieurs jours, son esprit mobile projetait une autre défection. Le moment était décisif. Il fallait prendre un parti sur-le-champ. Le 15 au matin, à l'heure indiquée, les troupes prirent les armes. A cinq heures et demie, M. de Bourmont monta à cheval et, comme pour procéder à une dernière reconnaissance, se porta en avant, accompagné de son chef d'état-major le colonel Clouet, de quatre autres officiers qu'il avait décidés à le suivre, et de quatre cavaliers d'escorte. A une demi-lieue de là, il envoya deux d'entre eux porter un ordre à un de ses généraux de brigade, après quoi il enjoignit aux deux autres de retourner sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leurs pas, leur remettant une lettre par laquelle il informait le général Gérard de la résolution qu'il venait de prendre, et, avec ses cinq complices, il alla, au galop, se rendre à l'ennemi. On le conduisit au quartier général du maréchal Blücher qui se trouvait à Namur, à quelques lieues en arrière. M. de Bourmont a été accusé d'avoir livré au général prussien le plan d'attaque de Napoléon. Ses apologistes le nient, et d'ailleurs, dans sa position subordonnée, il ne pouvait connaître ce plan que d'une manière très-incomplète, mais sa seule présence suffisait pour annoncer le mouvement qui s'opérait et, en éveillant l'attention des Prussiens, elle devait les prémunir contre la surprise dont ils étaient menacés.

Du côté des Français, l'étonnement, l'incertitude que jeta dans les esprits un incident aussi imprévu, la crainte qu'il ne se rattachât à quelque grand complot, eurent naturellement pour effet de suspendre le mouvement commencé. L'Empereur crut devoir, pour plus de sûreté, apporter quelques changements aux dispositions précédemment arrêtées. Bientôt, pourtant, les troupes françaises s'élancèrent vers la Sambre que couvrait le front des Prussiens. Les ponts de Marchiennes, de Charleroi et du Châtelet étaient gardés par le corps du général Ziethen; ils furent emportés par une attaque impétueuse. Les Prussiens, à qui il arrivait à chaque instant des renforts, essayèrent vainement, à plusieurs reprises, de se rallier. Déjà, toute l'armée française avait passé la rivière et s'était mise à leur poursuite. A Gilly, où Ziethen avait réuni

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dix mille hommes, il put arrêter un moment cette poursuite, et le général Letort, aide de camp de l'Empereur, fut mortellement blessé en s'efforçant de rompre les carrés prussiens, mais bientôt ces carrés, brisés par une charge vigoureuse du général Excelmans, durent se retirer en désordre sur Fleurus. Cette première affaire avait coûté aux Prussiens deux mille hommes tués ou pris et quinze canons; sans la mort de Letort, la perte des Français aurait été insignifiante.

Le maréchal Ney avait enfin rejoint dans la matinée le quartier général. Napoléon, plaçant sous ses ordres les corps des généraux Reille et d'Erlon, avec la cavalerie des généraux Lefèvre-Desnouettes et Kellermann, ce qui formait, au nombre de plus de quarante mille hommes, l'aile gauche de l'armée, le chargea de prendre position pour empêcher les Anglais de venir en aide aux Prussiens que l'Empereur se proposait de combattre lui-même avec l'aile droite et le centre forts de plus de soixante-dix mille hommes.

De grandes fautes avaient été commises de part et d'autre dans cette première journée. Les alliés, qui devaient s'attendre à une prochaine agression, s'étaient laissé surprendre. Les Français ne surent pas profiter de l'avantage qu'ils venaient de remporter. Napoléon, dont la santé était loin d'être bonne et qui souffrait beaucoup de la poitrine, avait évidemment perdu quelque chose de cette activité qui, dans d'autres temps, lui avait permis de tout voir, de tout diriger par lui-même, de veiller personnellement à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'exécution de ses ordres, de presser sans relâche un ennemi vaincu ou ébranlé, de pourvoir, sans perdre un moment, aux déterminations nouvelles que pouvaient exiger des accidents imprévus. Le maréchal Soult, si supérieur à d'autres égards à Berthier, ne portait pas, dans la transmission des ordres donnés par l'Empereur, cette exactitude, cette précision, cette parfaite entente des détails qui faisaient du prince de Neuchâtel un chef d'état-major incomparable. La plupart des généraux n'avaient plus au même degré qu'autrefois l'ardeur confiante que leur inspiraient la jeunesse et l'habitude de succès non interrompus; le souvenir des résultats malheureux des dernières campagnes et le sentiment toujours présent de la situation pénible, dangereuse peut-être, où un nouveau revers placerait ceux qui s'étaient ralliés à Napoléon, jetaient en eux une secrète inquiétude, de sombres préoccupations. Les officiers inférieurs, par cela même qu'ils étaient plus jeunes, moins éclairés et aussi moins compromis, ne partageaient pas ces pressentiments fâcheux, ils étaient pleins d'élan et d'enthousiasme aussi bien que les soldats, mais la moitié de ces derniers n'avait jamais vu le feu et ne possédait pas, par conséquent, cette solidité qui tient à l'expérience et dont la plus impétueuse valeur ne peut complétement tenir lieu. Ils n'avaient pas d'ailleurs une pleine confiance dans leurs chefs; ils soupçonnaient vaguement les généraux de ne pas être assez complétement dévoués à l'Empereur, et la désertion de M. de Bourmont les portait à voir un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

symptôme de trahison dans tout mouvement dont ils ne saisissaient pas du premier coup la pensée ou le but. Dans une armée ainsi disposée, la discipline est bien mal assurée, et sans discipline, le courage le plus intrépide, guidé par les plus rares talents, ne garantit pas la victoire.

Sous l'influence de ces causes diverses, il y eut, dit-on, de la part des Français, dans les heures qui suivirent le combat de Fleurus, bien du temps perdu, bien des malentendus, bien des mouvements manqués ou incomplétement exécutés. Napoléon, au lieu de poursuivre les Prussiens, passa la nuit à Charleroi, sur le théâtre même du combat. Ney, qui venait seulement d'arriver, qui n'avait pu, en quelques heures, ni s'initier suffisamment au plan de l'Empereur, ni étudier le terrain, ni se mettre en rapport avec les troupes dont on lui confiait le commandement, n'eut pas le temps suivant les uns, suivant les autres ne se pressa pas assez d'aller occuper la position des Quatre-Bras, qui, si elle eût été au pouvoir des troupes françaises, eût intercepté toute communication directe entre les deux armées alliées. Un faible détachement belge, formant l'avant-garde de l'armée du duc de Wellington, eut ainsi la possibilité de s'en emparer.

Les alliés, cependant, avaient mis à profit, avec une activité merveilleuse, les moments de répit qu'on leur avait laissés. Tandis que Blücher, averti du danger que courait le corps de Ziethen, assailli par toute l'armée française, accourait de Namur avec la totalité de ses forces, à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'exception du corps de Bulow dont les cantonnements étaient trop éloignés, et, marchant toute la nuit, réunissait avant le jour près de quatre-vingt-dix mille soldats prussiens sur un immense plateau qui s'élève non loin de Fleurus, derrière la petite rivière de Ligny, le duc de Wellington, recevant à Bruxelles la nouvelle des mouvements de Napoléon, dirigeait en toute hâte des renforts sur les Quatre-Bras qu'il considérait comme la clef de la position, s'y portait lui-même à franc étrier et promettait à Blücher de venir à son secours pendant la bataille qui se préparait. On dit, pourtant, que son anxiété était grande : il craignait qu'une vigoureuse attaque ne fît tomber les Quatre-Bras au pouvoir des Français avant qu'il n'eût eu le temps de les faire occuper par des forces suffisantes qui ne pouvaient y arriver que dans la matinée du lendemain; les deux armées alliées se seraient trouvées alors séparées et hors d'état de combiner leurs opérations, à moins de se reporter en arrière.

Le 16 au matin, Napoléon put reconnaître que, malgré son succès de la veille, le plan sur lequel il avait fondé de si grandes espérances avait échoué : à sa droite, l'armée prussienne se trouvant aux trois quarts réunie à Ligny, il ne lui était plus possible d'en battre et d'en détruire séparément les différents corps; sur sa gauche, Ney n'était pas encore maître des Quatre-Bras, les corps anglais et belges qui s'y trouvaient déjà en rendaient l'occupation difficile et elle pouvait devenir impossible lorsque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ceux qui étaient en marche pour s'y rendre y seraient arrivés.

Surpris et mécontent d'un tel état de choses, Napoléon ne parut pas comprendre que le seul moyen d'y remédier, c'était d'agir avec la rapidité foudroyante à laquelle il avait dû jadis ses principales victoires. Peut-être les éléments qu'il avait à sa disposition ne le lui permettaient-ils plus. Les premières heures du jour se passèrent encore en tâtonnements, en irrésolutions. Ce ne fut que vers deux heures que l'Empereur annonça enfin la résolution de livrer bataille aux Prussiens pour essayer de les rejeter sur la droite et les empêcher de se joindre aux Anglais. Ne prévoyant pas la force des obstacles contre lesquels le maréchal Ney allait avoir à lutter, il lui envoya l'ordre de pousser vivement ce qu'il avait devant lui, et, après s'en être débarrassé, de se rabattre sur la droite des Prussiens pour les envelopper et l'aider à achever leur défaite. C'étaient, en réalité, deux batailles qui allaient se livrer à trois lieues de distance.

A trois heures, les Français se mirent en mouvement pour attaquer le plateau qu'occupaient les Prussiens en nombre un peu supérieur. Le combat fut un des plus terribles, des plus acharnés qui aient signalé les guerres du commencement de ce siècle. De part et d'autre on se battit avec fureur, les positions furent plusieurs fois prises et reprises, le feu de l'artillerie française exerça de grands ravages dans les rangs ennemis. Vers sept heures, la garde qui était jusqu'alors restée en réserve, s'ébranla

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

enfin aux cris de *Vive l'Empereur! point de quartier!* et sa présence décida du sort de la journée. Malgré les efforts héroïques du vieux Blücher qui, renversé, foulé aux pieds des chevaux, fut sur le point d'être fait prisonnier, les Prussiens, à neuf heures, durent se mettre en pleine retraite. Ils avaient eu dix-huit mille hommes tués ou blessés, on leur avait pris trente canons et quelques drapeaux, mais, à l'exception des blessés, ils ne laissèrent pas de prisonniers entre les mains des vainqueurs. La perte des Français s'éleva, dit-on, à onze mille hommes; un général d'une grande distinction, Girard, reçut une blessure mortelle. Les Prussiens, cependant, n'avaient pas été mis en déroute. A la vérité, dix ou douze mille d'entre eux se débandèrent pendant la nuit et s'enfuirent dans la direction de Liége où leur arrivée jeta la consternation et la terreur, mais le gros de l'armée s'arrêta, sans être poursuivi, à une lieue et demie du champ de bataille, couvert par le corps du général Bulow qui n'avait pu prendre part à l'action, mais qui débouchait en ce moment par la route de Liége. Ce n'était donc pas là pour Napoléon une de ces victoires éclatantes, décisives, auxquelles la fortune l'avait jadis habitué, telles qu'il lui en eût fallu en ce moment pour lui donner quelques chances de salut.

Le duc de Wellington, malgré sa promesse, n'avait pu venir au secours des Prussiens. Ce n'était pas sans peine qu'avec les forces qui lui arrivaient successivement, il se soutenait aux Quatre-Bras contre les attaques impétueuses du maréchal Ney. Là, aussi, la lutte fut héroïque,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

opiniâtre, sanglante. Le duc régnant de Brunswick, combattant dans les rangs de la coalition, y trouva la mort comme son illustre père l'avait trouvée à Iéna. A la fin de la journée, les tentatives multipliées du général français pour contraindre le duc de Wellington à abandonner sa position avaient complétement échoué. Sur vingt et un mille Français engagés, quatre mille avaient été mis hors de combat ; l'armée anglo-belge, forte de trente-sept mille hommes, en avait perdu près de cinq mille. Une circonstance singulière explique l'infériorité numérique des forces françaises et contribua sans doute à leur échec : un des corps placés sous le commandement du maréchal Ney était celui du général Drouet d'Erlon ; lorsque le maréchal voulut se servir de lui, il se trouva que le comte d'Erlon, obéissant, suivant les uns, à un ordre de l'Empereur mal compris ou mal donné ou, suivant une autre version, attiré par le bruit du canon qui tonnait à Ligny, s'était porté de ce côté ; plus tard, il est vrai, rappelé par une injonction impérative du maréchal, il revint sur ses pas, mais lorsqu'à neuf heures du soir il arriva de sa personne devant les Quatre-Bras, laissant en arrière ses troupes exténuées de fatigue par les marches en sens contraire qu'elles faisaient depuis le matin, le feu avait cessé, le combat était fini. Par un funeste malentendu, vingt mille soldats avaient ainsi perdu en mouvements stériles un temps qu'ils auraient pu employer à décider la victoire ou à la rendre plus complète sur le point où ils auraient porté leur action. Leurs marches et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leurs contre-marches, auxquelles on ne comprenait rien, avaient même eu pour effet de jeter de l'incertitude dans les opérations des autres corps, de les retarder quelquefois, de fournir un aliment nouveau aux bruits de mauvais vouloir, de trahison, qui se répandaient de plus en plus parmi les troupes. Un incident survenu pendant la bataille était venu renouveler l'irritation et les défiances excitées la veille par la désertion de M. de Bourmont : un colonel Gordon, chef d'état-major d'une division française, avait passé à l'ennemi avec un autre officier supérieur.

La matinée du lendemain, 17 juin, fut perdue par Napoléon en hésitations et en incertitudes. Il employa plusieurs heures à passer son armée en revue. Informé assez tardivement du peu de succès obtenu aux Quatre-Bras par le maréchal Ney, on prétend qu'il lui en témoigna son mécontentement avec une extrême vivacité. Ce dernier fait, cependant, n'est pas prouvé. L'Empereur, croyant avoir remporté sur les Prussiens, à défaut du triomphe éclatant et complet qu'il s'était promis, un avantage assez considérable pour les mettre, au moins pendant quelques jours, hors de combat, se décida à laisser au maréchal Grouchy le soin de les poursuivre et de les contenir et à se charger lui-même d'aller combattre les Anglais. Conformément à ce nouveau plan, l'armée française fut partagée en deux grandes divisions : un peu plus de trente-trois mille hommes, avec quatre-vingt-seize pièces de canon, furent mis à la dispo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sition de Grouchy; l'Empereur se réserva, avec les corps dont Ney avait le commandement, la garde impériale et le corps du centre que conduisait le comte de Lobau, en tout environ soixante-dix mille hommes et deux cent quarante bouches à feu. Il se trouvait ainsi presque égal en forces à celles que le duc de Wellington pouvait lui opposer immédiatement, mais l'armée du général Grouchy ne s'élevait guère qu'au tiers de l'armée prussienne, affaiblie, il est vrai, et, à ce que l'on supposait, désorganisée, démoralisée par sa défaite de la veille. C'était, d'ailleurs, pour la première fois que Grouchy se trouvait appelé à diriger une opération de cette importance. Il fit, dit-on, tout ce qui était en son pouvoir pour décliner une tâche aussi pesante.

Ces arrangements avaient consumé bien du temps. Les soldats s'étonnaient de l'inaction où on les laissait. Ce ne fut que longtemps après midi que le maréchal Grouchy put se mettre en mouvement pour suivre les Prussiens dont on avait déjà perdu la trace, et il n'alla pas au delà de Gembloux où il passa la nuit à deux lieues du champ de bataille, en sorte que Blücher eut toute liberté pour rétablir l'ordre dans ses troupes si cruellement maltraitées le jour précédent. Le duc de Wellington, de son côté, à qui, par suite de la retraite des Prussiens, la position des Quatre-Bras était devenue inutile, l'avait quittée au point du jour, avec la plus grande partie de ses forces pour aller préparer en avant de Bruxelles un nouveau champ de bataille, de nouveaux moyens de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

résistance, laissant seulement derrière lui une arrière-garde de cavalerie légère qui devait se retirer aussi dès que les Français se montreraient dans un nombre un peu imposant.

Il était à peu près une heure de l'après-midi lorsque l'Empereur parut devant les Quatre-Bras qui furent aussitôt abandonnés. Il se mit à la poursuite des Anglais sans pouvoir les atteindre. Quelques coups de canon furent seulement échangés entre leur arrière-garde et l'avant-garde française. Le temps était affreux, il tombait des torrents de pluie. La terre en était tellement détrempée que l'infanterie, la cavalerie surtout avaient beaucoup de peine à avancer et que l'artillerie se trouvait parfois arrêtée. A six heures, on arriva à l'entrée de la forêt de Soignies. Les Anglais s'y étaient arrêtés en avant du village de Mont-Saint-Jean, dans une position que le duc de Wellington avait étudiée d'avance comme pouvant lui servir à couvrir les approches de Bruxelles et où des préparatifs avaient été faits dans cette pensée. Décidé à ne pas reculer davantage, c'était là qu'il voulait tenter contre son redoutable adversaire la fortune des armes. Napoléon, qui ne connaissait pas ses intentions, fit déployer sa cavalerie pour voir si cette démonstration le déciderait à continuer sa retraite. Wellington y répondit en démasquant cinquante ou soixante pièces de canon fortement appuyées. Ce n'était donc qu'au prix d'une nouvelle bataille que l'armée française pouvait passer outre. Livrée au moment même, avant que les Anglais n'eussent achevé de se re-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trancher, lorsque les Prussiens, occupés à se réorganiser, n'étaient pas encore en mesure de venir à leur secours, elle aurait offert à Napoléon des chances plus favorables que celles qu'il devait rencontrer un jour plus tard, mais la nuit approchait. « Il aurait fallu, dit le bulletin impérial, pou» voir disposer de trois heures de plus. » L'attaque fut donc remise au lendemain. Napoléon, d'ailleurs, croyait encore que les Anglais profiteraient de la nuit pour se retirer sur Bruxelles. L'armée française s'établit près du village de Planchenois. Le quartier général était à la ferme du Gros-Caillou, celui du duc de Wellington dans le village de Waterloo.

Pendant la nuit des communications furent échangées entre les généraux alliés. Blücher promit à son collègue de venir le lendemain à son secours aussi promptement et avec autant de forces qu'il serait possible. Le duc de Wellington, était plein de confiance. Napoléon, de son côté, a prétendu depuis avoir fait parvenir avant le jour au maréchal Grouchy l'ordre de se rapprocher de lui; mais il paraît prouvé que cet ordre ne partit qu'à dix heures du matin. Le maréchal, nous l'avons vu, n'avait suivi que d'assez loin les Prussiens en retraite. Avec ses trente-trois mille hommes, il pouvait difficilement serrer de bien près les quatre-vingt-dix mille soldats que Blücher, malgré ses pertes, avait encore sous ses ordres. Il se persuada que le général prussien, non encore remis de sa défaite, se retirait dans la direction de Liége et que tout au plus pourrait-il envoyer un faible détachement au secours des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Anglais, en même temps que, par un autre détachement, il essayerait de couvrir Namur. C'est sur cette conjecture qu'il régla lui-même tous ses mouvements. Sa pensée était de s'interposer entre les Prussiens et les Anglais pour empêcher leur jonction, mais on comprend que l'erreur où il était tombé sur la direction prise par la masse principale des forces prussiennes devait frapper d'impuissance tous les efforts qu'il ferait pour atteindre ce but pour lequel, au surplus, ses forces étaient probablement insuffisantes.

La pluie ne cessa de tomber pendant toute la nuit. Les Français la passèrent dans la boue. Les vivres ne leur furent distribués que très-tardivement. Cependant, le 18 au matin, lorsqu'un soleil éclatant eut dissipé les nuages, lorsqu'on aperçut l'armée anglaise déjà déployée pour recevoir la bataille, lorsque l'Empereur, convaincu enfin que l'ennemi ne se retirait pas, eut fait former ses troupes en colonnes d'attaque et parcourut les rangs, il fut salué, comme dans les temps les plus prospères, par des acclamations enthousiastes. Les soldats étaient pleins d'ardeur.

A dix heures et demie, l'armée française, forte de soixante-douze mille hommes, dont quinze mille de cavalerie, et de deux cent quarante canons, était déjà en position devant le Mont-Saint-Jean, sur des hauteurs parallèles à celles qu'occupait l'armée anglaise. Celle-ci, que des renforts arrivés pendant la nuit portaient à soixante-dix mille hommes, dont un peu plus de treize mille cavaliers,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et à cent cinquante-neuf canons, avec une batterie de fusées à la congrève, était adossée à la forêt de Soignies. Son centre couvrait le vaste plateau du Mont-Saint-Jean. Des haies, des bouquets de bois, des exhaussements, des ravins servaient tout à la fois à masquer et à défendre le terrain. Le duc de Wellington était au Mont-Saint-Jean, entouré des généraux Pozzo di Borgo, de Vincent, Müffling et Alava, qui semblaient représenter sur le champ de bataille les principales puissances du continent, la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Espagne.

Par une précaution peut-être excessive, le prince Frédéric, second fils du roi des Pays-Bas, avait été détaché avec un corps de dix-sept mille hommes sur la droite et en arrière de l'armée pour s'opposer aux Français dans le cas où ils auraient eu la pensée de la tourner et de se porter sur Bruxelles. Ces dix-sept mille hommes, qui auraient donné aux Anglais la supériorité du nombre, se trouvèrent ainsi annulés.

Entre onze heures et midi l'action commença. A la gauche des Français, le corps du général Reille attaqua la ferme de Goumont, qu'il enleva en partie après un combat long et acharné, mais ce n'était là qu'une diversion destinée à distraire, s'il se pouvait, l'attention et les forces de l'ennemi. Le plan de l'Empereur consistait à porter le principal effort sur la gauche des Anglais et principalement sur leur centre, sur la Haie-Sainte et sur le Mont-Saint-Jean ; il voulait, en forçant de ce côté leurs positions et en les rejetant sur leur droite, rendre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

impossible leur jonction avec les Prussiens, pour être en mesure de les accabler dans leur isolement. C'était au maréchal Ney qu'il avait confié la direction de cette attaque décisive.

Vers une heure, lorsque le feu était déjà ouvert de toute part, au moment où Ney se préparait à donner l'assaut au plateau du Mont-Saint-Jean, l'Empereur aperçut sur la droite, dans le lointain, une tête de colonne qu'il envoya reconnaître. Comme il s'était persuadé que les Prussiens vaincus l'avant-veille ne seraient pas de sitôt en état de reprendre l'offensive, il voulut croire d'abord à l'arrivée d'un renfort détaché de l'armée du maréchal Grouchy, mais cette illusion fut bientôt dissipée. Ce qui apparaissait ainsi à l'improviste, c'était l'avant-garde d'un corps prussien de près de trente mille hommes, celui du général Bulow. Si on n'y mettait obstacle, il allait, s'emparant du village de Planchenois, déboucher derrière l'armée française et occuper la chaussée qui, en cas de revers, était pour elle la seule voie de retraite. Il fallait, à tout prix, prévenir ce danger. Le corps du comte de Lobau et d'autres forces qui devaient soutenir le maréchal Ney furent successivement dirigés de ce côté.

Ney, ainsi affaibli, n'en tenta pas moins d'accomplir la tâche difficile qui lui avait été confiée. Pendant toute la journée on le vit multiplier contre le gros de l'armée anglaise, qui couvrait le plateau du Mont-Saint-Jean, des attaques dont l'impétuosité téméraire avait le caractère du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

désespoir. Après y avoir perdu une grande partie de l'infanterie trop peu nombreuse dont il pouvait disposer, deux fois il essaya d'emporter le plateau en s'y précipitant avec des masses de cavalerie. A plusieurs reprises il put croire qu'il touchait à la victoire. Les ennemis avaient souffert des pertes énormes. Le désordre gagnait peu à peu, sinon l'armée britannique proprement dite, au moins ses auxiliaires belges et hanovriens. Déjà les bagages, les blessés fuyaient à travers la forêt de Soignies ; la route de Bruxelles était encombrée et l'on prévoyait que, si la retraite devenait nécessaire, les difficultés qu'elle éprouverait par suite de cet encombrement la rendraient désastreuse. A Bruxelles, même, les fuyards ne tardèrent pas à répandre la terreur dont ils étaient saisis ; on s'attendait à voir arriver les Français ; les voyageurs anglais, dont cette ville était remplie, s'éloignaient en toute hâte ; les autorités faisaient leurs préparatifs d'évacuation ; on entraînait à Malines le vieux prince de Condé. A Gand, tout était déjà disposé pour le départ de Louis XVIII. Le duc de Berry et sa petite troupe, qui occupait Alost, se retiraient au delà de l'Escaut.

Wellington, pourtant, ne désespérait pas. Il attendait les Prussiens, et bien qu'il s'étonnât de ne pas les voir encore entrer en ligne, il était résolu à ne pas quitter le champ de bataille tant qu'il lui resterait la moindre possibilité de s'y maintenir. Il parcourait les rangs pour ranimer les soldats. On vint lui dire qu'une de ses divisions réduite à quelques centaines d'hommes, ne pouvait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tenir plus longtemps sur le point dont la garde lui était confiée. « Il faut pourtant, répondit-il, qu'elle y reste » jusqu'au dernier homme ; il n'y a que la nuit ou Blücher » qui puisse nous tirer d'ici. »

Rien n'était encore décidé. Dans ces assauts sans cesse redoublés, les rangs de la cavalerie française s'étaient singulièrement éclaircis et ce qui en restait était tellement épuisé qu'on ne pouvait plus en attendre de grands efforts. Il était sept heures du soir, il fallait en finir. Sur la droite de l'armée française on était parvenu, non-seulement à arrêter le corps prussien de Bulow, mais à le faire reculer. Dégagé de ce côté, Napoléon, qui s'opiniâtrait à espérer, ou tout au moins à vouloir faire croire que le surplus des forces prussiennes serait contenu par le maréchal Grouchy et que ce dernier pourrait même arriver bientôt pour aider à la défaite des Anglais, se décida à faire un grand et dernier effort. Très-souffrant et ne pouvant qu'avec difficulté se tenir à cheval, il était jusqu'alors resté sur le point où il s'était établi le matin, un peu en arrière du champ de bataille. Quittant enfin cette position, il se porte de sa personne à la Haie-Sainte et y dispose tout pour un mouvement général d'offensive. Il conduit lui-même les bataillons de la garde jusqu'au pied des hauteurs qu'ils doivent assaillir, et les leur montrant du doigt, « c'est là, leur dit-il, la route de » Bruxelles. »

Tandis que, par son ordre, le général Reille qui, depuis le matin, soutenait à Goumont des combats sanglants,

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mais sans résultat, se jette sur la droite des Anglais, le maréchal Ney, à la tête de trois mille hommes de la garde moyenne, s'élance sur le contre-fort du Mont-Saint-Jean. Les tambours battent la charge sur toute la ligne; de Goumont à la Haie-Sainte le canon et la mousqueterie se font entendre avec un redoublement de vivacité. Tout à coup une vive fusillade éclate à l'extrême droite de l'armée française. Le bruit se répand que Grouchy est arrivé, qu'il attaque la gauche de l'ennemi. M. de Labédoyère porte de rang en rang l'heureuse nouvelle dans laquelle on croit voir le gage assuré du triomphe. Tout se ranime. Les corps déjà entraînés dans un mouvement rétrograde font volte-face. Les blessés qui peuvent encore se soutenir, les hommes que l'excès de la fatigue a fait sortir des rangs retrouvent des forces pour courir au combat. A l'aspect de la garde que ses bonnets à poil font reconnaître de loin, les Anglais comprennent que le moment décisif est arrivé. Ils se préparent à recevoir le choc. Un des principaux chefs de l'armé anglaise, lord Hill, prévoyant le cas où le duc de Wellington viendrait à être tué, lui demande quels sont ses projets, ce qu'il y aurait à faire. « Tenir jusqu'au dernier homme! » répond l'intrépide guerrier.

Ney, cependant, avec ses trois mille grenadiers, gravit encore une fois le plateau. Les batteries qui le défendent sont enlevées, les contingents de Brunswick et de Nassau sont dispersés, le prince d'Orange grièvement blessé. On crie victoire. La garde continue à avancer sous le feu de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la mitraille, elle renverse encore quelques bataillons hollandais qui tentent de l'arrêter, mais une effroyable décharge de la garde anglaise jette quelque étonnement dans l'héroïque phalange; un de ses chefs, le général Michel, est tué, d'autres blessés; le maréchal Ney tombe avec son cheval, le quatrième qui ait été tué sous lui depuis quelques heures. Il se relève, raffermit le courage ébranlé de ses soldats et fait déployer en bataillons les colonnes d'attaque. Par l'effet de ce déploiement, l'artillerie française qui protégeait leurs flancs se trouve masquée et réduite au silence. Wellington en profite pour les faire charger de tous les côtés. Écrasés par la mitraille et par la fusillade, pris en flanc par la cavalerie, et déjà réduits à quinze ou seize cents hommes, les soldats de Ney reculent, d'abord lentement, en combattant, puis avec quelque désordre. Napoléon se résout alors à engager ses dernières réserves : il ordonne à quatre bataillons de la vieille garde de se porter en avant, mais pendant qu'ils se disposent à marcher, un événement qu'on aurait dû prévoir vient changer la situation.

Ce n'est pas le maréchal Grouchy qui, un moment auparavant, est arrivé sur la gauche des Anglais. Le canon qu'il entendait depuis le matin, à quelques lieues de distance, lui indiquait sans doute assez le besoin qu'on pouvait avoir de son secours devant le Mont-Saint-Jean. Aussi, plusieurs des généraux placés sous ses ordres l'ont supplié d'y marcher sans retard, sans hésitation, comme Desaix à Marengo; mais n'ayant pas, à ce qu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

paraît, reçu les ordres de l'Empereur, se rappelant qu'il a pour instruction d'occuper, de pousser l'armée prussienne, et craignant de rien hasarder en présence de cette armée si supérieure en nombre à la sienne et dont il ignore les mouvements et les projets, il s'est refusé aux pressantes instances de ses lieutenants. En arrivant à Wavre, il a trouvé cette petite ville occupée par un corps ennemi et l'a attaquée très-vigoureusement, mais sans beaucoup de succès. Il ne savait pas que Blücher, laissant seulement dans cette position le corps de Thielmann, s'était porté en toute hâte, avec le reste de ses forces, au secours des Anglais, là où se décidait le sort de l'Europe. C'est Blücher qui, au moment où le maréchal Ney exécutait sa dernière attaque a débouché sur le champ de bataille, à l'extrême gauche des Anglais. Par une méprise étrange, prenant la division du duc de Saxe-Weimar pour un corps de troupes françaises, parce qu'elle portait à peu près le même uniforme, il est tombé brusquement sur cette malheureuse division et l'a taillée en pièces. De là est venue sans doute l'illusion qui a fait répandre le bruit de l'arrivée de Grouchy, mais cette illusion ne devait pas durer longtemps. Bientôt l'extrême droite de l'armée française est assaillie avec fureur par ceux en qui elle a cru voir d'abord des auxiliaires. Plus l'espérance a été grande un moment, plus cette attaque inattendue jette dans les troupes ainsi surprises de confusion et de désespoir. Les soldats se croient trahis, ils s'enfuient en désordre. Leurs files rompues tombent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur la vieille garde qui, jusqu'alors tenue en réserve, forme ses huit bataillons en carré pour arrêter, s'il se peut, le nouvel ennemi qui se présente. La cavalerie de Blücher, secondée par une division de cavalerie anglaise, inonde la plaine, se précipite sur les régiments que l'infanterie prussienne a déjà rompus et achève de les disperser. Les restes de la cavalerie française étant engagés sur le plateau avec le maréchal Ney, Napoléon, qui n'a plus sous sa main que les quatre escadrons de service auprès de sa personne, les lance contre les brigades ennemies dont l'immense supériorité a bientôt refoulé ces malheureux escadrons sur les corps qu'ils voulaient protéger. Le désordre augmente. Au Mont-Saint-Jean, à Goumont même, les soldats de Ney et ceux de Reille commencent à s'apercevoir qu'il se passe à leur droite et derrière eux quelque chose d'extraordinaire. Ils hésitent, ils faiblissent. Wellington reconnaît que le moment est venu de se porter en avant. Bulow, de son côté, ayant reçu des renforts, est rentré en ligne. Il attaque de nouveau Planchenois où le comte de Lobau, malgré son énergie, ne se maintient plus qu'avec peine; encore un effort, et Bulow sera maître de la chaussée qui est la seule retraite ouverte à l'armée de Napoléon; son canon, qui retentit derrière les lignes françaises comme pour les avertir du danger, achève d'y porter l'épouvante. Il est plus de neuf heures. Les armées de Wellington, de Blücher, de Bulow, désormais réunies, poussent devant elles les cinquante ou soixante mille soldats qui restent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à Napoléon. Ceux-ci, épuisés de fatigue, livrés à une inexprimable confusion, se débandent. Malgré les adjurations de l'Empereur et de ses aides de camp, de ses officiers d'ordonnance dont la voix se perd dans le tumulte, tout fuit, tout se précipite vers la chaussée qui semble la seule voie de salut et qui est bientôt encombrée. Les artilleurs dételent et abandonnent leurs pièces pour s'échapper plus facilement. Les armes se mêlent; la plupart des corps, complétement désorganisés, ne présentent plus qu'une masse confuse.

Ney s'est vainement efforcé d'arrêter le torrent. Couvert de sang et de boue, la tête nue, un tronçon d'épée à la main, deux fois il rallie quelques débris et les ramène au feu. Son intrépidité naturelle s'est accrue, s'il est possible, par le sentiment de la situation désespérée où le jette personnellement la victoire des alliés; se tournant vers les soldats : « Venez, mes amis, leur dit-il, je veux vous mon-» trer comment meurt un maréchal de France. » Son attente est trompée, ceux qui le suivent sont presque tous sabrés, son cheval est encore tué, mais lui-même n'est pas atteint. Exténué, brisé de contusions, il est emporté dans la déroute, pouvant à peine marcher, mais soutenu par un sous-officier, jusqu'au moment où il est possible de lui procurer une autre monture.

Les carrés de la vieille garde tiennent encore, mais des masses d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie anglaises et hollandaises arrivent sur ces espèces de tours vivantes, les couvrent de feu, les brisent l'un après l'autre et en dis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

persent les débris. Napoléon s'est retiré avec son état-major vers celui des carrés qui a pour chef le général Cambronne, un de ses compagnons de l'île d'Elbe. Il en prend le commandement, donne lui-même les ordres et, par une décharge d'artillerie, arrête l'ennemi pendant quelques minutes. C'est sur ce moment que la légende a accumulé les circonstances dramatiques qui devaient graver si vivement dans la mémoire des peuples le souvenir de cette terrible journée. L'Empereur, dit-on, ne pouvant se résoudre à quitter son dernier champ de bataille, fit ouvrir le carré, pour s'y enfermer et y mourir, mais un grenadier lui cria : « Retirez-vous ; ne voyez-vous pas que la mort ne veut pas de vous ? » On ajoute que le maréchal Soult, saisissant la bride de son cheval, l'entraîna, à travers champs, vers Genappe. On raconte aussi qu'après que l'Empereur se fut éloigné, Cambronne, continuant à combattre, entouré de toute part et sommé de se rendre, répondit : « La » garde meurt, elle ne se rend pas ! » L'authenticité de ce mot si populaire est grandement contestée. Comme toutes les légendes fameuses, celle-ci n'est probablement que l'expression concise d'un noble sentiment, le résumé pittoresque, énergique d'un grande action. Ce qui est certain, c'est que, le lendemain, Cambronne fut trouvé sur le terrain de la lutte, au milieu des morts et des mourants, sans connaissance, mais respirant encore. Il avait reçu une balle dans le front.

Toute résistance avait cessé. A neuf heures et demie, les deux vainqueurs, Wellington et Blücher, s'étaient ren-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

contrés à la ferme de la *Belle-Alliance*, non loin du monticule qui, pendant toute la journée, avait servi d'observatoire à Napoléon. Ils s'étaient jetés dans les bras l'un de l'autre. La bataille était finie. Il ne restait plus, pour en recueillir les fruits, qu'à poursuivre la foule des fuyards, s'écoulant vers Genappe, Marchiennes et Charleroy. A défaut de la cavalerie anglaise, épuisée et à moitié détruite par les combats du matin, la cavalerie prussienne, encore presque intacte, se chargea de ce soin. Elle n'avait devant elle qu'un troupeau d'hommes éperdus qui ne conservaient plus la moindre apparence d'organisation, pour qui il n'existait plus ni direction, ni commandement, et dont un grand nombre jetaient leurs armes. A peine quelques groupes d'officiers, mêlés d'un petit nombre de soldats, purent-ils sauver les drapeaux. Les ennemis, dont un beau clair de lune favorisait la poursuite, n'avaient qu'à frapper. Neuf fois les Français essayèrent de prendre quelques instants de repos, neuf fois l'arrivée des Prussiens les força d'abandonner leurs bivouacs. Vers minuit le flot des fugitifs était arrivé à Genappe. Napoléon essaya de rétablir parmi eux un peu d'ordre. Le comte de Lobau réussit à rassembler trois cents hommes, mais il fut presque aussitôt fait prisonnier. Des blessés furent égorgés par les vainqueurs, entre autres un général de la garde, Duhesme, qui pourtant s'était rendu. La foule, passant précipitamment la Dyle à travers les chariots et les caissons renversés qui encombraient le pont, continua sa course jusqu'à la Sambre qu'elle traversa à la pointe du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jour, partie à Charleroi, partie à Marchiennes. Ce fut seulement à l'abri de cette rivière, sur le territoire français, qu'elle s'arrêta enfin.

Plus de trente mille Français, suivant les calculs les plus vraisemblables, près de vingt-quatre mille, au dire de Napoléon, étaient restés sur le champ de bataille ou sur la route, morts, blessés ou prisonniers. Quatre généraux avaient été tués, dix-sept blessés. Deux cents pièces de canons, l'équipage de pont, les bagages, la voiture même de l'Empereur étaient tombés entre les mains de l'ennemi. La perte des Anglais, des Hanovriens, de Brunswickois, des Nassauviens, des Hollando-Belges, s'élevait, en morts et en blessés, à quinze mille hommes, dont douze généraux; celle des Prussiens à sept mille, non compris, de part ni d'autre, ceux qui succombèrent à Wavre, dans le combat livré entre le maréchal Grouchy et le général Thielmann.

Telle fut cette grande journée que les Français appelèrent d'abord la bataille du Mont-Saint-Jean, à laquelle les Prussiens donnèrent le nom de la Belle-Alliance et les Anglais celui de Waterloo, qui a prévalu. L'histoire en offre peu d'aussi décisives, aucune peut-être dont le souvenir soit resté aussi profondément gravé dans l'esprit des peuples, dont les incidents aient été plus souvent, plus longuement racontés et soient devenus l'objet de commentaires plus divers, plus passionnés. Le caractère dominant de cette bataille, c'est que ce fut une lutte corps à corps, où la force physique et la valeur personnelle se trouvèrent seules aux prises, comme dans les temps primitifs, et où

Digitized by Google. Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la tactique n'eut pas l'occasion d'appliquer ses savantes ressources. Il n'y eut pour ainsi dire pas de manœuvres ; ni le terrain, ni les circonstances n'y prêtaient. Du côté des Français, la question était d'emporter les positions des Anglais avant que les Prussiens n'eussent eu le temps de se rallier et de venir à leur secours,. et le succès d'une brusque et soudaine attaque pouvait seul conduire à ce résultat. Quant aux Anglais, tout consistait à tenir aussi longtemps que possible, à quelque prix que ce fût, pour donner à Blücher le temps d'arriver.

Napoléon, avant de quitter Genappe, avait, au milieu de la nuit, envoyé plusieurs officiers au maréchal Grouchy pour lui enjoindre de se replier sur la Sambre et de se porter par Namur et Charlemont sur Laon où l'on chercherait à rallier les débris de l'armée. On n'osait pas espérer alors que ce maréchal pût réussir à se frayer un passage à travers les armées alliées qui, pour le moment, n'avaient plus que lui à combattre. Arrivé à Charleroi entre quatre et cinq heures du matin, Napoléon prit des mesures pour que les équipages de pont et les magasins de vivres qui s'y trouvaient fussent dirigés sur Laon. A dix heures, il entra à Philippeville d'où il expédia à Grouchy de nouveaux courriers, envoya aux commandants des places de la Meuse l'ordre de se défendre à outrance et aux généraux Rapp, Lecourbe et Lamarque, celui de se rendre devant Paris à marches forcées avec les troupes qu'ils commandaient en Alsace, en Franche-Comté et dans les départements de l'Ouest. Il écrivit en même

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

temps au prince Joseph, président du Conseil de gouvernement, pour lui annoncer sa défaite, ajoutant que tout n'était pas perdu, qu'il lui restait encore cent cinquante mille hommes de troupes régulières, que les fédérés et les gardes nationaux lui en fourniraient cent mille, les bataillons de dépôt cinquante mille, qu'on pourrait atteler avec des chevaux de luxe la nombreuse artillerie encore existante dans les magasins, lever trois cent mille conscrits et les armer avec les fusils des royalistes et des mauvais gardes nationaux, faire insurger en masse le Dauphiné, le Lyonnais, la Bourgogne, la Champagne, la Lorraine, qu'en un mot il y avait encore de grandes ressources, pourvu qu'on ne se laissât pas étourdir, qu'il allait, de sa personne, se porter à Laon, qu'avant trois jours il s'y trouverait à la tête de cinquante mille hommes, *pourvu que Grouchy et son corps n'eussent pas été pris*, qu'il occuperait l'ennemi et laisserait à Paris, à la France, le temps de se préparer à faire leur devoir. Dans cette lettre, où l'énumération même des ressources révélait la détresse à laquelle on était réduit, l'Empereur affectait d'ailleurs de placer, dans le zèle et le dévouement de la Chambre des représentants, une confiance qu'il n'éprouvait certainement pas.

Le même jour, 19 juin, à deux heures de l'après-midi, laissant au maréchal Soult le soin de rallier ce qui restait de l'armée, il se dirigea sur Rocroi avec ses aides de camp et le duc de Bassano, escorté par trois ou quatre cents hommes de divers régiments qu'on avait pu rassem-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bler. A Rocroi, où il ne s'arrêta que peu d'instants, à Laon où il séjourna ensuite pendant quelques heures, des délibérations s'établirent entre ceux qui accompagnaient Napoléon et en sa présence, sur le parti qu'il y avait à prendre. M. de Labédoyère était d'avis que l'Empereur se rendît sans retard à Paris pour réunir les Chambres, leur demander des secours, encourager les patriotes par sa présence et intimider les partis hostiles. Un autre aide de camp de l'Empereur, M. de Flahault, exprima au contraire l'opinion que s'il entrait à Paris dans un pareil moment il était perdu et que les Chambres, ne le voyant plus à la tête de l'armée, croiraient se sauver en le sacrifiant. Napoléon, un peu ranimé par l'accueil enthousiaste que lui avait fait la garde nationale de Laon et par ses promesses de dévouement, s'arrêta un moment à la pensée de rester dans cette place pour y réorganiser les quelques milliers de soldats que l'on commençait à rallier et les réunir, s'il était possible, aux troupes de Grouchy ; mais cédant ensuite aux conseils presque unanimes de son entourage empressé de retourner à Paris, il se laissa entraîner, comme cela lui arrivait trop souvent depuis quelque temps, à une résolution que sa raison n'approuvait pas. « Je suis persuadé, dit-il en » montant en voiture, que l'on me fait faire une sottise, » ma vraie place était ici. » Évidemment, la mauvaise fortune avait triomphé de cette volonté si forte que rien n'ébranlait dans des temps plus heureux. Peut-être aussi cédait-il avec d'autant plus de facilité aux conseils qu'on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lui donnait que, malgré les illusions qu'il essayait d'inspirer aux autres, sa profonde sagacité lui révélait que tout était fini pour lui, à quelque détermination qu'il s'arrêtât. Il ne voulait d'ailleurs, disait-il, passer à Paris que quarante-huit heures, le temps indispensable pour obtenir le concours des Chambres et imprimer une nouvelle énergie à l'action du pouvoir; il reviendrait ensuite se mettre à la tête de l'armée, et, en attendant, il donna les ordres nécessaires pour la défense des frontières.

Paris, cependant, était depuis quelques jours livré à toute l'anxiété qui résulte de l'attente prochaine d'événements décisifs. Dès le 17, on y avait appris le commencement des hostilités, le brillant combat de Fleurus et aussi un succès obtenu le même jour sur la frontière de Savoie par le maréchal Suchet, qui avait tué ou pris un millier d'Autrichiens près de Montmélian. Le lendemain 18, au moment même où Napoléon prenait les dernières dispositions pour la bataille de Waterloo, le canon des Invalides annonçait triomphalement aux Parisiens la bataille de Ligny, présentée comme une victoire complète remportée sur les Anglais et les Prussiens réunis. Le 19, les journaux publièrent des rapports sommaires, mais remplis d'exagérations, sur les résultats de cette bataille. Le 20, à défaut d'informations ultérieures, on y lut une lettre d'un officier d'état-major où les mêmes faits étaient racontés avec de nouveaux détails. En réalité, on se bornait, depuis quarante-huit heures, à reproduire sous di-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

verses formes des nouvelles déjà connues, et comme il était difficile de supposer que la lutte engagée avec une telle vivacité se fût tout à coup arrêtée, cette circonstance seule eût suffi pour inquiéter les amis du gouvernement, pour éveiller les espérances de ses adversaires.

Tout à coup, dans l'après-midi, de sinistres rumeurs commencèrent à se répandre. On parlait d'un affreux désastre que l'armée avait éprouvé en avant de Bruxelles. Sur les boulevards, où les spéculateurs se réunissaient après la bourse, dans les promenades publiques, à la Chambre même des représentants, réunie en ce moment en comité secret pour discuter sa comptabilité intérieure, ces rumeurs répandaient une extrême agitation. Cependant le gros du public les ignorait encore.

A onze heures du soir, Napoléon, épuisé par une longue insomnie et par les soucis dévorants qui le poursuivaient depuis Waterloo, descendit au palais de l'Élysée. Il y fut reçu par le duc de Vicence qu'il avait fait avertir de s'y trouver. En apercevant ce serviteur fidèle, dont la physionomie était empreinte d'une profonde tristesse, la première pensée de Napoléon fut d'écarter de lui-même la responsabilité des malheurs sous lesquels il succombait encore une fois. « L'armée, lui dit-il, avait fait des pro-
» diges, une terreur panique l'a saisie; tout est perdu;
» Ney s'est conduit comme un insensé, il m'a fait massa-
» crer ma cavalerie... Je n'en puis plus; il me faut deux
» heures de repos pour être à mes affaires. J'étouffe là; »
et il montrait son cœur.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pendant qu'on lui préparait un bain par lequel il espérait calmer ses nerfs et réparer ses forces épuisées, il déclara au duc de Vicence que son projet était de réunir les deux Chambres en séance impériale pour leur demander des moyens de salut. Le duc ne lui dissimula pas le peu de fond qu'il y avait à faire sur leur appui et la fermentation terrible que la défaite de l'armée avait déjà jetée dans les esprits. « Votre Majesté, ajouta-t-il, ne pouvait plus » mal à propos se séparer de son armée. » — « Je n'ai » plus d'armée, répondit Napoléon, je n'ai plus que des » fuyards et pas un fusil. Cependant, avec de l'union, » tout peut se réparer encore. J'espère que les représentants me seconderont, qu'ils réfléchiront à la responsa- » bilité qui va peser sur leur tête. J'ai contre moi, je le » sais, La Fayette, Lanjuinais, Flaugergues et quelques » autres, mais ils ne font pas la majorité. Je les gêne » sans doute, ils voudraient travailler pour eux, mais je » ne suis pas disposé à les laisser faire et je suis accouru » précisément pour les contenir. »

Sur ces entrefaites, les princes Joseph et Lucien étaient arrivés aussi bien que les ministres et la plupart des hauts dignitaires. Une foule de généraux remplissaient les salons de l'Élysée et recueillaient avidement, de la bouche des aides de camp de l'Empereur, les détails de la bataille. Ces récits, dictés par une émotion qui exagérait encore le mal déjà si grand, et bientôt répandus au dehors du palais, allaient encore accroître l'émotion publique.

Napoléon, avant de se retirer pour prendre quelques

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

heures d'un repos dont il avait absolument besoin, avait convoqué un conseil pour le lendemain matin, 21. Les princes y assistèrent avec les ministres à portefeuille et les ministres d'État. La séance s'ouvrit par la lecture que donna le duc de Bassano du bulletin que l'Empereur avait rédigé lui-même pour annoncer sa défaite. Ce bulletin faisait connaître toute la vérité sur l'étendue du désastre. Napoléon prit ensuite la parole. « Nos malheurs sont grands, » dit-il, je suis venu pour les réparer, pour imprimer à la » nation, à l'armée, un grand et noble mouvement. Si la » nation se lève, l'ennemi sera écrasé; si, au lieu de le- » vées, de mesures extraordinaires, on dispute, on chi- » cane, tout est perdu. L'ennemi va entrer en France; » j'ai besoin, pour sauver la patrie, d'être revêtu d'un » grand pouvoir, d'une dictature temporaire. Dans l'inté- » rêt de la patrie, je pourrais me saisir de ce pouvoir, » mais il serait plus utile et plus national qu'il me fût » donné par les Chambres. » Les ministres se taisaient. « Parlez franchement, reprit Napoléon. Quelles seraient » donc, à votre avis, les mesures de salut public appli- » cables aux circonstances ? » Carnot, rompant le premier le silence, abonda dans le sens des idées que venait d'exprimer l'Empereur: il fallait, suivant lui, déclarer la patrie en danger, appeler aux armes tous les fédérés, tous les gardes nationaux, mettre Paris en état de siége, se retirer, au besoin, derrière la Loire, y appeler l'armée de la Vendée, les corps d'observation du Midi, et tenir ainsi l'ennemi en arrêt jusqu'à ce qu'on eût rassemblé et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

organisé des forces suffisantes pour reprendre l'offensive. Le duc de Vicence, tout en parlant en termes généraux de la nécessité d'un grand effort, s'attacha à prouver que l'union des Chambres avec l'Empereur était la première condition de succès et rappela qu'en 1814, faute de cette union, l'occupation de la capitale par l'ennemi avait tout décidé. Cet avis, que le duc de Vicence donnait avec une parfaite loyauté, fut chaudement appuyé par le duc d'Otrante dans des intentions bien différentes; il insista pour que l'Empereur se présentât aux Chambres avec confiance, il affecta de ne pas douter qu'en faisant un appel à leur patriotisme et en leur donnnant des gages de sincérité, on n'obtînt leur concours pour sauver l'honneur et l'indépendance de la nation. Le duc Decrès déclara, au contraire, qu'on aurait tort de compter sur leur appui et que les représentants paraissaient disposés aux dernières extrémités. Le comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angély alla plus loin encore que le duc Decrès : il exprima la crainte que, dans l'état des esprits, un grand sacrifice ne fût une seconde fois nécessaire. — « Parlez » nettement, s'écria Napoléon : c'est mon abdication qu'ils » veulent, n'est-ce pas? » — « Je le crains, sire, reprit » le comte Regnaud, et il serait possible que si Votre Ma- » jesté ne l'offrait pas de son propre mouvement, la » Chambre osât la lui demander. » Le prince Lucien combattit cette prévision. « Je me suis trouvé, dit-il, dans » des circonstances difficiles et j'ai toujours vu qu'on ne » les surmonte qu'à force d'énergie. Si la Chambre ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» veut pas seconder l'Empereur, il se passera de son assis-
» tance. Le salut de la patrie doit être aujourd'hui la
» première loi. L'Empereur est en état de la sauver seul;
» il faut qu'il s'empare de la dictature et qu'il appelle
» tous les vrais patriotes, tout ce qui a du cœur, à la dé-
» fense du pays. » Carnot adhéra vivement aux idées exprimées par Lucien. Le ministre de la guerre, le maréchal Davoust, conseilla, comme il l'avait déjà fait dans un entretien particulier avec l'Empereur, non pas de casser la Chambre des représentants, mais de suspendre la session. Napoléon, à qui de telles mesures semblaient sans doute peu praticables, feignit de croire que l'approche de l'ennemi rendrait aux représentants le sentiment de leurs devoirs. « La nation, dit-il, ne les a
» pas envoyés pour me renverser, mais pour me soutenir.
» Je ne les crains point. Quoi qu'ils fassent, je serai
» toujours l'idole du peuple et de l'armée. Je n'aurais
» qu'un mot à dire, ils seraient assommés. Mais, en ne
» craignant rien pour moi, je crains tout pour la France.
» Si nous nous querellons au lieu de nous entendre, je le
» répète, tout est perdu, tandis qu'avec le patriotisme de
» la nation, la haine des Bourbons et de l'étranger, notre
» cause est loin d'être désespérée. » Énumérant ensuite les ressources qui restaient encore, l'Empereur s'efforça de prouver qu'avant dix jours on pourrait avoir réuni en avant de Paris cent trente mille hommes et deux cents bouches à feu, forces supérieures à celles que Wellington et Blücher pourraient y amener dans le même temps, que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les Autrichiens et les Russes, n'étant pas encore sur le Rhin, n'arriveraient pas sur la Marne avant le 15 ou le 20 juillet, qu'avant cette époque, il était facile de faire arriver trente mille soldats de marine et soixante mille gardes nationaux de Bretagne et de Normandie, que l'avantage d'une position centrale appuyée sur la capitale compenserait l'inégalité du nombre, que le maréchal Suchet se repliant sur Lyon et ralliant à lui les gardes nationales de ce pays avec celles de la Bourgogne et du Dauphiné, serait aussi en mesure de contenir de ce côté l'invasion. Ces calculs un peu fantastiques, énoncés d'un ton d'assurance, parurent ranimer les courages. Déjà, dit-on, le conseil s'était arrêté à l'idée de mettre Paris en état de siége, d'en donner le commandement au maréchal Davoust, de doubler le nombre des tirailleurs de la garde nationale tirés du corps des fédérés, de les armer sans retard et de transférer à Tours, en cas de besoin, les Chambres et le gouvernement; on discutait la question de savoir s'il était à propos que l'Empereur, en habit de voyage et sans apparât, allât communiquer aux Chambres ces résolutions, lorsque la nouvelle de ce qui se passait en ce moment même à la Chambre des représentants vint interrompre la délibération.

Depuis la veille, tous les partis étaient en proie à une extrême agitation. Une pensée qui les ralliait tous, c'était celle que Napoléon vaincu devait disparaître encore une fois du monde politique et que son abdication était le préliminaire indispensable de tout arrange-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment. Les royalistes y voyaient un premier pas vers le rétablissement des Bourbons; les républicains, les démocrates, les constitutionnels de diverses nuances se flattaient de l'illusion qu'une fois débarrassés du despote, les étrangers, fidèles à leurs déclarations si souvent répétées, laisseraient la France libre de se donner le gouvernement et les institutions qui lui conviendraient, et chacun de ces partis s'abandonnait à l'espoir de faire prévaloir ses utopies; les bonapartistes eux-mêmes croyaient niaisement que les alliés, après avoir renversé Napoléon, consentiraient à laisser régner son fils si la nation en témoignait le désir; plusieurs d'entre eux se complaisaient dans les chances qu'une régence ouvrirait à leur ambition.

Comme c'était au moyen de la Chambre des représentants qu'on se proposait d'atteindre ces résultats, la crainte de la voir dissoudre par un décret impérial préoccupait toutes les imaginations. Cette assemblée eut alors un instant de popularité qui rappelait presque celle des États généraux avant le 14 juillet. On eût dit que le salut de la France était attaché à son existence et que le devoir de tout bon Français était de la couvrir de son corps contre les attentats d'un despotisme aux abois. Les royalistes n'étaient pas les moins empressés à lui susciter des défenseurs en répandant le bruit qu'elle était sérieusement menacée; c'était le moyen le plus assuré d'irriter l'opinion contre l'Empereur.

Le duc d'Otrante agissait dans le même sens. On pré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tend qu'au moment même où il apprit la bataille de Waterloo, il s'occupa des moyens d'entrer en communication avec le duc de Wellington. La défaite de Napoléon, plus prompte, plus décisive qu'il ne s'y était attendu, le prenait un peu au dépourvu et l'obligeait à précipiter la marche de ses ténébreuses intrigues. Il n'avait pas encore de projets complétement arrêtés, parce que son seul principe était de ne jamais se compromettre d'une manière absolue en faveur d'une cause dont le succès n'était pas tout à fait assuré. On peut croire, pourtant, que sa perspicacité lui faisant reconnaître que la cause des Bourbons était dès lors celle dont le triomphe était le plus probable, il inclinait de ce côté, mais il n'avait garde de le témoigner ouvertement. Il donnait à tous des espérances. Il ne se déclarait pas même l'ennemi de Napoléon, bien qu'il parlât hautement de l'impossibilité de rien faire sans les Chambres et que, par ses affidés, il engageât les représentants à se tenir sur leurs gardes, à se mettre en mesure de repousser les attaques du pouvoir.

Le ministère de la police était en quelque sorte le lieu de rendez-vous des partis. Là, dans la soirée du 20 et dans la matinée du 21, affluaient, pour recueillir des nouvelles, pour se concerter sur ce que les circonstances rendaient possible ou nécessaire, les députés du parti constitutionnel dont la pensée plus ou moins arrêtée était dès lors d'exiger l'abdication de Napoléon, et ils s'y rencontraient, ils y liaient conversation avec les bonapartistes modérés qui commençaient à croire qu'on ne pouvait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sauver l'Empire qu'en sacrifiant l'Empereur, avec certains révolutionnaires mêmes. Personne, parmi eux, ne savait précisément ce que voulait le duc d'Otrante, mais on voyait très-distinctement qu'il n'était pas favorable aux projets de dictature encore rêvés par Napoléon, et il n'en fallait pas davantage pour rallier autour de lui une immense majorité formée des éléments les plus hétérogènes, aspirant aux buts les plus divers, mais unie momentanément par une communauté de défiance à l'égard de l'Empereur.

M. de La Fayette se mit à la tête de cette coalition. Comme tant d'autres, il était accouru chez le duc d'Otrante pour s'assurer du degré d'importance qu'il fallait attacher aux bruits répandus sur un projet de dissoudre la Chambre. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély lui ayant laissé entendre qu'ils n'étaient pas dépourvus de tout fondement, il prit aussitôt son parti. Sans se concerter avec personne, il se rendit sur-le-champ au palais Bourbon et pressa le président Lanjuinais d'ouvrir immédiatement la séance de la Chambre des représentants.

Il était midi. Les tribunes publiques étaient remplies d'une foule pressée, la Chambre plus nombreuse qu'à aucune des séances précédentes. Son aspect était sombre : ceux de ses membres qui ne semblaient pas livrés à une violente irritation étaient mornes et abattus. M. de La Fayette monta à la tribune au milieu d'un frémissement universel : « Messieurs, dit-il, lorsque, » pour la première fois depuis vingt-cinq ans, j'élève

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» une voix que reconnaîtront encore les vieux amis de
» la liberté, je me sens appelé à vous parler des dangers
» de la patrie que vous seuls, à présent, avez le pou-
» voir de sauver. Des bruits sinistres s'étaient répan-
» dus, ils sont malheureusement confirmés. Voici l'in-
» stant de nous rallier autour du vieux étendard trico-
» lore, celui de 89, celui de la liberté, de l'égalité et de
» l'ordre public; c'est celui-là seul que nous avons à
» défendre contre les prétentions étrangères et contre les
» tentatives intérieures. Permettez à un vétéran de cette
» cause sacrée, qui fut toujours étranger à l'esprit de
» faction, de vous soumettre quelques résolutions préa-
» lables dont vous apprécierez, j'espère, la nécessité.»
M. de La Fayette donna ensuite lecture d'une proposition
rédigée en cinq articles dont voici le texte : « La Chambre
» des représentants déclare que l'indépendance de la na-
» tion est menacée. — La Chambre se déclare en perma-
» nence. Toute tentative pour la dissoudre est un crime
» de haute trahison; quiconque se rendrait coupable de
» cette tentative sera déclaré traître à la patrie et sur-le-
» champ jugé comme tel. — L'armée de ligne et les gardes
» nationales qui ont combattu et combattent encore pour
» défendre la liberté, l'indépendance et le territoire de la
» France ont bien mérité de la patrie. — Le ministre de
» l'intérieur est invité à réunir à l'État-major général les
» commandants et majors des légions de la garde natio-
» nale parisienne, afin d'aviser aux moyens de leur donner
» des armes et de porter au plus grand complet cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» garde citoyenne dont le patriotisme et le zèle éprouvé
» depuis vingt-six ans offrent une sûre garantie à la li-
» berté, aux propriétés, à la tranquillité de la capitale et à
» l'inviolabilité des représentants de la nation.— Les mi-
» nistres de la guerre, des relations extérieures, de la police
» et de l'intérieur sont invités à se rendre sur-le-champ
» dans le sein de l'assemblée.»

Une semblable proposition, par le fond comme par la forme, était au plus haut degré révolutionnaire et inconstitutionnelle. Elle ne tendait à rien moins qu'à transporter dans la Chambre le gouvernement tout entier, elle frappait à mort le pouvoir exécutif en le dépouillant du droit de dissolution et en appelant sur lui, s'il voulait en user, la peine des traîtres. Telle était, cependant, la disposition des esprits, qu'elle fut accueillie par les plus vifs applaudissements et votée sans que personne entreprît de la combattre, à la seule exception de l'article relatif à l'armement de la garde nationale parisienne que Merlin de Douai fit ajourner en attendant l'arrivée du ministre de l'intérieur. L'ancien préfet de police, Dubois, vivement appuyé par M. Dupin, fit décider ensuite que la résolution qui venait d'être prise serait notifiée à la Chambre des pairs et à l'Empereur, qu'elle serait imprimée, affichée et qu'on l'enverrait aux départements.

Il est facile de comprendre l'émotion que produisit la nouvelle d'un pareil vote, tombant au milieu du conseil qui se tenait à l'Élysée. L'Empereur s'écria d'abord : « J'aurais dû ajourner cette Chambre avant mon

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» départ, elle va perdre la France. » Puis, se levant : « Re-
» gnaud ne m'avait pas trompé, dit-il. J'abdiquerai s'il le
» faut... Avant de prendre un parti, il faut pourtant sa-
» voir ce que tout cela deviendra. » Ce peu de paroles, qui révélaient les hésitations d'un esprit jadis si ferme, eussent suffi pour décourager des hommes plus confiants, plus résolus que ceux dont se composait le conseil. Elles donnèrent à Fouché la mesure de ce qu'il pouvait oser. Pour gagner du temps, l'Empereur se décida à envoyer Regnaud de Saint-Jean-d'Angély à la Chambre des représentants et Carnot à la Chambre des pairs. Ils avaient ordre d'y annoncer sommairement le résultat de la bataille du 18 et l'arrivée de l'Empereur qui était accouru, devaient-ils dire, pour se concerter avec les Chambres sur les mesures de salut exigées par les circonstances. Le but de leur mission était, en réalité, de sonder le terrain. Lorsqu'ils eurent quitté l'Élysée, Fouché fit l'observation que la présence du comte Regnaud ne satisferait pas la Chambre des représentants qui avait appelé les ministres à portefeuille. « Elle n'en a pas le droit, dit brusque-
» ment Napoléon ; je vous défends de bouger. » Fouché ne répliqua pas, mais il informa par un billet le député Jay, un de ses confidents, de ce qui venait de se passer.

Regnaud de Saint-Jean-d'Angély trouva la Chambre dans la plus extrême agitation. Il lui donna des nouvelles de l'armée, dit qu'une partie s'était déjà ralliée sous les murs d'Avesnes, de Philippeville et de Laon ; que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Empereur était venu pour conférer avec les ministres sur les moyens de rétablir le matériel, que son intention était aussi de se concerter avec les Chambres sur les mesures législatives que les conjonctures réclamaient et qu'il s'occupait en ce moment même de propositions à leur soumettre. Cet exposé fut écouté dans un silence glacial. Le ministre d'État s'étant retiré, M. Félix Desportes proposa d'instituer une commission administrative de cinq membres chargée de pourvoir aux moyens de protéger la sûreté de l'assemblée en établissant auprès d'elle un détachement de la garde nationale. Elle fut nommée sur-le-champ. Un débat s'engagea ensuite sur la nature et la forme des interpellations à adresser aux ministres que l'on venait de mander. M. Jay, qui avait reçu le billet de Fouché, se plaignit de ce que les ministres ne paraissaient pas, malgré l'appel qui leur avait été fait; il dit que la Chambre avait le droit de connaître la cause de ce retard et demanda que, par un second message, on mît sous leur responsabilité l'exécution de l'ordre de l'assemblée. Un autre confident de Fouché, Manuel, proposa, en langage déclamatoire, de pourvoir à la sûreté de l'assemblée et à l'efficacité de ses délibérations en convoquant les chefs de la garde nationale et en lui donnant des armes. M. Penières, qui faisait partie de la commission créée un moment auparavant, annonça qu'elle venait de requérir pour la défense de la Chambre quelques bataillons de la garde nationale parisienne; rappelant que l'Empereur s'était réservé le commandement en chef de cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

garde dont il avait donné le commandement en second à un de ses aides de camp, le général Durosnel, il invita la Chambre à nommer elle-même un nouveau chef de la garde civique qui pouvait seule garantir la liberté de ses discussions. Cette idée, qu'on crut avoir été suggérée par M. de La Fayette, ne fut pas accueillie, non plus que le vœu exprimé par un autre représentant pour que les chefs des légions fussent appelés à la barre. On se borna à envoyer aux ministres une seconde sommation de se rendre dans le sein de l'assemblée. En attendant leur réponse, toute délibération fut ajournée. Les députés, réunis en groupes, s'animaient, s'excitaient les uns les autres. Dans un de ces groupes, M. Dupont de l'Eure exprimant la crainte qu'on ne fût pas assez fort pour comprimer tout à la fois la contre-révolution et arrêter l'ennemi, et que la chute de Napoléon n'ouvrit la voie aux étrangers et aux Bourbons, M. de La Fayette lui répondit : « Soyez tranquille; quand nous serons débarrassés de » lui, tout s'arrangera. »

Le temps s'écoulait. Le général Sébastiani, que des mécontentements personnels avaient jeté dans les rangs de l'opposition, renouvela la proposition d'appeler les chefs de la garde nationale pour leur ordonner de mettre sous les armes un bataillon par légion afin de protéger la sûreté de la Chambre ; il donna à entendre que cette sûreté était menacée, mais le président affirma que rien n'indiquait le moindre mouvement, un des membres de la commission administrative annonça

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'elle s'était déjà mise en rapport avec le général Durosnel, et la Chambre passa à l'ordre du jour.

La Chambre des pairs était aussi rassemblée, mais l'absence des généraux qui se trouvaient alors à l'armée la rendait bien peu nombreuse. L'aspect qu'elle présentait était celui de l'accablement. Carnot, venant y faire les mêmes communications que le comte Regnaud avait portées à l'autre Chambre, y fut écouté silencieusement. Bientôt après, un messager d'État remit au président la déclaration votée par les représentants sur la proposition de M. de La Fayette. L'impression qu'elle produisit sur les esprits fut celle d'un étonnement qui allait jusqu'à la stupeur. Chacun se taisait. Thibaudeau, rompant enfin ce morne silence, invita l'assemblée à imiter sans retard le bel exemple que les représentants venaient de lui donner. MM. de Pontécoulant, de Valence et de Montesquiou combattirent l'article de la déclaration qui appelait les ministres et qui était en contradiction formelle avec une des dispositions de l'acte additionnel; ils demandèrent le renvoi à une commission; mais Boissy d'Anglas et Quinette appuyèrent l'avis de Thibaudeau. « Le moment est venu pour la Chambre, dit » Boissy d'Anglas, de déployer un grand caractère et » de montrer toute son énergie. » Quinette ajouta qu'il fallait éviter des lenteurs dont l'effet serait de diviser la représentation nationale. La majorité repoussa le renvoi à une commission, et, après un débat assez animé, la Chambre s'appropria, par un vote formel, la résolution

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'avaient prise les représentants, sauf pourtant l'article relatif à l'appel des ministres. Par un bizarre scrupule, elle s'arrêtait devant la clause constitutionnelle qu'on venait de lui alléguer, au moment même où elle ne craignait pas de fouler aux pieds une autre disposition bien autrement essentielle de l'acte additionnel, celle qui attribuait à l'Empereur le droit de renvoyer les Chambres.

Regnaud et Carnot, de retour à l'Élysée, avaient rendu compte à l'Empereur de la mission qu'ils venaient d'accomplir auprès des deux assemblées. Ils ne lui avaient pas dissimulé la froideur avec laquelle ils avaient été reçus. Bientôt arriva le second message des représentants qui appelait les ministres, et on apprit aussi les motions faites par plusieurs membres de la Chambre. Napoléon était souffrant, fatigué. Il hésitait. Quittant un moment la salle du conseil pour se promener dans le jardin, il entendit les cris d'une foule d'hommes du peuple qui, réunis aux Champs-Élysées, demandaient des armes pour repousser l'ennemi. Lucien, qui conservait toute sa fermeté, voulut en profiter pour relever le courage ébranlé de son frère. « Eh bien, lui dit-il, vous l'en» tendez, on vous demande des armes, on veut que vous » dirigiez toutes les forces nationales. Abandonnerez» vous la France aux factions? » Napoléon avait trop de sagacité pour se faire illusion sur la faiblesse de l'appui qu'on lui montrait ainsi. « Suis-je plus qu'un homme, » répondit-il à Lucien, pour ramener à l'union cinq cents

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» députés égarés? Suis-je un misérable chef de parti pour » allumer inutilement la guerre civile?... Que l'on essaie » de ramener la Chambre, je ne demande pas mieux. Je » puis tout avec elle, sans elle je ne saurais sauver la pa- » trie. Allez la trouver, j'y consens, mais ne haranguez » pas le peuple... » Rentrant ensuite dans la salle du conseil, il déclara que le parti auquel il s'était arrêté, c'était d'inviter par un message l'assemblée à s'unir au gouvernement et à se concerter avec lui sur les mesures extraordinaires qui pouvaient seules sauver le pays; les ministres seraient porteurs de ce message avec le prince Lucien, nommé à cet effet commissaire extraordinaire de l'Empereur; ce serait seulement à leur retour et en apprenant l'accueil qui leur aurait été fait qu'il prendrait une résolution définitive. Napoléon, on le voit, consentait enfin à ce que ses ministres répondissent à l'appel de la Chambre; seulement, pour sauver les apparences, il voulait qu'ils s'y présentassent comme envoyés par lui.

La Chambre était toujours en séance, mais sans délibérer. Les esprits s'échauffaient, on s'irritait de ne rien voir venir de l'Élysée. Les plus fougueux parlaient déjà de voter la déchéance de l'Empereur, de le faire arrêter. MM. de La Fayette, Manuel, Roy, Dupin, d'autres encore, se montraient disposés à porter à la tribune des propositions violentes. A cinq heures et demie, on annonça enfin que les ministres allaient arriver. A six heures, ils entrèrent dans la salle, accompagnant le prince Lucien dont la présence, qui rappelait le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

coup d'État du 18 brumaire, n'était pas faite pour calmer les esprits. Il demanda à la Chambre de se former en comité secret pour recevoir les communications qu'il avait à lui faire de la part de l'Empereur. Les tribunes ayant été évacuées, il lut, au milieu d'un profond silence, un message par lequel Napoléon disait qu'après avoir pourvu au ralliement de l'armée et à la sûreté des frontières, il était venu concerter avec ses ministres les mesures de défense nationale et s'entendre avec les Chambres sur tout ce qu'exigeait le salut de la patrie, qu'il avait formé un comité composé du duc de Vicence, de Carnot et de Fouché pour renouveler et suivre les négociations avec les puissances étrangères, afin de connaître leurs intentions et de mettre un terme à la guerre, si cela était compatible avec l'indépendance et l'honneur de la nation, et qu'il chargeait le prince Lucien, avec les ministres des affaires étrangères, de la guerre, de l'intérieur et de la police, de porter à la Chambre le présent message et de lui donner les communications et les renseignements qu'elle pourrait désirer. « La plus grande union est nécessaire, disait encore l'Empereur, et je compte sur la » coopération et le patriotisme des Chambres et sur leur » attachement à ma personnne. » Lucien et les ministres, à l'exception de Fouché, entrèrent ensuite dans des explications assez vagues qui avaient pour but de donner à penser que la situation n'était pas désespérée.

Si l'apparition de Lucien avait pu faire craindre à l'assemblée quelque résolution énergique de la part de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Empereur, le message dont il était porteur dut la rassurer. Des interpellations véhémentes éclatèrent de tous côtés. Le président eut beaucoup de peine à rétablir assez de calme pour que la discussion pût s'ouvrir. M. Jay parvint enfin à se faire entendre. Député de Bordeaux, il protesta que, dût-il éprouver le sort des girondins, il ne reculerait pas devant ce qu'il regardait comme son devoir. Avant d'aller plus loin, il pria le président d'interroger les ministres sur la situation intérieure et extérieure du pays, de leur demander si l'on avait les moyens de résister aux armées de l'Europe, si la présence de Napoléon n'était pas un obstacle aux négociations et à la paix. Un moment de silence suivit cette apostrophe significative. Le duc d'Otrante, avec qui M. Jay s'était sans doute entendu, répondit que les ministres n'avaient rien à ajouter aux rapports qu'ils avaient mis sous les yeux de la Chambre. M. Jay reprenant la parole dit que, puisqu'il en était ainsi, il ferait de ces rapports la base de son argumentation. Il montra l'action du gouvernement affaiblie, paralysée par les divisions et le mécontentement du pays, dont on devait chercher la cause première dans la désaffection qu'avait fait naître le despotisme impérial; il reconnut pourtant qu'au 20 mars une partie de la nation avait accueilli Napoléon avec enthousiasme, croyant que le malheur et l'expérience l'avaient éclairé sur ce qui convenait à la dignité de la nation, mais il se hâta d'ajouter que l'acte additionnel avait fait évanouir cette illusion et qu'il était désormais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

démontré pour tout le monde que la liberté publique ne pouvait s'établir en France sous un chef militaire ; il rappela que les puissances coalisées avaient déclaré n'être en guerre que contre Napoléon ; il exprima l'opinion que l'armée vaincue n'était pas en mesure d'opposer aux alliés une résistance efficace, que si la lutte se prolongeait, elle succomberait avec gloire, mais elle succomberait certainement, et que la France, épuisée par de si longues guerres, déchirée par les factions, deviendrait la proie de l'étranger. Jusqu'à ce moment, l'orateur avait été écouté dans un profond silence. L'assemblée commença alors à donner des marques visibles d'émotion. M. Jay, se tournant vers le prince Lucien : « Et vous, lui dit-il, qui avez montré un » noble caractère dans l'une et l'autre fortune, retournez » vers votre frère et dites-lui que l'assemblée des représentants du peuple attend de lui une résolution qui lui » fera plus d'honneur que toutes ses victoires, qu'en abdiquant le pouvoir il peut sauver la France, que sa destinée le presse, que dans un jour, une heure peut-être, » il ne sera plus temps. Je demande la nomination d'une » commission chargée d'aller inviter Napoléon à abdiquer » et lui annoncer qu'en cas de refus l'assemblée prononcerait sa déchéance. »

Des applaudissements vifs et redoublés accueillirent cette proposition. Déjà plusieurs députés se levaient pour l'appuyer, mais Lucien s'était élancé à la tribune. Il commença par écarter, comme empreintes d'exagération, les informations que contenait le rapport du ministre de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

police sur les divisions intérieures de la France et dont M. Jay s'était prévalu; il prétendit qu'en dépit d'une minorité factieuse, la grande majorité de la nation était unie à l'Empereur de cœur et de volonté, que les troubles de la Vendée touchaient à leur terme, que l'armée n'était pas découragée, qu'on avait exagéré ses pertes, que déjà elle se ralliait, que la marche de l'ennemi ne pouvait être aussi rapide qu'on le supposait, qu'il restait encore d'immenses ressources, que la garde nationale mobilisée, en s'unissant à l'armée, assurerait la défaite de l'étranger; il s'étonna de voir qu'on eût la faiblesse d'ajouter foi aux promesses des coalisés après l'expérience de l'année précédente, lorsqu'il était évident qu'en promettant, comme alors, de respecter notre indépendance, ils ne cherchaient qu'à nous désunir pour nous vaincre plus facilement et nous réduire à l'esclavage; il conjura, au nom de la patrie, tous les citoyens de se rallier au chef que la nation venait de replacer si solennellement à sa tête. « Songez, dit-il en finissant, que » notre salut dépend de notre union et que vous ne pou- » vez vous séparer de l'Empereur et l'abandonner à ses » ennemis sans perdre l'État, sans manquer à vos serments » et sans flétrir l'honneur national... »

Lucien avait parlé avec talent et quelques-unes des raisons qu'il avait développées étaient de nature à faire impression sur une partie de l'assemblée. M. de La Fayette s'empressa de lui répondre : « Vous nous accusez, » lui dit-il, de manquer à nos devoirs envers l'honneur, » envers Napoléon. Avez-vous oublié que les ossements

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» de nos enfants, de nos frères attestent notre patience et » notre dévouement au milieu des sables de l'Afrique, sur » les bords du Guadalquivir et du Tage comme sur ceux de » la Vistule et dans les déserts glacés de la Russie? Depuis » dix ans, trois millions de Français ont péri pour un » homme qui veut lutter encore aujourd'hui contre l'Eu- » rope. Si nous devons encourir de justes reproches, » c'est pour avoir montré trop de persévérance. Nous » avons assez fait pour Napoléon; maintenant, notre de- » voir est de sauver la patrie. »

Ces véhémentes paroles firent éclater de nouveaux applaudissements. L'irritation d'un grand nombre de représentants était arrivée au plus haut degré. On entendait de tous côtés des exclamations de colère. MM. Manuel, Henri Lacoste, Dupin, Girod de l'Ain appuyèrent successivement la proposition de M. Jay. « Personne » n'ignore, disaient-ils, que l'Europe est résolue à ne » pas traiter avec Napoléon. Il n'y a donc qu'un homme » entre la paix et la France. Que cet homme se dé- » voue, et la patrie peut encore être sauvée. » Ni les ministres, ni Lucien lui-même ne crurent pouvoir répliquer. La Chambre, cependant, se borna pour le moment à décider que cinq commissaires seraient nommés pour conférer avec les ministres. Cette résolution ayant été proclamée en séance publique après la levée du comité secret, on décida aussi que, pour éviter la perte de temps qu'eût entraînée un scrutin d'élection, ces commissaires seraient le président de la Chambre et les quatre vice-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

présidents. La délibération se terminait donc, en apparence, d'une manière moins hostile pour l'Empereur qu'on n'aurait pu le supposer un moment auparavant, mais plusieurs représentants avaient déclaré nettement à Lucien et aux ministres que si Napoléon n'abdiquait pas, sa déchéance serait prononcée le lendemain.

Le ministre de la guerre demanda ensuite la parole pour donner le démenti le plus absolu au bruit répandu, dit-il, par des malveillants, qu'il avait fait venir des troupes pour cerner la Chambre. L'assemblée applaudit à cette dénégation.

En quittant le Palais-Bourbon, Lucien était allé porter à la Chambre des Pairs le message de l'Empereur. Il n'y souleva pas les mêmes tempêtes. Les commissaires élus, pour s'entendre avec ceux de la Chambre élective et avec les ministres furent MM. Boissy d'Anglas et Thibaudeau, les généraux Dejean, Drouot et Andréossy.

Pendant que Lucien s'acquittait auprès des deux Chambres de la commission qui lui avait été confiée, Napoléon, de plus en plus abattu, continuait à flotter entre les résolutions les plus opposées. Il eut, dans la soirée, un long entretien avec Benjamin Constant qu'il avait fait appeler. Ce dernier qui, le matin encore, était très-opposé à l'idée de l'abdication, avait déjà changé de sentiment ou, pour mieux dire, avait reconnu l'impossibilité de résister au torrent. Il ne le cacha pas à l'Empereur. Napoléon lui représenta les suites funestes d'une mesure qui aurait pour effet certain de dissoudre l'armée et d'encourager

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'ennemi; il parla de la possibilité de casser la Chambre, de faire un appel au peuple. En ce moment, on entendait, dans l'allée de Marigny, les cris de *vive l'Empereur!* poussés par les ouvriers et les fédérés qui, depuis le matin, n'avaient pas quitté les abords de l'Élysée. « Vous le » voyez, s'écria Napoléon, ce ne sont pas ceux-là que j'ai » comblés de gloire et de richesses, mais l'instinct de la » nationalité les éclaire... Si je le veux, si je le permets, » dans une heure cette Chambre rebelle n'existera plus... » Mais non, la vie d'un homme ne vaut pas ce prix. Je ne » suis pas revenu de l'île d'Elbe pour que Paris soit inondé » de sang. » Ni Benjamin Constant, ni le duc de Rovigo, présent à cet entretien, ne croyaient à la possibilité d'un tel coup d'État. « La Chambre, disait le duc de Rovigo, a » prévu le coup et s'est saisie du pouvoir. Vous trouveriez » à peine quelqu'un qui voulût marcher contre elle. » — « En supposant même, ajouta Benjamin Constant, que, » par un coup de main hardi, vous puissiez recouvrer le » pouvoir, vous ne le garderez pas quatre jours. »

Les choses en étaient là lorsque Lucien, rentrant à l'Élysée, raconta à son frère l'accueil qui lui avait été fait à la Chambre des représentants. Dans son opinion, il était impossible de la ramener et il ne restait que deux partis à prendre, la dissoudre ou abdiquer; il se prononça pour la dissolution. « Usez de votre droit, » dit-il à l'Empereur, un décret constitutionnel suf- » fit. » — « La Constitution est méconnue, lui répon- » dit Napoléon, et ils résisteront au décret. » — « Les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» voilà rebelles, reprit Lucien, et mieux dissous encore.» Napoléon, qui, comme tous les esprits irrésolus, cherchait à gagner du temps, représentait qu'il faudrait au moins attendre l'arrivée de quelques troupes pour appuyer le décret de dissolution ; il prétendait que, jusque-là, les représentants n'oseraient se porter à des extrémités. — « Ils oseront tout ! » s'écria Lucien. — Le duc de Vicence fit remarquer qu'un 18 brumaire manqué perdrait tout sans ressource, que la Chambre prononcerait indubitablement la déchéance et que l'Empereur n'aurait plus la faculté d'abdiquer en faveur de son fils. Le duc de Bassano fut du même avis.

Napoléon qui, très-probablement, comprenait que, quelque parti qu'il prît, il était perdu, ne se décidait à rien. Il dit au duc de Vicence: « J'ai été un conquérant,... » je ne veux pas me rabaisser à être un tyran. » Lucien, plus ferme, peut-être parce qu'il ne comprenait pas aussi bien la situation, se désespérait de ne pouvoir entraîner son frère à quelque résolution énergique. « Il hésite, il » temporise, disait-il, c'est un homme perdu ; la fumée » des batteries du Mont-Saint-Jean lui a porté à la tête. »

Lors même que Napoléon n'eût pas éprouvé une répugnance invincible à accepter le secours de la partie du peuple qui s'offrait à lui, parce qu'il sentait qu'un succès obtenu avec de tels auxiliaires ne l'aurait pas mené bien loin, on peut douter qu'au point où les choses en étaient venues, ils eussent suffi pour lui assurer le triomphe le plus éphémère. A l'exception de cette plèbe, toutes les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

classes de la population parisienne se déclaraient en faveur de la Chambre, croyant, suivant les nuances diverses de leurs opinions, se déclarer ainsi pour la paix, pour l'ordre, pour la liberté, pour un gouvernement légitime et régulier. Les bruits répandus sur les dangers qui menaçaient la représentation nationale les exaspéraient contre Napoléon. Remplies d'une confiance tant soit peu aveugle dans les protestations bienveillantes des cours alliées, elles s'indignaient à la pensée que l'intérêt d'un seul homme pût faire peser plus longtemps sur le pays les maux et les périls de la guerre. La garde nationale s'était rangée avec empressement aux ordres de la commission nommée par la Chambre des représentants ; dès le matin, un de ses colonels, M. Benjamin Delessert, qui était aussi député, avait pris sur lui d'amener au secours de l'assemblée une partie de sa légion. Ce mouvement s'étendait même hors de Paris ; la garde nationale de Versailles, informée vaguement de ce qui se passait, se tenait prête à marcher aussi au secours de la Chambre.

Le cours de la rente, qui était tombé la veille à 53 francs lorsqu'on ignorait encore la bataille de Waterloo, remonta ce jour-là à 55 francs. On a voulu voir, dans ce fait singulier, l'expression des sentiments qu'aurait fait éprouver à la bourgeoisie, aux classes aisées, le désastre de l'armée. Une telle interprétation est trop sévère, sans doute. On ne se réjouissait pas, tout le monde au moins ne se réjouissait pas de la victoire des étrangers ; mais, ce qui est déjà trop, on conservait, en présence de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cette douloureuse catastrophe, le sang-froid nécessaire pour calculer, avec plus ou moins de justesse, que la défaite et la chute de Napoléon, en ramenant la paix, relèveraient la valeur des effets publics, et on spéculait d'après ce calcul.

Ainsi se passa la journée du 21 juin, la première qui suivit le retour de Napoléon à Paris. La nuit du 21 au 22 ne fut pas perdue pour les partis.

A onze heures du soir, les commissaires des deux Chambres, c'est-à-dire MM. Lanjuinais, de La Fayette, Dupont de l'Eure, Flaugergues et le général Grenier pour la Chambre des représentants, MM. Boissy d'Anglas, Thibaudeau, les généraux Dejean, Drouot et Andréossy pour la Chambre des pairs, se réunirent aux Tuileries, dans la grande salle du conseil d'État, avec les huit ministres à département et les quatre ministres d'État. L'archichancelier présidait la séance. Les ministres commencèrent par demander une levée de soldats, des mesures de finances et une loi de haute police pour contenir les factions. On remarqua que, dans l'exposé qu'ils présentèrent, le nom de l'Empereur n'était pas même prononcé. M. de La Fayette fit l'observation que des propositions semblables ne répondaient pas à ce qu'on était en droit d'attendre du gouvernement après la discussion qui avait eu lieu dans le comité secret; la Chambre, suivant lui, avait entendu qu'on ferait marcher de front les mesures de défense et les négociations, et il croyait exprimer l'opinion de l'immense majorité en demandant qu'on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

posât, comme base des délibérations, la nécessité de faire, dans l'intérêt de la patrie, tous les sacrifices, excepté celui de la liberté constitutionnelle et de l'intégrité du territoire. Thibaudeau et Lanjuinais appuyèrent l'avis ouvert par M. de La Fayette. Le duc d'Otrante y était, dit-on, visiblement favorable, mais les autres ministres ne voulaient pas accepter une base fondée sur l'hypothèse de l'abdication ou de la déchéance. M. de La Fayette en témoigna sa surprise, rappelant avec quelle unanimité la Chambre avait applaudi aux idées qu'il venait de reproduire. « Si les amis de Napoléon, dit un » des ministres, avaient cru son abdication nécessaire, ils » auraient été les premiers à la lui demander. » — « C'est » parler en vrai Français, s'écria M. de La Fayette; j'a- » dopte cette idée et je la convertis en motion. Je demande » que nous allions tous chez l'Empereur lui dire que, » d'après tout ce qui s'est passé, son abdication est de- » venue nécessaire à l'intérêt de la patrie. » Cette motion, que l'archichancelier refusa de mettre aux voix, souleva des murmures. On répondit que l'Empereur était prêt à tous les sacrifices, mais que, dans l'intérêt même qu'on invoquait, il convenait d'attendre le résultat des propositions qui seraient faites aux alliés. Après des débats prolongés, le conseil s'arrêta, de guerre lasse, à une résolution portant que l'Empereur consentirait à ce que les deux Chambres nommassent des plénipotentiaires chargés de négocier directement avec les puissances alliées sur la base du respect de l'indépendance nationale et du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

droit qui appartient à chaque peuple de se donner la Constitution qu'il juge convenable, et que, comme il était à propos d'appuyer ces négociations par l'entier développement des forces nationales, les ministres proposeraient les mesures nécessaires, tant pour se procurer des hommes, des chevaux et de l'argent que pour contenir les ennemis de l'intérieur. Plusieurs des membres du conseil protestèrent contre l'omission dans cette résolution de l'expression formelle d'un vœu pour l'abdication de l'Empereur; on eût pu leur répondre qu'un prince qui permet de négocier sans sa participation sur le sort du pays a bien réellement abdiqué. Le conseil se sépara à trois heures du matin. Les commissaires de la Chambre des représentants chargèrent le général Grenier de préparer le rapport qui devait lui être fait sur les délibérations de la nuit.

Une nouvelle discussion ne tarda pas à s'ouvrir à l'Élysée. Là, les princes, les ministres s'efforçaient d'amener l'Empereur à prendre enfin un parti. Lucien persistait dans ses conseils énergiques. Il voulait, dit-on, que Napoléon, quittant la modeste habitation de l'Élysée, se transportât aux Tuileries, qu'il y réunît ce qu'il y avait à Paris de troupes de ligne avec les dépôts de la garde et les fédérés, et qu'après y avoir convoqué les ministres et le conseil d'État, il décrétât l'ajournement des Chambres qui protesteraient peut-être, mais qui ne tenteraient pas une résistance formelle. De pareils projets effrayaient la timidité ou la prudence de la plupart des serviteurs de l'Empereur. Regnaud de Saint-Jean-d'An-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gély, entre autres, les combattit ouvertement; Carnot lui-même, si audacieux la veille, se prononça contre ces mesures extrêmes. Les ministres opinèrent généralement pour qu'on permît aux Chambres de négocier avec les alliés. Fouché, s'enhardissant peu à peu, mais toujours astucieux et perfide, donna à entendre que l'abdication de l'Empereur en faveur du Prince Impérial pourrait tout concilier, que l'Autriche et les autres puissances étaient peut-être plus disposées qu'on ne le pensait à l'accepter, qu'en tout cas, si l'ennemi, infidèle à ses promesses, prétendait imposer à la France un gouvernement qu'elle repousserait, les Chambres n'hésiteraient pas à mettre en mouvement toutes les forces nationales et à se dévouer pour le salut de l'Empire, pour la cause du jeune Napoléon. Ces arguments fallacieux n'étaient pas même nécessaires pour entraîner le duc de Vicence et le duc de Bassano, convaincus d'avance de l'impossibilité de lutter avec quelque chance de succès contre le mauvais vouloir de la Chambre élective. Le prince Joseph, qui, même avant la catastrophe de Waterloo, inclinait déjà à l'idée de la régence, se laissa facilement persuader.

L'Empereur, pourtant, ne se décidait pas. Tantôt assis, tantôt debout et se promenant, il écoutait ses conseillers d'un air distrait. Quelquefois il critiquait l'opinion qu'on énonçait devant lui, sans d'ailleurs faire connaître la sienne. On eût dit un spectateur mécontent, fatigué, assistant à une action dont l'intérêt lui était étranger. Par cette singulière attitude, il achevait de perdre ce qui lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

restait d'autorité sur ses amis les plus dévoués. Tel était l'ébranlement des esprits, que Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, craignant de le voir sortir de cette apathie par quelque résolution téméraire qui, en le perdant lui-même, ôterait à sa dynastie toute chance de salut, fit avertir les représentants de se prémunir contre la possibilité d'une attaque.

Fouché multipliait ses intrigues. Il s'efforçait de persuader aux bonapartistes que si Napoléon abdiquait en faveur de son fils, l'Autriche se rallierait à cette combinaison; il leur faisait des demi-confidences sur ses rapports avec M. de Metternich, et le mystère même avec lequel il leur en parlait les disposait à croire que ces rapports avaient une importance beaucoup plus grande que celle qui s'y attachait en effet. Il donnait également, sans trop s'engager, des espérances aux autres partis. Il parlait du duc d'Orléans. A tous ceux qui ne tenaient pas exclusivement aux droits de la branche aînée des Bourbons, il avait soin de rappeler que les puissances, et surtout l'Angleterre, avaient promis de ne pas contraindre la France dans le choix du gouvernement qu'elle voudrait se donner après la chute de Napoléon.

MM. de La Fayette et Lanjuinais, de leur côté, pressaient les représentants de prévenir, par un acte énergique, le coup d'État dont ils étaient menacés. Le Palais-Bourbon avait pris un aspect militaire : douze ou quinze cents gardes nationaux, réunis sur la réquisition de la commission administrative, en occupaient les avenues; la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

moitié de cette force y avait même passé la nuit sous les armes. Les tribunes de la salle des séances étaient remplies et la foule des curieux qui n'avaient pu y pénétrer entourait le palais.

Un peu après huit heures du matin, les députés avaient déjà presque tous pris place sur leurs bancs. Cependant, le président et les vice-présidents n'étant pas encore arrivés, la séance ne pouvait s'ouvrir. A neuf heures et demie, pour calmer l'impatience des représentants qui se manifestait par de bruyantes clameurs, un des secrétaires, M. Bedoch, monta au fauteuil. Il expliqua que le procès-verbal de la séance de la veille n'était pas prêt encore, que le président et les vice-présidents n'avaient pas encore terminé le rapport qu'ils devaient présenter à l'assemblée sur le conseil tenu pendant la nuit, et, pour gagner du temps, il proposa d'accorder la parole à ceux qui voudraient faire une proposition, mais la Chambre, préoccupée d'une seule idée, se refusa à rien entendre avant la lecture du rapport. De temps en temps des voix s'élevaient pour appeler les commissaires, pour se plaindre de leur lenteur qui commençait à exciter des soupçons.

Le rapport si impatiemment attendu était depuis longtemps rédigé. Déjà le général Grenier l'avait communiqué aux quatre autres commissaires, et il se disposait à le soumettre à l'assemblée elle-même lorsque Regnaud de Saint-Jean-d'Angély était venu leur demander d'en différer la présentation, annonçant que l'Empereur paraissait enfin disposé à abdiquer.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cependant, la résolution ainsi promise n'arrivait pas. Les commissaires, réunis à la présidence de la Chambre, ne savaient à quel prétexte recourir pour se dispenser de répondre à l'appel des représentants. Lanjuinais envoya dire aux ministres qu'il était temps d'en finir, que l'impatience de la Chambre ne permettait pas de retarder davantage le rapport. On lui répondit que les commissaires pouvaient annoncer la prochaine arrivée d'un message par lequel l'Empereur consentirait à laisser les Chambres nommer une ambassade pour traiter de la paix et promettrait de faire à la patrie tous les sacrifices qui lui seraient demandés.

Il était près de midi. Lanjuinais et ses collègues purent enfin se rendre dans la salle des séances. A leur aspect, le tumulte qui y régnait fit place à un profond silence. Le général Grenier, après avoir donné lecture du rapport succinct qu'il avait rédigé sur les résultats du conseil de la nuit, parla du message attendu de l'Élysée. A peine avait-il quitté la tribune que les murmures éclatèrent avec violence. « Et nous aussi, s'écria » M. Leyraud, nous avons réfléchi sur les circonstances » difficiles où se trouve la France ; nous nous sommes » demandé par quels moyens nous parviendrions à sauver » la patrie. Pour répondre à cette question, interrogeons » les forces qui nous restent. Certes, si nous calculons les » forces des armées ennemies, l'imagination s'en effraie. » A ces paroles imprudentes, qui semblaient proclamer l'impuissance du pays, M. Leyraud fut interrompu par des

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cris de rappel à l'ordre. M. Crochon proposa de déclarer que la nation française renonçait à jamais à toute conquête, à toute guerre offensive, qu'elle ne prendrait jamais les armes que pour défendre son territoire ou un allié injustement attaqué, qu'elle voulait conserver la monarchie constitutionnelle comme garantie de la tranquillité et que cinq plénipotentiaires, dont trois nommés par la Chambre des représentants et deux par la Chambre des pairs, porteraient cette déclaration au quartier général des souverains alliés. M. Duchesne, reprenant avec plus d'adresse le thème si malencontreusement exposé par M. Leyraud, essaya de prouver que les résolutions prises dans le conseil de la nuit étaient insuffisantes. « Nous ne » sommes plus, dit-il, en 1792. On nous parle d'imiter » les Espagnols, notre situation est bien différente. On » nous propose de négocier avec les puissances, mais.... » elles ont constamment déclaré ne pas vouloir traiter » avec nous tant que l'Empereur serait à notre tête. »

M. Duchesne en était là lorsque Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, entrant précipitamment dans la salle, adressa quelques paroles au président. Celui-ci fit savoir à la Chambre qu'avant trois heures elle recevrait de l'Empereur un message *qui pourrait remplir ses vues*. Le sens de cette promesse était clair, le délai était bien court. La Chambre, pourtant, ne fut pas satisfaite. On demandait pourquoi ce nouveau retard, alors qu'il était à peine une heure ; on disait qu'évidemment il y avait un plan formé pour faire perdre le temps de la Chambre,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'on se jouait d'elle, qu'il se tramait quelque complot. Les interpellations se croisaient, le tumulte était au comble. M. Duchesne, qui n'avait pas quitté la tribune, fit entendre ces paroles décisives : « Nous n'avons qu'un » parti à prendre, c'est d'engager l'Empereur, au nom de » la patrie qui souffre, à déclarer son abdication. »—« Oui, » oui, c'est cela ! appuyé, » cria-t-on de tous côtés. Vainement le président invitait la Chambre à attendre le message impérial, ajoutant que le salut de la patrie était dans le rapport des commissaires. Un député répondit, d'une voix forte, qu'il n'était que dans l'abdication. « Il n'est » que là, dit M. de La Fayette, et si l'abdication tarde en- » core, je proposerai la déchéance. » Les applaudissements, les cris d'adhésion retentissaient sur presque tous les bancs. Le général Solignac, proposant qu'une députation de cinq membres allât représenter à l'Empereur l'urgence de sa décision, ne fut pas écouté avec moins de faveur, mais lorsqu'il demanda qu'avant d'envoyer cette députation on attendît encore pendant une heure le message dont quelques-uns de ses collègues venaient de lui garantir la prochaine arrivée, cette espèce d'amendement excita dans une partie de la Chambre l'irritation la plus vive. On voulait l'abdication immédiate. Du côté opposé, on se récriait, on s'indignait contre une âpreté si cruelle. Le général Solignac, dominant un moment le tumulte, adjura l'assemblée de concilier, avec la ferme volonté de sauver la patrie, le désir honorable de conserver l'honneur du chef de l'État. « Si je demandais, dit-il,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» d'attendre à demain, à ce soir, on pourrait m'opposer » quelques considérations, mais une heure ! » Après une épreuve douteuse, la Chambre décida que cette heure était accordée.

La séance resta suspendue. Les députés, réunis par groupes dans un état d'agitation fébrile, se livraient à des conversations animées lorsqu'on vit entrer le ministre de la guerre qui venait donner à la Chambre des nouvelles de l'armée. Aux termes d'un rapport dont il donna lecture, on avait déjà rallié au moins vingt mille hommes qui avaient combattu au Mont-Saint-Jean ; la garde se reformait à Avesnes ; le maréchal Grouchy avait, le 18, battu les Prussiens, aucune force ennemie ne le séparait de la frontière et il avait toute liberté de communication avec le maréchal Soult dont le quartier général était à Philippeville ; les forces françaises, sur la frontière du Nord, s'élevaient donc encore à soixante mille hommes auxquels on pourrait envoyer un renfort de dix mille hommes et deux cents pièces de canon. « Si la Chambre » prend de fortes mesures, ajouta le ministre, si elle dé- » clare traître à la patrie tout garde national, tout mili- » taire qui abandonnerait son drapeau, une barrière » assez forte peut encore être opposée à l'invasion, et vous » aurez une armée assez respectable pour appuyer vos » négociations avec un ennemi qui a prouvé qu'il ne » tenait pas toujours fidèlement ses promesses. » Ainsi parla le maréchal Davoust. La Chambre l'écouta avec une extrême froideur et sans dissimuler une injurieuse dé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fiance. Bien qu'il eût garanti sur son honneur l'exactitude des détails qu'il venait de donner et que ses calculs, comme l'a prouvé la suite des événements, fussent plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité dans ce qu'ils avaient de rassurant par rapport à l'état de l'armée, les députés crurent très-certainement qu'on voulait les abuser, et peut-être ne les calomnierait-on pas en supposant que s'ils avaient acquis la certitude de l'exagération des premières nouvelles répandues sur la gravité du désastre du 18 juin, la satisfaction qu'ils en auraient éprouvée n'aurait pas été sans mélange : la position qu'ils avaient prise depuis la veille était telle que l'immensité de ce désastre pouvait seule la justifier ou l'excuser.

Le maréchal s'étant retiré, le tumulte recommença presque aussitôt. Quelques représentants prétendaient que l'heure de grâce accordée à Napoléon était passée et insistaient pour qu'on fît respecter la volonté de la Chambre. Sur ces entrefaites, un huissier remit à Manuel un billet par lequel le duc d'Otrante lui donnait avis que Napoléon dictait en ce moment même l'acte de son abdication, et deux ou trois députés, accourant de l'Élysée, vinrent bientôt confirmer cet avis.

Napoléon avait enfin cédé. Nous avons dit son accablement, ses hésitations. Il avait paru se ranimer un peu à la nouvelle que l'armée de Grouchy était sauvée, et en envoyant le ministre de la guerre l'annoncer à la Chambre des représentants, il avait conçu un léger espoir d'agir favorablement sur cette assemblée. En apprenant le vote

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'elle avait porté pour le contraindre à renoncer au pouvoir, il avait témoigné un vive émotion. « Comment, » s'était-il écrié, de la violence? Puisque c'est ainsi, je » n'abdiquerai pas. La Chambre n'est composée que de » jacobins, de cerveaux brûlés, d'ambitieux qui veulent » des places et du désordre. J'aurais dû balayer cette » cohue en les dénonçant à la nation;... mais le temps » perdu peut se réparer. » Ces vains éclats d'une colère désormais impuissante restèrent sans écho, même parmi les plus dévoués serviteurs de l'Empereur. Déjà le maréchal Davoust était venu lui raconter avec quelle froideur il avait été écouté par les représentants. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély supplia l'Empereur de ne pas lutter plus longtemps contre la force des choses, de ne pas fournir à la Chambre un prétexte pour l'accuser d'avoir mis obstacle à la paix. L'excitation à laquelle Napoléon venait de se laisser emporter était déjà tombée. « Je ver- » rai, dit-il; je n'entends pas que la Chambre puisse m'ac- » cuser d'avoir empêché la paix. Mon intention n'a jamais » été de refuser d'abdiquer, mais je veux qu'on me laisse » y songer en paix, dans l'intérêt de la France et de mon » fils. Quand j'aurai abdiqué, vous n'aurez plus d'armée. » Dans huit jours l'étranger sera sous Paris. » En prononçant ces derniers mots, Napoléon regardait les ministres comme pour faire un dernier appel à leur énergie. Ils se turent. Un instant après, quelques représentants vinrent annoncer que la Chambre était sur le point de voter la déchéance. M. de La Fayette avait chargé un des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ministres d'État de faire savoir à l'Empereur qu'il allait la proposer si l'abdication se faisait encore attendre. Le président Lanjuinais lui fit aussi déclarer qu'il n'était plus possible de retenir l'assemblée et qu'un vote de mise hors la loi pouvait être prononcé d'un moment à l'autre. Lucien qui, jusqu'alors, avait conseillé de faire tête à l'orage, comprenant enfin que tout était perdu, se joignit à Joseph et aux ministres pour engager son frère à ne pas lutter plus longtemps.

Napoléon, se tournant vers Fouché, lui dit, avec l'accent d'une irritation amère et concentrée : « Écrivez à ces » messieurs de se tenir tranquilles, ils vont être satisfaits.» Puis, tandis que le ministre faisait parvenir à Manuel le billet dont je parlais tout à l'heure, il dicta d'une voix lente, mais ferme, la déclaration suivante :

« Français, en commençant la guerre pour soutenir » l'indépendance nationale, je comptais sur la réunion de » tous les efforts, de toutes les volontés et sur le concours » de toutes les autorités nationales ; j'étais fondé à en » espérer le succès et j'aurais bravé toutes les déclarations » des puissances contre moi. Les circonstances me pa- » raissent changées. Je m'offre en sacrifice à la haine des » ennemis de la France. Puissent-ils être sincères dans » leurs déclarations et n'en avoir réellement voulu qu'à ma » seule personne! Ma vie politique est finie et je proclame » mon fils, sous le titre de Napoléon II, empereur des » Français. Les ministres actuels formeront provisoire- » ment le conseil de gouvernement. L'intérêt que je porte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» à mon fils m'engage à inviter la Chambre à organiser sans » délai la régence par une loi. Unissez-vous tous pour le » salut public, et pour rester une nation indépendante. »

On dit que l'abdication, telle que Napoléon l'avait d'abord conçue, ne parlait pas de Napoléon II, et que ce fut sur l'insistance de Lucien et de Carnot qu'il se décida à y désigner son successeur, tout en comprenant très-bien l'inanité d'une telle réserve. Cette circonstance n'a rien d'invraisemblable, bien qu'elle soit peu en accord avec d'autres récits.

Trois des ministres, les ducs d'Otrante, de Vicence et Decrès furent chargés de porter l'abdication à la Chambre des représentants, en même temps que trois autres, Carnot, le duc de Gaëte et le comte Mollien la portaient à la Chambre des pairs.

Le président Lanjuinais, avant de donner lecture à l'assemblée de l'acte que les ministres venaient de lui remettre, rappela à ses collègues que le règlement interdisait tout signe d'approbation ou d'improbation. Malgré cet avertissement, des applaudissements peu généreux suivirent cette lecture. Une partie de la Chambre parut s'en indigner. Le duc d'Otrante prit ensuite la parole. Déguisant avec assez d'adresse son impatience d'occuper la scène dont il avait tant contribué à préparer la vacance, il dit que ce n'était pas à une assemblée de Français qu'il pouvait être nécessaire de recommander les égards dus à Napoléon et de rappeler les sentiments que son malheur devait inspirer ; il exprima la confiance que les représen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tants de la nation n'oublieraient pas, dans les négociations qui s'ouvriraient, de stipuler les intérêts de celui qui, pendant de longues années, avait présidé aux destinées de la patrie; il proposa enfin à la Chambre de nommer, séance tenante, une commission de cinq membres qui se rendrait auprès des souverains alliés pour traiter avec eux des intérêts de la France et qui devrait partir dès le lendemain. Il avait à peine cessé de parler que M. Dupin s'élança à la tribune pour présenter une autre proposition d'une portée bien plus considérable. Ce n'était rien moins que le projet d'une déclaration par laquelle la Chambre, acceptant au nom du peuple français l'abdication de Napoléon, se serait constituée en assemblée nationale ; des députés seraient partis immédiatement pour le quartier général des alliés, chargés d'y stipuler les droits et l'indépendance nationale et l'inviolabilité de la personne de Napoléon; on aurait formé une commission exécutive de cinq membres, dont trois élus par la Chambre des représentants et deux par celle des pairs; cette commission aurait nommé sur-le-champ un généralissime; les ministres auraient continué leurs fonctions; enfin, une commission spéciale aurait préparé une nouvelle constitution exprimant les conditions auxquelles le trône pourrait être occupé par le prince que le peuple aurait choisi. Cette déclaration énonçait formellement, par forme de préambule, le principe que le salut du peuple est la suprême loi. M. Dupin affectait d'ailleurs de rendre hommage à la générosité du sacrifice auquel Napoléon

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

venait de se résigner, mais, comme s'il eût craint qu'on ne se méprît sur le caractère dérisoire de cet hommage, il s'empressait d'ajouter que s'il proposait de voter en termes formels l'acceptation de l'abdication, c'était pour empêcher qu'on ne pût dire un jour, comme on l'avait dit pour celle de 1814, qu'elle était nulle à défaut d'acceptation de la part de la nation.

La Chambre était donc invitée à s'emparer de tous les pouvoirs, à former un gouvernement provisoire et à préparer une constitution que le peuple présenterait à un souverain de son choix. L'Empire et la dynastie impériale se trouvaient par là complétement mis à l'écart. Une vive agitation se manifesta dans l'assemblée. M. Scipion Mourgues l'augmenta encore par la présentation d'un autre projet qui, conforme presque en tous points à celui de M. Dupin, était, à quelques égards, bien plus radical encore : le trône y était positivement déclaré vacant jusqu'à l'émission du vœu du peuple; aucune part n'y était attribuée à la Chambre des pairs dans la formation de la commission exécutive qui devait avoir pour président celui de l'assemblée; le maréchal Macdonald était nommé provisoirement généralissime des armées de terre et de mer, M. de La Fayette général en chef des gardes nationales de France et le maréchal Oudinot commandant en second de cette force civique.

De telles propositions, jetées à l'improviste au milieu d'une assemblée défiante, incertaine, qui ne se connaissait pas elle-même et qui n'avait pas encore de chefs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

reconnus, avaient peu de chances de succès. La Chambre s'effraya de tant de précipitation. Les vieux révolutionnaires crurent y entrevoir l'action du parti royaliste ou tout au moins du parti d'Orléans. Le régicide Garreau demanda la lecture du dernier article de l'acte additionnel, celui qui interdisait le rappel des Bourbons, et beaucoup de membres applaudirent. La plupart des constitutionnels pensèrent eux-mêmes qu'il y aurait du danger à aller aussi vite. De toutes parts, on demandait l'ordre du jour. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély n'eut pas de peine à démontrer que les mesures proposées jetteraient la France dans l'anarchie; il demanda qu'un Conseil exécutif fût nommé dans la journée et qu'un message fût envoyé à l'Empereur pour le remercier du sacrifice qu'il venait de faire au bonheur du peuple français; tout en apprenant à la Chambre qu'il avait été le premier à conseiller à Napoléon ce sacrifice nécessaire, il parla avec une émotion éloquente de l'homme que naguère chacun saluait du nom de grand, dont le jugement n'appartenait qu'à la postérité et qui venait d'abdiquer, sans rien stipuler pour sa sûreté et pour son avenir, le pouvoir que la nation lui avait remis. Ce langage conciliant, qui satisfaisait aux convenances du moment sans engager l'avenir, sembla calmer la Chambre. Les résolutions suivantes, présentées par l'orateur, furent adoptées sans opposition :

« La Chambre des représentants, considérant que le » premier intérêt de peuple français est le maintien des » lois qui assurent l'organisation de tous les pouvoirs,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» passe à l'ordre du jour sur les propositions qui ont été
» faites de se former en assemblée nationale.

» La Chambre arrête que son président et son bureau
» se retireront vers Napoléon pour lui exprimer au nom
» de la nation la reconnaissance et le respect avec lesquels
» elle accepte le noble sacrifice qu'il a fait à l'indépen-
» dance et au bonheur du peuple français.

» La Chambre arrête qu'il sera nommé sans délai une
» commission de cinq membres, dont trois seront choisis
» dans la Chambre des représentants et deux dans la
» Chambre des pairs, pour exercer provisoirement les
» fonctions du gouvernement, et que les ministres conti-
» nueront leurs fonctions, sous l'autorité de cette com-
» mission. »

Sur la demande de quelques députés qui ne se croyaient pas encore suffisamment garantis contre une résurrection nouvelle de l'Empire, un vote spécial décida que l'abdication était acceptée. M. Durbach ayant voulu constater qu'elle ne laissait aux alliés aucun motif de continuer la guerre, que la France, malgré ses pertes, était encore en mesure de repousser d'injustes exigences, et ayant, dans les développements auxquels il se livra, appelé l'Angleterre *notre éternelle ennemie*, cette qualification inopportune souleva contre lui, de la part d'une majorité préoccupée avant tout du besoin et du désir de la paix, des murmures qui l'obligèrent à quitter la tribune. M. Henri Lacoste fit part à l'assemblée d'avis qui lui étaient parvenus sur des ordres donnés pour opérer contre la repré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sentation nationale un nouveau 18 brumaire, mais le ministre de la guerre affirma que ces rumeurs étaient entièrement controuvées, que les troupes destinées à la défense de Paris avaient pour chefs les généraux les plus dévoués à la cause nationale, et il protesta que, pour son compte, tant qu'il aurait un commandement, aucune trahison n'était à craindre. Ces assurances furent reçues avec de vifs applaudissements. Sur la proposition de ce même ministre, qui dénonça les efforts faits par les malveillants pour désorganiser l'armée et pousser les gardes nationales à la désertion, la Chambre déclara la guerre nationale, appela tous les Français en état de porter les armes à la défense de la patrie et ordonna aux militaires et aux gardes nationaux mobilisés qui n'avaient pas rejoint leurs drapeaux ou qui les avaient abandonnés, de les rejoindre, sous peine d'être notés d'infamie et poursuivis suivant la rigueur des lois. Un débat s'étant établi sur le mode de nomination de la commission exécutive, on décida que trois de ses membres seraient choisis, non pas, conformément à la résolution primitive, *dans* la Chambre des représentants, mais *par* la Chambre des représentants, et les deux autres *par* la Chambre des pairs, combinaison nouvelle qui, en donnant au choix plus de latitude, favorisait les vues secrètes du duc d'Otrante; on décida aussi qu'il appartiendrait à cette commission de nommer les plénipotentiaires chargés de se rendre auprès des souverains étrangers. Le général Mouton-Duvernet, arrivant du Midi où il avait été envoyé en mission par le gouvernement,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

donna à la Chambre les détails les plus satisfaisants sur l'état de la frontière du côté des Alpes et sur l'ardeur que les populations de cette partie de la France témoignaient pour repousser l'invasion étrangère. Le ministre de la guerre communiqua à la Chambre des dépêches qu'il venait de recevoir et qui confirmaient les informations antérieures sur la bonne position du corps du maréchal Grouchy. Quelques applaudissements se firent entendre. Déjà on demandait à aller aux voix pour l'élection des membres de la commission exécutive, mais la Chambre crut devoir suspendre sa séance en attendant la réponse de la Chambre des pairs au message par lequel on lui avait transmis les résolutions prises dans la matinée.

Cette Chambre était réunie en permanence comme celle des représentants, mais, persistant dans l'attitude qu'elle avait prise la veille, elle se bornait à recevoir et à sanctionner les décisions votées par l'assemblée élective. Nous avons vu que trois des ministres étaient allés lui porter l'abdication impériale. Carnot avait été chargé de lui faire part du rapport plus satisfaisant reçu dans la matinée sur le ralliement d'une partie de l'armée du Nord. Cette communication donna lieu à une scène étrange et pénible. Le maréchal Ney, revenu, comme beaucoup d'autres généraux, de l'armée où il n'avait pas de commandement spécial, assistait à la séance. L'imagination encore ébranlée par l'affreux désastre dont il avait été témoin, accablé tout à la fois sous le poids des malheurs publics et de la situation désespérée qui en résultait pour lui-même, il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

était dans cet état d'exaspération nerveuse où les caractères faibles semblent ne pouvoir plus trouver de soulagement qu'à exagérer la grandeur du mal, en tournant leur irritation contre ceux qui s'efforcent d'y trouver un remède. Plus d'une fois il avait interrompu la lecture du rapport par de violentes dénégations. S'élançant à la tribune : « Les nouvelles, dit-il, que vient de vous lire le » ministre de l'intérieur sont fausses... L'ennemi est vain- » queur sur tous les points. J'ai vu le désordre puisque » je commandais sous les ordres de l'Empereur. » Le maréchal raconta ensuite, dans un langage inculte, mais énergique et pathétique, les principaux incidents de la bataille, les efforts désespérés de l'armée française, ses succès momentanés suivis d'une si effroyable déroute ; il sembla en jeter la responsabilité sur ceux qui n'avaient pas fait soutenir les corps engagés au Mont-Saint-Jean et sur Grouchy qu'on avait vainement attendu. « Et l'on ose » vous dire, ajouta-t-il, qu'il vous reste encore soixante » mille hommes sur la frontière ! Le fait est faux. C'est » tout au plus si le maréchal Grouchy a pu conserver dix » ou quinze mille hommes, il n'a pu se réunir au maréchal » Soult et on a été battu trop à plat pour qu'il soit en état » de résister à l'ennemi... Au surplus, il suffit d'être un » peu homme de guerre pour apercevoir que le rapport » qu'on vient de vous lire se contredit sur tous les points : » ... Grouchy a été battu aussi bien que nous ; si sa divi- » sion eût été intacte, il eût pu aider l'Empereur à rallier » les débris, et l'Empereur serait resté sur la frontière...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» Ce que je vous dis là est la vérité la plus positive... Ce » que M. le ministre de l'intérieur vous a lu concernant la » position du duc de Dalmatie est faux, il n'a pas été pos- » sible de rallier un seul homme de la garde. Voici notre » véritable position : l'ennemi est à Nivelles avec quatre- » vingt mille hommes; la plus grande partie de l'armée » prussienne ne s'est pas battue; dans six ou sept jours, » l'ennemi peut être devant Paris. Il n'y a pas d'autres » moyens de salut que de traiter avec lui. »

De telles paroles tombant d'une telle bouche frappèrent la Chambre de consternation. Elle ne pouvait pas deviner que le maréchal, dans le trouble où le jetaient la colère et le désespoir, dénaturait complétement les faits et que les assertions du ministre étaient au contraire parfaitement exactes. M. de Latour-Maubourg contesta aussi l'authenticité du rapport ministériel et ne parla de rien moins que de mettre en jugement le ministre de la guerre s'il était prouvé qu'il avait voulu tromper les Chambres. M. de Flahault, aide de camp de l'Empereur, affirma que le ministre avait dit vrai. Le maréchal Ney maintint ses dénégations, mais sur les réclamations de M. de Pontécoulant, beau-frère du maréchal de Grouchy, il désavoua toute intention d'inculper la conduite de ce dernier.

Un homme dont la déplorable situation ne pouvait être comparée qu'à celle du prince de la Moskowa, M. de Labédoyère, prit une tout autre attitude. Il faisait aussi partie de la Chambre des pairs. Lorsqu'elle eut à se prononcer sur les mesures que la Chambre des représentants

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avait prises par suite de l'abdication et qui préjugeaient en quelque sorte la déchéance de la dynastie impériale : « Je demande, dit-il, que nous déclarions si c'est Napo-
» léon II que nous proclamons ou bien si c'est un nouveau
» gouvernement que nous voulons adopter. C'est pour son
» fils que Napoléon a abdiqué. Quant à un gouvernement
» nouveau, souvenons-nous du gouvernement provisoire
» de 1814 et de ses résultats désastreux. Faudra-t-il donc
» que le sang français n'ait encore coulé que pour nous
» replacer sous le joug abject des étrangers, ou pour nous
» faire courber la tête sous un gouvernement avili, pour
» voir nos braves guerriers abreuvés d'humiliations et
» d'amertumes!... Il faut parler franchement : l'Empereur
» s'est expliqué, son abdication est indivisible, elle est
» nulle si on ne reconnaît pas son fils. » Le jeune orateur venait de soulever une question dont la Chambre n'avait garde de prendre l'initiative, ne se sentant pas la force de la résoudre. Elle fut écartée sur l'observation faite par quelques pairs que la proposition de M. de Labédoyère était intempestive et qu'il ne s'agissait pour le moment que d'adhérer aux résolutions de l'autre Chambre. « Il n'est
» pas à craindre, s'écria M. Thibaudeau, que ni la
» Chambre, ni le gouvernement provisoire, ni personne
» veuille ramener le gouvernement oppressif et avilissant
» sous lequel nous avons gémi pendant un an. L'ar-
» ticle 67 de l'acte additionnel est toujours en vigueur. »

La séance ayant ensuite été suspendue comme à la Chambre des représentants, les bureaux des deux assem-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

blées se transportèrent à l'Élysée pour remercier Napoléon du sacrifice qu'il venait de faire à la France. Le bureau de la Chambre élective se présenta le premier. Un bon nombre de députés s'y étaient adjoints. Pour parvenir à l'Élysée, il avait eu à traverser une foule de peuple qui continuait à pousser des acclamations en faveur de l'Empereur, mais il trouva déjà presque déserts les salons du palais, encombrés le matin encore de courtisans et de curieux. Il fut introduit avec le cérémonial accoutumé. Le maintien de Napoléon était noble et calme. Lorsque le président Lanjuinais lui eut donné lecture de la résolution de la Chambre, « Je vous remercie, répondit-il avec » quelque émotion. je vous remercie des sentiments que » vous m'exprimez Je désire que mon abdication puisse » faire le bonheur de la France, mais je ne l'espère pas ; » elle laisse l'État sans chef, sans direction politique. Le » temps perdu à me renverser aurait pu être employé à » mettre la France en état d'écraser l'ennemi. Je recom- » mande à la Chambre de renforcer promptement les » armées : qui veut la paix doit se préparer à la guerre. » Ne mettez pas cette grande nation à la merci des étran- » gers. Craignez d'être déçus dans vos espérances ; c'est » là qu'est le danger! Dans quelque position que je me » trouve, je serai toujours bien si la France est heureuse. » Je recommande mon fils à la France. J'espère qu'elle » n'oubliera pas que je n'ai abdiqué que pour lui. Je l'ai » fait aussi, ce grand sacrifice, pour le bien de la nation ; » ce n'est qu'avec ma dynastie qu'elle peut espérer d'être

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» libre, heureuse et indépendante. » Lanjuinais se borna à répliquer que la Chambre n'avait délibéré que sur l'abdication et qu'il lui rendrait compte des paroles de l'Empereur.

La députation de la Chambre des pairs succéda à celle de la Chambre élective. Elle avait à sa tête le vice-président Lacépède, un des hommes qui avaient eu le plus souvent l'occasion de faire entendre à Napoléon les adulations qu'on lui prodiguait au temps de sa prospérité. L'Empereur, très-mécontent du peu d'appui qu'il avait trouvé dans la pairie, malgré le soin qu'il avait mis à en choisir presque tous les membres parmi ceux qu'il considérait comme ses adhérents les plus dévoués, ne put contenir, à l'aspect de ses représentants, l'expression des sentiments pénibles dont il était agité : il leur parla avec aigreur, dans un style rapide et heurté ; il leur dit qu'il n'avait abdiqué que pour son fils et que son abdication deviendrait nulle, qu'il rentrerait dans ses droits, si l'on ne proclamait pas Napoléon II, que la marche que l'on suivait ramènerait les Bourbons, qu'on verserait bientôt des larmes de sang, qu'on se flâtterait vainement de l'espoir d'obtenir le duc d'Orléans, que les Anglais n'en voulaient pas, et que le duc d'Orléans lui-même ne voudrait pas monter sur le trône sans que la branche régnante eût abdiqué, parce qu'aux yeux des rois du droit divin ce serait aussi un usurpateur.

De pareilles réponses, la seconde surtout, n'étaient pas propres à satisfaire l'opinion. Les présidents des deux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

députations se concertèrent pour les fondre dans une rédaction commune qui en laissait subsister les traits généraux, mais qui en effaçait complétement la physionomie et leur ôtait le caractère d'une protestation. Ce texte ainsi modifié, dans lequel il n'était pas question du duc d'Orléans, fut seul communiqué aux Chambres et publié dans les journaux.

Dans la soirée, les Chambres reprirent leurs séances pour nommer les membres de la commission exécutive. Fouché aurait désiré que les choix de la Chambre des représentants s'arrêtassent sur lui d'abord, puis sur le maréchal Macdonald et sur l'ancien sénateur Lambrechts, ou sur M. Flaugergues. Ces noms étaient bien disparates, mais un tel mélange convenait aux allures tortueuses du duc d'Otrante. Une fraction de l'assemblée portait, avec le maréchal Macdonald, M. de La Fayette, qui aurait fort désiré être nommé, mais il était repoussé par tout ce qui tenait au parti impérial et aussi, dit-on, par ceux qui formaient des vœux pour la royauté du duc d'Orléans. Fouché, qui redoutait la sévérité et la roideur de ses principes, mit tous ses soins à l'écarter. Habile à exciter contre lui les préventions les plus diverses, aux uns il le dénonçait comme un ennemi déclaré de la dynastie napoléonienne, aux autres comme un royaliste, à d'autres encore comme un fanatique adorateur des droits de l'homme, comme un républicain ; il affectait de déprécier sa capacité, de le tourner en ridicule, de dire qu'il était bon tout au plus à commander la garde nationale. Pour des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

motifs analogues, il aurait voulu aussi écarter Carnot. Ces intrigues n'eurent qu'un succès incomplet. Au premier tour de scrutin, sur 511 votants, Carnot obtint 324 voix, Fouché 296, La Fayette 152, Macdonald 137, Flaugergues 46, Lambrechts, 42. Carnot et Fouché, ayant seuls la majorité, furent immédiatement proclamés. Un second tour donna 350 voix au genéral Grenier sur 504; il fut également proclamé, et la Chambre se sépara à huit heures du soir.

Il en était près de neuf lorsque la Chambre des pairs se réunit. Elle était plus nombreuse qu'à la séance du matin, et en y voyant arriver en un seul groupe les princes Joseph et Lucien avec le cardinal Fesch, les ministres, les grands dignitaires, les généraux les plus attachés à l'Empire, on put prévoir qu'une dernière tentative allait être faite pour sauver la dynastie après avoir sacrifié Napoléon.

Lucien monta à la tribune. « Il s'agit, dit-il, d'éviter » la guerre civile, de savoir si la France est une nation » indépendante et libre. L'empereur est mort, vive l'em- » pereur! L'empereur a abdiqué, vive l'empereur! Il ne » peut y avoir d'intervalle entre l'empereur qui meurt ou » qui abdique et son successeur. Telle est la maxime sur » laquelle repose une monarchie constitutionnelle. Toute » interruption est une anarchie. Je demande qu'en con- » formité de l'acte constitutionnel, la Chambre des pairs, » qui a juré fidélité à l'Empereur et aux constitutions, » déclare, sans délibération, par un mouvement spontané » et unanime, devant le peuple français et les étrangers,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» qu'elle reconnaît Napoléon II, comme empereur des » Français. J'en donne le premier l'exemple et lui jure » fidélité. Si une minorité factieuse voulait attenter à la » dynastie et à la constitution, ce n'est pas dans la » Chambre des pairs que l'on trouverait des traîtres et » que les factieux rencontreraient un appui. »

Cet appel à la légitimité impériale, accueilli par les cris d'adhésion de quelques pairs, excita des murmures dans la majorité. M. de Pontécoulant se rendit l'organe de l'opposition. S'attaquant à la position personnelle de Lucien qui, avant 1814, brouillé avec l'Empereur, n'avait pas été déclaré prince français et qui avait accepté du pape, dans son exil, le titre de prince de Canino : « Je demande au » prince, dit-il, à quel titre il parle dans cette Chambre. » Est-il Français? Je ne le reconnais pas comme tel. Sans » doute, je le trouve Français par ses sentiments, ses ta- » lents, les services qu'il a rendus à la liberté..., mais lui, » qui invoque la constitution, n'a pas de titre constitu- » tionnel. Il est prince romain. » — A ces mots, Lucien voulut interrompre l'orateur pour expliquer sa situation. — « Vous répondrez après, reprit M. de Pontécoulant, » respectez l'égalité dont vous avez tant de fois donné » l'exemple. » Puis, faisant ressortir ce qu'il y avait jusqu'à un certain point de contradictoire entre la proposition du prince et les résolutions prises dans la matinée : « Que veut le préopinant? dit-il. Qu'on proclame Napo- » léon II? Je suis loin de me prononcer contre ce parti, » mais je déclare que quels que soient mon respect et mon

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» dévouement pour l'Empereur, je ne reconnaîtrai jamais
» pour roi un enfant qui ne résiderait pas en France. On
» irait bientôt retrouver je ne sais quel sénatus-consulte,
» on nous dirait que l'Empereur doit être considéré comme
» étranger ou captif, que la régence est étrangère ou cap-
» tive, et l'on nous donnerait une autre régence qui nous
» amènerait la guerre civile. Je demande que l'on déli-
» bère sur cette question, si elle ne paraît pas de nature à
» être écartée par un ordre du jour qui ne préjuge rien.
» On nous parle d'une minorité factieuse... Sommes-nous
» des factieux, nous qui voulons la paix? Je suis loin de
» croire que ce soit une minorité qui repousserait une
» proposition dont l'effet serait de fermer la porte à toute
» négociation... »

Les conclusions de ce discours, dont l'expression manquait de logique et de netteté, mais dont la pensée était claire et répondait à celle de la majorité, furent appuyées par le comte Boissy d'Anglas. M. de Labédoyère se chargea de les réfuter. Exaspéré par ces témoignages non équivoques de la disposition où était la Chambre de se séparer de la dynastie impériale : « Je répéterai, s'écria-t-
» il, ce que j'ai dit ce matin. Napoléon a abdiqué en fa-
» veur de son fils, son abdication est nulle si on ne pro-
» clame pas à l'instant Napoléon II. Et qui s'oppose à
» cette résolution? Ce sont ces hommes, constants adora-
» teurs du pouvoir, qui savent se détacher d'un monarque
» avec autant d'habileté qu'ils en montrèrent à le flatter.
» Je les ai vus aux pieds du souverain heureux, ils s'en

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» éloignent quand il est dans le malheur. Ils repoussent » Napoléon II, parce qu'ils sont pressés de recevoir la loi » des étrangers à qui ils donnent le nom d'alliés, d'amis » peut-être... Si l'on refuse de proclamer le Prince Impé- » rial, je le déclare, Napoléon doit tirer l'épée. Il se verra » à la tête d'une armée de cent mille hommes. Tous les » cœurs généreux viendront à lui... Malheur à ces vils » généraux qui l'ont abandonné et qui peut-être, en ce » moment, méditent de nouvelles trahisons! » — A cette apostrophe, lancée avec une expression et des gestes frénétiques, les murmures qui s'étaient déjà fait entendre éclatèrent avec plus de violence. M. de Labédoyère, dominant le tumulte de sa voix tonnante, poursuivit ainsi son discours : « Napoléon... a fait ce qu'il devait au pays, » à lui-même. Mais la nation serait-elle digne de lui si, » pour la seconde fois, elle l'abandonnait dans les re- » vers?... Quoi! il y a quelques jours à peine, à la face » de l'Europe, devant la France assemblée, vous juriez de » le défendre! Où sont donc ces serments, cette adresse, » ces milliers d'électeurs organes de la volonté du peu- » ple? Napoléon les retrouvera si, comme je le demande, » on déclare que tout Français qui désertera ses drapeaux » sera jugé selon la rigueur des lois, que son nom sera » déclaré infâme, sa maison rasée, sa famille proscrite. » Alors, plus de traîtres, plus de ces manœuvres qui ont » occasionné les dernières catastrophes et dont peut-être » quelques auteurs siégent ici. » En prononçant ces derniers mots, M. de Labédoyère regardait, dit-on, le maré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chal Ney. La Chambre stupéfaite s'était levée tout entière, des cris de rappel à l'ordre partaient de tous les bancs. Vainement M. de Labédoyère insistait pour qu'on l'écoutât : « Je n'écoute rien, lui cria M. de Valence. Désavouez » ce que vous avez dit.» — « Jeune homme, dit le maréchal » Masséna, vous venez de vous oublier. » — « Il se croit » encore au corps de garde! » s'écria M. Alexandre de Lameth. M. de Labédoyère, ne se possédant plus, jeta à la Chambre entière, siégeant dans la salle de l'ancien Sénat, cette phrase terrible : « Il est donc décidé, grand Dieu! » que l'on n'entendra jamais dans cette enceinte que des » voix basses ! » Des clameurs furieuses le forcèrent enfin à quitter la tribune et le président le rappela à l'ordre au milieu d'un violent tumulte.

La discussion continua ensuite avec plus de calme. Le comte Cornudet, pour concilier autant que possible toutes les opinions, fit remarquer que le procès-verbal, en constatant l'abdication de l'Empereur, constaterait aussi la réclamation de Lucien en faveur des droits de Napoléon II, que ces droits seraient ainsi réservés, mais que Napoléon II étant prisonnier hors de France, le premier besoin du pays était la formation d'un gouvernement provisoire. M. de Ségur, le duc de Bassano, le prince Joseph, M. Rœderer, M. de Flahault demandèrent que le gouvernement provisoire prît le titre de régence et s'exerçât au nom du jeune Napoléon dont ils invoquaient le droit héréditaire. MM. Cornudet, Alexandre de Lameth, Quinette, Thibaudeau, de Pontécoulant repoussèrent au contraire ce nom

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de régence, précisément parce qu'il tranchait la question. Alexandre de Lameth, expliquant nettement la pensée commune, dit qu'en proclamant la dynastie de Napoléon, on s'ôterait tout moyen de négocier avec les alliés et qu'il serait peu raisonnable, d'ailleurs, de se donner pour chef un enfant placé sous la main de l'étranger, après s'être tant empressé d'écarter son père en qui on pouvait mettre encore quelque espoir de salut. Il ajouta que la question de savoir au nom de qui gouvernerait la commission exécutive n'était pas posée en ce moment, qu'on pourrait l'examiner plus tard, mais qu'il ne s'agissait pour l'instant que de compléter cette commission en nommant les deux membres dont l'élection avait été réservée à la Chambre des pairs, et qu'on devait y procéder sans retard. Cet avis, appuyé par M. Quinette et même par un des ministres, le duc Decrès, qui se plaignit qu'on oubliât les dangers de la patrie pour s'occuper des personnes, ne pouvait manquer de l'emporter. Une grande majorité ayant voté la clôture de la discussion, on passa à l'élection. Il y eut trois tours de scrutin. Sur 70 votants, le duc de Vicence réunit 52 suffrages, le baron Quinette 48; tous les deux furent proclamés membres de la commission exécutive. Lucien, sur qui les impérialistes réunirent leurs voix, n'en eut que 18. Il était près de minuit lorsque les pairs se séparèrent.

Quatre jours s'étaient à peine écoulés depuis la bataille de Waterloo et déjà l'Empire n'existait plus. Deux journées avaient suffi à la Chambre des représentants pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

abattre l'édifice ébranlé par la victoire des alliés. La crise que je viens de raconter présente un bien triste spectacle. Napoléon s'y montra au-dessous de lui-même, partagé entre son bon sens qui ne lui laissait plus apercevoir aucun moyen de salut et ses passions qui l'entraînaient par moments vers des illusions bientôt abandonnées, et hors d'état d'opposer à l'infortune cette dignité calme qui honore les grands hommes tombés dans le malheur, par laquelle ils dominent ou dissimulent le trouble de leur âme, mais qui ne peut s'appuyer que sur une certaine générosité d'âme dont la nature ne l'avait pas doué. La Chambre des représentants, investie par les circonstances du pouvoir suprême, ne comprit pas toute l'étendue des devoirs qui lui étaient imposés. Deux routes s'ouvraient devant elle. Elle pouvait, n'écoutant que la voix du sentiment national, oubliant ses rancunes, ses justes griefs même, s'unir étroitement au chef de l'État pour opposer à l'ennemi une résistance énergique, pour tourner contre lui toutes les ressources du pays ; ce parti n'eût probablement pas ramené la victoire, au moins d'une manière définitive et décisive, mais on peut croire qu'en faisant respecter la France, en la montrant forte encore, capable de prolonger la lutte, il eût disposé les étrangers à lui offrir des conditions moins dures, à la traiter avec plus de ménagements. On comprend pourtant que la Chambre ait répugné à prodiguer les dernières ressources du pays pour tenter une résistance désespérée qui pouvait appeler sur lui d'effroyables calamités, on comprend que, pour rendre pos-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sible un arrangement avec les alliés victorieux, elle ait cru devoir sacrifier Napoléon trahi par la fortune et aussi sa dynastie dont il était la seule force; mais en adoptant cette politique de prudence, il fallait avoir le courage d'aller jusqu'au bout, il fallait comprendre qu'il n'y avait rien de possible entre Napoléon et Louis XVIII, et entrer sans retard en accommodement avec ce prince qui, vraisemblablement, eût consenti à payer de quelques concessions l'avantage d'être reconnu et proclamé dans sa capitale avant que les étrangers n'y eussent pénétré. On peut même conjecturer qu'une telle politique, si elle n'eût pas prévenu l'invasion et l'occupation de la France, en eût modifié le caractère. Il y avait sans doute à tout cela de grandes difficultés : les dispositions du peuple des faubourgs, celles de l'armée étaient hostiles aux Bourbons, et il y aurait eu péril à trop les brusquer ; mais comme les autres classes inclinaient généralement vers un arrangement avec la royauté, comme beaucoup de généraux mêmes y étaient portés, comme Fouché, devenu l'homme principal de la situation, l'était également, la chose pouvait se tenter avec des chances raisonnables de succès. Malheureusement la grande majorité de la Chambre avait de tout autres vues : sa haine pour la royauté des Bourbons était pour le moins égale à celle que lui inspirait Napoléon, elle croyait pouvoir les écarter l'un et l'autre, et, dans son orgueilleuse inexpérience, elle se flattait de l'espoir de tenir la France entre ses mains, de pouvoir la remanier à son gré et lui donner les institutions et le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gouvernement qu'elle choisirait en vertu de certaines théories abstraites ; elle doutait à peine que les étrangers lui laissassent à cet égard toute liberté. Toutes les difficultés, tous les périls lui paraissaient surmontés parce que Napoléon était tombé.

Cette dernière illusion était partagée, il faut le dire, par tout ce qui n'était pas bonapartiste, c'est-à-dire par les classes supérieures et moyennes à peu près entières, au moins à Paris. C'était l'intime conviction des gens d'affaires, des spéculateurs. Nous avons vu que, le 21 juin, la nouvelle de la défaite de Waterloo et la probabilité de la déchéance ou de l'abdication de Napoléon avaient fait remonter la rente de 53 francs à 55. Le 22, cette abdication n'étant plus douteuse, la rente atteignit le taux de 60 francs !

Le parti de l'ancien régime, celui du royalisme exclusif, n'avait pris aucune part, au moins apparente, à ce qui venait de se passer. Outre qu'il n'était pas représenté dans les Chambres, ce parti n'a jamais exercé beaucoup d'action à Paris. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de son inaction en cette circonstance ; ce qui peut paraître plus singulier, c'est que, sur le seul point de la France où il eût pris les armes contre l'Empire et en faveur de la légitimité, il les déposait au moment même où l'Empire, en s'écroulant, ouvrait des chances prochaines au retour des Bourbons.

Nous avons vu qu'après la mort de Louis de La Rochejaquelein, tué au combat des Mattes, l'insurrection ven-

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

déenne avait paru se ranimer, et qu'elle s'était donné un nouveau généralissime dans la personne de M. de Sapinaud. Un troisième débarquement d'armes et de munitions envoyées d'Angleterre étant annoncé, l'ordre fut donné à tous les chefs de se diriger vers la côte pour aller le protéger. La Roche-Servière était indiqué comme le point de réunion. Ils y arrivèrent le 19 et le 20 juin, mais le général Lamarque, informé de leurs mouvements, s'y porta avec l'armée impériale. Son avant-garde fut repoussée avec perte par le corps de M. d'Autichamp qui lui était très-supérieur en nombre. Ce premier succès enflamma l'ardeur des soldats de M. de Suzannet et d'un autre chef de division, M. de Saint-Hubert ; ils demandèrent à grands cris qu'on les menât à l'ennemi pour le combattre à leur tour. Il résulta, pendant la nuit, de cet élan inconsidéré, quelques fausses dispositions qui séparèrent momentanément les divers corps. Le lendemain 21, à la pointe du jour, Lamarque, arrivant devant la Roche-Servière avec les divisions des généraux Travot et Brayer, attaqua les Vendéens, forts de dix-huit à vingt mille hommes, sans leur donner le temps de se reconnaître et de réparer les désordres de la nuit. Ses soldats, qui venaient d'apprendre la victoire de Ligny et qui ignoraient encore la défaite de Waterloo, se précipitèrent avec fureur sur les hauteurs occupées par les Vendéens ; le corps de M. de Saint-Hubert fut dispersé en un moment, celui de M. de Suzannet ne tarda pas à être également accablé après que son intrépide chef fut tombé mortellement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

blessé ; restait celui de M. d'Autichamp, retranché dans une position formidable ; mais assailli de front, menacé d'être tourné sur ses flancs et de se voir fermer toute retraite, il abandonna bientôt le champ de bataille où gisaient, dit-on, douze ou quinze cents insurgés.

Ce fut le dernier effort de l'insurrection. Le corps d'Auguste de La Rochejaquelein, qui n'avait pu prendre part au combat, se retira aux Aubiers et à Chatillon où il conclut une suspension d'armes de trois jours avec l'officier général qui commandait sur ce point les forces impériales. Le général Lamarque s'empressa de profiter du découragement des vaincus pour leur faire porter des paroles de paix avec la nouvelle de la victoire de Ligny. Le 26, une convention signée à la Cressonnière, auprès de Chollet, et à laquelle adhérèrent tous les chefs de la rive gauche de la Loire mit fin à la guerre civile. Ceux de la rive droite, M. d'Andigné particulièrement, qui avaient appris sur ces entrefaites la catastrophe de Waterloo, refusèrent d'y accéder, mais, de ce côté, l'insurrection n'avait jamais eu beaucoup d'activité. Peu de jours après, les autorités de la Sarthe conclurent une suspension d'armes avec les royalistes manceaux.

Ainsi finit cette seconde guerre de la Vendée où les populations montrèrent peu d'élan et de persévérance, mais où tant de braves gentilshommes, se dévouant, sans beaucoup d'apparence de succès, pour la cause qu'ils regardaient comme celle du droit et de la légitimité, trouvèrent la mort en essayant de rallier leurs compagnons

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'armes. C'est sur ces braves chevaliers, c'est sur les héroïques grenadiers de Waterloo que la pensée doit s'arrêter lorsqu'on veut trouver quelque chose à admirer pour se distraire du spectacle des bassesses, des trahisons, des défaillances de toute espèce qui déshonorent cette triste époque.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XVI

— 1815 —

Fouché est nommé président de la commission exécutive. — Ses intrigues pour ramener les Bourbons, en trompant les Chambres et le gouvernement lui-même. — Envoi de plénipotentiaires aux souverains alliés pour traiter de la paix, et de commissaires aux généraux pour conclure un armistice. — Napoléon à la Malmaison. — Ses longues irrésolutions. — Arrivée des armées anglaise et prussienne devant Paris. — Louis XVIII rentre en France. Renvoi de M. de Blacas. Triomphe de M. de Talleyrand et du parti constitutionnel. Proclamation de Cambrai. — Départ de Napoléon pour Rochefort. — Événements de la guerre sur le Rhin, en Savoie, etc. — Mouvements royalistes dans le Midi. Massacres de Marseille. Vœux de la population parisienne pour la paix et la restauration des Bourbons. Opposition violente dans la Chambre des représentants et dans l'armée. — Combat de Versailles. — Reddition de Paris. Émeute des fédérés. — Négociations secrètes de Fouché avec le duc de Wellington et avec la cour de Louis XVIII qui l'accepte pour ministre. — Entrée des alliés à Paris. — Dissolution de la commission exécutive et des Chambres. Protestation de la Chambre des députés. — Entrée du Roi. — Napoléon se livre aux Anglais.

Le choix des membres de la commission exécutive avait singulièrement affaibli les espérances de ceux qui s'étaient attendus à voir sortir, de la crise dans laquelle le pays était engagé, une combinaison propre à rallier les partis dans un système d'ordre et de liberté. Une seule

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pensée avait présidé à ce choix, la haine passionnée de la monarchie des Bourbons. Des cinq membres du nouveau gouvernement provisoire, trois, Carnot, Fouché et Quinette, avaient voté la mort de Louis XVI, et l'opinion erronée qui attribuait au duc de Vicence une part dans l'assassinat du duc d'Enghien élevait entre lui et la famille royale une infranchissable barrière; le général Grenier n'avait dans son passé aucun souvenir de cette nature, mais on le savait fort attaché à la cause de la Révolution.

J'ai dit que ces nominations, dans leur ensemble, n'avaient que médiocrement répondu aux espérances du duc d'Otrante. Le seul de ses collègues sur qui il exerçât un véritable ascendant et qu'il pût espérer dominer, c'était Quinette. Il pouvait donc craindre de ne pas avoir la majorité dans l'élection que la commission allait avoir à faire de son président, et, cependant, il lui importait grandement d'obtenir la présidence qui, en le constituant le chef et le représentant du pouvoir, devait lui donner l'initiative et une certaine indépendance d'action. Le duc de Vicence et le général Grenier étaient disposés à voter pour Carnot.

Ce fut pourtant le duc d'Otrante qui fut élu, parce qu'il se donna sa voix à lui-même, parce que Quinette lui donna la sienne et parce que Carnot, soit qu'il ne désirât pas la présidence, soit qu'une sorte de pudeur l'empêchât de porter son propre nom sur son bulletin, vota aussi pour lui.

C'est le 23 juin, dans la matinée, que la commission,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

réunie aux Tuileries, inaugura ainsi son gouvernement. Elle nomma ensuite son secrétaire général : ce fut le comte Berlier, conseiller d'État, autre régicide.

L'entrée du duc d'Otrante, de Carnot et du duc de Vicence dans la commission exécutive, avait laissé vacants trois des départements ministériels. De plus, l'archichancelier Cambacérès s'était démis, aussitôt après l'abdication, du ministère de la justice qu'il n'avait accepté qu'à contre-cœur. On s'empressa de pourvoir à ces vacances : le comte Boulay de la Meurthe, qui déjà dirigeait sous l'archichancelier le département de la justice, en devint ministre titulaire ; le portefeuille des affaires étrangères fut donné au baron Bignon, sous-secrétaire d'État sous le duc de Vicence, celui de l'intérieur au frère de Carnot, le général Carnot-Feulins, celui de la police au comte Pelet de la Lozère, conseiller d'État, attaché avant 1814 à cette administration.

Le maréchal Masséna fut nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris, le général Andréossy remplaça le comte Hullin dans le commandement de la 1re division militaire, le général Drouot fut appelé à celui de la garde. Peu de jours après, le comte Réal, préfet de police, étant tombé malade, on lui donna pour successeur M. Courtin, procureur impérial auprès du tribunal de première instance.

Tandis que les Tuileries voyaient ainsi organiser le gouvernement provisoire, d'autres préoccupations régnaient à l'Élysée où Napoléon continuait à résider. Ceux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui, dans l'émotion des deux jours précédents, l'avaient le plus vivement pressé d'abdiquer parce qu'ils croyaient ainsi sauver sa dynastie, regrettaient maintenant de l'avoir entraîné à une résolution qui n'avait pas atteint le but vers lequel elle était dirigée. Les débats qui avaient eu lieu la veille dans les Chambres prouvaient assez qu'elles étaient peu disposées à tenir compte des droits du jeune Napoléon. On se repentait d'avoir fait un si grand sacrifice dans l'espoir d'un résultat qui n'était pas obtenu. Les nouvelles que l'on continuait à recevoir de l'armée prouvaient d'ailleurs de plus en plus qu'on s'était exagéré les conséquences du désastre de Waterloo, et qu'il restait encore des ressources. L'armée principale, bien qu'affaiblie par de nombreuses désertions, bien qu'abandonnée par plusieurs généraux et par un grand nombre d'officiers, se ralliait à Avesnes, à Guise, à Laon, par les soins du maréchal Soult, du prince Jérôme et de quelques autres chefs. Comme je l'ai déjà dit, l'armée de Grouchy était intacte. Après avoir, le 18 au soir et le 19 au matin, chassé les Prussiens de Wavre et couronné les hauteurs qui couvrent la route de Bruxelles, recevant, avec la nouvelle de la grande défaite, l'ordre de se replier sur le territoire français par la route de Namur, le maréchal s'était porté sur cette ville sans que l'ennemi le poursuivît bien vivement; il y avait battu un corps prussien qui voulait occuper les défilés de la Meuse, et, le 20, il était arrivé à Dinan, près de la frontière, ramenant son matériel, ses équipages et n'ayant perdu qu'un nombre d'hommes inférieur à celui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il avait fait perdre à l'ennemi. Aucun obstacle ne le séparait plus des restes de l'armée de Waterloo.

Napoléon, en apprenant la formation de la commission exécutive, avait dit qu'il n'avait pas entendu abdiquer au profit d'un directoire. Le bruit courait que, se considérant comme dégagé de son abdication si on violait la condition qu'il y avait mise, il pensait à aller se mettre à la tête de l'armée. Une grande fermentation régnait dans les faubourgs, parmi les fédérés et même parmi les soldats. Des émissaires se mêlaient aux groupes populaires et pénétraient même dans les casernes, disant que la proclamation de Napoléon II pouvait seule préserver la France du retour des Bourbons ramenés par l'étranger.

Le parti bonapartiste, sortant de son abattement, résolut de livrer un dernier combat. MM. Defermon, Boulay de la Meurthe et Regnaud de Saint-Jean-d'Angély étaient, à la Chambre des représentants, ses champions principaux. Le 23 juin, le jour même où s'installait la commission exécutive, MM. Bérenger et Dupin ayant proposé de déclarer ses membres collectivement responsables et de les obliger à prêter serment d'obéissance aux lois et de fidélité à la nation, M. Defermon demanda au nom de qui agirait ce gouvernement. « Nous avons, dit-il, un » empereur dans la personne de Napoléon II... Napo- » léon Ier a régné en vertu de nos lois fondamentales, » Napoléon II est donc notre souverain. Lorsqu'on verra » que nous nous prononçons en faveur du chef que nos » constitutions nous ont désigné, on ne pourra plus dire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» à la garde nationale que c'est parce que vous attendez » Louis XVIII que vous ne délibérez pas. Nous rassure- » rons l'armée et il n'y aura plus de doute sur le maintien » constitutionnel de la dynastie de Napoléon. » L'orateur avait fait preuve d'habileté en plaçant ainsi la cause impériale sous la protection de la haine qu'une grande partie de la Chambre portait aux Bourbons. Aussi avait-il été vivement applaudi, et lorsqu'il eut fini de parler, des cris de *vive l'Empereur!* éclatèrent avec violence; une foule de députés étaient debout, agitant leurs chapeaux, et l'on décida que le procès-verbal ferait mention du mouvement qui venait d'avoir lieu. M. Bérenger, tout en protestant qu'il n'était pas étranger au sentiment qui se manifestait et qu'il reconnaissait Napoléon II comme le successeur de son père, supplia l'assemblée de ne pas procéder par acclamation, sous l'influence de l'enthousiasme, et de remettre son vote au lendemain. Les longs développements dans lesquels il entra ayant paru calmer l'exaltation des représentants, M. Boulay de la Meurthe essaya de la ranimer: « Je remarque avec surprise, dit-il, » du silence, de l'hésitation. Je crois pourtant qu'il n'est » aucun de nous qui ne professe que Napoléon II est » notre empereur; mais, hors de cette enceinte, il en est » qui parlent autrement. L'assemblée serait perdue, la » France périrait si le fait pouvait être mis en doute... » L'empereur est mort, l'empereur vit. Napoléon Ier a » déclaré son abdication, par cela seul Napoléon II est » empereur... J'irai plus loin, car je n'ai pas de porte de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» derrière, d'arrière-pensée... Je vois que nous sommes » entourés de beaucoup d'intrigants, de factieux qui vou- » draient faire déclarer le trône vacant afin d'y placer les » Bourbons. Si le trône était vacant, la France ne tarderait » pas à éprouver le misérable sort de la Pologne, les » puissances alliées se partageraient ses plus belles pro- » vinces, et si elles assignaient aux Bourbons un coin de » l'Empire, ce serait dans l'espoir de s'en emparer aussi » plus tard. » De nouvelles acclamations s'étaient élevées, les tribunes mêmes y avaient pris part, mais, cette fois, il s'y était mêlé des signes d'impatience, des dénégations, des murmures. M Boulay de la Meurthe, sans se laisser arrêter, continua ainsi : « ... Je vais mettre le doigt sur la » plaie. Il existe une faction d'Orléans... On a beau m'in- » terrompre, je parle d'après des renseignements certains. » Je sais que cette faction est purement royaliste, je sais » qu'elle a séduit quelques patriotes qui ne voient pas que » si le duc d'Orléans acceptait la couronne, ce serait pour » la remettre à Louis XVIII. Il faut que l'assemblée pro- » clame à l'instant qu'elle reconnaît Napoléon II pour » empereur des Français. »

Le débat se prolongea avec une grande vivacité. Le général Mouton-Duvernet, Garat, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, dans un discours habile et fortement raisonné, appuyèrent l'avis ouvert par MM. Defermon et Boulay de la Meurthe. Il importait, disaient-ils, pour soutenir l'ardeur et le dévouement de l'armée, qu'elle sût pour qui elle versait son sang. Cette observation, qui ne manquait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas de vérité, excita de violents murmures, précisément parce qu'on en comprenait la force. On crut y répondre en disant que l'armée se battait pour la nation. L'opposition, par l'organe de MM. Penières, de Maleville, Dupin, Bigonnet, Duchesne, réclamait l'ajournement. La plupart dissimulaient leur pensée réelle, celle de l'exclusion de la dynastie impériale. Quelques-uns, cependant, rappelaient que Napoléon II était en Autriche aussi bien que sa mère. M. Dupin demanda si, lorsque Napoléon Ier s'était jugé hors d'état de sauver le pays, seule explication possible de son abdication, on pensait pouvoir attendre d'un enfant ce qu'on n'avait pas espéré d'un héros. Il adjura l'assemblée de ne pas jeter la discorde dans le pays en prenant sur elle d'interpréter le vœu de la nation et de lui dicter un choix. « On demande, dit-il » encore, ce que nous avons à opposer à l'ennemi. Je ré- » pondrai : la nation. C'est au nom de la nation qu'on se » battra, qu'on négociera ; c'est de la nation qu'on doit » attendre le choix du souverain ; c'est la nation qui pré- » cède tout gouvernement et qui lui survit. »

Il y avait de l'hésitation dans l'assemblée. La position était difficile : un vote formel en faveur de Napoléon II eût engagé la Chambre dans une voie d'où il eût ensuite été malaisé de la faire sortir ; un vote positivement contraire pouvait décider Napoléon à ressaisir le pouvoir et lui rallier des partisans. Fouché redoutait surtout ce dernier péril. Il avait eu, pendant la nuit précédente, avec quelques-uns des députés les plus influents,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une conférence dans laquelle il s'était attaché à les convaincre de la nécessité de quelque concession qui pût détourner l'orage. Son confident habituel, Manuel, monta à la tribune. Il commença par établir que la proposition d'ajournement était inconstitutionnelle, que Napoléon n'ayant pas été déposé, mais ayant abdiqué, son fils était légalement appelé à lui succéder. Passant en revue les divers partis qui divisaient la nation, le parti impérialiste lui-même, le parti républicain, dont il parut à peine admettre l'existence, le parti royaliste, qu'il présenta comme contraire aux vœux, aux intérêts du pays, tout en traitant ses membres avec beaucoup de ménagement, le parti orléaniste enfin, qui, suivant lui, réunissait beaucoup d'opinions, parce qu'il offrait plus de chances qu'aucun autre pour la liberté et le bonheur du peuple, parce qu'il donnait des garanties aux principes et aux hommes de la Révolution, il fit remarquer que proclamer la vacance du trône au milieu de tels dissentiments, ce serait éveiller et justifier toutes les prétentions et appeler en quelque sorte la guerre civile; il en tira la conséquence que, par cela même qu'on avait mis en doute les droits de Napoléon II, ces droits devaient être formellement reconnus et que, s'il y avait dans cette reconnaissance des inconvénients au point de vue de l'étranger, ils étaient plus que compensés par les avantages qui s'y attachaient; il eut soin, d'ailleurs, de faire entendre que si la suite des événements et l'opposition des puissances alliées exigeaient plus tard l'abandon de cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

combinaison, la Chambre, après avoir fait ce qui dépendait d'elle pour en assurer le succès, serait en mesure de la sacrifier aux intérêts de la patrie qu'elle mettrait toujours au-dessus de ceux d'un individu; il insinua qu'on s'en était réservé la possibilité en substituant à la régence constitutionnelle, dans laquelle les frères de Napoléon auraient occupé une place, un gouvernement provisoire composé d'hommes que leur situation mettait à l'abri de toute autre influence que celle de la volonté nationale. Il proposa enfin de terminer la discussion par le vote suivant : « La Chambre des représentants, délibérant sur » les diverses propositions faites dans sa séance et men- » tionnées dans son procès-verbal, passe à l'ordre du jour » motivé : 1° sur ce que Napoléon II est devenu empereur » des Français par le fait de l'abdication de Napoléon Ier » et par la force des constitutions de l'Empire; 2° sur ce » que les deux Chambres ont voulu et entendu, par leur » arrêté à la date d'hier portant nomination d'un conseil » de gouvernement provisoire, assurer à la nation les ga- » ranties dont elle a besoin, dans les circonstances extraor- » dinaires où elle se trouve, pour sa liberté et pour son » repos, au moyen d'une administration qui ait toute la » confiance du peuple. »

Quelque dextérité que Manuel eût portée dans son langage, les impérialistes auraient pu facilement comprendre que la satisfaction qu'il proposait de leur donner était purement illusoire, mais il est des temps où les partis, affaiblis et découragés par le malheur, sont dis-

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

posés à accepter comme des avantages importants les concessions les plus insignifiantes, peut-être parce qu'ils espèrent, en affectant d'y attacher un grand prix, en augmenter réellement la valeur. Les partisans de l'Empire, croyant ou feignant de croire que tout était gagné du moment que les droits de Napoléon II étaient constatés par un vote, accueillirent par de vifs applaudissements la proposition de Manuel. Le parti opposé lui sut gré d'avoir ouvert à la Chambre une issue pour sortir sans encombre du défilé où on l'avait poussée, et l'ordre du jour motivé, dont la conception appartenait au duc d'Otrante, fut voté à l'unanimité, aux cris de *Vive Napoléon II!* Un représentant demanda qu'un message fût envoyé à l'Empereur pour l'informer de ce qui venait de se passer, mais cette proposition excita des murmures et ne fut pas mise aux voix. La Chambre décida ensuite, sur la motion de M. Jay, qu'elle nommerait le lendemain, dans les bureaux, la commission chargée de préparer un projet de constitution.

La résolution provoquée par Manuel fut transmise aussitôt à la Chambre des pairs. Elle la plaçait dans un assez grand embarras. Cette Chambre s'était refusée la veille à proclamer Napoléon II, moins encore, peut-être, par l'impulsion de ses propres sentiments que dans la crainte d'entrer en collision avec l'assemblée élective. Maintenant, en persistant dans ce refus, elle s'exposait à cette collision. La prudence et la conséquence n'étaient pas faciles à mettre d'accord. Il y eut un moment d'hésitation,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mais il suffit, pour y mettre fin, de l'observation faite par un pair, que le refus de la veille n'avait été qu'un ajournement. Après un discours de Thibaudeau, plein de déclamations injurieuses contre les Bourbons, la Chambre accéda, à l'unanimité, à l'ordre du jour motivé de l'assemblée des représentants.

Au commencement de la séance, le général Drouot était venu faire à la tribune un nouvel exposé de la situation de l'armée. Avec l'autorité que lui donnaient sa qualité de témoin oculaire, sa loyauté connue, sa modestie et son bon sens, il s'était efforcé de démontrer l'injustice des reproches dont on accablait les vaincus; il était entré dans de longs calculs pour établir qu'on avait exagéré les pertes, qu'il existait encore des ressources suffisantes, pourvu qu'on en tirât parti avec l'énergie nécessaire; il avait parlé avec émotion de Napoléon, du généreux sacrifice qu'il venait de faire, et rappelé assez malencontreusement qu'après la défaite de Cannes, le Sénat romain, loin de refuser à Varron les moyens de réparer le désastre causé par son entêtement et ses mauvaises dispositions, l'avait remercié de n'avoir pas désespéré du salut de la République; il avait enfin supplié la Chambre de ne pas se laisser décourager par l'infortune, de ne pas faire moins que le Sénat romain. La Chambre avait écouté avec respect ces paroles du noble guerrier, mais les conseils qu'il donnait étaient trop peu en rapport avec l'état des esprits pour avoir aucune efficacité.

Il s'était surtout proposé de détruire l'impression de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

découragement qu'avait produite la veille le discours du maréchal Ney. Ce dernier, aigri par le malheur et par les accusations dont il se voyait l'objet, continuait à dire que tout était perdu, et à rejeter sur l'Empereur lui-même la responsabilité de la catastrophe. Par la violence imprudente de ses propos, il ne faisait qu'aggraver sa position en tournant contre lui les ressentiments des militaires qui conservaient pour Napoléon un culte presque religieux. On le vit encore, peu de jours après, publier en forme de lettre adressée au duc d'Otrante, un nouveau récit de la bataille de Waterloo, dans lequel il se plaignait amèrement d'être dénoncé comme un traître par ceux qui cherchaient à justifier à ses dépens les véritables auteurs des malheurs de la France. Plus tard, le maréchal de Grouchy, de retour de l'armée, devait aussi présenter à la Chambre des pairs sa version de la fatale journée.

Pendant que ces infortunés, voués dans un prochain avenir à l'échafaud, à l'exil, à la captivité, employaient à ces tristes récriminations le temps qui leur était encore donné pour sauver leur tête ou leur liberté, Fouché, bien plus coupable qu'eux, se préparait à faire tourner à son profit personnel les malheurs de la patrie. C'est une tâche singulièrement difficile que celle de raconter les quinze jours pendant lesquels il se trouva placé à la tête du pouvoir exécutif et qui furent, de sa part, une conspiration permanente contre les Chambres et même contre les autres membres du gouvernement, à qui il cachait soigneusement ses projets et ses démarches les plus importantes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ses actes publics, officiels, ceux qu'il accomplissait avec le concours de ses collègues et de la représentation nationale n'avaient d'autre objet que d'occuper l'attention, de masquer ses intrigues, de faire croire au public et aux partis qu'il travaillait sincèrement à défendre l'indépendance du pays.

La commission exécutive annonça son avénement par une proclamation pleine de vagues et pompeuses promesses de liberté et de paix et d'invitations à l'union. Le projet de cette proclamation, rédigé par Berlier, parlait avec quelque développement de la reconnaissance des droits de Napoléon II; Fouché substitua à des expressions trop explicites, suivant lui, cette simple et sèche énonciation : « Napoléon a abdiqué, son fils a été proclamé. »

Sur la demande du gouvernement, les Chambres l'autorisèrent à procéder, par voie de réquisition, aux approvisionnements et aux transports nécessaires pour l'entretien de l'armée; elles l'autorisèrent également à arrêter ou à mettre en surveillance, sans recourir aux tribunaux, les individus qu'il jugerait dangereux. Ces mesures ne furent pourtant votées qu'après de très-longs débats, avec un déplaisir visible et avec des amendements qui en atténuaient le caractère arbitraire. Les Chambres, préoccupées des souvenirs de la Révolution et de l'Empire, répugnaient à mettre la liberté et la propriété des citoyens à la discrétion du pouvoir. Les vieux conventionnels, Cambon à la Chambre des représentants, Thibaudeau à la Chambre des pairs, s'étonnaient de ces lenteurs, de ces

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

hésitations qui leur paraissaient presque une trahison en présence d'une invasion imminente; ils se rappelaient qu'en 1793 on procédait d'une tout autre façon. La force des circonstances réveillait dans ce parti les instincts de despotisme et de violence qui sont le fond de sa nature dès qu'il se sent menacé ou qu'il rencontre un obstacle à ses volontés. C'est ainsi que Félix Lepeletier, irrité de voir certains journaux rendre compte des séances des Chambres dans un sens qui n'était pas le sien et sans doute avec quelque inexactitude, proposa d'interdire toute autre publication des discussions que celle que les Chambres auraient autorisée; le journaliste qui aurait contrevenu à cette défense aurait été puni de six mois d'emprisonnement Les murmures de l'assemblée et un discours sagement libéral de M. Dumolard firent justice de cette proposition draconienne.

Une loi demandée par la commission exécutive autorisa l'émission de 1,500,000 livres de rente pour donner les moyens de payer les fournisseurs de la guerre.

Un arrêté de la commission exécutive, fondé sur la résolution de la Chambre qui déclarait la guerre nationale et appelait tous les Français à concourir à la défense de la patrie, mit en activité les jeunes gens de la conscription de 1815 dont la levée avait été ordonnée par un décret de 1813. Il fut enjoint à tous les militaires absents de leurs corps de les rejoindre sans retard.

Le maréchal Davoust, ministre de la guerre, fut chargé de prendre les mesures nécessaires à la défense de Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le maréchal Jourdan fut désigné pour aller commander l'armée du Rhin à la place du général Rapp, aide de camp favori de Napoléon.

Les fédérés et beaucoup d'élèves des écoles et des lycées, par des adresses animées d'une grande ardeur patriotique, demandèrent aux Chambres qu'on leur donnât des armes et qu'on les dirigeât sur les points menacés par l'ennemi.

Ces votes, ces décrets, ces démonstrations avaient pour but, dans la pensée du gouvernement comme dans celle des Chambres, de satisfaire l'opinion des patriotes, d'imposer à l'étranger et d'appuyer ainsi les négociations qu'on se proposait d'ouvrir avec lui, mais, à vrai dire, c'était sur ces négociations que reposaient toutes les espérances, et, à l'exception d'un bien petit nombre d'esprits exaltés, nul, dans les classes éclairées, parmi les plus chauds partisans de l'Empire ou de la Révolution, ne pensait qu'il restât pour la France un autre moyen de salut.

Un des premiers soins de la commission exécutive, à laquelle les Chambres avaient abandonné la nomination des plénipotentiaires chargés de traiter avec les souverains alliés, fut de procéder au choix de ces plénipotentiaires. Fouché, qui n'attachait pas une grande importance à leur mission, parce qu'il se proposait d'employer pour le succès de ses projets particuliers et non encore avoués des agents secrets et confidentiels qui la rendraient illusoire, imagina de désigner pour la remplir plusieurs des hommes dont la présence dans les Chambres pouvaient lui faire obstacle au moment décisif, et de les annuler ainsi par une sorte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'exil honorable. Sur sa proposition, la commission exécutive nomma MM. de La Fayette, d'Argenson et le général Sébastiani, membres de la Chambre des représentants, M. de Pontécoulant, membre de la Chambre des pairs, et M. de La Forest, ancien ambassadeur, ce dernier, sans doute, à raison de son expérience diplomatique. Benjamin Constant leur fut adjoint comme secrétaire de l'ambassade.

M. de La Fayette n'accepta pas sans quelque hésitation le poste auquel on l'appelait. Après s'être plus ou moins flatté de l'espérance d'occuper une place dans le gouvernement provisoire ou, au moins, d'obtenir, comme en 1789, le commandement de la garde nationale, il lui en coûtait de renoncer, en s'éloignant, même à l'influence personnelle qu'il pouvait exercer dans l'assemblée. Il eût voulu rester pour s'opposer aux partisans de Napoléon II, dont la proclamation lui causait beaucoup de souci. L'idée de concourir à l'élaboration de la constitution nouvelle qu'on allait rédiger, d'y faire prévaloir ses théories favorites, de reprendre ainsi après vingt-six ans l'œuvre de 1789, souriait d'ailleurs à son esprit chimérique. Une autre illusion l'emporta cependant sur celles qui le retenaient à Paris : se rappelant la conversation qu'il avait eue l'année précédente avec l'empereur Alexandre, les sentiments libéraux que ce prince lui avait témoignés, et les préventions défavorables qu'il lui avait exprimées à l'égard des Bourbons, M. de La Fayette, qui ne connaissait pas la mobilité d'esprit de l'Empereur, se persuada qu'il le trou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

verait encore dans les mêmes dispositions et qu'il pourrait en profiter pour assurer à la France le libre choix de son gouvernement. Il consentit donc à faire partie de l'ambassade extraordinaire.

Les instructions officielles dont on la pourvut posaient, comme base première de toute négociation, l'indépendance du pays et l'intégrité du territoire. La reconnaissance des droits de Napoléon II et l'exclusion des Bourbons y étaient présentées comme des corollaires de l'indépendance nationale. « Toutefois, était-il dit, s'il était » fait par les puissances alliées des propositions qui pus- » sent se concilier avec nos plus chers intérêts et qui » nous fussent offertes comme dernier moyen de salut, » MM. les plénipotentiaires, en s'abstenant d'émettre une » opinion prématurée, s'empresseraient d'en rendre » compte et de demander les ordres du gouvernement. » Il leur était d'ailleurs recommandé de demander avant tout un armistice et d'insister sur sa prompte conclusion.

Ces instructions longues et diffuses étaient l'œuvre du baron Bignon, à qui on avait confié le département des affaires étrangères. Il paraît que Fouché, dans les entretiens confidentiels qu'il eut avec les plénipotentiaires, particulièrement avec M. de La Fayette, les commenta ou plutôt les modifia en ce sens qu'il ne serait pas question de Napoléon II, qu'on repousserait la branche aînée des Bourbons, mais que la branche d'Orléans pourrait être acceptée par transaction.

Le 25 juin, les plénipotentiaires quittèrent Paris pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se rendre au grand quartier général des alliés, où se trouvaient les empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse. Ils s'attendaient à les rencontrer à Manheim.

Fouché, comme on le voit, ne négligeait rien de ce qui pouvait déblayer le terrain autour de lui et lui assurer une pleine liberté d'action. Il tenait aux différents partis des langages très-divers, mais qui tendaient également à préparer des excuses, des prétextes pour ses manœuvres les plus audacieuses. Il disait aux révolutionnaires que, dans la situation où l'on se trouvait, à l'exception des Bourbons, il ne fallait rien exclure d'une manière absolue, parce qu'il était bon de ne se priver d'aucune chance, qu'il y aurait de l'imprudence à se lier dans un sens quelconque, qu'il fallait laisser le champ libre pour Napoléon II, pour le duc d'Orléans, pour un prince étranger, peut-être pour la République, qu'en se tenant ainsi dans le vague on parviendrait peut-être à diviser la coalition. Aux hommes timides, il demandait à quoi servirait de prononcer d'avance des exclusions formelles, même contre les Bourbons, et si, dans le cas où une force irrésistible devait les ramener, il ne vaudrait pas mieux s'être maintenu en mesure de traiter avec eux. Aux bonapartistes, il promettait d'arranger avec M. de Metternich une régence pour Napoléon II.

Il continuait en effet les rapports depuis longtemps formés avec ce ministre. J'ai dit qu'aussitôt après la bataille de Waterloo, il avait envoyé un émissaire au duc de Wellington. Il était aussi depuis quelque temps en rela-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tions avec le duc d'Orléans qui, cependant, persistait à se tenir à l'écart de toutes les combinaisons dans lesquelles on voulait le faire entrer. Enfin, le 24 juin, le lendemain de l'installation de la commission exécutive, il chargea un de ses amis intimes, M. Gaillard, ancien oratorien comme lui, maintenant juge au tribunal de la Seine et qui connaissait particulièrement plusieurs des ministres retirés en Belgique avec Louis XVIII, d'aller porter à ce prince ses offres de service et ses conseils.

A Paris même, il s'était déjà assuré un autre intermédiaire auprès du Roi exilé. J'ai raconté que M. de Vitrolles, secrétaire du conseil des ministres pendant la première Restauration, arrêté après le 20 mars à Toulouse où il avait essayé d'organiser un centre de résistance contre les forces impériales, et porté par Napoléon sur une liste de proscription, n'avait dû la vie qu'à l'intervention de personnages influents qui avaient uni leurs efforts pour le sauver. Depuis lors, il était resté enfermé, d'abord à Vincennes, puis à l'Abbaye. Aussitôt après l'abdication, sa femme profita de quelques relations qu'elle avait eues jadis avec le duc de Vicence pour solliciter sa liberté. Sur la demande de ce dernier, Fouché l'accorda sans difficulté. M. de Vitrolles alla le remercier, et sachant à qui il avait affaire, il lui demanda sans façon s'il n'avait pas de commissions à lui donner pour Gand où il allait rejoindre le Roi. Ces deux hommes étaient, jusqu'à un certain point, faits pour s'entendre. Ils se ressemblaient par la vivacité de l'esprit, l'audace, l'ambition, le goût pas-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sionné de l'intrigue, la facilité à se mettre en rapport avec tous les partis, toutes les opinions, et à les faire concourir à leurs vues. Ils furent bientôt d'accord. Fouché promit de travailler à aplanir les voies au retour de la royauté, mais il ne dissimula pas à son nouvel allié, il se plut même à exagérer les obstacles qu'on aurait à surmonter pour arriver à ce résultat. Après lui avoir appris que les Chambres venaient de proclamer Napoléon II, et qu'il avait été absolument nécessaire de recourir à cet expédient, il ajouta que peut-être, lorsqu'on serait parvenu à se débarrasser de cette fantasmagorie ridicule, ce qui ne serait pas long, il faudrait en passer momentanément par le duc d'Orléans qui avait un parti puissant. Tout cela fut dit d'un ton de légèreté insouciante qui rendait assez difficile de faire, dans de tels propos, la part des intentions sérieuses, des éventualités hasardées et même de la plaisanterie. Comme M. de Vitrolles témoignait la crainte que Carnot ne devînt un obstacle plus qu'incommode, si, comme on le disait, il tenait réellement à Napoléon II : « Bah ! lui dit le duc d'Otrante, vous ne le connaissez pas ! » Pour le faire changer d'opinion, il suffira de proclamer » le peuple français ! » et les deux interlocuteurs se mirent à rire. Fouché, en offrant ses services à la royauté légitime, se réservait donc le droit de tenter successivement toutes les autres combinaisons, sous prétexte de lui frayer la voie. Le résultat de cet entretien fut que M. de Vitrolles, au lieu d'aller à Gand, resta à Paris, où il crut pouvoir être plus utile à la cause royale en voyant chaque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jour le duc d'Otrante, qui lui promit de garantir sa sûreté, et de lui donner les moyens de correspondre avec le Roi.

Caché aux yeux du public sous un nom d'emprunt, M. de Vitrolles devint bientôt le centre d'un mouvement royaliste qui, limité à un petit nombre d'hommes considérables, ne pouvait guère exercer une influence directe et immédiate sur les événements, mais devait préparer, pour l'instant décisif, ces rapprochements, ces transactions, par lesquels, dans les grandes crises politiques, on adoucit les froissements inséparables du passage d'un régime à un autre. Les maréchaux Oudinot et Gouvion Saint-Cyr, quelques généraux tels que le comte Dessoles, MM. Royer-Collard et Becquey, M. Pasquier, déjà revenu de l'exil que Napoléon lui avait infligé après le 20 mars, M. Molé qui, nommé à la pairie impériale et ne l'ayant pas refusée, s'était abstenu d'aller prendre séance, quelques royalistes d'une couleur plus vive, tels que le bailli de Crussol, un des confidents de Monsieur, et M. Dubouchage, le dernier ministre de la marine de Louis XVI, tels furent ceux qu'on vit alors se réunir pour travailler à amener quelque manifestation qui donnât à la restauration des Bourbons l'apparence d'un acte national, indépendant de toute action étrangère. On eût désiré que, comme l'année précédente, le Conseil municipal de Paris en prît l'initiative, mais il ne l'avait fait, en 1814, qu'après l'entrée des alliés; maintenant, ils étaient loin encore, et d'ailleurs Napoléon avait modifié la composition de ce Conseil.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il entrait, au surplus, dans la politique de Fouché de traîner les choses en longueur, et d'exagérer plutôt que d'atténuer les difficultés C'était un moyen de donner plus de prix aux services qu'il était en mesure de rendre, et de dominer la situation en persuadant aux royalistes que son concours était indispensable, et que rien n'était possible sans lui. Aussi dit-on qu'il voyait sans déplaisir la fausse route dans laquelle la haine des Bourbons entraînait la Chambre des représentants, mais il avait soin d'écarter peu à peu tout ce qui aurait pu donner une force dangereuse à cette opposition. Le jour même où il prit possession du pouvoir, il fit fermer le café Montansier, ce foyer d'agitation bonapartiste, où retentissaient chaque jour les invectives les plus outrageantes contre la royauté. Le bruit courut aussi qu'on avait fermé une salle où les fédérés tenaient une espèce de club, mais ce bruit fut démenti. Les caricatures anti-royalistes disparurent des étalages, soit par l'action de la police, soit par l'effet de la prudence des marchands. Les journaux bourboniens devinrent plus hardis : sans proclamer encore Louis XVIII, ils affectaient de considérer comme non avenue la proclamation de Napoléon II, et le trône comme vacant; d'un ton de douleur peu sincère, ils semblaient se complaire à aggraver les pertes de l'armée, disant, par exemple, qu'il ne restait plus absolument rien de la vieille garde.

Ces manifestations étaient timides et équivoques; il n'eût pas été prudent de les rendre dès lors plus significatives. En dehors même des Chambres, les fédérés, les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

classes inférieures de la population continuaient à se montrer hostiles aux Bourbons. Napoléon y comptait toujours de chauds partisans. L'aspect des blessés de Waterloo qu'on amenait dans les hôpitaux de Paris et qui, tout mutilés, en traversant les boulevards dans des charrettes, jetaient à la foule émue le cri de *Vive l'Empereur,* exaltait et irritait les imaginations. Le bruit répandu qu'on voulait livrer Napoléon à l'ennemi attira autour de l'Élysée des rassemblements si considérables que la circulation en fut un moment interrompue dans le faubourg Saint-Honoré. On voulait voir si l'Empereur y était encore, et il dut se montrer pour calmer les esprits.

Napoléon lui-même ne semblait pas assez résigné à son sort pour que sa présence prolongée à Paris ne devînt pas un motif d'inquiétude. Il ne se faisait aucune illusion sur le peu de valeur de la prétendue reconnaissance des droits de son fils. Comme on lui disait, pour le rassurer, que les instructions des plénipotentiaires envoyés aux souverains alliés leur prescrivaient de défendre ces droits, il répondait que si elles avaient été données de bonne foi, on n'en aurait pas chargé des hommes aussi connus pour les sentiments hostiles dont ils étaient animés envers lui; il ajoutait que si on lui avait permis de rester à la tête de l'armée, on aurait obtenu son fils pour prix de son abdication, mais que maintenant on ne l'obtiendrait pas, que les Chambres étaient trop peu énergiques pour avoir une volonté indépendante, qu'elles obéissaient à Fouché, vendu lui-même au duc d'Orléans, qu'il se jouerait d'elles, que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les alliés se joueraient de lui, et qu'on finirait par avoir Louis XVIII. Toujours flottant entre les pensées les plus contraires, et ne pouvant se persuader que sa carrière fût définitivement terminée, il répugnait à s'éloigner du théâtre de l'action, il laissait perdre le temps pendant lequel il lui eût encore été possible de sauver sa liberté en s'échappant de quelque port de France, avant que les Anglais avertis n'eussent pris des mesures pour en resserrer le blocus. M. de La Fayette, avec cette générosité dont la sincérité très-réelle n'était pas exempte d'un peu d'ostentation, s'était occupé de lui ménager, à l'aide de ses relations avec un grand nombre d'Américains, les moyens de passer aux États-Unis; plusieurs avaient offert leurs services pour l'y transporter. Dans un moment où il semblait incliner à y chercher un refuge, le ministre de la marine, en lui envoyant sur sa demande un état des bâtiments en partance pour ce pays, lui transmit la proposition d'un capitaine américain qui s'engageait, s'il voulait partir à l'instant, seul, avec lui, dans une chaise de poste déjà toute prête, pour le Havre, où se trouvait son bâtiment, à le mettre hors de l'atteinte de ses ennemis. Malgré les supplications du duc de Vicence, il refusa cette proposition. Il éludait sous les prétextes les plus divers, parfois les plus contradictoires, les instances de ceux qui le pressaient de prendre un parti. Il disait que, puisqu'il avait abdiqué, c'était à la France à le protéger et que la fuite lui répugnait. Par une aberration d'esprit qu'il est difficile de croire tout à fait sincère, il affectait d'être convaincu qu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lui serait possible de rester en France, à la Malmaison, où il vivrait dans la retraite avec quelques amis. Il repoussait l'idée de se retirer en Angleterre, parce que son séjour y serait pour le gouvernement français un sujet perpétuel d'inquiétude, parce que, quoi qu'il pût faire, on le soupçonnerait toujours de méditer un nouveau débarquement. Il admettait que sa résidence aux États-Unis ne présenterait pas les mêmes inconvénients, et qu'il y pourrait vivre avec plus de dignité qu'en Angleterre, mais il prétendait qu'il n'avait rien à craindre en restant en France, qu'aucun de ces souverains dont l'un l'avait appelé son ami, dont l'autre ne devait qu'à lui la restitution de la moitié de ses États, ne pouvait devenir son persécuteur. Au surplus, disait-il, il verrait, il n'avait pas encore de résolution arrêtée, et comme, pour éluder toute conclusion, il récriminait amèrement contre ceux qui, l'ayant livré sous prétexte de sauver la France, prouveraient bientôt, en livrant la France elle-même, qu'ils n'avaient voulu sauver que leurs têtes.

Par ces divagations incohérentes, Napoléon laissait trop voir qu'il était loin de se résigner à son abdication, et qu'il ne désespérait pas d'une manière absolue de quelque retour de fortune.

Fouché, inquiet d'une telle attitude et de la fermentation qu'elle entretenait dans une partie du peuple, fit dire à l'Empereur que son séjour à Paris étant pour la Chambre des représentants un sujet d'agitation et de mécontentement, et pouvant nuire au succès des négociations en in-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

spirant des soupçons aux alliés, il ferait bien de se retirer à la Malmaison, maison de campagne située non loin de Saint-Germain, qu'il avait habitée à l'époque du Consulat. Napoléon répondit qu'il ne demandait pas mieux que de quitter Paris et même la France, et annonça son départ pour le lendemain. Pendant qu'on s'occupait des préparatifs nécessaires, procédant à la hâte au triage de ses papiers, il se fit remettre ses correspondances avec les souverains, brûla les lettres et les adresses qu'il avait reçues depuis son retour de l'île d'Elbe, et le 25, à midi, tandis que les abords de l'Élysée, du côté du faubourg, étaient obstrués par une foule compacte et agitée, tandis qu'un de ses aides de camp, en voiture d'apparat, sortait du palais par la grande porte, lui-même, montant dans la voiture du grand maréchal Bertrand, se dirigeait, par les jardins et les Champs-Élysées, vers la Malmaison. Ces précautions, destinées à prévenir quelque émotion populaire, avaient été indiquées par le gouvernement.

A peine arrivé à la Malmaison, où la reine Hortense le suivit avec un petit nombre de serviteurs dévoués, Napoléon dicta une proclamation à l'armée dans laquelle, en prenant congé d'elle, il l'invitait à prouver par sa conduite que ce n'était pas à un homme qu'elle s'était dévouée, comme le lui reprochaient d'indignes calomniateurs, qu'en lui obéissant elle avait toujours servi la patrie, et que, s'il avait eu quelque part à son affection, il l'avait due à son ardent amour pour la France. « Soldats, disait-il, » encore quelques efforts, et la coalition est dissoute. Na-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» poléon vous reconnaîtra aux coups que vous allez por-
» ter. Sauvez l'honneur, l'indépendance des Français. »

Il envoya cette proclamation à la commission exécutive en lui demandant de la faire insérer au *Moniteur*. Cette publication n'eut pas lieu, au grand déplaisir de Napoléon. Au moment où le gouvernement se préparait à négocier avec l'ennemi, il ne pouvait lui convenir de raviver ainsi dans l'armée le souvenir de l'Empereur déchu, et d'exciter ses sentiments belliqueux.

Le 26 juin, la commission prit un arrêté qui dut faire tomber les dernières illusions du parti bonapartiste : il portait que les jugements des tribunaux et les actes des notaires seraient intitulés, non pas au nom de Napoléon II, mais au nom du peuple français. Il en fut de même des actes du gouvernement qui, jusqu'alors, n'avaient été intitulés d'aucune manière. Le duc de Vicence et le général Grenier s'étaient d'abord, dit-on, opposés à ce changement significatif, mais Fouché, tout en protestant contre la pensée de méconnaître les droits du jeune Empereur, avait représenté qu'aucune des puissances ne les ayant encore reconnus, on risquerait, en prononçant son nom, de leur fournir un prétexte pour repousser les négociateurs envoyés aux souverains. Carnot avait appuyé très-vivement l'avis du duc d'Otrante. Le vieux républicain se complaisait sans doute à entendre, comme au temps du comité de salut public, invoquer directement e nom du peuple souverain.

Napoléon paraissait enfin comprendre la nécessité de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'éloigner sans retard, non pas seulement de Paris, mais de la France. Avant de sortir de Paris, il avait demandé que deux frégates fussent mises à sa disposition pour le conduire aux États-Unis. De la Malmaison, il envoya le duc de Rovigo presser auprès du gouvernement l'expédition des passe-ports et des ordres nécessaires. Nous verrons bientôt qu'il n'était pourtant pas arrivé au terme de ses irrésolutions, et, cependant, on touchait au moment où il ne lui serait plus possible de les prolonger sans s'exposer aux plus graves périls. L'ennemi s'avançait rapidement.

La pensée des vainqueurs de Waterloo n'avait pas été d'abord de hâter autant leur marche; ils s'étaient proposé d'attendre, avant de se porter sur Paris, l'arrivée des Russes et des Autrichiens sur la Moselle et sur le Rhin, de faire pour le moment le siége de quelques places, telles qu'Avesnes et Maubeuge, d'inonder de troupes légères les pays situés entre la Belgique et la Somme, et d'essayer de soulever les populations contre le gouvernement impérial. Le duc de Wellington croyait d'autant moins possible de pousser la guerre avec plus de rapidité qu'il n'était pas très-satisfait de l'état de son armée. Dans sa correspondance avec le cabinet de Londres, il la présentait comme formée, à quelques exceptions près, des plus détestables éléments, mal équipée, manquant de munitions, quelques-uns des corps comme réduits à rien par l'effet des derniers combats, et il exprimait la crainte que de telles troupes, mises à de trop fortes épreuves, ne se

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

trouvassent insuffisantes. Nous avons vu, d'ailleurs, que les restes de l'armée française s'étaient promptement ralliés. Dès le 20, le maréchal Soult avait pu annoncer au gouvernement qu'en y comprenant le corps de Grouchy, elle comptait déjà plus de soixante mille hommes, dont six mille de la garde, et douze mille chevaux avec cent cinquante canons et les équipages indispensables. Bientôt, il est vrai, la nouvelle de l'abdication de l'Empereur était venue y porter le découragement et l'irritation, et provoquer des désertions. Le maréchal Soult était parti pour Paris, suivant les uns en donnant sa démission, suivant d'autres rappelé par le gouvernement qui ne lui accordait pas une entière confiance, et le maréchal de Grouchy avait reçu, avec l'ordre de le remplacer dans le commandement, celui de ramener l'armée sous les murs de la capitale. On s'était empressé de faire parvenir aux chefs des armées anglaise et prussienne l'annonce de l'abdication de Napoléon, en leur exprimant le vœu d'un armistice, mais Blücher avait répondu qu'il n'y consentirait que si on livrait aux alliés la personne de l'Empereur, et de plus les places du Nord, de la Meuse et de la Moselle. En d'autres termes, il avait refusé. De concert avec le duc de Wellington, dont la circonspection dut céder à l'ardeur de son bouillant collègue, il avait résolu de se porter en avant, sans plus attendre, par la rive droite de l'Oise, de manière à tourner l'armée française, qui se réorganisait du côté de Laon et de Soissons. Déjà le 21, par conséquent avant l'abdication, le duc de Wellington, dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une proclamation datée de Malplaquet, avait annoncé qu'il allait entrer en France pour aider les Français à briser le joug de fer de l'*usurpateur*, de l'*ennemi du genre humain*, en qui seul il voulait voir un ennemi; il avait, par un ordre du jour, prescrit à ses soldats de considérer et de traiter la France en pays ami. Le 23, son quartier général avait été établi à Câteau-Cambrésis. Le 25, les têtes de colonne de Blücher, qui précédaient les Anglais de deux marches, avaient dépassé les deux premières lignes des forteresses françaises. Le 26, ses corps avancés étaient entre Saint-Quentin et Péronne. Grouchy, sans essayer d'arrêter ces mouvements, semblait uniquement préoccupé de la pensée de devancer à Paris les forces de la coalition. Il se repliait successivement de Laon sur Soissons, puis sur Villers-Cotterets, pendant que les Prussiens s'avançaient dans la direction de Noyon, Compiègne, Pont-Sainte-Maxence et Senlis. On se côtoyait ainsi à deux lieues de distance sur deux lignes parallèles, comme pour essayer de se gagner de vitesse; sur quelques points, cependant, on en vint aux mains. Il y eut à Compiègne, à Senlis et à Villers-Cotterets, quelques escarmouches avec des succès divers, mais sans aucune importance. Le 28, l'avant-garde de Grouchy atteignit Saint-Denis avant que les Prussiens n'eussent paru, ce qu'on célébra comme un succès, et, le lendemain, toute l'armée française était réunie dans les lignes préparées pour couvrir Paris.

Déjà, depuis plusieurs jours, Louis XVIII était rentré sur le territoire français. C'était le 19 au matin qu'une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lettre du général Pozzo lui avait appris le résultat de la bataille de Waterloo. L'impression en avait été d'autant plus vive sur la petite cour de Gand que le bruit d'une victoire de l'armée française était généralement répandu depuis la veille au soir. Au milieu des transports de joie auxquels se livrèrent les hommes à qui cette journée rouvrait les portes de leur patrie, Louis XVIII et même Monsieur furent, dit-on, assez maîtres d'eux-mêmes pour conserver l'attitude grave qui convenait dans de telles circonstances. Il ne fallait pas, d'ailleurs, beaucoup de prévoyance pour se rendre compte de la situation pénible et douloureuse qui, dans les chances les plus favorables, était réservée à la royauté. Quelques jours auparavant, Louis XVIII avait désigné MM. de Beurnonville, de Lally, de Vaublanc et Capelle pour résider, en qualité de commissaires royaux, auprès des généraux alliés qui pourraient pénétrer en France, ou même pour les y précéder et essayer de prévenir les abus de la victoire, mais à Bruxelles, où ils s'étaient rendus pour faire reconnaître leur caractère, on les avait assez mal accueillis, et ils avaient pu reconnaître que, chez une partie au moins des alliés, il existait un dessein bien arrêté de traiter la France en pays conquis. D'un autre côté, M. de Talleyrand, venant de Vienne où il avait assisté, comme nous l'avons vu, à la clôture du Congrès, était arrivé à Bruxelles le lendemain de la bataille. Fort de l'appui des cabinets qui le considéraient comme l'homme nécessaire dans les conjonctures du moment, mais incertain de sa position auprès du Roi,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il avait mis peu d'empressement à se rapprocher de lui, et ne s'était rendu en Belgique qu'à petites journées, voulant laisser à ses amis, aux ministres étrangers et au duc de Wellington, qui le soutenaient de toute leur influence, le temps de sonder et de préparer le terrain. Il disait hautement que la catastrophe du 20 mars était le résultat direct des fautes de quelques ministres, de M. de Blacas surtout, et de l'action exercée par les émigrés dont Monsieur était entouré; il disait aussi que le Roi ne devait pas se hâter de rentrer en France, que rien n'était encore ménagé pour lui préparer une réception favorable, que ce n'était pas par les départements du Nord, couverts de forteresses et de garnisons impériales, qu'il lui convenait de pénétrer dans son royaume, à la suite des armées étrangères, qu'en se montrant d'abord dans les provinces du Midi où la population était bien plus favorable aux Bourbons, il se présenterait aux étrangers entouré de Français, et fort de sa propre force. L'avis de M. de Talleyrand était donc que le Roi, tournant la frontière de l'Est en passant par la Suisse, allât s'établir à Lyon. Il considérait, d'ailleurs, comme absolument nécessaire que M. de Blacas, contre qui l'opinion se prononçait de plus en plus en France et à l'étranger, fût éloigné de la personne royale, qu'un ministère solidaire et responsable fût constitué, qu'une amnistie générale fût proclamée, et qu'on donnât toute sécurité aux hommes comme aux intérêts de la Révolution. A ces conditions seulement il croyait pouvoir offrir à la royauté la continuation de ses services.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Louis XVIII, inquiet du langage de M. de Talleyrand, et peu rassuré sur les dispositions de quelques-unes des cours alliées, se décida, sur un avis du duc de Wellington, à se rapprocher de la frontière de France. Parti de Gand le 22 juin, il arriva à Mons en même temps que M. de Talleyrand qu'il n'avait pas encore vu depuis son retour de Vienne. Ce dernier, profondément blessé de n'avoir pas été appelé à Gand et du peu d'accueil que ses conseils paraissaient y avoir trouvé, prit alors une attitude bien étrange et que la certitude d'un succès immédiat n'eût pas même justifiée de la part d'un homme aussi habile, car il était impossible qu'elle ne laissât pas dans l'esprit de Louis XVIII d'implacables ressentiments. Au lieu de se présenter immédiatement chez le Roi qu'il n'avait pas vu depuis dix mois, il alla s'établir à une autre extrémité de la ville et ouvrit son salon à tout le monde, parlant sans ménagement de la situation, blâmant ou approuvant en langage d'oracle tout ce qui s'était fait, promulguant en quelque sorte ses volontés et répondant à ceux qui l'engageaient à voir le Roi que rien ne pressait, que le lendemain il serait temps.

Un prince moins jaloux que Louis XVIII de ses droits et de sa dignité aurait eu peine à supporter de tels procédés; il en fut exaspéré. En ce moment même, pourtant, il prenait une grande résolution qui entrait dans les vues de M. de Talleyrand. J'ai dit que le renvoi de M. de Blacas n'était pas seulement réclamé par l'opinion modérée et constitutionnelle, et que Monsieur et ses amis s'effor-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

çaient aussi de l'obtenir, comptant tout à la fois rejeter sur lui toute la responsabilité d'un passé auquel ils avaient eu eux-mêmes une si bonne part, dominer complétement l'esprit du Roi après l'éloignement du favori et devenir ainsi les maîtres absolus des affaires. Devant ce concert unanime, la volonté de Louis XVIII finit par fléchir. Il craignit que la présence d'un homme, aussi universellement impopulaire ne nuisît à la réception qui lui serait faite en France. On raconte qu'une députation des habitants de Lille, qui était venue lui présenter ses hommages, ne lui avait pas dissimulé que si, à son entrée sur le territoire français, on voyait à ses côtés M. de Blacas, le cri de *à bas Blacas!* se mêlerait, suivant toute apparence, à celui de *vive le Roi!* M. de Blacas lui-même comprit enfin qu'il fallait céder à l'orage, et que, s'il tentait d'y résister, on le rendrait responsable de tous les malheurs qui pourraient survenir; il offrit sa démission. Louis XVIII se résigna. Il se sépara en pleurant de son ami, de son compagnon d'exil, dont les soins et la société semblaient être devenus pour lui, depuis tant d'années, un besoin absolu. M. de Blacas supporta cette disgrâce avec beaucoup de calme et avec la dignité fière qui le caractérisait. « Je lui manquerai pendant les premiers jours, dit il à » M. Beugnot, mais il s'habituera vite à se passer de moi » et bientôt un autre me remplacera. M. de Talleyrand a » fait un mauvais calcul; je ne lui étais nuisible en rien, » je le croyais même indispensable aux affaires du Roi. » Nous pouvions nous entendre, et tout le monde y eût

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» gagné. » M. de Blacas fut nommé ambassadeur à Naples et reçut du Roi un don de plusieurs millions. Le soir même il partait pour Londres.

Il paraît certain qu'en le congédiant, Louis XVIII avait arrêté avec son frère le projet d'un nouveau cabinet formé en partie de membres du ministère de la première Restauration, en partie d'hommes de l'intimité de Monsieur, tels que MM. de Vaublanc et Capelle. M. de Talleyrand serait certainement resté en dehors de cette combinaison. Il persistait à se tenir à l'écart, malgré les efforts du général Pozzo, de M. Beugnot, de M. de Chateaubriand qui le pressaient de voir le Roi sans plus de retard, et lorsqu'on essayait de lui faire entendre que, s'il différait davantage, le Roi pourrait bien quitter Mons et entrer en France sans attendre sa visite, il se contentait de sourire. La soirée s'acheva sans qu'on pût le tirer de cette sécurité.

Sa surprise fut grande lorsqu'au milieu de la nuit ses amis vinrent lui apprendre que le Roi avait commandé ses chevaux pour quatre heures du matin. Passant alors d'une confiance excessive à la plus vive inquiétude, il s'habilla à la hâte et se fit conduire précipitamment à la demeure du Roi dont la voiture était déjà attelée, et qui se disposait à y monter. Louis XVIII le reçut avec assez de hauteur. Il consentit pourtant à rentrer pour lui donner audience, mais cette audience fut courte, et, à ce qu'il paraît, peu satisfaisante pour M. de Talleyrand. Il crut devoir, en forme de menace de sa démission, demander la permission de se rendre aux eaux de Carlsbad. « Ces eaux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» sont excellentes, lui répondit Louis XVIII, elles vous » feront du bien, au revoir. » Puis, le Roi monta en voiture et partit pour Câteau-Cambrésis, où l'appelait le duc de Wellington qui, comme nous l'avons vu, y avait établi son quartier général.

Le coup était cruel pour M. de Talleyrand; son sang-froid ordinaire ne fut pas à l'épreuve d'un tel mécompte. Il crut avoir été joué, et, devant son entourage intime, il se livra d'abord aux plus violents emportements contre ce qu'il appelait un excès d'extravagance et d'ingratitude. Ce premier moment passé, affectant un calme et une indifférence qu'il était loin d'éprouver, il annonça hautement l'intention de se retirer des affaires, et engagea ses collègues du ministère à en faire autant. M. de Jaucourt et le baron Louis y consentirent sans difficulté ; il n'en fut pas de même de M. Beugnot, à qui le Roi avait ordonné de le suivre, et qui déclara vouloir se conformer à cet ordre; mais, en général, tous les personnages politiques qui s'étaient ralliés à la cour émigrée, MM. de Chateaubriand, de Lally, Guizot, Mounier, Anglès se prononcèrent en faveur de M. de Talleyrand, parce qu'ils le considéraient comme la personnification, comme le représentant de la seule politique qui pût faciliter et consolider l'œuvre de la Restauration. C'était aussi le sentiment des ministres étrangers accrédités auprès du Roi : à leurs yeux, le concours de M. de Talleyrand était absolument indispensable au succès de la cause royale.

Louis XVIII, cependant, arriva à Câteau-Cambrésis le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

soir du même jour, et y fut reçu par le duc de Wellington. Le lendemain, 25 juin, il y publia une proclamation ainsi conçue :

« Français,

» Dès l'époque où la plus criminelle des entreprises, » secondée par la plus inconcevable défection, nous a con- » traint de quitter momentanément notre royaume, nous » vous avons avertis des dangers qui vous menaçaient si » vous ne vous hâtiez de secouer le joug du tyran usurpa- » teur. Nous n'avons pas voulu unir nos bras ni ceux de » notre famille aux instruments dont la Providence s'est » servie pour punir la trahison. Mais aujourd'hui que les » puissants efforts de nos alliés ont dissipé les satellites du » tyran, nous nous hâtons de rentrer dans nos États pour » y rétablir la constitution que nous avions donnée à la » France, réparer par tous les moyens qui sont en notre » pouvoir les maux de la révolte et de la guerre qui en a » été la suite nécessaire, récompenser les bons, mettre à » exécution les lois existantes contre les coupables, enfin, » pour appeler autour de notre trône paternel l'immense » majorité des Français dont la fidélité, le courage et le » dévouement ont porté de si douces consolations à notre » cœur. »

Cette proclamation, contre-signée par le duc de Feltre, mais qui était l'œuvre du chancelier Dambray, les deux seuls ministres qui se trouvassent alors auprès du Roi, était une conception bien malheureuse. Sauf la promesse

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du rétablissement de la Charte, elle ne respirait que la colère et la menace; on n'y trouvait pas un seul mot qui indiquât des intentions de clémence, même pour la portion la moins coupable du nombre immense des individus qui s'étaient compromis depuis trois mois, pas une expression de sympathie pour les malheurs de la France, mais des injures pour l'armée égarée qui venait de succomber à Waterloo, des paroles de satisfaction pour la victoire de ceux qui y étaient appelés nos alliés. C'étaient là de tristes indices des sentiments qui dominaient dans le parti auquel Louis XVIII venait de se livrer, et une preuve non équivoque du peu d'intelligence qu'il avait de la situation.

Heureusement, l'ascendant de ce parti ne devait pas se maintenir longtemps. Louis XVIII avait pu se laisser entraîner un instant dans cette voie funeste par le dépit qu'il éprouvait des procédés de M. de Talleyrand, mais sa modération naturelle, la presque unanimité avec laquelle les hommes politiques se prononçaient pour ce ministre, et surtout l'appui que lui accordaient tous les représentants des cours étrangères, ne pouvaient manquer d'ouvrir bientôt les yeux du Roi.

Le duc de Wellington, d'accord avec le général Pozzo qui était accouru de Mons pour lui expliquer l'état des choses, s'interposa avec beaucoup d'à-propos pour ménager un rapprochement et sauver autant que possible la dignité royale. Le jour même de la malencontreuse proclamation de Câteau-Cambrésis, un courrier porta à M. de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Talleyrand, et aux autres ministres qui étaient restés à Mons, l'ordre de se rendre auprès du Roi pour assister à un conseil qu'il comptait tenir prochainement. M. de Talleyrand feignit d'abord de ne pas vouloir obéir à cette invitation, mais bientôt il parut se rendre aux pressantes instances de son oncle, l'ancien archevêque de Reims. On peut douter que son hésitation ait été sincère. En tout cas, une démarche très-significative du duc de Wellington eût suffi pour y mettre fin. L'illustre général lui écrivit que c'était lui qui avait engagé Louis XVIII à passer sans retard la frontière. « Si j'avais pu m'entretenir avec » vous, lui disait-il, si vous aviez connu l'état des affaires » au moment où vous avez donné au Roi le conseil de ne » pas entrer en France, vous lui auriez donné un avis » tout différent et vous l'auriez accompagné. » Il pressait donc M. de Talleyrand, maintenant mieux informé, de venir avec ses collègues rejoindre le Roi. Bien qu'il ajoutât qu'il ne parlait que de lui-même et qu'il n'en avait rien dit à ce prince, M. de Talleyrand comprit ce que cela signifiait, et il se mit aussitôt en route avec les autres ministres. Au lieu de se rendre à Câteau-Cambrésis, ils allèrent attendre le Roi à Cambrai qui venait, après une faible et courte résistance, d'ouvrir ses portes aux alliés aidés par un mouvement intérieur des royalistes.

Le 26 au matin Louis XVIII fit son entrée dans cette ville. Les autorités le reçurent sous un arc de triomphe, des jeunes filles vêtues de blanc marchaient devant sa voiture et jetaient des fleurs. A l'Hôtel de Ville, où un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

appartement lui avait été préparé, il trouva tout le conseil réuni avec les envoyés étrangers. Il traita M. de Talleyrand avec affabilité et ne lui dit pas un mot de ce qui s'était passé à Mons. M. de Talleyrand lui présenta une lettre qu'il venait de recevoir du duc de Wellington qui, en lui annonçant que les armées alliées s'avançaient sans rencontrer de résistance et qu'on pouvait espérer de voir bientôt le Roi rétabli sur son trône, insistait pour qu'il se fît précéder par quelque document dans lequel il annonçât des intentions de pardon et d'oubli, et promît de marcher dans les voies de la Charte.

Louis XVIII ayant indiqué un conseil pour le lendemain matin, M. de Talleyrand eut, dans la journée, une conférence avec ses collègues. Il leur dit que les fautes accumulées dans les derniers mois qui avaient précédé le 20 mars, pendant qu'il était lui-même à Vienne, ayant eu pour effet de jeter dans les esprits le principe des craintes et des défiances les plus dangereuses, il fallait absolument que le Roi, par une proclamation solennelle, reconnût ces fautes et promît de les réparer et il chargea M. Beugnot de préparer cette proclamation. Le projet, modifié par M. de Talleyrand et par le baron Louis, qui le rendirent beaucoup plus sévère pour la royauté, fut lu le lendemain au conseil composé, suivant l'usage du temps, des princes, des ministres, et aussi de deux ministres d'État, MM. de Beurnonville et de Jaucourt. Il y souleva un violent orage. Monsieur se plaignit avec amertume du langage humiliant qu'on y faisait tenir à la royauté qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

semblait chercher à obtenir le pardon de ses actes passés en promettant de ne pas les renouveler. Comme la proclamation disait que le Roi s'était laissé entraîner par ses affections, il demanda si c'était lui qu'on avait voulu désigner. — « Oui, répondit M. de Talleyrand. Puisque » Monsieur a placé la discussion sur ce terrain, Mon- » sieur a fait beaucoup de mal. » — « Le prince de Tal- » leyrand s'oublie! » dit Monsieur. — « Je le crains, » répliqua fièrement le ministre, mais la vérité l'em- » porte. »

A ces mots, le duc de Berry s'écria qu'il ne fallait rien moins que la présence du Roi pour qu'il permît à qui que ce fût de traiter ainsi son père. Le Roi, intervenant alors avec le ton de gravité imposante qu'il savait prendre dans l'occasion, déclara qu'il n'appartenait qu'à lui de faire justice de ce qui se disait en sa présence, qu'il ne pouvait approuver ni les termes de la proclamation, ni la discussion dont elle avait été l'objet, que le rédacteur aurait donc à retoucher son ouvrage, et qu'il devrait ne pas perdre de vue les hautes convenances qu'il fallait savoir garder lorsqu'on faisait parler le monarque.

La proclamation, remaniée et adoucie dans plusieurs de ses parties, fut signée le lendemain par le Roi et publiée aussitôt. Animée d'un tout autre esprit que celle de Câteau-Cambrésis, on peut dire qu'elle avait pour objet de la faire considérer comme non avenue. C'était le véritable manifeste du gouvernement qui allait se rétablir, et, à ce titre, elle a trop d'importance pour que je ne croie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas devoir la citer textuellement. « Français, disait le » Roi, les portes de mon royaume s'ouvrent devant moi, » j'accours pour ramener mes sujets égarés, pour adoucir » les maux que j'avais voulu prévenir, pour me placer » une seconde fois entre les Français et les armées alliées, » dans l'espérance que les égards dont je peux être l'objet » tourneront au salut de mes sujets. C'est la seule manière » dont j'ai voulu prendre part à la guerre. Je n'ai point » permis qu'aucun prince de ma famille parût dans les » rangs des étrangers, et j'ai enchaîné le courage de ceux » de mes sujets qui avaient pu se ranger autour de moi. » Revenu sur le sol de la patrie, je me plais à parler » de confiance à mes peuples. Lorsque je reparus au mi- » lieu de vous, je trouvai les esprits agités et emportés » par des passions contraires; mes regards ne rencon- » traient de toutes parts que des difficultés et des ob- » stacles. Mon gouvernement devait faire des fautes, peut- » être en a-t-il fait. Il est des temps où les intentions les » plus pures ne suffisent pas pour diriger, où elles égarent. » L'expérience seule pouvait avertir, elle ne sera pas per- » due. Je veux tout ce qui sauvera la France. Mes sujets » ont appris, par de cruelles épreuves, que le principe de » la légitimité des souverains est une des bases fonda- » mentales de l'ordre social, la seule sur laquelle puisse » s'établir, au milieu d'un grand peuple, une liberté sage » et bien ordonnée. Cette doctrine vient d'être proclamée » comme celle de l'Europe entière. Je l'avais consacrée » d'avance par ma Charte, et je prétends ajouter à cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» Charte toutes les garanties qui peuvent en assurer le
» bienfait. L'unité du ministère est la plus forte que je
» puisse offrir; j'entends qu'elle existe, et que la marche
» franche et assurée de mon conseil garantisse tous les
» intérêts et calme toutes les inquiétudes. On a parlé,
» dans ces derniers temps, du rétablissement de la dîme
» et des droits féodaux. Cette fable, inventée par l'ennemi
» commun, n'a pas besoin d'être réfutée. On ne s'attendra
» pas que le Roi de France s'abaisse jusqu'à repousser
» des calomnies et des mensonges. Le succès de la trahi-
» son en a trop indiqué la source. Si les acquéreurs des
» domaines nationaux ont conçu des inquiétudes, la
» Charte aurait dû suffire pour les rassurer. N'ai-je pas
» moi-même proposé aux Chambres et fait exécuter des
» ventes de ces biens? Cette preuve de ma sincérité est
» sans réplique. Dans ces derniers temps, mes sujets de
» toutes les classes m'ont donné des preuves égales
» d'amour et de fidélité; je veux qu'ils sachent combien
» j'y ai été sensible, et c'est parmi tous les Français que
» j'aimerai à choisir ceux qui doivent approcher de ma
» personne et de ma famille. Je ne veux exclure de ma
» présence que ces hommes dont la renommée est un su-
» jet de douleur pour la France et d'effroi pour l'Europe.
» Dans la trame qu'ils ont ourdie, j'aperçois beaucoup de
» mes sujets égarés et quelques coupables; je promets,
» moi qui n'ai jamais promis en vain (l'Europe entière
» le sait), de pardonner aux Français égarés tout ce qui
» s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille au milieu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» de tant de larmes jusqu'au jour où je suis entré dans
» Cambrai au milieu de tant d'enthousiasme. Mais le sang
» de mes enfants a coulé par une trahison dont les an-
» nales du monde n'offrent pas d'exemple. Cette trahison
» a appelé l'étranger au cœur de la France. Chaque jour
» me révèle un désastre nouveau. Je dois donc, pour la
» dignité de mon trône, pour l'intérêt de mes peuples,
» pour le repos de l'Europe, excepter du pardon les ins-
» tigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Ils
» seront désignés à la vengeance des lois par les deux
» Chambres que je me propose de rassembler incessam-
» ment. Français, tels sont les sentiments que rapporte au
» milieu de vous celui que le temps n'a pu changer, que
» le malheur n'a pu fatiguer, que l'injustice n'a pu abattre.
» Le Roi, dont les pères règnent depuis huit siècles sur
» les vôtres, revient pour consacrer ses jours à vous dé-
» fendre et à vous consoler. »

Telle fut cette proclamation de Cambrai, si souvent rappelée depuis. Malgré le vague de quelques expressions, elle était l'œuvre d'une haute sagesse. On l'avait habilement calculée pour rassurer les esprits contre la crainte d'une réaction, pour séparer les grands coupables de la foule de leurs adhérents, pour attirer les amis de la liberté, pour ouvrir à la masse de la nation les voies d'une conciliation honorable. Le ton de paternité sentimentale qui y régnait, et qui peut blesser le goût raffiné et dédaigneux de notre génération, était conforme à celui de cette époque, et il avait d'ailleurs, dans ce cas particulier, l'avantage de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

donner plus de force aux promesses d'indulgence. Les courtisans, le parti de Monsieur, s'indignèrent d'un tel langage qui, suivant eux, abaissait la dignité de la couronne, et encourageait la révolte par l'espérance de l'impunité. Ils témoignèrent un vif ressentiment contre les ministres étrangers dont le concours avait assuré le triomphe de M. de Talleyrand.

Plus le manifeste de Cambrai déplaisait à ce parti, plus on avait lieu de croire qu'il produirait un effet favorable sur ceux qu'on se proposait de ramener. Il ne tarda pas à être connu et même publié à Paris, où la presse royaliste haussait peu à peu le ton. Déjà elle s'enhardissait à faire l'éloge de Louis XVIII. Bien des obstacles s'élevaient pourtant encore contre le rétablissement du trône des Bourbons.

M. de Vitrolles travaillait, avec son activité ordinaire, à leur recruter des partisans. Il n'avait pas craint de faire proposer au maréchal de Grouchy, pendant que ce dernier était encore à Soissons, de se déclarer pour le Roi et de prendre, avec l'armée qu'il commandait, la cocarde blanche, mais le maréchal répondit, à ce qu'on assure, que Louis XVIII et la cocarde blanche étaient également impossibles, ajoutant que si l'on voulait le duc d'Orléans avec la cocarde tricolore, il était prêt à le faire proclamer. M. de Vitrolles, qui frappait, pour ainsi parler, à toutes les portes, crut aussi pouvoir s'adresser au fameux révolutionnaire Merlin de Thionville, qui, au dire d'une grande dame du parti royaliste, était complétement rallié à la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cause de la légitimité et offrait de mettre à son service vingt mille fédérés, moyennant de sérieuses garanties pour les hommes et les choses de la Révolution. Il eut un entretien avec lui et lui demanda si la présence dans le conseil du Roi d'un homme compromis dans les actes les plus graves de l'époque conventionnelle aurait à ses yeux le caractère d'une semblable garantie. Merlin de Thionville comprit qu'il s'agissait de Fouché, et l'expression de rage et de fureur qui éclata sur sa physionomie dut faire comprendre à son interlocuteur qu'il n'y avait aucun parti à tirer de lui.

M. de Vitrolles continuait, d'ailleurs, à voir tous les jours le duc d'Otrante, et le pressait de donner suite à ses promesses, mais ce dernier, quelque décidé qu'il fût en réalité à agir en faveur des Bourbons, parce que ses communications avec le duc de Wellington ne lui laissaient plus de doutes sur les intentions des alliés, se trouvait dans une situation difficile qui lui imposait de grands ménagements. Il fit entendre à M. de Vitrolles que n'ayant la majorité pour ce qu'il projetait ni dans les Chambres, ni dans la commission de gouvernement, et déjà en butte à de véhéments soupçons, il ne pouvait agir seul, qu'il avait besoin d'un puissant appui, et que cet appui ne pouvait venir que du ministre de la guerre, que le maréchal Davoust ayant l'armée dans sa main et ne pouvant être soupçonné de royalisme, ce qui donnerait un grand poids à sa parole, il fallait s'efforcer d'obtenir de lui la déclaration écrite qu'on n'était pas en état de défendre Paris, et des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

généraux alliés la promesse de suspendre les hostilités si Louis XVIII était proclamé, que, muni de ces assurances, lui, Fouché, n'hésiterait plus à proposer aux Chambres le retour des Bourbons.

Les conditions ainsi proposées à M. de Vitrolles étaient difficiles à remplir. Elles ne le découragèrent pourtant pas. Ne connaissant pas le ministre de la guerre, il entra en relations avec lui par l'intermédiaire du maréchal Oudinot. Dans une longue conférence qui eut lieu pendant la nuit, il lui dit que le Roi, s'il remontait sur son trône, ne voulait gouverner que nationalement et avec un ministère national; il s'attacha aussi à le rassurer contre la crainte d'une réaction et sur le sort de l'armée. Le ministre, qui recevait en ce moment les nouvelles les plus alarmantes sur les progrès de l'ennemi, sur la désorganisation d'une partie des forces destinées à le combattre, et sur l'état des départements de l'Ouest et du Midi, où l'agitation royaliste commençait à se réveiller, ne repoussa pas ces ouvertures. Il eût voulu des garanties plus formelles des intentions royales, mais M. de Vitrolles n'étant pas en mesure de les lui fournir, il dut se contenter de sa parole, et il consentit à écrire, en quelque sorte sous sa dictée, la lettre demandée par Fouché.

Ce dernier, en possession du document auquel il attachait une si haute importance, réunit le lendemain, 27 juin, aux Tuileries, un grand conseil composé des membres de la commission exécutive, des ministres à portefeuille et des ministres d'État, du président et des vice-présidents de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Chambre des représentants, du président et des secrétaires de la Chambre des pairs. L'objet de cette réunion était la recherche des mesures les plus propres à assurer le salut de la patrie. Fouché ouvrit la délibération par un exposé dans lequel il peignit des plus sombres couleurs la situation du pays. Ne laissant apercevoir aucune ressource et s'abstenant lui-même d'ouvrir un avis, il invita tous les assistants à faire connaître le leur. Puis, voyant que tous gardaient le silence ou se déclaraient incompétents, ou se bornaient à provoquer de plus amples explications, des informations plus complètes, il se tourna vers le maréchal Davoust et, tenant à la main la lettre qu'il venait de recevoir de lui, l'invita à communiquer au Conseil l'opinion et les faits qui y étaient consignés. Davoust déclara que connaissant les ressources disponibles, l'état et l'esprit de l'armée, il ne croyait pas possible de tenir tête à l'ennemi, et que, dans sa conviction, le seul moyen de prévenir des malheurs irréparables, c'était de rappeler les Bourbons, à condition que le Roi entrerait dans Paris sans garde étrangère, qu'il prendrait la cocarde tricolore, qu'il donnerait une amnistie complète, sans exceptions, qu'il maintiendrait les deux Chambres, que tous les fonctionnaires conserveraient leurs places, l'armée ses grades, pensions, honneurs et prérogatives, et que la Légion d'honneur serait garantie.

Un silence de plusieurs minutes suivit cette déclaration du ministre de la guerre. MM. Dupont de l'Eure et Thibaudeau le rompirent enfin pour repousser, en termes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

énergiques, l'idée d'un recours aux Bourbons, et pour demander qu'en réorganisant fortement l'armée on se préparât à une vigoureuse résistance, mais leur voix ne trouva pas d'écho. Fouché, voyant la résignation de la grande majorité du conseil, invita les présidents des deux Chambres à les préparer aux résultats dont on semblait reconnaître la nécessité, et on allait se séparer lorsque l'arrivée d'une dépêche des plénipotentiaires envoyés aux souverains étrangers vint donner aux esprits une autre impulsion.

M. de La Fayette et ses collègues, trouvant encore à Laon l'arrière-garde de l'armée française en retraite, s'y étaient arrêtés pour attendre les passe-ports qu'on avait fait demander pour eux aux généraux ennemis. Ces passe-ports leur étaient parvenus dans la journée du 26, et ils étaient partis aussitôt, par la route de Metz, dans la direction de Manheim et d'Heidelberg, croyant rencontrer les souverains dans une de ces deux villes. On leur avait donné pour les accompagner le prince de Schœnbourg, aide de camp du maréchal Blücher. Avant de se mettre en route, ils avaient essayé d'entrer en communication directe avec le maréchal et avec le duc Wellington, dans l'espérance d'obtenir une suspension d'armes, l'abdication de Napoléon leur paraissant faire disparaître toute cause de guerre ; mais les deux généraux alliés, ne partageant pas cette opinion, et ne voulant traiter qu'à Paris, s'étaient refusés à les voir. Cependant, le prince de Schœnbourg, et un autre aide de camp du général prussien, le comte de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Nostitz, pressés par eux de questions sur les intentions des puissances coalisées, leur avaient répondu que la France ne serait nullement contrainte dans le choix de son gouvernement, que les alliés n'attachaient aucune importance à la restauration des Bourbons et que la seule difficulté sérieuse tenait à la personne de Napoléon, les puissances ne pouvant manquer d'exiger des précautions efficaces pour qu'il ne pût jamais reparaître sur la scène du monde; ils avaient aussi fait entendre qu'un armistice pourrait être obtenu moyennant la remise d'un certain nombre de forteresses à titre de garanties contre les efforts du parti impérialiste, et que, si le gouvernement français envoyait sans retard des commissaires exclusivement chargés de négocier cet armistice, ils seraient accueillis.

Les plénipotentiaires avaient saisi avec empressement tout ce qui, dans les paroles des deux aides de camp, pouvait admettre une interprétation tant soit peu favorable; sans s'attacher suffisamment à distinguer ce que ces officiers avaient déclaré par ordre de leur chef de ce qu'ils avaient pu y ajouter d'après leurs impressions personnelles et dans l'entraînement de la conversation, sans tenir compte d'ailleurs de cette circonstance, que le maréchal Blücher était, de tous les généraux ennemis, le plus étranger aux combinaisons politiques, ils avaient conclu du langage de ses représentants que la France serait libre de se donner le gouvernement qui lui conviendrait et qu'on ne lui imposerait pas les Bourbons. Sous l'empire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de cette préoccupation, ils s'étaient empressés, avant de partir pour l'Allemagne, d'écrire à la commission exécutive, en lui rendant compte de cet entretien, qu'ils espéraient voir prendre un cours heureux aux négociations, que le choix des commissaires chargés de traiter d'une suspension d'armes pourrait y influer, et qu'on ne saurait trop leur recommander de dire aux alliés que Napoléon n'avait pas en France un parti considérable; ils avaient ajouté que l'évasion de Napoléon avant l'issue des négociations serait regardée comme une preuve de mauvaise foi de la part de la France et, pourrait compromettre essentiellement ses intérêts.

Telle était la substance de la dépêche arrivée aux Tuileries, au moment où le grand conseil convoqué par le duc d'Otrante était sur le point de se séparer. Elle y produisit un assez grand effet. Les membres du conseil, que la nécessité seule pouvait, pour la plupart, ramener aux Bourbons, se dirent naturellement qu'il n'était plus si urgent d'aller au-devant de Louis XVIII. Fouché lui-même, quelque contrariété qu'il en éprouvât, se crut obligé de reconnaître que les informations transmises par les plénipotentiaires changeaient la face des choses. Sur sa proposition, on décida que Napoléon serait placé sous une stricte surveillance, et que des commissaires seraient envoyés aux généraux ennemis pour négocier l'armistice. On convint, d'ailleurs, de ne rien communiquer au public, ni même aux Chambres, de ce qui s'était dit au commencement de la séance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Fouché s'occupa aussitôt de la nomination des commissaires qui devaient se rendre au quartier général des Anglais et des Prussiens. Il désigna le général comte de Valence, M. Flaugergues, le général Andréossy et M. Boissy d'Anglas avec M. de Labesnardière, directeur du ministère des affaires étrangères sous M. de Talleyrand et créature de ce ministre qu'il avait accompagné au Congrès de Vienne. Ce dernier choix était singulier. Le duc de Vicence en fit la remarque, mais Fouché répondit qu'on avait besoin d'un homme instruit des formes diplomatiques. En général, on pouvait remarquer que ces commissaires appartenaient à une nuance d'opinion bien moins hostile à la légitimité que les plénipotentiaires envoyés aux souverains. Les instructions qu'on leur donna leur prescrivaient d'essayer de faire accepter la rivière de Somme comme ligne de démarcation entre l'armée française et les armées alliées pendant la durée de l'armistice; si cette ligne ne leur était pas accordée, ils devaient en proposer une autre entre la Somme et l'Oise, à vingt lieues de Paris au moins; dans le cas où l'on exigerait la remise de places fortes, ils étaient autorisés à en offrir une seule, pourvu que l'armistice fût étendu indéfiniment jusqu'à la conclusion de la paix; enfin, il leur était enjoint de se borner à entendre les propositions ou les insinuations qui leur seraient faites sur le gouvernement futur de la France et à en rendre compte.

Partis de Paris le 28 juin, ils s'attendaient à ne trouver les forces ennemies que du côté de Noyon. A peine avaient-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ils dépassé Saint-Denis qu'ils rencontrèrent la tête des colonnes de l'armée prussienne. Blücher refusa de les recevoir et parut un moment vouloir les retenir prisonniers. Il leur permit pourtant, bien que de fort mauvaise grâce, de se rendre auprès du duc de Wellington qu'ils joignirent le lendemain à Estrées. Je dirai plus tard quel fut le résultat de leurs conférences avec lui.

Un des motifs qui poussaient Blücher à précipiter sa marche, c'était l'espoir de s'emparer de la personne de Napoléon. Dans la haine sauvage qu'il lui portait, il craignait que les Français ne le livrassent au duc de Wellington qui épargnerait sa vie ; il s'était proposé, si les chances de la guerre l'avaient remis entre ses mains, de le faire fusiller dans le fossé de Vincennes, au lieu même où avait péri le duc d'Enghien. Wellington déclara à son collègue qu'il n'y consentirait pas et qu'il insisterait pour qu'on ne disposât d'un tel prisonnier que du consentement commun de l'alliance; il ajouta que, comme ami de Blücher, il lui conseillait de s'abstenir d'un acte semblable, et qu'après le rôle qu'ils avaient joué dans les derniers événements, il ne convenait ni à l'un ni à l'autre de s'ériger en bourreau, que quant à lui, si les souverains voulaient faire périr Napoléon, il leur demanderait d'en charger un autre. Blücher ne céda qu'avec beaucoup de peine à ces représentations.

Napoléon, cependant, était encore à la Malmaison avec un très-petit nombre d'aides de camp et de serviteurs fidèles, le gouvernement ayant eu soin d'éloigner la plupart des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

officiers qui lui étaient le plus dévoués, en leur confiant des missions ou des commandements. Les généraux Bertrand, Flahault et Bernard, le duc de Rovigo, le secrétaire du cabinet Fleury de Chaboulon, ne le quittaient pas. Le duc de Bassano, M. de Lavallette, la duchesse de Vicence, envoyée par son mari que ses devoirs officiels retenaient à Paris, quelques autres encore, venaient souvent le voir. Il reçut aussi la visite moins désintéressée de certains généraux qui, gravement compromis dans la révolution du 20 mars et pensant à fuir à l'étranger, lui demandèrent des secours pécuniaires. Il recevait tous ceux qui se présentaient et s'informait soigneusement de ce qui se passait à Paris, s'opiniâtrant à espérer qu'au dernier moment on aurait recours à lui pour repousser l'ennemi, que l'armée elle-même le rappellerait. Le gouvernement, moins encore pour protéger sa sûreté que pour le surveiller, avait nommé le général Becker commandant de sa résidence et de sa garde qui consistait en trois cents hommes d'infanterie et quarante dragons. On lui avait donné pour instructions de veiller à la conservation de la personne de Napoléon et du respect qui lui était dû, et d'empêcher que les malveillants ne se servissent de son nom pour exciter des troubles. L'Empereur, qu'on n'avait pas informé de sa nomination et qui le connaissait fort peu, le vit arriver avec quelque inquiétude. Un seul entretien avec le général suffit pour le rassurer : il comprit que ce brave officier n'était nullement disposé à jouer le rôle de geôlier ou d'espion, et en le traitant avec un aban-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

don familier et caressant, en lui témoignant une entière confiance, il eut bientôt pris sur lui un ascendant absolu.

Les pensées les plus contraires se succédaient de moment en moment dans l'esprit de Napoléon. Nous avons dit qu'en arrivant à la Malmaison, il avait envoyé le duc de Rovigo presser auprès du gouvernement l'expédition des passeports et des ordres nécessaires pour son embarquement. Pendant que Savary s'acquittait de cette mission, l'Empereur était retombé dans ses incertitudes, dans son invincible répugnance pour un éloignement définitif. La décision que prit la commission exécutive vint en aide à ses hésitations. Le ministre de la marine eut l'ordre d'armer deux frégates dans le port de Rochefort *pour conduire aux États-Unis Napoléon Bonaparte et sa suite,* mais cet ordre portait aussi que les frégates ne sortiraient pas du port avant qu'on n'eût reçu de l'Angleterre les saufconduits qui pouvaient seuls leur assurer une libre traversée. On écrivit au duc de Wellington pour les lui demander, et comme il était facile de prévoir qu'il ne serait pas en mesure de les accorder, M. Otto, sous-secrétaire d'État et ancien ambassadeur, fut chargé d'aller à Londres les solliciter. L'intention du gouvernement n'en était pas moins que Napoléon partît sans retard pour l'île d'Aix, où il aurait attendu ces saufconduits. Sa présence, au moment où l'armée allait se trouver réunie sous les murs de Paris et où les étrangers y arrivaient eux-mêmes, offrait plus d'un danger : elle l'exposait à tomber entre leurs mains ; elle était de nature

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à leur rendre suspecte la sincérité de son abdication, et par là elle mettait obstacle aux négociations; enfin, tant qu'il n'était pas éloigné du théâtre de la guerre, il pouvait céder à la tentation de se replacer à la tête de l'armée.

Ce serait certainement calomnier la commission exécutive que de supposer qu'elle désirât voir Napoléon prisonnier des alliés et qu'elle ait, dans cette pensée, retardé son embarquement : le duc de Vicence par attachement personnel, d'autres par loyauté, étaient incapables d'un tel calcul, mais il serait difficile d'affirmer qu'il n'ait pas au moins traversé l'esprit de Fouché qui dominait absolument ses collègues. On a peine à concevoir qu'il ait pu se persuader que les Anglais accorderaient les passeports nécessaires pour assurer le libre passage du grand proscrit de l'Europe, et les leur demander, subordonner à l'obtention de ces passe-ports le départ des bâtiments qui devaient le conduire en Amérique, c'était en quelque sorte les avertir de prendre leurs mesures pour s'y opposer.

Napoléon, invité par le ministre de la marine à partir immédiatement pour l'île d'Aix, s'y refusa, disant que puisque les frégates ne devaient pas quitter le port avant la réponse du gouvernement britannique, il ne se souciait pas d'aller se constituer pour ainsi dire prisonnier dans cette île, et qu'il était résolu à attendre à la Malmaison l'arrêt qui serait porté sur son sort.

Un des motifs qui, suivant toute apparence, l'engageaient à résister ainsi aux instances du gouvernement, c'est qu'un bon nombre d'officiers de l'armée étaient venus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le trouver pendant la nuit précédente pour se mettre, avec leurs régiments, à sa disposition et l'inviter à reprendre le commandement. Le général Excelmans lui avait fait parvenir dans ce sens des offres très-pressantes Napoléon ne les avait pas acceptées. Pour se prêter à ce qu'on lui demandait, avait-il répondu, il aurait fallu qu'il pût compter sur l'appui de la France, mais tout était détraqué, personne n'en voulait plus et il ne pouvait lutter, seul avec quelques soldats, contre toute l'Europe. C'était là le langage du bon sens, et cependant ce n'était pas au fond sa véritable pensée ou, pour mieux dire, entraîné par ses passions, par l'horreur de l'avenir qui l'attendait dans l'exil ou dans la captivité, il se reprenait à chaque instant à espérer, contre toute vraisemblance, qu'une résolution énergique pourrait encore tout réparer; il répugnait à s'engager sur l'invitation de quelques officiers, de quelques corps isolés, mais une démarche collective de l'armée venant l'arracher de sa retraite et le replaçant à sa tête par une sorte de violence qui eût dominé le mauvais vouloir du gouvernement et des Chambres, se présentait à lui comme une chance possible à laquelle il n'eût pas refusé son concours; il attendait donc, malgré les avis que lui faisait sans cesse donner le duc de Vicence sur les périls d'une telle temporisation.

La commission exécutive était de plus en plus inquiète : elle craignait d'apprendre d'un moment à l'autre que Napoléon, s'échappant de la Malmaison, était allé se montrer aux soldats, au peuple des faubourgs et faire appel à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leur vieil enthousiasme. On se décida donc à faire cesser le prétexte sur lequel il s'appuyait pour refuser de partir. Le duc de Wellington avait répondu à la demande des saufconduits qu'il n'était pas autorisé à les accorder et le cabinet de Londres n'avait pas permis à M. Otto de débarquer en Angleterre. Dans cet état de choses, il fut résolu que les deux frégates pourraient partir de Rochefort dès que Napoléon y serait arrivé, et le ministre de la marine, accompagné du ministre de la justice, dut se rendre à la Malmaison pour lui déclarer que rien ne mettant plus obstacle à son départ, son intérêt aussi bien que l'intérêt de l'État exigeait qu'il ne le différât pas davantage.

Déjà, en effet, l'armée prussienne était en vue de Saint-Denis. On entendait le feu de son artillerie. Blücher avait établi au Bourget son quartier général, et sachant que Napoléon n'avait pas encore quitté la Malmaison, il avait envoyé vers Sannois et Argenteuil une colonne mobile avec ordre de passer la Seine et d'aller l'enlever. Bien que le gouvernement français eût prescrit de couper les ponts, le danger était grand.

Le 29 au matin, vers cinq heures, les deux ministres envoyés par Fouché arrivèrent à la Malmaison et firent à l'Empereur la communication dont ils étaient chargés. Il leur répondit qu'il se mettrait en route dans la journée. Quelques heures après, les préparatifs de son départ étaient en effet à peu près achevés, lorsqu'une forte canonnade éclatant de l'autre côté de la Seine annonça que l'ennemi était aux prises avec les troupes françaises sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un point assez rapproché. A ce bruit de bataille, les résolutions de Napoléon changèrent encore une fois. Appelant le général Becker qui avait la commission de l'accompagner jusqu'à Rochefort : « Général, lui dit-il, l'ennemi » est aux portes de Paris. Il faut être insensé ou traître à » la patrie pour révoquer en doute sa mauvaise foi. Les » alliés disent qu'ils font la guerre, non à la France, mais » à moi seul. J'ai abdiqué, je ne suis plus rien, et cependant ils attaquent Paris. Qu'on me fasse général, je » commanderai l'armée. Vous allez en faire la demande » en mon nom. Partez tout de suite. Expliquez aux membres du gouvernement que mon intention n'est pas de » reprendre le pouvoir, que tout ce que je veux, c'est de » battre l'ennemi... de le forcer... à donner un cours favorable aux négociations, et que, ce point obtenu... je » poursuivrai tranquillement ma route... J'ai confiance » en votre loyauté, remplissez cette mission, vous me rendrez un vrai service. »

Becker partit aussitôt pour Paris. En attendant son retour, tout, à la Malmaison, se disposa pour une entrée en campagne. Napoléon, sortant de son abattement, se flattait de l'espoir de venger l'échec de Waterloo en tombant, avec des forces supérieures, sur les cinquante ou soixante mille Prussiens que Blücher, devançant, dans son impatience, l'armée du duc de Wellington, venait d'amener sous les murs de Paris.

Les membres de la commission exécutive, en ce moment réunis en conseil aux Tuileries, ne furent pas peu surpris

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de voir paraître devant eux le général Becker qu'ils croyaient déjà, avec l'Empereur, sur la route de Rochefort. Fouché lui reprocha d'avoir accepté une semblable mission, alors qu'il aurait dû presser Napoléon de hâter son départ, dans l'intérêt de sa sûreté personnelle que le gouvernement ne pouvait plus garantir; il s'attacha à lui prouver, en mettant sous ses yeux les rapports des chefs de l'armée, qu'elle n'était pas en état de faire ce que l'Empereur semblait attendre d'elle; il le chargea d'insister auprès de lui pour qu'il ne s'exposât pas aux plus graves périls en s'opiniâtrant à rester si près de l'ennemi. Le général Becker ayant exprimé le désir d'emporter, au lieu d'une réponse verbale, le témoignage écrit de la volonté définitive du gouvernement, Fouché, qui savait que le duc de Bassano était auprès de l'Empereur et qui le soupçonnait d'encourager ses résistances, lui écrivit que la proposition de reprendre le commandement avait été jugée inacceptable pour des motifs dont il apprécierait certainement la force, ajoutant qu'il le suppliait d'user de son influence sur leur ancien souverain pour le décider à se mettre, sans perdre un moment, hors de la portée des Prussiens.

Pendant que Fouché traçait précipitamment ce billet, Carnot qui, à ce qu'on prétend, aurait été disposé à donner suite à l'offre de Napoléon, se promenait dans la salle du conseil sans prononcer une parole. Le duc de Vicence, le général Grenier, M. Quinette étaient assis autour de la table, sombres et taciturnes, abandonnant à leur auda-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cieux collègue l'initiative et la décision. Suivant une version, Fouché, dans le cours de son entretien avec le général Becker, aurait manifesté, en termes peu ménagés, l'irritation et l'impatience que lui causait la proposition de Napoléon et il n'aurait pas dissimulé la crainte que, sans attendre la réponse du gouvernement, il ne fût déjà au milieu des soldats, les haranguant et les passant en revue. Dans une salle voisine, le ministre de la guerre exprimait en ce moment même avec plus de brutalité des sentiments et une inquiétude analogues à un aide de camp de Napoléon, M. de Flahault, qui était venu se concerter avec lui sur quelques détails, et la violence de son langage donnait lieu entre eux à une scène très-vive. Le général Becker, en traversant pour se retirer les salons des Tuileries, les trouva remplis d'une foule de généraux et de fonctionnaires qui lui témoignèrent un extrême déplaisir de ce que Napoléon n'était pas encore parti. « Tant » qu'il sera ici, lui disaient-ils, on ne pourra rien entre- » prendre, ni pour son avantage personnel, ni dans l'in- » térêt du pays. »

En rentrant à la Malmaison, Becker trouva dans la cour un grand mouvement d'officiers et de trains d'équipage. L'Empereur était dans son cabinet, dans le costume qu'il portait aux jours de bataille et de revue, tout prêt à monter à cheval. Après avoir entendu le récit que lui fit le général de sa conversation avec Fouché et pris lecture du billet adressé au duc de Bassano, il se résigna à ce qu'on attendait de lui avec une facilité qu'il n'y eût pas mise,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sans doute, s'il avait eu plus de confiance dans le succès du plan qu'il avait essayé de faire adopter. « Ces gens-là, » s'écria-t-il d'un ton qui affectait le calme et le mépris, » ces gens-là ne connaissent ni l'état des choses, ni celui » des esprits; on refuse ma proposition, on s'en repentira. » Donnez des ordres pour mon départ. » Trois quarts d'heure après, on vint annoncer que tout était prêt. Napoléon, quittant son uniforme et se revêtant d'un habit de ville, embrassa la reine Hortense et les autres personnes réunies pour lui dire adieu, leur recommanda le courage, l'union, et partit au milieu des larmes et des sanglots de ceux qu'il ne devait plus revoir. Les soldats pleuraient eux-mêmes. Cette scène, qui n'avait pas la tragique grandeur des adieux de Fontainebleau, était bien autrement triste : il était difficile de ne pas comprendre que la chute, cette fois, était irréparable.

Pour soustraire l'Empereur à la curiosité importune des populations, il avait été réglé qu'il voyagerait dans une calèche dont la simplicité n'était pas faite pour attirer les regards; le général Bertrand, le duc de Rovigo et le général Becker y montèrent avec lui, tous en habit de ville et sans décorations. Deux autres voitures plus élégantes suivaient à quelque distance; dans la première était l'aide de camp Gourgaud, seul, en uniforme; dans l'autre, le valet de chambre Marchand avec trois domestiques. Ce convoi se dirigea par la route de Rambouillet sur Chartres, Châteaudun, Vendôme, Tours, Poitiers et Niort. Un autre convoi dont faisaient partie la comtesse Bertrand et ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

enfants, M. de Las-Cases et son fils, M. et madame de Montholon qui s'étaient offerts, comme le général Bertrand, le duc de Rovigo et le général Gourgaud, à partager l'exil de leur maître, prit la route d'Orléans, de Châteauroux et de Saintes. M. de Labédoyère avait dû suivre aussi l'Empereur, on l'avait attendu quelque temps, mais il vint trop tard.

Napoléon s'arrêta à Rambouillet où il déclara vouloir rester jusqu'au lendemain. Là, il était encore à portée de Paris et des événements. Trois fois, pendant la nuit, il envoya sur la route le général Gourgaud pour interroger les courriers qui venaient à passer. Le lendemain, 30 juin, à onze heures du matin, il se décida à continuer son voyage. Ce jour-là même, un message du gouvernement informait les deux Chambres des mesures qui avaient été prises pour éloigner de Paris l'Empereur et les invitait à pourvoir à son sort et à celui de sa famille. Ce message fut renvoyé à l'examen d'une commission et on n'y donna pas d'autre suite.

Peu d'instants après celui où Napoléon avait quitté la Malmaison, un détachement de cavalerie prussienne, envoyé pour se saisir de lui, avait surpris le pont du Pecq et, passant sur la rive gauche de la Seine, s'était porté rapidement vers cette résidence, mais il s'était retiré en apprenant que celui qu'il cherchait n'y était plus.

Les Prussiens étaient donc devant Paris. Les Anglais arrivaient aussi en attendant les autres armées alliées. Déjà, le 29 au matin, Blücher avait fait attaquer le village d'Au-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bervilliers, occupé par un seul bataillon qui, n'étant pas soutenu, l'avait abandonné en bon ordre après une vigoureuse défense. C'était le bruit de cette attaque qui avait inspiré à Napoléon sa dernière velléité de résistance.

Paris était dans un état de défense très-incomplet. L'Empereur, avant de partir pour la Belgique, avait fait exécuter, sur les deux rives de la Seine, des travaux dont le plan était l'œuvre du général Haxo, un des meilleurs officiers du génie. Ces travaux, auxquels avaient concouru des détachements de gardes nationaux, de fédérés, de volontaires, d'éléves des lycées et des écoles, étaient à peu près terminés sur la rive droite, c'est-à-dire du côté du nord, celui par lequel arrivaient les ennemis. Il y avait là deux lignes de défense. La première, s'appuyant, à droite, à des redoutes construites dans le parc de Bercy, suivait les hauteurs et allait rejoindre à gauche la ville de Saint-Denis, fortifiée et couverte par des inondations. Les hauteurs de Belleville et de Romainville, centre et points saillants de cette ligne, étaient couronnées par un système d'ouvrages continus qui se reliaient, à droite, aux redoutes du parc de Bercy et à la forteresse de Vincennes, à gauche, à la ville de Saint-Denis par le canal qui la joint au faubourg de la Villette. Des demi-lunes établies sur les différentes chaussées par lesquelles est traversé le canal couvraient la tête de chaque pont. La seconde ligne, formée plus près de Paris de redoutes construites sur les hauteurs de Chaillot, de l'Étoile, de Montmartre, se prolongeait, par une suite d'ouvrages fermés à la gorge,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

derrière les retranchements élevés sur la butte de Chaumont et les hauteurs de Belleville et de Romainville. Tous ces ouvrages étaient terminés et armés depuis près d'un mois ; mais il s'en fallait de beaucoup qu'on ne fût aussi avancé sur la rive gauche : la ligne de défense y était à peine ébauchée. Dans le plan adopté, elle n'avait que le tiers de l'étendue de celle que je viens de décrire ; elle devait s'appuyer, à droite, sur des redoutes en face de Bercy, à gauche, sur des ouvrages placés en avant de la barrière de l'École Militaire et sur les hauteurs de Passy, mais, à bien peu de chose près, tout cela n'existait encore qu'en projet, et le jour où les alliés seraient parvenus à passer la Seine en nombre suffisant, Paris n'aurait plus eu de ce côté d'autre boulevard que le courage de ses défenseurs.

Le parc d'artillerie de la rive droite était à Vincennes, celui de la rive gauche aux Invalides. Des généraux, des colonels étaient attachés à ce service avec un grand nombre d'officiers et deux bataillons de canonniers de la marine, quatorze compagnies d'artillerie de ligne, vingt autres fournies par la garde nationale, les volontaires de l'École polytechnique, ceux des lycées et de l'École vétérinaire de Charenton, ce qui faisait en tout cinq mille canonniers suffisamment exercés, manœuvrant quatre cents pièces de canon en fer et six cents pièces en bronze, non compris cent cinquante pièces de campagne ramenées de la frontière.

Les forces qu'on avait sous la main pour défendre ces fortifications consistaient, outre les cinq mille canonniers

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dont je viens de parler, en trente mille hommes appartenant au corps de Grouchy, un nombre à peu près égal revenant de Waterloo, cinq mille environ qui, d'abord dispersés, avaient fini par se rallier, quatorze mille tirés des dépôts de Paris et de la banlieue, trois mille des dépôts de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, qui s'étaient repliés devant l'ennemi, quatre mille conscrits de 1815 ayant déjà répondu à l'appel qui venait de leur être fait, enfin, douze mille tirailleurs de la garde nationale, troupe enrégimentée, tirée du corps des fédérés. C'était, en tout, à peu près cent mille hommes, auxquels on pouvait ajouter quelques milliers de gardes nationaux de la Champagne et de la Bourgogne qu'on vit déboucher, le 27, par le pont d'Austerlitz pour aller bivouaquer au Champ de Mars, et aussi, dans une proportion difficile à déterminer, ceux des gardes nationaux de Paris qui, sans se borner à maintenir l'ordre dans l'intérieur, voudraient prendre part à la défense.

Le maréchal de Grouchy, qui se voyait l'objet de beaucoup de défiances parce qu'on le soupçonnait de vouloir traiter avec les Bourbons, s'étant démis du commandement en chef, ce commandement fut confié au maréchal Davoust qui avait bien plus d'autorité dans l'armée. Il prit le général Guilleminot pour son chef d'état-major. Le général Marchand remplaça le prince d'Eckmühl dans la direction du ministère de la guerre.

Les éléments dont se composaient les forces que je viens d'énumérer n'avaient pas tous une égale valeur. Cependant,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

elles étaient incontestablement considérables et, malgré l'état imparfait des fortifications, la supériorité numérique des armées réunies de Blücher et de Wellington n'était pas assez grande pour qu'on n'eût pu leur résister avec succès si l'on n'avait eu à compter qu'avec elles ; mais dans la supposition la plus favorable, en admettant qu'on parvînt à les tenir en échec pendant quelques semaines ou même à les repousser, elles ne devaient pas tarder à se voir renforcées d'un demi-million de Russes, d'Autrichiens, d'Allemands qui, pour obliger les Français à mettre bas les armes, n'auraient pas même eu besoin de les combattre et auraient pu se borner à les affamer en formant autour d'eux un étroit blocus.

Déjà ces masses formidables avaient passé le Rhin, toute la frontière de l'Est était envahie.

Le plan concerté entre les généraux en chef de l'Autriche et de la Russie consistait à pénétrer simultanément dans l'Alsace et la Lorraine. Ils n'avaient devant eux que des simulacres d'armées, de faibles divisions dont la nouvelle du désastre de Waterloo et surtout celle de l'abdication de l'Empereur avaient encore éclairci les rangs en poussant à la désertion les soldats qui ne voyaient plus aucun motif à la guerre dès que leur idole avait disparu.

Du côté de la Moselle, l'invasion eut lieu dès le 23 juin. Sarrebrück fut occupé le même jour, Mouzon le lendemain. Le général Belliard, qui couvrait ce côté de la frontière avec des forces trop insuffisantes, refoulé jusqu'aux portes de Nancy, ne put empêcher le prince de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Wrède, général des Bavarois, d'entrer dans cette ville.

En Alsace, le général Rapp, qui avait sous ses ordres environ vingt mille hommes, tant soldats que gardes nationaux, et que favorisait l'esprit de la population, opposa plus de résistance. Hors d'état de défendre la barrière du Rhin que les alliés passèrent sur plusieurs points à la fois, il s'était, après quelques combats brillants, replié sur Strasbourg. Attaqué le 28 par le prince royal de Würtemberg, à la tête de quarante ou cinquante mille Russes, Autrichiens et autres Allemands, il le repoussa si vigoureusement que l'ennemi, laissant sur le champ de bataille trois ou quatre mille hommes morts ou blessés, ses bagages et ses équipages, dut se retirer dans le plus grand désordre. Les Français n'avaient eu que sept cents hommes hors de combat. Ils profitèrent du répit que leur donna ce succès pour fortifier et approvisionner Strasbourg que les alliés, ayant reçu des renforts, bloquèrent quelques jours après.

Plus au Midi, le corps de l'archiduc Ferdinand, débouchant sur le territoire français par le pont de Bâle, rencontra en face de lui le général Lecourbe qui, avec une poignée de soldats, retrouva, pour défendre pied à pied le sol de la patrie, la rare habileté dont il avait fait preuve au temps de la République. Forcé, après plusieurs engagements très-vifs, d'abandonner sa première ligne pour ne pas être tourné, il se retira dans le camp retranché qu'il avait préparé devant Belfort et réussit à s'y maintenir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En Savoie, le maréchal Suchet fut plus heureux. Nous avons vu que le jour même où les hostilités avaient commencé en Belgique, il avait ouvert la campagne en battant les Austro-Sardes auprès de Montmélian dont il s'était emparé. Le 21, un de ses lieutenants avait pris d'assaut le pont de Thonon, protégé par des barricades, où l'ennemi avait perdu plusieurs centaines d'hommes. En apprenant les malheurs de l'armée du Nord, la chute de Napoléon et la résolution prise par les Chambres d'ouvrir des négociations pour la paix, le maréchal avait fait proposer un armistice au général autrichien, mais celui-ci n'ayant voulu y consentir que moyennant des conditions inacceptables, la lutte avait continué. Le 27 et le 28, les ennemis prirent à leur tour l'offensive qui ne leur réussit pas mieux que la défensive à laquelle ils s'étaient bornés jusqu'alors. Ayant échoué dans leurs tentatives pour forcer les positions des Français et sacrifié inutilement plus de deux mille hommes, ils acceptèrent enfin l'armistice qu'ils avaient d'abord refusé. Le maréchal, abandonnant le territoire qu'il avait conquis, se retira en France.

Les départements du Midi, bien qu'ils fussent presque sans défense, n'étaient pas encore attaqués, mais un fléau plus redoutable que la guerre étrangère menaçait ces malheureuses contrées. La courte guerre civile que le parti royaliste y avait soutenue sous les ordres du duc d'Angoulême et les excès auxquels s'étaient livrés les vainqueurs avaient laissé dans ce parti, avec tous les éléments

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'une insurrection nouvelle, d'implacables ressentiments. Pendant les trois mois qui venaient de s'écouler, la grande préoccupation des autorités avait été d'en contenir l'explosion. Maintenant, les royalistes, encouragés par les malheurs de leurs adversaires, se disposaient à reprendre les armes, leurs comités qui n'avaient jamais cessé d'exister devenaient plus actifs, leurs bandes se reformaient et les chefs des forces impériales, loin de pouvoir penser à combattre l'ennemi étranger s'il venait à se présenter, étaient réduits à réserver, pour assurer la tranquillité intérieure du pays et sans beaucoup d'espoir d'y réussir, le peu de troupes dont ils pouvaient disposer.

Déjà, à Marseille, le sang avait coulé. La nouvelle de la bataille de Waterloo y était arrivée le 25 au matin, et, le même jour, une dépêche télégraphique, apportée de Lyon par un courrier, avait fait connaître aux autorités l'abdication de Napoléon aussi bien que la formation de la commission exécutive. C'était un dimanche. La foule répandue sur les places publiques ne tarda pas à faire entendre des cris de *vive le Roi!* Des groupes d'ouvriers, de gens du port, de petits marchands parcouraient les rues en annonçant la défaite de l'Empereur et le prochain retour de Louis XVIII. Les rassemblements se grossirent avec rapidité et se portèrent devant les corps de garde occupés par la troupe de ligne, la provoquant par d'injurieuses vociférations. Les soldats, immobiles derrière leurs armes formées en faisceaux, répondaient par le chant de *la Marseillaise*. Le général Verdier,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui commandait le département, avait à sa disposition un régiment d'infanterie, quelques escadrons de chasseurs à cheval, une batterie d'artillerie et une troupe assez considérable d'officiers à demi-solde. Soit qu'il ne se crût pas assez fort pour dominer le mouvement, soit qu'il craignît de se compromettre en présence de l'avenir qui se préparait, il ne se montra pas animé de cette résolution qu'on rencontre d'ailleurs si rarement en pareille circonstance, même chez les guerriers les plus intrépides. Au lieu d'agir, on le vit traverser les groupes au pas de son cheval, avouant la défaite de l'armée impériale et se bornant à inviter le peuple au calme, à la modération. De tels conseils donnés dans cette forme sont rarement écoutés. L'attitude du général ne fit qu'enhardir les agitateurs. L'insurrection éclata. Un jeune homme se précipita sur un poste, le pistolet au poing, en criant : *Bas les armes!* Il tomba percé de deux balles ; mais déjà le tambour battait dans tous les quartiers, le tocsin sonnait, des bandes d'anciens volontaires royaux accouraient des campagnes. Le général, au lieu de se renfermer avec ses soldats dans les deux forts qui dominent la ville, crut devoir l'évacuer et se retirer vers Toulon où était le quartier général du maréchal Brune. La retraite se fit d'abord sans beaucoup de difficultés, les insurgés se bornant à inquiéter les fugitifs par une fusillade peu nourrie et à massacrer quelques traînards ; une charge de cavalerie suffit pour les rejeter dans Marseille. Plus loin, la marche du général Verdier devint plus pénible : la révolte avait gagné tous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les environs, et comme les champs y sont coupés de petites murailles, c'étaient autant d'abris qui permettaient aux paysans de fusiller impunément la colonne fugitive. Elle arriva pourtant à Toulon sans avoir éprouvé de grandes pertes; mais, pendant ce temps, la ville de Marseille, où la cocarde blanche venait d'être arborée et où le comité royaliste avait pris la haute direction, était livrée aux plus affreux excès. Les bandes de paysans armés se précipitèrent, dès que la nuit fut venue, dans les maisons des bonapartistes ou de ceux qu'on voulut leur désigner comme tels, enfonçant les portes, brisant les cloisons, jetant les meubles par les fenêtres, maltraitant et parfois assassinant les propriétaires. D'autres bandes envahirent un quartier pauvre, isolé, qu'habitaient les restes des Mamelucks amenés d'Égypte quinze ans auparavant par le général Bonaparte. Ils y vivaient des faibles secours que leur accordait le gouvernement et ils portaient, disait-on, un vif attachement à l'homme pour qui ils avaient jadis abandonné leur patrie. Leurs mœurs, leur religion, leur costume les désignaient d'ailleurs à la haine d'une population fanatique. Ils furent impitoyablement égorgés; on n'épargna ni les femmes ni les enfants; on les poursuivait à coups de carabine jusque dans la mer, où quelques-uns de ces infortunés allèrent chercher un asile. Le lendemain 26, le pillage continuait. Le comité royaliste s'occupa enfin des moyens de répression. Une garde urbaine fut organisée. Les propriétaires, les négociants, les marchands, sortant de leur stupeur, prirent les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

armes et parvinrent sans beaucoup de peine à disperser les brigands. Le soir, le calme était à peu près rétabli. Pour en assurer le maintien et aussi pour se mettre à l'abri d'un retour offensif des forces impériales, le comité envoya demander du secours à l'escadre anglaise qui croisait dans ces parages sous le commandement de lord Exmouth. Bientôt le pavillon britannique flotta sur Marseille, à côté du drapeau blanc, et un corps de troupes commandé par le général Hudson-Lowe entra dans la ville.

Tout était prêt pour un soulèvement dans une grande partie de la Provence et du Bas-Languedoc. Dès les premiers jours du mois, le comte René de Bernis, le marquis de Montcalm et le marquis de Calvières étaient revenus d'Espagne où ils avaient suivi le duc d'Angoulême, munis par lui des pouvoirs nécessaires pour en prendre la direction. Leurs efforts ne furent pas infructueux. Beaucaire proclama Louis XVIII le même jour que Marseille, Aigues-Mortes deux jours après, le 27 juin, Mende le 30. Partout, les fonctionnaires impériaux furent emprisonnés ou expulsés et remplacés par de zélés royalistes. Les villes de Saint-Gilles, de Villeneuve-lès-Avignon, d'Arles, d'Uzès, d'Alais, du Vigan, de Béziers et les campagnes voisines suivirent le mouvement. A Montpellier, il y eut une tentative dans le même sens, mais elle fut réprimée par la force ; il en fut de même à Toulouse. A Nîmes, le général Gilly, qui avait sous la main quelques forces militaires et qui pouvait compter sur l'appui de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la partie protestante de la population, organisa des moyens de résistance contre l'insurrection royaliste. Il eut même la pensée d'aller attaquer Beaucaire qui en était le foyer principal, mais il ne put y donner suite. Les insurgés, de leur côté, envoyaient des partis jusqu'aux portes de Nîmes et saccageaient, dans les campagnes, les maisons des bonapartistes et des protestants. La guerre civile était commencée. Les royalistes publiaient des proclamations violentes et leurs adversaires y répondaient d'un ton de timidité et d'embarras qui indiquait la différence des situations.

Dans les départements de l'Ouest, malgré la pacification qui venait d'être conclue, les hostilités se poursuivaient sur quelques points, et il était à craindre que si la crise se prolongeait, ceux mêmes qui avaient fait leur soumission ne cédassent à la tentation de reprendre les armes contre un gouvernement chancelant.

En résumé, voici quel était l'état de la France. Dans l'Est, une population énergique, belliqueuse, animée en général de sentiments révolutionnaires et patriotiques, soutenait, jusqu'à un certain point, les efforts des faibles armées chargées de défendre la frontière. Plusieurs des départements du Midi se soulevaient au nom du Roi. Dans une partie de l'Ouest, une insurrection semblable, incomplétement étouffée, pouvait se ranimer d'un moment à l'autre. Quelques-uns des départements du Nord, déjà occupés par l'ennemi, témoignaient aussi, quoique avec moins d'ardeur, des sentiments royalistes. En Normandie,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un commissaire du Roi, M. Hyde de Neuville, débarquant au Havre avec quelques officiers, décidait la faible garnison et la population à reconnaître l'autorité royale, et le mouvement gagnait les contrées voisines. Dans le centre du pays, il y avait généralement plus d'indifférence : un sentiment de lassitude disposait les esprits à se rallier à toute combinaison qui promettrait de mettre promptement un terme à la situation intolérable où l'on se trouvait placé, et comme la restauration des Bourbons semblait la solution la plus probable, la plus facile à amener, beaucoup de gens la désiraient.

Ce royalisme de circonstance dominait surtout, à Paris, dans la banque, dans la bourgeoisie, la garde nationale, dans presque tout ce qui n'était pas le peuple des faubourgs. Le souvenir de la première Restauration, de la première occupation de Paris, accomplies par les étrangers avec tant de ménagements et qui avaient donné au commerce, aux affaires, à toutes les branches de la prospérité publique une si vive impulsion, séduisait les imaginations. On se persuadait que les choses se passeraient encore ainsi, que la fin de la guerre terminerait, comme par enchantement, tous les malheurs évoqués par la révolution du 20 mars. Tel était l'excès de cette illusion que les fonds publics continuaient à s'élever dans une proportion vraiment prodigieuse à mesure que les étrangers approchaient de Paris : nous avons vu que la bataille de Waterloo et la chute de l'Empereur avaient porté, en deux jours, le taux de la rente de 53 à 59 francs ; avant la fin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du mois, il s'éleva à 67 francs, et il ne devait pas en rester là.

La seule inquiétude des Parisiens, c'était que le gouvernement, en essayant de résister aux armées alliées, ne compromît les résultats auxquels ils aspiraient. Ils s'effrayaient de l'appel fait aux ouvriers des faubourgs, des armes mises entre leurs mains; les tirailleurs de la garde nationale, recrutés dans cette classe et qui venaient d'entrer en activité de service, étaient un véritable épouvantail pour la bourgeoisie; leur commandant, le général Darricau, se crut obligé, pour la rassurer, de faire insérer dans les journaux une lettre où il expliquait qu'il ne fallait pas les confondre avec les fédérés, que ces derniers n'étaient qu'une société patriotique sans organisation militaire et sans autre chef qu'un président de leur choix, tandis que les tirailleurs, agrégés à la garde nationale et soumis à la discipline, reconnaissaient comme elle l'autorité du maréchal Masséna.

La Chambre des représentants, si populaire peu de jours auparavant, avait déjà perdu tout crédit parce qu'elle ne partageait pas l'entraînement dont je viens de décrire les symptômes. Il semblait qu'en renversant Napoléon elle eût accompli sa mission et que cette victoire, qui l'investissait en apparence de la dictature, l'eût en réalité frappée d'impuissance. Animée, dans sa grande majorité, d'un amour sincère de la liberté, mais ressentant contre la royauté des Bourbons des préventions passionnées qui ne lui permettaient pas d'apprécier avec calme les néces-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sités de la situation, elle n'était évidemment pas en état de prendre, au milieu de la tempête déchaînée sur la France, les mesures qu'exigeait le salut public. Elle essayait encore de s'aveugler sur les dispositions des alliés et de croire qu'ils la laisseraient régler à son gré les destinées intérieures du pays. Elle commençait à se défier des intentions de Fouché, mais comme elle ne savait trop elle-même ce qu'elle voulait, comme elle n'était pas bien sûre de réussir à l'écarter du pouvoir, alors même qu'elle l'aurait entrepris, comme enfin elle n'avait contre lui que des soupçons et de vagues indices, elle se laissait facilement ramener par les assurances qu'il lui donnait de temps en temps de soutenir énergiquement l'indépendance nationale, d'appuyer les négociations par un grand développement de forces militaires. Pendant qu'une commission élue dans son sein préparait à la hâte le projet d'une constitution que devrait accepter le gouvernement quelconque auquel la France jugerait à propos de se soumettre, elle écoutait et couvrait d'applaudissements les adresses ardemment patriotiques que lui faisaient parvenir les fédérés de Paris et des départements. Sur la proposition du gouvernement, elle mettait Paris en état de siége; elle votait une adresse à l'armée pour lui annoncer l'envoi aux souverains alliés de plénipotentiaires chargés de traiter au nom du peuple français à des conditions qui garantissent l'indépendance de la nation, l'intégrité du territoire, la liberté publique et la paix de l'Europe, pour la féliciter de son héroïsme, lui promettre des récompenses, l'inviter

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à se rallier à la voix de ses chefs et lui promettre d'aller, s'il le fallait, se confondre dans ses rangs.

La Chambre des pairs ayant adhéré à cette adresse, une députation des deux Chambres fut chargée de la porter le lendemain, 29, au maréchal Davoust, dont le quartier général était établi à la Villette. Cette visite donna lieu à un incident étrange qui, pour un moment, compliqua beaucoup l'état des choses.

Fouché, vivement pressé par M. de Vitrolles de donner suite à ses promesses, s'était décidé, peut-être pour se débarrasser de l'importunité de son insistance, à l'envoyer aux généraux alliés pour leur proposer de suspendre les hostilités dans le cas où les Chambres proclameraient les Bourbons. Le maréchal de Grouchy devait lui être associé dans cette mission. Il serait difficile de dire jusqu'à quel point elle était sérieuse. En tout cas, elle empiétait sur celle dont on avait chargé MM. Boissy d'Anglas, Flaugergues et leurs collègues. Comme c'était seulement le maréchal Davoust qui pouvait procurer à M. de Vitrolles les ordres et les passe-ports nécessaires pour son voyage, ce dernier partit pour la Villette sous la conduite du maréchal Oudinot et muni d'une lettre que Fouché lui avait remise pour le genéral en chef. Cette lettre était très-vague; elle ne contenait que des considérations générales sur les difficultés de la situation et sur la possibilité de tirer parti, pour amener la paix, du zèle patriotique du maréchal de Grouchy. Pendant que le maréchal Davoust se faisait expliquer par M. de Vitrolles ce qu'on désirait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de lui, on annonça la députation des deux Chambres.

L'orateur de cette députation, le représentant Laguette-Mornay, ayant lu d'une voix haute et chaleureuse l'adresse à l'armée, le maréchal balbutia en réponse quelques mots insignifiants qui attestaient l'embarras d'un homme de guerre plus habitué à l'action qu'à la parole, puis, dans son trouble, se tournant vers M. de Vitrolles et le prenant par le bras : « Au reste, messieurs, dit-il, nous sommes » en ce moment en négociation, et voici M. le baron de » Vitrolles qui m'est envoyé par le duc d'Otrante pour » faciliter un traité avec les alliés et les Bourbons. »

Il est facile de comprendre l'effet que produisit cette déclaration inattendue sur les membres de la députation, composée en majeure partie d'ennemis déclarés de la royauté. Des exclamations d'indignation et de surprise éclatèrent aussitôt. Au bruit de cette scène, les généraux réunis dans une salle voisine accoururent. Plusieurs d'entre eux, apprenant ce qui se passait, se livrèrent, à l'aspect du commissaire de Louis XVIII, aux plus violents emportements. Les généraux Dejean et Freissinet se faisaient remarquer parmi les plus animés. « Point de » Bourbons! disait ce dernier, nous n'en voulons pas! » Le maréchal, consterné de l'imprudence qu'il venait de commettre, s'efforçait vainement de calmer les esprits. M. de Vitrolles, après avoir essayé quelque temps de tenir tête à l'orage, dut s'estimer heureux de pouvoir s'éloigner et retourner à Paris en renonçant à une mission devenue impossible.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cet incident ne pouvait manquer d'être bientôt public. Le lendemain, il donna lieu à une querelle assez vive dans le conseil où se réunissaient journellement les membres de la commission exécutive. Fouché n'avait fait part à aucun d'entre eux de ses intrigues avec les royalistes. A l'ouverture de la séance, Carnot l'interpella sur la mise en liberté de M. de Vitrolles et sur les motifs de sa présence au quartier général. Fouché, affectant un grand calme, essaya de se tirer d'affaire par des divagations mêlées de railleries. Le duc de Vicence, le général Grenier et M. Quinette gardaient le silence, mais leur attitude était celle du soupçon et du mécontentement. Fouché ne put empêcher que la commission ne donnât l'ordre d'arrêter M. de Vitrolles, mais ce dernier, averti par lui, se mit à l'abri.

L'agitation était grande dans les rangs supérieurs de l'armée. Les généraux se cherchaient, se visitaient dans leurs cantonnements. On racontait ce qui s'était passé au quartier général à ceux qui n'en avaient pas été témoins; on n'accusait pas précisément les intentions du général en chef, mais on disait qu'il était trompé par Fouché, et le président de la commission exécutive était signalé comme un traître. Le général Dejean proposa de l'envoyer arrêter aux Tuileries. D'autres avis plus ou moins énergiques furent mis en avant, mais on se borna à décider qu'une adresse en réponse à celle des Chambres exprimerait les sentiments de l'armée. Le général Freissinet fut chargé de la rédiger. Lorsqu'elle fut prête, ce général,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

accompagné de plusieurs de ses camarades, alla demander l'approbation et la signature du maréchal Davoust qui, compromis par l'événement de la veille, n'osa les refuser. Dix-sept généraux signèrent après lui ; les plus marquants étaient les comtes d'Erlon, Vandamme et Pajol. « Représentants du peuple, disait l'adresse, nous sommes en » présence de nos ennemis, nous jurons entre vos mains » et à la face du monde de défendre jusqu'au dernier » soupir la cause de notre indépendance et l'honneur » national. On voudrait nous imposer les Bourbons, et » ces princes sont rejetés par l'immense majorité des » Français. Si on pouvait souscrire à leur rentrée, rappelez-vous, représentants, qu'on aurait signé le testament de l'armée qui, pendant vingt ans, a été le palladium de l'honneur français... Dans nos succès, on » nous a vus grands et généreux ; dans nos revers, si on » veut nous humilier, nous saurons mourir. Les Bourbons n'offrent aucune garantie à la nation. Nous les » avions accueillis avec les sentiments de la plus généreuse confiance ; nous avions oublié tous les maux » qu'ils nous avaient causés.... Eh bien, comment ont-ils » répondu à cette confiance? Ils nous ont traités comme » rebelles et vaincus.... L'inexorable histoire racontera... ce qu'ont fait les Bourbons pour se remettre » sur le trône de France ; elle dira aussi la conduite » de l'armée, de cette armée essentiellement nationale, » et la postérité jugera qui méritait le mieux l'estime du » monde. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Il dut en coûter beaucoup au maréchal Davoust pour souscrire à un pareil document, convaincu comme il l'était de la nécessité de reconnaître promptement Louis XVIII pour prévenir les plus grands malheurs. Il affirme, au surplus, dans ses Mémoires, que la pièce qu'il avait consenti à signer n'était pas conforme au texte qui fut ensuite publié.

Cette adresse, transmise le 1er juillet à la Chambre des représentants, y fut lue en séance publique et couverte d'applaudissements. Dans la même séance, la Chambre vota une adresse au peuple français dans laquelle, après avoir constaté que, malgré l'abdication de Napoléon, les généraux alliés, se refusant à toute suspension d'armes, à toute explication, avaient précipité leur marche vers Paris, et après avoir rappelé les promesses faites par les puissances de respecter l'indépendance de la nation française, elle disait : « Maintenant, la Chambre croit de son » devoir et de sa dignité de déclarer qu'elle ne saurait » jamais avouer pour chef légitime de l'État celui qui, en » montant sur le trône, refuserait de reconnaître les » droits de la nation et de les consacrer par un pacte so- » lennel... Et si la force des armes parvenait à nous im- » poser momentanément un maître, si les destinées d'une » grande nation devaient encore être livrées au caprice ou » à l'influence d'un petit nombre de privilégiés, alors, cé- » dant à la force, la Chambre des représentants protestera » à la face du monde entier des droits de la nation fran- » çaise, elle en appellera à l'énergie de la génération

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» actuelle, à l'énergie des générations futures, pour reven-
» diquer à la fois son indépendance nationale et sa liberté
» civile; elle en appelle dès à présent à la justice et à la
» raison de tous les peuples de l'Europe. »

Cette pièce était l'œuvre de Manuel. Il est à remarquer que la lecture du projet avait d'abord excité dans l'assemblée une agitation très-vive. Plusieurs membres avaient cru y voir l'indice d'une disposition secrète à transiger avec les Bourbons. MM. Bérenger et Régnaud de Saint-Jean-d'Angély avaient demandé qu'on proclamât formellement leur exclusion en reconnaissant de nouveau les droits de Napoléon II, et Manuel, mis ainsi en suspicion de royalisme, s'était vu réduit à se justifier, tout en faisant entendre que la commission dont il était l'organe avait dû prévoir l'impossibilité de résister à des forces trop supérieures. Par une espèce de transaction, on avait intercalé dans le projet une phrase portant que *le fils de Napoléon était appelé à l'Empire par les constitutions de l'État.*

La Chambre des pairs vota encore cette adresse sur le rapport de Thibaudeau, conçu en termes très-vifs contre les Bourbons, et dont le duc de Cadore essaya vainement de faire refuser l'impression.

Plus le prochain rétablissement de la royauté devenait vraisemblable, plus le langage de ses ennemis devenait hardi et violent dans le sein de la représentation nationale. Les députés qu'on avait envoyés au quartier général, en rendant compte de leur mission, parlèrent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec enthousiasme des bonnes dispositions dont l'armée était animée, de l'attachement qu'elle témoignait pour Napoléon II, pour la liberté, pour l'indépendance. L'un d'eux, le colonel Bory de Saint-Vincent, se plaignit des intrigues parricides par lesquelles on inquiétait les défenseurs de la patrie en leur donnant lieu de croire qu'il y avait un complot formé pour la restauration des Bourbons, et il déclama longuement sur les conséquences désastreuses d'un tel événement qui serait pour les patriotes un arrêt de proscription. M. Durbach proposa de signifier aux gouvernements étrangers que la France, enchaînée par sa constitution, ne consentirait jamais à plier sous le joug le plus honteux et le plus accablant en acceptant la royauté de cette famille. Un représentant, M. de Maleville, s'étant hasardé à publier une brochure dans laquelle il présentait le rappel de Louis XVIII comme la seule mesure qui fût en rapport avec les circonstances, le régicide Gareau demanda, avec une violence grossière qui rappelait le langage de la Convention, qu'il fût déclaré aliéné. Aucun vote ne suivait ces motions passionnées, mais personne ne les combattait directement, on se contentait de les écarter par des ajournements, par des fins de non-recevoir. Si le bon sens de la majorité comprenait ce qu'elles avaient d'excessif et d'inopportun, les sentiments qu'elles exprimaient répondaient aux siens, au moins dans une certaine mesure.

Avec une armée et une Chambre ainsi disposées, Fouché dut renoncer à les faire concourir à ses projets.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Tout allait dépendre de l'action des étrangers. On n'avait pas encore de nouvelles de l'ambassade envoyée aux souverains et qui, comme je l'ai expliqué, n'avait rien de sérieux, mais les rapports des commissaires chargés de demander une suspension d'armes aux généraux alliés ne laissaient déjà plus de doutes sur la détermination prise par les étrangers de relever le trône des Bourbons.

Nous avons vu avec quelle brutalité Blücher avait éconduit ces commissaires. Le duc de Wellington, qu'ils rencontrèrent à Estrées, leur fit un accueil plus courtois. Fouché leur avait remis pour lui une lettre que l'on pouvait considérer comme une espèce de manifeste : il y disait que la nation française voulait vivre sous un monarque, mais qu'elle voulait aussi que ce monarque régnât sous l'empire des lois, que la République avait fait connaître tout ce qu'avaient de funeste les excès de la liberté, l'Empire tout ce qu'avait de dangereux l'excès du pouvoir, que le vœu immuable des Français était de trouver, à égale distance de ces excès, l'indépendance, l'ordre et la paix, que leurs regards étaient fixés sur la constitution de l'Angleterre, qu'ils ne prétendaient pas être plus libres qu'elle, mais qu'ils ne consentiraient pas à l'être moins, que les représentants du peuple travaillaient à son pacte social, que dès qu'il aurait reçu la signature du souverain qui serait appelé à régner sur la France, ce souverain recevrait le sceptre et la couronne des mains de la nation, que dans l'état des lumières de l'Europe, un des plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grands malheurs du genre humain consistait dans les divisions de la France et de l'Angleterre et que leur union ferait le bonheur du monde; il adjurait le duc de Wellington de mettre le comble à sa gloire en travaillant à assurer un tel résultat. Cette lettre, communiquée à la Chambre des représentants, avait été fort applaudie par les membres de cette assemblée, qui ne s'étaient pas aperçus apparemment que rien, dans les vœux qu'elle énonçait, n'était inconciliable avec une restauration bourbonienne. Les membres de la commission exécutive, à qui Fouché l'avait soumise préalablement, n'y avaient fait non plus aucune objection. L'illusion était si forte qu'il avait pu faire usage d'une semblable pièce pour rassurer quelques députés qui, craignant de l'interpeller à la tribune, étaient venus l'entretenir confidentiellement des bruits répandus sur ses projets en faveur des Bourbons, et qu'après l'avoir lue, ils s'étaient retirés satisfaits.

Le duc de Wellington, cependant, lorsque les commissaires lui proposèrent un armistice, refusa d'y consentir et déclara que l'abdication de Napoléon ne lui paraissant qu'une manœuvre destinée à arrêter la marche des armées alliées, il était décidé à poursuivre ses opérations. Les commissaires lui répondirent que, suivant toute apparence, Napoléon était déjà loin de Paris. Comme, cependant, ils n'en avaient pas la certitude, divers moyens furent suggérés pour se débarrasser de lui dans le cas où il n'aurait pas encore quitté la Malmaison : on parla de l'envoyer en Angleterre, de le livrer à son beau-père

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'empereur d'Autriche. Le duc, après avoir donné l'assurance qu'il n'était pas autorisé à s'occuper de pareilles combinaisons, n'hésita pas à affirmer que si Napoléon était envoyé en Angleterre, le prince régent le garderait pour disposer de lui de concert avec ses alliés et que l'empereur d'Autriche n'agirait pas autrement. « Au » reste, dit-il aux commissaires, si vous avez l'intention » d'en finir de cette manière avec Bonaparte, envoyez-le-» nous tout de suite, au prince Blücher ou à moi ; c'est » ce que vous pouvez faire de mieux. » Les commissaires ayant demandé si, au cas que Napoléon se fût en effet éloigné, on consentirait à un armistice : « Bonaparte, » reprit le duc de Wellington, n'est pas notre seul » adversaire ; il a des adhérents qui ne sont pas moins que » lui les ennemis déclarés des alliés. Avant donc de sus-» pendre mes opérations, il me faudrait voir établi en » France un gouvernement qui donnât à l'Angleterre et à » l'Europe de solides garanties de paix. » Et comme les commissaires demandaient quelles seraient les garanties propres à satisfaire les alliés, il ajouta : « Je ne suis pas » autorisé par mon gouvernement, encore moins par les » alliés, à traiter ce sujet ; tout ce que je puis faire est de » donner mon opinion comme simple particulier. La res-» tauration de Louis XVIII est ce qui donnerait le plus » de sécurité à l'Europe, tout autre gouvernement con-» duirait à des guerres nouvelles et interminables. Ce sont » Bonaparte et l'armée qui ont renversé le gouvernement » du Roi. Bonaparte ayant disparu et l'armée se trouvant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» battue, le parti le plus naturel est donc de rappeler le
» Roi, de le rappeler sans conditions et en se confiant à
» la force de la constitution pour les réformes à opérer.
» Ce rappel sans conditions sera plus digne et, si vous
» m'en croyez, vous le ferez sans perdre de temps. Vous
» éviterez ainsi l'apparence de céder à la force. »

Le mot décisif était prononcé. Il ne parut pas effarou cher les commissaires. Chacun d'eux protesta de son désir de voir Louis XVIII remonter sur son trône ; ils prétendirent même que c'était aussi le vœu du gouvernement, voyant apparemment dans Fouché tout le gouvernement, mais ils exprimèrent le doute que les Chambres pussent être amenées à consentir au rappel du Roi sans exiger de lui l'engagement formel d'établir la responsabilité effective de l'administration et d'attribuer au Corps législatif l'initiative des lois. Le duc répliqua qu'il avait tout lieu de croire le Roi disposé à faire ces concessions, mais que c'étaient là des questions secondaires auxquelles il ne pensait pas qu'on dût s'arrêter. Par un singulier hasard, un aide de camp, entrant en ce moment dans la salle où se tenait la conférence, lui remit une dépêche qui contenait la proclamation publiée l'avant-veille à Cambrai par Louis XVIII. Il la montra aux commissaires, comme un document propre à lever leurs objections. Plusieurs passages obtinrent leur approbation, mais ils se récrièrent contre celui qui annonçait la convocation de Chambres nouvelles à la place des assemblées en ce moment réunies, et surtout contre celui qui menaçait certaines personnes de l'exil ; ils eussent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

voulu au moins qu'il fût bien entendu qu'il s'agissait des auteurs du 20 mars, et non pas des régicides. Le duc de Wellington n'admit pas que l'inquiétude qu'ils témoignaient sur ce dernier point eût le moindre fondement; il se chargea d'ailleurs de transmettre leurs observations à M. de Talleyrand.

Dans le cours de la conversation, les commissaires avouèrent que les Chambres, en proclamant Napoléon II, n'avaient eu d'autre but que de calmer l'irritation de l'armée. Cependant, avant de prendre congé du général anglais, ils le prièrent de leur faire savoir si la nomination d'une régence chargée de gouverner au nom de ce jeune prince pourrait satisfaire les alliés et arrêter leur marche. Après tout ce qui venait d'être dit, une pareille question était étrange; très-probablement elle n'était faite que pour la forme et ceux qui la posaient ne durent pas être surpris de la réponse négative qu'ils reçurent aussitôt. Ils demandèrent alors plus sérieusement ce qui arriverait si un Bourbon autre que Louis XVIII était appelé au trône. Wellington refusa d'abord de s'expliquer sur cette hypothèse, mais vivement pressé par un des commissaires, il promit d'y réfléchir et de faire connaître plus tard son avis personnel.

Une seconde conférence eut lieu pendant la nuit suivante à Louvres où il venait de transférer son quartier général. Les commissaires l'ayant de nouveau interrogé sur l'éventualité d'un appel du duc d'Orléans à la couronne, il leur répondit qu'après mûre réflexion il ne voyait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aucun inconvénient à leur faire connaître son opinion comme simple particulier, que, dans sa conviction, l'Europe ne pouvait espérer de conserver la paix qu'à la condition de maintenir Louis XVIII sur le trône de France, que tout autre, quels que fussent ses qualités et son rang, serait un usurpateur, serait forcé d'agir en usurpateur et de chercher à distraire la pensée du pays de l'illégitimité de son titre par la guerre et la conquête, que les puissances ne sauraient donc consentir à la nomination d'un autre roi sans exiger de lui de plus fortes garanties, c'est-à-dire des conditions rigoureuses, et que, pour son compte, il emploierait toute son influence à faire rejeter un tel arrangement. Les commissaires parurent comprendre la force de ces considérations; quelques-uns même y donnèrent un plein assentiment.

Le lendemain, le duc de Wellington se rendit au quartier général du maréchal Blücher et lui raconta les détails de ces conférences. Ils tombèrent d'accord qu'en tout état de choses l'évacuation de Paris par les troupes françaises serait la condition absolue d'un armistice, que de plus, aussi longtemps qu'on ne leur aurait pas donné la preuve du départ de Napoléon, ils se refuseraient à toute suspension d'hostilités à moins qu'on ne le leur livrât, et une réponse énonçant cette dernière exigence fut envoyée, à Louvres, aux commissaires français. Le duc de Wellington eut encore avec eux, le 1er juillet, une troisième entrevue. Ils lui remirent deux lettres, l'une du maréchal Davoust, demandant formellement la suspension

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

immédiate des opérations militaires, l'autre de M. Bignon, ministre des affaires étrangères, annonçant en termes positifs le départ de l'Empereur, et ils demandèrent à connaître les conditions auxquelles l'armistice pourrait être accordé. On leur indiqua ainsi ces conditions : il fallait que les armées alliées gardant leurs positions actuelles, l'armée française se retirât derrière la Loire et que la garde nationale restât seule chargée du maintien de l'ordre dans Paris jusqu'à ce que le Roi en eût ordonné autrement. Les commissaires présentèrent des objections contre l'éloignement de l'armée, mais le duc de Wellington ayant répliqué que toute discussion à ce sujet serait inutile, que le Roi ne pouvait se mettre à la merci de l'armée et des Chambres, et que les alliés poursuivraient leurs opérations tant qu'il resterait un soldat français dans Paris, ils prirent congé de lui pour aller rendre compte au gouvernement, ou plutôt à Fouché, du résultat de leur mission.

Quelque dures que pussent paraître de pareilles stipulations, le gouvernement et en général les hommes influents étaient peu disposés à une résistance opiniâtre dont le succès leur semblait impossible, et ils s'efforçaient de préparer les esprits à une soumission devenue nécessaire. La veille, avant l'ouverture de la séance de la Chambre des pairs, l'archichancelier, sans doute à l'instigation de Fouché, avait réuni dans un des salons du Luxembourg une partie des maréchaux présents à Paris et plusieurs autres officiers généraux membres de cette assemblée, pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se concerter sur les moyens de sauver le pays. Le maréchal Soult, prenant le premier la parole, avait tracé un tableau exagéré de l'état de démoralisation où l'armée était tombée, de la supériorité des forces de l'ennemi; il s'était attaché à démontrer que, depuis l'occupation d'Aubervilliers par les Prussiens, la ligne de défense pouvait être attaquée et forcée d'un moment à l'autre et que, si elle l'était, on était exposé à voir les alliés pénétrer dans Paris pêle-mêle avec les troupes françaises; il avait dit qu'une prompte négociation pouvait seule mettre la ville à l'abri des conséquences d'une prise d'assaut. Les maréchaux Ney, Mortier, Grouchy et quelques généraux avaient exprimé la même conviction. D'autres, avec le maréchal Lefèvre, avaient soutenu au contraire qu'on pouvait et qu'on devait se défendre. Le débat s'était animé, mais le duc Decrès ayant fait remarquer qu'une telle délibération, irrégulière en elle-même, ne pouvait conduire à aucun résultat, on s'était séparé sans rien conclure.

Le maréchal Davoust n'avait aucune envie de risquer, sans une nécessité absolue, la chance terrible d'une bataille devant Paris. Telles étaient aussi les dispositions du duc de Wellington, mais l'impétuosité du maréchal Blücher faillit déjouer ces calculs de la prudence. Croyant reconnaître, après la prise d'Aubervilliers, que les fortifications élevées du côté du nord, sur la rive droite de la Seine, étaient de nature à opposer une résistance prolongée, il résolut de passer sur la rive gauche où,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme je l'ai dit, des retranchements à peine ébauchés laissaient Paris sans autre protection que le courage de ses défenseurs. Cette tentative était hardie : la ligne qu'allaient suivre les Prussiens décrivait une courbe de plus de dix lieues, coupée par un fleuve à travers un terrain accidenté couvert de bois et rempli de passages difficiles; il y avait de la témérité à s'y engager en présence d'une armée qui, occupant une position centrale, pouvait à chaque instant, en traversant la ville du nord au midi, se porter avec des forces supérieures contre l'agresseur ainsi aventuré et le surprendre au milieu de sa marche. Blücher ne s'arrêta pas à cette considération. Laissant devant Saint-Denis le corps de Bulow pour masquer son mouvement, il se dirigea avec ses trois autres corps sur Argenteuil où il arriva dans la matinée du 30 juin. Déjà, comme nous l'avons vu, un de ses détachements avait surpris le pont du Pecq, auprès de Saint-Germain. Tandis que les corps de Pirch et de Thielmann passaient la Seine sur ce pont, celui de Ziethen la passait à Maisons. Le 1er juillet, de très-bonne heure, toute l'armée était au delà du fleuve, et bientôt deux régiments de cavalerie prenaient possession de Versailles, évacué par sa très-faible garnison.

La nouvelle de la marche des Prussiens, promptement répandue dans l'armée française, y avait jeté une vive agitation. Chacun se disait qu'il était facile de faire chèrement payer à Blücher son imprudence, qu'il suffisait pour cela de traverser Paris, de déboucher avec toutes les forces

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

disponibles par les ponts de Neuilly et de Saint-Cloud en face des colonnes prussiennes et de les accabler par la supériorité du nombre. Pendant cette expédition, quelques milliers de soldats, appuyés par les fédérés et par la garde nationale, auraient suffi pour occuper les fortifications du nord qui n'étaient pas immédiatement menacées. Le maréchal Davoust n'aurait pu, sans perdre tout crédit auprès de ses compagnons d'armes, négliger entièrement l'occasion qui s'offrait. Il importait d'ailleurs, même dans l'intérêt de la pacification, de réprimer l'audace de Blücher. Dans la soirée du 30 juin, une partie de l'armée passa sur la rive gauche, et le général Excelmans, qui occupait avec ses dragons Montrouge et Gentilly, reçut l'ordre de commencer l'attaque avec promesse d'être énergiquement soutenu.

Apprenant l'occupation de Versailles, il forma le projet d'enlever les deux régiments qui y avaient pénétré. Il se dirigea sur cette ville par Vélizy. A la hauteur du bois de Verrières, il rencontra la brigade ennemie qui se portait en avant pour éclairer les environs de Paris. Sans lui donner le temps de se reconnaître, il se précipita sur elle et la rejeta dans Versailles où les Français entrèrent pêle-mêle avec les Prussiens. Ceux-ci, toujours poursuivis, continuèrent leur fuite précipitée vers Saint-Germain où se trouvait le gros de leur armée, mais, à Roquencourt, ils se heurtèrent contre un autre corps français qu'Excelmans y avait envoyé pour leur couper la retraite; la plupart furent tués ou pris. Excelmans, poussant son avantage,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

arriva à neuf heures du soir à Marly, non loin de Saint-Germain. Il s'attendait à y rencontrer des renforts considérables qu'on lui avait annoncés et qui eussent permis de donner suite à son succès, mais, n'y trouvant que le corps prussien de Thielmann, il dut s'estimer heureux de pouvoir se retirer sans dommage. Le lendemain, Blücher reprit possession de Versailles, furieux de l'échec qu'il venait d'éprouver et éclatant contre la population et les autorités de cette ville, bien innocentes de cet accident, en menaces qui, heureusement, n'aboutirent qu'à des contributions assez lourdes et au désarmement de la garde nationale.

Voici ce qui avait fait avorter l'attaque si brillamment commencée par Excelmans. La position de Fouché devenait de plus en plus embarrassante. Les soupçons dont il était l'objet de la part des patriotes ardents prenaient à chaque instant plus de consistance et on ne lui en épargnait pas la manifestation. Pour mettre sa responsabilité à couvert, le jour même où se passaient les événements que je viens de raconter, le 1er juillet, il réunit aux Tuileries, en grand conseil de gouvernement, avec ses quatre collègues, les bureaux des deux Chambres, les maréchaux Soult, Masséna, Lefèvre, et les généraux Gazan, Évain et Mouton-Duvernet, pour délibérer sur la question de la défense de Paris. Le maréchal Davoust y fut aussi appelé. Ce dernier, étant arrivé avant l'ouverture de la séance, parla à Fouché des ordres qu'il venait de donner pour attaquer l'armée prussienne. Fouché se récria contre l'impru-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dence d'un mouvement qui contrariait l'effet des mesures par lesquelles on pouvait espérer de sauver la patrie sans effusion de sang, et malgré les représentations du maréchal qui lui faisait remarquer que la cavalerie d'Excelmans devait déjà se trouver engagée, il l'obligea à rappeler les troupes qui étaient parties de Sèvres pour le soutenir.

Le conseil entra ensuite en séance. Pendant la nuit et dans la matinée, Carnot et le général Grenier avaient, à la demande de Fouché, visité les fortifications. Sur son invitation, Carnot fit connaître au conseil le résultat de cet examen. Il exposa que les ouvrages de la rive droite mettaient, de ce côté, Paris à l'abri de toute insulte, mais que, sur la rive gauche, on était complétement à découvert, que les Prussiens avaient porté sur ce point la plus grande partie de leurs forces et paraissaient vouloir y diriger une attaque, qu'on pourrait aisément la repousser, mais que rien ne les empêcherait de la renouveler après avoir été rejoints par les Anglais ou, s'ils le jugeaient préférable, de se retrancher sur les hauteurs de Sèvres, de Meudon et de Saint-Cloud, en attendant les autres armées alliées dont les masses énormes compléteraient l'investissement de la ville et contraindraient bientôt, par la seule famine, les assiégés à se rendre à discrétion. Il était difficile de contester la vérité de ces considérations; chacun se taisait. Fouché exprima l'opinion qu'il serait imprudent d'attendre que les ennemis fussent en état de dicter la loi et qu'il fallait profiter du moment où une partie d'entre eux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

était encore éloignée pour obtenir des conditions acceptables. Quelqu'un ayant demandé si l'on n'avait pas ouvert des négociations et ce qu'étaient devenus les plénipotentiaires accrédités auprès des monarques alliés, comme aussi les commissaires envoyés aux généraux pour traiter d'un armistice, il répondit qu'on n'avait pas encore de nouvelles des plénipotentiaires et que, quant à l'armistice, il était peu probable qu'on parvînt à s'entendre, le duc de Wellington ayant déclaré que les souverains voulaient le rétablissement de Louis XVIII. Dupont de l'Eure, Thibaudeau, le maréchal Lefèvre s'écrièrent que dès lors il était inutile de traiter, qu'on ne devait penser qu'à combattre, mais Fouché représenta qu'une résistance prolongée aurait pour unique conséquence de rendre plus grave, plus irrémédiable la défaite du parti national, qu'elle autoriserait les Bourbons à se montrer implacables, que leur restauration, quoi qu'on pût faire, était inévitable, l'Europe entière s'accordant à l'exiger, qu'il faudrait donc les subir, que d'ailleurs, en traitant avec Wellington et Blücher, on ne s'engagerait pas avec Louis XVIII, et qu'on obligerait ce prince à conserver les deux Chambres et à laisser à la tête de l'armée les généraux par qui elle était en ce moment commandée. Fouché ajouta qu'à sa connaissance telles étaient les intentions du Roi; il promit de tout mener à bien si on le laissait faire. Ces assurances produisirent un effet décisif sur la plupart des assistants. Quelques-uns, cependant, résistaient encore, mais un des membres ayant fait la remarque qu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

était inutile de continuer ce débat puisqu'on avait simplement à examiner si Paris pouvait être défendu, Fouché, s'adressant au maréchal Masséna, le pria de donner sur ce point son avis. Masséna déclara que pour rien au monde il ne se chargerait de cette défense. Le maréchal Soult, interpellé ensuite, répéta ce qu'il avait dit la veille au Luxembourg, n'admettant pas même que, depuis l'occupation d'Aubervilliers, les fortifications de la rive droite fussent en sûreté. Le maréchal Lefèvre, brave soldat, mais dont l'autorité n'égalait pas celle de ses deux collègues, combattit cette dernière opinion et demanda combien de temps il faudrait pour élever sur la rive gauche des retranchements suffisants. On ne lui répondit pas. La majorité inclinait évidemment vers la soumission, mais sur l'observation que le parti à prendre dépendait de la solution qui serait donnée à des questions purement militaires dont il convenait de laisser le jugement à un conseil exclusivement composé de généraux, l'assemblée saisit avec empressement le prétexte qui lui était offert de dégager sa responsabilité : elle invita le gouvernement à convoquer un conseil de guerre pour lui soumettre ces questions.

La commission exécutive chargea, le jour même, le ministre de la guerre de réunir en conseil les officiers généraux commandant les corps d'armée qu'il croirait propres à éclairer la délibération, et aussi les commandants en chef de l'artillerie et du génie, les maréchaux présents à Paris et le général Gazan, et de leur poser les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

six questions suivantes : Quel est l'état des retranchements et de leur armement sur les deux rives? L'armée peut-elle défendre toutes les approches de Paris, même sur la rive gauche? Pourrait-elle recevoir le combat sur tous les points? En cas de revers, le général en chef pourrait-il recueillir assez de troupes pour s'opposer à l'entrée de vive force? Existe-t-il des munitions suffisantes pour plusieurs combats? Enfin, peut-on répondre du sort de la capitale et pour combien de temps?

Le conseil de guerre s'assembla à dix heures du soir au quartier général de la Villette. Il était très-nombreux. Le maréchal Davoust dit, dans ses Mémoires encore inédits, que la délibération fut calme, grave et roula uniquement sur les questions militaires. Une autre version en parle différemment. Suivant cette version, le maréchal Soult prit le premier la parole. Il posa en principe que la question militaire était dominée par les questions politiques et qu'on devait se décider surtout par des motifs d'intérêt public, en raison des circonstances générales. Il fit remarquer qu'en supposant même que Paris pût tenir pendant un mois, l'arrivée des Autrichiens et des Russes contraindrait infailliblement ensuite ses défenseurs à subir la loi du plus fort et qu'alors on n'aurait plus à espérer des Bourbons les garanties qui, en ce moment, pouvaient encore être obtenues par une soumission volontaire; il en tira la conclusion qu'on devait, sans plus de retard, se rallier au Roi. Les maréchaux Davoust et Grouchy, d'autres maréchaux et commandants de corps d'armée, Vandamme lui-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

même, opinèrent dans le même sens. Un petit nombre, appartenant pour la plupart aux rangs secondaires, repoussèrent ces conseils de prudence en représentant qu'il ne s'agissait pas de Louis XVIII, mais des Anglais et des Prussiens; qu'une fois Paris livré entre leurs mains, rien ne garantissait de la part du Roi les concessions dont on parlait tant, que s'il était présent, s'il proclamait ses intentions, si elles paraissaient donner de véritables gages, on pourrait lui ouvrir les portes, mais qu'il n'était pas raisonnable de se soumettre en aveugles et sans conditions. « D'ailleurs, disaient encore les opposants, les » souverains tiendront-ils leurs promesses? N'ont-ils pas » promis aussi de laisser à la France la liberté de choisir » son gouvernement et n'exigent-ils pas maintenant le ré- » tablissement des Bourbons? Il reste encore d'immenses » ressources; on peut résister longtemps dans Paris, appe- » ler la France aux armes, organiser la levée en masse » des patriotes... Les alliés, nous voyant aussi déterminés, » aimeront mieux respecter notre indépendance que de » s'exposer aux chances d'une guerre nationale pour des » intérêts qui leur sont étrangers. » A ces élans d'un patriotisme plus généreux qu'éclairé, on répondait que la levée en masse était impossible, que les populations épuisées n'aspiraient plus qu'au repos, que les fusils même manqueraient, que les ennemis avaient sous les armes un million de soldats, que la France serait dévastée, démembrée. Soult et Davoust firent l'éloge du Roi qui, dit ce dernier, saurait réparer ses fautes et oublier ses injures. Ces

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

débats se prolongèrent pendant toute la nuit. Il fallait pourtant s'expliquer sur les questions posées par le gouvernement. Les généraux opposés au parti de la soumission s'étant retirés, les autres déclarèrent que les fortifications et l'armement de la rive droite étaient assez satisfaisants bien qu'incomplets, que ceux de la rive gauche pouvaient être considérés comme nuls, que l'armée pourrait défendre Paris, mais non pas indéfiniment, et ne devait pas s'exposer à manquer de vivres et à perdre sa ligne de retraite, qu'elle pouvait difficilement être attaquée sur tous les points à la fois, mais que, si cela avait lieu, il y aurait peu d'espoir de résistance, qu'aucun général ne pouvait garantir les suites d'une bataille, qu'on avait des munitions en quantité suffisante pour plusieurs combats, enfin, quant à savoir si on pouvait répondre du sort de Paris et pour combien de temps, qu'il n'y avait à cet égard aucune certitude.

Le procès-verbal, daté du 2 juillet, à trois heures du matin, fut aussitôt envoyé au président de la commission exécutive. Fouché, en le présentant à ses collègues, le commenta dans le sens de la nécessité d'une soumission complète et absolue. On ne lui fit aucune objection, et Davoust reçut l'ordre d'entrer en négociations avec l'ennemi.

Déjà, deux jours auparavant, le maréchal, avec l'autorisation du gouvernement, avait fait une nouvelle tentative pour obtenir une suspension d'armes. Dans la lettre qu'il avait écrite pour cela aux généraux alliés, il s'était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

principalement appuyé sur le fait de l'abdication de Napoléon et sur celui de l'armistice conclu du côté de la Savoie. Wellington avait fait une réponse négative. Celle de Blücher, semblable pour le fond, était beaucoup plus dure dans la forme. « Nous poursuivrons notre victoire, » disait le vieux guerrier; Dieu nous en a donné la volonté et les moyens. Prenez garde à ce que vous faites, » monsieur le maréchal, et ne plongez pas encore une » ville dans le malheur, car vous savez ce que le soldat » irrité se permettrait si votre capitale était prise d'assaut. Voulez-vous vous charger des malédictions de » Paris comme de celles de Hambourg? Nous voulons » entrer dans Paris pour protéger les honnêtes gens contre » le pillage dont ils sont menacés par la canaille. Un armistice satisfaisant ne peut être conclu que dans Paris... » J'ai l'honneur d'être, dans les formes de politesse convenue, votre dévoué serviteur. »

Cette lettre insultante, qui contenait une allusion si injurieuse aux ressentiments provoqués en Allemagne par les mesures rigoureuses auxquelles les nécessités de la défense de Hambourg et les ordres de Napoléon avaient entraîné Davoust en 1813, était d'un fâcheux augure pour la négociation dont la délibération du conseil de guerre lui imposait maintenant le pénible devoir. Cette fois, au lieu d'écrire à Blücher, il chargea un officier général d'aller proposer au commandant de l'avant-garde ennemie un armistice de quelques heures pendant lesquelles on pourrait traiter de la capitulation. Cet officier

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fut reçu par le général Ziethen qui, après l'avoir entendu, lui remit pour le maréchal Davoust une lettre dans laquelle il disait qu'il n'était pas autorisé à accepter un armistice, qu'il n'osait pas même en annoncer la demande au prince Blücher, mais que, cependant, si le gouvernement français faisait annoncer l'intention de rendre la ville et si l'armée consentait également à se rendre, il accorderait une suspension d'armes.

De telles exigences n'avaient rien de sérieux. L'armée française n'était pas dans une de ces situations extrêmes, désespérées, qui expliquent et justifient à peine l'acceptation de conditions semblables. Fouché, sans se laisser décourager par les insolentes réponses des généraux prussiens, fit parvenir aux commandants en chef des deux armées alliées une note pressante qui, pour le cas où l'on emploierait les moyens de persuasion au lieu de recourir à la force, contenait la promesse d'obtenir la retraite de l'armée et le consentement des Chambres aux arrangements politiques que l'on désirait.

Le duc de Wellington, moins confiant, moins passionné et plus politique que Blücher, n'avait pas vu sans déplaisir l'accueil qu'il avait fait aux ouvertures de Davoust. Il lui avait écrit pour lui représenter qu'attaquer Paris avec les forces qu'ils avaient sous la main, ce serait beaucoup risquer, qu'alors même qu'on réussirait, il en coûterait des pertes très-sérieuses, qu'on pouvait les éviter en attendant seulement l'arrivée du corps du prince de Wrède, formant l'avant-garde des grandes armées de

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'Autriche et de la Russie, et avec lequel marchaient les souverains, qu'on verrait alors ce qu'il y aurait à faire, ou plutôt, si on le préférait, qu'on pouvait dès à présent tout arranger en acceptant un armistice aux conditions suivantes : les alliés resteraient dans leurs positions actuelles; l'armée française se retirerait au delà de la Loire; la garde de Paris serait remise à la garde nationale jusqu'à ce que Louis XVIII en eût ordonné autrement. « Il est vrai, disait » le duc de Wellington, que nous n'aurons pas la vaine » gloire d'entrer dans Paris à la tête de nos armées victo- » rieuses; mais... je doute que nous ayons actuellement » les moyens de réussir dans une attaque... Et s'il nous » faut attendre les troupes du prince de Wrède pour opé- » rer cette attaque, je crois que nous trouverons les sou- » verains disposés... à épargner la capitale de leur allié, » à ne pas entrer du tout dans la ville, ou à n'y entrer » qu'en vertu d'un armistice semblable à celui que nous » pouvons signer dès aujourd'hui. »

La grande préoccupation du duc de Wellington était d'en finir promptement par la conciliation. Sincèrement attaché à la cause des Bourbons, il craignait tout ce qui, en amenant des incidents nouveaux, pouvait susciter des obstacles à leur restauration. Il était loin de penser que les alliés y fussent décidément et unanimement résolus, et il soupçonnait surtout les Prussiens d'y être peu favorables. Il pressait Louis XVIII de se rapprocher du théâtre des événements pour faire obstacle, ne fût-ce que par sa présence, aux projets de ses ennemis, et il s'efforçait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de lui faire comprendre l'avantage de rallier, par des concessions opportunes, une portion au moins du parti national. Déjà, sur sa demande, Louis XVIII avait quitté Cambrai, le 30 juin, pour se transporter à Roye où il avait reçu la lettre que Fouché lui avait envoyée par son ami Gaillard, et où les maréchaux Macdonald et Gouvion Saint-Cyr étaient venus lui offrir leurs services, ainsi que beaucoup d'autres royalistes de toutes les nuances. Les plus ardents répétaient à l'envi que le duc d'Otrante était le maître de la position, que sans lui rien n'était possible, et qu'il fallait, à tout prix, obtenir son concours et accepter toutes ses conditions, d'autant plus que, selon eux, ses intentions étaient excellentes. Sur tous ces points, Louis XVIII n'était pas encore convaincu, mais Monsieur partageait l'entraînement de ses amis et il s'efforçait de le faire partager à son frère. Bientôt après, sur un autre avis du duc de Wellington, le Roi vint s'établir au château d'Arnouville, situé près de Gonesse où était alors le quartier général des Anglais.

Cependant Blücher, cédant aux sages remontrances de son collègue, commençait à se montrer plus traitable. Il renonça à la prétention qui, probablement, n'avait jamais été de sa part bien sérieuse, d'obliger l'armée française à se rendre prisonnière, mais il insista pour qu'après la retraite de cette armée à une distance de quarante lieues au moins, les alliés pussent occuper Paris. On convint de nommer des commissaires pour traiter sur ces bases.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le duc de Wellington, toujours prudent et inquiet de la position isolée où se trouvaient les Prussiens depuis qu'ils avaient passé la Seine, s'était décidé à se rapprocher d'eux en portant aussi sur la rive gauche une partie de ses forces. Le mouvement s'opéra par Argenteuil, dans la soirée du 2 juillet et dans la matinée du 3, et ce dernier jour, à midi, les Anglais occupaient Villiers-la-Garenne, Courbevoie et Suresnes.

En attendant l'ouverture de la négociation, les hostilités continuaient. Le 2, les Prussiens s'emparèrent de Sèvres, de Meudon et d'Issy, malgré la vigoureuse résistance du général Vandamme qui fit, le 3, une tentative infructueuse pour reprendre cette dernière position. Le gouvernement publiait des récits pompeux et exagérés du succès obtenu à Versailles par le général Excelmans. Les Chambres votaient des remerciements aux troupes qui défendaient les approches de Paris, aux fédérés, aux gardes nationales des environs de Versailles, qu'on supposait assez gratuitement avoir contribué à la victoire d'Excelmans; on en votait aussi à l'armée et aux gardes nationales de l'Ouest pour la répression de l'insurrection vendéenne.

Les officiers inférieurs et les soldats s'attendaient généralement à une bataille. A Paris même, on y croyait, au moins dans les classes populaires. Cette ville présentait un aspect étrange. Trente ou quarante mille paysans, réfugiés des campagnes voisines, erraient sur les boulevards et dans les quartiers adjacents; leurs femmes, leurs enfants.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les vieillards n'avaient d'autre asile que les charrettes dans lesquelles ils avaient apporté leurs meubles. Dans les quartiers du midi et de l'ouest, sur les terrains vagues, dans les jardins et sur les terrasses dominant le cours de la Seine et la plaine de Grenelle, sur les tours de Notre-Dame et de quelques autres églises, des groupes de curieux étaient réunis pour avoir le spectacle du grand combat annoncé depuis plusieurs jours. Des fédérés, des gardes nationaux couraient aux avant-postes pour y prendre part. Et, cependant, aucun sentiment de terreur ne se mêlait à cette agitation. Dans les classes supérieures et riches, on ne prenait pas beaucoup au sérieux ces démonstrations belliqueuses. Sans trop savoir comment les choses s'arrangeraient, on était convaincu que l'habileté de Fouché déjouerait les efforts des agitateurs et que tout finirait bien. Dans les promenades publiques, aux Tuileries surtout, l'affluence était la même qu'à l'ordinaire, les femmes aussi parées ; les hommes lisaient les gazettes et s'entretenaient des événements du jour. On spéculait à la Bourse. La clôture de quelques-uns des théâtres était le seul signe extérieur auquel on pût reconnaître qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire.

Saint-Cloud avait été désigné comme le lieu où se tiendraient les conférences pour l'armistice. Les généraux ennemis ayant déclaré qu'ils n'avaient pas les pouvoirs nécessaires pour trancher les questions politiques et qu'ils ne pouvaient traiter qu'avec l'armée, ce fut au nom et avec les pouvoirs du maréchal Davoust que se présentèrent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les trois négociateurs choisis par le gouvernement français, le baron Bignon, ministre des affaires étrangères, le comte de Bondy, préfet de la Seine et le général Guilleminot, chef de l'état-major général. Le colonel Hervey et le général major baron Müffling étaient munis des pouvoirs du duc de Wellington et du prince Blücher qui, d'ailleurs, assistèrent personnellement aux conférences. On se réunit le 3 juillet, à quatre heures de l'après-midi. Le projet dressé par M. Bignon n'indiquait pas le lieu où les troupes françaises devraient se retirer en quittant Paris. Les alliés exigèrent que ce fût au delà de la Loire. Un article de ce même projet portait que les autorités existantes seraient protégées par les forces alliées. Blücher s'écria qu'une telle clause ayant un caractère politique, on ne pouvait l'admettre. Wellington proposa de dire que les alliés protégeraient les autorités *aussi longtemps qu'elles existeraient*, et ce ridicule expédient fut accepté. Un autre article, qui exemptait, comme en 1814, les habitants de Paris de la charge des logements militaires, fut encore combattu par Blücher sous prétexte qu'il touchait à la politique et de plus parce que le vieux maréchal trouvait *indécent* que les habitants de Paris réclamassent une telle exemption alors que les Français avaient été, pendant tant d'années, logés si commodément à Berlin. Il fallut y renoncer. L'article suivant stipulait le respect des propriétés publiques et spécialement des musées. Blücher ayant déclaré qu'il reprendrait, dans ces derniers établissements, tous les objets d'art qui avaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

appartenu à la Prusse et aux provinces dont elle avait récemment obtenu la cession, les commissaires français proposèrent de consentir à cette exception en maintenant le principe, mais le duc de Wellington répondit que si l'Angleterre était, pour son compte, désintéressée dans la question, il en était autrement des Pays-Bas et de quelques États germaniques dont les contingents faisaient partie de son armée, que d'ailleurs les autres souverains pouvaient avoir des répétitions analogues à exercer et qu'en leur absence on n'avait pas le droit de les engager, ajoutant que d'ailleurs on devait compter sur leur bienveillance. Les musées furent donc retranchés du nombre des propriétés publiques que les vainqueurs promirent de respecter. Blücher en fit encore retrancher les propriétés qui avaient rapport à la guerre. Sa pensée, qu'il était mal aisé de deviner, était de se réserver le droit de détruire les monuments élevés en mémoire des guerres passées.

Les autres articles du projet, qui ne donnèrent lieu à aucun débat, portaient qu'il y aurait suspension d'armes entre les armées anglaise et prussienne et l'armée française, que cette dernière évacuerait Paris dans le terme de trois jours et aurait effectué sous huit jours son mouvement derrière la Loire, qu'elle emporterait tout son matériel, son artillerie de campagne, ses caisses militaires et les effets de régiment, que toutes les personnes attachées aux dépôts seraient emmenées, ainsi que les employés de l'administration de l'armée, que les malades et blessés seraient spécialement protégés et pourraient,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

après leur guérison, rejoindre leurs corps, que le service de la ville de Paris continuerait à être fait par la garde nationale et la gendarmerie municipale, que les personnes et les propriétés individuelles seraient respectées, que les habitants et en général tous les individus qui se trouvaient dans la ville jouiraient de leurs droits et libertés sans pouvoir être recherchés à raison des emplois qu'ils occupaient, de leur conduite ou de leurs opinions politiques, qu'en cas de rupture, cette convention devrait être dénoncée au moins dix jours d'avance et que, s'il survenait des dissentiments dans l'exécution, elle serait interprétée en faveur de l'armée française et de la ville de Paris. J'omets quelques articles d'une moindre importance.

Cet acte, ratifié immédiatement par les deux généraux en chef ennemis et par le maréchal Davoust, fut le lendemain communiqué aux Chambres. Non-seulement il n'y rencontra aucune opposition, mais la Chambre des représentants en parut très-satisfaite. Garat fit remarquer les soins extrêmes que le gouvernement avait apportés à conclure une *capitulation* honorable. Ce mot de *capitulation* souleva de violents murmures. « La France ne capitule » pas ! » s'écrièrent plusieurs députés d'un ton d'indignation. Quelqu'un dit que l'orateur s'était mépris sans doute, qu'il avait voulu dire une *convention*. Garat fit un signe d'assentiment, et les murmures cessèrent.

Sur la proposition du général Solignac, la Chambre vota encore des remerciements à l'armée *dont l'énergie, la fidélité et la bonne discipline avaient exercé une si heu-*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

reuse influence sur les négociations, à la garde nationale, aux fédérés, aux tirailleurs, aux élèves des écoles et des lycées qui avaient rivalisé de zèle avec les troupes de ligne; elle chargea le gouvernement de liquider les pensions et de distribuer les secours dus aux militaires et aux citoyens blessés, aux veuves et aux enfants de ceux qui avaient péri en combattant pour la patrie; elle promit de continuer à s'occuper avec sollicitude et affection des armées françaises, de leur situation et de leurs besoins; elle mit enfin la cocarde, le drapeau et le pavillon aux trois couleurs sous la sauvegarde spéciale des armées, des gardes nationales et de tous les citoyens. Ces résolutions furent prises à la majorité de quatre cent sept voix contre vingt et une. Une députation fut nommée pour les porter à l'armée.

Une proclamation de la commission exécutive expliqua aux Français les motifs qui avaient rendu un arrangement nécessaire pour garantir la capitale des horreurs d'un siége ou des chances d'un combat; elle exprima, en se fondant sur les déclarations des souverains, l'espérance que les libertés et les plus chers intérêts du pays ne seraient pas sacrifiés et que la France recevrait les garanties propres *à prévenir le triomphe alternatif et passager des factions, à terminer la Révolution et à confondre dans une protection commune les partis qu'elle avait fait naître avec ceux qui l'avaient combattue.* Un passage de cette proclamation disait que le gouvernement avait dû défendre les intérêts du peuple et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'armée également compromis dans la cause *d'un homme abandonné par la fortune, la justice et la volonté nationale*. Cette insulte gratuite jetée à l'Empereur déchu excita à la Chambre haute un mouvement de surprise et de mécontentement. Thibaudeau y vit une injure pour la nation; il proposa de demander des explications, tant sur cette phrase que sur la nature des garanties promises à la France. Sa proposition fut écartée à la majorité d'une seule voix, mais la phrase qui avait excité son indignation fut adoucie dans la version officielle.

La satisfaction que la Chambre des représentants avait témoignée de la convention militaire du 3 juillet fut partagée par les hautes classes et par la bourgeoisie de Paris, non pas seulement par ceux qui désiraient le retour des Bourbons, mais même par un grand nombre de personnes attachées à la cause qui venait de succomber. Tel était l'abattement des esprits, qu'on s'étonnait d'avoir pu obtenir des conditions aussi satisfaisantes, aussi honorables. Tous les journaux en parlaient dans ce sens. Comme on ignorait les détails de la négociation qui avait précédé cette convention, on n'en remarquait pas les lacunes, on ne voyait pas qu'à très-peu de chose près elle livrait Paris à la discrétion des étrangers vainqueurs. Le souvenir de l'occupation de l'année précédente rassurait d'ailleurs les esprits contre la crainte d'un traitement rigoureux. Les royalistes ne voyaient, dans la soumission aux alliés, qu'un acheminement vers le résultat qu'ils appelaient de tous leurs vœux; les classes moyennes, les banquiers, les mar-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chands s'applaudissaient de voir finir une crise qui suspendait les affaires et interrompait toute espèce de commerce. Le cours de la rente, qui était la veille de 65 francs, s'éleva à 68. On peut se rappeler qu'il ne dépassait pas 53 francs la veille du jour où l'on reçut la nouvelle de Waterloo.

La sécurité presque joyeuse à laquelle on s'abandonnait ainsi fut bientôt troublée par des incidents qu'il eût été facile de prévoir.

L'armée et le peuple des faubourgs étaient loin de participer aux sentiments de celles des classes de la société que leurs opinions ou leurs intérêts disposaient à voir avec plaisir la reddition de Paris. Peu capables d'ailleurs de comprendre les difficultés et les dangers d'une plus longue résistance, la convention de Saint-Cloud les surprit comme un événement complétement imprévu et qui ne pouvait s'expliquer que par une lâche trahison. Aux termes de cette convention, Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy, Neuilly avaient été livrés aux alliés dans la matinée du 4, avant la communication faite aux Chambres, avant qu'aucun journal n'eût informé le public des arrangements qui venaient d'être pris. Ce fut par le retour des gardes nationaux et des fédérés qui gardaient ces positions que le peuple apprit qu'on avait capitulé. Une vive agitation se manifesta dans les quartiers du nord et de l'est. Des coups de fusil, des cris : *Aux armes!* retentirent sur les boulevards et aux environs. Des groupes d'ouvriers et de soldats se formèrent de tous côtés. On

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'y parlait de rien moins que de se porter sur les hauteurs de Montmartre et de Chaumont, sur Belleville et Romainville, qui ne devaient être remis que le lendemain aux Prussiens, et d'y résister à outrance. Les troupes qui occupaient les hauteurs, entendant de loin la fusillade, y répondirent par des décharges de mousqueterie qui augmentèrent la fermentation. Des rassemblements partis des faubourgs se dirigèrent vers le Palais-Royal et les Tuileries en criant : *Aux armes! vive l'Empereur, à bas les traîtres!* Les boutiques se fermaient à leur approche. Le gouvernement fit convoquer la garde nationale. Un ordre du jour du maréchal Masséna rappela à cette milice que son devoir était de garantir de toute atteinte les personnes et les propriétés, d'empêcher tout rassemblement tumultueux, toute espèce de cris propres à exciter des dissensions, de ne laisser arborer en aucun lieu, par qui que ce fût, d'autres couleurs que les couleurs nationales. Déjà quinze ou vingt mille gardes nationaux, stimulés moins encore par ces exhortations que par la crainte du pillage, s'étaient empressés d'accourir. Marchant avec résolution vers les rassemblements, ils les dissipèrent sans beaucoup de peine, prirent possession des boulevards et des faubourgs, occupèrent par masses les points de communication, et le mouvement se trouva ainsi arrêté.

Dans l'armée, l'émotion, l'irritation n'étaient pas moins vives que dans le peuple, et il pouvait en résulter de plus graves conséquences. Les corps qui, dans la nuit du 4 au 5, devaient évacuer les positions situées entre Clichy et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la chaussée de Vincennes, refusèrent d'obéir, criant à la trahison. Plusieurs généraux se réunirent, dit on, pour aviser aux moyens d'empêcher l'exécution de la convention de Saint-Cloud et proposèrent à Vandamme de prendre le commandement en chef, mais il refusa, et d'autres à qui on s'adressa ensuite refusèrent également.

Pour donner un nouvel aliment à la résistance des troupes, les agitateurs leur persuadèrent de réclamer leur solde arriérée et de déclarer qu'elles ne s'éloigneraient pas, tant qu'on n'aurait pas satisfait à cette réclamation. Le trésor était vide, le gouvernement sans crédit. L'embarras fut grand aux Tuileries. La commission exécutive demanda aux principales maisons de banque de venir à son aide pour sauver Paris des périls qui le menaçaient. M. Laffitte consentit à prêter deux millions en acceptant pour gage un dépôt de deux cent mille francs de rente. Dans l'état des choses, ce prêt fut considéré comme un acte de dévouement patriotique.

Le général Drouot, qui commandait la garde et dont chacun estimait le caractère, ayant décidé ce corps d'élite à quitter ses positions pour se retirer vers la Loire, les autres corps suivirent ce mouvement, non sans faire entendre de violents murmures. Beaucoup de soldats, en traversant les faubourgs de Paris, criaient : *Vive l'Empereur! à bas les traîtres!* On prétend même qu'ils couvraient d'imprécations le nom du maréchal Davoust, et que quelques-uns brisaient leurs armes et déchiraient leurs uniformes. Dans la nuit du 5 au 6, ils étaient tous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur la route d'Orléans. Les commissaires chargés par la Chambre des représentants de porter à l'armée la dernière adresse de remerciements la rencontrèrent à Étampes et en virent défiler devant eux la plus grande partie. Suivant le rapport qu'ils en firent à l'assemblée, elle était pleine d'ardeur et de résolution.

Le 6 juillet, les alliés prirent possession des barrières de Paris sans les dépasser. C'était seulement le 7 qu'ils comptaient y faire leur entrée. Blücher avait voulu se donner le temps de rallier quelques milliers d'hommes restés en arrière et occupés à dévaster les campagnes, pour se présenter avec une force plus imposante.

Les Chambres, cependant, continuaient à siéger. Celle des représentants retentissait encore parfois de déclamations passionnées contre la légitimité et les Bourbons. MM. Durbach, Dumolard, Félix Lepeletier, Bory de Saint-Vincent étaient au nombre des plus animés. On dénonçait les complots du parti royaliste, l'audace des journaux de ce parti, qui, ne déguisant plus leurs projets et leurs espérances, traitaient de factieux les représentants patriotes et accusaient l'assemblée d'usurpation; on signalait comme un scandale la présence d'un garde du corps qui avait été vu se promenant en uniforme dans les rues de Paris; on demandait que le gouvernement prît des mesures de répression. Les organes du pouvoir répondaient qu'il était sur ses gardes, qu'il connaissait les complots, que le maréchal Masséna avait réuni les chefs de la garde nationale pour se concerter avec eux et qu'on n'avait rien à craindre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La Chambre se contentait de ces assurances, non pas sans doute qu'elle y trouvât une garantie bien efficace, mais parce qu'elle sentait son impuissance à obtenir davantage.

On savait que Louis XVIII était arrivé le 5 à Saint-Denis, évacué le matin par les troupes françaises. Là, il se trouvait déjà entouré d'une foule de royalistes restés constamment fidèles et aussi de beaucoup d'autres personnes que le fortune lui ramenait. Mille combinaisons se formaient, mille intrigues s'ourdissaient dans cette cour renaissante.

La Chambre des représentants, désormais hors d'état d'influer sur la marche des événements, se livrait tout entière à l'élaboration de l'œuvre constitutionnelle. Elle voulait l'avoir achevée pendant que ses délibérations étaient libres encore. Elle semblait, comme je l'ai dit, se flatter de l'espérance que le gouvernement, quel qu'il fût, auquel la France allait être soumise, n'oserait se refuser à subir un pacte constitutionnel proclamé au nom de la nation. Les moins chimériques pensaient tout au moins préparer des embarras à ce gouvernement, jeter pour l'avenir d'utiles semences et honorer les derniers jours de l'assemblée.

Pour en finir plus vite, un ancien conventionnel, Gamon, avait proposé d'adopter immédiatement, avec de légères modifications, la constitution de 1791. Cet avis n'avait pas prévalu. Le 29 juin, la commission avait proposé, par l'organe de Manuel, un projet en 104 articles imité, comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la Charte, comme l'acte additionnel, de la constitution britannique, mais dans lequel, à côté de dispositions très-sages, se trouvaient plusieurs articles profondément empreints de l'esprit de défiance démocratique et révolutionnaire. Le pouvoir exécutif y était remis à un *monarque;* ce mot avait été choisi de préférence à ceux de roi et d'empereur, parce qu'il s'adaptait à toutes les combinaisons. Le pouvoir législatif et l'initiative des lois étaient partagés entre ce monarque, une Chambre des pairs nommée par lui et héréditaire, dont chaque membre devait posséder un revenu immobilier attaché à sa pairie, et une Chambre des députés élue tous les cinq ans. Une loi postérieure devait fixer le mode et les conditions de l'élection, mais il était entendu que les électeurs, nommés eux-mêmes par tous les citoyens réunis en assemblées primaires, ne le seraient plus à vie, comme sous le premier Empire. L'âge de l'éligibilité était fixé à vingt-cinq ans. Les juges étaient déclarés inamovibles. La confiscation était abolie. Les conseils de département, d'arrondissement et de commune devenaient électifs. L'Université était maintenue. Il était interdit de confier l'instruction publique à un corps religieux ou, exclusivement, aux ministres des cultes. La noblesse ancienne et nouvelle était abolie, aussi bien que les titres et dénominations féodales. Les dîmes, les droits féodaux et seigneuriaux ne pourraient être rétablis sous aucun prétexte. Aucun corps étranger ne pourrait faire partie de la garde du souverain; aucune troupe étrangère ne serait introduite sur le terri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toire français, aucun subside payé à l'étranger sans le consentement des Chambres qui serait également nécessaire pour autoriser le monarque ou son héritier à sortir de France. Ils ne pourraient jamais commander les armées. Enfin, les déclarations de guerre et les traités seraient soumis à l'approbation des Chambres sans laquelle aucune cession ou réunion de territoire ne pourrait avoir lieu.

Ce projet, remanié plusieurs fois, plusieurs fois renvoyé à la commission pour qu'elle examinât des changements qu'on proposait d'y apporter, n'avait pas encore subi la discussion publique de la Chambre lorsque Garat présenta, dans la séance du 4 juillet, une déclaration de droits en treize articles qui devait, en quelque sorte, lui servir de préface. Après avoir raconté longuement l'histoire du bill des droits adopté par les Anglais en 1688, il exprima la conviction que l'Angleterre serait très-sensible à l'honneur qu'on lui ferait d'imiter ses institutions. Manuel représenta que cette déclaration faisait en quelque sorte double emploi avec la constitution et demanda qu'on se bornât à la renvoyer à la commission constitutionnelle dont le rapport définitif, déjà tout préparé, pourrait être immédiatement discuté. Quelques représentants, M. Dupin entre autres, montrèrent tout ce qu'il y avait de vain et de puéril dans les énonciations de principes abstraits. MM. Durbach et Félix Lepeletier soutinrent, au contraire, la convenance d'une déclaration de droits servant de préambule à l'acte constitutionnel. Le projet de Garat fut renvoyé à une commission spéciale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le lendemain 5, elle présenta son rapport et le débat s'ouvrit sur-le-champ. Les articles présentés par Garat étaient une série d'axiomes sur la liberté publique, individuelle, religieuse, sur la liberté de la presse, sur les principes essentiels de l'organisation des pouvoirs, sur l'inviolabilité royale, sur l'indépendance de l'ordre judiciaire. On y lisait que tous les droits émanent du peuple, que la souveraineté du peuple se compose de la réunion des droits individuels, que partout où les pouvoirs sont réunis dans une seule main ou dans un seul corps, il y a despotisme, que la division des pouvoirs est donc le principe le plus nécessaire à l'établissement de la liberté et à sa conservation, que la liberté de chaque individu n'a d'autres bornes que celle des autres, que la liberté de conscience et celle des cultes sont ce qu'il y a de plus sacré dans la liberté individuelle, qu'un des devoirs essentiels du gouvernement est de faire enseigner, dans une université, les éléments de toutes les sciences et de tous les talents, du goût et de l'imagination, et de mettre à la portée de toutes les classes du peuple une instruction primaire indispensable pour la connaissance des droits et des devoirs de l'homme. Des débats aussi vifs que prolixes et minutieux s'élevèrent sur ces articles. Les théories, les définitions, les distinctions les plus subtiles se succédaient et se combattaient dans les discours des orateurs : l'un demandait qu'au lieu de prescrire la *division* des pouvoirs, on posât en principe leur *équilibre*, un autre leur *séparation*, un autre encore leur *sage combinaison*,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et chacune de ces expressions trouvait des apologistes et des adversaires qui invoquaient tour à tour Montesquieu, Rousseau, Blackstone, la constitution britannique. Manuel se plaignit de la longueur de ces dissertations *où le positif était étouffé par l'idéologie.* A ce mot d'*idéologie*, le métaphysicien Garat rappela que Napoléon déclamait aussi contre les idéologues. « Mais les Anglais » arrivent! » s'écriaient ceux qu'irritaient ces niaiseries ou qui, dans une préoccupation presque aussi puérile au point où en étaient les choses, avaient hâte de discuter la constitution. « Les Anglais seraient là, dit M. Dupin, » gagné à son tour par la contagion, ils seraient là que » je demanderais à émettre mon opinion et que je la pro- » noncerais. » La déclaration des droits fut votée à la majorité de trois cent vingt et une voix contre quarante-deux.

Pour ne pas perdre un moment du temps qui lui était encore donné, la Chambre siégeait le soir comme le matin. Dans la soirée de ce même jour, elle vota, sur le rapport de M. Romiguière, une déclaration dans laquelle une commission spéciale avait combiné deux projets présentés par Barère et M. Dupont de l'Eure, et qui avaient pour but de faire connaître, au moment où Paris allait être occupé par les étrangers, les sentiments et les principes auxquels la Chambre voulait rester constamment attachée. Après avoir annoncé qu'elle continuerait à siéger et à délibérer au milieu des habitants de la capitale où la volonté expresse du peuple avait convoqué ses mandataires, après avoir fait un appel solennel à la fidélité et au patriotisme de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

garde nationale parisienne chargée du dépôt de la représentation nationale, elle déclarait qu'elle se reposait avec la plus haute confiance sur les principes de morale, d'honneur, de magnanimité des puissances alliées et sur leur respect si hautement proclamé pour l'indépendance de la nation, que le gouvernement de la France, quel qu'en pût être le chef, devait à la fois réunir les vœux de la nation légalement émis et se coordonner avec les autres gouvernements pour devenir un lien commun et la garantie de la paix entre la France et l'Europe, et qu'un monarque ne pouvait offrir de garantie réelle s'il ne jurait d'observer une constitution délibérée par la représentation nationale. « Ainsi, disait la Chambre, tout gouver-
» nement qui n'aurait d'autre titre que les acclamations
» de la minorité et la volonté d'un parti ou qui serait
» imposé par la force, tout gouvernement qui n'adopte-
» rait pas les couleurs nationales et ne garantirait point
» la liberté des citoyens, l'égalité des droits civils et
» politiques, la liberté de la presse, la liberté des cultes,
» le système représentatif, le libre consentement des levées
» d'hommes et d'impôts, la responsabilité des ministres,
» l'irrévocabilité des propriétés, l'abolition de la dîme, de
» la féodalité, de la noblesse ancienne et nouvelle hérédi-
» taire et de toute confiscation de biens, l'entier oubli
» des opinions et des votes politiques émis dans le cours
» de la Révolution, l'institution de la Légion d'honneur,
» les distinctions et les récompenses dues aux officiers et
» aux soldats, à leurs veuves et à leurs enfants, l'institu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» tion du jury, l'inamovibilité des juges, le payement de
» la dette publique, n'aurait qu'une existence éphémère
» et n'assurerait point la tranquillité de l'Europe... Si les
» bases énoncées dans cette déclaration pouvaient être
» méconnues ou violées, les représentants du peuple qui
» s'acquittent aujourd'hui d'un devoir sacré protestent
» d'avance à la face du monde entier contre la violence et
» l'usurpation. Ils confient l'exécution des dispositions
» qu'ils proclament à tous les bons Français, à tous les
» cœurs généreux, à tous les esprits éclairés, à tous les
» hommes jaloux de leur liberté, enfin aux générations
» futures. »

Cette protestation, contre laquelle un ou deux membres seulement s'étaient levés, et qui fut adoptée ensuite au scrutin secret à la majorité de trois cent quarante-huit voix contre trente-quatre, excita dans l'assemblée des transports d'enthousiasme. Tous les députés étaient debout, on s'embrassait, on pleurait. Le public des tribunes s'associait à ces démonstrations. On criait : *Vive la nation, vive l'indépendance! Haine au despotisme! Que l'ennemi vienne! Maintenant, nous pouvons mourir!* M. Penières voulait que la déclaration fût gravée sur le marbre au pied de la tribune. M. Dupin demanda et obtint qu'elle fût envoyée à la Chambre des pairs en forme de résolution. « Il faut qu'on sache, dit-il, que la représentation tout entière partage les nobles sentiments
» exprimés dans la déclaration; il faut que tout ce qu'il
» y a d'honnêtes gens, d'hommes raisonnables, d'amis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» d'une sage liberté sachent que leurs vœux ont trouvé ici » des interprètes, et que la force elle-même ne pourrait » nous empêcher de les émettre. » Sur la proposition de M. Dupont de l'Eure, il fut résolu qu'une députation porterait la déclaration aux monarques alliés.

Le 6 juillet enfin, après un nouveau rapport de Manuel, la discussion s'ouvrit sur le projet de constitution modifié dans quelques parties conformément aux principes qu'on avait votés la veille. Les cinquante-deux premiers articles furent adoptés dans cette séance, non sans un nouvel assaut d'arguties et de subtilités. On demandait, par exemple, si le prince pouvait être appelé le représentant de la nation, si le monarque, les pairs et les députés la représentaient ensemble ou séparément. Les limites du droit de grâce furent l'objet d'un débat dans lequel on entendit une vingtaine d'orateurs : MM. Sapey, Dumolard, Roy, Bedoch et Flaugergues firent décider, malgré MM. Manuel et Tripier, que ce droit ne s'étendrait pas aux ministres condamnés. Un membre exprima le vœu que la Chambre jurât d'avance obéissance et fidélité à la constitution qu'elle n'avait pas encore terminée.

On en était là le 6 juillet au soir, la veille du jour fixé pour l'entrée des alliés. Les Chambres avaient reçu du gouvernement, en comité secret, des communications qui n'avaient pu leur laisser aucun doute sur l'inutilité des efforts tentés pour obtenir des généraux alliés des garanties politiques en faveur de la cause révolutionnaire. M. de La Fayette et ses collègues étaient de retour depuis la veille

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de leur mission auprès des souverains. Elle avait été complétement infructueuse.

En quittant Paris, ils s'étaient attendus à rencontrer les monarques étrangers soit à Heidelberg, soit à Manheim; mais arrivés à Kaiserslautern, où se trouvait le prince Barclay de Tolly, général en chef de l'armée russe, ils avaient appris de lui que le grand quartier général était en France et, suivant toute apparence, à Weissembourg. Ce ne fut qu'à Haguenau qu'ils purent enfin le joindre dans la journée du 30 juin. M. de La Fayette, croyant trouver l'empereur Alexandre fidèle aux sentiments dans lesquels il l'avait vu l'année précédente, lui demanda une audience. Ne recevant pas de réponse, il se présenta chez lui, mais, malgré sa vive insistance, il ne fut pas admis à le voir. L'Empereur lui fit dire par le comte Capo d'Istrias que les engagements qu'il avait pris avec ses alliés ne lui permettaient pas de l'entretenir en ce moment, qu'il le recevrait à Paris, et que d'ailleurs ses dispositions n'étaient pas changées. Après quelques pourparlers, les plénipotentiaires obtinrent d'être entendus en conférence, non pas par les ministres des affaires étrangères des grandes cours, mais par des commissaires désignés à cet effet, le comte Walmoden pour l'Autriche, pour la Russie le comte Capo d'Istrias et pour la Prusse le général Knesebeck; le frère de lord Castlereagh, sir Charles Stewart, qui se trouvait au quartier général des alliés, consentit à assister à la conférence pour le compte de l'Angleterre, bien que, par suite de l'éloignement de sa cour et de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son cabinet, il ne pût être muni de pouvoirs spéciaux.

On se réunit deux fois seulement. M. de La Forest, diplomate de profession, fut, parmi les Français, celui qui prit le plus souvent la parole. Il exposa que l'objet principal de la mission dont ils étaient chargés était la conclusion d'un armistice qui donnât le temps de s'entendre sur les conditions de la paix, que le maintien de l'indépendance et de la liberté nationales était l'unique but des Pouvoirs qui avaient forcé Napoléon à abdiquer, qu'aucune question de gouvernement ni de dynastie n'avait été préjugée par eux, que les Chambres travaillaient à rédiger une constitution pour le souverain quelconque qui serait appelé au trône, et que la France, dont les alliés avaient promis de respecter le territoire et les droits, leur envoyait des ambassadeurs pour connaître sans retard les moyens par lesquels il était possible de faire cesser les maux de la guerre. M. de La Fayette et le général Sébastiani prononcèrent quelques paroles dans le même sens. Sir Charles Stewart, homme capricieux et bizarre, d'un caractère peu conciliant, et qui, s'interposant sans cesse entre les plénipotentiaires français et les commissaires des cours continentales, semblait ne prendre part à la négociation qu'avec la pensée de la faire échouer, s'écria d'un ton d'impatience qu'il ne comprenait pas comment une assemblée telle que la Chambre des représentants, convoquée par un usurpateur, pouvait s'attribuer le droit de déposer et de choisir des rois. Il s'exprima aussi en termes très-violents sur l'armée, qu'il appela une bande de traîtres armés contre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leur légitime souverain. MM. de La Fayette et Benjamin Constant rappelèrent l'exemple du Parlement qui, convoqué par le prince d'Orange, lui avait déféré la couronne en déposant Jacques II, et des soldats qui avaient déserté le camp de Jacques II pour se rallier à son gendre. Comme sir Charles Stewart, feignant de ne pas entendre cette réponse, persistait à s'étonner de l'audace avec laquelle la Chambre et l'armée se permettaient de manifester des sentiments d'aversion ou de préférence en fait de gouvernement, alors qu'il y avait un monarque légitime, « quoi qu'il en soit, dit M. d'Argenson, l'aversion » existe, et si les souverains imposent à la France le réta- » blissement de Louis XVIII, ils devront rester pour le » maintenir sur le trône. » Sir Charles Stewart déclara qu'il n'y avait pas de paix possible si Napoléon n'était pas livré. M. de La Fayette repoussa avec indignation une pareille exigence. Les commissaires d'Autriche, de Russie et de Prusse assistaient presque en témoins muets à ces débats. Parfois, cependant, ils hasardaient des questions, des observations qui paraissaient indiquer un certain désir de s'entendre, mais sir Charles Stewart les interrompait aussitôt, sous prétexte qu'elles étaient prématurées ou inopportunes. Se levant enfin brusquement, comme s'il eût été las de cette comédie : « Messieurs, dit-il, si vous » voulez traiter avec les Français, je dois vous avertir que » ce sera sans l'Angleterre, car je n'en ai pas le pouvoir. » Il fallut se séparer. Le soir même, les plénipotentiaires français reçurent des commissaires des trois cours conti-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nentales une note portant que, d'après le traité d'alliance, aucune des puissances qui y avaient pris part ne pouvant traiter de la paix ou d'un armistice que d'accord avec les autres, les trois cours se trouvaient dans l'impossibilité d'entrer en ce moment en négociations, et que les cabinets se réuniraient pour y aviser aussitôt qu'il leur serait possible. Il y était dit encore que les souverains considéraient comme une condition préalable et essentielle d'une véritable pacification que Napoléon fût mis hors d'état de troubler la tranquillité de la France et de l'Europe et confié à leur garde.

Une telle déclaration coupait court à toute tentative d'arrangement. Cependant, un des plénipotentiaires français fit demander si on leur permettrait de suivre le quartier général. Cette permission leur fut refusée. Le lendemain, 2 juillet, une escorte les conduisit à Bâle d'où ils purent retourner à Paris. En traversant les départements de l'Est, ils furent salués en tout lieu par les cris de *vive la nation! vivent les députés!*

Ainsi se terminèrent les conférences d'Haguenau. On a beaucoup dit que les commissaires français, dans leur profonde aversion pour la maison de Bourbon, avaient demandé pour souverain un prince étranger, soit le roi de Saxe, soit le prince d'Orange, fils du roi des Pays-Bas. Il paraît certain qu'aucune idée semblable ne fut exprimée officiellement, mais que, dans des conversations particulières, quelques-uns des commissaires français firent dans ce sens des insinuations. Le nom du fils de Napoléon ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fut pas même prononcé, et si on parla du duc d'Orléans, ce fut seulement dans des entretiens confidentiels.

La commission exécutive, ayant reçu le rapport des plénipotentiaires, fit insérer au *Moniteur* du 6 juillet un article où il était dit que les conférences commencées à Haguenau avaient été ajournées pour laisser au ministre d'Angleterre le temps de se faire donner les pouvoirs nécessaires, qu'elles seraient reprises à Paris où les souverains et les ministres alliés ne tarderaient pas à arriver, et que ces souverains, fidèles à leurs déclarations, annonçaient les dispositions les plus libérales et l'intention de n'imposer à la France aucune forme de gouvernement, de la laisser à cet égard parfaitement libre. Le même jour, M. de La Fayette prononça à la tribune quelques paroles conformes à l'article du *Moniteur*. Ce langage n'était pas complétement exact : en disant que les alliés ne se mêleraient pas de la forme du gouvernement français, on faisait croire aux esprits inattentifs qu'ils laisseraient toute liberté pour le choix du prince, et ils ne s'y étaient pas engagés.

Le sort de la France se décidait en ce moment même dans d'autres pourparlers dont le secret était ignoré, non-seulement du public et des Chambres, mais de la commission exécutive elle-même, à l'exception d'un seul de ses membres.

Le 2 juillet, avant la capitulation de Paris, Fouché avait envoyé au duc de Wellington un agent confidentiel, le colonel italien Macirone, ancien aide de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

camp de Murat, qui, par suite de quelques contretemps, ne put joindre le général anglais que le 4, lorsque la capitulation était déjà signée. Il était chargé de lui demander une entrevue de la part du duc d'Otrante et de lui remettre un billet ainsi conçu : « L'armée résiste » parce qu'elle est inquiète; qu'on lui donne des garan- » ties, elle se soumettra. Les Chambres sont en opposition » par le même motif; donnez des garanties à tout le » monde, et chacun sera pour vous. »

Lorsque Macirone se présenta à Gonesse, au quartier général du duc de Wellington, celui-ci, arrivant de Saint-Cloud où venait d'être signée la convention militaire, s'entretenait avec le prince de Talleyrand et avec les envoyés de Russie, de Prusse et d'Angleterre auprès de Louis XVIII, c'est-à-dire avec le général Pozzo, le baron de Golz et sir Charles Stuart, qu'il ne faut pas confondre avec le frère de lord Castlereagh dont je parlais tout à l'heure. Il leur montra le billet de Fouché. « Tout est ar- » rangé quant à l'armée, dit M. de Talleyrand au colo- » nel, voici la convention qu'on a signée pour elle. » Wellington dicta à Macirone, en forme de réponse, la note suivante dont le ton était celui d'un vainqueur décidé à n'admettre aucune transaction : « Je pense que » les alliés ayant déclaré le gouvernement de Napoléon » une usurpation et non légitime, toute autorité qui émane » de lui doit être regardée comme nulle et d'aucun pou- » voir; ainsi, ce qui reste à faire aux Chambres et à la » commission provisoire, c'est de donner de suite leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» démission et de déclarer qu'elles n'ont pris sur elles la
» responsabilité du gouvernement que pour assurer la
» tranquillité publique et l'intégrité du royaume de
» Louis XVIII. »

Cette note, que signèrent tous les diplomates présents, sans en excepter M. de Talleyrand, avait pour but d'ôter toute espérance au parti anti-royaliste, mais il importait aussi d'offrir un encouragement aux amis sincères de la liberté qui ne repoussaient les Bourbons que parce qu'ils les croyaient incompatibles avec elle, une garantie aux intérêts menacés, un prétexte un peu spécieux aux hommes, en si grand nombre, qui n'en demandaient pas davantage pour déserter la cause vaincue et se rallier aux vainqueurs. Une seconde note conçue dans cette pensée, et qui reçut les mêmes signatures, fut dictée par M. de Talleyrand au colonel Macirone. « Le Roi, disait-elle, ac-
» cordera toute l'ancienne Charte, y compris l'abolition de
» la confiscation, l'appel immédiat des colléges électo-
» raux pour la formation d'une nouvelle Chambre, la
» liberté de la presse, l'unité du ministère, l'initiative res-
» pective des lois par message du Roi et par proposition
» de la part des Chambres, l'hérédité de la pairie. »

Muni de ces deux pièces, Macirone retourna auprès de Fouché à qui il annonça, de plus, que le duc de Wellington le recevrait le lendemain à Neuilly où il allait transférer son quartier général.

Le moment décisif était arrivé pour le duc d'Otrante. L'audacieuse espérance qu'il avait conçue, de s'imposer à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la royauté des Bourbons comme l'instrument de sa restauration, comme un ministre nécessaire, allait être mise à l'épreuve. Pour atteindre le but qu'il avait en vue, il fallait avant tout, en paralysant les partis révolutionnaire et bonapartiste, faire échouer toutes les combinaisons qui auraient pu, non pas rendre efficace la résistance à l'invasion étrangère, cela était impossible, mais la faire durer. Nous avons vu tout ce qu'il avait fait pour cela depuis la bataille de Waterloo. Après la capitulation de Paris, une grande question s'était élevée, celle de savoir si la commission exécutive se retirerait avec l'armée au delà de la Loire. C'était l'avis de Carnot et de M. de La Fayette; on dit que Quinette et le général Grenier y inclinaient aussi, mais Fouché, dont une résolution semblable eût dérangé tous les projets, s'y refusa absolument et fut appuyé dans son opposition par le duc de Vicence qui, n'espérant rien des chances de la guerre, ne voulait pas la prolonger. La Chambre des représentants ayant d'ailleurs déclaré qu'elle resterait à Paris et ayant même assez mal accueilli l'idée exprimée par M. Dupont de l'Eure, de la possibilité d'aller se réunir à l'armée dans le cas où l'indépendance de la France ne serait pas respectée par les vainqueurs, il était évident que le pouvoir exécutif ne pouvait s'éloigner des assemblées en qui résidait la souveraineté.

La Révolution se trouvant ainsi désarmée de fait, il était cependant nécessaire, pour le succès du plan formé par Fouché, de persuader aux alliés, à Louis XVIII,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aux royalistes, que l'esprit, les passions, les intérêts révolutionnaires conservaient en France une très-grande puissance avec laquelle il fallait compter. Il mit tous ses soins à faire passer cette conviction dans l'esprit du duc de Wellington que les circonstances rendaient l'arbitre de la situation. Dans l'après-midi du 5 juillet, il alla le trouver à Neuilly. M. de Talleyrand et les envoyés étrangers assistèrent à cet entretien. Wellington ayant demandé au duc d'Otrante s'il avait pris en considération le *memorandum* que lui avait porté Macirone, Fouché entra dans des explications très-étendues sur les difficultés de la situation. Suivant lui, la Révolution était encore forte et puissante, le parti royaliste était faible, sans influence, antipathique à la masse du peuple et, depuis le 20 mars, pour soustraire ce parti aux effets de l'irritation provoquée par ses imprudentes forfanteries, il avait eu besoin de toute son expérience, de toute la confiance qu'il avait su inspirer aux différentes opinions ; la convention de Saint-Cloud, en livrant Paris aux alliés, ne l'avait pas donné au Roi, et le rétablissement de Louis XVIII ne serait possible qu'avec le concours d'hommes capables, par leur existence passée et leur haute position, d'offrir des garanties aux passions et aux intérêts nouveaux.

Il y avait sans doute un fond de vérité dans ce langage. La Restauration n'était possible ou du moins ne pouvait durer qu'à la condition de rassurer les idées et les intérêts nouveaux qui dominaient le pays. Ce qui n'était pas vrai, c'est que la France, dans son immense

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

majorité, fût alors disposée, comme Fouché le faisait entendre, à chercher, dans des hommes tels que lui, associés à tous les crimes, à toutes les trahisons révolutionnaires, les garants de ses droits, de ses libertés, de tout ce qui lui était cher. La France tenait aux résultats principaux de sa grande Révolution, mais dire qu'elle était *révolutionnaire*, c'était manquer à la vérité, c'était jouer sur les mots. Elle était libérale, elle redoutait le retour de l'ancien régime, le triomphe des émigrés, mais les hommes de la République, de l'anarchie, de la terreur, lui étaient plus odieux encore, et elle ne s'était pas réconciliée avec eux en les voyant reparaître au 20 mars.

Malheureusement, cette distinction, qui échappait à un grand nombre de royalistes, pouvait bien moins encore être saisie par les étrangers et surtout par le duc de Wellington dont l'esprit était plus ferme et plus droit que fin et pénétrant. Avant même d'avoir vu Fouché, il exprimait déjà l'opinion que Louis XVIII avait deux choses à faire pour s'ouvrir les portes de Paris : adopter les trois couleurs et prendre pour ministre le duc d'Otrante. Fouché eut donc peu de peine à le convaincre, et lorsqu'ils se séparèrent en convenant de se revoir le lendemain, Wellington était résolu à user de toute son influence pour décider Louis XVIII à accepter les services de l'ancien conventionnel. M. de Talleyrand était du même avis. Peut-être, compromis comme il l'était lui-même dans les événements de la Révolution, croyait-il de son intérêt qu'il y eût, dans le conseil du Roi, un homme dont le nom, par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les souvenirs qu'il évoquerait, fît oublier en quelque sorte ceux qui s'attachaient au sien.

Fouché s'était bien gardé de révéler ses projets à ses collègues de la commission exécutive et aux meneurs des Chambres. La veille encore, le général Solignac, M. Durbach et M. Dupont de l'Eure étant allés lui demander, en termes peu ménagés, des éclaircissements sur certains détails de sa conduite qui leur paraissaient suspects, il s'était borné, pour les rassurer, à leur rappeler tous les titres qu'il avait à la haine des Bourbons. Pour mettre autant que possible sa responsabilité à couvert et empêcher que ses entrevues avec le duc de Wellington ne fournissent un nouvel aliment aux soupçons qui s'élevaient contre lui, il avait convoqué aux Tuileries un grand conseil composé de ses collègues, des plénipotentiaires revenus d'Haguenau, du maréchal Davoust, de quelques-uns des ministres, et leur avait annoncé qu'il se proposait de voir les généraux alliés pour s'entendre avec eux sur des questions qui n'avaient pu être réglées dans une convention purement militaire. Des propos assez vifs avaient suivi cette déclaration. M. de La Fayette, tout en reconnaissant que des concessions pouvaient être nécessaires, avait dit qu'elles devaient être arrêtées en commun, en vue de l'intérêt général, sur des bases d'une telle nature qu'on pût en rendre compte aux chambres et au public, et que toute transaction particulière serait une lâcheté et une infamie. Chacun en était tombé d'accord et Fouché s'était bien gardé d'y contredire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La politique compliquée dans laquelle il s'était engagé le portait, d'ailleurs, à tolérer et même à encourager les manifestations anti-royalistes : c'était un moyen de faire croire aux Bourbons et à leurs amis qu'on ne pouvait se passer de ses services. Le Roi était depuis deux jours à Saint-Denis. On avait placé, aux barrières de Paris, des agents chargés d'entretenir l'irritation des fédérés et du bas peuple contre la capitulation, contre le Roi et les royalistes, et de signaler à leur colère ceux qui allaient présenter leurs hommages à Louis XVIII. On ne les empêchait pourtant pas de sortir de Paris, mais, à leur retour, ils étaient souvent insultés, maltraités, on leur arrachait la cocarde blanche qu'ils s'étaient empressés d'arborer ; souvent même, on ne les laissait pas rentrer, et ils se voyaient obligés de regagner Saint-Denis où leurs récits, avidement recueillis par les courtisans, leur persuadaient que Paris était livré à une agitation dont il serait téméraire d'affronter les conséquences et qu'il fallait calmer à tout prix.

Les chefs de la garde nationale furent réunis pour délibérer sur la question du drapeau que le gouvernement royal devait laisser ou rendre à la France. Ils déclarèrent, dans une adresse à leur commandant en chef le maréchal Masséna, qu'ils tiendraient à honneur de conserver à jamais les couleurs nationales et qu'il y aurait du danger à les abandonner ; ils affirmèrent que c'était là l'opinion de la très-grande majorité de leurs frères d'armes ; ils prièrent le maréchal de mettre cette déclaration sous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les yeux des membres de la commission exécutive et de les inviter à lui faire donner la plus grande publicité afin de prévenir les désordres qui pourraient résulter de toute incertitude à cet égard. L'adresse, signée par tous les chefs et majors de légions et entre autres par le duc de Praslin, par MM. Benjamin et Gabriel Delessert, Richard Lenoir, Gilbert des Voisins, fut insérée au *Moniteur*, où l'on inséra en même temps, à titre de renseignements, les proclamations de Louis XVIII.

Pendant ce temps, le duc de Wellington, assisté de M. de Talleyrand, était allé trouver le Roi pour le déterminer à faire entrer Fouché dans son conseil. Louis XVIII répugnait grandement à un pareil scandale, mais il n'était pas facile de résister à la volonté tenace du général anglais fondée sur une conviction profonde de la nécessité de ce sacrifice. Nous avons vu, d'ailleurs, que le duc d'Otrante s'était ménagé dans le parti royaliste et jusque dans la famille royale des partisans chaleureux qui, sans pouvoir se dissimuler ses crimes passés, s'abusaient sur ses intentions actuelles, vantaient sa prodigieuse habileté et proclamaient bien haut que sans lui il n'y avait de salut ni pour le Roi, ni pour la France, que seul il avait arraché à Napoléon son abdication, que seul il avait empêché une grande bataille, et que seul il pouvait maintenant, en calmant l'irritation du peuple, ouvrir au Roi sans crise, sans violence, les portes de Paris. Les terreurs de ceux qui se réfugiaient à Saint-Denis après avoir été maltraités et repoussés aux barrières et qui avaient hâte de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rentrer dans leurs demeures, ne pouvaient que fortifier ce concert. Monsieur et ses amis n'étaient pas les moins ardents à plaider la cause du régicide. Comme l'a dit depuis M. de Chateaubriand dans un écrit célèbre : « Tout s'en mêla, » la religion comme l'impiété, la vertu comme le vice, le » royaliste comme le révolutionnaire, l'étranger comme le » Français. » Bien des gens qu'on a vus, depuis, s'indigner d'un tel entraînement, s'y laissèrent alors emporter comme les autres.

Louis XVIII céda. Dans l'après-midi du 6, il autorisa le duc de Wellington et M. de Talleyrand à faire savoir à Fouché qu'il acceptait ses services et qu'il était prêt à le recevoir. Il ne fut pourtant pas possible de décider le Roi à abandonner la cocarde et le drapeau blancs pour les trois couleurs. En 1814, une saine politique eût conseillé cette concession ; après le 20 mars, lorsque les trois couleurs venaient d'être le signe de ralliement de la révolte contre la légitimité, il eût été difficile de les adopter sans abaisser la dignité royale. Il est à remarquer, cependant, que quelques royalistes, même des plus prononcés, M. Hyde de Neuville, par exemple, inclinaient à faire encore ce sacrifice.

Le duc de Wellington et M. de Talleyrand retournèrent à Neuilly où Fouché les attendait. Ils lui annoncèrent qu'il était ministre du Roi, et, après le dîner, ils le conduisirent à Saint-Denis. M. de Talleyrand l'introduisit dans le cabinet royal. L'entrevue fut courte. « Je connais, monsieur, » dit Louis XVIII, les services que vous m'avez rendus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» le duc de Wellington ne me les a pas laissé ignorer. Je » vous ai désigné pour le ministère de la police; j'espère » que vous m'y rendrez de nouveaux services. » Le Roi demanda ensuite quelques renseignements sur la situation de Paris. Fouché les donna en peu de mots et promit pour le lendemain un mémoire détaillé. Malgré son audace accoutumée, il semblait ému et presque troublé en présence du frère de Louis XVI. Le soir même, il rentra à Paris, mais il n'eut garde de raconter à ses collègues ce qui s'était passé. On assure qu'à ceux qui l'interrogeaient sur le résultat de ses entretiens avec le duc de Wellington, il répondait en termes généraux qu'il avait obtenu toutes les garanties désirables, plus qu'il n'osait en espérer, et que le général anglais était un homme admirable.

On touchait au moment où devait finir cette comédie. Le lendemain, 7 juillet, était, comme je l'ai dit, le jour fixé pour l'entrée des forces alliées dans Paris. Dans la matinée, près de cinquante mille soldats prussiens se présentèrent aux barrières de Grenelle et de l'École-Militaire. Après avoir traversé le Champ de Mars, ils passèrent, par le pont d'Iéna, sur la rive droite de la Seine, marchant en colonnes serrées, les clairons sonnant, les cavaliers tenant le sabre à la main, la mèche des canons allumée. Un ordre du jour publié ce jour-là même leur prescrivait de traiter les Français avec une gravité solennelle et imposante. Leur physionomie respirait, dit-on, les sentiments dont ils étaient animés. Après avoir occupé les Tuileries, ils remontèrent les quais jusqu'à la place de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Grève où une de leurs divisions prit possession de l'Hôtel de Ville et des quartiers voisins. Le reste continua sa promenade jusqu'au pont d'Austerlitz. Là, une seconde division repassa sur la rive gauche pour occuper les faubourgs Saint-Victor, Saint-Marceau, Saint-Jacques et le faubourg Saint-Germain. Les autres divisions, tournant à gauche, longèrent le canal Saint-Martin, et, traversant la Bastille, descendirent le long des boulevards jusqu'aux Champs-Élysées où leur marche s'arrêta enfin à cinq heures du soir. Un détachement s'était saisi de la mairie du premier arrondissement.

Dans ce long parcours, les Prussiens avaient défilé au milieu d'une foule compacte dont les manifestations n'étaient pas, à beaucoup près, unanimes. En général, l'attitude du peuple était triste et sombre. On entendit même quelques cris de : *Vive l'Empereur!* De loin en loin, cependant, on criait : *Vive le Roi! vivent les alliés!* On raconte que quelques royalistes ayant voulu, comme l'année précédente, saluer de près les vainqueurs et leur serrer amicalement la main, furent repoussés avec rudesse.

Les Anglais, avec moins d'apparat, étaient aussi entrés dans Paris, et avaient pris position au Champ de Mars. Des canons étaient braqués sur tous les ponts.

La commission exécutive était en séance; Fouché l'entretenait à sa manière de ses conférences avec les généraux et les ministres alliés, lorsqu'un officier prussien, entrant dans la salle, annonça qu'il avait ordre de faire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

évacuer les appartements des Tuileries et déposa sur le bureau une note signée de Blücher, par laquelle il demandait une contribution de guerre de cent millions. Les membres de la commission se récrièrent, alléguant la capitulation qui garantissait les propriétés publiques, les palais par conséquent, et confiait à la garde nationale le service intérieur de Paris. L'officier répondit que cela ne le regardait pas et qu'il ferait exécuter ses ordres. « Alors, s'écria Fouché, nous nous retirerons, mais après » avoir constaté, dans un message aux Chambres, la vio- » lence qu'on nous fait. » Il écrivit aussitôt la lettre suivante aux présidents des deux assemblées : « Monsieur » le président, jusqu'ici nous avons dû croire que les sou- » verains alliés n'étaient pas unanimes sur le choix du » prince qui doit régner en France. Nos plénipotentiaires » nous ont donné les mêmes assurances à leur retour. » Cependant les ministres et les généraux des puissances » alliées ont déclaré hier, dans la conférence qu'ils ont » eue avec le président de la commission, que tous les » souverains s'étaient engagés à replacer Louis XVIII sur » le trône et qu'il doit faire ce soir ou demain son entrée » dans la capitale. Les troupes étrangères viennent d'oc- » cuper les Tuileries où siége le gouvernement. Dans cet » état de choses, nous ne pouvons plus que faire des vœux » pour la patrie, et nos délibérations n'étant plus libres, » nous croyons devoir nous séparer. »

Les membres de la commission s'étant levés ensuite pour se retirer, l'officier prussien leur présenta de nou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

veau la note relative à la contribution de cent millions, mais Fouché la posa sur la table du conseil en disant, à ce qu'on assure, d'un ton de raillerie : « Cette demande » est un legs que nous laissons au bon roi Louis XVIII. »

Les deux Chambres étaient encore assemblées. Les pairs, comme à l'ordinaire, étaient en petit nombre. Rendus par les circonstances à une sorte d'indépendance qui n'était pas précisément de la fermeté, ils venaient de faire, pour la première fois, acte de dissentiment envers la Chambre des représentants. Elle leur avait envoyé sa déclaration de droits et sa protestation contre tout gouvernement qui ne procéderait pas de la volonté nationale librement exprimée. Sur le rapport de Boissy d'Anglas, ils avaient refusé d'adhérer à cette protestation sous prétexte que, par sa forme même, elle constituait un acte particulier à l'assemblée élective, et, quant à la déclaration, ils avaient prononcé un ajournement. Le maréchal Lefèvre, entrant précipitamment, s'écria qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire, que des soldats prussiens avaient pénétré dans le jardin du palais. Un autre pair ajouta qu'il y en avait même dans la cour. Un troisième demanda naïvement pourquoi on n'avait pas fermé les grilles; un quatrième proposa de fermer au moins les portes intérieures. Au milieu de cette agitation, arriva le message de la commission. L'archichancelier en donna lecture, et les pairs se retirèrent en silence pour ne plus se réunir.

Les choses se passèrent moins simplement à la Chambre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des représentants. Ce jour-là, on avait pris des mesures pour en exclure les journalistes, sans doute parce que la plupart des journaux étaient hostiles à l'assemblée. Leur place habituelle était occupée par des gardes nationaux et des fédérés. Beaucoup de députés étaient absents. Au commencement de la séance, M. Laffitte, au nom de la députation qu'on avait désignée pour porter aux souverains alliés la protestation contre tout gouvernement non accepté par le peuple, vint déclarer qu'à la demande du duc d'Otrante elle avait dû différer son départ jusqu'à l'arrivée d'un message que la Chambre recevrait bientôt du gouvernement. On reprit ensuite la discussion du projet de constitution, et un long débat s'engagea sur la question de l'hérédité de la pairie. L'hérédité, combattue par d'anciens conventionnels, par Poullain-Grandpré, par Cambon, par Barère qui s'en déclara pourtant partisan en théorie, bien qu'il la jugeât impossible dans l'état actuel de la France, et aussi par MM. Bérenger (de la Drôme), Duchesne et Penières, fut vivement défendue par M. Tripier, par le comte Regnaud de Saint-Jean d'Angély, par M. Roy et surtout par le rapporteur Manuel. Ce dernier supplia la Chambre de ne pas imiter l'exemple de nos premières assemblées qui, en se laissant entraîner aux égarements de l'opinion publique, avaient appelé tant de maux sur le pays, et de consulter plutôt les sentiments de la partie éclairée de la nation; il s'efforça de faire comprendre que le privilége de la pairie, dont s'effrayaient à tort les amis de la démocratie, serait précisé-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment l'extinction de tous les autres priviléges, l'anéantissement de cette noblesse arrogante qu'on craignait tant de voir revivre. Il parlait encore lorsqu'arriva enfin le message du gouvernement. Un secrétaire en ayant donné lecture, M. Bory de Saint-Vincent demanda qu'avant de s'en occuper on terminât la discussion commencée. Manuel fut du même avis : « Ce qui arrive, dit-il, vous » l'avez prévu; votre conduite est toute tracée; ces événe- » ments ne changeront pas votre détermination. Quand » une détermination est fondée sur le sentiment profond » du devoir et de la dignité, rien ne peut l'altérer... Tant » qu'il nous restera un instant de liberté, nous l'em- » ploierons à tout ce qui peut intéresser la patrie. L'in- » stant viendra peut-être où vos vœux, votre mandat,... » tout sera paralysé. Eh bien! cet instant, nous l'atten- » drons avec calme. Point d'acclamations, point de cris » tumultueux; c'est une volonté forte qui nous tient ici, » il faut qu'elle s'exprime... Il arrivera de deux choses » l'une : ou les puissances respecteront votre indépen- » dance, et si les paroles des rois ne sont pas vaines, tout » espoir ne serait pas interdit; ou elles oublieront ce qu'elles » ont promis, elles voudront faire disparaître de cette » enceinte la représentation nationale. Qu'il nous soit donc » permis de répéter ce mot qui retentit autrefois dans » toute l'Europe : nous avons été envoyés par la volonté » de nos commettants, nous ne sortirons que par la force » des baïonnettes. » A ces mots des applaudissements éclatèrent dans la salle et dans les tribunes. Le général

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Sébastiani, en qualité de membre de l'ambassade qui avait traité à Haguenau avec les délégués des cabinets alliés, crut pourtant devoir faire remarquer que la commission exécutive s'était méprise sur le sens du rapport fait par cette ambassade, que les souverains avaient promis de ne pas s'immiscer dans la forme du gouvernement français, mais qu'il n'avait pas été question du choix du prince. Garat voulut donner suite à cette observation, mais il fut interrompu par des murmures et la Chambre passa à l'ordre du jour sur le message. Elle décida ensuite, sur la proposition de Regnaud de Saint-Jean d'Angély, que la garde placée aux portes de son palais et qui se composait de vétérans, n'étant qu'une garde d'honneur, ne devrait opposer aucune résistance dans le cas où une force armée entreprendrait de la forcer. M. Durbach demanda qu'à la place de la commission exécutive qui venait de se dissoudre, on constituât le ministère en conseil de gouvernement. Ce vœu ne fut pas appuyé. La Chambre, enfin, revenant au projet de constitution, alla aux voix sur l'hérédité de la pairie : MM. de La Fayette, d'Argenson et leurs amis votèrent contre l'hérédité. L'épreuve parut douteuse, et la soirée étant déjà avancée, malgré l'impatience de quelques membres qui ne voulaient pas qu'on se séparât avant d'avoir achevé l'œuvre de la constitution, on convint de remettre le scrutin par appel nominal à la séance du lendemain qui s'ouvrirait à dix heures du matin. Ce lendemain ne devait pas exister pour la Chambre des représentants.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Fouché, après avoir dissous la commission de gouvernement, était allé chez M. de Talleyrand, qui venait d'arriver à Paris, se concerter avec lui sur les arrangements nécessaires pour l'entrée du Roi.

Bien que l'ordonnance qui devait constituer le nouveau cabinet ne fût pas encore signée, tous les choix étaient arrêtés. M. de Talleyrand conservait le département des affaires étrangères et était appelé à la présidence du conseil, dignité nouvelle qui avait pour objet de donner au ministère l'unité et la solidarité si unanimement réclamées alors par l'opinion. Le baron Louis était maintenu aux finances; le baron Pasquier était chargé du portefeuille de la justice, le maréchal Gouvion Saint-Cyr de celui de la guerre, M. de Jaucourt de celui de la marine; on rétablissait pour le duc d'Otrante le département de la police générale; le duc de Richelieu, absent en ce moment, devait remplacer M. de Blacas comme ministre de la maison du Roi. Ce dernier choix avait été inspiré par le désir de faire quelque chose d'agréable à l'empereur de Russie; M. de Richelieu étant alors au service de ce prince, qui avait pour lui beaucoup d'estime et d'affection. Dans la même pensée, on laissait vacant le ministère de l'intérieur pour le donner au général Pozzo si l'Empereur, dont il était l'envoyé auprès de Louis XVIII, l'autorisait à l'accepter, et le garde des sceaux, M. Pasquier, était chargé provisoirement de diriger ce ministère avec celui de la justice. Le comte Beugnot, ministre de la marine avant le 20 mars, obtenait en dédommagement la direction géné-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rale des postes. C'était pour la seconde fois qu'il descendait d'un ministère à un emploi secondaire, et, suivant toute apparence, en lui infligeant cette espèce de disgrâce qu'il ne subit qu'avec une extrême répugnance et sur les instances du Roi, M. de Talleyrand voulait le punir de s'être montré disposé à se séparer de lui au moment de la crise de Mons. Le comte Molé garda la direction générale des ponts et chaussées que Napoléon lui avait donnée après le 20 mars. Ce n'était pas sans quelque peine qu'on avait décidé le Roi à ce dernier arrangement en lui représentant que M. Molé n'avait accepté qu'à contre-cœur la nomination impériale, qu'appelé ensuite à la pairie, il s'était abstenu de siéger, que, dans les jours qui suivirent la bataille de Waterloo, il avait été en communications très-actives avec le parti des royalistes constitutionnels, et que, de concert avec M. de Vitrolles, il s'était efforcé, sans succès, il est vrai, d'amener le conseil municipal à faire une adresse aux Chambres en faveur des Bourbons. Le maréchal Macdonald, dont la conduite dans ces derniers temps avait été si ferme et si noble, obtint, en récompense, la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Il restait à pourvoir à la préfecture de police, poste très-important dans les circonstances où l'on se trouvait, puisque le nouveau préfet aurait immédiatement à s'occuper des moyens d'empêcher que l'entrée du Roi dans sa capitale ne fût troublée par des manifestations hostiles et que la Chambre des représentants ne continuât à siéger,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme elle en annonçait l'intention. Il importait d'obtenir ces deux résultats sans scandale, sans violence, et, s'il se pouvait, sans l'appui des forces étrangères, alors qu'on n'avait sous la main d'autre force que la garde nationale. Une telle tâche ne paraissait pas aisée. La préfecture fut offerte à M. Anglès, qui, effrayé peut-être d'une telle responsabilité et répugnant d'ailleurs à servir sous le duc d'Otrante, la refusa sous prétexte que la dignité de ministre d'État dont il était revêtu n'était pas compatible avec ce poste secondaire. M. Mounier la refusa également. Dans l'embarras où l'on se trouvait, le baron Louis proposa à M. de Talleyrand d'appeler à cet emploi difficile un homme encore peu connu, que M. de Talleyrand n'avait jamais vu, mais dont il lui vanta la résolution et l'intelligence. C'était M. Decazes, jeune conseiller à la Cour royale de Paris, que nous avons vu, à l'époque du 20 mars, encourir l'exil pour s'être refusé hautement à voter une adresse à l'Empereur. Il commandait une compagnie d'élite de la garde nationale qui, au moment du débarquement de Napoléon, s'était offerte à marcher tout entière pour le repousser. Il se déclarait prêt, avec cette seule compagnie, à prendre possession du Palais-Bourbon et à fermer ses portes aux représentants. Son langage, son attitude respiraient la confiance et la faisaient naître. M. de Talleyrand accepta ses services et se chargea de les faire accepter par le Roi.

On décida aussi, dans l'espèce de conseil tenu par M. de Talleyrand, que tous les fonctionnaires de l'ordre admi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nistratif et judiciaire, tous les commandants de la garde nationale qui étaient, au mois de mars précédent, en activité de service, reprendraient leurs fonctions, et que le général Dessoles, particulièrement, serait sur-le-champ réinstallé dans le commandement de la garde nationale parisienne. M. de Talleyrand, escorté par un détachement de cavalerie étrangère dont la présence ne lui fut peut-être pas inutile pour sortir de la barrière, alla dans la soirée, à Saint Denis, soumettre au Roi les résolutions qui venaient d'être arrêtées et les convertir en ordonnances.

Le 8 juillet, le *Moniteur*, dans une note datée de la veille, annonçait en ces termes que la Restauration était un fait accompli : « La commission de gouvernement a » fait connaître au Roi, par l'organe de son président, » qu'elle venait de se dissoudre. Les pairs et les députés » imposés par le dernier gouvernement ont reçu à cet égard » une notification. Les Chambres sont dissoutes. Le Roi » entrera demain à Paris, à onze heures après-midi. Sa » Majesté descendra aux Tuileries. » Cette note était mensongère sur un point important : la commission exécutive, en se séparant, n'avait pas autorisé son président à en informer le Roi.

Le *Moniteur* publiait aussi les ordonnances qui rétablissaient dans leurs emplois les fonctionnaires destitués ou démis depuis le mois de mars. On y lisait encore un ordre du jour du général Dessoles par lequel, en reprenant son commandement, il félicitait les gardes nationaux du zèle dont ils faisaient preuve pour le maintien de l'ordre, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une note annonçant qu'il venait de rétablir la libre circulation, de prescrire l'ouverture des barrières et de révoquer les ordres qui avaient jusqu'alors comprimé l'expression des sentiments publics pour le prince *que tant de regrets avaient accompagné, que tant de vœux rappelaient.*

Pendant la nuit, le préfet de police avait fait fermer les portes du Palais-Bourbon où siégeait la Chambre des représentants et y avait placé un détachement de garde nationale, avec l'ordre de n'y laisser pénétrer personne. Dès huit heures du matin, quelques-uns des députés les plus empressés se présentèrent pour reprendre la discussion interrompue la veille. Trouvant les portes closes, les uns s'éloignèrent en silence, les autres protestèrent à haute voix. M. de La Fayette et M. Dumolard essayèrent de parlementer à travers les grilles avec les gardes nationaux qui se promenaient dans le jardin. Après d'inutiles efforts pour les émouvoir, ils durent se retirer. Cinquante-trois des représentants ainsi repoussés allèrent signer chez le président Lanjuinais une protestation courte et simple.

Telle fut la fin de cette assemblée qui, pendant quelques jours, avait paru tenir entre ses mains les destinées de la France. Également ennemie, dans son immense majorité, du régime impérial et de la royauté des Bourbons, elle crut pouvoir constituer la France en dehors de l'un et de l'autre; en cela, elle méconnut la force des choses et l'état du pays. Elle a été généralement jugée avec beaucoup de sévérité, parce qu'elle s'était attiré tout à la fois le ressen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

timent des bonapartistes et des royalistes. Pour être juste, on doit reconnaître qu'elle avait à un très-haut degré l'amour, le sentiment d'une liberté raisonnable, l'horreur des excès révolutionnaires, et qu'au moment même de sa plus grande puissance elle ne se permit aucun acte arbitraire.

A neuf heures, le drapeau blanc remplaça sur les Tuileries le drapeau tricolore. Il en fut bientôt de même sur tous les édifices publics. Peu à peu les postes de gardes nationaux prirent aussi la cocarde royale. Cependant, comme ce changement ne s'opérait pas d'une manière simultanée, il en résultait une bigarrure, une confusion singulières. De même on voyait sur les murs affichées, les unes à côté des autres, les proclamations du Roi, les déclarations de la Chambre des représentants, les arrêtés de la commission exécutive, les ordres du jour du maréchal Masséna et ceux du général Dessoles. Une foule nombreuse, agitée, traversée à chaque instant par des patrouilles de garde nationale, parcourait les principales rues et les boulevards. Dans les jardins publics, sur les places, sur le parvis Notre-Dame, bivouaquaient des soldats anglais et prussiens avec leurs fourgons et leurs caissons ; aux extrémités des ponts, on voyait leurs canons chargés; ils avaient des postes établis sur les points principaux de communication; partout on apercevait leurs sentinelles.

Vers trois heures et demie, le bruit du canon annonça l'arrivée du Roi. On avait voulu lui persuader d'éviter le quartier populeux du faubourg Saint-Denis et de faire

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son entrée par la barrière de Clichy ou par les Champs-Élysées où l'on avait moins à redouter les manifestations révolutionnaires. Le Roi eut l'heureuse inspiration de résister à ces conseils de prudence, et l'événement lui donna raison. Il était en voiture fermée; le comte d'Artois, à cheval, se tenait à la portière droite, le duc de Berry à la portière gauche; puis venaient les officiers généraux dont le groupe, éclairci par les défections du 20 mars, était bien moins considérable qu'on ne l'avait vu l'année précédente en semblable occasion; on y remarquait les maréchaux Macdonald, Victor, Oudinot, Marmont, Gouvion Saint-Cyr, le duc de Feltre, les généraux Maison et Dessoles. Les gardes du corps, les mousquetaires, les chevau-légers, les gendarmes de la maison du Roi, les grenadiers à cheval, les cent-suisses et quelques volontaires royaux composaient le cortége où, naturellement, ne figurait pas un seul corps de l'armée proprement dite. La garde nationale formait la haie jusqu'au delà du faubourg. Le Roi fut reçu à la barrière par le corps municipal et harangué par le comte de Chabrol, préfet de la Seine avant le 20 mars, qui avait déjà repris ses fonctions. Le discours de ce magistrat fut un appel à l'oubli du passé et à l'union de tous les Français sous *un prince qui, pour premier gage de son retour, réconciliait la France avec l'Europe et assurait le bonheur de ses peuples par de nouvelles garanties constitutionnelles.* « Cent jours se sont écoulés, dit encore M. de Chabrol, » depuis le moment fatal où Votre Majesté, forcée de s'ar-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» racher aux affections les plus chères, quitta sa capitale » au milieu des larmes et de la consternation publique. » J'ai cru devoir citer cette phrase, parce que l'expression des *Cent Jours*, employée pour la première fois comme désignation de la crise qu'on venait de traverser, devait bientôt devenir d'un usage universel. Le Roi, dont la physionomie avait l'expression triste et sévère qui pouvait seule convenir aux douloureuses circonstances où se trouvait le pays, répondit en peu de mots qu'il ne s'était éloigné de sa bonne ville de Paris qu'avec la douleur la plus vive, qu'il y revenait avec attendrissement, qu'il avait prévu les maux dont elle était menacée et qu'il désirait les prévenir et les réparer; puis il se rejeta au fond de sa voiture. Dans le long trajet qu'il avait à parcourir pour arriver aux Tuileries, il fut salué par de nombreuses acclamations auxquelles se mêlaient le chant de *Vive Henri IV!* et d'autres chants populaires. Le soir, Paris fut brillamment illuminé.

Au moment où Louis XVIII rentrait aux Tuileries, Napoléon n'avait pas encore quitté la France. Nous avons vu que, parti de la Malmaison pour Rochefort le 29 juin, il avait passé la nuit à Rambouillet et que, le lendemain, il avait continué son voyage. Traversant presque sans s'arrêter Chartres, Châteaudun, Vendôme, Tours, Poitiers et Saint-Maixent, il était arrivé le 1er juillet au soir à Niort où il s'était décidé à passer une journée. Il s'y était installé à la préfecture, avait reçu les autorités, les notables, les officiers de la garnison, et l'accueil enthou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

siaste de la population et des troupes avait pu lui faire l'illusion qu'il régnait encore. Les officiers, dit-on, s'étaient presque jetés à ses genoux, le suppliant de ne pas abandonner la France, de rallier derrière la Loire toutes les forces que le pays possédait encore et de tenter une résistance possible seulement avec lui. Il leur avait répondu qu'il n'était plus rien, qu'il ne pouvait plus rien, mais, cependant, il avait chargé le général Becker, qui continuait à l'accompagner, d'informer la commission exécutive de ces manifestations, comme aussi des obstacles que son embarquement semblait devoir rencontrer d'après les informations qui venaient de lui parvenir. Depuis la veille, en effet, les deux seules passes de la rade de Rochefort qui fussent accessibles aux bâtiments de guerre étaient observées de près par une croisière anglaise qui en rendait la sortie très-difficile, peut-être impossible. La lettre que le général Becker écrivit sous la dictée de Napoléon est un témoignage remarquable de la ténacité des illusions auxquelles il s'attachait encore comme pour échapper au désespoir. On y lisait les passages suivants : « L'Empereur a dit à plusieurs reprises : le gouvernement » provisoire connaît mal l'esprit de la France ; il s'est trop » pressé de m'éloigner de Paris et, s'il avait accepté ma » dernière proposition, les affaires auraient changé de » face... Nous avons l'espoir que la capitale se défendra... » Si la croisière anglaise empêche les frégates de sortir, » vous pouvez disposer de l'Empereur comme général » uniquement occupé du désir d'être utile à sa patrie. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 3 juillet, Napoléon partit pour Rochefort où il descendit à l'hôtel de la préfecture maritime. Sa présence excita une vive émotion. Une foule immense, s'accumulant aux abords et jusque dans le jardin de la préfecture, témoigna le désir de le voir, et lorsqu'il parut sur le balcon accompagné du préfet, les cris de *vive l'Empereur!* éclatèrent avec véhémence.

Les deux frégates destinées à le transporter au delà des mers, la *Saale* et la *Méduse*, étaient mouillées dans la rade sous la protection des batteries de l'île d'Aix. Les vents étaient contraires. Plusieurs réunions d'officiers généraux et supérieurs de la marine eurent lieu en présence de Napoléon pour examiner les chances d'une tentative de sortie en présence de la croisière ennemie. Tous s'accordaient à reconnaître que cette tentative était très-hasardeuse et qu'il fallait chercher d'autres moyens d'évasion. Les uns étaient d'avis de recourir à des navires de commerce étrangers et particulièrement à un brick danois mouillé à l'île d'Aix, les autres proposaient de se servir de bâtiments très-légers pour franchir les passes non encore bloquées, d'autres encore appuyaient l'offre faite par de jeunes aspirants qui s'engageaient à emmener l'Empereur et à le transporter en lieu de sûreté au moyen de chaloupes pontées; le vieil amiral Martin conseilla à Napoléon de partir pour la rivière de Bordeaux où se trouvait le brick de guerre la *Bayadère*, commandé par le capitaine Baudin sur qui on pouvait compter. Napoléon écoutait tout, se mêlait quelquefois à la discussion

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sans rien approuver ni rien rejeter positivement et ne prenait aucune résolution. On eût dit qu'il cherchait à gagner du temps. Il y avait à Rochefort un régiment d'artillerie de marine, un régiment de matelots à l'île d'Aix, mille cinq cents gardes nationaux mobilisés à la Rochelle, un corps de cavalerie à Niort, trois mille gendarmes aux environs et, non loin de là, à Bordeaux, plusieurs régiments d'infanterie réunis sous les ordres du général Clauzel. Ces divers corps faisaient, dit-on, parvenir à Napoléon des protestations de dévouement, l'expression des regrets que leur causait son abdication. Peut-être n'en fallait-il pas davantage pour ranimer en lui, par moments, des espérances qui augmentaient ses hésitations.

Cinq jours se passèrent ainsi. Le 8 juillet, le jour même où le Roi entrait à Paris, le général Becker reçut de la commission exécutive des dépêches en date du 4, qui rejetaient encore une fois les offres de service de Napoléon, lui reprochaient d'avoir créé lui-même, par ses temporisations, des obstacles à son départ, et enjoignaient de le faire embarquer sur-le-champ, de plus longs retards pouvant compromettre le succès des négociations ouvertes avec les alliés aussi bien que la sûreté et la tranquillité du pays. On autorisait même le général à employer la force. Il montra ses ordres à l'Empereur et le pressa de s'éloigner avant que le gouvernement royal qui allait être rétabli à Paris n'envoyât des agents qui, peut-être, seraient chargés de s'assurer de sa personne. Napoléon parut comprendre la force de cette considération. Le soir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

même, il se fit transporter à bord d'une des frégates mises à sa disposition et qui étaient mouillées à l'île d'Aix, dans la rade même. Le lendemain, il visita l'île et ses établissements, passa en revue et fit manœuvrer le régiment de marine, parcourut les rangs, distribuant, comme au temps de sa puissance, les encouragements et les éloges, et recueillit encore une fois ces acclamations, ces témoignages d'enthousiasme qui étaient pour lui une consolation dernière. La population y prenait part comme les soldats.

De retour à bord de sa frégate, il y trouva le préfet maritime qui venait lui communiquer de nouvelles instructions de la commission exécutive datées du 6. Jusqu'alors elle s'était refusée, malgré le vœu exprimé par Napoléon lui-même, à autoriser aucune communication avec les forces anglaises. Maintenant, par un arrêté qui ordonnait de nouveau, dans les termes les plus formels, l'embarquement immédiat, et qui, si l'état du vent ou la présence de l'ennemi rendait impossible l'emploi des frégates, permettait de leur substituer un simple aviso, elle prévoyait le cas où Napoléon, répugnant à un tel mode de transport, préférerait être conduit soit à bord d'une frégate anglaise, soit en Angleterre même; le préfet devait lui en donner les moyens sur sa demande écrite et mettre un parlementaire à sa disposition. Il était d'ailleurs interdit, sous peine de trahison, au commandant du bâtiment qui le recevrait à son bord, de le débarquer sur un point quelconque du territoire français, et le général Becker ne devait le quitter

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'en dehors de la rade ou après l'avoir remis à la croisière anglaise, ou, s'il désirait être transporté en Angleterre, après l'y avoir conduit.

Il fallait enfin prendre un parti. Becker envoya reconnaître le nombre et la position des bâtiments anglais qui étaient devant les passes. La croisière ne se composait, en ce moment, que du *Bellerophon* et du *Myrmidon*. La nuit suivante, l'Empereur chargea le duc de Rovigo et un de ses chambellans, le comte de Las Cases, qui savait l'anglais, chose rare alors en France, de se rendre à bord du *Bellerophon*, auprès du commandant de cette croisière, le capitaine Maitland, et de s'informer si les passeports demandés pour protéger le passage de Napoléon aux États-Unis lui étaient parvenus. Le capitaine ne savait pas même qu'ils eussent été demandés. Il répondit que tout ce qu'il pouvait faire, c'était de rendre compte à son chef, l'amiral Hotham, qui était à Quiberon avec le gros de l'escadre, de la question qu'on venait de lui poser. Les deux envoyés ayant dit que l'Empereur désirait partir sur-le-champ et ayant exprimé le désir de savoir ce que ferait le capitaine dans le cas où il sortirait de la rade, soit à bord d'une frégate française, soit sur un bâtiment de commerce français ou américain, il déclara sans hésiter qu'à bord d'un bâtiment français il l'attaquerait et le ferait prisonnier s'il le pouvait, l'état de guerre existant entre les deux puissances, et que s'il le rencontrait sur un bâtiment neutre, il retiendrait ce bâtiment en attendant les ordres de l'amiral. Il ne dissimula pas sa conviction personnelle que le cabi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

net de Londres ne permettrait pas à Napoléon de passer en Amérique. La conversation se prolongea. Suivant la version donnée par les amis de l'Empereur, le capitaine demanda au duc de Rovigo et à M. de Las Cases pourquoi Napoléon répugnerait à résider en Angleterre, et en réponse à leurs objections fondées sur le mal que le climat pourrait faire à sa santé, sur la crainte qu'il devait éprouver de se trouver soumis à une surveillance ombrageuse et tracassière, il leur dit que le climat de certaines parties de la Grande-Bretagne, du comté de Kent, par exemple, était aussi doux que celui de la France, que la présence de Napoléon éteindrait tous les ressentiments, que la nation ne laisserait pas violer les lois contre lui et que d'ailleurs le gouvernement anglais n'était pas arbitraire. M. de Las Cases avait témoigné le désir de savoir si le *Bellerophon* pourrait transporter l'Empereur et ses compagnons d'exil sur le sol britannique; le capitaine promit d'en écrire à son amiral, consentant pourtant à recevoir dès à présent à son bord l'illustre fugitif, s'il voulait s'y retirer immédiatement.

Napoléon, informé des détails de cet entretien, en parut peu satisfait. Ses irrésolutions recommencèrent. On reprit tous les projets des jours précédents. La pensée d'une évasion sur un bâtiment léger par une des passes non gardées fut remise en avant, mais ce qui, la veille, eût été peut-être praticable encore, avait cessé de l'être : les bâtiments ennemis, se rapprochant, fermaient toutes les issues. Cependant les vents, jusqu'alors contraires, étaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

devenus moins défavorables. Le capitaine d'une des deux frégates françaises, la *Méduse*, offrit de se jeter, à la faveur d'une brise qui s'élevait tous les soirs, sur le *Bellerophon*, de le surprendre à l'ancre et de le combattre à outrance, pendant que la *Saale*, sur laquelle serait l'Empereur, gagnerait la haute mer; mais un autre officier, qui commandait en chef les deux frégates, refusa d'y consentir, et Napoléon lui-même écarta cette proposition audacieuse. Le 11, revenant à l'avis de l'amiral Martin, il envoya dans la rivière de Bordeaux le général Lallemand avec la commission d'examiner s'il était réellement possible de parvenir jusqu'au brick la *Bayadère* et de s'échapper sur ce brick. En attendant son retour, on entama, à tout hasard, des négociations avec les commandants de quelques navires de commerce. L'Empereur, de plus en plus incertain, souffrant, réduit à une sorte d'apathie morale et physique, semblait n'avoir plus de volonté. Jamais l'affaiblissement de ses facultés n'avait été plus évident. A Fontainebleau, à l'Élysée, à la Malmaison, on pouvait encore comprendre ses hésitations, de grandes alternatives étaient posées devant lui; à Rochefort, la seule chance qui lui restât, c'était de sauver sa liberté personnelle, et chaque instant de retard avait évidemment pour résultat d'amoindrir cette chance. Il le comprenait sans doute, mais un insurmontable abattement paralysait cette âme naguère si énergique.

Le général Becker insistait pour une détermination immédiate. On savait que les alliés, que Louis XVIII

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lui-même étaient à Paris. Le 12, Napoléon, vivement pressé, annonça l'intention d'aller se rendre à la croisière anglaise; il ordonna même des préparatifs dans le sens de cette résolution, mais il n'y persévéra pas longtemps. Bientôt, craignant que le gouvernement royal n'envoyât aux commandants des frégates des ordres qui les obligeraient à le livrer ou à se compromettre, il se fit débarquer dans l'île d'Aix où il croyait être plus en sûreté, se rappelant l'enthousiasme avec lequel il avait été accueilli peu de jours auparavant. Il y fut reçu comme la première fois.

Le lendemain 13, le général Lallemand revint annoncer que la *Bayadère*, parfaitement armée, équipée et approvisionnée, était toujours prête à recevoir l'Empereur, que le capitaine Baudin s'engageait à le conduire, s'il le fallait, jusqu'au bout du monde, et il indiqua en grand détail les mesures que l'on pourrait prendre pour déjouer la surveillance, d'ailleurs peu rigoureuse, qu'exerçaient de ce côté les forces anglaises. Il est vrai que, pour y arriver, il fallait traverser par terre un espace de vingt lieues où flottait déjà le drapeau blanc. L'Empereur connaissait peu Lallemand, on lui avait inspiré sur son compte quelques défiances; il repoussa encore cette chance de salut.

Déjà on lui avait suggéré un autre plan. De jeunes officiers de marine proposaient d'équiper deux chasse-marées, d'y recevoir l'Empereur et sa suite, de sortir de la rade pendant la nuit de manière à n'être pas vus par la croi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sière, de longer ensuite la côte jusqu'à la Rochelle et, de là, de gagner la pleine mer. On ne pouvait sans doute penser à traverser l'Océan avec de telles embarcations, mais on aurait arrêté le premier navire de commerce qui se serait rencontré, et, de gré ou de force, on l'aurait nolisé pour l'Amérique. Un brick de commerce danois, avec lequel on négociait depuis quelques jours, eût concouru à l'entreprise. Ce plan, plus hardi qu'aucun des précédents, obtint l'approbation de Napoléon. Les chasse-marées furent achetés et tous les préparatifs promptement terminés, les capitaines des deux frégates s'étant empressés de fournir les objets de gréement. L'équipage, composé d'officiers et de sous-officiers, était prêt. A onze heures du soir, on vint annoncer à l'Empereur que les bâtiments étaient sous voiles, mais il ne pouvait emmener avec lui, sur l'embarcation où il allait prendre passage, que quelques-unes des personnes qui s'étaient attachées à son sort; celles qui devaient être réparties sur les deux autres, les femmes surtout, qui allaient, au milieu de tant de hasards, se trouver momentanément séparées de leurs maris, éclatèrent alors en plaintes, en larmes, en gémissements. On demandait pourquoi ne pas aller en Angleterre au lieu de braver de si grands périls. Le duc de Rovigo lui-même appuyait ces représentations. Si Napoléon avait eu encore son ancienne énergie, si sa détermination eût été bien arrêtée, il eût tenu peu de compte de ces terreurs, de ces adjurations; mais, suivant toute apparence, il partageait au fond du cœur les répugnances de son entourage. « Eh

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» bien! dit-il, nous irons en Angleterre! » Et il fit remercier les marins qui, en se dévouant pour le sauver, venaient de compromettre leur avenir.

Quelques heures après, le 14, à la pointe du jour, M. de Las Cases, accompagné cette fois du général Lallemand, retourna à bord du *Bellerophon* pour savoir si les instructions demandées à l'amiral Hotham étaient arrivées au capitaine Maitland. Le capitaine venait de recevoir de Londres l'autorisation de prendre à son bord Napoléon et sa suite s'il en faisait la demande, mais il n'était pas en mesure de promettre que les passe-ports sollicités pour les États-Unis seraient accordés.

Napoléon, après le retour de ses deux envoyés, tint un dernier conseil avec ses serviteurs. Il leur fit remarquer que le langage du capitaine ne donnait aucune garantie; il rappela que le capitaine du brick de commerce danois, qui offrait toujours de le transporter en Amérique, répondait de sa sûreté pourvu qu'il ne prît avec lui qu'une seule personne; mais il ajouta qu'il lui répugnait de se cacher et de fuir, et il demanda que chacun dît son avis. A l'exception de Lallemand, tous, dit-on, conseillèrent la retraite en Angleterre. L'Empereur n'hésita plus. Il annonça que, le lendemain matin, il se ferait transporter avec toute sa suite à bord de la croisière anglaise, et que le général Gourgaud partirait immédiatement pour l'Angleterre avec la commission de remettre au prince-régent une lettre par laquelle l'Empereur demandait un asile sur le sol britannique. Cette lettre, qu'il écrivit à l'instant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

même, était ainsi conçue : « Altesse Royale, en butte aux » factions qui divisent mon pays et à l'inimitié des » grandes puissances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière » politique et je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au » foyer du peuple britannique. Je me mets sous la pro- » tection de ses lois que je réclame de Votre Altesse Royale » comme le plus puissant, le plus constant et le plus gé- » néreux de mes ennemis. »

Des instructions remises au général Gourgaud en même temps que cette lettre lui recommandaient de tâcher d'obtenir une audience du prince régent. Il devait dire que le désir de l'Empereur était d'aller aux États-Unis si l'on n'y voyait pas d'inconvénients, mais non pas dans aucune colonie, qu'il préférait le séjour de l'Angleterre à celui de tout autre pays que les États-Unis, qu'il prendrait le nom du colonel Muiron ou de Duroc, deux des hommes qu'il avait le plus aimés, que s'il était admis à demeurer en Angleterre, il voudrait habiter une maison de campagne à dix ou douze lieues de Londres, dans le plus strict *incognito*. Dans le cas où on jugerait nécessaire de placer un commissaire auprès de lui, Gourgaud devait veiller à ce que rien, dans cette mesure, ne donnât à la position de l'Empereur l'apparence de la captivité et que le rang comme le caractère du commissaire écartât toute fâcheuse interprétation.

Une lettre du général Bertrand au capitaine Maitland lui annonça la prochaine arrivée de l'Empereur. « Si » l'amiral, disait-elle, en conséquence de la demande que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» vous lui avez adressée, vous envoie des sauf-conduits » pour les États-Unis, Sa Majesté s'y rendra avec plaisir, » mais à défaut de ces sauf-conduits, elle se rendra vo- » lontiers en Angleterre comme un simple particulier pour » y jouir de la protection des lois de votre pays. Sa Ma- » jesté expédie M. le maréchal de camp baron Gourgaud » auprès du prince régent, avec une lettre dont je vous » envoie copie, vous priant de la faire passer au ministre » auquel vous croirez nécessaire d'envoyer cet officier » général. » Le capitaine Maitland mit sur-le-champ une corvette à la disposition du général Gourgaud qui partit le soir même pour l'Angleterre.

Le 15 juillet enfin, de très-bonne heure, Napoléon s'embarqua sur le brick l'*Épervier* pour aller joindre le *Bellerophon*. Le général Becker se disposait à l'y accompagner, mais il l'en empêcha, ne voulant pas, lui dit-il, qu'on pût croire qu'il l'avait livré aux Anglais et que le soupçon d'une telle injure pesât sur la France. Becker était vivement ému et pleurait. Napoléon l'embrassa, le remercia de ses bons procédés, et le brick s'éloignant du rivage de l'île d'Aix eut bientôt atteint le *Bellerophon*. L'Empereur y fut reçu par le capitaine et son état-major avec de grandes démonstrations de respect. L'équipage anglais gardait un profond silence. Celui de l'*Épervier* fit retentir une dernière fois le cri de *vive l'Empereur!* Presque au même moment, on vit les deux frégates françaises, la *Saale* et la *Méduse*, qui avaient gardé jusqu'alors les trois couleurs, arborer le pavillon blanc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Une heure après, l'amiral Hotham arriva de Quiberon, monté sur le vaisseau le *Superbe*. Il fit demander à Napoléon de le recevoir. L'entrevue fut courte. L'amiral invita l'Empereur à venir le lendemain voir son bâtiment. Il l'y reçut avec de grands honneurs et lui présenta tous ses officiers. L'Empereur visita les batteries et s'assit à la table de l'amiral qui lui proposa de rester sur le *Superbe*, beaucoup plus spacieux que le *Bellerophon* et où il serait plus commodément installé, mais Napoléon refusa, craignant, dit-il, de mortifier le capitaine Maitland dont il n'avait qu'à se louer. Il retourna donc à bord du *Bellerophon*, et, le 17, ce vaisseau, suivi du *Myrmidon*, fit voile pour la côte d'Angleterre. La traversée devait durer sept jours.

J'ai raconté longuement ces détails, moins encore parce qu'un grand intérêt s'attache aux faits qui terminèrent la carrière politique de l'homme le plus extraordinaire des temps modernes, que parce qu'ils tranchent une question bien souvent agitée par l'esprit de parti. Il en résulte que Napoléon, en se rendant aux Anglais, après avoir laissé échapper toutes les chances favorables d'évasion, n'avait obtenu aucune garantie pour la conservation de sa liberté. Il faisait, dans sa lettre au prince régent, un appel à leur générosité, il affectait d'y compter, mais un tel langage n'exprimait pas sa pensée; il connaissait trop bien le caractère britannique pour s'attendre à un traitement bienveillant. La nation anglaise est sans doute *généreuse* dans le sens que les anciens attachaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à ce mot, celui qui indique le courage, l'indomptable persévérance, le dévouement religieux à la patrie, la disposition constante à tout lui sacrifier, mais le grand et noble sentiment qui empêche d'abuser de la force et de la victoire, qui fait qu'on cesse de haïr un ennemi vaincu, qu'on ne l'accable pas dans son malheur, qu'on se plaît même à adoucir ses souffrances, ce sentiment que les modernes honorent sous le nom de générosité et que l'antiquité a si rarement connu, les Anglais le connaissent moins encore, au moins dans leurs rapports avec l'étranger. Peut-être n'est-il pas conciliable avec ce patriotisme âpre et violent qui donne tant de force à un peuple, qui lui inspire de si grandes choses, mais qui, à certains égards, endurcit le cœur et fausse le jugement de ceux qui en sont animés, parce qu'il les porte à considérer comme le plus impardonnable des crimes tout acte, toute combinaison nuisible à leur pays, à voir le plus grand des coupables dans l'homme qui fait obstacle à sa prospérité ou à sa grandeur, à justifier, à sanctifier presque tous les moyens nécessaires pour se débarrasser de cet obstacle. Aux yeux des Anglais, le grand crime de Napoléon, c'était d'avoir mis l'Angleterre en danger, et ce crime devait être expié. Le langage que tenaient alors sur l'Empereur déchu les hommes d'État du cabinet de Londres est d'une férocité qui ne peut s'expliquer que par cette aberration du patriotisme : plusieurs jours avant que Napoléon ne se rendît à bord du *Bellerophon*, le chef du ministère anglais, lord Liverpool, prévoyant qu'il fini-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rait par tomber au pouvoir des forces navales qui bloquaient les côtes de France, écrivait à lord Castlereagh que ce qu'il y aurait de mieux à faire, ce serait de le livrer au roi de France qui certainement en ferait bonne justice.

Nous dirons bientôt quel fut le sort définitif de Napoléon. Quelques jours après son départ pour l'Angleterre, son frère Joseph s'embarqua dans la rivière de Bordeaux sur un navire américain et se rendit aux États-Unis où les ressources qu'il s'étaient ménagées au temps de sa prospérité lui permirent de vivre dans une grande aisance. Les autres membres de la famille impériale restèrent en Europe, dans les résidences diverses que les puissances leur assignèrent d'un commun accord, placés sous une surveillance qui, pendant les premières années, devait être l'équivalent d'une sorte de captivité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XVII

— 1815 —

Ministère Talleyrand et Fouché. — Modération de sa politique. — Intolérance, exagérations des royalistes. — Attitude malveillante des alliés. — Soumission de l'armée retirée sur la Loire. Sa dissolution par une ordonnance d'abord tenue secrète. — Convocation des colléges électoraux. — Napoléon est envoyé à Sainte-Hélène.

Je viens de terminer le récit d'une bien triste époque. Celle que je vais raconter et qui en fut la déplorable conséquence nous présentera un tableau plus affligeant encore, celui d'un grand pays livré tout à la fois à l'invasion étrangère et aux discordes civiles.

Le parti bonapartiste et le parti révolutionnaire, dont la coalition avait amené le 20 mars, paraissaient abattus pour longtemps; ils succombaient sous le poids de l'indignation publique provoquée par les malheurs affreux auxquels ils avaient livré la France et sous l'humiliation de leur prompte défaite. Le parti royaliste, celui de l'ancien régime, triomphait : en voyant les sentiments de haine et de colère que ses adversaires inspiraient à l'immense majorité de la nation, il se persuadait que le pays était décidément converti à ses idées; quelques-uns des siens

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ayant, dans l'Ouest et dans le Midi, tenté contre le gouvernement impérial une lutte dont il aimait à s'exagérer l'importance, peu s'en fallait qu'il ne s'attribuât à lui-même l'honneur d'avoir renversé Napoléon; il se croyait désormais en droit de dicter la loi au gouvernement; dans l'ardeur de ses ressentiments contre les auteurs de la dernière révolution, ressentiments que partageaient et qu'exprimaient, dans ces premiers instants, avec non moins de vivacité, beaucoup d'hommes étrangers, d'ordinaire, aux exagérations politiques, il appelait sur les vaincus les réactions et les vengeances; il ne comprenait pas, il ne pouvait pas comprendre, au milieu de son enivrement, qu'un jour viendrait où le souvenir de son triomphe actuel pèserait lourdement sur lui, où il essayerait de s'en dégager, où il devrait repousser comme une odieuse calomnie l'accusation de s'être réjoui des désastres de nos armées, d'avoir amené l'étranger sur notre territoire et fait cause commune avec lui. Sans doute, il y a, dans cette accusation si souvent reproduite, une exagération injuste : le rétablissement des Bourbons ne fut pas le but de la coalition de l'Europe contre la France; les Bourbons n'eussent-ils pas existé, les puissances se seraient armées pour renverser Napoléon et on peut même dire qu'en 1815 plus encore qu'en 1814 la présence de ces princes contribua à adoucir la rigueur des conditions imposées à la nation vaincue; mais ces considérations, qu'on est en droit d'invoquer en faveur de la royauté des Bourbons et de ses adhérents les plus éclairés et les plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

raisonnables, ne s'appliquent pas également à ceux, en trop grand nombre, qui, entraînés par des passions aveugles, eurent alors le malheur d'en chercher la satisfaction dans ce qui faisait le deuil de la patrie, qui ne sentirent pas que le parti condamné à reprendre le pouvoir par l'effet de la victoire des étrangers, sans être coupable de cette coïncidence, avait pourtant aussi quelque chose à expier, que l'attitude du triomphe, le langage de la haine et de la vengeance convenaient mal à une telle situation et qu'il y avait aussi peu de prudence que de générosité à paraître, dans de pareilles conjonctures, se préoccuper d'autre chose que de l'abaissement et des infortunes de la France. Disons cependant, pour excuser de tels écarts, que bien des hommes qui, plus tard, les ont sévèrement condamnés et ont essayé d'en arrêter les terribles effets, avaient commencé par s'y associer dans une certaine mesure : tant était générale et profonde l'irritation soulevée contre les complices connus ou présumés de Napoléon.

Une justice à rendre à la royauté, c'est qu'elle resta d'abord tout à fait étrangère aux exagérations d'un trop grand nombre de ses amis. Louis XVIII continuait à marcher dans les voies de modération et de sage libéralisme tracées par la proclamation de Cambrai. J'ai nommé les hommes qu'il avait appelés à son conseil et dont aucun n'appartenait au parti de l'émigration, qui avaient tous servi la France pendant la Révolution ou sous l'Empire. L'ordonnance qui constitua le nouveau cabinet, et qui ne fut signée que le 9 juillet, annonçait l'intention de donner

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

au ministère un caractère d'unité et de solidarité propre à inspirer à la nation une juste confiance. Le *Moniteur*, en publiant cette ordonnance, fit connaître que le Roi venait de déterminer les formes applicables, dans le système constitutionnel de son gouvernement, à l'administration de la France; qu'elle serait composée, dans sa partie supérieure, d'un conseil privé et du conseil des ministres; que dans le conseil privé entreraient les princes, les ministres d'État et les personnes que le Roi jugerait à propos d'y appeler, que ce conseil, ne se réunissant que sur une convocation spéciale, offrirait un moyen de faire discuter devant le Roi, d'une manière plus solennelle, un certain nombre d'affaires et donnerait au monarque l'occasion de récompenser des services, de témoigner à certaines personnes sa bienveillance particulière, et qu'enfin, après ce conseil, viendrait celui des ministres responsables, auquel ne pourraient assister que les secrétaires d'État à département.

C'est dans cette dernière disposition que consistait toute l'importance de l'organisation nouvelle : les princes, dont l'influence avait été si fâcheuse en 1814, se trouvaient exclus du véritable conseil, de celui où les affaires devaient se décider, et relégués dans un conseil privé qui ne devait jamais avoir qu'une existence nominale. C'était une grande victoire remportée, au profit des principes constitutionnels, sur le parti de l'ancien régime, dont Monsieur était le chef.

Le *Moniteur* publia, en même temps, un ordre du jour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du général Dessoles qui rendait un témoignage éclatant des dispositions conciliantes et modérées du pouvoir : les officiers supérieurs de la garde nationale de Paris destitués pendant les Cent Jours se trouvant rappelés à leurs postes, le général déclarait que ceux qui leur avaient succédé momentanément conserveraient leurs grades et seraient considérés comme les adjoints et les remplaçants des titulaires ; il les remerciait au nom du Roi, aussi bien que leurs chefs, le maréchal Masséna et le général Durosnel, des services qu'ils avaient rendus en son absence à la ville de Paris et que ce prince considérait comme lui ayant été rendus à lui-même ; enfin, il leur disait que le Roi avait reçu avec bienveillance le vœu qu'ils avaient émis pour la conservation de la cocarde aux trois couleurs, que si quelque chose avait pu l'emporter dans son esprit sur les hautes considérations politiques qui avaient fait prévaloir un avis différent, c'eût été l'opinion d'hommes d'un patriotisme aussi éclairé et qu'il comptait sur leur concours pour éteindre bientôt toutes les divisions.

Il eût été difficile de pousser plus loin la conciliation et l'urbanité. Beaucoup de royalistes éprouvèrent un vif mécontentement de cet ordre du jour, et le *Journal des Débats* se rendit, en termes assez aigres, l'interprète de leur désapprobation.

Déjà les passions haineuses de ce parti éclataient par des actes de brutale intolérance. Elles n'avaient pas même attendu pour cela que le Roi fût rentré aux Tuileries.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pendant qu'il était encore à Saint-Denis, le marquis de La Grange, habile et vaillant général de cavalerie, qui avait perdu un bras dans les guerres de l'Empire et obtenu, l'année précédente, le commandement d'une des compagnies de mousquetaires de la maison du Roi, s'étant présenté dans la foule de ceux qui venaient offrir leurs hommages à Louis XVIII, avait été assailli par des mousquetaires à qui on avait raconté que, pendant les Cent Jours, il s'était rapproché du gouvernement impérial; ces jeunes gens n'avaient pas eu honte de repousser, de frapper un vieux guerrier mutilé qui avait été, qui était encore leur chef. Le général demanda à se justifier devant une commission d'enquête des torts qu'on lui imputait. Le Roi, en lui conférant plus tard le gouvernement d'une division militaire, voulut sans doute lui accorder une réparation, mais il ne paraît pas que ceux qui l'avaient ainsi outragé aient été punis.

Peu de jours après, des gardes du corps se portèrent en masse au café Montansier où s'était tenu, après le 20 mars, une sorte de club bonapartiste, et y brisèrent les glaces avec tout le mobilier. Cet acte fut blâmé même par les journaux royalistes, mais il resta également impuni.

Chaque soir, aux Tuileries, sous les fenêtres du Roi, on voyait se former des groupes nombreux où retentissaient des chants de joie et de triomphe. Des femmes de toutes les conditions, dans les costumes les plus divers, y dansaient avec des hommes qu'elles ne connaissaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas; des militaires étrangers se mêlaient à ces rondes, qui se prolongeaient jusque dans la nuit, et ce n'était pas sans peine qu'on parvenait à faire évacuer le jardin après onze heures du soir. Ceux dont les propos ou l'attitude semblaient contraires à ces démonstrations d'une joie peu décente étaient exposés à de mauvais traitements. Un malheureux accusé d'avoir crié *vive l'Empereur!* fut tué d'un coup d'épée par un garde du corps. Sur les boulevards, il y eut de graves désordres. Des cris séditieux proférés par des ouvriers, l'affectation avec laquelle certaines personnes portaient des bouquets de violettes, signe de ralliement de la faction bonapartiste, provoquèrent de la part des royalistes des violences qui donnèrent lieu plus d'une fois à des représailles.

Les théâtres étaient livrés à des troubles semblables. L'ivresse, la passion du parti triomphant ne s'y manifestaient pas seulement par des chants monarchiques et par l'accueil enthousiaste fait aux militaires étrangers qui voulaient bien s'y montrer; les acteurs qui passaient pour avoir, pendant les Cent Jours, témoigné des sentiments favorables à Napoléon étaient l'objet d'outrages et de menaces. Fleury et mademoiselle Mars, l'honneur à cette époque du Théâtre-Français, étaient grossièrement insultés et se voyaient contraints de faire, en plein théâtre, des professions de foi politique, de crier *vive le Roi!* Peu s'en fallut que Talma ne subît les mêmes affronts. Une médiocre actrice, que ses affections ou ses caprices avaient jetée dans le parti royaliste et qui en faisait parade, ma-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

demoiselle Bourgoin, obtenait au contraire une sorte d'ovation.

Plusieurs jours s'écoulèrent avant que les efforts de la police et de la garde nationale ne missent un terme à ces scandales. Partout on signalait les gardes du corps parmi les perturbateurs; ils s'attaquaient aux gendarmes eux-mêmes lorsque ceux-ci intervenaient pour rétablir l'ordre, et la faiblesse, la connivence de quelques-uns de leurs chefs les protégeaient trop souvent contre les poursuites de l'autorité. Le peuple s'irritait de ces provocations, et si elles se fussent beaucoup prolongées, il aurait pu en résulter de sérieuses conséquences.

La presse royaliste attisait le feu : non contente de verser des torrents d'injures et de malédictions sur Napoléon et sur tout ce qui se rattachait à lui, d'insulter grossièrement la Chambre des représentants et l'armée, elle demandait, dans les journaux et dans les pamphlets que chaque jour voyait éclore, des destitutions en masse, des châtiments, des vengeances; elle dénonçait même les individus. Si, quelquefois, elle frappait d'une molle réprobation certains excès trop difficiles à justifier, c'était en y mêlant contre les victimes des sarcasmes et des outrages. Le *Journal des Débats* et la *Quotidienne* se faisaient surtout remarquer par leurs emportements.

Ces attaques ne restaient pas toujours sans réponse. A l'exception du *Patriote de* 1789, tous les journaux qui, pendant les trois mois précédents, avaient soutenu la cause impériale ou la cause révolutionnaire, existaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

encore, et le gouvernement royal n'ayant pas jusqu'à ce moment réorganisé la censure, ils en profitaient pour repousser avec une audace rare les attaques dirigées contre leurs patrons et leurs amis. Le *Censeur* et le *Nain jaune*, malgré l'extrême différence de leurs principes, s'accordaient à vanter le patriotisme de la Chambre des représentants. Le *Nain jaune* s'érigeait aussi en apologiste de l'armée ; il parlait avec l'indignation la plus méprisante des feuilles publiques qui dénonçaient les vaincus et qui applaudissaient à la victoire de l'étranger. L'*Indépendant*, protégé secrètement par le ministre de la police, qualifiait de misérables les rédacteurs du *Journal des Débats* et de la *Gazette de France*.

Une telle polémique indiquait qu'il s'était opéré un grand changement depuis la première Restauration, depuis cette époque où la France entière avait semblé se rallier à la royauté des Bourbons. En 1814, il n'existait plus, pour ainsi dire, de partis : le temps, l'oppression universelle avaient éteint les vieux ressentiments et la nation, fatiguée de la guerre et du despotisme, avait accueilli avec une joie sincère et unanime un gouvernement qui promettait la paix et la liberté. Après les Cent Jours, il n'en était plus ainsi : les partis s'étaient reformés, des intérêts incompatibles étaient rentrés en lutte. Les royalistes revenaient irrités, avides de vengeances; leurs adversaires, par cela même que les événements du mois de mars paraissaient les avoir irréparablement compromis envers la royauté, se sentaient animés envers elle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'une haine qui avait surtout le caractère du désespoir.

On voyait pourtant, comme l'année précédente, affluer ces fades adresses d'adhésion qui sont l'accompagnement obligé de tous les changements politiques. Les corporations diverses, les tribunaux, les conseils généraux, les conseils municipaux rivalisaient de nouveau de déclamations et de faux enthousiasme. Comme toujours, l'insulte pour le pouvoir vaincu se mêlait aux protestations d'amour pour le pouvoir qui le remplaçait. Ceux que leurs sentiments personnels ou même des circonstances indépendantes de leur volonté avaient empêchés de se rallier à la révolution du 20 mars, faisaient sonner bien haut leur fidélité et parfois invitaient le Roi à se montrer sévère; quelques-uns de ceux qui, au contraire, avaient cédé au torrent, laissaient percer, à travers leurs protestations, un certain embarras et cherchaient des excuses; la Cour de cassation, par exemple, suppliait le monarque d'apprécier les motifs de la conduite des magistrats qui, placés sous l'action immédiate de l'oppression, n'auraient pu lui résister sans faire cesser l'empire des lois et livrer à l'anarchie l'administration de la justice; elle affirmait que ses membres n'avaient pas cessé d'être dévoués de cœur au souverain légitime.

Si la royauté se trouvait, à l'égard de ses sujets, dans des conditions bien différentes de celles qui avaient caractérisé la première Restauration, le contraste n'était pas moins grand entre les procédés dont les étrangers avaient usé envers la France après leur pre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mière victoire et la conduite qu'ils tenaient maintenant.

En 1814, tout étonnés d'un succès qu'ils étaient si loin d'espérer peu de mois auparavant, craignant quelque retour de fortune, redoutant encore la nation et l'armée qui les avaient si longtemps vaincus, satisfaits d'ailleurs des immenses dépouilles que la chute de l'Empire laissait à leur disposition et qu'ils allaient se partager, dominés enfin par l'influence de l'empereur Alexandre en qui rien n'altérait encore les sentiments bienveillants qu'il portait à la France, les alliés, après leur entrée à Paris, avaient mis tous leurs soins à se faire pardonner leur triomphe, à alléger pour les Français le poids de l'occupation militaire, à adoucir, par des ménagements de forme, ce qu'elle a toujours d'humiliant pour le peuple envahi. En 1815, après Waterloo, ils arrivaient dans de tout autres dispositions. Le retour de Napoléon les avait fait trembler un moment et leur avait imposé de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent. Ils en conservaient un profond ressentiment contre la France qui n'avait pas repoussé son ancien maître, qui même l'avait soutenu jusqu'à un certain point dans sa dernière tentative, et ce ressentiment réveillant en eux de vieilles rancunes oubliées ou dissimulées l'année précédente dans la première ivresse de la prospérité, ils se promettaient, pour la plupart, d'être cette fois moins modérés. Un peuple deux fois vaincu et subjugué ne leur inspirait plus, d'ailleurs, le même respect, la même crainte, et cependant, par une étrange contradiction, pour justifier à leurs propres yeux

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

les projets rigoureux qu'ils formaient contre lui, ils se disaient que ce peuple était si puissant, que ses ressources étaient si prodigieuses malgré ses revers et ses pertes, que le seul moyen d'assurer le repos du monde contre les efforts de son incorrigible turbulence, c'était de l'affaiblir, de le mettre pour toujours ou du moins pour longtemps hors d'état de troubler l'Europe.

Tous les cabinets n'éprouvaient pas, au moins à ce degré, ces passions haineuses, mais le malheur voulut que l'armée appelée par les circonstances à occuper la première Paris, fût précisément celle où fermentaient contre la France les rancunes les plus implacables et les mieux justifiées.

De tous les pays vaincus par Napoléon, la Prusse est, sans contredit, celui sur lequel la conquête avait pesé le plus longtemps et le plus durement. Aussi le peuple prussien s'était-il levé tout entier pour secouer le joug, et comme les agitateurs, pour enflammer les esprits, n'avaient pas craint d'invoquer un ardent libéralisme en y associant le rêve de l'unité allemande rétablie ou, pour mieux dire, créée au profit de l'ambition du cabinet de Berlin, comme les professeurs les plus fameux des universités s'étaient mis à la tête de ce mouvement, entraînant avec eux leurs élèves, ces circonstances singulières avaient donné à l'armée prussienne un caractère particulier entre toutes celles dont se composait la croisade européenne. La haine qu'on y portait à la France n'était pas seulement un de ces antagonismes politiques que fait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

naître l'opposition des intérêts ; c'était une ardente soif de vengeance, un désir véhément de rendre humiliation pour humiliation, de réduire à un état secondaire le puissant empire qui, naguère, dominait l'Europe, de revendiquer sur lui tout ce qu'il avait enlevé à l'empire germanique, non pas seulement pendant le règne de Napoléon, mais dans le cours des siècles précédents, et de reconstituer, avec ses débris, une forte et puissante Allemagne dans laquelle, par un bizarre assemblage, l'esprit des temps nouveaux s'allierait à de fantastiques traditions du moyen âge. Sous l'inspiration de ces mobiles divers et hétérogènes, l'armée prussienne, commandée par un vieux guerrier en qui l'intelligence et les lumières n'étaient pas au niveau du courage et du patriotisme, traitait la France conquise à son tour avec une dureté tout à la fois brutale et subtile qui semblait calculée pour infliger simultanément aux vaincus tous les genres de souffrances. Dans les communications écrites que ses généraux faisaient aux autorités françaises, on eût pu croire parfois que quelque pédant d'université s'était complu à rédiger en termes insultants les rudes exigences de l'homme de guerre.

Nous avons vu dans quelle attitude hostile et menaçante les Prussiens avaient pris possession de Paris. A la tête de chacun des ponts qui traversent la Seine, ils avaient placé deux pièces d'artillerie. Sur toutes les places, dans les jardins publics, au Luxembourg, au Carrousel, aux Tuileries mêmes, sous les fenêtres de l'appartement du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Roi, vers lequel étaient braqués des canons, ils avaient formé des espèces de camps. L'armée anglaise, moins nombreuse, étant presque tout entière établie au bois de Boulogne, à la Villette, à la Chapelle-Saint-Denis et n'ayant que peu de postes dans Paris, cette ville fut, en réalité, pendant quelques jours, au pouvoir des Prussiens. Le moment leur était donc propice pour l'accomplissement des projets vindicatifs qu'ils nourrissaient depuis longtemps au fond de leurs cœurs. Le prince Blücher fit demander à la municipalité le payement de la contribution de cent millions qu'il lui avait plu d'imposer en guise de rançon à la capitale de la France, bien qu'il n'en fût pas dit un mot dans la capitulation. Il prit, en même temps, des dispositions pour faire sauter le pont d'Iéna, dont le nom lui rappelait un souvenir pénible, et des mineurs commencèrent à construire, dans les piles et sous les voûtes de ce pont, des conduits qui devaient recevoir la poudre destinée à opérer l'explosion.

Louis XVIII, à peine rentré dans son palais où retentissaient, en ce moment même, les acclamations de joie des royalistes, fit appeler le duc de Wellington et aussi lord Castlereagh qui venait d'accourir sur le continent pour prendre part aux négociations auxquelles devait donner lieu l'occupation de la France. Il les pria de s'interposer pour calmer le général prussien. S'il fallait en croire un récit publié alors dans les journaux, il aurait même parlé, dans son émotion, d'aller se placer sur le pont d'Iéna comme pour défier Blücher d'accomplir sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

menace; mais il paraît que cette anecdote fut imaginée par M. Beugnot, comme le mot fameux du comte d'Artois en 1814, et propagée par M. de Talleyrand qui la jugea propre à produire un bon effet. Le duc de Wellington n'avait pas attendu l'invitation du Roi pour intervenir auprès de son collègue. Déjà, en ce qui touchait à la contribution exigée des Parisiens, il s'était efforcé de lui faire comprendre que cette question regardait la coalition tout entière et que, par conséquent, il convenait d'attendre, pour la résoudre, l'arrivée très-prochaine des souverains alliés. Il lui représenta aussi que la destruction du pont d'Iéna serait une violation de la promesse faite pendant qu'on négociait la capitulation, de laisser à la décision des monarques la question des monuments publics, et que cette violence pourrait donner lieu à des troubles en exaspérant la population. Ces objections, reproduites à plusieurs reprises, de vive voix et par écrit, et secondées par les efforts directs de lord Castlereagh, n'eurent pas la puissance de convaincre Blücher, mais il dut, pendant ces pourparlers, ralentir l'exécution de ses rigoureuses mesures, et dans la conjoncture, c'était tout gagner que de gagner du temps. Le 10 juillet, les empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse, accompagnés de leurs ministres, arrivèrent à Paris. Leur présence ne pouvait manquer de mettre fin à de telles énormités. L'empereur Alexandre, dont Louis XVIII implora l'appui, n'eut pas de peine à obtenir du roi Frédéric-Guillaume qu'il arrêtât le zèle trop ardent de son général. La contribution de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

guerre fut réduite à huit millions payables, la moitié dans les vingt-quatre heures, le surplus dans le terme de huit jours, et le pont d'Iéna, déjà ébranlé par le feu qu'on avait commencé à mettre à la mine, fut sauvé. Louis XVIII, pour faciliter ce dernier résultat, avait décidé que ce pont et celui d'Austerlitz prendraient le nom de ponts des Invalides et du Jardin des Plantes. Pour déguiser autant que possible le motif de cette prescription, on l'avait insérée dans une ordonnance qui, par mesure générale, enlevait aux monuments publics les dénominations provenant de la Révolution ou de l'Empire et leur rendait leurs anciens noms.

Paris se trouvait donc désormais à l'abri des sauvages caprices d'un soldat conseillé par des fanatiques, mais l'occupation n'en conservait pas moins un caractère de dureté oppressive qui, sensible même dans la capitale, là où le Roi et ses ministres pouvaient porter leurs réclamations à chaque instant aux souverains et aux ministres étrangers, pesait bien plus cruellement sur les départements.

L'état de guerre qui subsistait encore était le premier obstacle à l'adoucissement d'une aussi terrible situation, et, pour mettre fin à cet état de guerre, il fallait avant tout que les armées françaises, l'armée de la Loire surtout, qui seule formait une masse assez considérable et qui représentait en quelque sorte toutes les autres, se soumissent à l'autorité du Roi. Avant la prise de Paris, lorsqu'il existait encore une apparence de pouvoir révolutionnaire, cette soumission avait paru impossible ; toutes les difficul-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tés s'aplanirent dès que Louis XVIII eût pu s'établir aux Tuileries. Cette fois, comme toujours, l'armée et la France entière ne tardèrent pas à voir le souverain véritable dans celui qui occupait ce palais.

Le maréchal Davoust, en se dirigeant vers Orléans, avait envoyé à Paris, comme commissaires de l'armée chargés de veiller à ses intérêts auprès de la commission exécutive qui existait encore alors, et sans doute aussi auprès du gouvernement qui pourrait la remplacer, les généraux Haxo, Gérard et Kellermann. Ils ne perdirent pas un moment pour se mettre en rapport avec les ministres du Roi. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr leur fit un accueil froid et réservé qui était dans sa nature. Fouché leur parla avec plus d'abandon apparent. Sur le rapport qu'ils firent de cet entretien au maréchal Davoust, il leur fit parvenir des instructions signées par plus de quatre-vingts officiers généraux et colonels, dans lesquelles on lisait ce qui suit : « L'armée est disposée à jurer fidélité » au Roi et aux lois qui gouvernent la patrie ; elle ne de- » mande que ce que l'honneur lui prescrit : que nul Fran- » çais ne soit privé de son rang ou de son emploi civil ou » militaire et que l'armée elle-même soit conservée dans » son état actuel tant que les étrangers seront en France. »

Presque aussitôt après le départ de ces instructions, le 11 juillet, le maréchal publia une espèce de proclamation par laquelle, reproduisant les termes mêmes du rapport que lui avaient fait les commissaires après leur entretien avec le duc d'Otrante, il donnait à ses compagnons

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'armes l'assurance qu'aucune réaction n'était à craindre, que les passions seraient neutralisées, les hommes et les principes respectés, qu'il n'y aurait de destitutions arbitraires ni dans l'armée, ni dans aucun des autres états de la société, que l'armée enfin serait traitée conformément à son honneur. Le gage de la sincérité de ces promesses se trouvait, disait le prince d'Eckmühl, dans l'appel du maréchal Gouvion Saint-Cyr au ministère de la guerre et dans la nomination du duc d'Otrante au ministère de la police qu'il n'avait accepté qu'avec la certitude que le gouvernement marcherait dans l'esprit de modération et de sagesse dont il avait lui-même toujours donné l'exemple. A ces conditions, l'intérêt national devait décider l'armée à se réunir franchement au Roi; cet intérêt exigeait des sacrifices; il fallait les faire de bonne grâce...; l'armée subsistante, l'armée unie deviendrait, si les malheurs de la France s'aggravaient, le centre et le point de ralliement de tous les Français et des royalistes même les plus exagérés. « Unissons-nous donc, disait encore le ma-
» réchal; serrons-nous, ne nous séparons jamais. Soyons
» Français. Ce fut toujours, vous le savez, le sentiment
» qui domina exclusivement dans mon âme; il ne me quit-
» tera qu'au dernier soupir. A ce titre, je vous demande
» votre confiance; je suis sûr de la mériter et de l'ob-
» tenir. »

Les trois commissaires s'étant présentés de nouveau chez le ministre de la guerre pour lui communiquer leurs instructions, il leur représenta que le Roi ne pouvait pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

traiter avec l'armée ni recevoir d'elle un programme de gouvernement. Ils comprirent la force de cette objection et écrivirent au prince d'Eckmühl pour lui conseiller une soumission pure et simple. Dès le 13, elle fut envoyée au Roi dans une adresse ainsi conçue, que les commissaires déposèrent le surlendemain entre les mains du ministre : « Sire, l'armée aux ordres du maréchal prince d'Eck-» mühl, pénétrée des maux de la patrie et jalouse autant » qu'il est en elle d'y mettre un terme et de prévenir la » guerre civile, nous a députés près de Votre Majesté pour » l'assurer de son désir de se rallier à Elle et de ramener » par son exemple ceux de ses sujets que des circon-» stances extraordinaires en ont pu éloigner. Pleine de con-» fiance dans la générosité de Votre Majesté, elle se flatte » que vous accueillerez sa soumission avec bonté et que, » jetant un voile sur tout ce qui s'est passé, vous ne vou-» drez fermer votre cœur à aucun de vos enfants. »

Le 17, le maréchal Davoust disait à ses soldats, dans une nouvelle proclamation : « C'est à vous à compléter » cette soumission par votre obéissance : arborez le dra-» peau et la cocarde blanche. Je vous demande, je le sais, » un grand sacrifice; nous tenons tous à ces couleurs » depuis vingt-cinq ans, mais, ce sacrifice, l'intérêt de la » patrie vous le commande. Je suis incapable, soldats, de » vous donner un ordre qui ne serait pas basé sur ces » sentiments ou qui serait étranger à l'honneur. ... Con-» servez à la patrie une nombreuse et bonne armée. »

Le maréchal, dans ses deux proclamations, s'était pré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

valu, pour appuyer les paroles de conciliation qu'il adressait à ses soldats, d'un fait survenu quelques jours auparavant, qu'on a souvent rappelé depuis, mais dont on a exagéré la portée. Dès les premiers jours de juillet, avant la reddition de Paris, quelques-uns des chefs de l'insurrection vendéenne, tels que MM. de La Rochejaquelein et de Sapinaud, avaient fait proposer au général Lamarque, commandant de l'armée impériale, de se réunir à lui pour repousser toute tentative des armées étrangères qui aurait pour but le démembrement de la France; mais bien qu'ils se fussent présentés comme parlant au nom de tous les chefs royalistes, leur démarche n'avait pas obtenu l'assentiment unanime sur lequel ils comptaient : la division angevine, commandée par M. d'Autichamp, avait formellement protesté contre la pensée patriotique dont elle était l'inspiration.

La soumission de l'armée de la Loire fut suivie ou même précédée de celle de toutes les autres armées, de toutes les garnisons, de tous les détachements qui couvraient les diverses parties du royaume. Les hostilités avaient encore été très-vives, les jours précédents, sur toute la frontière de l'Est. Le général Rapp, à la tête de l'armée du Rhin retirée sous le canon de Strasbourg, avait soutenu, le 6 et le 8 juillet, contre le corps beaucoup plus nombreux du prince de Würtemberg, des engagements parfois assez heureux. Nous avons vu que le général Lecourbe, après une série de combats sanglants, forcé, le 6, par l'archiduc Ferdinand dans sa première ligne de défense au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

milieu des montagnes du Jura, s'était replié sur le camp retranché de Belfort; malgré l'extrême inégalité de ses forces, il y gardait une attitude imposante. Le corps autrichien du général Frimont, après avoir occupé Chambéry et le reste de la Savoie, avait pénétré en France à travers les passages des Alpes que les Français n'étaient pas assez nombreux pour occuper : le fort de l'Écluse, vaillamment défendu, était tombé pourtant au pouvoir de l'ennemi; Grenoble lui avait ouvert ses portes après une résistance à laquelle la garde nationale avait pris part et qui avait coûté, dit-on, un millier d'hommes aux Autrichiens; Mâcon s'était rendu; Lyon même avait été occupé en vertu d'une capitulation qui avait permis à l'armée du maréchal Suchet de se retirer vers la Loire.

Dans tous les départements de l'Est, la population prêtait aux forces régulières un appui qui prouvait l'énergie patriotique dont cette partie de la France était animée. De nombreux corps francs s'étaient formés dans les Vosges, en Lorraine, en Alsace. Ils interceptaient les communications des alliés, enlevaient leurs convois, attaquaient les détachements ou les hommes isolés, détruisaient les vivres, comblaient les puits. Le colonel Brice, qui commandait le plus considérable de ces corps, mis d'abord hors la loi par le général en chef bavarois qui ordonna de raser sa maison et de confisquer ses propriétés, finit par obtenir une capitulation honorable. En dehors de ces forces plus ou moins organisées, les habitants des campagnes et même de quelques villes se soulevaient quelquefois à l'approche

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des envahisseurs. A Châlons-sur-Marne, les jeunes gens de l'école des Arts et Métiers et un certain nombre de gens du peuple, s'unissant à une garnison de cent cinquante hommes que commandait le général Rigault, essayèrent de repousser le général russe Czernicheff et lui firent perdre quelques soldats; la ville fut prise d'assaut et pillée, le général Rigault fut fait prisonnier et le commandant de la garde nationale tué d'un coup de lance en essayant de rétablir l'ordre. A Château-Thierry, quelques milliers de paysans voulurent défendre le passage de la Marne contre l'avant-garde du prince Barclay de Tolly, dont la marche fut un moment arrêtée. Charleville, Montbéliard, d'autres lieux encore payèrent plus ou moins chèrement de semblables tentatives. Le pillage, l'incendie, les exécutions militaires étaient trop souvent le prix de ces héroïques témérités. En recourant à ces moyens de répression et d'intimidation, en punissant comme des malfaiteurs ceux qui prenaient les armes sans appartenir à l'armée régulière, les alliés ne faisaient qu'appliquer le droit de la guerre, ils obéissaient à la terrible nécessité des guerres d'invasion : on ne saurait donc leur en faire un crime. Ce qui est triste à dire, c'est que certains journaux français, traitant de brigands les défenseurs du sol de la patrie, applaudissaient aux rigueurs dont ils devenaient l'objet lorsqu'ils tombaient entre les mains de l'ennemi.

Au Nord, dans les départements formés de l'ancienne Flandre, de l'Artois, de la Picardie, les populations, animées d'autres sentiments ou moins favorisées par les cir-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

constances locales, n'opposèrent pas les mêmes obstacles aux progrès des armées étrangères; mais, alors comme aujourd'hui, ce pays était couvert de nombreuses forteresses qui, sans arrêter le duc de Wellington et le maréchal Blücher dans leur marche rapide sur Paris, les avaient obligés à laisser en arrière des détachements considérables pour les bloquer et en paralyser les garnisons. Quelques-unes de ces places n'avaient pas tardé à se rendre. Nous avons vu que Cambrai, à peine attaqué, avait ouvert ses portes aux Anglais, aidés par quelques habitants dont les journaux vantèrent le dévouement royaliste. Péronne attendit à peine pour capituler qu'un de ses ouvrages à cornes eût été enlevé d'assaut. Maubeuge, Bouchain, Condé, se soumirent également; mais la plupart des autres places, bravant les menaces et le bombardement, persistèrent à se défendre.

Lorsque l'autorité royale eut été partout reconnue, les hostilités cessèrent entre les armées proprement dites. En vertu des ordres du Roi, les corps francs furent dissous, les gardes nationales mobilisées rentrèrent dans leurs foyers, mais l'état de guerre se maintint jusqu'à un certain point pour les places fortes. Les garnisons, en se soumettant au Roi et en arborant le drapeau blanc, refusaient de les livrer aux étrangers, et bien que la presse royaliste signalât ce refus comme un acte de révolte, le gouvernement, loin de le voir avec déplaisir, y connivait secrètement. Il lui importait, en effet, que le matériel considérable déposé dans ces forteresses ne devînt pas la proie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des alliés qui se l'étaient approprié partout où ils avaient pu entrer. Strasbourg, défendu par toute une armée, Metz, Lille, en un mot les places de premier ordre qu'on n'aurait pu forcer qu'au prix des plus grands sacrifices, ne furent pas attaquées, on se borna à les bloquer; il en fût de même, aux portes de Paris, du château de Vincennes, qui renfermait une artillerie immense et qu'un brave officier mutilé, le général Daumesnil, sut conserver à la France et au Roi malgré tous les efforts que firent les alliés pour le surprendre ou le séduire. Les forteresses moins importantes furent l'objet d'agressions plus ou moins énergiques; beaucoup purent y résister, et l'ennemi cessa bientôt de les inquiéter; quelques-unes finirent par succomber.

On eût dit que les étrangers, malgré leur victoire si complète, malgré l'abattement de la France, éprouvaient encore le besoin de se rassurer sur leur position. Non contents d'appeler sans cesse à eux de nouveaux renforts qui accouraient de toutes les parties de l'Europe, ils demandèrent au gouvernement du Roi la dissolution de cette armée dont le nom, immortalisé par vingt ans de victoires, avait encore un si grand prestige malgré les revers qui les avaient suivies. Cette dissolution, disaient-ils, importait autant à la sûreté du trône qu'au repos de l'Europe. Indépendamment des raisons qui la faisaient désirer aux alliés, il y avait en effet de graves motifs à faire valoir, dans l'intérêt même de la France, pour appuyer un tel conseil. Sans doute, le gouvernement du Roi ne pouvait avoir la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pensée de se priver des services de tous les officiers, de tous les soldats qui, pendant les Cent Jours, avaient suivi les drapeaux de Napoléon, mais sa dignité, celle même des hommes qui ne demandaient pas mieux que de revenir à lui, exigeaient peut-être qu'une barrière fût élevée entre l'avenir et un passé si récent, si rempli de souvenirs fâcheux ; peut-être était-il nécessaire de briser, par une organisation nouvelle, des traditions, des liens, des dénominations mêmes dont le maintien eût sans cesse ravivé ces souvenirs, de se réserver les moyens d'écarter sans bruit, sans apparence de proscription, par une refonte générale, les officiers trop compromis pour qu'on pût songer à les employer, au moins immédiatement, et d'ouvrir en quelque sorte aux autres une carrière nouvelle où ils ne seraient plus poursuivis et troublés par l'image du passé. Ces considérations avaient une incontestable valeur, il est impossible qu'elles ne se soient pas présentées à l'esprit des ministres de Louis XVIII ; mais, d'un autre côté, l'idée de dissoudre, sur l'invitation des étrangers, une armée illustrée par tant de hauts faits et si nationale jusque dans ses coupables égarements, de détruire ainsi la seule force qui pût imposer quelques ménagements aux vainqueurs, répugnait au patriotisme de la plupart de ces ministres et à la politique de ceux que n'inspirait pas un aussi noble sentiment. Ils se disaient probablement aussi qu'une pareille mesure était peu conforme aux assurances que le maréchal Davoust s'était cru autorisé à donner à ses compagnons d'armes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour les décider à se soumettre. Il fallut pourtant céder à la volonté officiellement exprimée par les cabinets alliés qui menaçaient de faire passer la Loire à trois cent mille hommes et de reprendre les hostilités. Le ministre de la guerre, l'illustre Gouvion Saint-Cyr, voulait se retirer plutôt que de concourir à l'anéantissement de cette armée dont il avait été si longtemps un des plus glorieux chefs sans partager jamais ses erreurs et ses entraînements. Pour le décider à garder son portefeuille, on lui dit qu'une prompte réorganisation rendrait le licenciement plus apparent que réel et que sa présence dans le ministère était le meilleur moyen de la hâter.

Une ordonnance royale en date du 16 juillet donna donc satisfaction aux exigences des souverains alliés. Se référant à celle que le Roi avait signée en quittant la France après le 20 mars, elle prononça la dissolution de l'armée et fixa les bases sur lesquelles elle devait être réorganisée. Cette ordonnance ne fut pas immédiatement rendue publique. On voulut laisser au commandant de l'armée de la Loire le temps d'y préparer les esprits et aussi de rendre toute résistance impossible en disséminant peu à peu, par l'extension des cantonnements, les corps dont elle se composait. Les forces alliées avaient pris, d'ailleurs, en face de cette armée et dans les départements voisins de ceux qu'elle occupait, des positions qui auraient rendu, de sa part, tout mouvement offensif à peu près impraticable.

L'attitude des gouvernements étrangers envers le gou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vernement du Roi était celle d'une défiance hautaine et hostile. L'empereur Alexandre lui-même, aigri contre les révolutionnaires et les bonapartistes qu'il avait si vivement protégés en 1814 et dont la conduite avait trompé son attente, et mécontent de la politique suivie au Congrès de Vienne par M. de Talleyrand, qu'il considérait comme un acte d'ingratitude à son égard, ne témoignait plus pour la France la bienveillance chaleureuse, la générosité empressée dont il s'était montré animé l'année précédente. Ses dispositions n'étaient pas changées au fond, il ne pouvait pas vouloir que la France fût par trop abaissée, trop affaiblie, mais il ne mettait plus autant de prix à la préserver de toute humiliation, de tout sacrifice nouveau. Aussi longtemps que M. de Talleyrand serait à la tête du gouvernement français, il ne croyait pas pouvoir compter avec certitude sur l'alliance du cabinet des Tuileries, et, dès lors, il était moins enclin à se mettre en avant pour le protéger contre le mauvais vouloir de la coalition. On aurait pu penser que les motifs mêmes de son refroidissement disposeraient l'Angleterre et l'Autriche à favoriser les intérêts français : c'était, en effet, pour s'être allié à Vienne avec ces deux puissances que M. de Talleyrand avait perdu les bonnes grâces du grand monarque du Nord. Il n'en fut rien pourtant : le traité du 4 janvier, base de cette alliance passagère, était une de ces combinaisons factices, quelquefois nécessaires, mais qui, ne sortant pas de la nature des choses, survivent rarement à l'incident qui les a fait naître. L'Angle-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

terre et l'Autriche, en présence d'une situation nouvelle qui leur fournissait une occasion de porter des coups sensibles à une puissance dont les intérêts naturels sont opposés aux leurs, devaient facilement oublier un rapprochement momentané, résultat de circonstances qui n'existaient plus.

C'était pour complaire à l'empereur Alexandre et le rendre, s'il était possible, favorable au nouveau cabinet, que M. de Talleyrand, ainsi que je l'ai expliqué, avait eu l'idée d'y faire entrer le duc de Richelieu comme ministre de la maison du Roi et de réserver le département de l'intérieur pour le général Pozzo; mais le duc de Richelieu n'avait pas accepté, et si une invincible répugnance à devenir le collègue de Fouché avait été, comme on l'assure, le motif réel de son refus dont M. de Talleyrand éprouva un très-vif dépit, on a lieu de croire que l'influence de l'Empereur n'y fut pas étrangère. Il fallut aussi renoncer au projet de faire entrer le général Pozzo dans le conseil. M. Pasquier continua donc à être chargé des deux départements de l'intérieur et de la justice, dans lesquels il avait pour assistants, en qualité de secrétaires généraux, deux hommes fort jeunes encore, mais d'un mérite déjà reconnu, MM. de Barante et Guizot, et l'administration de la maison du Roi resta entre les mains d'un simple intendant, M. de Pradel. L'impossibilité où le ministère paraissait être ainsi de se compléter ne pouvait que l'affaiblir, alors qu'il aurait eu besoin de réunir de grandes forces pour surmonter les

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

difficultés innombrables contre lesquelles il avait à lutter.

La cause principale de cette faiblesse, l'aversion de l'empereur de Russie pour M. de Talleyrand, était d'ailleurs ignorée du public, et les collègues du président du conseil n'en connaissaient pas eux-mêmes toute l'étendue. Bien loin de là, M. de Talleyrand était parvenu jusqu'à ce moment à maintenir dans les esprits la conviction vraie en 1814, vraie encore quelques mois auparavant, que seul il inspirait confiance à l'Europe et que tout cabinet dont il ne ferait pas partie serait hors d'état de défendre avec efficacité les intérêts de la France. Ce qu'il y avait de réel dans cette opinion, c'est qu'il n'avait pas cessé d'entretenir de bonnes relations avec les ministres d'Angleterre et d'Autriche, qui lui savaient gré de déplaire à la Russie; mais c'était précisément avec la Russie qu'il importait alors au gouvernement français de se mettre d'accord, parce que c'était d'elle seulement qu'il pouvait attendre un utile appui.

Les puissances gardaient envers lui un silence absolu sur la nature des arrangements qui devaient précéder le rétablissement de la paix. Ce silence, que M. de Talleyrand s'efforçait vainement de leur faire rompre, avait quelque chose de menaçant. Il se tramait évidemment entre les coalisés quelque projet qu'ils croyaient à propos de cacher à la France jusqu'au moment où, tout se trouvant arrêté entre eux, ils seraient en mesure de lui imposer leurs volontés. A défaut de révélations directes, les journaux étrangers, échos des passions haineuses et avides qui s'agi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

taient dans le sein de la coalition, pouvaient faire pressentir les exigences que le gouvernement du Roi aurait bientôt à subir : le *Mercure du Rhin*, feuille prussienne de Coblentz, revendiquait l'Alsace pour l'Allemagne; l'*Oracle*, de Bruxelles, réclamait pour les Pays-Bas la Flandre française; les journaux anglais demandaient, outre le licenciement de l'armée, que les principales forteresses de la France fussent démantelées, que son territoire fût occupé temporairement par cent cinquante mille soldats étrangers et qu'on lui enlevât les monuments des arts conquis pendant les guerres de la République et de l'Empire; ils voulaient aussi qu'on profitât de la circonstance pour obliger le gouvernement du Roi à acquitter certaines créances anglaises dont le payement avait été éludé jusqu'alors, et, de plus, à supprimer immédiatement la traite des noirs, qu'aux termes du traité de Paris la France pouvait encore exercer pendant quatre années.

Sur ce dernier point, qui intéressait si vivement l'opinion publique en Angleterre, lord Castlereagh ne tarda pas à faire une démarche formelle auprès de M. de Talleyrand. En lui annonçant que le gouvernement britannique avait ordonné la levée du blocus des ports français dès qu'il avait eu connaissance de l'arrivée de Napoléon à bord d'un bâtiment anglais, il lui écrivit qu'il était chargé d'inviter le cabinet des Tuileries à porter toute son attention sur le commerce des esclaves, et il exprima la confiance que le Roi tiendrait à honneur de maintenir l'aboli-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion absolue de la traite, décrétée pendant son absence. M. de Talleyrand s'empressa de répondre que le Roi avait donné des ordres pour que, de la part de la France, ce commerce cessât dès à présent partout et pour toujours, et que l'abolition de la traite n'étant pas contraire au vœu de ses sujets, la satisfaction qu'il en éprouvait s'augmentait de la certitude de faire quelque chose d'agréable à la nation anglaise.

M. de Talleyrand, désespérant de vaincre la froideur de l'empereur Alexandre, se flattait apparemment de l'espérance de gagner l'appui du cabinet de Londres en lui donnant une preuve de condescendance aussi marquée, mais tous ses efforts pour diviser les alliés, pour les opposer les uns aux autres, devaient échouer. Ils persistaient à le tenir à l'écart des délibérations dans lesquelles ils agitaient les destinées de la France.

Dans cette situation si précaire, le ministère français travaillait, avec autant de courage que de sagesse, à réorganiser le gouvernement royal en évitant les fautes et les écueils qui avaient préparé la catastrophe du 20 mars. Jamais, peut-être, on n'a vu, à la suite d'une grande révolution, un pouvoir soudainement rétabli montrer une modération égale à celle dont la royauté parut animée dans ces premiers moments et prendre autant de soins pour se préserver des dangers d'une politique réactionnaire.

On espérait, en convoquant promptement les Chambres, y trouver un point d'appui pour rassurer l'esprit public,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour contenir les partis et même, au besoin, pour se donner, dans la résistance qu'on pourrait avoir à opposer aux exigences étrangères, une certaine force morale, la seule qu'il fût alors possible d'employer. Il y avait à décider une question préliminaire : réunirait-on la Chambre des députés de 1814, l'ancien Corps législatif, ou bien ferait-on procéder à des élections nouvelles? De puissants motifs militaient sans doute pour le premier terme de cette alternative. La Chambre de 1814, dans sa grande majorité, était étrangère aux partis extrêmes et aux passions violentes qui agitaient en ce moment le pays ; la modération dont elle avait fait preuve permettait d'espérer qu'elle s'associerait franchement aux vues du ministère ; en la rappelant, on gagnait un temps précieux dans les conjonctures où se trouvait le pays et on échappait aux chances périlleuses de l'agitation que devaient nécessairement produire des élections générales faites au milieu d'une telle crise. D'un autre côté, cette Chambre, nommée dans des circonstances si différentes, à une époque dont on était séparé par trois révolutions, ne pouvait plus guère être considérée comme représentant les sentiments et les vœux actuels du pays ; beaucoup de siéges étaient devenus vacants par la mort des titulaires ; les pouvoirs des trois cinquièmes de ses membres étaient expirés ; enfin, un bon nombre d'entre eux avaient pris, dans la Chambre des représentants, un rôle qui aurait rendu leur position difficile en présence de la royauté et qui devait faire désirer qu'ils fussent écartés, au moins momentanément, de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la représentation nationale. Ces considérations prévalurent. On décida que les colléges électoraux seraient appelés à nommer de nouveaux députés.

Ces colléges étaient toujours ceux de l'Empire, organisés, non pas pour élire directement des députés, mais pour présenter au Sénat des candidats parmi lesquels il devait les choisir. Il fallait, comme Napoléon l'avait fait pendant les Cent Jours, chercher un moyen d'appliquer au système constitutionnel cet instrument d'un pouvoir despotique. La combinaison à laquelle s'arrêta le gouvernement du Roi fut absolument différente de celle que l'Empereur avait adoptée : Napoléon avait également attribué aux colléges de département, formés des principaux propriétaires, et aux colléges d'arrondissement, pris dans la masse des citoyens, le droit d'élire des représentants ; par une inspiration plus aristocratique, on réserva l'élection aux colléges de département en ne laissant aux autres que la faculté de leur présenter des candidats.

Une ordonnance royale, signée le 13 juillet, posa les bases de ce nouveau système. Le préambule était conçu dans un esprit très-libéral : « Nous avions annoncé, di-
» sait le Roi, que notre intention était de proposer aux
» Chambres une loi qui réglât les élections des députés
» des départements. Notre projet était de modifier, con-
» formément à la leçon de l'expérience et au vœu bien
» connu de la nation, plusieurs articles de la Charte con-
» stitutionnelle touchant les conditions d'éligibilité, le
» nombre des députés et quelques autres dispositions

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» relatives à la composition de la Chambre, à l'initiative
» des lois et au mode de délibération. Le malheur des
» temps ayant interrompu la session...., nous avons
» pensé que maintenant le nombre des députés des départements se trouvait, pour diverses causes, beaucoup
» trop réduit pour que la nation fût suffisamment représentée; il importait surtout, dans de telles circonstances,
» que la représentation nationale fût nombreuse, que ses
» pouvoirs fussent renouvelés, qu'ils émanassent plus
» directement des colléges électoraux, qu'enfin les élections servissent comme d'expression à l'opinion actuelle de nos peuples. Nous nous sommes donc déterminé à dissoudre la Chambre des députés et à en
» convoquer sans délai une nouvelle ; mais le mode des
» élections n'ayant pu être réglé par une loi non plus que
» les modifications à faire à la Charte, nous avons pensé
» qu'il était de notre justice de faire jouir dès à présent
» la nation des avantages qu'elle doit recueillir d'une
» représentation plus nombreuse et moins restreinte dans
» les conditions d'éligibilité, mais voulant cependant que,
» dans aucun cas, aucune modification dans la Charte ne
» puisse devenir définitive que d'après les formes constitutionnelles, les dispositions de la présente ordonnance seront le premier objet des délibérations des
» Chambres. Le pouvoir législatif, dans son ensemble,
» statuera sur la loi des élections et sur les changements
» à faire à la Charte dans cette partie, changements dont
» nous ne prenons ici l'initiative que dans les points les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» plus indispensables et les plus urgents, en nous im-
» posant même l'obligation de nous rapprocher autant
» que possible de la Charte et des formes précédemment
» en usage. »

Conformément aux prémisses ainsi posées, l'ordonnance convoquait pour le 14 août les colléges d'arrondissement et pour la semaine suivante ceux de département. Chacun des premiers devait désigner un nombre de candidats égal à celui des députés du département, et le collége de département, exclusivement investi du droit de nommer les députés, devait en prendre la moitié au moins parmi ces candidats. L'âge de l'éligibilité, fixé par la Charte à quarante ans, était abaissé à vingt-cinq, celui de l'électorat de trente à vingt et un, le nombre des députés était porté de deux cent cinquante-huit à quatre cent deux; quatorze articles de la Charte, ceux précisément qui se rapportaient aux matières indiquées dans le préambule, devaient être soumis à la révision du pouvoir législatif pendant la prochaine session.

Une seconde ordonnance, publiée peu de jours après et motivée par la convenance de remplir les vides considérables que le temps avait opérés dans un grand nombre de colléges, autorisa les préfets à adjoindre à chacun des colléges de département vingt membres pris à leur choix, moitié parmi les trente plus imposés, moitié parmi les individus qui avaient rendu des services à l'État, et à chaque collége d'arrondissement dix membres pris uniquement dans cette dernière catégorie. Cette autorisation

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

assez extraordinaire n'était pas illégale; elle était justifiée par une loi rendue au temps du Consulat, mais cette loi, n'ayant jamais été appliquée, était tombée dans un parfait oubli. Le ministère, en la ressuscitant malgré les représentations de M. Pasquier qui en jugeait l'emploi superflu et peut-être dangereux dans les conjonctures où l'on se trouvait, crut y trouver un moyen d'exercer sur les élections une influence modératrice. En général, il avait confiance dans leur résultat. Les royalistes exclusifs, au contraire, étaient loin de se tenir assurés d'y remporter la victoire. Les étrangers craignaient qu'il n'en sortît des députés trop libéraux, trop patriotes, qui feraient obstacle aux exigences des puissances alliées.

Les innovations réalisées ou promises par l'ordonnance du 13 juillet étaient toutes dirigées, comme nous venons de le voir, vers un plus large développement de la liberté et des institutions constitutionnelles. Une autre ordonnance, datée du 20 du même mois, apporta au régime de la presse une modification analogue : le Roi, reconnaissant, disait-elle, que la restriction qui soumettait à la censure préalable tout écrit de vingt feuilles d'impression et au-dessous présentait plus d'inconvénients que d'avantages, s'était décidé à lever cette restriction, se reposant, pour la répression des abus, sur le zèle de la magistrature. La majorité du ministère eût voulu affranchir aussi les journaux, mais le Roi s'y refusa, et il fut appuyé dans sa résistance par le ministre de la police. Il est certain que, dans un pays livré à l'invasion étrangère, en pré-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sence d'ennemis vainqueurs dont il importe de ne pas irriter les ressentiments puisqu'on est à leur merci, la liberté absolue de la presse, qu'ils ne manqueraient pas d'étouffer dès qu'elle leur deviendrait importune, n'est qu'un contre-sens dangereux et sans dignité. Aussi la censure des écrits périodiques ne tarda-t-elle pas à être rétablie, telle à peu près qu'elle avait existé pendant la première Restauration, et on décida de plus qu'aucun journal ne pourrait paraître sans une nouvelle autorisation du Roi, toutes celles qui avaient été antérieurement accordées étant révoquées.

Tous les actes du gouvernement étaient empreints du caractère de modération, de sagesse, de libéralisme véritable qui distingue, en général, ceux que je viens de rapporter. En annulant les actes et les nominations du gouvernement des Cent Jours dont on ne reconnaissait pas la légitimité et qui n'avait pas assez duré pour qu'on pût invoquer en sa faveur une sorte de prescription, on eut soin de tempérer la rigueur nécessaire d'une telle résolution par des ménagements combinés pour empêcher une perturbation trop grave des intérêts publics ou particuliers. On se décida même à maintenir une mesure financière d'une régularité contestable à laquelle le gouvernement des Cent Jours avait eu recours pour se procurer, dans sa détresse, des ressources extraordinaires : il avait fait vendre à un cours très-désavantageux plusieurs millions de rentes appartenant à la Caisse d'amortissement et à d'autres établissements, en s'affranchissant de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

diverses formalités obligatoires en pareil cas. Pour annuler ces marchés onéreux, il eût suffi de s'opposer à l'accomplissement tardif de ces formalités; on y pensa un moment, mais comme la plupart des acquéreurs avaient agi de bonne foi, ignorant la provenance des rentes qu'on leur avait livrées, on se décida à reconnaître la validité des ventes. On ne donna même aucune suite à l'intention d'abord annoncée de poursuivre les agents compromis dans cette opération, et sur le rapport d'une commission nommée pour examiner la question, une ordonnance royale, rendue quelques mois après, déclara que l'État n'avait aucun recours à exercer contre le duc de Gaëte et le comte Mollien, ministres des finances et du trésor après le 20 mars, qui avaient fait tout ce qui était en leur pouvoir, soit pour empêcher cette négociation financière, soit pour en atténuer les inconvénients. En agissant de la sorte, le gouvernement du Roi ne fit pas seulement preuve d'une bienveillante équité, il consulta les véritables intérêts du crédit public : pendant le peu de jours qu'avait duré son hésitation, tout était resté en suspens à la Bourse et le cours des effets publics n'avait pas même été coté.

Les circulaires des ministres, et particulièrement celles de M. Pasquier comme chef des deux départements de la justice et de l'intérieur, recommandaient aux agents du pouvoir la fermeté, la modération, le respect des lois et de la liberté constitutionnelle, la résistance aux entraînements des opinions et des partis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les mêmes principes présidaient à la distribution des emplois publics. A cet égard, la tâche des ministres était surtout difficile. Ils étaient assiégés d'innombrables sollicitations. L'ambition, la cupidité, se couvrant du voile de l'esprit de parti, affectaient de considérer toutes les places comme vacantes. Les dénonciations arrivaient de toutes parts contre ceux qui les occupaient ou dont on voulait écarter la concurrence. Elles ne furent pas écoutées, au moins dans ce premier moment, et les ordonnances par lesquelles on pourvut aux préfectures ne purent laisser aucun doute sur la volonté qu'avait le gouvernement d'éviter toute réaction : vingt des préfets qui étaient en fonctions avant le 20 mars furent renvoyés à leur poste, trente-quatre obtinrent d'autres résidences; M. de Bondy, à qui Napoléon avait donné la préfecture de la Seine, et qui s'était flatté assez peu raisonnablement de l'espoir de la conserver, obtint en dédommagement celle de Metz. On fit rentrer en activité de service quelques anciens préfets de l'Empire qui, pendant les Cent Jours, s'étaient tenus à l'écart. La liste contenait, à côté de ces noms, ceux de quelques royalistes ardents protégés par les princes, mais on y trouvait aussi un régicide, le baron Richard; il est vrai que, chargé pendant les Cent Jours de la préfecture du Calvados, il en avait ensuite été révoqué comme suspect de connivence aux intrigues des amis des Bourbons, et que Fouché l'avait jugé propre à déjouer, dans le département de la Charente-Inférieure, les tentatives de Napoléon qui n'avait pas encore quitté à France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

La plupart de ces choix n'étaient pas faits pour contenter les royalistes exclusifs; aussi donnèrent-ils lieu à de vives réclamations, et tous ne purent pas être maintenus. M. de Bondy ne tarda pas à être destitué, aussi bien que le préfet de Rouen, M. Stanislas de Girardin, qui avait été pendant les Cent Jours préfet de Versailles et membre de la Chambre des représentants.

Je me suis arrêté avec quelque complaisance sur ces débuts de la seconde Restauration, parce qu'il me semble qu'on n'a pas généralement accordé assez d'attention, rendu assez de justice au système suivi par la royauté dans des conjonctures qui auraient expliqué et presque excusé de sa part une politique moins raisonnable et moins conciliante. La conduite du ministère est d'autant plus digne d'éloges qu'il trouvait dans sa composition même des obstacles difficiles à surmonter. Ses deux membres principaux, le prince de Talleyrand et le duc d'Otrante, le second surtout, avaient dans leur passé des souvenirs qui les plaçaient peu favorablement pour exercer sur le parti royaliste une influence modératrice, si nécessaire en ce moment. Ils ne pouvaient lui inspirer une sérieuse confiance, et les conseils de modération qu'ils essayaient de lui faire entendre paraissaient suspects de leur part. Fouché, d'ailleurs, dont les talents n'étaient appropriés qu'à l'intrigue, aux agitations des crises révolutionnaires et tout au plus au régime du despotisme, se trouvait entièrement déplacé dans un gouvernement de liberté régulière; il ne savait comment se plier à ses né-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cessités. La force de l'habitude le ramenait, presque à son insu, aux machinations ténébreuses qui étaient devenues pour lui un besoin et dans lesquelles il avait passé sa vie. Il ne prenait que peu de part aux délibérations du conseil. Les autres ministres se défiaient de lui. Le prestige qu'il avait eu l'art d'exercer sur les royalistes de la cour, sur Monsieur lui-même, commençait à se dissiper. Les royalistes des provinces, qu'il n'avait pu séduire parce qu'il ne s'était pas trouvé en relations avec eux, n'avaient pas compris que le Roi l'eût admis au nombre de ses conseillers, ils en témoignaient autant d'indignation que de surprise, et cette surprise, cette indignation commençaient à devenir générales. Le contact d'un tel homme était pour ses collègues un principe d'affaiblissement.

Pour de tout autres motifs, la position de M. de Vitrolles, qui exerçait encore les fonctions de secrétaire du Conseil, bien qu'il n'en eût plus le titre, y créait aussi des embarras sérieux. S'il savait s'y rendre utile par sa vive intelligence, par les relations multipliées qu'il entretenait dans tous les partis et en servant quelquefois aux ministres d'intermédiaire auprès du Roi, son goût pour l'intrigue, ses indiscrétions, le penchant qui l'entraînait vers le parti de Monsieur, dans lequel il avait plus qu'ailleurs la chance de jouer un rôle important, faisaient de lui, pour les membres du conseil, un auxiliaire inquiétant et même dangereux.

Telle était déjà, peu de semaines après la rentrée de Louis XVIII à Paris, la situation de son gouvernement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Une grande préoccupation avait plané jusqu'à ce moment sur tous ses actes et ne lui avait pas laissé une entière liberté d'esprit. Cette préoccupation, c'était celle du sort qui allait être fait à Napoléon.

Nous avons vu qu'il n'avait quitté le territoire français que huit jours après l'arrivée du Roi aux Tuileries, et j'ai raconté comment il s'était embarqué le 15 juillet sur le vaisseau anglais le *Bellerophon*, qui, le surlendemain, avait fait voile pour l'Angleterre. La joie fut grande dans le parti royaliste, dans le gouvernement et parmi les souverains et les ministres étrangers, lorsqu'on apprit que l'homme dont le seul nom les faisait encore trembler était enfin prisonnier. Jusqu'au dernier moment, on avait craint qu'il ne parvînt à s'échapper, et que, réfugié aux États-Unis, il n'y trouvât un asile inviolable d'où il continuerait à menacer les trônes et la paix de l'Europe. On s'occupa aussitôt des moyens de mettre le monde à l'abri de ce danger. Dans l'antiquité, au moyen âge, il y a deux cents ans encore, on n'eût pas hésité à se défaire par le meurtre de ce grand ennemi, moins coupable encore aux yeux de ses adversaires pour son ambition insatiable et sans scrupules que pour son formidable génie. L'adoucissement des mœurs, les progrès de la morale publique ne permettaient plus de recourir à un aussi terrible remède, mais on était décidé, tout en épargnant l'existence physique de Napoléon, à ne reculer devant aucune des précautions rigoureuses qui pouvaient être nécessaires pour la rendre inoffensive. Le gouvernement britannique,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à qui le hasard l'avait livré, n'essaya pas de s'en prévaloir pour s'arroger un droit particulier de disposer de lui; il consentit d'autant plus facilement à se concerter pour cela avec ses alliés qu'en réglant par un acte diplomatique les mesures que l'on prendrait, en les présentant comme l'œuvre de l'Europe coalisée, il les plaçait en dehors du contrôle direct du Parlement et se mettait en mesure de ne pas tenir grand compte des attaques de l'opposition. Une convention fut conclue à Paris par les ministres d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie. Elle portait que Napoléon Bonaparte était regardé par les puissances signataires du traité du 25 mars comme leur prisonnier, que sa garde était confiée spécialement à l'Angleterre, que les cours d'Autriche, de Russie et de Prusse nommeraient des commissaires pour résider au lieu choisi par le gouvernement britannique comme le séjour de Napoléon, que ces agents, sans être chargés de la responsabilité de sa garde, s'assureraient de sa présence, et que le roi de France serait invité, au nom des quatre cours, à désigner aussi un commissaire.

Cette convention ne fut signée que le 3 août. Dès le 24 juillet, le *Bellerophon* avait jeté l'ancre dans la baie de Torbay, ayant à bord Napoléon et ses compagnons d'exil. Le général Gourgaud, porteur de sa lettre au prince régent, était déjà arrivé à Plymouth, mais, malgré ses vives instances, on ne lui avait pas permis de descendre à terre et on l'avait aussi conduit à Torbay où il fit connaître à l'Empereur l'impossibilité dans laquelle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il s'était trouvé d'accomplir sa mission. Le 26, le *Bellerophon* fut dirigé de Torbay sur Plymouth pour y rallier l'escadre commandée par l'amiral Keith. L'amiral fit aussitôt une visite à Napoléon, le traita avec des égards respectueux et, en lui exprimant le regret de ne pouvoir l'autoriser à débarquer, lui dit qu'il attendait des ordres de Londres. Déjà, cependant, des dispositions étaient prises pour empêcher toute communication entre le *Bellerophon* et la terre : un cordon de chaloupes formé autour de ce bâtiment écartait les innombrables embarcations qui accouraient pour essayer d'approcher et de voir le grand captif.

Le 31 juillet, le sous-secrétaire d'État de la marine se présenta sur le *Bellerophon* et remit à Napoléon une note par laquelle on lui signifiait qu'il allait être conduit à Sainte-Hélène et qu'il ne pourrait y emmener avec lui que quatre personnes qui, pour être autorisées à l'accompagner, devraient préalablement se reconnaître prisonnières de l'Angleterre. A cette déclaration dont Napoléon avait sans doute prévu la nature, il répondit d'une voix calme que, pour l'honneur du gouvernement britannique, il devait croire que cette détermination n'était pas irrévocable, que s'étant rendu à bord du *Bellerophon* sur l'assurance donnée par le capitaine Maitland qu'il avait ordre de le recevoir avec sa suite et de le transporter en Angleterre, il était l'hôte et non le prisonnier de la nation anglaise, que les ministres étaient sans doute mal informés des faits, qu'il allait les leur faire connaître et récla-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mer d'eux ce qu'il était venu chercher, la faculté de vivre libre sous la protection et la surveillance des lois anglaises.

Il remit en effet à l'amiral une lettre conçue dans ce sens, mais elle resta sans réponse. Six jours s'écoulèrent sans nouvel incident. On attendait de Paris la ratification des arrangements déjà arrêtés. Tout étant réglé enfin par la convention dont j'ai parlé, le *Bellerophon* partit de Plymouth et revint, le 7 août, mouiller à Torbay. Il y trouva le *Northumberland*, vaisseau de ligne monté par l'amiral Cockburn. Dans la soirée du même jour, cet amiral fit dire à Napoléon que le gouvernement britannique le considérant comme prisonnier de guerre, il avait ordre de lui enlever son argent, ses armes, son épée même. L'Empereur s'étant récrié contre cette dernière prescription dans laquelle il ne pouvait voir qu'une injure gratuite et l'amiral Keith s'étant interposé en sa faveur, l'amiral Cockburn consentit à lui laisser son épée, mais les généraux et les officiers qui l'accompagnaient furent complétement désarmés, ses coffres et ses bagages devinrent l'objet de la plus minutieuse perquisition et on séquestra l'argent et les effets précieux qui s'y trouvaient. Le lendemain, Napoléon fut transféré à bord du *Northumberland* avec le comte et la comtesse de Montholon, le général Gourgaud, le comte de Las-Cases et son jeune fils, seuls admis, avec quelques valets, à partager son exil. Le duc de Rovigo, le général Lallemand et toutes les autres personnes de sa suite restèrent en Angleterre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A peine arrivé sur le *Northumberland*, il dicta cette protestation qui devait servir de texte aux réclamations de ses partisans contre l'emprisonnement auquel il était condamné, mais dont les assertions sont loin d'être conformes à la réalité des faits : « Je proteste solennellement ici, à » la face du ciel et des hommes, contre la violation de mes » droits les plus sacrés, en disposant par la force de ma » personne et de ma liberté. Je suis venu librement à bord » du *Bellerophon*, je ne suis pas prisonnier, je suis l'hôte » de l'Angleterre. Aussitôt assis à bord du *Bellerophon*, » je fus sur le foyer du peuple britannique. Si le gouver- » nement, en donnant des ordres au capitaine du *Bellero-* » *phon* de me recevoir ainsi que ma suite, n'a voulu que » tendre une embûche, il a forfait à l'honneur, il a flétri » son pavillon. Si cet acte se consommait, ce serait en vain » que les Anglais voudraient parler de leur loyauté, de » leurs lois, de leur liberté. La foi britannique se trouve- » rait perdue dans l'hospitalité du *Bellerophon*. J'en » appelle à l'histoire; elle dira qu'un ennemi qui fit vingt » ans la guerre au peuple anglais vint librement, dans son » infortune, chercher un asile sous ses lois ; quelle preuve » plus éclatante pouvait-il donner de son estime et de sa » confiance ? Mais que répondit-on en Angleterre à tant » de magnanimité ? On feignit de tendre une main hospi- » talière à cet ennemi, et quand il se fut livré de bonne » foi, on l'immola. »

Dans l'après-midi du même jour, 8 août, le *Northumberland* fit voile pour Sainte-Hélène où il toucha le 17 oc-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tobre. Ainsi commença cette captivité rigoureuse, qui, présentée par ceux qui l'ont racontée sous des aspects si divers, devait laisser, dans les esprits impartiaux et bien informés, des souvenirs regrettables tout à la fois pour le ministère anglais et pour la mémoire de Napoléon.

Dans l'excès d'infortune où il était tombé, rien ne donne une plus grande idée de la terreur qu'il inspirait encore à ses ennemis que la joie qu'ils éprouvèrent en apprenant qu'il était enfin captif. Les hommes pardonnent quelquefois les maux qu'on leur a infligés, jamais les terreurs, les humiliations qu'on leur a fait subir. La presse de tous les pays redoubla d'outrages et de violences envers le grand homme dont les égarements étaient si cruellement expiés. Le *Journal des Débats*, que je cite de préférence parce que son langage peut donner la mesure des emportements auxquels s'abandonnaient avec moins de talent et plus de grossièreté la plupart des écrivains de cette époque, le *Journal des Débats* insultait ainsi au malheur de Napoléon et de ses parents, de ses partisans proscrits : « Bonaparte, que tant de bras envi-
» ronnaient, il y a peu de temps, ne saurait même...
» trouver aujourd'hui une main d'esclave qui lui rende
» le service de le tuer. Au-dessous de l'efféminé Othon,
» plus malheureux que Néron, il n'a pas su se donner la
» mort et n'est pas assuré maintenant de l'obtenir. Tous
» ces rois, tous ces princes de sa façon que nous avons vus
» figurer avec lui dans des costumes et avec des attitudes
» plus ou moins dramatiques et grotesques fuient dis-

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» persés comme une troupe de masques le lendemain du » carnaval, jetant leurs couronnes, leurs sceptres et leurs » manteaux. Le roi Murat, surnommé *Franconi* à cause » de l'affectation de sa parure militaire et qui n'a pu venir » étaler au Champ de Mai ses plumets, ses broderies et tout » son oripeau, erre maintenant presque seul dans les dé- » filés les plus détournés des Alpes sous un déguisement » beaucoup moins pompeux. Il paraît qu'on nous ramè- » nera et qu'on va rendre à la justice de nos tribunaux Lal- » lemand et Rovigo qui, certes, ne croyaient pas que leur » dévouement intéressé à l'ex-Empereur aurait un pareil » résultat. »

Ce même journal, racontant que Louis XVIII s'était montré à l'une des fenêtres des Tuileries au peuple rassemblé dans le jardin et l'avait salué avec une *ineffable tendresse*, ajoutait ridiculement : « S'il était possible » d'établir quelque comparaison entre le ciel et l'enfer, » si ce rapprochement lui-même n'était pas un blas- » phème odieux, quel homme aurait pu se rappeler, sans » sentir son cœur glacé d'épouvante, qu'à la même place » où la physionomie céleste de notre père rayonnait de » tout l'amour du peuple et de toute la sincérité d'une » sublime vertu, on avait pu voir naguère, caché à demi » derrière ses odieux satellites, ce Corse au teint de plomb » et à l'œil de tigre, dont la bouche n'a jamais souri qu'au » carnage. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CHAPITRE XVIII

— 1815 —

Exactions, pillages et actes d'oppression commis par les armées étrangères. — Défense héroïque d'Huningue. — Réaction royaliste dans le Midi. Massacres de Nîmes, d'Uzès. — Désordres dans l'Ouest. — Ordonnance du 24 juillet, contenant des listes de proscription. — Autre ordonnance retranchant de la Chambre haute les pairs des Cent Jours. — Arrestation de Lavallette, Labédoyère, Ney. — Dissolution de l'armée. — Révolte de la garnison de Strasbourg. — Assassinat de Brune, de Ramel. — Jugement et exécution de Labédoyère.

Les maux que la France endurait, les difficultés que son gouvernement avait à surmonter étaient si multipliés, si compliqués, réagissaient tellement les uns sur les autres, qu'on ne sait, en quelque sorte, comment en tracer le tableau et dans quel ordre les exposer pour en faire bien comprendre la nature et la gravité.

Bien que Paris, depuis l'arrivée des souverains étrangers, fût à l'abri des violences sauvages dont l'avaient menacé les rancunes du général prussien, le régime que subissait cette capitale n'avait pas cessé d'être celui de la conquête. Un officier prussien, le général Müffling, en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avait été nommé gouverneur pour les alliés, et un ordre du jour signé par le duc de Wellington et par le prince Blücher avait placé sous son autorité la garde nationale et la gendarmerie. En 1814, aucun logement militaire n'avait été imposé aux Parisiens, mais cette fois, Blücher avait tenu à ce que cette charge ne leur fût pas épargnée, et il y avait attaché des conditions qui la rendaient aussi coûteuse que pénible. Les gardes impériales de Russie et d'Autriche étant venues bientôt se joindre aux Prussiens et aux Anglais, les maisons étaient encombrées, celles surtout des hommes connus pour leur attachement au gouvernement impérial. Des excès, des scènes sanglantes ayant été quelquefois le résultat des brutalités des soldats, les généraux se décidèrent à les retirer des quartiers habités par les classes populaires pour les concentrer dans ceux où leur sûreté personnelle était moins exposée et qui, par conséquent, se trouvèrent surchargés en proportion. Puis, pour loger une partie des troupes, on construisit au Luxembourg, sur les places et sur les quais de vastes et solides baraques en charpente autour desquelles étaient établis des cordons de sentinelles avec des canons chargés. Au bois de Boulogne, où étaient campés les Anglais, presque tous les arbres qui faisaient l'ornement de cette promenade furent abattus. Peu s'en fallut que le *Jardin des Plantes* ne devînt aussi le théâtre d'un campement prussien qui l'aurait également dévasté. Pour sauver ce précieux établissement, il fallut recourir à l'intervention du savant Humboldt qui accompagnait le roi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Prusse et jouissait auprès de lui d'un grand crédit.

Indépendamment de l'énorme fardeau que faisait peser sur les habitants le tarif très-élevé par lequel on avait réglé les conditions du logement, indépendamment de la contribution de huit millions imposée d'abord à la ville, l'administration municipale avait sans cesse à répondre à des exigences nouvelles, et ces exigences étaient souvent appuyées de la menace d'enlever le préfet et les officiers municipaux pour les conduire en Prusse, s'il n'y était satisfait sans retard. Il fallait payer aux généraux et aux officiers des frais de table considérables, leur fournir des meubles, acquitter des subsides en argent réclamés sous divers prétextes, pourvoir à des réquisitions en nature de toute espèce. Un bureau spécial établi à l'Hôtel de Ville avait peine à suffire à ce travail incessant. La charge journalière qui résultait d'un tel état de choses s'élevait à 600,000 francs. Pour y subvenir, les ressources ordinaires étaient évidemment insuffisantes. Après de vains appels faits aux grands capitalistes qui n'offrirent que des secours insignifiants, on dut s'adresser au crédit, et la ville fut autorisée à faire un emprunt de douze millions. A l'aide de cet emprunt et d'un système de bons communaux dont on assura la circulation en y attachant un intérêt assez élevé, on put faire face aux nécessités les plus urgentes. Le préfet, M. de Chabrol, pour se ménager, dans la tâche difficile qu'il avait à remplir, la force morale qui pouvait seule la rendre un peu moins ardue, avait pris la précaution de s'entourer d'une commission formée des principaux ban-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quiers de Paris, sans distinction d'opinions politiques, de la consulter sur toutes ses opérations et de ne rien décider sans son assentiment.

En exposant ce que l'occupation était à Paris, j'ai fait assez pressentir le caractère qu'elle devait avoir dans les autres parties de la France où les autorités locales, ne se trouvant pas protégées par la présence du gouvernement, des souverains et des ministres étrangers, étaient peu en mesure de se faire respecter par des chefs militaires souvent durs, avides, enivrés de leur toute-puissance momentanée et affranchis de tout contrôle immédiat. A Lyon, à Saint-Lô, à Senlis, à Auxerre, à Vendôme, à Épinal et dans d'autres lieux encore, ces derniers s'emparèrent des fonds déposés dans les caisses publiques. Dans la plupart des villes, ils levaient de fortes contributions, tant en argent qu'en nature, désarmaient les populations et mettaient la main sur tout ce qui était à leur convenance dans les propriétés de l'État et des communes. Un grand nombre d'entre eux se faisaient remettre, à titre de frais de table ou comme gratifications, des sommes quelquefois très-considérables. Le moindre incident suffisait pour devenir le prétexte d'amendes qui grossissaient encore le produit de ces exactions. A Bourg, par exemple, quelques cris de *vive l'Empereur* s'étant fait entendre sur le passage du cardinal Fesch qui, expulsé de France, retournait en Italie, cette petite ville fut taxée par le général autrichien à 60,000 francs qu'elle dut payer dans le terme de vingt-quatre heures.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dans les campagnes, les souffrances des populations étaient plus grandes encore. Aux contributions arbitraires se joignaient souvent le pillage, les violences et les dévastations de toute sorte. A Toury, par exemple, à quelques lieues de Paris, les habitants se voyaient forcés, le sabre dans les reins et à grands coups de fouet, à porter sur leurs épaules le fourrage qu'on leur enlevait. En bien des lieux, riches et pauvres abandonnaient leurs demeures, les uns pour se retirer dans les villes où les personnes au moins étaient à peu près en sûreté, les autres pour se réfugier dans les bois. Les soldats, irrités de trouver les maisons abandonnées par les propriétaires qui en avaient emporté tout ce qu'ils avaient pu prendre avec eux, les livraient souvent aux flammes et détruisaient les plantations voisines. Souvent aussi les paysans, poussés à bout, se livraient à des représailles sur les étrangers qu'ils rencontraient isolément ou qu'ils surprenaient sans défense : un bon nombre d'entre eux périt par suite de ces vengeances.

La responsabilité de pareils excès, il est juste de le reconnaître, ne pèse pas à beaucoup près au même degré sur tous les peuples dont les armées occupaient alors le territoire français : les Russes, les Autrichiens firent preuve d'une modération au moins relative ; les Anglais donnèrent à peine lieu à quelques plaintes ; les Belges, les Hollandais, les Bavarois, les Badois, les Würtembergeois désolaient, au contraire, les malheureuses contrées où étaient établis leurs cantonnements ou qu'ils traversaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans leurs marches; de même qu'aux époques où ils combattaient sous les drapeaux de la France les contingents de ces petits États avaient eu la principale part aux pillages qui rendirent si odieuses à l'Europe les invasions françaises, maintenant, incorporés à la grande armée européenne, ils rendaient à la France le mal qu'ils avaient infligé en son nom à d'autres pays; les Prussiens, malgré le mauvais vouloir dont ils étaient animés, les égalaient à peine dans leurs déprédations, mais, comme ils étaient plus nombreux, leur nom servait à désigner d'une manière générale l'ensemble de ces oppresseurs si détestés et si redoutés, et, aujourd'hui encore, c'est le seul que prononce le peuple des campagnes lorsqu'il se rappelle ces déplorables temps.

Ce qui caractérisait d'ailleurs les Prussiens, comme j'en ai déjà fait la remarque, ce qui rendait leurs procédés plus blessants que s'ils eussent été simplement inspirés par une brutale violence, c'est qu'il était impossible de ne pas y reconnaître la volonté préméditée d'opprimer et d'humilier leurs anciens vainqueurs. Aux plaintes qu'on leur faisait entendre, ils se plaisaient à opposer le souvenir de ce que les armées françaises avaient fait souffrir à leurs compatriotes. Ils affectaient de traiter les autorités des lieux qu'ils occupaient avec aussi peu de ménagements que les généraux de Napoléon en avaient montré aux fonctionnaires prussiens. La menace de la déportation en Prusse était sans cesse suspendue, non-seulement sur celles des autorités dont la conduite provoquait leurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

soupçons faciles à éveiller, mais sur celles aussi qui essayaient de résister à leurs intolérables exigences ou même qui hésitaient à s'en rendre les instruments. Deux préfets qui avaient voulu défendre les intérêts des populations confiées à leurs soins, M. Jules Pasquier au Mans, M. de Gasville à Évreux, furent enlevés et conduits sur le territoire prussien. A Orléans, le baron de Talleyrand n'échappa que par la fuite à un pareil traitement. Il en fut de même du préfet de la Mayenne et du préfet des Vosges : ce dernier dut se cacher dans les bois. Quelques sous-préfets furent aussi emmenés en Allemagne pour des motifs analogues. Le baron de Talleyrand était cousin du président du conseil, M. Jules Pasquier frère du garde des sceaux, M. de Gasville gendre du chancelier. On eût dit que les auteurs de ces violences avaient choisi ainsi leurs victimes pour ne laisser aucun doute sur leur résolution bien arrêtée de ne ménager personne, de ne reculer devant aucune considération.

Quelquefois on se bornait à emprisonner les administrateurs récalcitrants, quelquefois même à les faire garder à vue dans leurs appartements et à les tenir en quelque sorte au secret. Les Bavarois, les Würtembergeois, les Autrichiens en quelques endroits, recouraient comme les Prussiens à ce singulier moyen de coaction.

Le mal ne cessait de s'accroître parce que les masses armées qui couvraient le sol de la France devenaient à chaque instant plus nombreuses. L'empereur Alexandre, aussitôt après la bataille de Waterloo et la reddition de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Paris, s'était empressé de donner contre-ordre aux armées de réserve déjà mises en mouvement pour renforcer les deux cent mille soldats russes qui venaient de passer le Rhin. Il n'entrait pas dans sa politique d'écraser et d'épuiser la France, mais la plupart des souverains alliés ne suivirent pas son exemple. Soit que, décidés à imposer à la France les plus pénibles sacrifices, ils voulussent, par le déploiement de forces immenses, lui ôter jusqu'à la pensée d'y résister, soit qu'ils trouvassent commode de faire vivre et d'entretenir à ses dépens les innombrables soldats qu'ils avaient levés pour la combattre, on les vit, pendant trois mois entiers, appeler de toutes les contrées de l'Europe des myriades d'hommes armés qui accouraient comme à la curée pour prendre leur part des dépouilles des vaincus. On croirait à peine, si cela n'était attesté par des documents authentiques, que la force des armées d'invasion s'éleva un moment à un million deux cent quarante mille hommes, sans compter deux cent cinquante mille qui étaient restés de l'autre côté du Rhin. Les petits États surtout, abusant, pour opprimer un grand empire, de l'appui de leurs puissants alliés, se complaisaient à grossir leurs contingents parce qu'ils y trouvaient l'occasion de renouveler aux dépens des départements français l'habillement et l'équipement des troupes dont ils les composaient.

Une pareille situation ne pouvait se prolonger sans compléter la ruine de la France et il était permis de craindre que les populations poussées à bout ne se livras-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sent à des tentatives désespérées qui, sans les sauver peut-être, auraient fait chèrement expier aux étrangers l'abus de la victoire. On parlait d'ordres du jour et de proclamations de chefs vendéens appelant les royalistes à défendre le Roi contre les prétentions étrangères. Il circulait une prétendue lettre de Louis XVIII à M. de Talleyrand annonçant que si les procédés des alliés ne changeaient pas, son âge et ses infirmités ne lui permettant pas de se mettre à la tête de ses armées pour les combattre, il irait demander un asile au roi d'Espagne et délierait ses sujets du serment de fidélité envers lui, parce qu'il ne pouvait rester spectateur passif des maux dont ses enfants étaient accablés. Cette lettre, assez peu vraisemblable, trouvait pourtant créance. Les esprits fermentaient.

L'empereur Alexandre blâmait hautement la conduite des Prussiens et des Allemands. Le duc de Wellington était, pour ainsi dire, épouvanté du spectacle qu'il avait sous les yeux. Ce n'était pas seulement l'esprit de justice, l'amour de l'ordre et de la discipline qui se révoltaient en lui contre de tels excès; sa prudence en était grandement alarmée. Il représentait aux alliés que si l'on ne mettait promptement un terme au système d'oppression si gratuitement, si inutilement exercé sur le peuple français, si l'on n'empêchait pas les armées coalisées de piller le pays, de détruire, sans avantage pour personne, les maisons et les propriétés, si des contributions accablantes continuaient à être perçues sans autre limite, sans autre règle que la volonté de chaque commandant particulier, une

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

guerre nationale en serait l'inévitable conséquence; il disait que l'on marchait à une crise et qu'un seul coup de fusil tiré à Paris suffirait pour soulever la France tout entière. Impuissant à réprimer les violences et les brigandages commis par les autres armées, il maintenait dans la sienne la plus sévère discipline et punissait avec une rigueur exemplaire les moindres désordres qui s'y commettaient; il s'affligeait de ne pouvoir exercer une action aussi efficace sur l'armée belge placée aussi sous son commandement, mais il ne lui épargnait pas les avertissements, les réprimandes, et, dans sa correspondance avec le prince Frédéric des Pays-Bas, un des chefs de cette armée, il donnait parfois à ces réprimandes un accent de sévérité qui prouvait toute son indignation.

Sur la demande du gouvernement français, les alliés consentirent à un arrangement qui avait pour but de régulariser cet état de choses et de le rendre supportable. Par une note remise le 24 juillet à M. de Talleyrand, les ministres des quatre grandes puissances coalisées annoncèrent que, pour concilier les désirs du Roi avec la situation où devaient se trouver les armées alliées pendant leur séjour en France, ils venaient de prendre des dispositions ainsi conçues : une ligne de démarcation déterminerait les départements spécialement assignés aux cantonnements de chacune des armées; un système uniforme serait adopté dans ces différents rayons pour toutes les affaires relatives à l'administration et aux besoins des troupes; les autorités royales seraient immédiatement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rétablies et les préfets et sous-préfets rentreraient dans l'exercice de leurs fonctions ; pour protéger ces autorités et en même temps pour tenir la main, d'un côté à ce qu'il fût pourvu exactement aux besoins des armées, de l'autre à ce que le bon ordre ne fût pas troublé par elles, on nommerait des gouverneurs militaires pour les groupes de départements formant le rayon de chaque contingent, ces gouverneurs devant, d'ailleurs, ne s'occuper que des objets concernant le service et la sûreté des troupes et n'ayant à donner de directions aux préfets et autres fonctionnaires que sur ces seuls objets ; une commission administrative était créée à Paris et devait se mettre aussitôt que possible en rapport avec une commission analogue instituée par le Roi ; des ordres, enfin, étaient donnés pour que la rentrée des contributions en argent dont plusieurs villes et départements étaient frappés ne fût pas ultérieurement poursuivie et pour qu'à l'avenir aucune contribution de ce genre ne fût levée par les ordres isolés des intendants des armées.

Conformément à la ligne de démarcation dont cette note prescrivait l'établissement, l'armée du duc de Wellington, composée des Anglais, des Hollandais, des Belges, des Hanovriens et des Brunswickois, obtint ou, pour mieux dire, conserva, à titre de cantonnements, la Flandre, l'Artois, la Picardie, l'île de France, en un mot tout le pays qui s'étend de Paris à la frontière du nord ; les Prussiens occupèrent les contrées situées entre la Seine, la Loire et l'Océan, c'est-à-dire la Normandie, le Maine, l'Anjou, la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Bretagne, dont les populations royalistes ne les virent pas arriver sans une pénible surprise; les deux Bourgognes, le Nivernais, le Bourbonnais, le Lyonnais et le Dauphiné échurent aux Autrichiens, aux Bavarois, aux Würtembergeois, aux Hessois; un autre corps autrichien occupa un peu plus tard, comme nous le verrons, la Provence et une partie du Languedoc; les Russes prirent possession de la Champagne et de la Lorraine, les Badois de l'Alsace.

Les trois quarts de la France se trouvaient ainsi enlacés dans un réseau dont les mailles serrées semblaient ne lui laisser aucune liberté d'action. Et cependant, sur quelques points de ce vaste territoire, l'état de guerre durait encore. Ainsi que je l'ai déjà expliqué, les alliés bloquaient les places fortes qui, en se soumettant au Roi, n'avaient pas voulu se livrer à eux, et ils attaquaient même quelques-unes de ces places qu'ils jugeaient moins difficiles à emporter ou dont ils croyaient avoir un intérêt particulier à s'emparer. Sur plusieurs points, ils rencontrèrent, de la part des habitants et de très-faibles garnisons, une résistance héroïque et qui fut quelquefois couronnée par le succès. Ailleurs, comme à Longwy, à Commercy, à Belfort, ils parvinrent à en triompher, non sans des efforts prolongés et sans éprouver des pertes sérieuses. La défense d'Huningue a laissé un souvenir que le temps écoulé n'a ni effacé, ni même affaibli.

Le général Barbanègre commandait cette petite place, située sur la frontière de la Suisse, en face de Bâle. Comme les gardes nationales qu'on y avait réunies avaient été

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

licenciées en vertu des ordres généraux donnés après le retour du Roi, il n'avait plus sous ses ordres que cent canonniers, trente soldats d'infanterie et cinq gendarmes. Néanmoins, les Suisses ayant pénétré en France et commis des désordres dans quelques villages, il fit tirer sur Bâle. Les Suisses appelèrent les Autrichiens à leur secours. Une armée de vingt-cinq mille hommes, commandée par l'archiduc Jean, arriva bientôt. Elle investit la forteresse et, le 14 août, la tranchée fut ouverte. Le bombardement de cent trente pièces de canon, disposées en vingt-huit batteries, ne tarda pas à faire d'Huningue un amas de décombres. Une caserne blindée où étaient déposés les vieillards, les femmes et les enfants, recevait aussi les blessés. Les habitants valides travaillaient à étouffer les incendies allumés par le bombardement, à réparer autant que possible les fortifications endommagées; la garnison était nuit et jour sous les armes. Le 22, un dépôt de munitions ayant fait explosion dans une redoute, les trois canonniers qui la gardaient avec deux canons durent se replier sur le corps de la place. Un détachement autrichien essaya de s'y établir, mais il en fut expulsé. Le 23, le bombardement continua et une sommation de l'archiduc fut repoussée. Le feu dura encore les deux jours suivants. Le 26, cependant, un armistice fut conclu. Barbanègre, qui avait perdu les deux tiers de ses compagnons d'armes tués ou blessés, consentit enfin à capituler. Il obtint les honneurs de la guerre et la permission d'aller rejoindre l'armée de la Loire. Le lendemain, l'armée autrichienne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et une immense multitude de Bâlois et de paysans des villages voisins étaient réunis sur les glacis pour assister au défilé des Français. On vit sortir d'Huningue deux tambours suivis d'un peloton d'infanterie; le général parut ensuite avec quelques officiers d'état-major; puis venaient deux pelotons de canonniers et les cinq gendarmes, en tout, une cinquantaine d'hommes. Les spectateurs crurent d'abord que ce n'était qu'une avant-garde. Lorsqu'ils surent que c'était tout ce qui restait de la garnison et qu'une poignée de soldats avait, pendant quinze jours, tenu tête à toute une armée, des acclamations éclatèrent et l'archiduc, s'approchant de Barbanègre, l'embrassa en lui témoignant son estime. Quelque abattu, quelque comprimé que fût alors l'esprit public, la plupart des journaux, en rendant compte de cet héroïque fait d'armes, ne dissimulèrent pas l'admiration qu'il leur inspirait. Si jamais, en effet, le courage militaire a droit à la sympathie et aux hommages publics, c'est lorsque ses efforts, n'étant plus stimulés par la perspective des récompenses qui en sont le prix ordinaire, n'ont évidemment pour mobiles que le sentiment de l'honneur et celui du patriotisme. On ne pouvait, dans les circonstances où la France était alors, en supposer d'autres à ceux qui, sans être avoués par leur gouvernement, à peine assurés de ne pas lui déplaire et au risque de voir leur conduite mal interprétée par l'esprit de parti, persistaient à défendre contre l'étranger vainqueur quelques parcelles du territoire français.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Les départements du Midi échappaient encore à l'invasion et à ses désastres, grâce à leur position topographique et aussi au zèle royaliste dont ils étaient animés et qui semblait rendre inutile l'intervention des étrangers pour y rétablir l'autorité des Bourbons, mais l'exagération même de ce zèle devait avoir pour effet de leur infliger des calamités plus cruelles encore que celles qui accablaient les départements du Nord.

J'ai dit comment, à la nouvelle de la bataille de Waterloo, Marseille s'était levé pour secouer le joug du gouvernement impérial et par quels sanglants excès cette ville avait signalé son affranchissement. J'ai montré ce mouvement s'étendant avec rapidité dans la Provence et le Languedoc sous la direction de commissaires royaux envoyés d'Espagne par le duc d'Angoulême. Ceux-ci, appelant aux armes les volontaires qui, trois mois auparavant, avaient combattu sous les ordres du prince, avaient pu réunir promptement des forces assez considérables. Le duc d'Angoulême lui-même arriva bientôt de Madrid où il s'était retiré pendant les Cent Jours et organisa à Toulouse un gouvernement central des cinq divisions militaires du Midi dans lequel un royaliste exalté, le marquis de Villeneuve, revêtu du titre d'administrateur général, occupait la première place. Malheureusement, de grands désordres, des crimes odieux avaient déjà souillé le triomphe de la cause royale avant que le Prince n'eût eu le temps de passer les Pyrénées, et malgré ses sentiments généreux, mal secondés par les passions de son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

entourage, sa présence ne suffit pas pour arrêter immédiatement le mal.

Même dans ces contrées, la restauration du pouvoir royal ne s'opéra pas sans lutte et sans obstacle. Sur plusieurs points, les troupes et les fédérés tentèrent de s'y opposer et le sang coula. C'était plus qu'il n'en fallait pour pousser aux dernières violences des populations ardentes, fanatiques, et qui avaient à venger bien des injures anciennes ou récentes.

Partout où l'autorité royale était proclamée, les fédérés, les bonapartistes se voyaient livrés à une véritable proscription. Ceux qui ne se dérobaient pas par la fuite à la vengeance de leurs ennemis étaient emprisonnés par centaines, non pas en vertu de mandats judiciaires, mais par l'action populaire. Les violences ne s'arrêtaient pas là. L'assassinat, l'incendie se répandaient dans les campagnes.

Avignon et Carpentras avaient donné, après Marseille, le premier exemple de ces fureurs. Nîmes les suivit bientôt dans de plus grandes proportions. J'ai parlé des forces qu'y avait réunies le général Gilly, celui-là même qui, après le 20 mars, trahissant la cause royale, avait soulevé en faveur de Napoléon la garnison de cette ville. J'ai dit que M. de Bernis, commissaire du Roi, avait réuni à quatre lieues de là, à Beaucaire, une petite armée royale. Des négociations s'étaient engagées entre les deux partis dans les premiers jours de juillet et un armistice avait été conclu dès le 6, mais on n'avait pu s'entendre et les royalistes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'avaient pas tardé à dénoncer la reprise des hostilités. La nouvelle de l'entrée du Roi à Paris étant arrivée sur ces entrefaites, dans la nuit du 14 au 15, le général Gilly quitta Nîmes, après avoir ordonné aux troupes de prendre la cocarde blanche. Le préfet ayant tardé de quelques heures à faire arborer le drapeau royal sur l'hôtel de la préfecture, cette hésitation donna lieu à des désordres; deux ou trois hommes furent tués ou blessés de part et d'autre. Le 16, cependant, à la pointe du jour, le drapeau royal flottait sur tous les lieux publics et les autorités en cortége proclamaient solennellement Louis XVIII. Le soir il y eut une brillante illumination.

Dès le lendemain Nîmes fut inondé de bandes de volontaires royaux qui, s'unissant au bas peuple de la ville, demandaient le désarmement de la garde nationale accusée de bonapartisme, et qui y procédèrent eux-mêmes en pénétrant dans les maisons pour y enlever les armes et les uniformes, non sans maltraiter ceux qui ne mettaient pas assez d'empressement à s'en dessaisir. S'enhardissant à mesure que leur nombre grossissait, ils exigèrent bientôt que la garnison, réduite en ce moment à deux cents hommes d'infanterie, leur remît l'artillerie qu'elle avait sous sa garde. L'officier général à qui le général Gilly avait laissé le commandement de cette petite troupe offrit vainement de remettre ses canons à des commissaires de la mairie. Investi dans la caserne où il s'était enfermé par plusieurs milliers de furieux, il tenta une faible résistance, mais au bruit du tocsin qui sonna pendant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toute la nuit, de nouvelles bandes de paysans accoururent de tous côtés. Il fallut céder. Aux termes d'une capitulation conclue avec un délégué des autorités de Beaucaire qu'on s'était empressé d'appeler, il fut convenu que la garnison mettrait bas les armes et se retirerait sur Uzès Les armes furent en effet déposées, mais les volontaires, formés en haie sur le passage des soldats comme pour les voir défiler, firent feu sur eux, se mirent à leur poursuite et les poussèrent sur la route d'Uzès où d'autres bandes les fusillèrent à bout portant. Un grand nombre de ces malheureux furent tués ou grièvement blessés. L'escorte de gendarmes qu'on leur avait donnée pour les protéger, et qui se trouva impuissante, fut elle-même maltraitée. La caserne de la gendarmerie fut livrée au pillage.

Nîmes était dans la terreur. Pendant trois jours des troupes d'assassins parcoururent les rues, pénétrant dans les maisons des bonapartistes ou de ceux qu'on leur signalait comme tels et s'y livrant à des actes de meurtre et de pillage. Les haines politiques avaient, dans cette malheureuse cité, un caractère plus violent, plus intense encore que dans le reste du Midi, parce qu'elles s'y compliquaient de dissidences religieuses, parce que, depuis 1789, les protestants, qui y formaient plus du tiers et la portion la plus riche de la population, s'y étaient montrés habituellement favorables aux gouvernements sortis de la Révolution, tandis que la population catholique, composée en majeure partie de prolétaires et s'appuyant sur l'aristocratie nobiliaire de la province, avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fait preuve d'un ardent royalisme. Les communes rurales, les habitations isolées des environs partagèrent les malheurs de la ville : des villages furent pillés ou rançonnés, des maisons de campagne brûlées, les oliviers et les vignes coupés par le pied. Les proscrits étaient pourchassés comme des bêtes fauves; parfois, dit-on, ils parvenaient à sauver leur vie en gagnant à prix d'argent la protection des chefs des bandits, dont quelques-uns eurent bientôt acquis une affreuse célébrité. Le plus fameux, celui dont le nom eut dans la suite le plus de retentissement, était un cultivateur appelé Jacques Dupont et vulgairement désigné par le sobriquet de *Trestaillons*. Servan et le boucher Truphémy se montraient ses dignes émules.

Une autre ville du département du Gard, Uzès, devint bientôt le théâtre d'attentats non moins horribles. En apprenant les assassinats de Nîmes, un nommé Graffan, à la tête d'une bande, alla piller les maisons des protestants les plus riches et massacra même quelques-uns d'entre eux. Il se rendit ensuite à la prison, força le geôlier à lui remettre six autres individus, la plupart protestants, arrêtés comme bonapartistes, et les fit fusiller sous les fenêtres du sous-préfet; un de ces malheureux était maire d'une commune rurale; un autre, reconnu complétement innocent, n'était plus détenu que dans l'intérêt de sa sûreté. En apprenant ces égorgements et ces dévastations, le village voisin de Saint-Maurice s'était armé pour se mettre à l'abri des agressions des malfaiteurs. Bien qu'il eût arboré le drapeau blanc, Graffan s'y

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

porta avec une trentaine des siens, comme s'il eût été question de réprimer une révolte, surprit ce village pendant la nuit et en ramena six prisonniers qui furent encore fusillés à Uzès. Il paraît que le sous-préfet, qui pourtant s'était rallié à l'Empire pendant les Cent Jours, et aussi le commandant militaire, paralysés sans doute par la peur, autorisaient les forfaits de ce scélérat, à qui on donna le surnom de *Quatretaillons*.

Les autorités royalistes du département, M. de Bernis, commissaire du Roi, le préfet provisoire, M. de Calviéres, voyaient certainement avec douleur d'aussi affreux excès, mais hors d'état de dominer le mouvement qu'ils avaient déchaîné et cédant à cet entraînement qui pousse les hommes de parti à chercher des excuses ou des atténuations pour les forfaits les plus exécrables lorsqu'ils ont été commis par leurs adhérents, ils ne prenaient pour les arrêter que des mesures impuissantes ; ils s'efforçaient dans leurs proclamations, dans leurs rapports au gouvernement, de présenter les assassinats qui se commettaient journellement comme des malheurs accidentels provoqués par les fautes ou les imprudences des victimes, de transformer des meurtres accomplis de sang-froid sur des malheureux sans défense en rixes, en combats dont les royalistes et les catholiques, provoqués par les bonapartistes et les protestants, seraient sortis vainqueurs.

Ainsi commençait ce qu'on a appelé la *terreur blanche* du Midi, dont les accès, parfois interrompus, devaient se prolonger durant plusieurs mois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Dans les départements de l'Ouest, théâtre naguère de l'insurrection royaliste, le sang ne coula pas, mais, pendant un mois entier, des bandes d'hommes armés parcoururent le pays, opérant des arrestations arbitraires, percevant des contributions, vidant les caisses publiques, rançonnant les acquéreurs de biens nationaux, désarmant et maltraitant les douaniers et ne leur permettant pas, non plus qu'aux gendarmes et aux agents forestiers, de faire leur service.

Dans le nord, dans l'est de la France, la présence des armées étrangères eût mis un obstacle absolu à de telles violences, alors même que le caractère et les sentiments des populations ne les auraient pas rendues impossibles. Nous avons vu qu'à Paris il n'avait pas fallu beaucoup de temps pour réprimer des désordres comparativement bien légers et qui n'avaient guère pour auteurs que de jeunes officiers de la maison du Roi. Les classes populaires n'y étaient pas seulement restées étrangères, elles s'en étaient montrées fort irritées. C'était dans les salons de l'aristocratie que la réaction se manifestait avec violence. Elle réclamait des destitutions, des châtiments, et une partie de la bourgeoisie s'associa, dans le premier moment, à ces exigences. Dans le sein même de la garde nationale, cette réaction tendait à introduire des habitudes d'insubordination et d'indiscipline qui en eussent fait un instrument dangereux si le général Dessoles ne se fût hâté d'y mettre ordre : on vit des détachements de cette milice, de service aux Tuileries, présenter à Monsieur et au Roi lui-même

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des adresses par lesquelles ils dénonçaient quelques-uns de leurs chefs comme ennemis de la royauté et provoquaient leur remplacement; les auteurs de ces adresses furent traduits au conseil de discipline comme prévenus d'avoir violé la loi qui interdit toute délibération aux corps armés.

Cet esprit de délation infestait aussi les provinces : en Alsace, il fut poussé si loin, que le préfet de Strasbourg, M. Bouthillier, royaliste non équivoque et même assez ardent, crut devoir le flétrir publiquement par une circulaire comme un legs funeste de la Révolution.

Peut-être le gouvernement aurait-il pu triompher des excitations dangereuses qui le poussaient ainsi dans les voies de la rigueur si les puissances alliées eussent encouragé et soutenu sa résistance; mais il se produisit alors un phénomène dont l'histoire n'offre peut-être pas un autre exemple. D'ordinaire, lorsqu'un gouvernement renversé par une révolution est rétabli par des auxiliaires étrangers, on le voit ardent à se venger et à punir ses ennemis, tandis que ses alliés, moins passionnés, appréciant avec plus de sang-froid les convenances, les nécessités de la situation et ne voulant pas d'ailleurs assumer la responsabilité morale des actes de sévérité qui s'accompliraient à l'ombre de leur drapeau, l'invitent et quelquefois le contraignent à la modération, à la clémence. Il en fut cette fois tout autrement. Louis XVIII et ses ministres voulaient être indulgents; ce furent les étrangers qui les invitèrent à mettre des bornes à leur indulgence. Il y

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avait, dans les conseils qu'ils donnaient à la Restauration, un mélange singulier d'erreurs et de vérités qu'il est nécessaire d'indiquer pour expliquer la politique de cette époque. Ils pensaient avec toute raison qu'on avait préparé la catastrophe du 20 mars en ne ménageant pas assez les intérêts moraux et matériels sortis de la Révolution et en ne restant pas suffisamment fidèle à l'esprit de la Charte, ils insistaient donc fortement pour qu'à l'avenir elle fût religieusement observée et le pouvoir confié à des hommes bien décidés à marcher dans les voies constitutionnelles; mais ils croyaient aussi que la révolution du 20 mars, facilitée par les fautes du gouvernement, était le résultat immédiat d'un vaste complot formé de longue main par la faction révolutionnaire et la faction militaire. Cette opinion était erronée. Napoléon n'avait eu pour ainsi dire d'autres complices que le prestige de son nom aidé par le mécontentement de l'armée et d'une partie du peuple. L'erreur des cabinets étrangers était d'ailleurs d'autant plus excusable que presque tout le monde alors la partageait, et l'on comprend qu'admettant en fait l'existence de cette redoutable conspiration, craignant pour l'Europe de nouveaux déchirements et pour les trônes la contagion de la révolte militaire, ils aient cru devoir, pour détourner ces périls, demander le châtiment exemplaire des coupables. Ils ne comprirent pas, malheureusement, que pousser la royauté sur cette pente, c'était la livrer au parti de l'ancien régime dont on favorisait ainsi les passions vindicatives et auquel on semblait donner raison;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

c'était, par conséquent, mettre en danger ces institutions constitutionnelles que l'on considérait à juste titre comme la condition nécessaire de l'affermissement du trône, et préparer pour la monarchie de nouvelles causes d'impopularité.

Il y avait à cet égard unanimité parmi les étrangers. Alexandre lui-même, malgré sa générosité naturelle, se prononçait contre l'indulgence : chef d'une nation essentiellement militaire, il devait voir avec une indignation mêlée d'effroi l'exemple d'une armée renversant son gouvernement. L'Angleterre, qui n'avait pas les mêmes motifs d'inquiétude, se montrait pourtant plus impitoyable encore. Les ministres anglais, à la nouvelle de la capitulation de Paris, avaient craint que la clause qui mettait les habitants et tous ceux qui se trouvaient alors dans cette ville à l'abri de toute recherche pour leur conduite et leurs opinions politiques ne pût être entendue comme les protégeant contre l'action de la justice française. Le duc de Wellington s'était empressé de les rassurer en leur expliquant que la convention engageait seulement les pouvoirs qui y étaient intervenus, c'est-à-dire l'armée française d'une part, et, de l'autre, les généraux alliés. Quelques jours après, lord Liverpool écrivait à lord Castlereagh que c'était seulement en faisant une sévère justice des complices de Napoléon qu'on pouvait donner à la royauté quelques chances de durée. Dans une autre lettre un peu postérieure, il lui parlait du mécontentement qu'excitait à Londres l'impunité dont jouissaient encore les hommes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui avaient déserté le drapeau du roi de France pour se rallier à l'usurpateur; il disait que si, dans les premiers jours qui avaient suivi le retour de Louis XVIII, un conseil de guerre eût frappé six ou sept des principaux coupables, l'opinion, très-hostile en Angleterre à la cause de la France, très-portée à exiger qu'on lui fît de dures conditions, lui serait devenue moins défavorable.

Les principaux journaux anglais, le *Times*, le *Morning-Post*, le *Courrier* qui était alors l'organe du ministère, demandaient en effet des condamnations, des supplices; le *Times* désignait même ceux qu'il fallait, selon lui, pendre en place de Grève et parmi lesquels il nommait Benjamin Constant. Il n'y avait guère que le *Morning-Chronicle*, interprète de l'opposition des whigs, qui osât réclamer contre ces provocations sanguinaires auxquelles s'associaient la presse allemande et la presse belge.

Il devenait d'autant plus difficile de résister à ces excitations que les imprudences du parti vaincu fournissaient des prétextes aux partisans de la rigueur. Les rues et les places retentissaient de cris séditieux. Certaines feuilles abusaient de la liberté qu'on leur laissait encore pour se livrer à de téméraires divagations, à des agressions fort peu déguisées contre le principe même de la royauté légitime Le *Nain jaune*, non content d'attaquer le nouveau système électoral qui, à son gré, ne faisait pas découler assez directement les élections du peuple, déclara audacieusement qu'au peuple seul appartenait le droit de se don-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ner une constitution, qu'une Charte octroyée était insuffisante, qu'un contrat était nécessaire entre la nation et le monarque et qu'il y aurait danger pour le trône à méconnaître plus longtemps cette vérité. Il fallut supprimer cette feuille qui, après avoir jadis affecté pour la Charte une adoration hypocrite, en proclamait maintenant la nullité. Elle tenta d'éluder cette suppression en se déguisant sous le nom de *Journal des Arts;* cette transformation, qui ne changeait rien à son esprit, ne la mit pas à l'abri d'une suppression nouvelle. Le *Censeur*, qui prenait ouvertement la défense de la Chambre des représentants, fut saisi et cessa aussi de paraître.

La presse royaliste, dans d'innombrables brochures, réclamait chaque jour, non-seulement le châtiment des coupables du 20 mars, mais la confiscation de leurs biens à titre d'indemnité pour l'État et la restitution des biens des émigrés; elle demandait qu'en dépit des *absurdes* promesses de la Charte et de la proclamation de Cambrai, la Révolution fût écrasée. Telle était la véhémence de la polémique du temps que, dans une de ces brochures, qui fut saisie, mais contre laquelle il n'intervint aucune condamnation, Louis XVIII était accusé d'avoir fait preuve d'un grand mépris pour son peuple en appelant dans son conseil *Fouché, ce monstre souillé de tous les crimes, et M. de Talleyrand, cet apostat étranger à toute religion, à toute morale, à toute pudeur.*

Les journaux ne pouvaient avoir une allure aussi hardie. Cependant la *Quotidienne*, le *Journal général,*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la *Gazette de France* appuyaient vivement l'idée de s'emparer des biens des bonapartistes pour indemniser le pays des maux qu'ils lui avaient causés, pour couvrir les frais de la guerre; la *Gazette de France* voulait même étendre cette mesure à tous ceux qui avaient signé l'acte additionnel, c'est-à-dire à plus d'un million de personnes.

Il eût fallu une bien grande énergie au gouvernement du Roi pour ne pas se laisser entraîner jusqu'à un certain point à une impulsion qui venait de tant de côtés à la fois. Il résistait pourtant, mais peu à peu sa résistance faiblissait. Une ordonnance du 21 juillet inaugura en quelque sorte le système de rigueur dans lequel on allait entrer. Elle fut la conséquence de la conduite tenue dans les départements du Midi par quelques généraux qui avaient tenté, à l'aide des forces dont ils avaient le commandement, de retarder le rétablissement de l'autorité royale après la rentrée du Roi à Paris. Comme on ne savait pas encore qu'ils avaient fait leur soumission dès qu'ils avaient connu celle de l'armée de la Loire et que partout le drapeau blanc était déjà arboré, on donna l'ordre d'arrêter et de traduire devant les conseils de guerre les officiers généraux et autres commandants militaires des départements et villes du royaume qui avaient comprimé ou qui comprimeraient par la violence et la force des armes l'élan et l'expression de la fidélité des sujets du Roi. Dans la pensée des auteurs de cette ordonnance, elle était sans doute comminatoire et s'appliquait surtout à l'avenir; malheureusement, les expressions en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

étaient telles que leur sens naturel comprenait tous les actes de guerre civile commis pendant les Cent Jours. Elle devait fournir bientôt de redoutables armes aux passions déchaînées.

Une impunité absolue étant reconnue impossible, le ministère, qui avait eu d'abord l'intention d'attendre la réunion des Chambres pour leur laisser le soin de désigner, conformément à la proclamation de Cambrai, les individus à exclure de l'amnistie, crut qu'il fallait se hâter de faire la part de la sévérité et qu'en tardant davantage on risquerait d'être entraîné bien loin. Le ministre de la police fut donc chargé par le conseil de présenter la liste de ceux qu'il convenait de livrer à la vindicte publique.

Fouché avait jusqu'alors été très-contraire à toute proscription. Il eût voulu qu'on se bornât à éloigner quelques hommes dont la présence irritait les esprits; il avait fait remettre des passe-ports à plusieurs d'entre eux en fournissant même à ceux qui étaient sans fortune des moyens d'existence provisoires; mais ces mesures ayant été jugées insuffisantes, soit que sa nature révolutionnaire se fût réveillée, soit qu'en outrant la rigueur il espérât la rendre illusoire, soit enfin par l'effet de sa légèreté, de son indifférence au bien et au mal, il entra avec exagération dans la voie nouvelle qu'on lui ouvrait. La liste qu'il présenta à l'approbation du conseil comprenait plus de cent personnes, destinées soit à être livrées aux tribunaux, soit à être exilées arbitrairement. On y trouvait,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

non-seulement les auteurs connus ou présumés de la révolution du 20 mars, les généraux et chefs de corps qui avaient livré leurs troupes à Napoléon, mais beaucoup de grands fonctionnaires des Cent Jours, des orateurs des deux Chambres auxquels on n'avait à reprocher que l'intempérance de leur langage, des femmes connues pour leur participation aux intrigues politiques et des personnages subalternes complétement ignorés du public, dont l'inscription sur cette liste ne pouvait s'expliquer que par des vengeances particulières.

De telles propositions frappèrent le conseil d'une sorte de stupeur. Elles ne pouvaient être adoptées sans de graves modifications. Chacun des ministres se mit à l'œuvre pour sauver celles des victimes désignées auxquelles il portait une bienveillance particulière ou dont un sentiment d'équité l'engageait à prendre la défense. C'est ainsi qu'on raya, de ces tables de proscription, les noms du duc de Vicence, toujours protégé par la bienveillance de l'empereur Alexandre, des généraux Grenier, Durosnel, Flahault, Sorbier, Sébastiani, de M. Dumolard, de M. Bérenger de la Drôme, de madame de Souza, mère de M. de Flahault, de madame Hamelin et d'autres encore. Le préfet de police, M. Decazes, qui, travaillant directement avec le Roi, commençait à prendre sur lui beaucoup d'influence, agit assez efficacement dans le même sens : MM. de Montalivet et Benjamin Constant furent préservés par lui de l'exil. Un mémoire que ce dernier fit parvenir au Roi pour expliquer sa conduite

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

frappa vivement Louis XVIII. Quelqu'un parlant à Benjamin Constant de l'effet favorable que son apologie avait produit sur l'esprit du monarque : « Je le crois bien, dit-il » avec ce scepticisme quelquefois cynique qui le caracté- » risait, je me suis presque convaincu moi-même. »

Fouché opposa peu de résistance aux changements apportés à son projet. Il fit pourtant maintenir sur la liste quelques hommes obscurs qu'on voulait en retrancher à raison de leur insignifiance, mais contre qui il avait apparemment des griefs particuliers. Lorsque cette révision, qui occupa plusieurs séances du conseil, fut enfin terminée, Louis XVIII signa, le 24 juillet, une ordonnance qui fut publiée le lendemain. « Voulant, disait-il » dans le préambule, par la punition d'un attentat sans » exemple, mais en graduant la peine et en limitant le » nombre des coupables, concilier l'intérêt de ses peuples, » la dignité de sa couronne et la tranquillité de l'Europe » avec ce qu'il devait à la justice et à l'entière sécurité de » tous les autres citoyens sans distinction, » il ordonnait l'arrestation et la traduction devant les conseils de guerre compétents des généraux et officiers accusés d'avoir trahi le Roi avant le 23 mars, ou attaqué la France à main armée, ou de s'être emparés du pouvoir par violence. Cette première catégorie était composée de dix-neuf personnes ainsi nommées par l'ordonnance : Ney, Labédoyère, Lallemand aîné, Lallemand jeune, Drouet d'Erlon, Lefebvre-Desnouettes, Ameil, Brayer, Gilly, Mouton-Duvernet, Grouchy, Clauzel, Laborde, Debelle, Bertrand, Drouot,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cambronne, Lavalette, Rovigo. Trente-huit autres devaient sortir de Paris dans trois jours et se retirer dans l'intérieur de la France, au lieu que leur indiquerait le ministre de la police et où elles resteraient sous sa surveillance en attendant que les Chambres eussent statué sur ceux qui devraient sortir du royaume ou être livrés aux tribunaux : c'étaient, pour parler comme l'ordonnance qui ne donnait à aucun des proscrits ses titres ni ses qualités, Soult, Alix, Excelmans, Bassano, Marbot, Félix Lepeletier, Boulay de la Meurthe, Mehée, Fressinet, Thibaudeau, Carnot, Vandamme, Lamarque, Lobau, Harel, Piré, Barrère, Arnault, Pommereuil, Regnauld de Saint-Jean-d'Angély, Arrighi de Padoue, Dejean fils, Garrau, Réal, Bouvier-Dumolard, Merlin de Douai, Durbach, Dirat, Defermon, Bory de Saint-Vincent, Félix Desportes, Garnier de Saintes, Hullin, Mellinet, Cluys, Courtin, Forbin-Janson fils aîné et Lelorgne d'Ideville. Ceux qui seraient condamnés à sortir de France auraient la faculté de vendre leurs biens dans le délai d'un an, d'en disposer et d'en transporter le produit hors de France et d'en recevoir jusqu'alors le revenu dans les pays étrangers. Enfin, on déclarait que les listes précédentes étaient définitivement closes et qu'elles ne pourraient être étendues à d'autres personnes pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce fût que dans les formes et suivant les lois constitutionnelles auxquelles il n'était dérogé que pour cette fois. L'ordonnance était contre-signée par le ministre de la police.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Une autre ordonnance du même jour, contre-signée par le président du conseil, retrancha de la Chambre haute vingt-neuf pairs qui avaient fait partie de celle des Cent-Jours. Pour justifier cette exclusion, le préambule les considérait comme ayant donné leur démission en acceptant des fonctions incompatibles avec la dignité dont ils étaient revêtus, et il établissait en principe que les pairs, non encore investis à cette époque de l'hérédité, avaient incontestablement le droit de se démettre. On se réservait, d'ailleurs, d'excepter de cette mesure ceux qui prouveraient que, bien qu'appelés à la Chambre impériale, ils n'avaient pas voulu y siéger. Les plus marquants des pairs ainsi exclus étaient les maréchaux Lefevre, Moncey, Ney, Mortier, Suchet, le duc de Plaisance, le comte Lacépède, M. de La Tour-Maubourg, l'ancien constituant, MM. Boissy d'Anglas, de Pontécoulant, les généraux Valence et Belliard, le duc de Çadore, l'archevêque de Tours, le duc de Praslin, MM. de Ségur et de Montesquiou. Trois d'entre eux ayant justifié qu'ils n'avaient pas siégé dans les Cent Jours, ne tardèrent pas à être réintégrés dans les droits de la pairie.

Tels furent les premiers actes officiels de la réaction de 1815. L'exclusion des pairs des Cent Jours n'avait, en elle-même, rien d'exorbitant, bien qu'on pût mettre en doute le droit de la faire résulter de la seule volonté royale, mais il n'en était pas de même de l'ordonnance qui livrait cinquante-sept personnes aux poursuites de la justice ou à l'exil. Le fond comme la forme de cet acte

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prêtait à des objections aussi graves que nombreuses, et, d'un bout à l'autre, on y trouvait l'empreinte de la légèreté cruelle et des habitudes révolutionnaires de son auteur. Tout y était contradiction, inconséquence. Le préambule indiquait l'intention de limiter le nombre de ceux à qui on demanderait compte de leur conduite, et un des articles suivants admettait que les individus non compris dans les deux listes pourraient encore être poursuivis dans les formes et suivant les lois constitutionnelles, en sorte que cette ordonnance, présentée d'abord comme une amnistie chargée de quelques exceptions, finissait par n'être plus qu'une anticipation sur l'action de la justice, et que, sans mettre personne à l'abri, elle désignait seulement ceux qu'on devait frapper de préférence. Le droit attribué aux Chambres de prononcer législativement la peine de l'exil était un triste retour aux usages des temps de proscription. L'obligation imposée à ceux qui sortiraient de France de vendre leurs biens dans le délai d'un an constituait une atteinte grave au droit de propriété si solennellement garanti par la Charte. Le choix des victimes, malgré les adoucissements qu'on y avait apportés, semblait avoir été fait au hasard. A l'exception de sept ou huit hommes désignés par le rôle qu'ils avaient joué à l'époque du 20 mars, il était presque impossible de s'expliquer pourquoi telles personnes se trouvaient portées sur les listes tandis que d'autres, placées dans des positions absolument semblables ou même plus compromises, n'y figuraient pas; on pouvait surtout s'étonner,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

alors que ces listes étaient censées contenir les noms des plus grands, des plus dangereux criminels, d'y trouver ceux de quelques personnages subalternes dont la France ne connaissait pas l'existence ou dont l'action inoffensive pendant la dernière crise ne semblait pas appeler sur eux une exception rigoureuse, ceux par exemple de M. Courtin, naguère procureur du Roi au Tribunal de la Seine, qui, sur les instances de Fouché, avait rempli pendant quelques jours, après l'abdication de Napoléon, les fonctions de préfet de police, de M. de Pommereuil, ancien directeur général de la libraire, de M. Cluys, aide de camp du duc de Rovigo, du poëte Arnault, du sous-préfet Dirat, un des rédacteurs du *Nain jaune*, de M. Lelorgne d'Ideville, un des secrétaires du cabinet de l'Empereur, du comte de Forbin-Janson, à qui on ne reprochait que d'avoir levé un corps franc pour combattre l'invasion étrangère. Il n'y avait pas jusqu'aux termes employés par l'ordonnance pour désigner ces proscrits qui n'eussent quelque chose de choquant : j'ai dit qu'on avait affecté de ne leur donner aucun titre, aucune qualification; les uns, comme les maréchaux Ney et Soult, étaient simplement désignés par leurs noms patronymiques, les autres, comme les ducs de Bassano et de Rovigo, par les dénominations attachées aux titres qu'on s'abstenait de rappeler; il y en avait même dont le nom était incorrectement écrit. Enfin, on s'était si mal informé de leur situation personnelle, que M. de Lavallette, étranger depuis quinze ans à la carrière militaire, était du nombre de ceux qu'on traduisait,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme officiers, devant les conseils de guerre. Jamais peut-être on n'a vu, dans un acte de cette espèce, une pareille accumulation de bévues, de distractions, d'oubli insouciant du droit et des plus simples convenances. On eût pu penser que Fouché, en rédigeant cette ordonnance, croyait travailler encore pour le Comité de salut public.

Sans satisfaire les royalistes ardents qui se plaignaient de ce qu'on épargnait beaucoup de grands coupables tout en frappant des hommes obscurs dont le véritable crime consistait dans la haine que leur portait Fouché, elle excita contre lui au plus haut degré l'irritation des partis vaincus, indignés à juste titre de le voir proscrire ceux dont il avait été le complice, dont peu de jours auparavant il était encore le collègue. On racontait alors que Carnot, un des trente-huit qui devaient provisoirement se retirer à l'intérieur du royaume dans les lieux que leur indiquerait la police, lui ayant écrit : « Où veux-tu que j'aille, » traître? » il lui avait répondu : « Où tu voudras, im- » bécile. » L'authenticité de cette piquante correspondance n'est pas bien démontrée. Ce qui paraît plus certain et ce qui ne caractérise guère moins bien le duc d'Otrante, c'est que l'académicien Arnault avait déjeuné familièrement avec lui sans qu'il lui parlât de rien le matin du jour où il reçut la signification de son exil. Il refusa d'abord d'y croire et courut chez Fouché pour lui demander une explication. « Que voulez-vous, lui dit le ministre, c'est » une pluie d'orage, il faut vous mettre sous un gros

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» arbre; peut-être cela vous sera-t-il un jour un titre » d'honneur et de faveur. »

Il faut le dire pourtant : pas plus que les autres membres du cabinet, Fouché ne comptait livrer à l'échafaud les malheureux inscrits sur la première des deux listes. On pensait alors qu'ils auraient le temps et la possibilité de se dérober par la fuite aux poursuites judiciaires. Un seul était déjà arrêté : c'était M. de Lavallette, que la clameur publique, égarée par de trompeurs indices, signalait comme un des auteurs principaux de la révolution du 20 mars. Vainement les amis qu'il avait jusque dans le sein du gouvernement l'avaient fait presser de passer à l'étranger. Ne croyant pas que rien, dans sa conduite, pût l'exposer à une peine aussi rigoureuse que l'exil, et voulant se justifier des imputations mal fondées qui excitaient contre lui tant de colères, il avait écrit dès le 14 juillet au président du conseil pour demander de se constituer prisonnier et de comparaître devant la justice. Il avait bien fallu donner l'ordre de l'arrêter. Cependant le garde des sceaux, M. Pasquier, l'avait de nouveau fait supplier de partir. Les agents chargés de se saisir de sa personne se présentèrent à sa porte à sept heures du matin, indiquèrent l'objet de leur visite, et se retirèrent lorsqu'on leur dit qu'il n'était pas encore réveillé, en annonçant qu'ils repasseraient plus tard. Quatre heures après, lorsqu'ils revinrent, ils le trouvèrent déjeunant tranquillement. On le conduisit au dépôt de la préfecture de police où il fut aussitôt interrogé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Plusieurs des généraux proscrits occupaient encore des emplois importants. Clauzel commandait à Bordeaux, il y avait fait arborer le drapeau blanc après quelque hésitation, et il est même à remarquer que c'était à lui que le ministre de la guerre avait adressé les premières instructions pour le rétablissement de l'autorité royale dans cette division militaire. D'autres avaient des commandements dans l'armée de la Loire. En apprenant le coup qui les frappait, ils cherchèrent leur salut dans la fuite. La plupart réussirent à passer la frontière. Le général Gilly, qui commandait dans le Bas-Languedoc, ne put sortir de France qu'après être resté plusieurs mois caché chez un paysan du canton d'Anduze dont la conduite est d'autant plus digne d'éloge, qu'appartenant à la religion catholique il pouvait voir un ennemi dans le général et qu'en le dénonçant il se serait assuré la récompense promise par l'autorité locale à ceux qui livreraient le fugitif. Le général Mouton-Duvernet trouva un asile dans la maison d'un généreux royaliste, M. de Meaux, maire de Montbrison, chez qui il était logé militairement et qui, pendant neuf mois, sut le soustraire à toutes les recherches. Le gouvernement n'était pas disposé à mettre obstacle à l'évasion des hommes qu'il s'était vu forcé de proscrire, mais le zèle malencontreux de quelques-uns de ses agents qu'il ne pouvait mettre dans le secret de son indulgence amena la capture de plusieurs de ces infortunés et précisément de ceux dont la vie était le plus en danger. M. de Labédoyère avait dû quitter la France avec Napoléon. Une cir-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

constance accidentelle l'en avait empêché. Quatre jours après l'entrée du Roi à Paris, il était allé chercher un refuge à l'armée de la Loire, où on l'avait nommé chef d'état-major d'un des corps dont elle se composait. Il se trouvait à Riom lorsque parut l'ordonnance du 24 juillet. Au lieu de partir sur-le-champ pour l'étranger, il voulut, malgré les supplications de ses amis, aller d'abord embrasser sa jeune femme et un enfant qu'elle venait de lui donner. Reconnu dans la diligence où il avait pris place par un agent de police que le hasard lui avait donné pour compagnon de voyage, il fut arrêté peu d'instants après son arrivée à Paris, le 2 août. Le maréchal Ney, qui avait essayé de passer en Suisse et qui était arrivé jusqu'à Lyon, trouvant les chemins occupés de ce côté par les troupes autrichiennes, s'était retiré, en attendant un moment favorable, au château de Bessonis, en Auvergne, appartenant à un de ses parents. Il y vivait confiné dans une chambre haute dont il ne sortait pas lorsqu'il y avait des étrangers. Un hasard singulier déjoua cette précaution. Il avait laissé dans le salon de ses hôtes un magnifique sabre turc que Napoléon lui avait donné à son retour d'Égypte et dont les riches ornements excitaient la curiosité de ceux qui venaient en visite au château. Un de ces derniers, habitant d'Aurillac, en ayant parlé avec admiration à son retour dans cette petite ville, quelqu'un, sur la description qu'il en fit, affirma qu'il n'existait en France que deux sabres semblables et qu'ils appartenaient à Ney et à Murat. Ce propos arriva malheureusement aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

oreilles du préfet. Soupçonnant la vérité, il envoya un détachement de gendarmerie pour s'assurer, s'il y avait lieu, de la personne du maréchal. A leur approche, Ney, dit-on, aurait pu s'évader, mais fatigué de la vie qu'il menait, il se nomma et se livra lui-même. Conduit d'abord à Aurillac le 5 août, on le dirigea cinq jours après sur Paris. En apprenant son arrestation, Louis XVIII s'écria avec un rare bon sens : « Il nous fait plus de mal au-» jourd'hui en se laissant prendre qu'il ne nous en a fait » le 13 mars. »

Peu s'en fallut que le duc de Rovigo et le général Lallemand, qui s'étaient embarqués avec Napoléon, mais à qui on n'avait pas permis de le suivre dans son exil, ne fussent aussi livrés à la justice. Le ministère anglais eut un moment la pensée de les remettre au gouvernement français; il s'en abstint pourtant, craignant sans doute de blesser le sentiment public. L'ambassadeur de France témoigna d'ailleurs peu d'empressement à provoquer l'extradition de ces proscrits dont on lui avait fait entrevoir la possibilité. Ils furent envoyés à Malte.

La position du commandant en chef de l'armée de la Loire, du maréchal Davoust, qui, après avoir engagé ses compagnons d'armes à se soumettre au Roi, se trouvait impuissant à les protéger contre des rigueurs dont lui-même il restait exempt, devenait bien pénible. Une lettre qu'il écrivit alors au ministre de la guerre exprima vivement ce qui se passait en lui. « Il vient de paraître ici, » disait-il, une ordonnance à laquelle est jointe une liste

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» de proscription.... Il est évident que l'on va ajouter à » toutes les calamités qui pèsent sur notre malheureuse » patrie les vengeances et les proscriptions. Il en est, sur- » tout, parmi ces dernières, contre lesquelles j'ai person- » nellement à réclamer. Je vois, dans l'article 1er, les noms » des généraux Gilly, Grouchy, Clauzel et Laborde. S'ils » y ont été mis pour leur conduite au Pont-Saint-Esprit, » à Lyon, à Bordeaux, à Toulouse, c'est la plus grande » méprise, puisqu'ils n'ont fait qu'obéir aux ordres que je » leur avais donnés en qualité de ministre de la guerre. » Il faut donc substituer mon nom au leur. Je trouve sur » cette liste le nom de Dejean fils; j'ignore si l'on a voulu » parler du général Dejean, fils de l'inspecteur général » du génie; si l'on voit un tel nom sur une liste de pro- » scription, il n'y a pas de raison pour que tous n'y soient » mis, puisque ce général était même sans activité de ser- » vice à l'époque du 20 mars et qu'il n'a figuré dans aucun » acte. »

Avec cette lettre, le maréchal envoya sa démission du commandement. On lui donna pour successeur un des chefs les plus respectés de l'armée, le maréchal Macdonald, qui transféra d'Orléans à Bourges le quartier général. Dans l'ordre du jour qui fit connaître aux troupes cette translation, il annonça que, pour alléger aux populations le poids des logements militaires, il allait étendre les cantonnements. C'était un moyen de rendre plus facile l'exécution de l'ordonnance de licenciement qui n'était pas encore publiée. Par suite de cette extension, les divi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sions et les brigades furent disloquées, on sépara même les bataillons et les escadrons de quelques régiments en sorte qu'il leur fût impossible de se concerter et de se réunir pour résister aux injonctions qui leur seraient faites. Ces précautions prises, l'ordonnance parut le 12 août et tous les corps furent successivement licenciés. Cette opération dura près de trois mois. Elle ne s'appliqua pas seulement à l'armée de la Loire, mais à toutes les armées, à toutes les divisions qui occupaient les diverses parties du royaume. Dans quelques places fortes qu'il importait de ne pas laisser absolument dégarnies pour ne pas les livrer aux étrangers, elle eut lieu un peu plus tard. Le maréchal Macdonald y apporta, en ce qui le concernait, la prudence, les ménagements et aussi la fermeté qu'on était en droit d'attendre de lui.

Ainsi disparut cette armée qui faisait depuis longtemps la terreur de l'Europe. Sa conservation était devenue impossible ; elle en avait le sentiment, et depuis qu'elle avait vu tomber le régime auquel elle s'était si fortement attachée, depuis qu'elle avait été forcée de quitter le drapeau et les couleurs qui lui étaient si chères, la désorganisation faisait dans ses rangs de rapides progrès, les désertions s'y multipliaient. Malgré les ordres souvent renouvelés, beaucoup de soldats persistaient à porter les signes du gouvernement impérial ; ils faisaient entendre des cris séditieux ; dans plusieurs départements, surtout dans celui du Cher, des violences furent commises contre les habitants. Il y eut même dans quelques

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

corps des mouvements insurrectionnels dont la réclamation de la solde arriérée était généralement la cause ou le prétexte. Quelques chefs parurent favoriser ces désordres par leur faiblesse ou par leur indolence. Le maréchal, non content de les flétrir dans plusieurs ordres du jour conçus en termes très-sévères, traduisit devant des conseils de guerre ceux qui s'en étaient rendus coupables. Un lieutenant des chasseurs de la garde appelé Rosey, qui, à Bourganeuf, s'était emparé à main armée des caisses publiques, fut condamné à mort et fusillé ; neuf soldats qu'il avait entraînés dans sa révolte furent envoyés au bagne.

Ce n'étaient là que des désordres partiels. En général, les soldats congédiés rentrèrent paisiblement dans leurs foyers. A Strasbourg seulement le mécontentement se manifesta par un acte de résistance bien grave, mais dont le caractère même attestait tout ce qu'une longue habitude de la discipline offre encore de garanties alors même que le joug de cette discipline est momentanément brisé par des troupes composées, non pas de mercenaires sans patrie, mais d'éléments vraiment nationaux, par des troupes auxquelles de glorieux souvenirs ont appris à se respecter elles-mêmes.

La garnison de Strasbourg n'était rien moins que l'armée du Rhin, commandée par le général Rapp. Depuis longtemps, comme beaucoup d'autres corps, elle n'avait pas touché sa solde. L'annonce du licenciement lui parvint dans les derniers jours du mois d'août. Le bruit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se répandit que les soldats seraient renvoyés isolément, sans argent, sans armes et que leurs fusils seraient remis aux forces allemandes qui bloquaient la place. Ce bruit, propagé peut-être par la malveillance, jeta dans les esprits une vive fermentation. Le 2 septembre, dans la matinée, une nombreuse députation de sous-officiers se rendit auprès du général en chef et l'interrogea respectueusement sur le payement de la solde arriérée. Le général ayant répondu que les fonds manquaient, les sous-officiers, après avoir tenu conseil sur la place d'armes, rentrèrent dans leurs casernes. Un moment après, tous les régiments prirent les armes et proclamèrent pour leur chef un sergent-major appelé Dalhousie. Il prit sur-le-champ le commandement et remplaça par des sous-officiers ou même par de simples soldats les officiers généraux de l'armée aussi bien que les officiers supérieurs et particuliers des régiments et des compagnies, qui furent tous consignés dans leurs demeures et gardés à vue. Des piquets furent placés à toutes les portes de la ville avec défense d'en laisser sortir personne; d'autres détachements se portèrent à l'arsenal et devant les habitations du receveur général du département et du payeur de la division; l'hôtel du général Rapp fut cerné et six pièces de canon chargées à mitraille braquées devant la principale entrée; la place d'armes se couvrit de canons et d'obusiers avec leurs caissons; Strasbourg, enfin, fut privé de toute communication avec le dehors. Un ordre qui portait cette singulière signature: *la garnison*, affiché

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dans toute la ville, fit connaître le but du mouvement : la garnison y déclarait qu'elle voulait être payée et qu'elle ne quitterait les armes, que les portes de la ville ne seraient rouvertes qu'après qu'elle aurait reçu sa solde. Toutes les caisses publiques étaient vides. La municipalité s'assembla et frappa sur les habitants un emprunt forcé de 700,000 francs, payable le surlendemain avant midi. Pendant les deux jours qui s'écoulèrent ainsi, l'effroi régnait dans la population, mais l'ordre le plus parfait fut maintenu. De fortes patrouilles parcouraient les rues le jour et la nuit, ne tolérant aucun attroupement et interdisant jusqu'au moindre cri; tout soldat rencontré en état d'ivresse devait être arrêté et puni. Le service se faisait comme à l'ordinaire ; la garde des postes placés à l'extérieur devant les forces étrangères qui bloquaient la place était l'objet d'une surveillance inaccoutumée; les soldats craignaient que l'ennemi, en apprenant ce qui se passait, ne tentât de s'emparer de Strasbourg, et ils étaient bien décidés à ne pas le lui permettre. Voulant éviter, pourtant, toute apparence de provocation, on avait fait porter les paroles les plus rassurantes à un général autrichien qui se trouvait dans la ville au moment de l'insurrection, et une sauvegarde avait été mise devant l'hôtel où il était logé. Les soldats protestaient, d'ailleurs, de leur soumission au Roi, et ils criaient : *Vive le Roi, vivent les braves Strasbourgeois !* Le 4 septembre, les 700,000 fr. furent versés. Dans la journée, les fourriers des compagnies en firent la distribution, d'abord aux officiers, puis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aux sous-officiers et ensuite aux soldats ; on paya les généraux eux-mêmes. Cette opération, accomplie avec la plus parfaite régularité, étant enfin terminée, une nouvelle adresse, portant aussi la signature de *la garnison*, déclara que les troupes étaient satisfaites. Chaque régiment se rendit sur la place d'armes et défila, au son de la musique, devant Dalhousie et son état-major improvisé. Le défilé fini, tous les postes extraordinaires furent retirés, les canons rentrèrent dans les parcs, les portes furent rouvertes, les communications rétablies, et les généraux, les officiers, qu'on avait constamment traités avec respect, tout en les tenant séquestrés, reprirent leurs commandements. Le chef de cette étrange insurrection, Dalhousie, traduit devant un conseil de guerre, fut condamné à mort, mais on lui fit grâce en considération des circonstances où il s'était trouvé placé et de la modération dont il avait fait preuve.

Le gouvernement du Roi, en se résignant à dissoudre l'armée et à frapper un bon nombre de ses chefs et en satisfaisant ainsi dans une certaine mesure aux terreurs et aux ressentiments des royalistes, avait espéré que ces concessions lui donneraient la force de contenir la réaction qui s'annonçait avec tant de violence dans les départements du Midi. Une circulaire du ministre de la police déclara que le Roi, qui venait de confier à la justice le soin de punir les attentats et les trahisons, voulait jeter un voile sur les fautes commises pendant la dernière crise, et que toutes les existences étant placées sous la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sauvegarde de la loi, il considérerait comme des crimes des actes de vengeance dont le résultat serait de troubler le pays et de détruire la confiance publique. Cette circulaire invitait les partis et les individus à oublier leurs ressentiments au milieu des malheurs publics, l'union étant la seule chance de salut. On y lisait ces nobles paroles : « Sous le poids de l'Europe conjurée contre une » ambition dont nous étions les premières victimes, ayons » au moins la consolation qu'il ne soit plus versé ni une » goutte de sang ni une larme qui puissent nous être im- » putées. »

Le duc d'Angoulême, dans une proclamation publiée quelques jours auparavant à Toulouse, déplorait les excès qui venaient de désoler les départements voisins, annonçait l'intention de rendre à tous une justice impartiale, promettait que les tribunaux châtieraient les coupables, mais menaçait de sa disgrâce et de la vindicte publique quiconque oserait devancer l'action des lois et troubler l'ordre par des voies de fait.

Malheureusement les conseillers du prince, ceux qui, avec son autorisation ou en vertu de leur propre initiative, s'étaient mis, dans ces contrées, à la tête du mouvement royaliste, ne partageaient pas sa modération. Un trop grand nombre d'entre eux, par passion, par incapacité ou par faiblesse, toléraient ou même encourageaient les emportements d'un peuple fanatique. Ils étaient même parvenus, pendant quelque temps, à tromper le duc d'Angoulême sur ce qui se passait, et à lui faire approuver

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des mesures dangereuses dont son intelligence, plus droite qu'étendue, n'apercevait pas la portée. Aussi, un des premiers soins du gouvernement du roi avait-il été de leur retirer des facultés dont ils faisaient un si regrettable usage. Une ordonnance du 19 juillet avait mis fin aux pouvoirs des commissaires extraordinaires et de leurs délégués. Elle était rédigée de manière à ne pas blesser leur susceptibilité ni surtout celle du duc d'Angoulême qui les avait institués. « Les circonstances, disait le Roi, » nous ont mis dans le cas de déléguer, soit par nous-» même, soit par les princes de notre sang, soit par nos » ministres, des pouvoirs extraordinaires à quelques su-» jets dévoués qui nous ont servi avec zèle et courage et » qui, presque toujours, ont agi avec succès pour faire » reconnaître notre autorité légitime et comprimer les » factions. Aujourd'hui que nous avons repris les rênes de » notre gouvernement, que notre ministère est organisé, » qu'il correspond avec des administrateurs nommés par » nous, les fonctions de nos commissaires extraordinaires » sont devenues superflues et seraient même nuisibles à » la marche des affaires en détruisant l'unité d'action. »

Le duc d'Angoulême, avec qui on n'avait pas pris la précaution de concerter cette mesure, s'en montra d'abord fort blessé. Excité par son entourage, il crut voir une insulte personnelle dans la brusque révocation des fonctionnaires auxquels il avait confié l'administration des départements du Midi. Il témoigna son mécontentement aux ministres avec une extrême vivacité, mais les explications

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'on lui donna, son bon sens, son amour du bien, son profond respect pour l'autorité royale, l'eurent bientôt ramené à une plus juste appréciation des nécessités de la politique. Le marquis de Villeneuve, qu'il avait mis à la tête de l'administration organisée à Toulouse, comptant sur son appui, avait cru pouvoir essayer de garder ses fonctions malgré l'ordonnance qui les lui retirait. La *Gazette officielle* annonça qu'il était appelé à Paris pour y rendre compte de sa conduite, mais avant que cet ordre n'eût pu lui parvenir, il avait fait sa soumission. Le gouvernement du Roi eut aussi à réprimer le zèle excessif d'un officier royaliste, le chevalier de Fitz-James, qui, chargé du commandement de la ville de Foix, avait ordonné que tout individu chez qui on trouverait des armes ou des munitions de guerre fût traduit devant une commission militaire, pour y être jugé *d'après les intentions qu'il plairait de lui supposer*. Le journal officiel, feignant de douter de l'authenticité d'un pareil ordre qui, disait-il, rappelait les époques les plus désastreuses de la Révolution, déclara que le ministère avait ordonné de rechercher et de poursuivre les auteurs de l'écrit qui le contenait.

L'énergique intervention du duc de Wellington et du général Pozzo, envoyé de Russie, n'avait pas peu contribué à donner au cabinet la force nécessaire pour obtenir du Roi des manifestations que sa raison approuvait, mais par lesquelles il craignait de mécontenter les princes de sa famille et de compliquer ses rapports avec eux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Au milieu de ces tiraillements qui paralysaient ou énervaient l'action de la volonté royale, la réaction avait le champ libre pour se livrer à ses vengeances, et en attendant les immolations judiciaires qu'elle appelait à grands cris, le sang coulait sous le poignard des assassins. Un maréchal de France venait de trouver à Avignon une mort affreuse.

Le maréchal Brune, fort jeune encore en 1789, avait embrassé avec beaucoup de chaleur la cause de la Révolution et s'était d'abord fait connaître par des écrits conçus dans un esprit de démagogie violente. Membre du club des Cordeliers et lié intimement avec Danton, il avait été, sous le régime de la Terreur, le chef d'une de ces armées révolutionnaires qui maintenaient dans l'intérieur du pays la domination du Comité de salut public pendant que d'autres repoussaient l'invasion étrangère. Il ne s'était pourtant souillé personnellement d'aucun acte de cruauté et il avait même employé son influence à diminuer le nombre des victimes. Appelé ensuite à commander sur de véritables champs de bataille, en Hollande, en Suisse, en Italie, il avait eu le bonheur, quoique dépourvu, dit-on, de talents réels, d'attacher son nom à d'éclatants faits d'armes. Napoléon, qui l'avait eu sous ses ordres, après l'avoir chargé d'une mission diplomatique à Constantinople, l'avait compris dans la première promotion de maréchaux de l'Empire, mais plus tard Brune avait encouru la disgrâce de l'Empereur, il avait cessé d'être employé, et, seul avec Jourdan entre tous leurs collègues, il n'avait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

obtenu aucun de ces titres, aucune de ces riches dotations qui, alors, étaient l'accompagnement du maréchalat. La Restauration l'ayant laissé dans cet état de disgrâce, il s'était rallié au mouvement des Cent Jours sans avoir cependant rien fait pour le préparer. Il avait été nommé membre de la Chambre des pairs impériale, et, comme je l'ai déjà dit, on l'avait chargé du commandement des troupes réunies en Provence pour protéger cette frontière contre l'ennemi et y contenir la population royaliste. Aussitôt après la chute de Napoléon, il avait proclamé le rétablissement de la royauté et fait prendre à ses soldats la cocarde blanche. Dès que le marquis de Rivière, muni des pouvoirs du duc d'Angoulême, s'était présenté à Toulon pour le remplacer, il avait résigné ses fonctions. Rien, dans ses actes récents, ne semblait donc devoir appeler sur lui ni la vindicte légale, ni les violences de l'esprit de parti. Malheureusement, des pamphlets publiés à une autre époque l'avaient désigné comme ayant pris part jadis à l'assassinat de la princesse de Lamballe. Cette imputation, une de celles que la calomnie a le plus prodiguées pendant nos discordes civiles, se réfutait par ce seul fait que Brune était absent de Paris au moment des massacres de septembre. Cependant, elle avait été reproduite et propagée parmi les populations provençales depuis qu'il résidait au milieu d'elles et avait excité contre lui une extrême irritation. Se rendant compte peut-être du danger dont il était menacé, il paraît qu'il avait eu la pensée de sortir de France. Il n'y persista pourtant pas,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et muni d'un passe-port de M. de Rivière, il partit de Toulon pour Paris dans la nuit du 31 juillet au 1er août.

A Aix, pendant qu'il changeait de chevaux, sa voiture fut entourée par une foule considérable qui, entendant prononcer son nom, l'accabla d'injures et lui lança des pierres. Cependant on le laissa partir. Pressé par ses aides de camp de quitter la route de la vallée du Rhône pour prendre celle de Gap et de Grenoble où l'esprit des habitants ne l'exposait pas aux mêmes périls, il s'y refusa, et le 2 août, à neuf heures du matin, il entra à Avignon. Pendant qu'il déjeunait à l'hôtel de la poste, un rassemblement se forma autour d'un jeune homme qui répétait contre lui l'odieuse calomnie dont je parlais tout à l'heure, en ajoutant qu'il allait se mettre à la tête de l'armée de la Loire pour revenir châtier les royalistes du Midi. Des cris furieux ne tardèrent pas à se faire entendre. Le peuple détela les chevaux qu'on avait déjà mis à la voiture. Le nouveau préfet royaliste, M. de Saint-Chamans, arrivé de Paris le matin même, se trouvait là, étant descendu au même hôtel que le maréchal. A la prière des aides de camp, il donna l'ordre d'atteler de nouveau, et le maréchal put s'éloigner ; mais, à la porte de la ville, il se trouva arrêté par le commandant d'un poste de garde nationale, qui, lui ayant fait exhiber son passe-port, crut y trouver des irrégularités. Un temps précieux s'écoula en inutiles explications. Une multitude irritée, menaçante, était accourue. Le préfet, le sous-préfet et le maire, avertis de ce qui se passait, accoururent aussi pour lever les obstacles

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

apportés au départ du maréchal, mais déjà l'émeute était maîtresse du terrain. Malgré les injonctions et les supplications du maire, M. Puy, les postillons se virent contraints de ramener la voiture dans la ville. Elle allait au pas, et le maréchal, assailli à coups de pierre, accablé d'insultes, entendait retentir les plus sanguinaires provocations; on parlait de le jeter dans le Rhône dont, en ce moment, on longeait le quai. Tout ce que purent faire ceux qui voulaient le sauver, ce fut de le ramener à l'hôtel de la poste dont les portes furent ensuite fermées et barricadées. Le préfet, le sous-préfet et le maire restèrent sur la place pour contenir, s'il se pouvait, les assassins. La générale battait dans les rues, appelant la garde nationale qui était alors la seule garnison d'Avignon, mais cent hommes seulement se présentèrent sous les ordres d'un officier royaliste, M. de Montagnat, qui, l'année précédente, avait déjà eu l'honneur de s'exposer au ressentiment de ses amis politiques en protégeant contre des fureurs semblables Napoléon partant pour l'île d'Elbe. Un autre royaliste, le major Lambot, commandant militaire du département, et un chef de bataillon en congé, appelé Hughes, prirent le commandement de ce faible détachement et, pendant plusieurs heures, réussirent à arrêter près de deux mille fanatiques qui, armés de haches, de sabres, de piques, de fusils, couvraient la place, envahissaient les maisons du voisinage et couchaient en joue, des toits et des fenêtres, toutes les issues de l'hôtel pour que personne ne pût en sortir im-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

punément. Dans cette lutte, le chef de bataillon Hughes fut renversé et foulé aux pieds, le major Lambot fut aussi terrassé un moment, le préfet reçut à la main un coup de hache. Une charge à la baïonnette ayant refoulé le peuple, la garde nationale prit position devant l'hôtel. On put croire alors que le maréchal était sauvé. Il était plus de deux heures, les cris de la foule n'avaient plus la même violence. Le préfet et le maire, épuisés de fatigue, s'étaient retirés sur les instances des chefs militaires et dans la conviction que le grand danger était passé, qu'il ne s'agissait plus que de gagner la nuit, et qu'alors la foule se dissiperait d'elle-même. Tout à coup des acclamations, des applaudissements partant des fenêtres des maisons voisines, où s'étaient établis une partie des émeutiers, annoncèrent qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire. Des assassins avaient pénétré par les toits dans l'hôtel de la poste, et Brune se trouvait ainsi à leur disposition. Pendant que le major Lambot, voulant aller à son secours, travaillait à défaire la barricade qui, élevée pour arrêter les ennemis du maréchal, faisait maintenant obstacle à ses défenseurs, deux coups de feu retentirent. Le maréchal venait de tomber, frappé d'une balle à la tête. Les meurtriers crièrent par la fenêtre qu'il n'existait plus, et la foule leur répondit par des cris de joie, des battements de mains. Les autorités vinrent dresser un procès-verbal dans lequel, sur la déposition de deux faux témoins, elles déclarèrent que Brune s'était lui-même donné la mort au moment où il avait vu la maison envahie. Son corps fut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sur-le-champ enseveli et enfermé dans une bière pour être transporté dans la chapelle d'une caserne voisine, mais lorsque le cercueil parut sur la place, le peuple s'en empara, dépouilla le cadavre du linceul dans lequel on l'avait enveloppé, le traîna sur le pavé en lui prodiguant les outrages et le précipita dans le Rhône au bruit de décharges de mousqueterie. On raconte que le corps du maréchal, rejeté de distance en distance par le fleuve, y fut à plusieurs reprises replongé par les riverains, qu'à dix-huit lieues d'Avignon, entre Tarascon et Arles, il échoua encore sur la grève et y resta plusieurs jours dans le sable, qu'un garde champêtre, averti par le vol des oiseaux de proie, le recouvrit d'un peu de terre et que quelques mois après le propriétaire de l'habitation la plus prochaine, M. Laugier de Chartrouse, en ayant été informé, fit enlever le cadavre pendant la nuit et le fit enterrer à une grande profondeur dans le fossé de clôture de son jardin. Il y resta deux ans, jusqu'à ce que la veuve du maréchal, apprenant ce qu'étaient devenus les restes de son mari, les fit transporter à Paris où ils reçurent enfin une sépulture plus convenable.

Le gouvernement crut ou feignit de croire, conformément au procès-verbal qui lui avait été transmis, que le maréchal s'était tué pour échapper à la fureur populaire, et il se borna à ordonner contre les auteurs de l'émeute des poursuites qui restèrent alors sans résultat. Toutes les feuilles publiques adoptèrent la version ainsi consacrée par l'autorité, et le *Journal des Débats* y joi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gnit cet odieux commentaire : « Brune, que Bonaparte n'a » cessé d'abreuver des humiliations les plus amères et » qui n'avait de courage que pour les supporter, termine » le cours de ses exploits par se brûler la cervelle et se » voit réduit à se tuer en dupe pour un homme dont il » n'a reçu que de mauvais traitements. »

Peu de jours après, Toulouse fut le théâtre d'un meurtre plus odieux encore, s'il est possible, et plus dépourvu de prétextes. Le général Ramel commandait le département. Aucun souvenir révolutionnaire ne le désignait à la haine des partis. Bien loin de là, chef de la garde des Conseils législatifs au 18 fructidor, il avait alors été déporté à Cayenne par les Jacobins victorieux ; mais, en ce moment, il s'efforçait de contenir les violences des royalistes. Conformément aux ordres du maréchal Pérignon, gouverneur de la division militaire, il avait pris des mesures pour dissoudre les compagnies de volontaires royaux formées secrètement à Toulouse pendant les Cent Jours et qui n'étaient qu'un instrument de troubles. Il avait fait doubler les postes de garde nationale pour mettre fin à des rassemblements qui, chaque soir, allaient devant les maisons de certaines personnes accusées de bonapartisme, vociférer des menaces et des injures. Sa fermeté, ses soins vigilants avaient pu jusqu'alors prévenir de plus graves excès. On résolut de l'en punir. Le 14 août, trente ou quarante individus appartenant aux compagnies dissoutes et armés de sabres et de bâtons allèrent se ranger en bataille devant son hôtel en criant : *Vive le Roi ! à bas*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ramel ! Il était sorti, l'attroupement se dissipa ; mais le lendemain, les mêmes hommes, après un repas abondant dans une auberge d'un faubourg, parcoururent la ville en dansant des farandoles et se portèrent de nouveau vers l'hôtel du général. Comme il était encore absent, ils se retirèrent dans un café peu éloigné, après avoir aposté deux enfants qui devaient les avertir au moment où il arriverait. Leurs propos, leurs clameurs ne pouvaient laisser aucun doute sur leurs intentions. Ramel, qu'on alla en informer, se hâta de revenir chez lui. Entouré, serré de près par ces misérables, il tira son épée pour se défendre. Le factionnaire placé devant sa porte ayant fait mine d'aller à son secours tomba percé de coups de baïonnette et mourut au bout de quelques minutes. Le général, atteint d'une balle à la main et au bas-ventre, put pourtant, à l'aide d'un ami et d'un domestique, rentrer dans sa demeure dont on ferma la porte. Les assassins se répandirent sur la place, l'accusant d'avoir tué le factionnaire parce qu'il avait refusé à plusieurs reprises de tirer sur le peuple, d'avoir lui-même chargé la foule à coups d'épée et blessé plusieurs personnes, enfin, de cacher chez lui, avec des fédérés et des soldats de l'armée de la Loire, les généraux Clauzel et Decaen, arrivés secrètement à Toulouse. Recrutant dans la foule, au moyen de ces absurdes impostures, de nombreux complices, ils retournèrent bientôt à l'hôtel du général, disant qu'ils l'auraient mort ou vif, forcèrent la porte, menacèrent, écartèrent avec leurs baïonnettes ceux qui s'efforçaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de les apaiser, parcoururent toute la maison sans découvrir la victime qu'ils cherchaient et brisèrent tous les meubles. Des officiers de la garnison et de la garde nationale, survenant alors, les décidèrent à se retirer, et trouvèrent l'infortuné Ramel dans un galetas où il avait pu se traîner. On le mit au lit. Un chirurgien qu'on appela lui fit des pansements, sans dissimuler que ses blessures étaient mortelles. Bientôt on entendit de nouvelles et plus effrayantes clameurs. La bande des égorgeurs, grossie de l'écume de la population, revenait à la charge. Ils demandaient qu'on leur jetât le général par les fenêtres. Vainement les officiers de la garde nationale s'efforcèrent de les apaiser en leur représentant qu'il était au moment d'expirer, que dût-il en échapper, s'il était coupable, on le jugerait; vainement le chirurgien affirma, du haut d'une fenêtre, qu'il n'avait plus que quelques instants à vivre. Il y eut un peu d'hésitation, mais la foule grossissait de minute en minute, les nouveaux arrivants poussaient ceux qui les avaient précédés. Les plus animés, se faisant un bélier d'une poutre qui se trouvait là, enfoncèrent la porte, se précipitèrent avec d'affreux hurlements dans la chambre où gisait Ramel, et lorsqu'ils en sortirent, croyant l'avoir achevé, tout son corps, son visage même n'offraient plus qu'une hideuse plaie. Il vécut encore trente-six heures dans les plus atroces douleurs, mais l'autorité avait fait répandre le bruit de sa mort pour prévenir de nouveaux attentats de la part de ces cannibales qui couraient par toute la ville,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

célébrant comme un triomphe leur abominable forfait.

Cet assassinat d'un fonctionnaire public, d'un général investi des pouvoirs du Roi, avait un caractère particulier qui ne permettait pas de le confondre avec la masse des crimes couverts alors par une si scandaleuse tolérance. Il n'était pas possible cette fois de supposer un suicide, comme on l'avait fait pour le maréchal Brune. Le maire de Toulouse, M. de Villèle, qui venait seulement d'entrer en fonctions, publia une proclamation dans laquelle, à défaut de l'énergique indignation qu'elle eût dû respirer, il exprima la douleur dont il était pénétré et demanda instamment la fin des mouvements populaires. On fit au général des obsèques solennelles. On ordonna contre les meurtriers des poursuites qui ne devaient aboutir que bien longtemps après à un châtiment bien insuffisant.

Le département du Gard était toujours fort agité. Dans les Cévennes, dans la Gardonnenque où les protestants sont plus nombreux qu'ailleurs, ils formaient des rassemblements qui, suivant leurs apologistes, n'avaient pour but que de se mettre en défense contre les violences de leurs ennemis, tandis que ceux-ci voulaient y voir des commencements de révolte contre l'autorité royale excités secrètement par le général Gilly. Les autorités royalistes organisèrent des colonnes mobiles qui dispersèrent les attroupements, désarmèrent les villages et ramenèrent de nombreux prisonniers. A Nîmes, les troubles avaient momentanément cessé. Beaucoup de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fugitifs étaient même rentrés dans leurs foyers où les ramenait peut-être, il est vrai, moins encore un commencement de sécurité qu'une proclamation fort étrange du comte de Bernis, commissaire royal. Cette proclamation, datée du 20 juillet, portait que la résidence des citoyens dans des lieux étrangers à leur domicile ne pouvant qu'être préjudiciable aux communes qu'ils abandonnaient et à celles où ils s'établissaient, il leur était enjoint de rentrer chez eux le 28 au plus tard, sous peine d'être considérés comme complices des perturbateurs de la tranquillité publique et de voir leurs propriétés séquestrées. Bientôt après, M. de Bernis avait dû cesser ses fonctions par suite de la révocation générale des commissaires extraordinaires, et le préfet provisoire, M. de Calvières, avait été remplacé par M. d'Arbaud Jouques dont le langage annonçait un esprit de conciliation et une fermeté qui, malheureusement, ne devait pas résister longtemps à l'influence et aux menaces d'un parti puissant. Il y avait donc pour les vaincus une sorte de répit, mais, à la moindre occasion, les désordres recommençaient. Le 15 août, jour de la fête de la Vierge, on vit des femmes, dignes émules des brigands qui venaient d'ensanglanter la ville, saisir dans les rues les femmes calvinistes qui venaient à passer, les fouetter, aux applaudissements d'une multitude fanatique, avec des battoirs garnis de pointes de fer imitant les fleurs de lis et leur infliger d'autres traitements non moins ignominieux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Aux sévices populaires commençaient à se mêler les rigueurs de la justice politique. Dans cette même ville de Nîmes, un conseil de guerre, composé d'officiers appartenant à la petite armée royale qui s'était formée à Beaucaire, fut réuni pour juger un militaire piémontais au service de France, le capitaine Deferal, qui, au mois d'avril précédent, se trouvant en non-activité, avait contribué au rétablissement du gouvernement impérial. Il fut condamné à mort et fusillé le 7 août. Le peuple insulta son cadavre.

Presque au même moment, un homme dont la faute avait entraîné de bien plus graves conséquences et dont le châtiment devait avoir un bien autre retentissement, M. de Labédoyère, comparaissait à Paris devant un des conseils de guerre de la première division militaire, auquel une ordonnance royale avait attribué le droit de juger tous les individus compris dans celle du 24 juillet, la désorganisation et la dissolution de l'armée ne permettant pas de former immédiatement sur tous les points du royaume de semblables tribunaux. Pendant le peu de jours employés à l'instruction du procès, la presse royaliste poursuivit l'accusé de ses menaçantes injures. Évidemment, il ne pouvait être acquitté. On vit alors un grand scandale. Une adresse du 10e régiment d'infanterie de ligne à ses frères d'armes fut affichée dans tous les quartiers de Paris. Ce régiment était le seul qui, après le débarquement de Cannes, fût resté fidèle à la royauté. Au milieu de violentes invectives contre les *chefs infâmes*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui avaient entraîné leurs soldats à la défection, « La-
» bédoyère, disait-il, a tout fait, il a donné un exemple
» que d'autres ont pu suivre, mais qu'aucun autre
» n'eût donné. » Dans les salons, on attendait impatiemment la fin de la procédure; on s'indignait de ses prétendues lenteurs, on avait hâte de voir tomber la tête de celui qu'on regardait comme le premier auteur de la grande trahison; il semblait qu'aux yeux des royalistes, la Restauration ne serait pas affermie tant qu'elle n'aurait pas prouvé qu'elle aussi elle pouvait envoyer ses ennemis à la mort. Une jeune femme du grand monde à qui l'on disait, pour la calmer, qu'il ne pouvait plus y avoir de doute sur le sort de M. de Labédoyère, répondit: « Cela paraît ainsi, en effet. Eh bien !
» vous verrez que, de manière ou d'autre, on le sau-
» vera. »

Un seul journal, l'*Indépendant*, eut le courage de plaider sa cause. Il représenta que le crime d'avoir abandonné son roi légitime pour se ranger sous les drapeaux de l'usurpation, quelque grand qu'il fût, était devenu au bout de huit jours celui de toutes les autorités civiles et militaires par l'effet de la nécessité, de la séduction ou de l'entraînement, qu'une grande partie de la nation et de l'armée avait consacré par son assentiment la révolution du 20 mars, que, suivant Grotius et Puffendorf, là où le nombre des coupables est infini, l'amnistie pleine et entière devient légitime, nécessaire, et la clémence est conseillée par la justice même; il prétendit qu'on était jus-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» dirai plus : je crois pouvoir affirmer qu'il n'a point » existé de conspiration pour le ramener de l'île d'Elbe. » M. de Labédoyère entra ensuite dans quelques détails sur les circonstances à lui personnelles qui avaient précédé sa défection, sur l'état de l'opinion à cette époque, puis il ajouta : « Si ma voix peut avoir ce caractère solennel que » prennent, dit-on, les accents les plus faibles à l'instant » de la mort, les réflexions que je vais vous soumettre ne » seront peut-être pas sans utilité pour mon pays. En » 1814, la nation et l'armée avaient abandonné l'empe- » reur Napoléon, la famille des Bourbons fut accueillie » avec enthousiasme. Comment cette disposition générale » vint-elle à changer? Ce fut le résultat des discours, des » actions de serviteurs fidèles, d'amis aveuglés par un » intérêt personnel, par des idées fausses, par une con- » naissance erronée de l'état de la France. » A ces mots, qui indiquaient l'intention d'aborder des questions bien délicates, le président invita M. de Labédoyère à rentrer dans les faits de la cause. « Vous êtes accusé d'un crime, » lui dit-il, nous n'avons pas à nous occuper des motifs » qui vous y ont porté. Le conseil ne peut prononcer sur » des motifs ; il ne peut y avoir pour lui de crime inno- » cent. » L'avocat de M. de Labédoyère fit l'observation que la défense n'était pas libre. « Que l'accusé, reprit le » président, se défende du crime qui lui est imputé, il est » dans son droit, mais je ne souffrirai pas qu'il se livre à » des discussions politiques, à des divagations inutiles. » « — Comment voulez-vous, s'écria M. de Labédoyère, que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui avaient entraîné leurs soldats à la défection, « La-
» bédoyère, disait-il, a tout fait, il a donné un exemple
» que d'autres ont pu suivre, mais qu'aucun autre
» n'eût donné. » Dans les salons, on attendait impatiemment la fin de la procédure; on s'indignait de ses prétendues lenteurs, on avait hâte de voir tomber la tête de celui qu'on regardait comme le premier auteur de la grande trahison; il semblait qu'aux yeux des royalistes, la Restauration ne serait pas affermie tant qu'elle n'aurait pas prouvé qu'elle aussi elle pouvait envoyer ses ennemis à la mort. Une jeune femme du grand monde à qui l'on disait, pour la calmer, qu'il ne pouvait plus y avoir de doute sur le sort de M. de Labédoyère, répondit: « Cela paraît ainsi, en effet. Eh bien !
» vous verrez que, de manière ou d'autre, on le sau-
» vera. »

Un seul journal, l'*Indépendant*, eut le courage de plaider sa cause. Il représenta que le crime d'avoir abandonné son roi légitime pour se ranger sous les drapeaux de l'usurpation, quelque grand qu'il fût, était devenu au bout de huit jours celui de toutes les autorités civiles et militaires par l'effet de la nécessité, de la séduction ou de l'entraînement, qu'une grande partie de la nation et de l'armée avait consacré par son assentiment la révolution du 20 mars, que, suivant Grotius et Puffendorf, là où le nombre des coupables est infini, l'amnistie pleine et entière devient légitime, nécessaire, et la clémence est conseillée par la justice même; il prétendit qu'on était jus-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» dirai plus : je crois pouvoir affirmer qu'il n'a point » existé de conspiration pour le ramener de l'île d'Elbe. » M. de Labédoyère entra ensuite dans quelques détails sur les circonstances à lui personnelles qui avaient précédé sa défection, sur l'état de l'opinion à cette époque, puis il ajouta : « Si ma voix peut avoir ce caractère solennel que » prennent, dit-on, les accents les plus faibles à l'instant » de la mort, les réflexions que je vais vous soumettre ne » seront peut-être pas sans utilité pour mon pays. En » 1814, la nation et l'armée avaient abandonné l'empe- » reur Napoléon, la famille des Bourbons fut accueillie » avec enthousiasme. Comment cette disposition générale » vint-elle à changer? Ce fut le résultat des discours, des » actions de serviteurs fidèles, d'amis aveuglés par un » intérêt personnel, par des idées fausses, par une con- » naissance erronée de l'état de la France. » A ces mots, qui indiquaient l'intention d'aborder des questions bien délicates, le président invita M. de Labédoyère à rentrer dans les faits de la cause. « Vous êtes accusé d'un crime, » lui dit-il, nous n'avons pas à nous occuper des motifs » qui vous y ont porté. Le conseil ne peut prononcer sur » des motifs ; il ne peut y avoir pour lui de crime inno- » cent. » L'avocat de M. de Labédoyère fit l'observation que la défense n'était pas libre. « Que l'accusé, reprit le » président, se défende du crime qui lui est imputé, il est » dans son droit, mais je ne souffrirai pas qu'il se livre à » des discussions politiques, à des divagations inutiles. » « — Comment voulez-vous, s'écria M. de Labédoyère, que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

» je combatte des faits publics, des actions que j'avoue? » Ma seule défense est dans l'examen des causes politiques qui m'ont porté à la démarche dont je réponds » devant vous. Vous ne voulez pas m'entendre? Je n'insisterai pas. » Passant alors plusieurs feuillets de son manuscrit, il exprima le désir que tous les Français ne fissent plus qu'une seule famille réunie autour du trône. « Peut-être, dit-il en finissant, ne suis-je point appelé à » voir ce noble et touchant spectacle. J'ai déjà versé mon » sang pour mon pays, et en cette occasion je mourrai » avec calme et consolation, espérant que ma mort, précédée de la reconnaissance de mon erreur, ne sera pas » sans utilité, que mon souvenir n'éveillera jamais un » sentiment pénible, que mon fils, arrivé à l'âge de servir » son pays, n'aura pas à rougir de son père, et que la » patrie ne lui reprochera pas son nom. » Le conseil se retira pour délibérer. M. de Labédoyère fut, à l'unanimité, déclaré coupable de trahison et de rébellion et condamné à la peine capitale. Il se pourvut en révision. Le 19 août, son pourvoi, soutenu par un jeune avocat célèbre depuis, M. Mauguin, dans un plaidoyer qui dura près de deux heures, fut rejeté.

Il n'y avait plus d'espoir. Vainement la mère du condamné, vainement sa jeune femme, qui appartenait à la noblesse de cour, avaient tout mis en œuvre pour essayer de le sauver. Le jour même du rejet du pourvoi, madame de Labédoyère alla voir le garde des sceaux qui, sans lui dire toute la vérité, ne put lui donner aucune espérance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tifié, non pas moralement sans doute, mais politiquement lorsqu'on avait plusieurs millions de complices ; il rappela que M. de Labédoyère n'avait servi que sous Napoléon, qu'il connaissait à peine Louis XVIII depuis quelques mois ; il invoqua en sa faveur l'excuse de l'entraînement des souvenirs et des habitudes, celle du prestige que la gloire et le malheur exercent sur les imaginations ardentes et exaltées ; il fit entendre que les révolutions multipliées avaient ébranlé les notions morales sur la légitimité des princes et la fidélité des sujets. De semblables arguments étaient peu appropriés aux circonstances. Ils n'eurent d'autre effet que d'irriter les passions des royalistes. Le gouvernement crut devoir ordonner des poursuites contre l'auteur d'un article qui, disait la *Gazette officielle*, *tendait à influencer les organes de la justice en justifiant à l'avance un crime de haute trahison*. Cet écrivain ne fut pourtant pas mis en jugement, mais l'*Indépendant* fut supprimé, bien qu'on l'eût considéré jusqu'alors comme exprimant la politique de Fouché et qu'il eût pour principal rédacteur M. Jay, un de ses affidés. Il est vrai qu'il reparut bientôt sous le nom de l'*Écho*, puis sous le nom devenu si fameux de *Constitutionnel*.

M. de Labédoyère fut amené, le 14 août, devant le conseil de guerre, dont le président était le colonel Bertier de Sauvigny, ardent royaliste, fils de l'intendant Bertier, si cruellement mis à mort par le peuple de Paris en 1789. Une foule considérable se pressait dans l'enceinte du tri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bunal. On y remarquait le prince d'Orange, le prince royal de Würtemberg, le prince Guillaume de Prusse, des ambassadeurs, des généraux étrangers, et aussi, dit-on, des femmes de la plus haute société, attirées par une curiosité cruelle ou par la violence de l'esprit de parti. L'accusé ne montra aucun abattement, quoiqu'il ne pût se faire illusion sur sa destinée. Il n'essaya pas de nier ni de dénaturer les faits trop certains qui constituaient sa culpabilité. Bien qu'assisté pour la forme d'un avocat, il se défendit lui-même et répondit par un discours écrit au réquisitoire du rapporteur, le chef de bataillon Viotti. « Si ma vie seule était en cause, dit-il, ayant conduit » quelquefois de braves gens à la mort, je saurais y » marcher en brave homme et je ne retarderais pas » votre sentence; mais on attaque mon honneur en même » temps qu'on demande ma vie, et cet honneur n'appar- » tient pas à moi seul. Une femme, modèle de toutes les » vertus, un fils au berceau, ont droit de m'en demander » compte; je veux qu'ils puissent dire que, malgré le » coup qui va m'atteindre, l'honneur est intact. J'ai pu » me tromper sur les véritables intérêts de la France; de » glorieux souvenirs, un ardent amour de la patrie, des » illusions ont pu m'égarer, mais la grandeur même des » sacrifices que j'ai faits en rompant les liens les plus » chers prouve qu'il n'entrait dans ma conduite aucun » motif d'intérêt personnel. Je ne nierai pas des faits no- » toires, mais je déclare que je n'ai trempé dans aucun » complot qui aurait précédé le retour de Napoléon. Je

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME

CHAPITRE XIII. — Publication de l'acte additionnel. — Mauvais effet qu'il produit et qui oblige Napoléon à convoquer les Chambres. — Mouvement démocratique et révolutionnaire. — Fédérations. — Licence de la presse. — Élections peu favorables à l'Empereur. — Découragement du parti bonapartiste. — Divisions et intrigues de la cour de Louis XVIII à Gand. — Manifestes du Roi. — Attitude du duc d'Orléans. — Voyage à Gand de M. Guizot. — Commencement des troubles de la Vendée. 1

CHAPITRE XIV. — Fin du Congrès de Vienne. Signature de l'acte final et dernier manifeste contre Napoléon. — Intrigue de Fouché avec le cabinet autrichien découverte par l'Empereur. — Les bonapartistes désirent que Napoléon abdique en faveur de son fils. — Force des armées ennemies. — Extrême disproportion de celles qu'on leur oppose. — Champ de mai. — Ouverture des Chambres. Attitude hostile de celle des représentants. — Napoléon part pour l'armée du Nord. — Défaite des Vendéens, mort de Louis de La Rochejaquelein. 93

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Chapitre XV. — Campagne de 1815. — Victoire de Ligny. — Désastre de Waterloo. — Retour de Napoléon à Paris, où la Chambre des représentants le force à abdiquer. — Création d'une Commission exécutive. — Pacification de la Vendée. 171

Chapitre XVI. — Fouché est nommé président de la Commission exécutive. — Ses intrigues pour ramener les Bourbons, en trompant les Chambres et le gouvernement lui-même. — Envoi de plénipotentiaires aux souverains alliés pour traiter de la paix, et de commissaires aux généraux pour conclure un armistice. — Napoléon à la Malmaison. — Ses longues irrésolutions. — Arrivée des armées anglaise et prussienne devant Paris. — Louis XVIII rentré en France. Renvoi de M. de Blacas. Triomphe de M. de Talleyrand et du parti constitutionnel. Proclamation de Cambrai. — Départ de Napoléon pour Rochefort. — Événements de la guerre sur le Rhin, en Savoie, etc. — Mouvements royalistes dans le Midi. Massacres de Marseille. Vœux de la population parisienne pour la paix et la restauration des Bourbons. Opposition violente dans la Chambre des représentants et dans l'armée. — Combat de Versailles. — Reddition de Paris. Émeute des fédérés. — Négociations secrètes de Fouché avec le duc de Wellington et avec la cour de Louis XVIII qui l'accepte pour ministre. — Entrée des alliés à Paris. — Dissolution de la Commission exécutive et des Chambres. Protestation de la Chambre des représentants. — Entrée du Roi. — Napoléon se livre aux Anglais. 269

Chapitre XVII. — Ministère Talleyrand et Fouché. — Modération de sa politique. — Intolérance, exagérations des royalistes. — Attitude malveillante des alliés. — Soumission de l'armée retirée sur la Loire. Sa dissolution par une ordonnance d'abord tenue secrète. — Convocation des colléges électoraux. — Napoléon est envoyé à Sainte-Hélène. 438

Chapitre XVIII. — Exactions, pillages et actes d'oppression com-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Elle courut ensuite aux Tuileries, et, au moment où Louis XVIII montait en voiture pour faire sa promenade accoutumée, elle se jeta tout en pleurs à ses genoux, en criant : *Grâce! grâce!* On prétend qu'il lui répondit : « Madame, je connais vos sentiments et ceux de votre fa- » mille, et jamais il ne me fut plus douloureux d'avoir à » prononcer un refus. » La malheureuse femme tomba évanouie. Deux heures après, sa belle-mère, en grand deuil, était dans la cour du château, attendant le retour du Roi pour faire une nouvelle tentative ; mais des mesures avaient été prises pour l'empêcher d'approcher.

En ce moment même, à cinq heures et demie du soir, M. de Labédoyère était conduit à la plaine de Grenelle, lieu ordinaire des exécutions militaires, par un fort détachement de gendarmerie. Il montra beaucoup de calme et de fermeté à ce dernier moment. Après s'être mis à genoux pour recevoir la bénédiction du prêtre qui l'accompagnait, il se releva, fit quelques pas au-devant des vétérans chargés de le fusiller, leur recommanda de ne pas le manquer, et, sans attendre qu'on lui bandât les yeux, commanda le feu.

Il laissait un frère dont les opinions politiques étaient très-différentes des siennes. Pour lui prouver qu'il n'avait rien perdu dans la bienveillance royale, on lui donna un emploi assez élevé dans une des compagnies des gardes du corps.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mis par les armées étrangères. — Défense héroïque d'Huningue. — Réaction royaliste dans le Midi. Massacres de Nîmes, d'Uzès. — Désordres dans l'Ouest. — Ordonnance du 24 juillet, contenant des listes de proscription. — Autre ordonnance retranchant de la Chambre haute les pairs des Cent Jours. — Arrestation de Lavallette, Labédoyère, Ney. — Dissolution de l'armée. — Révolte de la garnison de Strasbourg. — Assassinat de Brune, de Ramel. — Jugement et exécution de Labédoyère 484

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

FIN DE LA TABLE

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Google

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS. **ÉDITIONS FORMAT IN-8°.** SUR BEAU PAPIER GLACÉ.

F. GUIZOT
MÉMOIRES pour servir à l'histoire de mon temps. Tom. I à III. 3 volumes. . . . 22 50
TROIS ROIS, TROIS PEUPLES et TROIS SIÈCLES 1 v. (*s.pr.*) 7 50
HISTOIRE DE LA FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE DES PROVINCES-UNIES, par J. Lothrop Motley, précédée d'une introduction, 4 volumes 24 »
LA CHINE ET LE JAPON, mission du comte d'Elgin, 1857-1858-1859, racontée par Laurence Oliphant, précédée d'une introduction, 2 vol. . 12 »

VILLEMAIN
LA TRIBUNE MODERNE. 1re partie M. DE CHATEAUBRIAND, sa vie, ses écrits, son influence littér. et polit. sur son temps. 1 vol. 7 50
2me partie (*s. pr.*) 1 v. 7 50

****

ALESIA, étude sur la septième campagne de César en Gaule avec 2 cartes. 1 vol. . 6 »

****

ÉTUDES sur la MARINE. 1 v. 7 50

****

MADAME la DUCHESSE D'ORLÉANS (Hélène de Mecklembourg-Schwerin). (6e éd.) 1 v. 6 »

VICTOR HUGO
LA LÉGENDE DES SIÈCLES. 2 volumes . . . . . 15 »
LES CONTEMPLATIONS (4e édition). 2 volumes . . . 12 »

MADAME RÉCAMIER
SOUVENIRS ET CORRESPONDANCE tirés de ses papiers (2e édition), 2 volumes. . . . 15 »

JOSEPH DE MAISTRE
CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE, 1811-1817, recueillie et publiée par Albert Blanc. 2 volumes. . . . . 15 »

LOUIS DE VIEL-CASTEL
HISTOIRE DE LA RESTAURATION, tomes I et II. 2 vol.. 12 »

JULES DE LASTEYRIE
HISTOIRE DE LA LIBERTÉ POLITIQUE EN FRANCE (1re partie), 1 volume. 7 50

PRÉVOST-PARADOL
ESSAIS DE POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE. 1 volume. . 7 50

SAINT-MARC GIRARDIN
SOUVENIRS ET RÉFLEXIONS POLITIQUES D'UN JOURNALISTE. 1 volume 7 50

MADAME DU DEFFAND
CORRESPONDANCE INÉDITE avec la duchesse de Choiseul et l'abbé Barthélemy, précédée d'une Notice de M. de Ste-Aulaire. 2 vol. . . 15 »

MICHEL NICOLAS
DES DOCTRINES RELIGIEUSES DES JUIFS pendant les deux siècles antérieurs à l'ère chrétienne. 1 volume. . . 7 50

LOUIS DE LOMÉNIE
BEAUMARCHAIS ET SON TEMPS, études sur la société en France au XVIIIe siècle, d'après des documents inédits (2e édition). 2 vol. . . 15 »

J. FERRARI
HISTOIRE DE LA RAISON D'ÉTAT. 1 volume. 7 50

CHARLES NISARD
LES GLADIATEURS de la RÉPUBLIQUE des LETTRES, aux XVe, XVIe et XVIIe siècles. 2 vol. 15 »

DUVERGIER DE HAURANNE
HISTOIRE DU GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE EN FRANCE, 1814-1848, 4 volumes. 30 »

LE PRINCE EUGÈNE
MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE POLIT. ET MILITAIRE, publiés par A. DU CASSE. 10 v. 60 »

LOUIS REYBAUD
ÉTUDES SUR LE RÉGIME DES MANUFACTURES. Condition des ouvriers en soie. 1 vol. 7 50

LAMARTINE
GENEVIÈVE. 1 beau vol. . 5 »
NOUV. CONFIDENCES. 1 v. 5 »
TOUSSAINT LOUVERTURE 1 v. 5 »

ERNEST RENAN
ÉTUDES D'HISTOIRE RELIGIEUSE (4e éd.). 1 volume. . . 7 50
DE L'ORIGINE DU LANGAGE (3e édition) 1 volume. 6 »
AVERROES ET L'AVERROÏSME. (2e édition) 1 volume. 7 50
HISTOIRE ET SYSTÈME COMPARÉ des lang. sémitiques (2e édition). 1 volume. . . 12 »
LE LIVRE DE JOB, trad. de l'héb. (2e édition). 1 volume. 7 50
ESSAIS DE MORALE ET DE CRITIQUE (2e édition). 1 vol. 7 50
LE CANTIQUE des CANTIQUES, trad. de l'hébreu, avec une étude sur le poème. 1 vol. . 6 »

EDGAR QUINET
MERLIN L'ENCHANTEUR, 2 volumes . . . . . 15 »

LORD MACAULAY
Traduit par Guillaume Guizot.
ESSAIS HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES. 2 vol. . . . . 12 »
ESSAIS SUR L'HISTOIRE D'ANGLETERRE (*s. presse*). 1 v. 6 »
ESSAIS SUR LA LITTÉRATURE ANGLAISE (*s. presse*). 2 v. 12 »

CHARLES LENORMANT
BEAUX-ARTS ET VOYAGES, précédés d'une introduction par M. Guizot. 2 volumes. 15 »

LE COMTE DE MARCELLUS
CHATEAUBRIAND ET SON TEMPS. 1 volume. 7 50

CHARLES DE REMUSAT
POLITIQUE LIBÉRALE. 1 v. 7 50

J. SALVADOR
PARIS, ROME, JÉRUSALEM, ou la Question religieuse au XIXe siècle 2 vol. . . . . 15 »

LE PRINCE A. DE BROGLIE
QUESTIONS DE RELIGION ET D'HISTOIRE. 2 vol. . . 15 »

I. BÉDARRIDE.
LES JUIFS EN FRANCE, EN ITALIE et en ESPAGNE (2e éd.) 1 v. 7 50

LE MARÉCHAL DE St-ARNAUD
LETTRES (1852-1854), 2e édit., précédée d'une Notice par M. SAINTE-BEUVE. 2 volumes avec portrait et autographe du maréchal. . . . . 12 »

DE LATENA
ÉTUDE DE L'HOMME (3e édit.). 1 volume. 7 50

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
L'ANCIEN RÉGIME ET LA RÉVOLUTION (4e édit). 1 vol. 7 50

J.-J. AMPÈRE
PROMENADE en AMÉRIQUE. Etats-Unis. — Cuba. — Mexique (2e édition). 2 vol. . 12 »
CÉSAR, scènes hist. 1 v. 7 50
L'HISTOIRE ROMAINE A ROME (*sous presse*) 2 vol. 15 »

LE COMTE DE MONTALIVET
LE ROI LOUIS-PHILIPPE (Liste Civile). Nouv. édit., augm. de notes, pièces justificat. et documents inédits avec un portr. et un fac-simile du roi, et un plan du château de Neuilly. 1 volume. 6 »

OSCAR DE VALLÉE
LE DUC D'ORLÉANS ET LE CHANCELIER DAGUESSEAU. 1 v. 7 50
ANTOINE LEMAISTRE ET SES CONTEMPORAINS. — Etudes sur le XVIIe siècle (2e éd.). 1 v. 7 50

J.-B. BIOT
MÉLANGES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES. 3 volumes. . 22 50

E. DE VALBEZEN
LES ANGLAIS ET L'INDE, avec notes, pièces just. et tableaux statist. (3e éd.) 1 vol. 7 50

LE COMTE MIOT DE MÉLITO
SES MÉMOIRES publiés par sa famille, 1788-1815. 3 v. 22 50

LA PRINCESSE de BELGIOJOSO
ASIE MINEURE ET SYRIE. Souvenirs de voyage. 1 vol. 7 50
HISTOIRE DE LA MAISON DE SAVOIE (*s. presse*). 1 vol. 7 50

JULES JANIN
LA RELIGIEUSE DE TOULOUSE. 2 volumes. . . . . 12 »
LES GAITÉS CHAMPÊTRES. 2 volumes . . . . . 12 »

CHARLES MAGNIN
HISTOIRE DES MARIONNETTES D'EUROPE depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. 1 v. 6 »

Paris. — Imprimerie de A. WITTERSHEIM, rue Montmorency, 8.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
BERKELEY

Return to desk from which borrowed.
This book is DUE on the last date stamped below.

NOV 18 1967 88

25Mar52HL

11Mar52LU

REC'D LD
JUN 17 1968

OCT 27 1952 LU

26Nov52MPI

NOV 24 1952

24Sep'56GC

REC'D LD
SEP 15 1956

LD 21-95m-11,'50(2877s16)476

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RC 256
V85
v. 3
210692
Viel-Castel

Digitized by Google

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA